UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne66montuoft

1609

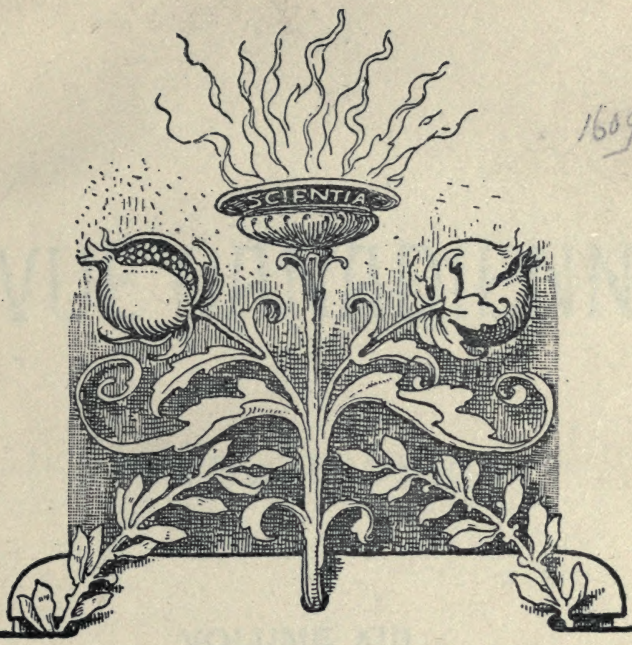

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XIII

1914

JANVIER — JUIN

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XIII

1914

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE
MONTRÉAL, Canada

134975
27/10/14

AP
21
R 34
v. 66

La Revision de la Vulgate

ET LA

COMMISSION BENEDICTINE

UN des actes les plus importants du pontificat de Pie X, et qui contribuera le plus à illustrer sa mémoire, a été l'institution, en 1907, d'une Commission chargée de la revision de la *Vulgate,* c'est-à-dire du texte officiel de la Sainte Ecriture.

Bien peu de personnes, au Canada, en-dehors des hommes d'église et même d'un nombre restreint de spécialistes, en lisant cette nouvelle parmi les dépêches de la *Presse Associée,* y ont attaché plus d'importance qu'à un vulgaire fait-divers, où se sont fait une juste idée de la véritable signification et de la portée de cet acte pontifical. Egarés par une confusion facile entre le texte sacré et la forme accidentelle qu'il peut revêtir, quelques-uns se sont imaginés qu'il ne s'agissait de rien moins que de passer au crible les textes vénérables dans lesquels notre foi reconnaît et adore la parole même de Dieu et que le travail de correction qu'on allait entreprendre y apporterait des modifications considérables et essentielles. Et ils n'étaient pas sans caresser le secret espoir —je me rappelle avoir reçu des confidences à ce sujet — de voir les Saintes Ecritures allégées d'un certain nombre de passages obscurs, difficiles à croire, ou peut-être même gênants pour la morale. Sans attendre des modifications aussi radicales, qui sont absolument hors de question, on a assez généralement pensé que le travail de la nouvelle Commission consisterait à corriger notre version officielle sur les textes originaux, à faire quelque chose d'analogue à ce qu'ont fait les protestants pour leur *Revised Version.*

Tel n'est pas, pour le moment du moins, le but qu'on se propose. La Commission instituée par le Souverain-Pontife n'a pour mission que de préparer une bonne édition, une édition critique, de la version latine, qui est en usage dans l'Eglise d'occident au moins depuis le septième siècle, et qui a été déclarée le texte officiel de l'Eglise par le Concile de Trente. Nous en sommes encore en effet à l'édition de Sixte-Quint corrigée par le Père Tolet et publiée par Clément VIII en 1592. Or, depuis cette époque, les études historiques et critiques ont fait d'incontestables progrès, et il n'y a pas le moindre doute qu'on pourrait appliquer avec profit à notre *Vulgate* les méthodes précises et scientifiques auxquelles nous devons les admirables éditions modernes des textes anciens. Le Saint-Siège a jugé que le moment était venu de le faire et il a confié ce soin à l'Ordre bénédictin.

* * *

L'Eglise, à qui Dieu a confié le dépôt des Saintes Ecritures, n'a aucune autorité pour modifier la lettre des textes inspirés. Interprète authentique de ces pages sacrées, elle, et elle seule, a la mission de nous en donner le sens véritable, mais elle ne peut changer un iota au texte lui-même. Ceci ne s'applique évidemment qu'au texte sorti de la plume des écrivains sacrés et dans la langue originale. Les copies, dans lesquelles les termes du texte primitif ont été remplacés par des équivalents, et, à plus forte raison, les versions, quelque parfaites qu'elles soient, n'ont pas, et ne peuvent pas avoir, l'autorité de l'original. Elles n'ont d'autorité que dans la mesure où elles le représentent, et elles sont par conséquent susceptibles de modifications et d'améliorations, jusqu'à ce qu'elles aient été amenées au degré le plus parfait de confor-

mité avec lui. Et c'est pour l'Eglise un devoir encore plus qu'un droit de veiller sur la fidélité des copies et l'exactitude des versions et de les corriger si elles s'altèrent, afin que les fidèles aient entre les mains la parole de Dieu dans sa forme la plus pure.

Dieu aurait pu, par une providence spéciale, nous conserver les précieux parchemins ou les papyrus sur lesquels David a écrit ses psaumes incomparables, et saint Paul ses immortelles épîtres, ou du moins en assurer la transcription la plus parfaite. Il aurait pu aussi inspirer les traducteurs et se porter garant de leur oeuvre. Mais il n'a pas fait ce miracle qui n'était pas nécessaire et qui n'aurait rien ajouté au prestige de nos Saints Livres. Les originaux en sont irrémédiablement perdus depuis longtemps et nous n'avons plus que des copies d'antiquité diverse et qui, différant plus ou moins entre elles,ne peuvent représenter parfaitement ces originaux. Les versions, même les plus anciennes, celles qui ont été d'un usage constant dans l'Eglise, comme la version grecque, la version latine, la version syriaque, ne sont pas l'oeuvre de traducteurs inspirés et leur autorité est proportionnée à leur fidélité.

Est-ce à dire pour cela que Dieu a abandonné sa parole au hasard des événements et à l'incurie des hommes ? Assurément non. Il se devait à lui-même de veiller à sa conservation et de la préserver de toute altération substantielle. De tout temps l'Eglise a été en possession d'un texte des Ecritures substantiellement conforme au texte original, et d'où elle a tiré ses dogmes et sa morale. Supposer le contraire serait faire à Dieu l'injure de penser que l'Eglise qu'il nous a donnée comme un organe de vérité a été maîtresse d'erreur. Les travaux critiques qu'on pourra entreprendre sur le texte sacré, les corrections qu'on pourra y faire, ne l'obligeront donc jamais à rien changer à sa discipline ou à sa croyance. Les

changements de détail, que l'étude des anciens manuscrits pourra exiger dans le texte de nos exemplaires actuels, feront peut-être découvrir quelques légendes ou rendront plus facile l'interprétation de quelques passages obscurs, mais ils ne feront pas disparaître de l'Ecriture les faits merveilleux dont elle est remplie et qui ont été accomplis par Dieu en faveur de son peuple ou de ses serviteurs. Elle gardera ses obscurités, qui tiennent avant tout à la profondeur et à la sublimité de sa doctrine, et qui nous obligeront toujours à recourir à l'organe de l'Eglise pour en recevoir une explication certaine.

Ce n'en est pas moins un devoir de respect pour la Sainte Ecriture que de chercher à en retrouver la forme la plus authentique. Aussi bien, l'Eglise s'est toujours montrée pleine de sollicitude pour la pureté du texte inspiré, et à presque toutes les époques, sous l'inspiration et la direction de ses docteurs ou de ses pontifes, les plus belles intelligences, des génies comme Origène et saint Jérôme, ont consacré une partie de leur vie au travail ingrat de la correction des textes. C'est sous l'impulsion de la même pensée qu'elle fait entreprendre aujourd'hui d'immenses travaux sur sa *Vulgate,* non pas qu'elle ait des inquiétudes sur sa valeur essentielle, mais pour l'améliorer encore et la rendre de plus en plus conforme au texte primitif.

Tout le monde sait, en effet, que cette *Vulgate* n'est qu'une version latine, alors que les Saintes-Ecritures ont été composées en hébreu et en grec. La plus grande partie de l'Ancien Testament a été écrite en hébreu, le reste, ainsi que tout le Nouveau Testament, à l'exception sans doute de l'évangile de saint Matthieu, a été composé en grec. On sait peut-être beaucoup moins quand et comment a été faite cette version latine, et il est pourtant nécessaire d'en connaître l'origine, si on veut comprendre en quoi doit consister le travail de la Commission bénédictine et les résultats qu'on espère obte-

nir. C'est ce que nous allons nous efforcer d'exposer le plus clairement et le plus brièvement possible.

Rappelons d'abord que les parties hébraïques de la Bible furent traduites en grec longtemps avant l'ère chrétienne pour l'usage des Juifs répandus en grand nombre dans tout l'empire romain et qui ne parlaient plus que le grec. Cette traduction semble avoir été faite en Egypte, et elle était terminée avant l'an 100 avant notre ère. Cette version grecque, à laquelle furent adjoints les livres composés en grec, forme ce qu'on est convenu d'appeler la version ou la Bible des Septante. ([1])

C'est de cette Bible grecque que se servirent les Apôtres et les auteurs du Nouveau Testament dans leurs citations de l'Ecriture, au moins la plupart du temps. Ce fut aussi celle qui fut en usage dans l'Eglise primitive,celle qu'on lisait dans les réunions liturgiques et qu'on y commentait, celle que lurent et expliquèrent les grands docteurs de l'Eglise orientale, celle qui est encore en usage dans l'Eglise grecque. Ce fut enfin cette bible grecque, à laquelle on avait ajouté le Nouveau Testament, qu'on traduisit en latin lorsque les églises latines commencèrent à se fonder en Afrique, en Italie, dans les deux Gaules, la cisalpine et la transalpine, version latine qui fut tout naturellement adoptée à Rome quand le centre de l'Eglise fut devenu latin, au cours du quatrième siècle.

Les choses en étaient là, quand saint Jérôme devint le

([1]) Il ne faut ajouter aucune foi à la légende d'après laquelle, à la demande de Ptolémée Philadelphe (285-247 a. C.), la Bible hébraïque toute entière aurait été traduite par 72 traducteurs juifs envoyés par le grand-prêtre Eléazar. Cette légende a cependant trouvé assez de crédit pour faire donner le nom de Septante à la version grecque de l'Ancien Testament, nom sous lequel on la désigne encore aujourd'hui.

secrétaire du pape saint Damase, de 382 à 384. L'état dans lequel se trouvait le texte des Ecritures ne pouvait manquer d'attirer l'attention d'un pape aussi vigilant que l'était saint Damase. La version qui était en usage à Rome et dans les églises où on parlait latin n'avait pas été faite par un seul traducteur, ni au même endroit, ni à la même époque. Il est même assez probable que quelques parties existaient en plusieurs traductions différentes. Les copies se multipliaient et, chacun se permettant de corriger les manuscrits, la confusion était complète. Il n'y avait pas deux exemplaires qui eussent un texte identique. *Tot exemplaria pene quot codices*, écrivait saint Jérôme ([2]). Au milieu de cette forêt de textes divers il était presque impossible de se reconnaître et de dégager le texte véritable. Pour remédier à ce triste état de choses dont tout le monde souffrait, le pape saint Damase, qui avait pu apprécier le talent et la science scripturaire de son conseiller, le chargea de reviser la version latine et de la corriger sur les meilleurs manuscrits grecs qu'il pourrait trouver, et de n'épargner aucun travail et aucune peine pour doter l'Eglise latine d'une version parfaite. Saint Jérôme se mit aussitôt à l'oeuvre et corrigea les Evangiles en 383, et le reste du Nouveau Testament pendant les années 384 et 385. Il paraît aussi avoir fait à la même époque une première revision des Psaumes d'après le grec des Septante. Il en fit une autre à Bethléem après 387, plus complète, d'après l'édition hexaplaire d'Origène ([3]). Cette recension se répandit d'abord

---

([2]) *Hier., Epist. ad Dam.*, P. L., 29, 525.

([3]) Pour simplifier les recherches sur le texte de la Bible, Origène en avait fait une édition à six colonnes parallèles, dans lesquelles il avait inscrit en regard le texte hébreu et les principales versions grecques. C'est ce qu'on appela les Hexaples (*éyanpla biblia*), *bible sextuple, bible à six colonnes*). Cet ouvrage, qui ne comptait pas moins de cinquante volumes, était trop considérable pour être multiplié. Origène en tira une édition manuelle où un système de signes critiques indiquaient soigneusement les divergences entre les Septante et le texte hébreu. Cette édition hexaplaire était très estimée des anciens.

en Gaule et plus tard dans l'Eglise universelle. C'est celle qu'on trouve dans la Vulgate. Il est certain qu'il corrigea encore d'autres livres de la Bible et peut-être même eût-il le temps de pousser son oeuvre jusqu'au bout. Mais ces exemplaires revisés étaient déjà perdus du vivant même de saint Jérôme.

Cette première correction fut acceptée avec faveur et reconnaissance par tout le monde catholique latin. Mais elle ne satisfaisait qu'à demi le grand docteur, et en 390, dans le recueillement de sa chère solitude de Bethléem, il se remit à l'oeuvre pour donner à l'Eglise une nouvelle version des Saintes-Ecritures. Cette fois, ce ne serait plus une simple revision d'après la version grecque, mais il recourait lui-même à l'original, à la vérité hébraïque, comme il l'appelait. Pour assurer le succès de sa louable entreprise, il n'épargna ni les recherches, ni les voyages, ni les dépenses, ni les travaux, et au bout de quinze ans d'incessants et pénibles labeurs sa version était achevée. Cette version, faite directement sur le texte hébreu, diffère assez notablement de l'ancienne version latine, faite sur la version grecque des Septante pour laquelle on professait la plus grande vénération. On conçoit qu'elle ait été d'abord regardée d'un assez mauvais oeil et qu'elle ait excité les défiances et un mécontentement presque universel. Saint Jérôme eut la douleur d'être récompensé de ses immenses travaux par les reproches et même les sarcasmes du grand Augustin, qui l'avait autrefois encouragé de ses éloges et sur le suffrage duquel il avait compté([4]). Saint Augustin reconnut plus tard le mérite de la nouvelle version et rendit justice à son auteur. Mais saint Jérôme mourut sans l'avoir vu adoptée par toute l'Eglise. Il ne fal-

---

([4]) *Aug.*, *Epist.*, 56, 104, P. L., 22, 566, 832.

lut pas moins de deux siècles à cette version pour supplanter totalement l'ancienne. Sa supériorité incontestable devait à la fin la faire triompher. Vers l'an 600, à l'époque de saint Isidore de Séville, c'était celle qu'on citait le plus communément. A partir de cette époque, on peut dire qu'elle a été à peu près la seule en usage dans l'Eglise. Et c'est précisément à cause de sa diffusion, de sa vulgarisation, si l'on veut, qu'elle a reçu le nom de Vulgate (*vulgata editio,* édition commune, la plus communément répandue). Le nom lui-même date du XIV siècle. Cette *Vulgate* a été déclarée le texte officiel de l'Eglise dans des circonstances sur lesquelles nous aurons à revenir, par le Concile de Trente,le 8 avril 1546.

La Vulgate n'est donc pas autre chose que la version latine de saint Jérôme faite sur l'hébreu, pour les parties de l'Ancien Testament, qui ont été composées dans cette langue, à l'exception toutefois du Psautier, comme nous l'avons vu plus haut. Pour le reste de l'Ancien Testament et tout le Nouveau, c'est l'ancienne version latine corrigée sur le grec par le même saint Jérôme, par l'ordre du pape saint Damase. Il y a cependant un certain nombre de livres de l'Ancien Testament qui n'ont jamais été revisés et qui ont passé tels quels de l'ancienne version latine dans notre *Vulgate.* La revision du Nouveau Testament a d'ailleurs été souvent assez superficielle. Cela paraît à première vue un mélange un peu singulier d'éléments disparates, mais la *Vulgate* est en somme, soit comme traduction, soit comme recension, l'oeuvre du solitaire de Bethléem, et le cachet du saint Docteur lui donne son originalité et son unité.

Ces détails étaient absolument nécessaires pour bien faire comprendre l'objet et la portée du travail de revision qui a été demandé à la Commission bénédictine.

Quelle est donc la revision qu'on veut maintenant faire

subir à cette Vulgate vénérable, consacrée par un usage de 1500 ans ?

L'examen le plus sommaire y révèle des divergences assez considérables avec le texte hébreu et le texte grec ainsi qu'avec les anciens manuscrits latins. C'est un fait bien connu, et il y a longtemps que le besoin d'une correction se faisait sentir. Le voeu en était exprimé de divers côtés par les savants catholiques. D'ailleurs les protestants de leur côté n'étaient pas restés inactifs et, par les travaux critiques qu'ils avaient faits sur le texte de leur Bible officielle, ils semblaient faire la leçon aux catholiques. Nous n'avons pas à juger les diverses éditions de leur *Revised Version*, mais on ne peut que rendre hommage au zèle dont ils font preuve pour la lettre du texte sacrée ([5]). Bien plus, et il faut le dire, quoique ce ne soit pas à notre louange, convaincus de l'importance de la *Vulgate* pour les études critiques et exégétiques, un groupe d'anglicans distingués des universités d'Oxford et de Cambridge avaient commencé, il y a déjà une trentaine d'années, à faire pour leur propre compte la revision de la *Vulgate* du Nouveau Testament, oeuvre qu'ils ont d'ailleurs menée à bonne fin pour les Evangiles et les Actes des Apôtres et qui est digne en tout point des plus grands éloges ([6]). D'au-

---

([5]) Les grands travaux de critique textuelle de la Bible qui ont été faits au siècle dernier et qui se poursuivent dans le nôtre, sont l'oeuvre de protestants ou même d'incrédules. Comme ces travaux ont été faits généralement avec une grande impartialité scientifique, les savants catholiques peuvent les utiliser, mais n'est-il pas humiliant pour nous de recevoir le texte de la Sainte Ecriture de la main de ceux qui n'ont pour elle ni notre amour ni notre vénération ?

([6]) *Novum Testamentum Domini nostri Iesu Christi latine, secundum editionem Hieronymi*, ad codicum manuscriptorum fidem recensuit Ioannes Wordsworth, in operis societatem adsumto Henrico White, Oxonii 1889-1898. Le fascicule qui contient l'épître aux Romains vient de paraître. Le président de la Commission bénédictine, Dom Gasquet, a déclaré lui-même publiquement qu'il restait peu de chose à faire après ce monumental travail.

tres savants universitaires, allemands ceux-là, mais protestants aussi,étaient sur le point d'entreprendre un travail analogue pour l'Ancien Testament. Si nous ne voulions pas être devancés par des hérétiques ou des indifférents,poussés par le pur amour de la science, il était donc grandement temps de nous mettre à l'oeuvre. Nous étions même déjà en retard.

Mais en supposant qu'on fût décidé à faire quelque chose pour rendre plus parfaite notre version officielle, une double voie se présentait. On pouvait mettre de côté la Vulgate et faire une nouvelle version sur les textes originaux, ou au moins corriger la version de saint Jérôme sur ces mêmes textes. Et certes il ne manque pas dans l'Eglise d'hommes versés dans les langues anciennes et la connaissance des Ecritures, et capables par conséquent de faire ce travail. C'est ce qui paraît à première vue le plus simple et le plus naturel. Et pourtant l'Eglise s'est arrêtée à une autre détermination. On se bornera pour le moment du moins à rétablir le texte de saint Jérôme dans son état primitif, et à l'épurer des altérations intentionnelles ou accidentelles qui s'y sont glissées pendant sa longue vie dc quinze siècles, à nous le donner tel qu'il était quand l'évêque Licinius en faisait prendre une copie sous les yeux de saint Jérôme lui-même. C'est là le programme que Pie X a tracé à la Commission dans sa lettre au président, Dom Gasquet.

Il y a d'excellentes raisons qui motivent cette conduite. D'abord, il est certain que l'Eglise, qui est essentiellement conservatrice et traditionnelle, ne se sépare pas sans regret et sans peine de son passé: elle ne le fait qu'à bon escient et attend souvent longtemps avant d'adopter une réforme dont elle avait d'ores et déjà reconnu la nécessité. Elle n'est donc pas pressée de renoncer à sa vieille *Vulgate*,qui a été le témoin et la compagne de ses luttes contre les hérésies, qui a inspiré sa liturgie, qui a modelé la pensée de ses théologiens, qui a été

l'objet des méditations et des commentaires de ses docteurs, qui a nourri la piété de ses fidèles, qui a été, en un mot, intimement mêlée à toute sa vie. Elle se doit à elle-même de la traiter avec honneur.

Mais c'est la prudence plus encore que le respect du passé qui a dicté sa conduite. Malgré les progrès incontestables de la critique textuelle de nos Saints Livres, nous sommes encore très loin d'être fixés sur la valeur relative des différentes formes sous lesquelles leur texte est parvenu jusqu'à nous. En corrigeant notre Vulgate, nous courrions risque de rejeter d'excellentes leçons pour en adopter de moins bonnes, de l'adultérer au lieu de la rendre meilleure. Minimisée pendant longtemps par les savants non catholiques, exagérée d'autre part par certains théologiens qui ont mal saisi la portée du décret du Concile de Trente, sa valeur critique réelle et son importance pour la restitution du texte primitif n'est plus mise en doute par personne. Un travail définitif n'est donc pas encore possible, et l'Eglise, qui a le temps devant elle, a pensé qu'il fallait d'abord commencer par étudier à fond cet élément important que constitue la Vulgate latine.

En attendant, les savants ont toujours la ressource de recourir directement au texte hébreu ou au texte grec, de consulter les éditions critiques privées, et de faire dans chaque cas les corrections qu'ils croient nécessaires. Il y a même d'excellentes traductions en langue vulgaire faites sur le texte original qui sont accessibles à tous. L'Eglise ne défend pas de s'en servir, pourvu que ce soit avec prudence. Elle ne peut qu'encourager tout ce qu'on fait pour mieux connaître la parole de Dieu et qui tourne nécessairement à sa gloire. Pour elle, certaine d'avoir un texte conforme dans son ensemble au texte original, elle ne sent pas le besoin de modifier maintenant son texte officiel. Elle va d'abord reviser à loisir

le texte de saint Jérôme, et consacrer à ce travail plusieurs dizaines d'années. Elle pourra reprendre ensuite le travail de saint Jérôme, et avec les matériaux accumulés par la critique,et le secours d'une méthode plus sévère et plus éprouvée, elle le portera au point de perfection qu'on attend de son amour pour le dépôt sacré dont elle est la gardienne. ([7])

Henri JEANNOTTE, p. s. s.

([7]) Nous étudierons dans un prochain article les moyens employés par la Commission pour découvrir les altérations du texte et les corriger.

Pierre Boucher

(SUITE ET FIN)

EN 1692, Mgr de Saint-Valier érigea canoniquement la paroisse de Boucherville. L'année précédente, on y avait béni la première cloche, appelée Marie-Jeanne, du nom de la marraine, fille de Pierre Boucher [1]. Plusieurs des habitants n'avaient pas entendu le son d'une cloche depuis vingt ans.

Partout, dans la paroisse, ce fut une fête. L'oeuvre poursuivie avec une énergie acharnée, une persévérance invincible, était enfin affermie : la paroisse était fondée.

On ne bataille pas contre la barbarie sans qu'il en coûte cruellement, on ne conquiert pas une terre sauvage sans un labeur immense, et un succès humain est toujours bien incomplet. Pierre Boucher le savait, et, malgré tout ce qui manquait au sien, il s'attardait souvent en actions de grâces dans la pauvre petite chapelle.

La mort approchait, mais autour de lui il entendait soudre la vie, une vie jeune, ardente, riche de sève. Ses nombreux enfants continueraient, achèveraient son oeuvre. Tous s'en allaient avec élan à l'action, tous se montraient dignes de lui et dans leur vie d'honneur et de misère déployaient un grand courage.

Parmi eux, Dieu s'était choisi deux prêtres. " Quel que soit l'état que vous embrassiez, disait Pierre Boucher à ses enfants, tâchez d'acquérir la perfection de cet état. " Plusieurs de ses fils s'étaient faits, comme lui, défricheurs, et

---

[1] Jeanne Boucher épousa, en 1695, M. Sabrevois de Bleury.

leur soeur, Mme Le Gardeur de Tilly, ne craignait ni de se mettre aux manchons de la charrue, ni de prendre en main la faucille.

Geneviève — la dernière de cette famille patriarcale — voulait se faire religieuse. D'après les contemporains, pour l'intelligence et le caractère elle tenait plus de Pierre Boucher que tous ses autres enfants. Jamais fille n'aima, n'admira plus son père. Il lui en coûtait inexprimablement de le quitter. Désolé de la perdre, mais heureux de la donner à Dieu, son père la soutint dans sa lutte contre la nature. Et, au mois de juin 1694, elle entra au noviciat des Ursulines de Québec, où elle prit le nom de son père vénéré ([2]). Le vide que laissait au foyer cette enfant tendre et aimable se fit bien tristement sentir. Mais ici-bas la douleur n'a jamais fini son travail dans notre coeur et Pierre Boucher devait l'éprouver.

* * *

Cette même année, au temps des récoltes, un fort parti iroquois descendit le Richelieu et se cacha dans les bois de Boucherville pour surprendre les moissonneurs aux champs. Vivement poursuivis, ils se dispersèrent, mais pour revenir plus tard, et la défaite qu'ils essuyèrent, cette fois, alluma dans ces coeurs féroces la soif de la vengeance. L'année suivante, par une nuit très obscure, ils se glissèrent jusqu'aux

---

([2]) Bien des années après, dans une lettre toute pénétrée de tendresse qui a été publiée, elle lui rappelait leurs entretiens et le bénissait de l'avoir fortifiée et éclairée. Sa générosité ne se démentit point. Elle exerça les plus hautes charges du monastère jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à la satisfaction de tout le monde, dans les temps les plus difficiles. Après six ans de cruelles souffrances, supportées avec une admirable patience, elle mourut en 1766, âgée de quatre-vingt-dix ans. Sa grande mémoire est en bénédiction.

habitations, mirent le feu à quelques-unes, massacrèrent les familles ou les jetèrent dans les flammes, et s'enfuirent ensuite, entraînant quelques prisonniers ([3]).

Le lendemain, au lever du jour, on découvrit les ruines fumantes, où les restes calcinés des victimes gisaient dans les cendres.

Ce tragique événement plongea Boucherville dans une noire désolation. Pierre Boucher en ressentit une douleur aiguë. Jusque-là, sa paroisse avait été épargnée. Il avait cru qu'elle le serait toujours. Il se sentait accablé par cette surprise sanglante qui lui en rappelait tant d'autres, et vieux, usé, ne retrouvait plus l'élasticité, la force de vivre. Mais comme tous les hommes d'action, il savait vouloir.

* * *

On organisa l'été suivant, une nouvelle campagne contre les Iroquois. A l'approche des troupes, ils mirent le feu à leurs villages, et s'enfuirent dans les bois. On ne put que ravager le pays.

Malgré ses soixante-seize ans, Frontenac avait voulu commander la pénible expédition, ce qui accrut encore sa popularité.

L'illustre gouverneur avait su gagner l'estime et l'amitié de Kondiaronk, et, par ce Huron d'un génie si prodigieux, il espérait faire la paix avec toutes les tribus de l'Amérique du Nord.

Il mourut le 28 novembre 1698, sans avoir eu cette joie. Mais Kondiaronk tint ses promesses et, le 4 août 1701, la paix générale était solennellement conclue à Montréal. Ce

---

([3]) Parmi ces malheureux se trouvait l'ancêtre de la famille Sicotte. Il fut scalpé, torturé, mais il réussit à s'échapper et revint à Boucherville où il vécut encore quatorze ans.

fut un spectacle ([4]) impressionnant, d'une grandeur étrange, et Pierre Boucher, le survivant des temps héroïques, le représentant des premières générations, en fut sans doute plus touché qu'aucun autre. La vue des treize cents Indiens venus de tous côtés, depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au golfe Saint-Laurent, lui mit au coeur une joie immense. Quelle admiration, quelle reconnaissance il ressentait pour Kondiaronk, qui avait su pacifier les maîtres de la forêt, les décider à enterrer la hache de guerre.

L'illustre *sagamo* ne devait pas survivre à son triomphe. Pendant qu'il écoutait l'un des orateurs, il s'évanouit. Des soins empressés le ranimèrent. Alors il témoigna qu'il voulait parler.

On le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée et, s'aidant de toute sa volonté, il retrouva sa force, sa merveilleuse éloquence. " Avec modestie et dignité il exposa, dit Garneau, ce qu'il avait fait pour amener une paix

---

([4]) Le spectacle était grandiose ! Dans la plaine qui s'étendait auprès de Montréal, on avait préparé une vaste enceinte. Les troupes étaient rangées alentour, et treize cents Indiens occupaient les places qu'on leur avait désignées. Du haut de son estrade, richement décorée, le gouverneur-général, entouré de l'intendant, M. de Champigny, du chevalier de Vaudreuil, de ses principaux officiers, tous en costume d'apparat, dominait l'immense assemblée. Les uniformes éclatants des soldats, les capots bleus des colons, les costumes variés des Indiens, les toilettes aux couleurs claires des dames, auxquelles on n'avait pas manqué de réserver un espace, les dentelles et les dorures des hauts fonctionnaires offraient à l'oeil un spectacle éblouissant. Après que M. de Callières eut prononcé quelques paroles accueillies par de longues acclamations, des colliers furent offerts de part et d'autre, et les prisonniers furent échangés ; puis le grand calumet de paix passa de main en main et tous y fumèrent, le gouverneur-général d'abord, ensuite M. de Champigny, M. de Vaudreuil. La cérémonie fut suivie d'un *Te Deum*, et l'on termina la journée par un festin, des salves d'artillerie et des feux de joie.

M. Leblond de Brumath,

Histoire populaire de Montréal.

universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix, sur les avantages qui en reviendraient à toutes les nations et démêla avec une adresse étonnante les intérêts des uns et des autres. Puis, il se tourna vers le gouverneur-général et le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. " Sa voix s'affaiblit, il se tut. Il fallut l'emporter et il expira dans la nuit ([5]). Sa mort fit une impression profonde. Kondiaronk était chrétien ; ses funérailles furent grandioses.

Quant aux effets immédiats de cette paix générale, un militaire, M. de Catalogne écrivit: " Les habitants qui depuis longtemps avaient abandonné leurs champs, les reprirent; chacun travailla à se bâtir dessus, et les terres, dont les héritiers avaient été tués, furent réunies aux domaines des seigneurs, qui les concédèrent à d'autres. "

C'était trop peu dire. Le traité de 1701 donna à la Nouvelle-France un grand ascendant sur les nations indiennes; entre elle et les Sauvages, il établit une sorte de droit international.

Mais les gouverneurs eurent fort à faire pour maintenir en paix les tribus, et parfois des Canadiens, emportés par le besoin de renom et de périls, s'en allaient en expédition contre les colons anglais.

En 1708, l'un des fils de Pierre Boucher se joignit au parti d'Hertel de Rouville et après une marche de cent-cinquante lieues, une centaine d'hommes prirent d'assaut le fort Haverhill, défendu par une bonne garnison ([6]).

([5]) On a comparé Kondiaronk à lord Chatham qui passa de la tribune à son lit de mort.

([6]) D'après M. Sulte, c'est à la suite de la prise de Haverhill que les colonies anglaises résolurent de s'emparer du Canada et firent appel à la métropole. On sait que, près des Sept-Iles, une horrible tempête anéantit presque, en 1711, la formidable flotte de l'amiral Walker.

* * *

Cependant Pierre Boucher avait atteint le terme de la vie humaine. Plus de quatre-vingts ans s'étaient écoulés depuis qu'adolescent il avait traversé la mer pour s'établir au Canada. Son intelligence gardait sa force, mais son robuste corps s'affaiblissait. La mort ne pouvait point tarder. Les plus âgés parmi nous ne la voient pas approcher sans douleur et sans crainte. " L'homme est comme un arbre, disait un octogénaire illustre, plus il vieillit, plus ses racines s'enfoncent dans la terre." Mais Pierre Boucher avait une foi vive. La tombe pour lui s'illuminait de clartés célestes. C'est avec une douce mélancolie qu'il regardait souvent la petite église où, près de son Sauveur, il allait attendre le glorieux réveil.

Le repos que la vieillesse lui imposait, lui permettait de se livrer à la prière, et tous ses souvenirs nourrissaient le chant intérieur de sa reconnaissance. Sur lui et sur les siens, Dieu avait étendu sa protection pendant les années terribles. Sa vie de famille avait été vraiment heureuse. Son auguste longévité lui apportait la joie de voir sa race se multiplier.

Il avait aimé sa patrie d'adoption comme l'homme, vraiment homme, aime sa terre natale, et cette Nouvelle-France qu'on empêchait de croître, qui semblait condamnée à mourir avant d'avoir vécu, il la voyait merveilleusement affermie. La fondation de Boucherville, commencée sans ressources, avait malgré tout réussi. Il allait laisser une paroisse solidement constituée, pleine d'avenir. Sur ce coin de terre où il s'était senti si jeune, où il avait si rudement travaillé, par les beaux jours il se promenait maintenant d'un pas alourdi par l'âge. Les sentiers verts étaient encore les seules rues à Boucherville. Entre les maisons peu rapprochées beaucoup d'arbres centenaires restaient debout, mais les toits fumaient, la

flamme brillait joyeuse aux foyers, les épis ondulaient dans les champs. Et Pierre Boucher se sentait heureux d'avoir civilisé un morceau de la forêt. Les peines, les fatigues, les sanglants souvenirs étaient oubliés. Des cruelles années lointaines, il ne lui restait plus qu'un doux sentiment de repos et il attendait en paix l'appel de Dieu.

* * *

SES DERNIERES VOLONTES

Avec une tristesse sereine, il écrivit ses adieux aux siens. D'après Jacques Viger, au siècle dernier, on les lisait encore, chaque année, en famille, à genoux.

" Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit :

" Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foy et religion Catholique, Apostolique et Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ay à mes pauvres enfans, auxquels je recommande : 1o de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2o d'avoir soin de payer ce qui se trouvera estre dû lorsque je mourrai; 3o d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter et deffendre contre tous ceux qui voudroient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs des bons enfans et assurez-vous que Dieu vous récompensera; 4o Je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et soeurs. Aimez-vous les uns et les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu

pour y rendre compte de vos actions; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir.

" Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très-bien acquis. J'ai fait ce que j'ay pu pour vous en laisser davantage, et je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis; je ne vous laisse aucun ennemy de ma part, que je sache. J'ay fait ce que j'ay pu pour vivre sans reproche, tâchez de faire de même. Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers Enfans, la crainte du Seigneur, devant les yeux et l'aimez de tout votre coeur.

A MA FEMME

" C'est à vous, Ma Chère Femme, que je parle à présent:

" Continuez d'aimer vos Enfans, mais aimez-les également, comme j'ay fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et qui ont le plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres; parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourreez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez combien je vous ai aimée et tous vos parens pour l'amour de vous. En écrivant cecy je m'examine sur le tems que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche

rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur.

A Monsieur De Muy

" Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous sçavez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voicy une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussy généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-soeurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments.

A tous en général

" Je vous parle à tous, mes chers Enfans. Voulez-vous que Dieu vous bénisse? tenez-vous en paix les uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir; ce qui pourrait arriver dans le partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine, mais si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivoit quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis des plus gens de bien et leur remettez tous vos intérêts entre les mains, et passez-en par où ils jugeront à propos; vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès. Souvenez-vous encore que le meilleur

moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu. Ayez confiance en sa bonté et il vous donnera ce qui vous est nécessaire. Faites du bien à tout le monde, pour l'amour de lui; ne faites de mal à personne autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse; il m'en a assez donné pour vivre honnêtement avec les honnêtes gens; il vous en donnera aussy autant qu'il vous sera nécessaire, et à vos enfans; je l'en prierai de tout mon coeur, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté. Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit, pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser, ne négliger aucune occasion; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et notre honneur. Plus-tôt vivre pauvre, plus-tôt mourir, que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous.

" Fuyez toutes sortes de débauchés et faites en sorte que vos enfans ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur: " que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme! " La vie est courte, mais l'éternité ne finit jamais. Je ne m'étends pas davantage, vous êtes assez instruits de vos obligations de Chrétiens; mettez en pratique ce que vous sçavez, et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte. Il arrive souvent que l'intérêt ou la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité

de la colombe, mais en même temps, la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à coeur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux : pour lors, vous pouvez lui ouvrir votre coeur, sans crainte d'être trompés. Mais prenez garde, il y a bien des hypocrites, qui sont malaisés à connoître. Tout ami intéressé, il ne s'y faut pas fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec défiance, sans toutefois le faire paroître.

" Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte* par le Père Cordier, jésuite, les *Conseils de la Sagesse* et autres semblables.

" Adieu donc, mes pauvres enfans pour un peu de tems, parce que j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité sans jamais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons coeur à coeur; c'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de tems, et que nous nous réunions bientôt ; d'ailleurs, que ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger; la perte n'est pas grande. De plus, vous sçavez qu'il se faut tous séparer. Ainsi, je vous dis adieu, comme celui qui s'en va devant vous, vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le feray pour vous. Comme je ne sçais quand je mourray, ni la manière, et que j'ignore si j'auray le tems de vous parler, c'est pour cela que le fais icy, de crainte de ne pouvoir le faire dans ce tems-là. "

Pierre Boucher s'adresse ensuite à chacun des membres de sa famille :

" Je commence par vous, ma chère Femme :

" Je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moi et songez à vous préparer à la mort. Vous êtes âgée et par conséquent, ne pouvez pas tarder à me suivre. D'ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre. Réparez par vos bons exemples, les mauvais que j'ay donnés.

" Et vous, mon fils de Boucherville :

" Je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfants. Priez tous le Seigneur pour moi, je le feray pour vous. Je vous recommande trois choses: 1o de vivre dans la crainte de Dieu; 2o de continuer à y élever vos enfants; 3o de vivre en homme d'honneur, et que rien ne paraisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et vos soeurs. Vous êtes l'aîné, agissez en père de famille et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, mais surtout des pacifiques et miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfants que j'aime tendrement comme aussi votre femme pour qui j'ai bien de la considération, et que je n'oublierai pas devant Dieu.

" Dites à votre Soeur de Varennes que je lui dis adieu et à tous ses Enfants que j'aime et que j'ai toujours aimés. je leur donne et à elle ma bénédiction, je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu et de s'entre aimer les uns les autres comme Dieu et la bienséance le demandent.

"Vous direz à votre frère deGrandpré que je lui dis adieu à sa femme et à ses enfants; que je leur donne ma bénédiction qu'ils prient Dieu pour moy et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation qui ne sera que pour un tems. La vie est

courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à présent.

"Adieu mon fils de Grosbois. Vous sçavez comme je vous ai aimé, n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moi, en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte; Dieu le veut et il est tems de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde. J'y suis à charge aux autres et à moy-même. Je vous donne ma bénédiction à votre femme et à tous vos enfants, à qui je dis aussi adieu. Vivez tous dans la crainte du Seigneur. Continuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre vos frères et soeurs; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion.

"Je dis aussi adieu à ma fille, Le Gardeur, à son mary et à tous ses enfants, auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aye bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme et engagez Mr. Le Gardeur de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que "Bienheureux sont les pacifiques". La vie est courte, l'éternité bien longue puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu en remplissant fidellement tous les devoirs de votre état.

"Adieu, ma fille De Muy, adieu à tous vos enfants à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon coeur le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui vous est nécessaire en ce monde et le Paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour Mr. De Muy. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement.

" Je prie derechef Monsieur De Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différens qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela; de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole, ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous.

" Mandez à votre frère, le Curé de Saint-Joseph que je lui dis adieu; qu'il se souvienne de moy au St-Autel et que je lui donne de tout coeur, ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille, qu'il y travaille; je l'en prie très instamment.

" Adieu, mon cher fils de Montbrun, adieu à votre femme et à vos enfans. Je vous donne à tous ma bénédiction. Priez Dieu pour moy. Vous sçavez que je vous ay toujours beaucoup aimés; je sais que vous m'aimez réciproquement et que par conséquent, vous aurez de la douleur de ma mort; mais je vous conjure de ne point vous affliger; cela ne servirait qu'à intéresser votre santé. Songez que vous avez une famille qui a besoin de vous; d'ailleurs, vous ne perdez rien en me perdant. Je vous serai plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde comme je l'espère de sa bonté.

" Adieu, mon cher fils de Laperière. Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible, mais consolez-vous et dites souvent: Dieu l'a voulu de la sorte.... que son saint nom soit béni. Priez-le Seigneur pour moi. Je ne vous en dis pas davantage, vous sçavez mes sentimens. Je vous donne ma bénédiction, et je prie le Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché.

" Adieu ma chère fille de Sabrevois, dites à Mr. de Sabrevois que je luy dis aussy adieu et à votre fille. Je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moy, je le feray pour vous. Je conjure Mr. de Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille.

" Adieu, ma chère fille Boucher. Je suis fâché de vous laisser sans que vous soyez pourvue. Vous sçavez que ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous, et vous servira de père. Vous avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moy, je le prierai pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la Sainte-Vierge.

" Mandez à votre frère Boucher, prêtre du Séminaire de Québec, que je lui dis adieu, que je lui donne ma bénédiction; qu'il prie Dieu pour moy, surtout au Saint-Sacrifice de la messe. Je ne lui donne aucune instruction parce qu'il en sait assez et plus que moy. Qu'il continue comme il a commencé, et qu'il contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille.

" Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma bénédiction. Ayez bien soin de votre chère mère qui vous a tant aimé, et qui vous aime encore tendrement.

" Adieu, ma chère fille de St-Pierre, adieu, ma chère Enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moy, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort, au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appellé à lui, et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'ai-

mez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres.

" Si vous m'avez aimé plus que vos frères et soeurs, j'ai aussy bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu; votre attachement pour moy mérite bien cela. Je le ferai à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais cecy d'avance, de crainte d'être surpris par la mort. Sachant bien que ce vous sera, et à tous vos frères et soeurs une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moy, de voir que j'ay eu le soin de leur dire adieu devant que de sortir de ce monde.

" En cas que je mourusse subitement ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St-Pierre mon reliquaire d'argent que je porte sur moi. Il y a bien des indulgences appliquées dessus, mais elles ne luy peuvent servir; elle pourra en faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a témoigné tant d'affection, et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement, pendant que j'ay vécu en ce monde.

" Aux autres — Je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moy. Je leur demande à chacun dix messes, sans compter les prières, qu'ils feront ; c'est bien la moindre chose, qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère à qui ils ont tant d'obligations. "

" Du 18 d'aoust — J'ai cru devoir ajouter icy que ma femme et moi avons fait un Testament, lequel nous ne souhaitons qu'il soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant,

à moins qu'il ne survint quelque chose qui obligeat à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir; mais quoiqu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions qui sont de vous faire vivre en paix et d'empêcher que vous ne plaidiez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout; cependant s'il parait que quelqu'un soit plus avantagé, souvenez-vous que vous êtes tous frères et soeurs, qu'il ne faut pas se porter envie les uns les autres. Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier plus les uns que les autres, mais quand cela serait, nous avons le droit de le faire, étant maîtres de notre bien. Tout notre désir en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez pour la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous.

" Je ne doute point que si quelqu'un de vous la veut troubler, Dieu ne l'en punisse. Je l'en prie et l'en prierai de tout mon coeur. "

* * *

Le 19 avril 1717, Pierre Boucher, muni du saint viatique, passa heureusement à l'autre vie, laissant à sa famille un patrimoine inestimable d'honneur. Malgré ses quatre-vingt-dix-sept ans, il emporta de grands et profonds regrets, mais personne ne le pleura si tendrement, si constamment que sa fille chérie, Mère Saint-Pierre.

Il repose dans l'église, sous le banc seigneurial.

" La terre prit sa dépouille vénérée, dit l'*Histoire de Boucherville,* sa paroisse garde son souvenir, son esprit et ses oeuvres, la religion, l'exemple de ses vertus, la patrie, son nom comme un héritage de gloire. "

Parmi ses descendants quelques-uns se sont illustrés, dans l'Eglise, dans l'état et à la guerre ([7]).

L'immortel La Vérendrye ([8]) était son petit-fils, Mme d'Youville, fondatrice des Soeurs Grises, dont le procès de béatification s'instruit à Rome, était son arrière-petite-fille. ([9])

Laure CONAN.

([7]) Notre histoire conserve avec honneur, entre tous, le nom de M. René de la Bruère, major du 2ième bataillon canadien à Châteauguay, en 1813, héros digne de marcher à côté de M. de Salaberry. Sa bravoure lui mérita une décoration de la reine Victoria, et deux drapeaux pour son bataillon, don gracieux de la princesse Charlotte, alors future reine des Belges. *Histoire de Boucherville.*

([8]) Acte de sépulture, à la date du 29 avril 1717 " A esté enterré dans l'église paroissiale de Boucherville, sous son banc, M. Pierre Boucher ascuyer, Seigneur de Boucherville décédé le dix-neuvième jour du mesme mois et an que dessus en la communion de Notre Mère la Sainte-Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, après avoir reçu les Sacrements de viatique et d'extrême-onction, âgé d'environ nonante sept ans, en présence de Mrê Dauzat, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, curé de Longueuil qui a fait le service de Maxime Taillhandier notaire de Gillet Papin, soussignés avec moy, missionnaire de Boucherville.

C. Dauzot, prêtre.
Taillandier,
René Le Moyne,
Saladin, prêtre missionnaire.

([9]) L'Ouest va lui élever un monument.

XIIe Congrès international de Géologie

Tenu à Toronto, 6-14 août 1913

(SUITE ET FIN).

APRES la lecture des rapports d'un intérêt général, l'ordre des jours suivants nous permit de prendre connaissance de plusieurs travaux particuliers.

M. Hobbs, de l'université de *Ann Harbor* (Michigan) a constaté que les éléments principaux des magmas ignés, tels que l'acide silicique, l'alumine, le fer, se rencontrent en quantité équivalente dans les argilites. Seules la chaux et la soude offrent une divergence notable. De ces rapprochements, M. Hobbs conclut que les roches éruptives furent à l'origine des argilites. Celles-ci ont été fondues sur place puis poussées vers la surface. L'excès de chaux et de soude, qu'elles accusent à leur sortie, s'expliquerait par le fait qu'en cheminant vers l'extérieur, elles ont traversé d'autres couches sédimentaires,riches en calcaire et en sel, qui leur ont cédé de la chaux et de la soude. L'hydrogène libre et combiné, les gaz sulfureux, chlorydrique et carbonique, les immenses quantités de vapeur d'eau qui se dégagent dans ces phénomènes de fusion, dans les éruptions volcaniques par exemple, tout cela reçoit une explication satisfaisante par la théorie de M. Hobbs. Car il est connu qu'un pied cube d'argilite renferme presqu'un gallon d'eau. A la température de fusion de cette roche, l'eau se dissocie en ses éléments, hydrogène et oxygène, et la présence de ces gaz à l'état naissant donne la clef des combinaisons diverses mentionnées plus haut.

La même théorie, étudiée sous tous ses aspects et en ses diverses conclusions, jetterait probablement quelque lumière sur les montagnes isolées des vallées du Saint-Laurent et du Richelieu, dont la nature et l'origine ne sont pas encore parfaitement démontrées.

Une pensée analogue a conduit M. Daly, de l'université *Harvard,* à rechercher dans leur genèse même la cause de la différence de composition que présentent quelques laccolithes et batholithes, selon qu'on les observe à la base ou au sommet de leurs dépôts. Cette particularité serait due à la température de fusion de ces roches et à leur refroidissement plus ou moins lent. Cette puissance mystérieuse partout présente et jalouse de tout soumettre à son influence, la gravité, est intervenue et a provoqué une sorte de cristallisation fractionnée d'où sont issues des substances ayant droit au même nom mais ne montrant pas dans toute leur masse une composition identique.

M. Harker, de l'université de *Cambridge* (Angleterre), corrobore cette opinion et M. Coleman, de *Toronto,* en voit la confirmation dans les champs nikélifères de Sudbury.

L'étude des roches ignées appelle logiquement l'étude des roches sédimentaires. M. Ulrich, de la commission géologique des Etats-Unis, nous initie aux embarras du stratigraphe et du paléontologiste dans la taxonomie des anciennes couches sédimentaires. Les classifications anciennes avaient du bon, les nôtres sont meilleures, et il est probable que celles qui suivront l'emporteront en valeur sur les précédentes. Le malheur est que les géologues ne sont pas tous pareillement consciencieux. Le désir de *découvrir* une formation nouvelle ne peut suppléer aux défaillances de la mémoire, ni aux lacunes d'une science qui enseignerait que telle prétendue découverte n'est qu'un accident lithologique dans une formation bien connue. C'est ainsi que l'introduction du terme *ordovicien,*

en vue de désigner les frontières indécises entre le silurien et le cambrien, résulte d'un compromis entre les partisans obstinés de deux classificateurs non moins obstinés.

Il faut savoir, continue M. Ulrich, que le témoignage des restes organiques n'est pas toujours absolument concluant. La faute n'est pas aux fossiles, mais au diagnostic que nous en tirons. Quelle que soit la signification d'un fossile dans un bassin pélagique, sa présence dans un autre bassin peut comporter une signification différente. Il a trouvé, dit-il, trois fossiles qui ont totalement bouleversé ses connaissances passées sur leur habitat, et, partant, sur leur âge relatif. Combien de faux pas attendent le stratigraphe et le paléontologiste s'ils oublient ou ignorent un fait indéniable, à savoir la récurrence, due aux courants périodiques ou accidentels, dans un bassin océanique d'espèces animales vivant habituellement dans un autre bassin. Ce fait se manifeste dans nos Apalaches. Ici les eaux de l'Atlantique et du Golfe du Mexique ont tour à tour inondé plusieurs bassins et y ont laissé, chaque fois, les traces de leur passage par l'apport de fossiles caractéristiques.

Je ne peux laisser le sujet des formations anciennes sans signaler la sortie de M. Lawson, de Californie, contre notre *laurentien*. " Nous avons appris, affirme-t-il, ce que signifie cette expression géologique et nous voulons maintenant la rayer de nos traités. Ce que nous demandons, c'est une classification,quel qu'en soit le nom,qui comporte un sens défini." Déjà, je crois, la Commission géologique du Canada a exprimé un doute sur l'âge relatif de ce terrain ancien que Logan a nommé d'un nom qui nous est cher. Elle a reconnu que s'il était donné à cet illustre géologue de revoir ses champs d'exploration, il n'y trouverait plus la confirmation de ses vues, surtout depuis que l'on a étudié à fond les formations de Cobalt et de Sudbury. M. Coleman croit cependant que la no-

menclature de Logan n'est pas sans fondement et il déclare la maintenir au moins pour les granits de Sudbury, sûrement antérieurs à la formation huronienne.

M. Frank B. Taylor nous fait passer brusquement de l'histoire ancienne aux événements modernes, de l'âge des mollusques à l'âge de l'homme, par un exposé des limites sud du glacier continental. Il y croit encore fermement à ce grand cataclysme, quoiqu'en d'autres lieux on commence à douter de l'importance de son rôle et même de son existence. Il voit les traces de son passage et de son action dans les quartzites de Postdam arrachées aux rives du lac Champlain et transportées jusqu'à la latitude de Cincinnati. Il sait que le glacier a cheminé du nord au sud, sensiblement, passant à travers les Grands Lacs, par-dessus le mont Washington des Montagnes blanches, pardessus les plus hauts sommets des Adirondacks, à la façon d'un fleuve dont les eaux s'écoulent selon les lois impérieuses de l'hydrostatique. Il a mesuré l'épaisseur de cette vaste carapace de glace et il lui donne quinze à vingt mille pieds. Dans l'état de Wisconsin, M. Taylor a constaté les hésitations du glacier à fixer une borne à son cours. Il semble qu'il a tantôt avancé et tantôt rétrogradé. En un point en particulier, il a reculé de quarante milles tandis que la reprise de sa marche en avant n'a été que de trente milles. C'est après des reculs répétés, et de plus en plus accentués, qu'il est finalement remonté vers sa source, c'est-à-dire vers l'océan arctique. La preuve de ces multiples hésitations est écrite sur le sol : les cailloux roulés qu'il a semés partout sous la forme de moraines nous permettent de la lire comme dans un livre.

Les quelques travaux dont je viens d'écrire une analyse succincte ne doivent pas induire le lecteur à conclure que le congrès ne s'est occupé que de questions théoriques. Non, le congrès a été très sobre sur ce point. Il s'est bien gardé,

par exemple, d'entrer dans la " spéculation à perte de vue " touchant l'âge de la terre. Toutefois, un journaliste s'est glorifié d'avoir interrogé un congressiste sur ce problème, et il écrit que s'il y a des géologues qui ne donnent que 75 millions d'années à la terre, le savant, lui, a déclaré, en accompagnant son dire d'un geste qui n'avait rien de métaphysique, qu'il ne voyait pas qu'on puisse s'en tirer avec moins de 200 millions d'années.

Sait-on que ces chiffres, apparemment fantaisistes, résument assez bien l'opinion des hommes de science? Les géologues, les géomètres, les physiciens,les chimistes mêmes se sont prononcés là-dessus, et ils inclinent tous à les accepter, sinon dans leur totalité, du moins dans leur ordre de grandeur. Voici la substance des arguments des uns et des autres.

Les géologues ont trouvé qu'il faut en moyenne 3 à 4 mille ans pour que les eaux forment un dépôt d'un pied d'épaisseur. Or, nos Laurentides — pour ne citer qu'un terrain sédimentaire connu — présentent une épaisseur de cinquante mille pieds.

Les géomètres ont mesuré les plissements de l'écorce terrestre qui ont fait surgir les chaines de montagnes. Ils calculent que si cette écorce était détendue et déplissée de façon à reprendre sa surface primitive, le rayon terrestre serait presque d'un centième plus grand que sa valeur actuelle. Le refroidissement et le desséchement qui ont produit cette contraction requièrent des centaines de millions d'années.

Les physiciens de leur côté, armés d'une science nouvelle, se croient en mesure de formuler, à leur tour, une opinion en se basant sur la quantité d'hélium émané par les substances radio-actives telles que le radium et l'uranium. Ils concluent pareillement à des millions d'années.

Les chimistes enfin ont attaqué le problème par les procédés de leur art. Ils ont analysé l'eau des océans et ils ont cons-

taté que le sel de table y entre dans la proportion de trois par cent à peu près. Connaissant la richesse en ce même sel des eaux des fleuves et le débit de ceux-ci, ils estiment que les fleuves charrient annuellement à la mer telle quantité déterminée de sel marin. Divisons la masse totale de sel contenu dans les eaux océaniques par l'apport annuel des fleuves et nous aurons un quotient qui s'exprimera en millions d'années.

Ce n'est donc pas sans réflexion que M. de Lapparent a écrit : " On ne peut pas encore évaluer en nombre d'années l'âge de la terre, mais que ce nombre doive se chiffrer par millions, c'est de quoi il n'est plus permis de douter. "

Quant à l'âge de l'homme, on s'est abstenu sagement de le mettre en discussion. Il y a longtemps d'ailleurs que l'on a fait justice de l'homme tertiaire, et j'ai été heureux de lire récemment l'opinion très conservatrice sur ce propos du professeur américain Fred. Wright. Celui-ci affirme que l'homme ne saurait prétendre à une antiquité plus haute que 12 à 15 mille ans et qu'encore c'est là une marge généreuse. 8,000 ans préhistoriques suffisent à rendre compte de toutes les oeuvres de l'homme. J'ai entendu M. de Lapparent exprimer absolument le même sentiment.

Il restait une immense question qui était sur le programme du XIIe congrès mais qui n'a eu que l'honneur du rapport suivant : " En considération du travail nécessité par la publication de la *Monographie sur les ressources houillières mondiales,* le comité exprime le regret d'avoir été dans l'impossibilité d'entreprendre la préparation d'une monographie supplémentaire sur les *Fractures de l'écorce terrestre,* dont l'idée fut suggérée à la onzième session du congrès géologique international. Le comité exécutif émet, toutefois, respectueusement le voeu que cette étude soit transmise au comité exécutif du treizième congrès ", c'est-à-dire au congrès

de Bruxelles. L'étude s'étendra à la genèse et au gisement du pétrole. Entre temps, le monde économique continuera de s'occuper de ce précieux liquide et surtout de son essence, la gazoline, pendant que les laboratoires multiplieront leurs travaux, afin de trouver un succédané à cette dernière, en vue de pourvoir aux besoins des moteurs à combustion interne dont le champ d'application s'étend indéfiniment par l'usage croissant des autos et des merveilleux avions.

M. Gould, d'*Oklahoma,* a mis l'eau, si je puis dire, à la bouche de plusieurs congressistes en énumérant les richesses pétrolifères des Etats de Kansas et d'Oklahoma. Là sont des étangs de sable imprégnés de pétrole — on en connait 80 — d'une profondeur de 75 à 100 pieds, dont l'étendue varie depuis un mille jusqu'à des centaines de milles. Un toit de calcaire en fait de vrais réservoirs fermés, d'une richesse inouie, que la sonde atteint à 1,000 pieds au-dessous de la surface du sol. L'ensemble des réservoirs a donné, en 1911, soixante millions de barils d'huile; l'étang Glenn, à lui seul, en fournit vingt millions. En regard de ces fleuves de pétrole, les puits canadiens de *Pétrolia* et d'*Oil Springs,* avec leur modeste débit de quelques centaines de barils par mois, font petite figure. Il y a bien aussi les champs de Gaspé dont on parle depuis longtemps et dont l'amirauté anglaise, en prévision de la substitution dans ses cuirassés du pétrole ou charbon, projette de faire un point de ravitaillement facile et assuré. Je ne puis rien écrire touchant leur production pour la bonne raison que je n'y vois aucune allusion dans les rapports du ministère fédéral des Mines [1].

---

[1] Ces rapports, intéressants, riches de nombreuses et belles illustrations, et parfaitement traduits en français par des spécialistes, m'est-il permis de faire connaître qu'ils feraient belle figure dans toute bibliothèque. J'en ai trouvé chez plusieurs de nos concitoyens de langue anglaise; ils se rencontrent rarement chez nos compatriotes français. Il suffirait cependant, je crois, d'en faire une fois la demande à Ottawa pour s'en assurer la venue constante et régulière.

La belle et captivante conférence du Dr Hume, directeur de la commission géologique de l'Egypte, mérite d'être signalée. M. Hume nous demanda quelle image nous nous formions du bassin du Nil? Une plaine de sable, peut-être, parsemée d'oasis arrosés périodiquement par les eaux fécondantes du grand fleuve? Erreur! Il y a des plaines sans doute; il a aussi des rochers, des rochers de calcaire. En quelques endroits, le Nil coule entre des rives hautes de 1200 à 1500 pieds. "J'ai souvent parlé, confesse M. Hume, en faisant passer sur l'écran les paysages qu'il affectionne, du grand, du puissant (*mighty*) Nil, mais je me sens gêné dans mon admiration maintenant que j'ai vu votre majestueux Saint-Laurent. "

M. Paulcke, professeur à *Carloruhe,* fait de la géologie en laboratoire. En soumettant une grande plaque rocheuse à une pression régulièrement croissante et allant jusqu'à 3,200 lbs, par pouce carré, il a reproduit en miniature l'aspect orogénique des Alpes. La vue sur l'écran de cet étonnant résultat provoque les applaudissements des assistants.

Le Dr Ami, d'*Ottawa,* nous récrée par une joyeuse nouvelle géologique. Préparez-vous, dit-il, gens d'Ontario, à cultiver les terres d'alluvion que le lac Erié vous cèdera un jour. La chute Niagara recule incessamment. Elle finira par atteindre le lac Erié. Alors celui-ci se videra et ne laissera à sa place qu'une rivière resserrée entre des rives riantes et d'une fertilité inépuisable. Et cela arrivera aussi sûrement que nous sommes ici aujourd'hui. Mais quand? M. Ami aurait pu nous le dire à la suite de l'éminent géologue anglais, Sir Charles Lyell. Celui-ci visita Niagara en 1840. Après un répérage et des calculs basés sur les relations des anciens voyageurs Hennepin et Kalm, il démontra que le recul de la chute est de un à trois pieds par an. Ce recul est dû à l'écrasement périodique de la table calcaire sur laquelle coule la rivière et dont la base schisteuse est sans cesse rongée par

l'affouillement des eaux au pied de la chute. A ce compte, il a fallu 35,000 ans pour que celle-ci, qui se précipitait directement, à l'origine, dans le lac Ontario, franchît les 11 milles qui la séparent aujourd'hui de son déversoir primitif. Il lui reste à faire le même travail sur un parcours d'a peu près 20 milles avant d'atteindre le lac Erié.

Complément intéressant, j'ai lu quelque part que d'autres savants sont arrivés à la même conclusion en prenant pour point de repère quelques détails topographiques de la chute décrite par Chateaubriand. Les géologues, personne n'en doutera, ne sont pas peu fiers d'associer Chateaubriand à leurs travaux. Ils s'estiment non moins heureux de prouver, à leur façon, que le grand écrivain a bien vu de ses yeux "les mille arcs-en-ciel qui se courbent et se croisent sur l'abîme".... et entendu de ses oreilles " les rugissements de la cataracte.... dont l'eau rejaillit en tourbillons d'écume qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les fumées d'un vaste embrasement ".

* * *

Un grand banquet, le plus pompeux que Toronto ait vu depuis le dîner offert au duc et à la duchesse de Connaught, clôtura le congrès. MM. Coderre et Devlin, eurent des mots heureux en répondant, en français, aux toasts portés en l'honneur des gouvernements d'Ottawa et de Québec. Ils invitèrent les congressistes à venir visiter de nouveau ce paradis des géologues qu'est le Canada. "Oui", renchérit M. Lindsay, ordonnateur des voyages et excursions des géologues, " des tonnes et des tonnes d'eau couleront dans le Niagara, avant qu'il nous soit donné de jouir, une deuxième fois, d'une telle fête et de tels enchantements ; nous sommes des étudiants de la nature et au contact de la nature nous sommes tous parents et alliés. "

A l'issue du congrès, cent-quinze délégués entreprirent une grande excursion vers Vancouver et le Yukon,avec le dessein de visiter, entre autres choses intéressant la géologie, les incomparables formations mézozoïques de l'ouest et les mines d'or de Rossland et du Klondyke. Le ministre des Mines accompagna les excursionnistes. Celui qui écrit ces lignes regrette qu'une indisposition sérieuse l'ait privé du plaisir d'accepter l'invitation de l'honorable M. Coderre, qui lui offrait une place dans son char privé et le pressait même de poursuivre jusqu'à Dawson. Il tient à lui exprimer ici ses plus vifs remerciements pour cette aimable gracieuseté.

Ma glose pourrait s'exercer encore sur plusieurs incidents arrivés au cours du congrès. On peut en imaginer plusieurs, soit d'ordre social ou universitaire: réceptions, soirées, collation de grades; soit d'un ordre plus particulier, comme les promenades, par groupes, dans et autour de la ville, et les petes croisières sur le lac Ontario, où, une fois " Neptune fut plus fort que Pluton "! La chronique a aussi signalé les courses individuelles de quelques géologues étrangers attirés par la nouveauté des édifices et finissant par se perdre dans les quartiers excentriques de la ville. Tel personnage slave, par exemple, entrainé loin de son gite, et ne pouvant à cause de sa langue se faire comprendre des passants, se trouva un soir absolument égaré à un coin de rue. En dépit de sa grande notoriété dans le monde géologique et de sa connaissance parfaite de tous les âges de la terre, les représentants de l'âge de l'homme qu'il avait devant les yeux et le terrain quaternaire qu'il touchait de ses pieds ne suffirent pas à le tirer de l'isolement. Il aurait pu se dire à l'intime avec le poête dolent :

Seigneur, vous m'avez fait puissant et solitaire !

Une scène plus amusante s'offrit à nos regards un jour

que les *Highlanders* donnaient une sérénade en présence d'un groupe de géologues que la cornemuse et les petits jupons écossais semblaient hypnotiser. On vit alors un vieux monsieur sortir du groupe et demander vivement un des bizarres instruments. En un clin d'oeil il ajusta le sac à vent sous son bras et emboucha la musique :

> And wild and high the Camerons gathering rose,
> .....
> And Donald's fame rings in each clansman's ears.

Rarement musicien recueillit pareils applaudissements !

Ce furent des adorations et non des applaudissements que nous offrimes à Dieu, le dimanche, 10 août. Les églises de Toronto avaient fait connaître l'heure de leurs offices et j'imagine que les reporters avaient reçu instruction de noter le nombre de géologues qui entreraient dans l'une ou dans l'au tre. Le lendemain, les journaux ne manquèrent pas de dire, et je le répète ici avec un vif plaisir, que la cathédrale catholique de Saint-Michel reçut un très grand nombre de savants, avides d'adorer dans son modeste tabernacle l'auteur de l'ordre qui règne dans la création des êtres inanimés aussi bien que dans celui des êtres animés.

A son tour, l'université de Toronto reçut de chaleureux remerciements. C'était justice, car elle nous accueillit d'une façon vraiment princière. Dès la veille de l'ouverture du congrès, des véhicules de toutes sortes déversaient sur son portique les délégués étrangers, dont plusieurs étaient accompagnés de leur famille. Bientôt le vestibule fut rempli d'une foule hétéroclite, parlant toutes les langues, pendant que les bagages s'accumulaient en montagne à l'entrée. Au dedans, les officiers du bureau d'organisation s'empressaient aimablement à distribuer des cartes qui donnaient droit, moyennant une modique retribution, à l'occupation d'une chambre

et à la table universitaire. Toutes les chambres des étudiants furent mises à la disposition des congressistes. Ceux-ci trouvaient dans cette enceinte d'étude et de réflexion un gîte calme, protégé contre les bruits de la rue et permettant l'échange d'une chambre à l'autre de gracieuses civilités et de liaisons scientifiques.

Avec les vingt-deux édifices destinés à ses oeuvres éducationnelles, l'université de Toronto présente un aspect grandiose à l'égal de celui des grandes universités américaines telles que Harvard et Yale. Mais d'où lui viennent les ressources matérielles que requiert un si prodigieux développement! Il n'y a là nul secret, ou du moins le secret s'évanouit lorsqu'on apprend qu'elle reçoit du gouvernement d'Ontario une dotation annuelle de 800,000 dollars. C'est la moitié des contributions provenant de l'impôt sur les successions que l'Ontario consacre à l'enseignement supérieur. Et il est bon de noter que ces immenses largesses sont versées entre les mains d'un corps de directeurs, responsables sans doute à l'Etat, mais indépendant de celui-ci dans l'administration de ses biens, dans la nomination des professeurs aussi bien que dans le programme des cours universitaires.

C.-Philippe CHOQUETTE,

Professeur à l'Université Laval.

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Science et Surnaturel

(SUITE ET FIN)

Lourdes, 24 août 1913.

Mon cher Etienne,

VOILA quelques jours que je suis arrivé ici avec le pèlerinage national, aussi nombreux et aussi fervent cette année que jamais. Je ne te raconterai pas le voyage afin d'abréger cette lettre qui risque néanmoins d'être fort longue : je me propose en effet de continuer les réflexions que j'ai commencé à t'envoyer sur le surnaturel dans le monde.

A noter pourtant que, par exception, je n'ai pas, cette fois, partagé l'avis du poète : *Odi profanum vulgus et arceo.* La foule, je l'évite d'ordinaire; mais en cette occasion, il ne m'en coûtait pas de m'y mêler. Elle ne comprenait pas seulement des braves gens, naïfs et sympathiques, comme on en rencontre en chemin de fer aux jours de fête, mais mon train comptait nombre de saintes âmes dont la foi ardente réchauffait la mienne et dont la piété faisait honte à ma tiédeur.

Arrivé à destination, il m'a fallu m'occuper de trouver un logement, ce qui n'a pas été très facile. J'ai pu cependant y réussir assez vite. Je suis au coeur de la petite ville pyrénéenne et le marché se tient sous mes fenêtres. Des paysans béarnais coiffés d'un petit béret de drap bleu passent avec des attelages de boeufs sous le joug, qui viennent d'Argelès ou des environs : cela met une note de couleur locale dans la

foule, où toutes les races et tous les dialectes et patois de France sont mêlés.

Pour me rendre à la grotte de Massabielle, je dois suivre une rue qui descend en longeant le rocher que domine le château de Lourdes. Cette artère a un caractère éminemment commercial : ce sont partout des magasins de souvenirs, des restaurants, des cafés. Pour être franc, je dois reconnaître la mauvaise impression que produisent ces étalages d'objets de piété entassés à la grosse, les boniments des vendeurs, la laideur vulgaire de la plupart des choses exposées, où l'on souffre de voir l'image de Notre-Dame de Lourdes devenue le passe-port grâce auquel ces horreurs s'écoulent. Le mercantilisme exploite la bonne foi du pèlerin d'une manière peu discrète. Des Juifs entreprenants insistent sur le cachet *catholique* de leurs affaires ; à les en croire, on contribuerait à la propagation de la vérité religieuse dans le monde en achetant chez eux des ronds de serviette, des broches, des porte-plumes ornés du monogramme de la Vierge miraculeuse ! Cela contrarie : on ne peut s'empêcher de penser aux vendeurs du temple. Mais, je me hâte de le dire, ici, les vendeurs sont hors du temple et rien d'analogue ne subsiste au voisinage de la grotte ou de l'église du Rosaire. Il y a bien encore des avis de ce genre : " Veillez sur vos porte-monnaie ". — " Prenez garde aux pick-pockets ! " — Mais, d'une part, ils sont assez rares et, d'autre part, ils proviennent d'un charitable souci de protéger les fidèles contre des mécréants sans scrupules.

D'une façon très générale, près des lieux sanctifiés par les apparitions de la Sainte Vierge, ce sont les préoccupations spirituelles qui l'emportent. On prie avec ferveur et c'est un très édifiant spectacle. Ce sont de tous côtés des prêtres, des hommes, des femmes, des enfants, dont toute l'attention se concentre dans l'oraison. Ils savent leur faiblesse ; ils connaissent la puissance de Marie, et ils la supplient de mani-

fester encore sa miséricorde en guérissant les malades qui sont venus de tous les points du territoire vers le sanctuaire où elle a déjà octroyé tant de faveurs. Et c'est en effet un mouvement incessant de brancardiers volontaires, amenant à la grotte et à la piscine bénies des malheureux atteints de toutes les infirmités et de toutes les misères du corps qu'il soit possible d'imaginer. Voilà qui contribue puissamment à donner à Lourdes une physionomie unique au monde : la présence d'un si grand nombre de malades, atteints d'affections si diverses, sachant par l'histoire des miracles passés que chacun d'eux peut espérer la guérison, quelle que soit la nature de son mal. Il faut les entendre prier : les voix des infirmiers se joignent aux leurs pour réciter la salutation angélique et supplier la mère de Jésus, bénie entre toutes les femmes, d'intercéder pour eux maintenant et à l'heure de la mort. La foule recueillie s'unit à leurs intentions et répète à haute voix : " Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous ! Notre-Dame de Lourdes, guérissez nos malades ! "

Si émouvant que soit ce spectacle, il m'a paru dépassé par celui de la procession du Saint-Sacrement devant l'église du Rosaire. C'est une impression personnelle que d'autres partagent. Ce n'est pas le grand nombre d'évêques, ni celui des prêtres ou des fidèles qui m'a le plus frappé ; ce n'est pas la vue des malades groupés sur plusieurs rangées devant la basilique sur le passage de l'Hostie sainte ; ce n'est pas non plus le recueillement de la foule, ni ses chants religieux. Tout cela contribuait sans doute aux inexprimables sentiments que j'ai éprouvés ; mais ce qui m'a secoué le plus profondément, ce sont les invocations faites d'une voix très forte et chaude par un évêque et répétées immédiatement par la foule unanime, avant que le Saint-Sacrement ne rentre dans l'église : " Seigneur, faites que je voie ! — Seigneur, faites que j'entende ! — Seigneur, nous vous aimons !.... etc. " Ces mil-

liers et milliers de voix, proclamant une complète adhésion à la foi catholique, manifestant une participation sincère aux prières adressées à Dieu tout-puissant, réellement présent, révèlent une identité de sentiments, de croyances et d'espoirs qui fait une âme collective à cette foule disparate: le lien spirituel qui rattache tous les fidèles en une société vivante et agissante, l'Eglise, il semblerait qu'on le sente, à ce moment. Et c'est cela même que je trouve singulièrement saisissant. Il faudra que tu viennes à Lourdes, toi aussi, mon cher Etienne, et que tu connaisses ces inoubliables instants.

Des guérisons, il y en a eu. Je n'en ai point vu, mais on me l'a dit. Je te montrerai tout-à-l'heure quelles précautions on prendra avant de les déclarer miraculeuses. Je veux maintenant écarter ma pensée de ces lieux et, considérant la question d'un point de vue plus général, examiner si le miracle est admissible pour un esprit philosophique. Ma réponse, tu le devines, est affirmative.

Voyons d'abord ce qu'il faut entendre par ce mot de " miracle ". Revenons à l'étymologie: *mirari.* C'est un fait — par conséquent, il tombe sous les sens — extraordinaire, qui dépiste toutes les prévisions et paraît contredire les conclusions les plus certaines de la science. Cela suffit, nous dit-on, pour que jamais il ne se produise: les lois de la nature sont inéluctables; les phénomènes s'enchaînent de telle façon que les effets découlent inévitablement de leur cause; le déterminisme le plus fatal régit l'univers. " Nous dirons que la science ne nous permet pas de croire à la possibilité de la contingence. Sans déterminisme, pas de science. Le déterminisme n'est qu'un postulat; mais l'existence de la science le confirme. Les lois connues se vérifient à tout instant; pour les faits inexpliqués, il est raisonnable d'en attribuer l'obscurité à notre ignorance plutôt qu'à la contingence. Ajoutons que

la foi au déterminisme est pour le savant une sorte de devoir professionnel. Comment s'opiniâtrerait-il à chercher des lois si cachées, s'il n'était d'avance convaincu qu'elles existent ? C'est un principe de sa méthode de ne jamais consentir à considérer comme contingent, arbitraire ou miraculeux, le fait dont la nécessité lui échappe... Du principe du déterminisme on tire immédiatement ces deux corollaires : 1o Il n'y a pas de miracle ; 2o Il n'y a pas de libre arbitre. " (E. Goblot).

Voilà l'objection clairement formulée. Qu'y répondrons-nous ?

Je veux être bref : j'écarte d'abord la question du libre arbitre que nous avons autrefois discutée ; je dis ensuite qu'en ce qui concerne le miracle, il n'est pas en opposition avec les lois naturelles ; ce n'est qu'en apparence qu'il les contredit, et voici comment. Dans les phénomènes que la science étudie, les forces agissantes sont indépendantes de l'homme et de son Créateur, quoiqu'elles émanent de la puissance de ce dernier. Sitôt que la liberté de l'homme ou la volonté de Dieu interviennent, les résultats peuvent devenir tout autres que ceux auxquels on s'attendait. C'est ainsi que, d'elle-même, une pierre élevée au-dessus de la surface du sol y retombe. Si je m'oppose à sa chute en la tenant à la main, je ne rends pas caduque pour autant la loi de la gravitation ; mais ayant volontairement introduit une nouvelle force dans le système étudié, j'ai modifié l'allure du phénomène. Ici, c'est l'effort physique que mes muscles exercent qui produisent une " perturbation " relativement à la loi de la chute des corps.

On ne dit pas que dans un miracle, il y a des effets sans cause, ce qui serait vraiment absurde, mais que la science, si elle peut constater les effets, n'en découvre pas les causes et ne peut les réduire à des forces physiques ou chimiques, parce que, précisément, il faut compter au nombre de ces forces l'action surnaturelle qui échappe à son domaine.

Dire que le miracle est contraire à la nature, ce n'est pas une façon exacte de s'exprimer. Il semble bien en être ainsi, le miracle paraît violer les lois universelles; mais en réalité, c'est un phénomène auquel les lois ordinaires ne s'appliquent pas. Il est en dehors de leur portée, parce qu'il ne met pas seulement en jeu des forces naturelles: " *Aliquid dicitur esse miraculum quod fit praeter ordinem totius naturae creatae* ", dit saint Thomas; le miracle est en marge de l'ordre de la nature. Humainement, on ne l'explique pas. C'est une manifestation d'un pouvoir surnaturel, destinée à produire un effet moral, par exemple à convaincre les esprits de la vérité d'une doctrine ou de la réalité d'une mission confiée par Dieu à l'un de ses serviteurs.

Convient-il de croire que la majesté divine puisse condescendre à intervenir dans un cas particulier de telle façon que les lois qu'elle a établies paraissent violées? Voici ce qu'en pensait Jean-Jacques Rousseau: " Dieu peut-il faire des miracles? C'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies ? Cette question sérieusement traitée serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir: il suffirait de l'enfermer. "

Certes, si l'on admet que Dieu existe, que sa Providence s'occupe de chacun des êtres qu'il a créés, que sa justice demandera compte à tous de l'usage qu'ils auront fait de la vie qu'il leur a donnée, comment s'étonnera-t-on que sa miséricorde ait parfois recours à des moyens extraordinaires pour toucher les coeurs. Sa toute-puissance se serait-elle épuisée à la création du monde et les choses qu'il a faites échapperaient-elles nécessairement à une action par laquelle il voudrait momentanément suspendre leurs relations habituelles? Le mot *momentanément,* que je viens d'écrire, s'entend au regard de l'homme; pour Dieu, il n'y a ni passé, ni futur; le

temps s'abîme dans l'éternité présente. "On dira aussi que, si tout est réglé, a écrit Leibnitz, Dieu ne saurait donc faire des miracles. Mais il faut savoir que les miracles, qui arrivent dans le monde, étaient aussi enveloppés et représentés comme possibles dans ce même monde considéré dans l'état de pure possibilité; et Dieu, qui les a faits depuis, a décerné de les faire quand il a choisi ce monde. "

H. Poincaré dit quelque part — je ne me rappelle pas en quels termes — que l'ordre qui règne dans l'univers est admirable, que la loi qui l'exprime a une grandeur incomparable et qu'elle donne du créateur une idée sublime, autrement et bien mieux que ne le ferait une suite d'interventions arbitraires dans le cours des choses. C'est vrai. Mais nous nous habituons à cette régularité au point d'en oublier l'origine; nous perdons de vue que les rapports des choses ont été voulus par Dieu et que les créatures n'ont pas en elles-mêmes leurs principes. Le miracle vient, bien à propos, ébranler cette conception naturaliste. Saint Augustin en fait la remarque: "Comme la nature divine ne peut être vue par les yeux du corps et que, d'ailleurs,les merveilles que Dieu opère dans le gouvernement et l'administration de l'univers ont perdu de leur prix par le fait même de leur renouvellement, au point que presque personne ne daigne admirer l'oeuvre étonnante de la puissance divine dans n'importe quel grain de blé, il s'est réservé, dans sa miséricorde, d'accomplir certains miracles, en temps opportun, en dehors du cours habituel et de l'ordre de la nature pour frapper de stupeur, par la nouveauté plutôt que par la grandeur de ces prodiges, ceux sur lesquels les spectacles quotidiens ne font plus d'impression. "

Si le miracle n'est pas impossible *a priori,* d'aucuns ajoutent que la question n'offre guère d'intérêt parce qu'en fait il ne s'en produit jamais. Les phénomènes que la piété crédule des générations passées attribuait à un pouvoir surna-

turel faute d'en connaître les causes, la science les explique aujourd'hui. Le miracle, ce n'est qu'un mot qui dissimule notre ignorance.

Eh bien! non. Admettons que bien des choses, autrefois inexpliquées, ont été crues miraculeuses quand c'étaient des faits naturels, déformés par l'imagination populaire sous l'influence de superstitions plus ou moins grossières. Cela ne prouve pas qu'il n'y ait jamais eu de miracle. Voici, par exemple, la résurrecion de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, pour un catholique, offre une particulière importance, puisque c'est la pierre angulaire sur laquelle repose le christianisme. La discussion a été faite; il ne saurait être question de la reprendre ici en quelques lignes; tu la trouveras, fort claire, dans les *Conférences apologétiques* de MM. Jacquier et Bourchany, que je t'ai déjà signalées: elle établit que nous avons raison de croire à ce miracle.

Je sais parfaitement que la démonstration, bien qu'appuyée sur la critique historique la plus rigoureuse, ne convaincra pas les philosophes rationalistes contemporains. Il faudrait pour qu'ils crussent à la réalité du miracle que ce phénomène extraordinaire, que la Providence ne permet qu'à titre exceptionnel, devînt sujet à l'expérimentation ! Rien que cela ! Renan formule ainsi leurs prétentions:

" Que demain un thaumaturge se présente avec des garanties assez sérieuses pour être discutées; qu'il s'annonce comme pouvant, je suppose, ressusciter un mort; que feraiton? Une commission, composée de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique, serait nommée. Cette commission choisirait le cadavre, s'assurerait que la mort est bien réelle, désignerait la salle où devrait se faire l'expérience, règlerait tout le système de précautions nécessaires pour ne laisser prise à aucun doute. Si, dans de telles conditions, la résurrection s'opérait, une

probabilité presque égale à la certitude serait acquise. Cependant, comme une expérience doit toujours pouvoir se répéter, que l'on doit être capable de refaire ce que l'on a fait une fois, et, dans l'ordre du miracle, il ne peut être question de facile ou de difficile, le thaumaturge serait invité à reproduire son acte merveilleux dans d'autres circonstances, sur d'autres cadavres, dans un autre milieu.... "

C'est dans la *Vie de Jésus,* un ouvrage qui n'a exercé qu'une trop néfaste influence sur les esprits contemporains, malgré sa faiblesse, que Renan stipule ses exigences. On ne peut nier que ce livre, peu estimé de nos jours, n'ait eu un grand retentissement à son heure et n'ait contribué beaucoup à semer le désarroi dans les intelligences et l'incrédulité dans les coeurs. On s'en effraie moins aujourd'hui qu'on voit mieux comme il repose sur des fondements peu solides. Limitons-nous au passage précité.

Il s'agirait tout d'abord d'imposer des conditions au thaumaturge. Or, d'après la doctrine catholique, Dieu seul fait des miracles; les prophètes, les saints, quand ils en opèrent, n'agissent que comme ses instruments et ils le proclamcnt. C'est donc à Dieu que les philosophes vont imposer un programme d'expériences déterminé et un contrôle particulier des circonstances de temps, de lieu, des moyens mis en œuvre, etc. N'est-ce pas simplement ridicule? Si le miracle doit pouvoir être reproduit à volonté devant une commission scientifique, ce n'est plus un miracle, un fait exceptionnel, voulu par Dieu pour atteindre un résultat moral et dont Dieu seul juge de l'opportunité. Notre-Seigneur n'en a point fait pour Hérode; il n'est pas descendu de sa croix sur les sommations que lui en faisaient ses persécuteurs; pourquoi Dieu se soumettrait-il aux injonctions d'une commission qu'auraient approuvée Renan et ses amis? Une fois encore, le domaine de la religion et celui de la science sont distincts; pour les aca-

démiciens comme pour les autres, la foi demeure une vertu surnaturelle et,dans le royaume de Dieu, ils n'ont pas de place réservée à l'exclusion des humbles.

Ajoutons cependant qu'ici, à Lourdes, des facilités particulières permettent aux hommes de bonne foi de se rendre personnellement compte de la réalité du miracle au XXe siècle et que bien des savants médecins en prennent avantage. Il y a, près de la basilique, un bureau des constatations médicales, où l'on prend toutes les précautions nécessaires pour que les faits soient scientifiquement établis.

Dès 1858, Mgr Laurence, évêque de Tarbes, avait ordonné l'examen des guérisons. Le Dr Vergez, professeur agrégé à la faculté de Montpellier, inspecteur des eaux de Barèges, conclut ainsi son rapport: " En jetant un coup d'oeil d'ensemble sur les guérisons qui précèdent, on est frappé tout d'abord de la facilité, de la promptitude, de l'instantanéité avec lesquelles elles sortent du sein de leur cause productive. Ne dirait-on pas une violation ouverte, un bouleversement complet des méthodes thérapeutiques, une contradiction déclarée des préceptes et des prévisions de la science?... De tels phénomènes dépassent la portée de l'esprit humain. Comment comprendrait-il, en effet, de telles oppositions: la simplicité du moyen et la grandeur du résultat; l'unité du remède et la diversité des maladies; la courte durée de l'application de l'agent curatif et la longueur des traitements indiqués par l'art ou la science; l'efficacité soudaine du premier, la longue inutilité des seconds; la chronicité du mal et l'instantanéité de la guérison? " Vingt ans plus tard, il répétait: " Si on me demande ce que j'ai vu à Lourdes, je puis répondre: par l'examen des faits les plus authentiques, placés au-dessus du pouvoir de la science et de l'art, j'ai vu, j'ai touché l'oeuvre divine, le miracle. " Le Dr Dozous, d'abord sceptique, arriva aux mêmes conclusions. En 1882, fut fondé un bureau médi-

cal permanent que présidait le Dr de Saint-Maclou, aidé du Dr Balancie; le Dr Boissarie lui a succédé en 1891. Cette " clinique du miracle" a pris une importance considérable. Pendant les pèlerinages, on examine les malades, on collationne les certificats des médecins qui les ont soignés, on rédige les procès-verbaux des guérisons. De 1892 à 1910, d'après le Dr Boissarie, plus de cinq mille médecins sont passés au bureau des constatations; le nombre des certificats enregistrés a atteint de vingt-cinq à trente mille, émanant de douze à quinze mille docteurs, de tous les pays et de toutes les croyances. Toute facilité est donnée de contrôler l'authenticité des dossiers des malades et la réalité des guérisons. Celles-ci " se chiffrent par milliers et elles se rapportent aux maladies les plus graves tout ensemble et les plus diverses " (G. Bertrin). Les médecins qui sont allés à Lourdes ne les nient pas : ils reconnaissent le soin minutieux avec lequel chaque cas est étudié; ils admettent, il le faut bien, l'exactitude des procès-verbaux établis par le bureau.

Est-ce à dire que tous en reviennent croyants? Non pas. Lorsqu'il s'agit de passer des faits à leur interprétation, ils se partagent : les uns reconnaissent une action surnaturelle; les autres se contentent de dire que les résultats extraordinaires obtenus à Lourdes sont inexpliqués : ils ne *veulent* pas croire. Comme le dit le Dr Boissarie : " La science ne suffit pas pour conduire au surnaturel. " Et il raconte une anecdote qui révèle un état psychologique qui n'est pas rare. " Un des professeurs les plus connus de la faculté de Paris passait un jour de pèlerinage devant les piscines. Il voit entrer une femme la figure rongée par un lupus. — Ah! si celle-là guérissait! disait-il. Mais ce n'est pas une cliente de Lourdes; sur elle la suggestion ne peut rien! — Il continue son chemin. Quelques instants après, la femme au lupus sort de la piscine et passe devant le professeur; sa figure est cicatrisée, ses

plaies sont fermées. Celui-ci l'aperçoit. — Ce n'est pas la malade de tout à l'heure, dit-il, non, ce n'est pas possible! — Il appelle la femme, l'interroge. C'était bien elle. Il constate qu'un changement complet, instantané, vient de se produire dans cette figure rongée par le lupus. — C'est très intéressant dit-il, je raconterai le fait à mes collègues en rentrant à Paris. —A quelques jours de là, le professeur racontait en effet son aventure dans une réunion où se trouvaient un certain nombre de médecins. — Allez à Lourdes, disait-il, la chose en vaut la peine. Vous verrez des guérisons très intéressantes. — Mais l'idée du surnaturel n'avait même pas effleuré son esprit. " La foi est une vertu; elle ne suppose pas l'évidence, mais elle exige la grâce.

Tu ne t'attends pas, mon cher Etienne, à ce que nous discutions ensemble aucun cas de guérison. Je te renvoie pour cela à l'*Histoire critique des événements de Lourdes,* du chanoine Bertrin, aux ouvrages du Dr Boissarie, à la brochure du Dr Guignier : *Le Surnaturel dans les guérisons de Lourdes* et à la *Thèse sur quelques guérisons de Lourdes* présentée et soutenue, le 16 juillet 1912, à la faculté de médecine de Lyon, par le Dr Jeanne Bon.

Pour moi, je m'arrête, effrayé de la longueur de cette lettre, en t'envoyant mon plus amical souvenir.

J. FLAHAULT.

P. S. — Il faut pourtant en plus que je te résume les conditions exigées par Benoit XIV pour le discernement des faits miraculeux.

1o Il est nécessaire que les infirmités soient graves, constatées par des médecins compétents et intègres et qu'elles soient incurables ou qu'elles ne puissent être guéries naturellement que par de longs traitements.

2o La guérison doit survenir pendant la période de croissance du mal.

3o Elle ne doit pas pouvoir être raisonnablement attribuée aux moyens thérapeutiques dont il a été fait usage.

4o Elle doit être instantanée ou s'accomplir en un temps assez court pour qu'il soit impossible de l'attribuer à la nature.

5o Elle doit être entière et parfaite.

6o Il faut qu'on n'en puisse pas rendre compte par l'occurrence d'une crise salutaire qui se préparait.

7o La guérison doit être définitive.

L'Eglise se montre très prudente dans l'application de ces règles et quand elle déclare miraculeuse une guérison, on peut se reposer sur son jugement.

Au revoir, une fois encore, mon cher ami. Fais-moi savoir ce que tu deviens. J. F.

Mouvement des Idées

Bulletin d'enseignement secondaire

SOMMAIRE. — Les fenêtres s'ouvrent. — Caractère de nos collèges (*Mgr Bernard*). — Leur programme : esprit classique, esprit *utilitaire*. — Aspect général (1912-13) : personnel, élèves, rétribution scolaire. — Causes de stabilité : abnégation, salaires, fondations, subventions officielles (1905-12), attaque saugrenue. — Résultats intellectuels : histoire de nos maisons, tableaux du baccalauréat (1906-13), retour sur le caractère de l'instruction. — Réformes : formation professionnelle, diplômés d'Europe, mathématiques et langue anglaise, enseignement des choses canadiennes. — Conclusion : silence et labeur.

UN journaliste félicitait récemment nos collèges de ce qu'ils commencent à ouvrir leurs fenêtres.

S'ils ne l'ont guère fait jusqu'ici, c'est moins parce qu'ils redoutaient les regards du public qu'en raison de la réserve toute naturelle à des sociétés de prêtres. Puis, dans notre province, l'enseignement secondaire ne relève, ni pour son organisation, ni pour son fonctionnement, du Conseil de l'Instruction publique. Chaque maison aussi ne possède avec ses émules que le lien très lâche de l'affiliation à l'Université.

Aujourd'hui, il leur arrive de révéler parfois leurs faits et gestes. Voilà qui ne doit pas étonner. Certaines gens, appréciant le présent d'après le passé, forcent les porte-parole de nos établissements à mettre au point leurs assertions. Quelques-uns de ceux-ci croient d'ailleurs utile de le faire savoir

au dehors : non seulement nos collèges ne sont pas à la remorque du mouvement national, mais même ils ont contribué, en le préparant, à le produire. Voilà comment l'on apprend, un peu plus chaque jour, ce que veulent être nos collèges-séminaires, ce qu'ils sont et ce qu'ils furent.

* * *

Ce qu'ils furent, personne ne l'a mieux dit que Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe. En écrivant à ses fidèles, le 7 mai 1911, pour le centième anniversaire de la fondation de son collège diocésain, Sa Grandeur exposait en ces termes le caractère essentiel de tous les établissements semblables :

" L'ordre nouveau, provoqué par les événements de 1763, nous mettait en relations constantes avec une population de langue et de religion différentes des nôtres. Pour tirer parti du récent état de choses, ce qu'il nous fallait, Nos Très Chers Frères, c'était des institutions où se formeraient une élite de citoyens capables de diriger notre peuple dans les voies inconnues qui s'ouvraient devant lui. De cette élite devait sortir la classe d'hommes sans lesquels une société ne saurait conserver longtemps l'intégrité de la doctrine et de la morale : nous voulons dire, un clergé savant peut-être, mais pieux surtout, et tout dévoué aux intérêts supérieurs des âmes.

" Ces esprits vigoureux et ces volontés énergiques, dont le rôle est de guider la nation dans l'accomplissement de ses destinées, c'est à l'enseignement secondaire qu'il appartient de les tremper. Les collèges préparent les têtes dirigeantes de la société civile ; dans les séminaires se disciplinent les âmes de choix que Dieu réserve pour son culte immédiat. L'Eglise a su combiner ces deux éléments dans l'institution

de ses collèges-séminaires, où les futurs hommes d'Etat se forment côte à côte avec les représentants futurs de la société religieuse. On le comprend toutefois aisément : si les carrières mondaines puisent dans ces maisons mixtes leurs meilleurs ouvriers, le but primordial qu'on y poursuit est le recrutement du clergé régulier ou séculier.

" Au début du siècle dernier, nulle classe n'était plus nécessaire à notre peuple que celle-ci, pour l'aider à comprendre et à pratiquer ses devoirs. Pendant que les chevaliers laïques allaient conquérir une à une, par la parole et par la plume, les libertés essentielles à notre stabilité comme à notre expansion, les évêques et les prêtres seraient là pour prêcher auprès d'eux le respect du pouvoir établi, la concorde entre les citoyens d'un même territoire, l'amour entre les membres d'une même race et les fidèles d'une même croyance. La mission leur revenait de cicatriser les blessures et prévenir les révoltes, de soutenir les courages et tempérer les ardeurs, d'adoucir enfin les amertumes et procurer ainsi la paix publique. Aussi l'Eglise s'appliqua-t-elle de toutes ses forces à la formation de son clergé par l'établissement des séminaires.

" Des hommes, imbus de l'esprit de Dieu, se prodiguèrent sans mesure pour asseoir aux endroits propices des foyers de science et de vertu : là s'affermiraient, sous les coups répétés de la grâce, les vocations déjà suscitées dans les âmes juvéniles. Les curés d'alors, Nos Très Chers Frères, étaient de véritables évêques, sinon par l'étendue de leurs pouvoirs, au moins par l'intensité de leur zèle et les dimensions de leur territoire. On dirait que plusieurs d'entre eux avaient pris à leur compte l'obligation, qu'impose à chaque évêque le Concile de Trente, d'entretenir, à l'abri de son palais, une maison d'études. Ils semblent même avoir prévu les sectionnements que Rome opérerait un jour dans notre province. Sur les postes les plus importants ils établirent des séminaires; et leur

coup d'oeil fut si juste que leur choix dicta en quelque sorte le choix même du Pontife romain. Chez nous, la formation des diocèses n'a presque nulle part exigé, comme un complément, l'érection d'un collège ; c'est au contraire, et presque partout, autour de ces maisons déjà fondées que se sont organisées les chrétientés diocésaines. Très souvent même, le poste que les fondateurs avaient ainsi marqué est devenu le site de l'évêché, le centre d'où rayonne toute l'action catholique de nos diocèses. Est-il possible, Nos Très Chers Frères, de ne pas découvrir, derrière la justesse de leurs prévisions, la main de la Providence elle-même, *qui dirige tout avec nombre, poids et mesure* ?

" Grâce à ces hommes surnaturels, plusieurs de ces pépinières furent implantées chez nous dès le début du siècle dernier. L'élan une fois donné ne s'est guère ralenti; à l'heure actuelle, notre province catholique et française compte dix-huit de ces sources où notre jeunesse puise le savoir avec la vertu et se dispose ainsi à servir l'Etat comme l'Eglise. Quelle somme de bénédictions, Nos Très Chers Frères, ces collèges modestes ont attirées sur notre pays ! Quelle force de caractère et quel élan vers le bien les âmes de nos enfants ont acquis à leur ombre! Et quel rempart, enfin, ces maisons nous ont offert contre les ennemis de notre langue et de nos croyances! Les générations formées dans ces établissements ont été les soutiens de l'Eglise et les appuis de l'Etat. Le complément que nos séminaires ont ajouté à l'éducation donnée dans nos écoles rurales explique, pour une large part, la ténacité de l'esprit religieux et le culte de l'honnêteté civique dont notre province s'est jusqu'à ce jour glorifiée. "

Ainsi donc, former une élite à la fois religieuse et civile, telle fut l'unique intention des fondateurs.

* * *

Etant donné cette ambition, l'on devine à quel programme ils allaient astreindre leurs élèves. L'enseignement secondaire a pour objet la culture générale de l'intelligence et de la volonté. Leur choix fut vite décidé entre l'esprit *utilitaire* et l'esprit *idéaliste*. Ils s'attachèrent à ce dernier et appliquèrent chez nous le système suivi en France au XVIIe siècle, surtout par les Jésuites. Le séminaire de Québec avait d'abord tracé la voie ([1]).

Il est vrai, sous la pression des circonstances, ils greffèrent sur ce tronc primitif des rameaux plus ou moins vigoureux. Ici l'on ouvrit une école de sourds-muets, une école d'agriculture ou de peinture. Là on établit un enseignement technique ou un cours de commerce. Ailleurs on donna des leçons de sténographie et l'on songea même à une chaire de droit.

Bientôt l'on comprit l'imprudence de confondre ou de mêler, sous prétexte de mieux atteindre les deux objets du rêve national, l'enseignement classique et la formation technique. Nous résumions cette leçon de l'expérience, quand nous disions en 1911 : " Si ceux-là n'ont pas tort qui réclament une éducation pratique, capable de répondre aux exigences nouvelles d'une situation économique constamment variable, il ne s'ensuit pas que les collèges doivent renoncer à la tradition classique. Il doit exister des maisons où se préparent des financiers et des industriels ; il en faut aussi où l'on cultive le goût désintéressé du beau et du bien. Toute

---

([1]) Mgr Amédée Gosselin a dessiné un tableau complet du système dans *L'Instruction publique au Canada sous le régime français* (1635-1760), p. II, ch. 2, 6, 7, 8.

concession excessive faite aux études dites pratiques dans un programme d'enseignement classique tourne au détriment de celui-ci comme au plus grand dommage des autres " ([2]).

Aussi la plupart de nos collèges actuels sont-ils d'esprit nettement idéaliste. Quelques-uns, comme celui de Sherbrooke, se sont annexé un cours industriel. D'autres, celui de Sainte-Anne par exemple, comportent une école d'agriculture. Près de la moitié débutent par trois ou quatre années d'études commerciales. Dans tous cependant, au milieu et au sommet du cours, on retrouve le vieux programme à base de grec, de latin, de français et de philosophie scolastique. En cela, aucun n'a changé quoi que ce soit à l'idéal des initiateurs.

* * *

Ce qui n'a pas varié non plus, c'est le dévouement des maîtres à l'égard des élèves, la confiance des parents dans les maîtres. Plus les temps évoluent, plus les maisons regorgent d'étudiants. Le prix de la pension s'est légèrement élevé avec les années. Cette élévation a si peu concordé avec un amoindrissement de l'esprit de sacrifice que les parents y ont vu une nécessité imposée par les circonstances. Quelques-uns même blâment les collèges de ne pas exiger davantage.

Une statistique procurera une idée assez juste de la situation actuelle ([3]) :

([2]) La justesse de cette observation est bien mise en relief par Brunetière (*Questions actuelles*, dernier article), le Père Burnichon (*Etudes*, 20 mars 1909), l'abbé Lahargou (*Enseignement chrétien*, avril 1909), Mgr Pâquet (*L'Eglise et l'éducation*, c. XI).

([3]) Pour les cinq collèges de Chicoutimi, Nominingue, Rimouski, Sainte-Thérèse et Sherbrooke, nous n'avons pu consulter les annuaires que de 1911-12.

NOS COLLEGES EN 1912-13

	Fondation	Affiliation à l'Université	Personnel ecclésiastique	Nombre d'élèves	Rétribution scolaire	
					Internes	Externes
1. Québec	1668		53	730	121	30
2. Montréal	1767	1887	29	326	140	30
3. Nicolet.	1806	1863	41	361	125	25
4. Saint-Hyacinthe	1811	1880	40	475	125	35
5. Sainte-Thérèse	1825	1863	40	370	140	50
6. Sainte-Anne	1827	1863	43	440	120	
7. L'Assomption	1832	1880	38	370	130	40
8. Joliette	1846	1880	44	402	130	40
9. Saint-Laurent	1847	1880	44	580	125	40
10. Ste-Marie (Jésuites).	1848		31	576	180	50
11. Bourget (Rigaud)...	1850	1884	41	371	130	
12. Trois-Rivières	1860	1863	32	363	120	20
13. Chicoutimi	1873	1877	36	319	125	
14. Rimouski	1875	1876	32	309	120	30
15. Sherbrooke	1875	1878	35	428	150	
16. Lévis	1875	1878	50	676	120	20
17. Valleyfield	1893	1896	31	301	125	30
18. Loyola	1895		17	290	250	50
19. Saint-Jean	1911	1912	15	137	140	45
20. Nominingue	1912	1912	15	120 ?	125	20
Totaux.....			707	8,444		

* * *

Voilà donc plus de 700 professeurs et surveillants qui se dévouent, pendant dix mois entiers d'une année, à l'éducation de près de 8,500 élèves. Le prix moyen de $130, payé par ceux-ci, inclut et la pension et l'enseignement! Ce serait à faire rêver, si l'on ne savait depuis longtemps à quelle abnégation peuvent atteindre des âmes consacrées à Dieu.

Sans doute, dans quelques-uns de nos collèges, la constitution garantit aux professeurs un salaire annuel qui s'élève

graduellement jusqu'à $300 après vingt-cinq ou trente années de stage. La plupart de nos maîtres en sont encore aux émoluments de $80 ou $100. L'un de nos établissements a même conservé l'ancien système : il supprime toute rétribution, accorde le vêtement et la nourriture (*alimenta et quibus tegamur*) avec une allocation de $20 pour les vacances. Encore, un vote spécial doit-il, chaque année, autoriser cette dernière ! Quelques collèges enfin ne connaissent ni traitement ni allocation, vu qu'ils sont tenus par des communautés religieuses.

Ce renoncement des uns à tout salaire, cette acceptation bénévole, par les autres, d'émoluments ridicules expliquent, pour une part, la prospérité financière de presque toutes nos maisons. Ce qui l'explique encore, c'est l'ingénieuse économie avec laquelle on y exploite le maigre produit de la rétribution scolaire. Ajoutons à ces deux causes les sacrifices de quelques laïques et des membres du clergé. Soit de leur vivant soit à leur mort, ils lèguent à nos collèges, pour qu'on le répartisse entre les étudiants, le surplus de leurs revenus personnels.

Et que faites-vous des subventions accordées chaque année par le Conseil de l'Instruction publique ? — Cet apport représente un simple remboursement, une véritable restitution. Le fonds dit de l'Education supérieure, d'où il provient, fut constitué à même les biens des congrégations religieuses disparues avec, ou peu après, la conquête ([4]). Les Jésuites ont retiré une minime part de ce qui leur revenait de droit ; l'intérêt du reste, le Conseil le distribue annuellement entre les maisons *tant protestantes que catholiques*. La proportion est devenue fixe en 1911 ([5]). Un tableau fera

---

([4]) L'honorable P.-J.-O. Chauveau raconte l'origine de ce fonds, dans *L'Instruction publique au Canada*. Les collèges de Québec et de Montréal n'y ont point de part.

([5]) *Rapport du Surintendant*, 1911-12, p. 306.

voir ce qu'a produit cette source pendant le dernier septennat :

SUBVENTIONS OFFICIELLES (1905-12)

	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1909-10	1910-11	1911-12	1905-12 Total de chaque collège
1. Rimouski	$1,280.38	$1,250.93	$1,238.42	$1,207.45	$1,103.60	$ 873.30	$ 873.30	$7,827.38
2. Chicoutimi ..	1,280.38	1,250.90	1,238.42	1,207.45	1,103.60	"	"	7,827.35
3. Sherbrooke ..	1,280.38	1,250.93	1,238.42	1,207.45	1,103.45	"	"	7,827.23
4. T.-Rivières ...	1,280.38	1,250.93	1,237.49	1,206.55	1,102.78	"	"	7,824.73
5. Joliette	662.52	1,172.40	1,160.67	1,170.00	1,069.38	"	"	6,981.57
6. Valleyfield ..	1,079.86	1,074.70	1,063.95	1,037.35	948.03	"	"	6,950.49
7. Bourget (R.).	897.60	876.95	868.19	856.48	782.82	"	"	6,028.64
8. Nicolet.....	800.22	781.81	774.00	754.65	689.75	"	"	5,547.03
9. Ste-Thérèse ..	800.22	781.81	774.00	754.65	689.75	"	"	5,547.03
10. Lévis	800.22	781.81	774.00	754.65	689.75	"	"	5,547.03
11. L'Assompt. ..	800.22	781.81	774.00	754.65	689.75	"	"	5,547.03
12. Ste-Anne	800.22	781.60	773.78	754.43	689.54	"	"	5,546.17
13. Ste-Marie	800.22	781.60	773.78	754.43	689.54	"	"	5,546.17
14. St-Hyacint. ..	515.31	503.45	498.41	485.94	444.14	"	"	4,173.85
15. Loyola	482.90	471.79	467.08	455.45	416.28	"	"	4,040.10
16. St-Laurent ..	325.66	488.50	486.61	471.51	430.96	"	"	3,949.84
17. Monnoir	515.31	503.45	498.41					1,517.17
18. Nominingue..							873.30	873.30
19. Québec								
20. Montréal								
21. St-Jean								
Total annuel...	$14,402.00	$14,785.37	$14,639.63	$13,833.09	$12,643.12	$13,972.80	$14,846.10	$99,122.11

Nous nous abstenons de commenter ces chiffres.

Après les avoir tirés des documents publics, et nous en être rappelé la provenance, nous avons retrouvé dans nos notes une attaque contre nos collèges. Elle se rattache à notre objet. Ecrivant à un directeur de journal, un chroniqueur en 1911 disait: " Il vous serait assez facile de vous former une juste idée sur (*sic*) l'attitude et l'état d'âme de nos diverses maisons d'enseignement secondaire à ce sujet (du nationalisme politique). En vérité, je me représente qu'*il n'y a que celles qui recherchent et obtiennent de larges subventions de la part du gouvernement où le* vénérateur extatique de Goldwin Smith *n'exerce pas plein empire.* Il vous serait donc aisé de les reconnaître en consultant les comptes publics. ". Ces comptes, nous venons de les étaler. Qui les lira reconnaîtra surtout qu'on n'est ni plus ignorant ni plus vil. Nos collèges auraient eu beau jeu s'ils avaient éprouvé la velléité seulement de répondre : en sept ans, chacun d'eux a reçu un total de $5,506.78, soit $786.68 par année en moyenne !

* * *

Avec des ressources si minces, avec une abnégation si prodigue, quelle oeuvre intellectuelle ont-ils accomplie ?

Quelques-uns ont raconté leur histoire. Les hommes sérieux que ces questions intéressent ont parcouru, au moment de leur publication, les ouvrages de Mgr Gosselin et de M. l'abbé Roy sur le séminaire de Québec, de Mgr Richard sur celui des Trois-Rivières, de Mgr Douville sur celui de Nicolet, de Mgr Choquette sur celui de Saint-Hyacinthe, de M. l'abbé Dugas sur celui de Joliette, de M. le docteur Dionne sur celui de Sainte-Anne. Ils auront compris comme nous avions raison d'écrire en 1911: " Nos maîtres avaient deviné que la *coéducation* des deux groupes de notre élite nationale assurait leur alliance quand viendrait l'heure des luttes pour la conservation de l'héritage ancestral. Et ce

n'est pas la moindre explication de nos succès passés, ni la moins intéressante pour un historien et un psychologue, que la constatation de l'amour de l'Eglise dont brûlaient alors presque tous nos hommes politiques et de la fièvre patriotique qui animait presque tout le corps ecclésiastique ". Nos maisons ont formé la plupart des personnages qui ont figuré sur la scène de notre théâtre national. Cela suffit à leur gloire.

Un résultat de si longue portée suppose une préparation solide. De cette solidité nous pourrions faire juger par la nature même de l'enseignement, la rigueur de la discipline, l'atmosphère laborieuse de nos collèges. Mais ceux-là seuls qui en ont profité seraient en mesure de l'apprécier. Pour éviter toute réclame intempestive, nous fournirons aux autres le moyen d'en peser la valeur en recourant à un argument négatif il est vrai, mais expressif quand même. Nous le tirons de notre unique document officiel, les tableaux que l'Université, organe central de nos collèges, publie depuis 1906 à la suite des examens du baccalauréat.

En 1887, croyons-nous, le parlement provincial adoptait un projet dit loi Hall. En vertu de cette loi, le diplôme décerné par l'Université à ses bacheliers ([6]) équivaut au brevet obtenu devant les bureaux d'examen constitués par les différentes professions. L'équivalence valut d'abord pour le droit, le notariat, la médecine. Plus tard ([7]), elle fut étendue aux professions de chirurgien dentaire, d'in-

---

([6]) Depuis 1906, le diplôme est concédé aux concurrents qui, au sortir de la classe de philosophie, ont conservé les deux tiers des points alloués sur deux examens. L'un porte sur les lettres, l'autre sur les sciences. Tous deux sont composés de deux sections, l'une collégiale, l'autre universitaire. L'on ne peut donc obtenir le parchemin qu'après un cours complet. Les collèges Sainte-Marie et Loyola décernent leurs propres diplômes.

([7]) *Statuts refondus de la Province de Québec*, art. 4775, 5045, 5120, 5156 et 5158, 5243.

génieur civil, d'arpenteur et d'architecte. Combien de nos élèves ont-ils bénéficié de cet avantage, dont la concession fait honneur à l'esprit des parlementaires du temps ? Le tableau suivant nous met à même de le savoir :

BACCALAUREAT 1905-13

Ordre d'affiliation	1er Examen (Lettres)					2e Examen (Sciences)				
	Candidats	Admissibles dans les deux sections	Inscrits	Nuls	Admissibles dans la section universitaire	Candidats	Admissibles et bacheliers dans les deux sections	Inscrits	Nuls	Admissibles et bacheliers dans la section universitaire
1. Québec	249	130	105	12	99	211	100	101	10	80
2. Nicolet	210	89	94	25	57	166	103	60	3	85
3. Sainte-Anne	155	65	83	7	45	112	77	36	0	63
4. Sainte-Thérèse	174	72	94	8	40	137	100	33	5	96
5. Trois-Rivières	142	77	64	2	30	107	70	37	1	52
6. Rimouski	94	38	38	19	17	66	34	29	4	28
7. Chicoutimi	82	35	41	5	25	63	36	24	4	31
8. Sherbrooke	119	38	64	17	14	74	47	25	3	34
9. Lévis	134	47	68	19	26	90	53	37	1	44
10. Saint-Hyacinthe	181	100	75	6	58	133	59	68	6	50
11. Monnoir	58	42	14	2	24	29	23	6	0	19
12. L'Assomption	171	62	94	15	44	129	82	45	2	65
13. Joliette	149	51	79	19	32	135	78	43	5	69
14. Saint-Laurent	95	24	54	17	9	48	25	22	2	23
15. Bourget	89	28	44	18	15	52	33	19	0	31
16. Montréal	174	128	46	0	108	124	81	36	7	68
17. Valleyfield	62	26	32	4	15	48	25	19	5	17
18. Saint-Jean	4	2	2	0	0	2	1	1	0	1
19. Nominingue	2	1	1	0	1	1	1	0	0	1
Totaux	2,344	1,055	1,092	197	659	1,727	1,028	641	58	857

Nous n'insisterons pas plus sur ces données que sur les

précédentes ([8]). Ceux qui entendent quelque chose à notre système tireront d'eux-mêmes la conclusion. Ils apprécieront à sa juste valeur le reproche fait à nos collèges d'être des *usines à bacheliers*. Cette proportion, en huit années, de 1,055 admissibles sur 2,344 concurrents en lettres, de 1,028 admissibles pour 1,727 candidats en sciences, donc de 1,028 bacheliers sur 3,455 aspirants aux deux examens ([9]), cette proportion, disons-nous, est on ne peut plus significative. Elle démontre avec quelle rigueur nos collèges traitent leurs élèves, avec quelle vigilance ils écartent ceux qui ne possèdent pas vraiment une compétence générale.

C'est bien de compétence et de culture générales qu'il s'agit : on l'oublie trop quand on parle des collèges. Ils ne sont ni des machines à fabriquer des Pics de la Mirandole ou des encyclopédies ambulantes, ni des écoles de préparation à la finance, au commerce, aux arts et métiers. Leur but, c'est de former une élite civile et religieuse, donc intellectuelle, morale et sociale. Qu'ils aient réussi à l'atteindre, notre histoire générale, leurs annales particulières, les documents officiels l'attestent hautement. La meilleure preuve de ce succès serait peut-être celle-ci : la majorité du petit nombre de ceux qui les attaquent se recrute parmi les étrangers, les épaves intellectuelles, les *ratés* du cours d'études et les gens en rupture de leur *banc* collégial.

([8]) Le tableau indique seulement ceux qui ont fait des études complètes ; quiconque abandonne le collège avant la fin du cours perd le droit au diplôme et doit obtenir un brevet des professions. Faute de documents, nous n'avons pu tenir compte des reprises de septembre. Enfin, nous avons élagué tous les résultats partiels, tous les élèves des collèges qui ne sont qu'agrégés, tous les concurrents classés sous les rubriques *Université* et *Etudes privées*.

([9]) Du total des candidats, 4,071, il faut soustraire les concurrents de rhétorique de 1911-12 et 1912-13, soit 295 et 321, en somme 616. Ceux-là n'auront droit au diplôme qu'après l'examen de philosophie de 1913-14 et 1914-15. Il reste donc 3,455 admissibles aux deux examens.

* * *

Est-ce à dire que nos maîtres n'ambitionnent rien de plus? Drapés dans leur manteau classique, regardent-ils avec dédain se morfondre les aboyeurs ? Ferment-ils leurs classes aux justes exigences des temps nouveaux ?

L'heure est à la formation professionnelle. Nos maisons n'ont pas attendu la poussée actuelle ; il suffirait, pour le prouver, de dresser le catalogue déjà imposant des professeurs qui sont allés chercher, dans les grandes Universités d'outre-mer, le complément de leurs dons naturels. Laissons de côté pour l'instant les Français que la persécution religieuse de là-bas nous fournit. M. l'abbé Hermas Langevin vient d'établir ([10]) la liste de nos maîtres qui se sont fait une spécialité du droit canonique, de la théologie ou de la philosophie; nous y renvoyons. Nous n'insisterons pas non plus sur la présence dans nos maisons de deux licenciés (Louvain) en sciences économiques et sociales, les abbés Robert (Québec) et Mousseau (Valleyfield). En signalant les professeurs qui ont suivi un cours de sciences ou de lettres, nous nous en tenons surtout à ceux qui sont encore en activité. Dans le domaine des sciences, ce sont les Pères Morin (Joliette) et Gendreau (Sainte-Marie), licenciés ès sciences de la Sorbonne; le Père Lalime (Sainte-Marie),*master of arts* de l'Université John Hopkins à Philadelphie; Mgr Choquette et l'abbé Dubreuil (Saint-Hyacinthe), MM. les abbés Fillion et Simard (Québec), anciens élèves du Collège de France, de la Sorbonne et de l'Institut catholique de Paris. La section littéraire compte un docteur en histoire de l'Université de Louvain,M. l'abbé Joseph Laferrière(Saint-Hyacinthe) ; neuf

---

([10]) *Le Collège Canadien à Rome. — Les premiers* 25 *ans* (1888-1913), ch. IV, pp. 35-71.

licenciés ès lettres, dont six de la Sorbonne, MM. les abbés Camille Roy (Québec), Oscar Maurice (Montréal), Adélard Desrosiers (Montréal), Emile Chartier (Saint-Hyacinthe), les Pères Ernest Roby et Elphège Brouillet (Sainte-Marie); un de Lille, M. l'abbé Thomas Nadeau (Lévis); un de l'Institut catholique de Paris, le Père Roberge (Joliette); un de Lyon, le Père Gorman (Rigaud). Nous pourrions ajouter à cette liste les noms des disparus ou de ceux qui ont quitté le rang: Mgr Hamel, maître ès arts de la Sorbonne,Mgr Eugène Roy et l'abbé Beaudoin, licenciés ès lettres de la Sorbonne encore. Il faudrait y joindre enfin ceux qui, sans rechercher le parchemin, ont cependant suivi un cours supérieur de littérature à peu près complet: M. le chanoine Dauth (Montréal), le Père Hébert (Saint-Laurent), les abbés Gagnon (Sherbrooke), Decelles, Lafond et Archambault (Saint-Hyacinthe), Lebon (Sainte-Anne), Groulx (Valleyfield), Auclair (Montréal), Pelletier, (Québec), Jobin (L'Assomption), Lamarche (Joliette), Corbeil (autrefois de Sainte-Thérèse).

D'autres ne cessent de les suivre à l'étranger, en attendant qu'une Ecole normale supérieure, préparée par un lent mais sûr travail, s'ouvre ici même pour les membres de l'enseignement secondaire. A nos professeurs, des congrès biannuels vont permettre d'échanger plus souvent leurs idées et de rajeunir leurs méthodes. Les rapports annuels des jurys du baccalauréat, inaugurés en 1912, sont un premier appât. Ils amorcent la publication d'un *Bulletin* où bientôt les maîtres discuteront leurs projets de réforme.

Des réformes c'est l'heure aussi. Nos collèges ont désigné un *Comité* spécial chargé de motiver et de présenter celles qui lui paraîtront opportunes. Deux fois, même quatre fois par an, ce comité s'assemble pour délibérer. Dès juin, prochain, il déposera devant l'assemblée générale toute une série de projets. Chacun verra comme nous reculons peu devant le véritable progrès.

On se plaint que l'enseignement des mathématiques n'est pas suffisamment adapté aux besoins actuels. Un *schema,* qui n'attend plus que l'approbation des autorités, va faire concorder le programme avec celui des écoles spéciales. Quelques maisons songent à introduire dans leur cours des exercices de comptabilité et des leçons sur les opérations de banque. On se plaint encore de l'enseignement de l'anglais. Il ne faut à ce sujet ni méconnaître l'esprit populaire, ni rejeter absolument le bien fondé de l'allégation. Aussi, en certains quartiers, l'on tend à améliorer cette partie des études, bien qu'on hésite sur les moyens à prendre. Peut-être finira-t-on par substituer l'anglais classique à la langue d'affaires qu'on enseigne présentement. Ce jour-là, la solution, nous semble-t-il, sera presque trouvée. On l'imagine bien, un programme complet ne saurait être tracé avant que nous ayons, dans quelques maisons, des diplômés d'une université comme Oxford ou Cambridge. Il en est qui rêvent d'arriver là, convaincus de rendre ainsi leurs élèves plus canadiens.

C'est que l'heure est enfin à l'enseignement des choses canadiennes, à l'étude des choses étrangères du point de vue canadien. Dans ce domaine surtout, bien loin que nos collèges demeurent à l'arrière, ils sont bravement allés de l'avant. Une enquête récente menée par *Le Devoir* a peut-être jeté sur ce fait quelque lumière. Bientôt nous posséderons la série complète de nos manuels propres. Le zèle des Messieurs du Séminaire de Québec mérite toutes les louanges: nous avons indiqué, en juillet 1912, le nombre de livres canadiens qu'ils ont introduits dans nos classes, particulièrement depuis quelques années. Voici maintenant que l'un de nos maîtres s'enferme aux archives d'Ottawa. Il nous donnera sous peu la partie la plus désirée d'un cours d'histoire du Canada, celle qui traite de la domination anglaise. Le Comité va

même se mettre à l'oeuvre, on l'a révélé à l'enquête, pour constituer en un enseignement spécial les institutions, l'histoire, la géographie et la littérature canadiennes, pour dresser un programme détaillé, acceptable à tous.

* * *

Afin d'opérer ces sages réformes aussi bien que de continuer l'oeuvre utile du passé, nos maîtres ne demandent que deux choses. Qu'on les laisse suffisamment juges, sinon de ce qu'ils doivent, au moins de ce qu'ils peuvent faire. Puis, qu'on n'apprécie pas leur action présente d'après leurs méthodes d'autrefois.

Si l'on veut bien leur donner ces marques de simple courtoisie, ils continueront à se taire quand on narguera leur éducation *séminariste* ou peu pratique. En silence, ils contribueront à former encore des Lafontaines, des Morins et des Cartiers, des Lauriers, des Tartes et des Merciers, des Chapleaus, des Bouchervilles, des Gouins et des Telliers.

Emile CHARTIER,

Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

A travers les Faits et les Oeuvres

La question du *Home Rule*. — Un discours de M. Asquith. — La branche d'olivier. — Défense d'importer des armes en Irlande. — Sir Edward Grey. — Le prochain bill du *Home Rule*. — La question des armements. — Une délégation libérale auprès du premier ministre. — La situation financière. — En France. — Crise ministérielle. — Le cabinet Barthou et l'emprunt. — Divergences de vues. — L'immunité fiscale de la rente. — La quotité de l'emprunt. — Un discours du comte de Mun.—Les budgets français.— Enorme accroissement des dépenses. — Le débat sur l'emprunt. — Le cabinet est défait sur la question de l'immunité. — Victoire radicale. — Démission du cabinet Barthou. — Le cabinet Doumergue. — Les ennuis de M. Poincaré. — Une belle occasion manquée. — Le nouveau ministère et M. Briand. — Au Canada.

LA question du *Home Rule* occupe toujours le premier plan dans les préoccupations des hommes politiques anglais. Depuis notre dernière chronique le chef du cabinet britannique a fait un nouveau pas vers le règlement de la question par la conciliation. Le 5 décembre il a prononcé à Manchester un discours dans lequel il paraît avoir tendu à l'Ulster la branche d'olivier. Il a fait allusion au discours prononcé antérieurement par Sir Edward Carson. Il a reconnu avec ce dernier qu'aucun règlement digne de ce nom ne devrait être humiliant pour ceux au nom de qui parlait l'orateur unioniste. Mais il a ajouté que cela devait s'appliquer à toutes les sections du peuple irlandais. Sir Edward avait mentionné ce qu'on a appelé le " *Home Rule* sur toute la ligne ". M. Asquith a fait observer que le cas de l'Irlande se présente avec un caractère particulier d'urgence

et de priorité. On ne saurait attendre pour le régler que le gouvernement ait eu le temps d'appliquer le même principe à toutes les parties du Royaume-Uni. Le premier ministre a annoncé qu'il acceptait les quatre principes suivants comme la base du règlement qu'il serait possible de faire : 1o Ce règlement ne devrait pas être humiliant pour l'Ulster. 2o L'Ulster ne devrait pas être traité autrement que d'autres parties de l'empire britannique. 3o L'Ulster devrait retenir toute la protection du Parlement impérial. 4o Le bill du *Home Rule* ne devrait pas être tel qu'il pût conduire ultérieurement à la rupture du lien entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Coïncidant avec le discours de M. Asquith, une proclamation a été émise par le gouvernement pour prohiber l'importation en Irlande d'armes et de munitions. C'est la première fois que le ministère paraît s'occuper officiellement des armements de l'Ulster. Mais il y a bien des gens qui considèrent cela comme de la moutarde après dîner. Le *Daily Express* s'exprime comme suit : " Les ministres choisissent cette heure pour prohiber ce qui est fait et pour proclamer illégal ce qui est consommé, on ne saurait être plus futilement absurde."

Pour en revenir au discours de M. Asquith, il a fait naturellement sensation. Toute la presse l'a commenté. Parlant quelques jours après à Carvarvon, le chef de l'opposition y a fait allusion en ces termes : " Si le gouvernement a quelque proposition à faire qui puisse donner l'espoir d'éviter des résultats redoutés, nous les considèrerons sans nous préoccuper de l'avantage ou du désavantage de notre parti, mais en nous préoccupant uniquement du bien public." D'un autre côté Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, parlant dans le Northumberland, a dit qu'aucun progrès n'avait été fait relativement au règlement de la question. Il a affirmé que le gouvernement était animé d'un esprit de conciliation,

et avait entr'ouvert la porte, mais il a ajouté que l'opposition, au lieu d'entrer, persistait à rester dehors et à crier de l'extérieur par la fenêtre. Cependant la porte va rester ouverte, et ce ne sera pas la faute du parti libéral si un règlement pacifique n'a pas lieu. Les journaux annoncent maintenant que M. Asquith est entré en pourparlers avec lord Lansdowne et M. Bonar Law. Jusqu'ici ces tentatives de négociations n'avaient eu lieu qu'entre des lieutenants, comme MM. Winston Churchill et Austen Chamberlain.

Pendant ce temps, le cabinet siège pour préparer le travail de la prochaine session. Il a pris en considération le bill du *Home Rule,* qu'il doit présenter de nouveau. Et l'on annonce qu'il a décidé d'en éliminer les articles qui faisaient passer le service postal en Irlande sous la juridiction du nouveau Parlement irlandais. Ces dispositions étaient de celles que l'opposition avait le plus violemment attaquées. De sorte que les postes, comme l'armée, la marine et les affaires étrangères, resteront sous la direction du Parlement impérial.

La question irlandaise n'est pas la seule dont le gouvernement ait à se préoccuper. Une des plus sérieuses est celle des armements. Ces jours derniers, une délégation de députés libéraux a eu une entrevue à ce sujet avec le premier ministre. Un bon nombre d'entre eux avaient signé, il y a un an, le mémoire dans lequel on priait le cabinet de ne pas accepter la contribution du Canada à la marine de guerre, avant que le peuple canadien ait été consulté. La députation a représenté qu'il règne un grand malaise dans les rangs libéraux à cause de l'augmentation incessante du budget naval. Dans son opinion toute augmentation additionnelle serait sans nécessité et devrait être repoussée. On dépense actuellement jusqu'au dernier sou les revenus considérables qui sont le résultat de la situation florissante du commerce, ce qui signifie que tout ralentissement de cette activité rendrait iné-

vitable de nouveaux impôts. D'après ces députés, jamais l'Angleterre n'a joui d'une plus grande sécurité, tant à cause de sa puissance maritime qu'à cause des conditions diplomatiques. Etant donnée cette situation, une augmentation du budget naval compromettrait gravement le sort du parti libéral et affecterait le bien-être de la nation. On prétend que le premier ministre a répondu très énergiquement aux représentations de la délégation, et a déclaré que la rivalité des puissances européennes, particulièrement celle de l'Allemagne, rend l'accroissement du programme naval britannique absolument inévitable. Les députés auraient vivement protesté contre ces déclarations et se seraient retirés dans un hôtel voisin, où ils auraient tenu une sorte d'assemblée d'indignation.

Tut cela promet une session mouvementée. D'autant plus que la situation financière devient sérieuse. On affirme que le prochain budget que devra soumettre le chancelier de l'échiquier va s'élever au chiffre inouï d'un billion de piastres. Cette somme est environ le double de celle qui était jugée nécessaire en 1905, lorsque le parti libéral est arrivé au pouvoir. Les dépenses n'ont diminué que dans un seul service, celui de l'armée, où l'année dernière elles étaient inférieures de $5,000,000, à celles de 1905. Par contre celles de la marine ont été l'an dernier de $15,000,000 plus élevées que celles d'il y a huit ans; et l'on peut augurer que, pour 1914, l'augmentation dans cette branche atteindra $25,000,000. Pour le service civil et l'intérieur, l'accroissement des dépenses a été énorme. Elle est due aux pensions pour les vieillards, au système des assurances industrielles et aux bourses du travail. En 1905, les services correspondants n'absorbaient que $230,000,000. tandis qu'en 1913 ils ont exigé environ $400,000,000. Ces chiffres sont énormes et donnent à penser. Maintenant la réforme agraire de M. Lloyd George menace

d'imposer de nouvelles charges au trésor britannique. L'on conçoit que, parmi les députés ministériels, on trouve la perspective peu riante.

* * *

En France, ce que nous prévoyions est arrivé. Une crise ministérielle s'est produite, les radicaux ont réussi dans leur campagne contre le ministère, et le cabinet Barthou a vécu. Voici comment est arrivée l'aventure, qui, on doit l'admettre, n'est pas à l'honneur du parlementarisme français. Nous avons vu le mois dernier que le gouvernement Barthou avait besoin d'une somme de $260,000,000. soit 1,300,000,000 francs, pour faire face à des nécessités urgentes de défense nationale et à un énorme découvert pour deux exercices. Pouvait-on demander cette somme énorme à un accroissement d'impôts vraiment écrasant; ou fallait-il plutôt recourir à un emprunt, en faisant contribuer l'avenir au soutien de la puissance et de la sécurité nationales? Le ministère s'est déterminé à choisir le mode de l'emprunt. Et il a présenté un projet de loi autorisant l'émission d'un milliard trois cent mille francs de rentes 3% perpétuelles, non imposables. Ce projet a été soumis à la commission du budget, qui l'a étudié mûrement et a réduit le chiffre d'un milliard trois cents millions à celui de neuf cents millions. La dissidence portait sur le point suivant. Les neuf cents millions sont nécessaires à la réfection du matériel de guerre, au renforcement de la marine et de l'armée, nécessaires à la défense nationale. On ne peut marchander là-dessus, et à moins de voter d'un seul coup neuf cents millions de taxes nouvelles, ce qui parait excessif, il faut les demander à l'emprunt. Mais les quatre cents autres millions ont pour objet de faire face à des déficits dûs aux extravagances blocardes, et aux surenchères électorales. Il

n'est pas conforme aux principes d'une saine administration d'emprunter pour solder des déficits. Que l'on équilibre le budget par l'augmentation du revenu et par de judicieuses économies. Sans doute tous les membres de la majorité de la commission du budget n'étaient pas mûs par les mêmes motifs. Les radicaux étaient contre tout emprunt. Mais plusieurs, comme M. de Mun, prenaient la position que nous venons d'indiquer. Durant une séance de la commission, l'illustre orateur catholique a fait une charge terrible contre le régime qui a conduit la France dans cette impasse : " Non, s'est-il écrié, je ne suis pas du groupe qui pense qu'il est possible d'imposer à ce pays 800 millions d'impôts nouveaux. Je suis du groupe, tous les jours plus nombreux, d'où monte contre les mauvais administrateurs de la fortune nationale *le cri de la conscience publique!*... Vous voudriez bien — car c'est là, au fond, votre manoeuvre — vous voudriez bien nous voir dans six mois aller devant le pays, mes amis et moi, escortés par le spectre de ces 800 millions, pour lui faire oublier la réalité de vos 300 millions à vous. C'est trop commode. Nous n'irons pas devant le pays avec la pancarte de 800 millions dans le dos; mais nous n'irons pas non plus avec celle du déficit, de l'emprunt de liquidation et des 300 millions. Celle-là, c'est la vôtre. Nous irons devant lui la tête haute et le front levé, et nous lui dirons toute la vérité. Nous lui dirons que le déficit de 800 millions vient de la détestable politique qui, en quatre ans, a augmenté le budget des dépenses *de plus d'un milliard,* dans lequel les dépenses militaires ne figurent que pour trois cents et quelques millions; de cette politique qu'il y a déjà sept ans M. Raymond Poincaré dénonçait dans un rapport célèbre avec des avertissements dont les gouvernants et les majorités n'ont tenu aucun compte. Nous lui dirons que depuis dix ans le déficit est dans les budgets... malgré les artifices d'écritures qui le cachent; que depuis dix ans les

plus-values n'ont servi qu'à activer le gaspillage au lieu d'être employées aux réserves ou à l'accroissement. Nous lui dirons ce que l'opération électorale qui s'est appelée le rachat de l'Ouest coûte chaque année aux contribuables; de combien la fermeture de vingt-cinq mille écoles libres, prélude du monopole futur, a grossi le formidable budget de l'instruction publique; quelle part, chaque jour plus large, occupe dans les charges publiques la conception jacobine des lois d'assistance et de prévoyance; de quel poids enfin pèse sur ses épaules le fonctionnarisme écrasant dont les sommations impérieuses couvrent les tables de la commission du budget d'insatiables revendications toujours accueillies par l'intérêt électoral. "

Le tableau fait par M. de Mun n'était pas trop sombre. Nous empruntons à un article, publié dans le *Gaulois* par M. Jacques de Broglie, les chiffres suivants. Au sortir de la guerre franco-prussienne et de l'effroyable indemnité des cinq milliards versés à l'Allemagne, le budget de la France était de deux milliards trois cent soixante-sept millions. Trente-trois ans après il était de trois milliards six cent trente-huit millions d'augmentation. C'était considérable; cela représentait environ quarante millions par an. Mais que dire de la dernière décade. En cinq ans le budget s'accroît de cinq cent quarante-huit millions de dépenses nouvelles, soit, en moyenne, plus de *cent millions* par année; et cela en dépit de la suppression du budget des cultes et de la spoliation de l'Eglise et des congrégations. Au bout de deux autres années, en 1911, les dépenses ont atteint quatre milliards et demi. En 1912, elles font un nouveau bond de *deux cents* millions. En 1913, ce sera *trois cents* millions de plus. Et pour l'année 1914, on proposera une dépense de *six cent trente-quatre* millions additionnels. On peut se demander si les maîtres de la troisième république sont pris de vertige.

Cependant, quelle que soit la politique énergique et pru-

dente qui devrait s'imposer, que le peuple français devrait imposer à ses gouvernements pour l'avenir, il faut porter remède à la situation présente. Et un emprunt paraissait inévitable à la majorité de la commission budgétaire, de neuf cents millions, suivant les uns, d'un milliard trois cents millions suivant les autres. Mais les radicaux et les socialistes ne chantaient pas sur ce ton et combattaient tout emprunt. La bataille s'est donc engagée devant la Chambre, d'une part, entre le gouvernement et ces derniers, qui ne voulaient pas d'emprunt; et, d'autre part, entre le gouvernement et la majorité de la commission, qui ne voulait qu'un emprunt de neuf cents millions. Le ministère tenait absolument à son chiffre d'un milliard trois cents millions. Après un débat très vif, le gouvernement Barthou l'a emporté par une faible majorité de vingt et une voix, quant à la quotité de l'emprunt.

Mais il lui restait une seconde bataille à livrer sur le principe de l'immunité de la rente relativement à l'impôt. Les obligations créées par le projet de loi seraient-elles non imposables, et en ferait-on la déclaration expresse sur le titre même? Les radicaux et les socialistes, encouragés par la faible majorité obtenue sur le premier article, rallièrent leurs forces pour un assaut suprême. De son côté le cabinet prit nettement position en faveur de l'immunité de la rente, et fit face à l'ennemi. Cette fois, il avait absolument raison. En prenant cette attitude il défendait le crédit et le prestige financier de la France. Ne pas fermer la porte à l'imposition de la rente, c'était vraiment trahir l'intérêt national. Toute la tradition française se dressait contre la prétention des radicaux et des socialistes. Dans toutes les émissions d'emprunt depuis 1789, on avait déclaré la rente intangible. Lorsque l'Etat emprunte et crée des rentes perpétuelles, disons en 3%, il fait avec le prêteur un véritable contrat en vertu duquel il s'engage à lui payer perpétuellement 3 pour cent, sauf le

cas de rachat, où il rembourse le capital. Si après cela, au bout d'un an ou deux, il vient taxer la rente qu'il a créée, il retire d'une main ce qu'il a donné de l'autre, il réduit pratiquement l'intérêt qu'il s'est engagé à payer perpétuellement, il manque à son engagement, il viole son contrat. C'est ce que les hommes les plus considérables de la troisième république elle-même ont toujours compris et proclamé. Répondant à la proposition de frapper la rente d'un impôt, Gambetta disait en 1872 : " Le crédit de la France est placé dans l'estime du monde à une trop grande hauteur, jouit d'une solidité trop précieuse pour que nous puissions, même incidemment, y laisser porter l'ombre d'une atteinte. " En 1885, Léon Say, une autorité républicaine en matière d'économie politique et de finances, proclamait le même principe :"L'impôt sur la rente, je ne cesserai de le répéter, disait-il, c'est une banqueroute; et pourquoi? Par la raison que si l'Etat a emprunté des capitaux, il ne peut pas le lendemain, de sa propre volonté, sans le consentement de son créancier, réduire le coupon qu'il doit lui payer. Toujours les Chambres ont déclaré que faire une retenue sur le coupon devait être considéré comme une banqueroute partielle. " Cette thèse inattaquable, le ministère Barthou l'a faite sienne; il l'a énergiquement défendue, il a tout risqué pour faire triompher le principe de l'immunité de la rente, menacé par la coalition antinationale du radicalisme et du socialisme. La bataille a été acharnée. Dans la discussion, M. Jules Roche, un vieux républicain, a donné au cabinet le puissant concours de sa grande expérience et de sa compétence reconnue. Voici un des passages les plus frappants de son discours :

" Si l'Etat prépare un acte qu'il rédige tout seul, mais que le public signe en venant apporter son argent, il y a vraiment là contrat, qui ne peut plus être modifié par l'une des parties, qui entraîne l'emprunteur et le prêteur. La nation, souverai-

ne lorsqu'elle dicte des lois,a dit Mirabeau,est liée lorsqu'elle a à payer ce qu'elle doit. Il ne faut donc pas qu'un des contractants puisse venir bouleverser à son gré le contrat signé; toute la question est là. Il ne faut pas qu'un Etat puisse dire à ses prêteurs: Apportez-moi vos économies, je donnerai un intérêt de 3 ou 3½%, mais, comme je suis le plus fort, je frapperai votre intérêt d'une retenue de 4 ou de 16 ou de 20%,et par conséquent,au lieu de vous servir la rente promise, j'en retiens le cinquième ou le quart. Si, en effet, le public est ainsi traité, pour lui, le contrat est violé, et il l'est aussi en justice et en intérêt. "

Le ministre des finances, M. Charles Dumont, inspiré par la gravité de la circonstance, a été beaucoup plus fort qu'il ne l'est d'ordinaire. Il a fait toucher du doigt le péril que l'opposition voulait faire courir au crédit de la France : " Du moment, a-t-il dit, que ce n'est pas 3 francs d'or que vous promettez, mais 3 francs moins la somme qu'il plaira à votre souveraineté de retenir, il faut le dire. Et si la chambre le disait, alors elle ouvrirait la porte à des désastres moraux et matériels dont le gouvernement ne prendrait pas la responsabilité. "

Du côté de la coalition radicale-socialiste, le tonitruant M. Jaurès a payé de sa personne et de son exubérance contre l'immunité de la rente. D'autres moindres parleurs ont donné contre le ministère. Mais c'est M. Caillaux, le successeur de M. Combes à la tête du parti radical, qui a vraiment dirigé le combat. Il a attaqué le principe de l'intangibilité de la rente, en prétendant que l'on n'a pas le droit d'imposer aux générations futures l'exemption de telles ou telles catégories de personnes. Et il a soutenu que l'attitude du cabinet était une manière de faire avorter l'impôt sur le revenu, si cher à son coeur et à celui des socialistes.

Le premier ministre, M. Barthou, dont l'incontestable

talent semble avoir grandi dans ces derniers orages, a fait un énergique effort pour rallier la majorité. Il a résumé tous les arguments décisifs qui établissent la nécessité de l'exemption. Puis il a catégoriquement et fermement déclaré qu'il en faisait pour son administration une question de vie ou de mort : " Le gouvernement, s'est-il écrié, vous propose de proclamer nettement et définitivement l'immunité du coupon de rente. Je vous demande de le suivre. Un interrupteur me reprochait l'autre jour de n'avoir que le souci de vivre. J'ai eu celui d'agir. Et je me fais honneur devant mon pays d'avoir agi pour son intérêt et pour sa sécurité. J'ai si peu le souci de vivre que je ne saurais consentir à des transactions équivoques qui laisseraient peser l'incertitude sur les intentions, les déclarations ou les actes du gouvernement. Jugez-moi sur mes déclarations et mes actes. Je vous livre mon existence ministérielle. Du moins, je serai assuré d'avoir fait tout mon devoir envers mon pays. "

Le vote s'est pris, et 290 voix contre 265 ont repoussé le texte du ministère. Défait par une majorité de 25 votes, M. Barthou a immédiatement annoncé sa démission. Très entouré dans les couloirs de la chambre, il a déclaré qu'il " ne pouvait désirer une chute plus belle". "Tomber pour la défense de l'épargne française, a-t-il dit, pour la sauvegarde du grand crédit national, n'est-ce pas une belle fin?" Nous avons dû exprimer ici plus d'une fois des jugements sévères sur les paroles, les actes et la mentalité de M. Barthou. Mais l'équité nous force à reconnaître qu'il est bien tombé, et pour un juste principe. Un journal a salué sa chute, en disant que, dans sa défaite, il était devenu " le créancier de la France ". L'extrait suivant du *Gaulois* peut donner une idée des appréciations de la presse non radicale et non socialiste : " Nous disions hier que, si le ministère était renversé sur l'immunité de la rente, nous ne voyions pas quel minis-

tère pourrait accepter cette faillite, cette banqueroute. L'emprunt se trouve ainsi en l'air au moment où les questions économiques priment toutes les autres dans le monde entier, où toutes les puissances allaient faire appel à notre crédit, où nous pouvions faire la démonstration de notre force et prendre notre revanche sur le terrain financier, en accordant notre appui à des conditions utiles à l'influence de la France au dehors. Elles sont jolies les étrennes de M. Caillaux! "

La chute du ministère Barthou a infligé à M. Poincaré une tâche difficile. Quel gouvernement former ? A qui confier cette besogne? On a parlé d'un cabinet composé d'éléments pris dans presque tous les groupes de gauche, et qui pourrait rallier tant bien que mal une majorité disparate. Ce cabinet aurait pu avoir pour chef soit M. Deschanel, soit M. Ribot, soit M. Jean Dupuy. Mais les radicaux victorieux entendaient bien être les maîtres du nouveau gouvernement, et ils ont fait échouer par leur refus de coopération toutes ces combinaisons. Le président de la république a alors chargé M. Gaston Doumergue, sénateur, de former une administration. M. Doumergue est un radical-socialiste. Il a réussi, et voici le ministère qu'il a donné à la France: Présidence du Conseil et affaires étrangères, M. Gaston Doumergue; justice, M. Bienvenu-Martin; intérieur, M. René Renoult; finances, M. Caillaux; guerre, M. Noulens; marine, M. Monis; instruction publique, M. Viviani; commerce, M. Malvy; travaux publics, M. Fernand David; agriculture, M. Lebrun; travail, M. Albert Metin. Au point de vue des groupes, voici comment se répartissent les ministres : six radicaux-socialistes, MM. Doumergue, Monis, Bienvenu-Martin, René Renoult, Malvy, Albert Metin; quatre radicaux, MM. Caillaux, Reynaud, Noulens, Fernand David; un républicain-socialiste, M. Viviani. Comme on le voit, ce sont les radicaux qui triomphent. L'esprit dirigeant du ministère, son véritable chef, sera M. Caillaux.

On s'est demandé comment M. Poincaré a pu se résoudre à accepter un tel ministère. L'avènement de ce cabinet, au-dessus duquel on voit planer l'ombre de MM. Clémenceau et Jaurès, est manifestement la revanche du 17 janvier 1913, qui a fait arriver triomphalement le président actuel à l'Elysée, en passant par dessus le corps des radicaux écrasés. Aujourd'hui ces mêmes radicaux triomphent, après avoir renversés MM. Briand et Barthou, les hommes de confiance de M. Poincaré, et ils s'imposent à celui-ci. Nous nous demandons s'il n'a pas manqué l'occasion de jouer un beau rôle, et de se grandir dans l'opinion de la France et du monde. La constitution lui donne le droit de dissoudre le Parlement avec le concours du Sénat. Voici un parti qui renverse un cabinet parce que celui-ci veut sauvegarder le crédit national. Ce même parti a combattu avec acharnement la loi militaire qui devait assurer la sécurité de la patrie. Il a obtenu dans la Chambre une majorité de rencontre. Pourquoi ne pas en appeler au pays, au peuple de France ? Pourquoi ne pas poser à l'électorat la question suivante: "Voulez-vous être gouvernés par des hommes qui ont l'arrière-pensée d'affaiblir la défense nationale, et qui ont proclamé sans vergogne que la France est un pays capable de faire banqueroute à ses créanciers?" Il nous semble qu'une dissolution et des élections faites dans ces conditions, sur l'initiative courageuse d'un président populaire comme M. Poincaré, auraient déterminé un grand courant de patriotisme, qui aurait pu faire remonter la politique et le parlementarisme français à une hauteur qu'ils n'ont pas atteinte depuis bien longtemps. M. Poincaré n'a pas voulu engager cette partie. Peut-être a-t-il craint de ne pas obtenir le concours du Sénat.

Quoi qu'il en soit, le ministère radical s'est formé et a pris contact contact avec le Parlement. La déclaration ministérielle lue par M. Doumergue a été terne et aussi peu

compromettante que possible. Elle a touché naturellement aux quatre questions qui préoccupent l'opinion : la question financière, la question militaire, la question électorale, et la question scolaire. Sur la question financière, le nouveau cabinet a annoncé sa détermination de faire aboutir l'impôt général sur le revenu et d'établir en même temps l'impôt sur la richesse acquise. Evidemment l'emprunt est abandonné, et il reste à savoir comment l'on va s'y prendre pour trouver les centaines de millions nécessaires à la réfection du matériel militaire, au renforcement de l'armée et de la marine. Quant au service de trois ans, le cabinet Doumergue prétend qu'il va respecter la loi votée. Mais les antécédents de ses membres et les déclarations du Congrès de Pau sont de nature à justifier toutes les défiances. La réforme électorale ouvre la porte aux mêmes incertitudes quant à l'action du nouveau ministère. Il s'incline devant le vote émis récemment par la Chambre en faveur de la représentation proportionnelle. Mais il recherchera avec le Sénat les éléments d'une transaction. Ce bloc enfariné ne devrait dire rien qui vaille aux proportionnalistes. Reste la question scolaire. Ici point d'hésitation. En avant la défense laïque. Ecoutez les sectaires : " L'école laïque est l'école de la nation. Il n'est pas possible que contre elle persiste une campagne intolérable d'outrages et de calomnies sans qu'à ce grand effort ne corresponde,pour le refouler, un effort égal du parti républicain. " En langue vulgaire, cela signifie persécution, ostracisme et bâillon.

La déclaration ministérielle a été accueillie favorablement par la Chambre. Mais au cours de la séance un incident s'est produit, qui annonce des orages au cabinet Doumergue. Un de ses partisans ayant visé maladroitement les précédents ministères, M. Briand, ancien premier ministre, s'est levé et a prononcé un vigoureux discours d'un quart d'heure, qui a paru long aux ministres. La parole cinglante

de l'orateur a été couverte d'applaudissements. Cela n'a pas empêché le gouvernement d'avoir un vote de confiance. Mais il y avait dans l'intervention de M. Briand un avertissement et une menace. Evidemment l'ancien premier ministre entend guerroyer contre le cabinet radical, car il vient encore de l'attaquer dans un discours prononcé à Saint-Etienne, dans sa circonscription électorale. Il a déclaré que les radicaux, pour dominer, divisent le pays en factions agressives. Il a fait une charge contre M. Caillaux qui, d'après lui, a sacrifié la politique étrangère de la France à ses propres vues politiques. Les conséquences de cette conduite néfaste, c'est l'incident d'Agadir, c'est Tripoli, c'est la crise des Balkans, et c'est le volcan militariste qui gronde sous l'Europe.

L'ambition du cabinet Doumergue et des radicaux paraît être de louvoyer, d'esquiver les questions difficiles, et de gagner vaille que vaille le moment des élections, qui devront avoir lieu au printemps de 1914. Il est de suprême importance à leurs yeux, que le parti détienne le pouvoir à l'époque de la consultation électorale, afin de pouvoir peser sur l'électorat de tout le poids du patronage, de l'administration, des influences officielles, si puissantes dans un pays de fonctionnarisme comme la France.

* * *

Au Canada, la session fédérale ne commencera que le 15 janvier. La question de la redistribution des comtés semble devoir être l'une des plus importantes qui feront l'objet des délibérations du Parlement.

A Québec la session provinciale est ajournée jusqu'après les fêtes de Noël et du nouvel an. Le travail des Chambres n'était pas assez avancé pour qu'on pût espérer de le terminer avant le 1er janvier. Plusieurs mesures importantes sont en-

core à discuter,entre autres la nouvelle loi relative à la vente des boissons alcooliques et la loi concernant l'impôt sur les successions. Cette dernière est nécessitée par le jugement récent du Conseil privé, déclarant inconstitutionnelle celle qui avait été adoptée en 1892. Cette décision était extrêmement grave pour notre province. La législation d'il y a vingt ans étant décrétée d'inconstitutionnalité, il s'ensuivait que tous les droits de succession perçus depuis cette date l'avaient été illégalement. On peut calculer qu'ils représentent une somme de $10,000,000. Le gouvernement allait-il rembourser cette somme? Allait-il de plus perdre le million de revenu annuel produit par cet impôt? Le cabinet provincial a décidé de faire adopter une législation nouvelle, qui, paraît-il, sera inattaquable, et maintiendra les droits successoraux.

* * *

Et maintenant, avant de déposer la plume, que nos fidèles lecteurs de la *Revue Canadienne* nous permettent de leur souhaiter une " bonne et heureuse année ". Nous faisons des voeux pour que 1914 leur apporte joie, paix et prospérité.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 24 décembre 1913.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

EDWARDS (Emile) : *Mon maître chéri* (in-12, 275 pp.—Paris-Plon, 1913).

Il nous étonne de voir la librairie Plon, d'ordinaire plus digne dans ses choix, accepter de publier un pareil ouvrage.

Pour les beaux yeux d'une Turque et donc d'une mahométane, un Français meurt d'amour ; afin d'obtenir sa main, il ne se contente pas de roucouler, il apostasie la religion de sa mère et de son enfance.

En vain M. Edwards tente-t-il de rendre son livre actuel par une incursion dans le domaine de la guerre balkanique (III, 7-9). En vain emploie-t-il le vocabulaire modernisant : " fleurer le musc, embaumer le musc, arriver moudre, émotionner, dans le but de, percevoir secouer, adorer opprimer, hurler la détresse, réaliser, confondre à, aguichant, marmonner ".

Ces efforts ne lui feront pardonner, par les bons esprits, ni son assimilation entre la tonsure et la circoncision (112) ou entre Noël et un conte d'Andersen (134) ni l'allure blasphématoire de son *Notre Père* (139) ni sa notion du mariage (125) ni ses attaques contre la superstition (133) ni l'illogisme de sa religion (86-88, 102-103) ni la lâcheté de son apostasie (114, 118) ni la banalité de ses illusions (142-3) ni enfin la haine de ses révoltes (257, 259-260).

Nébilé a épousé un *maître chéri* qui la chérit maladroitement et que ne chériront pas le moins du monde les lecteurs honnêtes. E. C.

* * *

RONDET-SAINT (Maurice) : *Aux confins de l'Europe et de l'Asie* (in-12,, 335 pp.—Paris, Plon, 1913).

Tous ceux qui lisent *L'Eclair* de Paris connaissent ce voyageur infatigable qui préfère le cabotage à la navigation en bateaux de luxe.

M. Rondet-Saint nous promène, cette fois, de Marseille à Bakou par la Méditerranée, l'Archipel, le Bosphore, la Mer Noire. En économiste, il observe surtout les industries, les postes de commerce, les lieux d'affaires ; il insiste sur les procédés maritimes des nations européennes. Le philosophe a bien compris le caractère asiatique de l'Extrême-Europe. Et le

patriote signale avec amour les souvenirs qu'y a gravés le passage de la France, réclame le patronage de ses nationaux pour les entreprises françaises et cependant confesse la supériorité des autres peuples quand il la constate. L'ironiste enfin multiplie les traits acérés : il oppose le libéralisme religieux des pays absolutistes, Russie et Turquie, à l'absolutisme antireligieux de la France prétenduement libérale ; il ridiculise la bureaucratie officielle et n'a pas assez de mépris pour l'enseignement suranné des collèges de France. Là-dessus on pourrait discuter, comme sur les motifs par lesquels il explique la diminution de l'influence linguistique de la France en Orient.

M. Rondet-Saint doit beaucoup regarder en voyage ; il *écrit* si peu ! Son livre est une juxtaposition de coups de crayon, presque sans suite, une mosaïque de propositions enchevêtrées et de phrases qui n'en sont pas. Est-ce l'imprimeur ou lui qui ont glissé là " soyions, s'éviter des ennuis, adoption (*pour* adaptation), à nouveau, objectif, dérouter (*pour* quitter sa route), concurrencer " ?

Mais c'est bien lui qui entasse ces énormités : " wharf, rush, palace hotel, skating, ticket, competition, steamer, boycottage, pound, raid, all right, railway, cruising, ferries, match, smart, fret, dock, pipe-line, launch ! " Handicaper " est du préfacier, M. André Lebon.

On ne pardonne pas pareilles licences à un auteur qui réclame pour sa langue, en parlant de l'Orient, le prestige qu'elle y a toujours possédé.

E. C.

* * *

EST-IL RAISONNABLE D'AVOIR UNE RELIGION, ET LAQUELLE ? par le Docteur L. Pascault. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (*Questions apologétiques*, No 679). Prix : 0 fr. 60. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

La religion est souvent considérée comme une affaire de sentiment ; l'auteur démontre qu'elle doit et peut se raisonner dans ses principes fondamentaux. En trois chapîtres, fortement documentés, il établit : 1o qu'il est prudent et raisonnable d'avoir une religion ; 2o qu'il est raisonnable d'embrasser le Christianisme, parce que, seul de toutes les religions, il donne des preuves de son origine divine ; 3o qu'il est raisonnable de professer le Catholicisme, parce que, seul de toutes les communions chrétiennes, il offre les caractères de l'Eglise fondée par le Christ.

* * *

I FIORETTI. *Appendices : Considérations sur les stigmates. — Vie de Frère Junipère. — Vie et dits de Frère Egide.* Traduction et notes d'Arnold Goffin. 1 vol. in-16 broché de la collection *Science et Religion* (*La Vie des Saints, Chefs-d'oeuvre de la Littérature hagiographique*, Nos 670-671). Prix: 1 fr. 20. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

C'est toujours saint François et ses premiers compagnons qui se présentent à nous dans ces textes, contemporains des *Fioretti* et nourris de la primitive tradition franciscaine, qui composent ces *Appendices*. Les auteurs inconnus de ces pages nous racontent le voyage du *poverello* d'Assise en ce saint mont de la Vernia, son séjour dans ce lieu sauvage et solitaire, en compagnie du frère Léon, et l'impression des stigmates; ils nous disent la vie de Frère Junipère et celle de Frère Egide, la simplicité enfantine du premier, la sagesse profonde du second, la joie pure qui rayonnait dans tous les actes et les paroles de ces " amants de la pauvreté ".

* * *

DEVIATIONS ET MALADIES DU SENTIMENT RELIGIEUX, par Emile Castan, -1 vol. in-16, collection *Science et Religion* (série *Religions et Sciences occultes*, No 668). — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Après avoir exposé la genèse et l'évolution des erreurs sur Dieu qui ont eu cours dans le paganisme antique, et qui renaissent sous d'autres formes dans le néo-paganisme moderne, M. Castan entre dans le détail des superstitions où glisse la raison humaine, émancipée de la raison divine, pour donner une pâture au sentiment religieux privé de son aliment normal.

* * *

LE CONCILE DE CONSTANCE, par Gabriel Perouse, docteur ès lettres, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (*Questions historiques*, No 667). Prix: 0 fr. 60. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

La réunion du concile de Constance, en 1414, marque une date capitale dans l'histoire de l'Eglise, qu'il délivra de la plaie du grand schisme en lui rendant un pape unique et incontesté. La grandeur de cette oeuvre, la gravité inouie des circonstances où le concile avait été convoqué, la portée des innovations qu'il entreprit, tout concourt à l'intérêt du récit des trois années que les Pères passèrent à Constance.

* * *

FRANÇOIS BACON, par Paul Lemaire, docteur ès lettres. 1 vol. in-16. Collection *Science et Religion* (*Philosophes et Penseurs*, No 666). Prix: 0 fr. 60. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Donner une idée vraie du génie de Bacon tel qu'il est exprimé dans son système: au lieu de faire abstraction du philosophe dans le tableau de sa philosophie, la personnifier en faisant parler Bacon lui-même, tel a été le but de l'auteur de ce petit livre.

* * *

L'HONNETE FEMME CONTRE LA DEBAUCHE, par Mme Leroy-Allais, préface par Henri Joly, de l'Institut. 1 vol. in-16, de la collection des *Etudes de morale et de sociologie*. Prix: 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Devant les attaques incessantes dont la famille est l'objet, une attitude purement passive ne suffit plus. La seule défense efficace est celle qui se complète par une offensive calculée, démasquant les approches de l'ennemi, inquiétant ses efforts, détruisant ses moyens d'attaque. Pareille tâche est délicate: il ne faut ni reculer devant la nécessité de faire connaître les faits scandaleux, ni cependant rebuter le lecteur par des détails immondes. Mme Leroy-Allais a su éviter ce double écueil.

* * *

Les premiers Voyageurs vers le Nord-Ouest

LE Nord-Ouest canadien n'a pas été découvert du premier coup ou dans un premier effort. Comme un livre fermé, dont on ouvre peu à peu les feuillets, ces vastes régions ne furent connues qu'à la suite de voyages successifs. Les traiteurs s'avancèrent chaque année, dans l'intérieur du continent, poussant de plus en plus vers la hauteur des hauteurs, et se répandant ça et là sur les rivages qui charmaient leur vue. D'autres marchèrent sur leurs traces et les dépassèrent, dédaignant de s'arrêter aux endroits où ils avaient été devancés. C'est ainsi qu'ils remontèrent le lac *Huron* jusqu'à l'entrée du lac *Michigan.*

Tout d'abord, les voyageurs lancèrent leurs canots sur les ondes du lac *Michigan* et commencèrent à explorer le *Wisconsin.* Plus tard, ils bifurquèrent à cet endroit. Les uns continuèrent à se diriger vers le sud, tandis que d'autres, poursuivant leur route vers l'ouest, se hasardèrent sur les flots azurés de cette mer intérieure qu'on a si bien nommée le lac *Supérieur.* Arrivés au fond du lac *Supérieur,* ils s'attardèrent quelque temps à chercher le chemin de l'ouest, à l'extrémité occidentale du lac *Népigon.* Ils s'imaginèrent tout naturellement que ce lac était le prolongement et le fond du grand lac *Supérieur,* comme ils croyaient d'ailleurs que le lac *Népigon* était le premier chaînon de nos grands lacs et le bassin qui les alimentait. Les nombreuses savanes et les marais couverts de mousse qu'ils rencontrèrent, vinrent confirmer le témoignage des Sauvages qui les assuraient que cette voie leur offrirait des obstacles presqu'insurmontables.

L'Ouest semblait se fermer devant eux, à cet endroit. Comme rien ne les pressait de pousser tout droit et que d'immenses territoires d'accès plus facile se présentaient au nord et au sud, ils se portèrent vers la *Baie d'Hudson* ou le *Wisconsin* et le *Minnesota.*

Et ainsi donc, les difficultés de la navigation et les arides rochers qui s'offraient aux regards, tout le long de la rive ouest du lac *Supérieur,* les effrayant, les Français avaient arboré le drapeau de leur patrie sur les plages inhospitalières de la mer polaire et érigé le fort *Beauharnois* sur le lac *Pépin,* à quelques milles de Saint-Paul, alors que le Manitoba n'était encore qu'une *terra ignota.*

C'est La Vérendrye qui eut l'honneur de tenter l'entreprise au Manitoba. Grâce à la perspicacité de son coup d'oeil, tout autant qu'aux renseignements recueillis des chefs sauvages, il trouva la véritable route de l'ouest par les canots en optant pour la rivière *Pigeon,* les lacs *La Pluie, Des Bois* et *Winnipeg.* Ses fils franchirent nos prairies d'un seul bond et ne s'arrêtèrent qu'après avoir escaladé les premières falaises des *Montagnes Rocheuses.*

Il paraît certain qu'aucun des découvreurs n'eut une idée exacte de l'étendue du continent américain. Ils s'imaginèrent être toujours à la veille de toucher aux rivages de l'Océan Pacifique. Mais cet objectif semblait s'éloigner d'eux à mesure qu'ils s'en approchaient.

Quelques notes sur les missionnaires et les voyageurs qui précédèrent La Vérendrye, puis sur le commerce de la traite et les règlements concernant les coureurs des bois, et enfin sur les événements qui s'accomplirent vers ce temps à la *Baie d'Hudson,* feront saisir sur le vif la marche progressive des Français vers l'Ouest.

* * *

A peine Champlain avait-il jeté les fondements d'une colonie à Québec, qu'il tournait ses regards vers l'intérieur du pays. En 1615, après avoir remonté la rivière *Ottawa,* appelée alors *Rivière des Algonquins,* il visita les lacs *Huron* et *Ontario* et ouvrit la route, par la rivière *Ottawa,* le lac *Nipissing* et la *Rivière des Français,* que devaient suivre plus tard les nombreux missionnaires et voyageurs, qui se dirigeraient vers nos grands lacs. L'esprit d'aventure et le goût des lointaines expéditions au milieu des forêts vierges s'emparèrent bientôt d'un si grand nombre de gens que les gouverneurs durent intervenir pour endiguer ce courant; car il menaçait de tarir les forces vives de la Nouvelle-France et de ralentir les progrès de la colonisation. Le désir de s'illustrer par la découverte de contrées nouvelles et l'entraînement merveilleux vers l'Ouest exerçaient sur la jeunesse une véritable fascination. Les récits des voyageurs touchant la beauté et la richesse de ces pays, les accidents et les dangers même de ces voyages à long cours et les profits énormes de la traite frappaient l'imagination des colons, et une proportion considérable d'entre eux se laissait séduire par ces appâts souvent trompeurs.

Toutefois, il est bon de remarquer que nos découvreurs les plus distingués ne se lancèrent pas dans ces entreprises hasardeuses, poussés par le seul motif d'acquérir de la gloire ou des peaux de castor. Un dessein plus noble était d'ordinaire le mobile de leurs actions. Ils se proposaient surtout de porter la lumière de l'Evangile aux tribus sauvages et de conquérir de nouvelles terres au roi de France. Cette vérité s'impose à l'esprit de tous ceux qui lisent attentivement nos annales; elle brille d'un éclat lumineux dans les relations que nous ont laissées ces hommes supérieurs.

En effet, les missionnaires apparaissent au premier rang des découvreurs de l'Ouest, et la plupart des explorateurs du

premier siècle de la colonie étaient des catéchistes ou des interprêtes qui secondaient les efforts des missionnaires. Ce dessein apostolique, nous le trouvons chez Marsolet, Marguerie, Brulé, Hertel, Nicolet, Godfroy, Jolliet, Perrot, des Groseilliers et La Vérendrye, qui furent les premiers à courir aux avant-postes. Ils étaient presque tous dans la fleur de leur jeunesse et avaient reçu pour la plupart une éducation soignée. C'est ainsi qu'ils parlaient latin, français, anglais, et possédaient même plusieurs dialectes indiens. Plusieurs d'entre eux devancèrent les missionnaires et commencèrent à instruire les chefs de tribu. Parfois ils baptisaient même les enfants. Ils préparaient ainsi les infidèles à la venue des apôtres de la foi. Après avoir dépensé le printemps de leur vie dans ces courses vagabondes plus ou moins rémunératrices, ils finissaient presque tous, un peu las d'une existence qui les avait jadis charmés, par se fixer sur les bords du Saint-Laurent, où ils fondaient des familles.

Il importe ici, de faire une distinction entre deux classes d'aventuriers qu'il ne faut pas confondre. Nous avons eu, au Nord-Ouest, des *Voyageurs* et des *Coureurs des Bois*, pour ne pas parler des découvreurs qui forment une catégorie à part et dont les noms glorieux sont inscrits aux plus belles pages de notre histoire. Les *Voyageurs* étaient des employés d'une compagnie de traite quelconque, qui faisaient le commerce pour le compte de leurs maîtres. Les *Coureurs des Bois,* au contraire, ne dépendaient de personne et retiraient tous les profits de la traite qu'ils faisaient pour eux-mêmes; ils agissaient indépendamment de tout contrôle et trop souvent contrairement aux ordonnances qui défendaient aux individus isolés de s'éloigner des habitations. Dès 1623, on comptait déjà quatorze *Voyageurs* ou employés qui faisaient la traite dans l'intérieur du pays. Ce chiffre était considérable, si l'on considère que la population totale des Français résidents

dans le pays, lorsque les Kerth s'emparèrent de Québec en 1629, ne s'élevait qu'à environ trente-sept âmes.

La traite sur les grands lacs continua à attirer une proportion considérable des arrivants de France. Chaque printemps, dès que les rivières étaient libres, on voyait ces courageux canotiers remonter la rivière *Ottawa,* traverser le lac *Nipissing* et descendre ensuite les eaux rapides de la *Rivière des Français* qui les conduisait dans la *Baie Georgienne.* Tous nos découvreurs ont suivi cette route, excepté de 1648 à 1653. Durant ces cinq à six ans, les Iroquois, en effet, infestaient le cours de l'*Ottawa* et ils interceptaient tout le passage. Mais les Outaouais leur passèrent sur le dos et se frayèrent un chemin au milieu d'eux. Les Français reprirent alors l'ancienne route de l'Ouest, un moment fermée.

En parcourant la longue série de traiteurs français, qui franchissaient ainsi tous les ans des distances prodigieuses sur de frêles canots d'écorce, que la moindre brise pouvait engloutir sous les vagues écumantes des grands lacs, on a vraiment lieu d'être étonnés! Quel courage de bonne trempe il leur fallait à ces rudes rameurs! On ne saurait leur refuser un juste tribut d'admiration. Possédant un fond de gaieté gauloise qui ne se démentait jamais, même au milieu des plus grands périls, ils obtinrent facilement un ascendant considérable sur les sauvages, avec lesquels d'ailleurs plusieurs vécurent comme des frères. De fait, quelques-uns furent adoptés par les tribus et passèrent avec elles nombre d'années, n'ayant pour tout moyen de subsistance que la pêche et la chasse.

Les sauvages, sans être des sages comme Caton, possèdent le plus souvent un esprit d'observation et des idées philosophiques qui ont plus d'une fois intrigué ceux qui ont commercé avec eux. Ils ne tardent guère à distinguer les amis sincères, qui les affectionnent réellement, de ceux qui, tout en fai-

sant parade de sentiments désintéressés, ne cherchent au fond qu'à les exploiter. Nous avons là l'explication de l'attachement si profond que les nations sauvages ont porté de tout temps à nos *Voyageurs*. Cette amitié était fondée sur des sympathies naturelles de caractère. La belle générosité de leurs frères les *Visages Pâles* les touchait et c'est pourquoi ils se sentaient à l'aise avec eux.

Dans la Nouvelle-Angleterre, les colons, moins propres à ces expéditions et plus casaniers, n'osaient pas se lancer ainsi au milieu des déserts du Nouveau-Monde. Ils se servaient des Iroquois pour traiter avec les autres nations. Les Iroquois furent longtemps leurs intermédiaires. Ce n'est que plusieurs années après que les traiteurs français eurent parcouru les pays d'*en haut,* que les Anglais se décidèrent à quitter eux-mêmes les rivages de l'Atlantiqeu pour pénétrer dans l'intérieur.

La traite toutefois ouvrait la porte à des abus intolérables. Afin de grossir leurs bénéfices, les trappeurs commirent la faute énorme de donner de l'eau de vie aux sauvages. Des désordres sans nom en résultèrent.

L'homme des bois, en état d'ivresse, devient une véritable bête fauve. Chez lui se réveillent avec fureur les instincts les plus pervers de la nature déchue. Il s'en suit des meurtres et des ruines morales qui, au lendemain de ses orgies, arrachent des larmes de tristesse à cette pauvre victime de l'intempérance.

Les autorités religieuses et civiles s'alarmèrent justement de cet état de choses. Défense fut faite de donner de la boisson aux sauvages. Le 5 janvier 1667, le Conseil Souverain de Québec condamna à une amende de 500 livres et à la peine du fouet quiconque enfreindrait cette défense. Les Pères Jésuites furent chargés de donner connaissance de cette ordonnance aux sauvages qu'ils évangélisaient. La crainte

des châtiments produisit un effet salutaire et, malgré la difficulté de sévir contre les délinquants, les abus de ce genre devinrent moins fréquents. Ceux qui voulurent se livrer à ce commerce, furent obligés de se munir de permis du gouverneur. Chaque traiteur licencié n'avait le droit d'amener avec lui que trois engagés. Par ces sages mesures, le conseil put contrôler ce commerce et s'assurer qu'il n'y avait que des personnes honorables qui s'y livraient.

Malheureusement, le 10 octobre 1668, l'intendant Talon, sous le prétexte que la liberté de la traite était de nature à attirer les sauvages aux établissements français, fit rappeler ces mesures prohibitives. Mgr de Laval s'en émut à bon droit et ne cessa d'insister auprès du roi pour la remise en vigueur des anciennes ordonnances. Il finit par l'emporter, malgré la vive opposition de Frontenac. Louis XIV défendit expressément de porter des boissons dans les habitations sauvages. Le 2 mai 1681, un arrêt dans ce sens fut adopté par le Conseil Souverain. Les punitions imposées pour infractions à cette ordonnance étaient très rigoureuses. Pour la première offense, le coupable était fouetté et marqué d'une fleur de lys à l'épaule avec un fer rouge. Le récidiviste était condamné aux galères à perpétuité.

Le nombre des *congés* fut limité à 25 par année (1). Ils ne furent accordés le plus souvent qu'à d'anciens officiers en retraite, auxquels on donnait le nom de *commandeurs* ou à des gentilshommes pauvres chargés d'enfants. Le porteur de ces *congés* pouvait les vendre et c'est ce qu'un grand nombre faisaient. Les commerçants payaient d'ordinaire $300.00 par *congé* et employaient les *Coureurs des bois* pour aller chercher les peaux de castor dans les tribus. Chaque *congé*

---

(1) Les *congés* étaient comme des *permis* de voyager, cela ressort du contexte. — *Note de la Rédaction.*

était pour deux grands canots, montés par six personnes et ayant à bord pour $500.00 de marchandises. Les profits s'élevaient jusqu'à sept cents pour cent. Deux canots ainsi chargés s'échangeaient pour le double de canots remplis de peaux de castor. Un canot contenait 400 paquets, représentant une valeur totale de $4,000.00. Le marchand commençait par défalquer le coût du *congé* et celui de ses effets, et sur les $3,200.00 qui restaient, il prenait 40 pour cent pour intérêt à grosse aventure. La balance était partagée entre les six *Coureurs des bois*, soit $320.00 à chacun. En 1678, on retirait entre 60,000 à 80,000 castors, par an, au Canada. Les castors du nord étaient côtés à prime, vû qu'ils étaient plus gros et plus soyeux. En 1681, les Iroquois apportaient annuellement à New York de 80,000 à 100,000 castors.

Il ressort de ce qui précède que, malgré que la population de la Nouvelle-Angleterre fût tout à fait hors de proportion avec celle de la Nouvelle-France, le commerce des fourrures rapportait presqu'autant à cette dernière qu'à sa puissante rivale. J'emprunte ces renseignements à M. Benjamin Sulte dans son histoire si documentée des Canadiens français. On constate qu'en 1693 l'Intendant se plaignait fort de ce que le capitaine des gardes et le secrétaire de Frontenac accaparaient tous les permis. Frontenac se faisait payer 200 livres par une seule personne pour lui procurer les moyens de faire la traite. Ces pots-de-vin expliquent l'ire de ce gouverneur contre Mgr de Laval et les motifs de son mauvais vouloir envers les Pères Jésuites qui voulaient que les profits de la traite fussent consacrés à l'établissement de postes et de chapelles au milieu des sauvages. Les ordonnances ne permettaient pas qu'il y eut plus de 75 personnes employées à la traite. Or, en 1690, on en comptait déjà 143.

Frontenac, qui était parti de France ruiné, menait grand

train en Canada. C'est au milieu des festins somptueux de son château qu'il accusait de négliger le soin des âmes et de trop s'occuper de fourrures de pauvres missionnaires qui se mourraient presque de faim dans de chétives cabanes sur les bords des lacs !

Les traiteurs s'étaient contentés tout d'abord de se rendre chez les Hurons où ils faisaient une ample moisson de castors. Plus tard ils choisirent *Michillimakinac* pour lieu de rendez-vous et comptoir principal. C'était là que les sauvages se réunissaient pour faire les échanges, dit M. Aubert de la Chesnaye, dans un mémoire daté de 1676. Ce poste fut pendant toute la durée de la domination française le plus important des grands lacs. Les gouverneurs y établirent une garnison pour protéger la traite et prêter main forte à l'autorité civile,le cas échéant. *Michillimakinac,* ou *Missillimakinac* suivant d'autres, signifie *Ile de la Tortue.* Cette île, en effet, affecte un peu la forme de la tortue. Elle a deux lieues de tour et se trouve à environ quatre milles et demi de la terre ferme. Sa situation à l'entrée du lac *Michigan* l'indiquait tout naturellement pour un poste. La pêche abondante qu'on y faisait lui donnait un avantage très précieux pour les missionnaires et les traiteurs. Les Français construisirent un fort vis-à-vis l'île, dans une anse de sable et lui donnèrent le nom de *Buade.* Le commandant en chef de l'Ouest demeurait à l'ordinaire dans ce poste, pour être plus en état de punir ceux qui faisaient la contrebande et surveiller la traite. Auprès du fort, les Pères Jésuites avaient élevé une chapelle et leur résidence. Les sauvages ne tardèrent pas à bâtir un petit village dans ce voisinage qui les attirait. En 1671, les débris des Hurons échappés à la fureur des Iroquois s'y fixèrent sous la conduite du Père Marquette.

Ce poste fut, pendant plusieurs années, le point d'arrêt des trappeurs. Les sauvages, qui le fréquentaient, empor-

taient avec eux des étoffes et autres articles qu'ils échangeaient avec les tribus trop éloignées pour se rendre jusque-là.

Cependant les traiteurs commencèrent dès 1676 à dépasser ce poste et à suivre les sauvages dans leurs territoires de chasse. A cette époque, environ 400 jeunes gens se livraient au commerce des fourrures. Cinq ans plus tard (1681), ce chiffre avait doublé et pourtant la population du Canada ne s'élevait qu'à 1,025 âmes.

Malgré cela, *Michillimakinac* demeura toujours le grand entrepôt et le lieu de ravitaillement de l'Ouest; mais des postes nouveaux furent établis au-delà, afin d'attirer les sauvages qui se rendaient à la *Baie d'Hudson.*

Ici se présente ici un fait bien important à noter et qui jette un jour nouveau sur un point difficile à saisir. *Michillimakinac* eut d'abord une période de splendeur. Les sauvages affluaient vers cette île,qui commandait le commerce de l'Ouest. Peu après 1696, ceux de l'ouest du lac *Supérieur* commencèrent à visiter, en plus grand nombre, les forts de la *Baie d'Hudson.* De nombreuses flotilles partaient, tous les ans, de la hauteur des terres et se rendaient à la mer, au grand détriment de *Michillimakinac.* Chose étrange, ce furent précisément les victoires des Français dans la *Baie d'Hudson* qui causèrent le dépérissement de leur commerce à l'intérieur. En effet, de 1696 à 1713, alors que le pavillon de la France flottait en maître dans ces parages, les sauvages s'habituèrent à descendre à la baie. L'accueil sympathique et les excellents traitements qu'ils y recevaient, les encourageaient à y retourner. Plus tard, lorsque le sort des armes fit passer cette contrée sous la domination française, les sauvages habitués à fréquenter la baie, continuèrent à s'y rendre. Les traiteurs rivalisèrent de zèle pour enrayer ce courant.

Tandis que quelques-uns d'entre eux prenaient la route du lac *Michigan* et pénétraient peu à peu dans le *Wisconsin* et le *Minnesota,* d'autres atteignaient le lac *Népigon*, et de là faisaient des courses vers la *Baie d'Hudson.* Vers 1688, M. de Nagon allait hiverner au *Lac des Bois,* préparant ainsi les voies au véritable découvreur du Nord-Ouest, le célèbre La Vérendrye. Dans l'espace de douze ans, ce dernier visita tout l'Ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses et reconquit pour son pays la traite des sauvages, dont bénéficiait avant lui la *Compagnie de la Baie d'Hudson.*

L.-A. PRUD'HOMME.

Notes et Impressions d'un Canadien

EN FRANCE

LA VIE CATHOLIQUE

Notre jeune ami, M. le Dr Adrien Plouffe, en séjour d'étude au cher pays de France,et que nos lecteurs connaissent déjà [1], nous adresse pour la *Revue* une longue et belle lettre, que nous avons le regret de ne pouvoir pas publier en entier. Elle est pourtant intéressante d'un bout à l'autre. Mais il semble qu'elle gagnera à présenter avec encore plus de précision les choses vues qu'elle nous raconte. Le jeune médecin, qui est un laborieux, aime passionnément la vieille France, la France toujours belle, même avec ses verrues, comme disait M. Jules Lemaître, la France toujours pleine d'une audacieuse générosité. Et cela amène notre collaborateur à nous faire des tableaux plutôt flattés de la situation actuelle. A la direction de la *Revue*, nous l'avons trouvé trop optimiste en vérité. M. Plouffe dit ou écrit, je pense, ce qu'il a vu ; mais il n'a peut-être pas tout vu, ni tout entendu. La faction des Poincaré et des Briand n'a pas les basses fureurs contre l'Eglise des Combes, des Clémenceau et des Caillaux, c'est vrai, et, au moment où M. le Dr Plouffe écrivait (décembre 1913), l'habile M. Barthou venait de faire voter les " trois ans ", vote auquel les catholiques, comme on sait, se sont ralliés. Mais nous voici au ministère Doumergue-Caillaux, et l'horizon n'est pas gai ! C'est pourquoi, nous avons cru, notre jeune ami nous le pardonnera, devoir retrancher de ses " notes ", si sincères pourtant et si loyales,quelques pages qui nous vont moins. D'ailleurs confessons-le, l'article se trouvait trop long pour le cadre de notre *Revue;* il aurait fallu le fractionner, ce qui enlève toujours de l'intérêt à ces sortes de récits, faits le plus souvent d'actualités et d'à-propos. Cette explication donnée, nous passons la plume à notre sympathique collaborateur.

E.-J. A. [2].

---

[1] Livraison de juin 1913.

[2] Tous les passages en caractères plus petits sont de la Rédaction.
E.-J. A.

NOUS étions au commencement d'octobre 1912,écrit donc M. le Dr Plouffe. Nous allions toucher la terre de France. Notre paquebot, majestueux et puissant, fendait les flots. Le soleil avait, le matin, montré quelques-uns de ses rayons d'or pali; mais il s'était vite caché,et la vilaine pluie était venue. Debout à l'avant du transatlantique, je contemplais,dans la rade,au loin,la silhouette des premières maisons du Hâvre, s'estompant dans une demi-brume. Il pleuvait, soit; mais, derrière ce rideau de dentelle humide, au-dessus duquel se devinait le soleil prêt à reparaître, on voyait la France! Et, de même que l'on se découvre devant une aïeule vénérée, à qui l'on doit beaucoup et que l'on n'a pas revue depuis longtemps, l'âme doucement émue, j'enlevai mon chapeau et je saluai la vieille terre de mes ancêtres.

J'allais enfin fouler le sol de France, de cette France qui veilla sur notre berceau et présida à nos origines... et dont ensuite hélas! le fier drapeau *ferma son aile blanche et repassa les mers* (Fréchette). J'étais heureux! Je vivais une grande heure de ma vie, et j'en jouissais pleinement. Je voyais la France : la patrie intellectuelle, scientifique et artistique de tous les peuples, la terre où la gloire et l'héroïsme poussent avec une vigueur sans égale, la nation dont l'histoire abonde en faits merveilleux, le cerveau du monde, a-t-on dit, et si fécond en génies divers... mais surtout, pour moi, la patrie mère de la mienne, celle qui jeta, chez nous, il y a trois siècles, " la semence féconde "! Oh! oui, j'étais heureux!

Le brouhaha du débarquement bourdonnait autour de moi, la pluie tombait toujours, les rues étaient toutes boueuses... Mais que m'importait tout cela! Je respirais un air qui sentait bon, l'air de chez nous, et mes yeux étaient pleins d'eau, eux aussi...

Il semble bien qu'il y a là, dans ce tableau d'arrivée, une réelle émotion, et quiconque a salué un jour, dans la brume, la terre de France, comprend ce transport. Mais suivons notre narrateur dans les rues étroites du Hâvre.

Le lendemain, après un bon sommeil, je me levai frais et dispos. Un merveilleux matin d'automne enveloppait la jolie ville hâvraise. Le soleil en beauté avait mis à son disque ses rayons les plus clairs. Une fraîche brise chantonnait, en caressant les feuilles que les vents n'avaient pas encore détachées des branches. Le ciel était limpide, de cette limpidité spéciale qu'on lui connaît aux lendemains des jours pluvieux. Comme je passais devant une modeste église, j'entrai. Un vieux prêtre à cheveux blancs disait la messe devant une trentaine de fidèles...

Ici M. le docteur ouvre une longue parenthèse, où il combat le sentiment de beaucoup de Canadiens, qui croient trop facilement, selon lui, à une France totalement impie. Il nous cite Emile Boutroux, Gaston Deschamps, Paul Doumergue, Jean Friedel, les statistiques de ne je ne sais trop quel Allemand, puis Spencer, et Rousseau, et Barrès, et il dit son fait au matérialisme, au rationalisme et à l'athéisme. On sent que ses convictions sont solides, que sa sincérité est vraie. Mais il a fallu abréger, et nous sautons ici plusieurs pages. Nous retrouvons notre voyageur à Rouen, sur la route du Hâvre à Paris.

J'ai déjà parlé du Hâvre, passons à Rouen. J'y visitai la cathédrale, édifice superbe, et je remarquai au milieu des vieux souvenirs—blancheur immaculée jetant sa note brillante sur les murailles grises—le nouvel autel en marbre que surmonte la statue de Jeanne d'Arc. Le lendemain, j'admirai longuement ce pur joyau architectural qu'est l'église de Saint-Maclou, où j'eus encore la surprise de voir beaucoup de monde à la messe. Je me disais: " Nous sommes en terre normande, en province; ce ne sera pas la même chose à Paris!"

Quelques heures plus tard, j'étais dans la Ville-Lumière. Je m'y sentais un peu perdu et n'eus pas le temps du reste de m'orienter beaucoup. Après deux ou trois jours, en effet, avec un ami, je partais pour Lyon, la troisième ville de France, où je devais faire un stage d'un mois dans les hôpitaux.

Les Lyonnais sont très affables et très sympathiques. Dans mes temps libres, je visitais la ville, ses monuments, ses souvenirs, et, naturellement, ses églises, si riches et si pieuses. Le dimanche, à la messe, les nefs étaient remplies de fidèles, et cela, dans les quartiers populaires (*Croix-Rousse, La Guillotine*) comme dans les grands quartiers (*Perrache, Brotteaux*). Mais alors, me disais-je, tout le monde n'est pas indifférent ou impie! Pour en avoir le coeur net, certain dimanche, je passai une bonne partie de l'avant-midi, dans la vieille église d'*Ainay*. J'entendis plusieurs messes. Et c'était, à chacune, la même affluence toujours. A la messe de midi, l'église était encore pleine de monde. Un autre dimanche, je ne pus entrer au *Grand Hostel-Dieu* pour la messe de onze heures: toutes les places étaient prises !

J'eus l'honneur d'être prié à dîner dans une famille lyonnaise. Ce n'est pas l'un des moindres charmes d'un séjour en France que de pénétrer ainsi dans l'intimité de l'une ou l'autre de ces braves familles, où l'on sait nous mettre tant à l'aise. Je causai avec mes hôtes de mon pays, de ses aspirations, des souvenirs impérissables que la France a laissés chez nous avec son sang. On s'intéressa beaucoup à ce que je racontai du Congrès Eucharistique de Montréal. Nous touchions déjà la question religieuse. Je dis un peu quelle idée nous nous faisions au Canada ([3]) de la pratique de la religion en France. On en fut scandalisé. J'avouai, que, dès à présent, l'opinion canadienne me paraissait erronée. " Il ne faut pas juger de la situation religieuse de la France, me dit Mme P..., d'après les actes de son gouvernement... Pour approfondir les questions où la conscience d'un peuple est en cause, il

---

([3]) Tout le monde au Canada ne se fait pas une idée aussi sombre des pratiques religieuses des Français que paraît le croire notre collaborateur. — E.-J. A.

faut vivre un peu avec lui. " Et cela me parut très juste. J'étais déjà parti de Lyon,lorsque vint la fête de l'Immaculée-Conception ; mais ma gracieuse hôtesse m'a assuré que la célébration en fut magnifique. En tout cas, j'ai gardé un souvenir ému de l'hospitalité que j'ai reçue dans la famille P...—hospitalité que je devais à mon seul titre de médecin canadien-français — et je lui suis surtout reconnaissant de m'avoir montré sa fière mentalité catholique, son culte pour le passé et son respect pour les traditions de la France chrétienne.

Ce sont encore les bonnes soeurs, dans les hôpitaux de Lyon, qui prennent soin des malades. Et cela parait assez bizarre, quand on songe que c'est le socialiste Herriot, homme de culture, mais un sectaire, qui est maire de la ville, et qu'avant lui le radical Augagneur le fut. Comme j'en exprimais mon étonnement à une religieuse précisément, elle me repartit avec un sourire empreint de tristesse : " On nous a gardées, parce qu'on avait besoin de nous ". Ce mot me parut d'une simplicité admirable, tout comme l'ordre qui règne dans les hôpitaux lyonnais.

Notre voyageur raconte ensuite combien ils furent touchés, son compagnon, M. le Dr Panneton, et lui, de l'accueil, "ouvert et bienveillant" qu'on leur fit à la faculté de Lyon. Il rend hommage aux professeurs Courmont et Tixier. Puis il explique comment, l'agencement des cours ne permettant pas à des étudiants déjà médecins le travail pratique que son collègue et lui auraient désiré, après un mois, ils rentrèrent à Paris, " emportant la meilleure impression des maîtres lyonnais ".

Je me rappellerai longtemps, écrit M. Plouffe, cette seconde arrivée à Paris, un samedi matin de novembre. Pourtant la journée était triste avec son manteau de brume grise et humide. Mais nous étions à Paris, et toute la fascination attachée à ce nom scintillait à nos yeux. Et après quinze mois de séjour, ajouterais-je, le charme demeure. Si j'ai pensé

quelques fois à Notre-Dame de Fourvières, à la vue si belle qu'on y avait de Lyon du haut de la tour de la cathédrale ; si j'ai revu parfois avec une certaine mélancolie le parc de la Tête d'or, ses allées bien ratissées de sable rouge, ses arbres taillés de si savante façon, son lac et ses cygnes blancs — tout ce qu'il fallait pour nous faire une âme romantique ! — Paris m'a conquis en quelques jours...

Mais ce qui intéresse le jeune docteur avant tout, semble-t-il, c'est le mouvement de la vie catholique. Il a voulu se rendre compte de ses manifestations à Paris, tout comme à Lyon, et voici ce qu'il a vu.

En causant le soir avec mes amis, dans les premiers temps de mon séjour à Paris, je leur avais fait part de la surprise que m'avait causé l'affluence des fidèles dans les églises du Hâvre, de Rouen, de Lyon. On me répondit: " Bah! ce n'est pas ainsi à Paris". Mais je ne me contente pas facilement de l'opinion des autres; j'aime à voir par moi-même,comme le doit un bon praticien. J'observai. "Quand un peuple,me disais-je, fréquente l'Eglise, on n'a pas le droit de désespérer de sa foi. " Tous les dimanches j'allais à deux ou trois églises: Notre-Dame, le Sacré-Coeur, Saint-Sulpice, La Madeleine, Saint-Eustache... et toujours la foule envahissait le saint lieu! On me disait: " C'est qu'il y a beaucoup d'étrangers à Paris. " J'allai ailleurs, dans des églises moins connues, dans les faubourgs, dans la banlieue, un peu partout. Et c'était toujours la même constatation! Les églises étaient pleines. A coup sûr, il fallait refaire ma mentalité.

Un soir de décembre (1912), allant me promener dans les jardins du Luxembourg, je vis, en passant devant Saint-Sulpice, des hommes qui entraient dans l'église. Je fis comme eux. On y prêchait une retraite de l'Avent. Un prédicateur, superbement doué, était en chaire et répondait aux ob-

jections que lui posait un aure abbé. L'église était comble, et l'on paraissait suivre avec beaucoup d'intérêt la conférence dialoguée. Au salut du Saint-Sacrement, toute cette masse, choeur puissant, chanta le *Tantum!* Je me crus au Canada, à Notre-Dame de Montréal. Je ne rêvais pas pourtant, j'étais bien en France. Des hommes à cheveux blancs, des femmes, des enfants... des jeunes gens surtout, très nombreux, étaient là qui chantaient l'impérissable chanson de la foi, dont a parlé Jaurès dans un discours fameux. Je revins les autres soirs. C'était toujours la même foule, la même attention, le même entrain, la même vie.

J'allai dans d'autres églises: à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Thomas-d'Aquin (j'y entendis le célèbre Père Coubé), à Montreuil, à Montrouge, à Belleville, à Saint-Antoine (en plein quartier socialiste)... Et toujours la foule, les hommes, les jeunes gens! Oh! non, la foi n'est pas morte en France !

Et l'aimable docteur, qui emmêle volontiers les souvenirs d'ordre intime aux considérations plus générales, à propos des fêtes de Noël à Paris et de l'affluence toujours des foules pieuses dans les églises, nous raconte un rêve charmant, qu'il fit en attendant la messe de minuit.... dans sa chambre d'étudiant. Il se retrouvait à Montréal et accompagnait sa mère à la messe de nuit à Notre-Dame. Il montait avec elle jusqu'au second jubé, tout près de l'orgue, l'endroit qu'elle préférait... Il fallut qu'un ami vint le tirer de ses souvenirs en lui demandant de fermer la fenêtre! "Un peu de la nuit canadienne était passé dans ma chambre de Paris! " A Pâques, comme à Noël, le peuple se porta aux églises. Notre bon docteur en est toujours émerveillé, et il ne se lasse pas de répéter que tout cela est bien consolant. Du reste, il n'y a pas que dans les grandes villes qu'on peut goûter cette consolation. Ecoutez plutôt, ou lisez.

A la fin de septembre (1913), j'allai à Fermanville, petit village de Normandie, perdu au bord de la mer. Je vécus là de superbes journées de repos tranquille, loin des livres et

des laboratoires, seul avec mes pensées. Ce furent, en face de l'océan, des heures enchanteresses que j'aurais voulu voir s'éterniser... Eh bien ! j'aurais aimé avoir près de moi quelques sceptiques du Canada à la messe du dimanche en ce coin de Normandie. Ma parole, presque tous les assistants communièrent ! Et le soir, dans la modeste maison de pêcheurs où je logeais, les enfants ne se couchèrent pas avant que la prière ne fut faite à voix haute, et la grand'mère les endormit en chantant des noëls et des cantiques, tout comme dans le vieux Québec.

Sans transition apparente, mais guidé par la suite logique de l'association des idées, notre narrateur nous parle maintenant de novembre et de la fête des morts.

Novembre déjà ! Les jours mourants de l'arrière-saison s'en vont, lentement, sur les ailes des dernières feuilles mortes. Le ton gris domine partout, sauf dans les cimetières, où les tombes sont fleuries par des mains pieuses. L'hommage aux morts ! Mais n'est-ce pas encore une façon, déguisée et délicate tout à la fois, pour la population parisienne, d'affirmer sa croyance à une autre vie ? Les vivants ne retrouveront-ils pas un jour, dans l'au-delà, les morts qu'ils aiment toujours ? Mystère et foi ! Une chose indéniable, c'est que les Parisiens gardent de leurs défunts un souvenir très vif.

Voici décembre, avec son cortège d'heures glacées, glacées de ce froid humide, qui s'infiltre et s'insinue jusque dans les moindres fibres de l'être, qui pénètre jusqu'au coeur. Et c'est le temps des missions, des retraites, des " avents "... Eh ! bien, allez dans les églises, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Sulpice, à Saint-Roch, à Saint-Thomas-d'Aquin.... toutes, elles sont remplies d'une foule recueillie et attentive....

Pour finir, laissez-moi raconter les belles cérémo-

nies qui se déroulèrent, le 2 décembre 1913, lors de la clôture, à Notre-Dame de Paris, des exercices pieux de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement. J'aurais voulu voir là tous ceux, au Canada, qui croient qu'il n'y a pas d'hommes dans les églises de France. Ce soir-là, la nef centrale de Notre-Dame était réservée aux hommes. A chacun d'eux, on remettait un cierge. L'immense vaisseau de la célèbre église peut contenir, comme on sait, des milliers de personnes. Or, il était littéralement comble, et c'éaient des hommes surtout qui composaient l'assemblée. Après une vibrante allocution d'un jeune abbé, le cardinal Amette, archevêque de Paris, présida la grande procession du Saint-Sacrement. Des centaines et des centaines d'hommes — plusieurs milliers — firent le tour de l'église, le cierge allumé en mains, en chantant des cantiques, puis revinrent se grouper sur deux rangs dans la grande nef. Et ce fut à travers une haie vivante de lumières et de prières que Son Eminence passa en tenant haut et droit l'ostensoir d'or où brillait la blanche hostie! On chanta en choeur le *Magnificat,* le *Tantum,* le *Laudate.* C'était la France qui implorait Dieu par les voix unies de plusieurs milliers de ses fils! Spectacle grandiose, dont je ne perdrai jamais le souvenir !

Après cela, notre sympathique collaborateur est bien en droit de conclure qu'il croît toujours à la France, qu'il a confiance en elle, qu'il espère en elle. S'inspirant d'un mot de Botrel, plus païen que juste, mais où se voit l'une de ces audaces de langage qu'on pardonne aux poëtes,

Moi, j'*adore* la France,
Comme j'adore Dieu...,

comme si l'*adoration* n'était pas réservée à Dieu seul, M. Plouffe termine ainsi son intéressant tableau de " notes et impressions " :

J'appartiens à la race de ceux qui ne désespèrent pas de

la lumière, tant qu'il y a au ciel l'espoir d'un rayon de soleil. Et, grâce à Dieu, il y a, en ce moment, en France, une floraison d'oeuvres si admirable, une série d'événements si consolants (4), une renaissance de sentiments chrétiens si vivants, ...un si beau réveil, en un mot, des vraies énergies nationales, que tous les fils de France ont le devoir de croire toujours à sa destinée, à sa mission dans le monde... d'espérer quand même en celle qui a ranimé, au cours des âges, tant d'espérances mourantes, et d'*adorer* (5) enfin la France comme le Dieu qu'elle-même a tant aimé.

Adrien PLOUEFF, m. d.

---

(4) Il y en a pourtant qui le sont moins ! — E.-J. A.

(5) Encore une fois, on n'adore que Dieu ; nous laissons pourtant passer le mot qui est venu de Botrel à notre jeune ami, à cause de l'évidente bonne foi de ses intentions. On honore son pays, on le sert, on l'aime, on ne l'*adore* pas... si ce n'est peut-être quand on fait de la poésie, ou quand on est poète même en prose. — E.-J. A.

Echos des Sciences

SOMMAIRE. — Moteurs à combustion interne. La machine à lycopode de Niepce. Le moteur à gaz : Lenoir, Beau de Rochas, Otto. Cycle à deux temps : Dugald Clerk. — Le gaz pauvre ; gazogènes soufflés : Dowson, Lercauchez ; gazogènes soufflés : Bénier. — Les moteurs à gaz de grande puissance : effets multiples et tandem. — Le moteur à pétrole : carburateur et carburant. — Mort récente de Rudolf Diesel. Ignition spontanée du combustible dans le moteur Diesel. Application de ce moteur à la navigation et aux chemins de fer.

AVANT de produire un travail utile, la machine à vapeur exige une double transformation d'énergie. Les réactions chimiques de l'air sur le combustible du foyer dégagent de la chaleur ; celle-ci vaporise de l'eau et donne au fluide ainsi engendré une force élastique qui agit dans un cylindre sur un piston mobile et le met en mouvement. Les deux phénomènes, physique et chimique, s'accomplissent dans des régions différentes. Il n'en va pas de même des moteurs à explosion ou *à combustion interne* : le combustible, mélangé d'air, est introduit dans le cylindre ; la réaction, ordinairement provoquée par un allumage qui doit se produire au moment voulu, donne naissance à des gaz et vapeurs portés à une température élevée et qui, d'abord extrêmement comprimés, se détendent en déplaçant le piston.

La première machine construite sur ce principe fut le moteur à lycopode de Niepce : un mélange de poudre de lycopode et d'air à la pression atmosphérique fournissait la force

motrice. Est-il besoin de dire que jamais cet engin ne fut employé dans l'industrie ?

Lenoir, en 1860, remplaça le lycopode par du gaz d'éclairage mais toujours sans compression préalable. Son moteur n'avait qu'un rendement ridicule, d'environ 5% : faute d'expansion suffisante, la plus grande partie de l'énergie calorifique se dissipait par radiation et par conduction. Otto et Langen construisirent des moteurs à cylindre très allongé qui figurèrent à l'Exposition universelle de Paris en 1867, avec lesquels le rendement s'éleva à 10% pour des consommations de 700 litres de gaz de ville par cheval-heure effectif pour des puissances de moins de 2 chevaux. C'était un progrès mais on pouvait faire beaucoup mieux et Beau de Rochas avait indiqué de quelle façon (1862) : il fallait comprimer le mélange gazeux combustible avant de l'enflammer, réaliser une combustion aussi rapide que possible et une détente complète. Ces conditions ne pourraient être réalisées, prévoyait-il, qu'au moyen d'une machine *à quatre temps* fonctionnant ainsi : admission pendant un voyage complet du piston, compression lors du retour du piston, ignition au point mort et expansion pendant la troisième course, seule motrice, enfin expulsion des gaz brûlés chassés par le piston revenant vers le fond du cylindre. C'est ce qu'Otto mit en pratique en 1876, créant le moteur à quatre temps, à compression préalable qui se répandit rapidement [1].

---

[1] Dans cette machine le gaz de ville était comprimé à 3 atmosphères ; pour les moteurs analogues on adopte aujourd'hui une compression de 8 atmosphères. Pour les moteurs à gaz pauvre dont il sera fait mention plus loin, on emploie des compressions de 12 à 15 atmosphères ; pour le gaz à l'eau, moins de 5 atmosphères. Si on exagère la compression on court le risque d'avoir des détonations brisantes, surtout à craindre avec les mélanges riches en hydrogène. En effet, malgré le nom des moteurs à explosion, on utilise dans les moteurs à gaz et à pétrole une combustion qui n'est pas explosive à proprement parler, mais très rapide.

Les premiers moteurs à gaz n'avaient qu'une faible puissance. M. L. Letombe raconte qu' " en 1878 M. Armengand ayant annoncé dans une communication à la Société des Ingénieurs civils qu'un moteur à gaz de 12 chevaux était en construction en Allemagne, il ne rencontra qu'incrédulité " (2).

Il faut maintenant signaler l'invention du moteur *à deux temps* par Dugald Clerk en 1878-1879 : l'idée fondamentale est d'obtenir un effort moteur par révolution de la manivelle reliée au piston, c'est-à-dire par voyage complet (aller et retour) de celui-ci. Course arrière: aussitôt que l'échappement est ouvert les gaz brûlés sont expulsés par une chasse d'air, puis une pompe introduit sous le piston un mélange d'air et de gaz qui est ensuite comprimé. *Allumage.* Course avant: détente motrice des gaz et vapeurs engendrés par la combustion. Comme on le conçoit aisément, l'impulsion est moins saccadée que dans un moteur à quatre temps. " Mais on rachète cet avantage par l'addition d'une pompe à gaz et d'une pompe à air, cette dernière devant avoir un volume plus grand que celui du cylindre moteur. On crée ainsi des résistances passives supplémentaires qui nuisent au bon rendement mécanique du moteur. D'autre part, la confusion des phases d'échappement et de charge est toujours une cause de perte et de mélange combustible, de sorte que, finalement, le rendement des moteurs à deux temps est toujours sensiblement inférieur à celui des moteurs à quatre temps. " (3)

Dès que les brevets d'Otto tombèrent dans le domaine public, les constructeurs anglais abandonnèrent le cycle à

---

(2) *Moteurs à combustion interne et gazogènes*, p. 8.

(3) L. Letombe: *Les moteurs à gaz et les gazogènes à gaz pauvre.* Conférence de la *Technique Moderne*, p. 3.

deux temps auquel on est pourtant revenu par la suite pour les grosses puissances.

* * *

L'ingénieur anglais J. E. Dowson contribua singulièrement au développement des moteurs à gaz par son invention des gazogènes à gaz pauvre (1878) ; si l'on fait passer un courant d'air mélangé de vapeur sur de l'anthracite ou du coke incandescents, le carbone subit une oxydation incomplète qui fournit un gaz combustible, l'oxyde de carbone, mélangé d'hydrogène, également combustible, provenant de la dissociation de la vapeur d'eau. Le produit obtenu porte le nom de *gaz pauvre* parce qu'il est mélangé d'une proportion plus ou moins grande d'azote dont on connaît l'inertie chimique. Il va sans dire que le gaz pauvre coûte beaucoup moins cher que le gaz de houille.

On sait que la transformation du charbon en oxyde de carbone s'accomplit avec un dégagement important de chaleur; il semblerait donc que les machines thermiques qui emploient comme combustible le charbon soient *a priori* supérieures à celles qui utilisent l'oxyde de carbone, puisque cette perte préalable de pouvoir calorifique est évitée. Mais il faut se rappeler que le rendement de la machine à vapeur est très mauvais (12 à 14 pour 100) ; celui du moteur à gaz est bien plus élevé (25 pour 100) ; d'autre part la dissociation de la vapeur d'eau absorbe une partie de la chaleur dégagée dans le gazogène et l'hydrogène qui en résulte possède une chaleur de combustion élevée qui s'ajoute à celle de l'oxyde de carbone.

Il peut donc y avoir avantage à gazéïfier le charbon. Ajoutons tout de suite qu'il n'est pas indifférent d'employer à cet usage n'importe quel combustible. L'opération se fait bien

avec l'anthracite, les charbons maigres et le coke, mais les charbons gras donnent naissance à des goudrons qui nuisent beaucoup au bon fonctionnement des moteurs et dont l'élimination nécessiterait des dispositifs trop importants pour des installations ordinaires; la conduite du gazogène lui-même devient difficile à cause de l'agglomération des mâchefers qu'il faudrait piquer par le haut pour assurer la descente du combustible dans la cuve mais, sans parler des pertes qui en résulteraient, cette opération ne peut manquer de produire une perturbation dans l'alimentation des moteurs.

Tandis que dans les premiers gazogènes l'air insufflé était entraîné par la vapeur d'eau injectée — ce qui limitait fort la pression, sous peine d'introduire un excès de vapeur d'eau et de produire par conséquent un abaissement excessif de la température—Lencauchez, vers 1886, se servit de ventilateurs; l'humidification de l'air s'obtenait par l'évaporation d'eau placée près du cendrier et soumise au rayonnement du foyer. On a aussi préconisé la pulvérisation d'eau dans l'air injecté (Letombe, 1894).

En 1894, Bénier substitua l'*aspiration* à l'*insufflation* pour provoquer le passage de l'air à travers le gazogène ; la plupart des gazogènes modernes dérivent de ce principe ; l'humidification de l'air est produite, soit au moyen de chaudières à basse pression ou " saturateurs " solidaires du gazogène soit par pulvérisation. B. H. Thwaite en 1895 montra que les gaz de hauts fourneaux pouvaient être employés dans les moteurs à gaz et cette constatation ne fut pas étrangère à la construction des engins de grande puissance.

Delamarre-Boutteville avait fait un moteur de 100 chevaux dès 1889. En 1898 il fournit à la Société John Cockerill de Seraing près Liège, un moteur à gaz de hauts fourneaux de 213 chevaux — puis l'année suivante un autre moteur de 600 chevaux.

* * *

C'est alors que l'on se rendit compte qu'il fallait pour les fortes puissances adopter le *double effet* ([4]). Dans les moteurs de ce type les deux faces du piston subissent alternativement la pression des gaz; il faut donc, contrairement au dispositif employé pour les moteurs à simple effet, que le cylindre, plus allongé, soit fermé à ses deux extrémités dont l'une est traversée par la tige de piston; une circulation d'eau dans une double enveloppe refroidit le cylindre et la chambre de combustion; le piston et sa tige, qui sont creux, sont également soumis à une injection d'eau froide. Les moteurs à double effet Letombe figuraient à l'Exposition de Bruxelles de 1897 et à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, deux ans avant la construction du moteur à double effet Koerting à deux temps.

Il faut encore signaler, avec ses effets multiples, le dispositif *tandem* dans lequel la même tige traverse deux cylindres dont elle réunit les pistons puis elle agit par une bielle sur la manivelle du volant. On peut ainsi obtenir régulièrement deux impulsions motrices par tour, ce qui est particulièment avantageux quand le moteur à gaz est relié à une dynamo, car pour les applications électriques une vitesse angulaire aussi constante que possible est à désirer.

Les moteurs à gaz de grande puissance se sont très rapi-

([4]) Pour augmenter la régularité des moteurs, on eut d'abord recours à des groupements de deux cylindres sur le même bâti avec des manivelles calées à 360°. En croisant convenablement les " temps " pour les deux cylindres, on obtient ainsi un coup par tour (avec un moteur à quatre temps). La disposition est excellente et est de nouveau très employée pour des moteurs de puissance jusqu'à 250 chevaux. Par contre la combinaison de quatre cylindres séparés disposés en croix autour du volant n'est plus employée (L. Letombe: *Moteurs à combustion interne et gazogènes*, p. 22).

dement répandus depuis 1902. Il y a actuellement en service ou en exécution pour plus de 1 million de H. P. effectifs de moteurs à gaz d'unités égales ou supérieures à 1,000 H. P.

"Bien que ce soit en France ([5]) que les études aient commencé l'Allemagne a pris dans l'ensemble de cette industrie une importance prépondérante. C'est ainsi que, sur le nombre de H. P. dont nous venons de parler, 46.5% doivent être attribués à l'Allemagne; l'Amérique vient ensuite avec 32.5%, la Belgique, 4.6%, la France 5.4%, l'Autriche 2.4%, l'Angleterre 2.4% et les autres pays 6.2%. La plus forte proportion des machines construites fonctionnent dans les usines métallurgiques.

"La répartition par industrie ressort de la façon suivante :

Usines métallurgiques	84 %
Charbonnages	6 %
Usines électriques.	3 %
Divers.	7 %

"Si nous examinons d'autre part la répartition par destination, nous trouvons :

Commande de dynamos avec alternateurs. . .	50 %
Machine soufflante	43 %
Laminoirs	1.7 %
Transmissions	0.3 %
Divers	5. %

Nous avons signalé que depuis une quinzaine d'années on utilise les gaz de hauts fourneaux pour la production de la force motrice; les gaz de fours à coke pourraient servir au même usage. M. Letombe estime que de ces deux sources on

([5]) L. Letombe: *Moteurs à combustion interne et gazogènes*, p. 26.

pourrait tirer dans le monde entier une puissance de 10 millions de chevaux dont jusqu'à présent on ne récupère que la dixième partie. L'industrie métallurgique devant continuer à grandir, on voit quel intérêt économique présente le moteur à gaz de grande puissance pour l'exploitation des ressources de notre univers.

* * *

Les automobilistes sont plus modestes. Quoiqu'il y ait une tendance générale à se servir de moteurs de force croissante ([6]), on n'emploie guère de grosses puissances. En France, la moyenne approximative serait, d'année en année, depuis 1901 :

Année	1901.....	5	chevaux par	automobile.
"	1903.....	6	"	"
"	1905.....	8¾	"	"
"	1907.....	10¾	"	"
"	1909.....	12¾	"	"
"	1911.....	13	"	"
"	1912.....	13.1	"	"

Le moteur à pétrole, qui est en réalité un moteur à essence de pétrole ou gazoline, n'est nullement économique. Il y a des circonstances où la question de prix de revient de l'énergie mécanique n'est que secondaire, les conditions de légèreté, de robustesse et de compacité de l'appareil moteur se plaçant au premier rang. S'il en est ainsi pour la locomotion automobile, ces exigences sont plus impérieuses encore pour l'aviation.

Nous ne retracerons pas ici l'histoire tout-à-fait contem-

([6]) *Technique Moderne*, 15 mai 1913, p. 377.

poraine du moteur à pétrole mais nous signalerons au passage quelques noms qui sont associés au progrès de cet engin : ceux de Brayton et Gardie, tout d'abord, qui l'ont inventé, puis ceux de Daimler, Benz, Peugeot, Panhard et Levassor, Dion, Renault (il en faudrait citer bien d'autres), qui l'ont perfectionné.

Il n'y a pas de différence essentielle au point de vue thermodynamique entre le moteur à gaz et le moteur à essence. Dans ce dernier,au lieu d'introduire des gaz permanents comme l'oxyde de carbone ou l'hydrogène, on mélange à l'air des vapeurs hydrocarburées provenant de la gazoline. La formation de ce mélange s'effectue dans un organe particulier, le carburateur, dont voici une description schématique. La gazoline passe du réservoir dans la " chambre à essence " où le niveau du liquide est maintenu constant par un flotteur qui obture automatique l'arrivée dès qu'il y a assez de liquide ; un canal " gicleur " part de cette chambre et débouche dans une autre chambre dite " chambre de vaporisation "; dans cette dernière, il se relève verticalement jusqu'à une hauteur supérieure à celle de l'essence dans la première. Au repos, l'essence ne coule donc pas par le gicleur; le niveau du liquide dans la chambre à essence et dans le gicleur sont dans la même plan horizontal; mais cet équilibre hydrostatique est détruit dès que le moteur est mis en mouvement. En effet, par suite de la dépression qui se produit dans le cylindre pendant le premier temps du moteur, de l'air y est aspiré; mais pour y arriver de l'extérieur, il doit traverser la chambre à essence où il pénètre par un tube annulaire qui entoure le gicleur : l'air se mélange ainsi aux vapeurs combustibles qu'il entraîne. Il faut que l'essence employée soit fort volatile pour ne pas demeurer à l'état vésiculaire, c'est-à-dire ne pas former des gouttelettes qui brûleraient mal, mais se vaporiser au contraire instantanément dans l'air que la pression atmos-

phérique extérieure force à pénétrer dans la chambre des gaz. On comprend qu'il soit désirable d'introduire dans le carburateur de l'air déjà chaud, de manière à favoriser la vaporisation de l'essence : aussi la prise d'air se trouve-t-elle ordinairement soit au voisinage des parois du moteur soit près du tuyau d'échappement des gaz brûlés.

Après l'admission du mélange combustible et sa compression dans le cylindre, vient sa combustion provoquée par un *allumage* dont le mécanisme s'est plusieurs fois transformé. On se servait d'abord d'un tube métallique maintenu incandescent par un brûleur, puis d'une étincelle électrique produite par la rupture du courant induit dans une bobine par un courant périodiquement interrompu engendré par des piles ou des accumulateurs. On a ensuite obtenu cette étincelle au moyen de magnétos à haute et à basse tension qui produisent elles-mêmes le courant par suite de la rotation d'une bobine dans le champ magnétique créé par un aimant permanent.

Le moteur à pétrole a pris dans la vie contemporaine une place très importante : la locomotion et la navigation automobiles emploient par millions de chevaux la puissance ainsi créée et c'est la réalisation d'un engin d'un poids très réduit par rapport à sa force qui a permis au plus lourd que l'air de s'élever dans l'espace. Sous ce rapport l'aviation est jusqu'à un certain point une conséquence de l'automobilisme.

L'Amérique est abondamment pourvue de pétrole mais il n'en est pas de même de l'Angleterre, de la France, et de l'Allemagne, où il revient par suite à un prix élevé qui manifeste une tendance continue à la hausse ; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'on se préoccupe beaucoup de remplacer ce combustible liquide par un autre, moins cher, abondant, dont la production pourrait suivre une progression parallèle à la

consommation ([7]) sans dépendre de la découverte, toujours aléatoire, de gisements nouveaux. On a songé à se servir du *benzol,* retiré des huiles légères obtenues par distillation des goudrons de houille, et cette solution est admissible jusqu'à un certain point pour l'Angleterre et l'Allemagne, où l'industrie du gaz d'éclairage et de ses sous-produits a atteint une très grande importance. Une grande partie du benzol provient aussi des fours à coke métallurgique, aujourd'hui pourvus de dispositifs permettant de recueillir les sous-produits de la distillation de la houille. Ces procédés de récupération ont généralement été inventés en Allemagne et sont réalisés par des maisons allemandes, ce qui entraîne une conséquence assez curieuse: une grande partie du benzol ainsi obtenu en Angleterre est envoyée en Allemagne en paiement de l'installation des appareils adoptés pour le recueillir. Il est employé surtout par l'industrie organique des matières colorantes, des parfums synthétiques et des explosifs. A l'expiration, d'ailleurs prochaine, de la plupart de ces contrats, l'Angleterre pourra utiliser des quantités très importantes de benzol. La production actuelle ne saurait pourtant remplacer plus de 62% des 100 millions de gallons de pétrole aujourd'hui consommés dans ce pays. L'huile de schiste pourrait aussi se substituer au pétrole; mais l'Ecosse n'en saurait fournir assez pour les besoins actuels. On propose, comme solution, de cokéïfier la presque totalité de la production houillère anglaise qui atteint 272 millions de tonnes ; les usines à gaz et les industries métallurgiques n'en transforment au-

---

([7]) En France, comme ailleurs, non seulement la puissance moyenne des automobiles croît d'année en année, mais leur nombre augmente rapidement, de 20 pour cent par an, suivant les statistiques des 10 dernières années. Il s'agit d'une progression, non pas arithmétique mais géométrique: ce n'est pas ici le lieu de développer les conséquences sociales de ce phénomène économique.

jourd'hui pas plus de 35 millions de tonnes en coke. Le *Times* du 30 avril 1913 (*Engineering supplement*), auquel nous empruntons ces chiffres dit que chaque tonne de houille peut fournir 12 quintaux de semi-coke brûlant sans fumée, 3 gallons de combustible liquide pour moteurs d'automobiles, 80 livres de poix, 20 livres de sulfate d'ammoniaque et 3 gallons d'huiles lourdes et naphte. Il suffirait que 60 millions de tonnes de houille subissent ce traitement pour rendre l'Angleterre indépendante de l'étranger pour ce qui regarde le combustible liquide. Cette question excite là-bas un vif intérêt dont le secrétaire du *Pétrol substitutes Joint Committee*, M. Stenson Cooke, et Sir Henry Cunynghame se sont faits les échos dans des lettres adressées au *Times* les 1er et 2 mai.

En France, la production du benzol est absolument insuffisante pour pourvoir aux besoins nationaux de la locomotion automobile: les autobus qui l'ont employé pendant quelque temps à Paris ont dû y renoncer faute d'un approvisionnement assez sûr. On a pensé à l'alcool qui est un des produits les plus importants de l'industrie agricole française; des concours ont été institués et des congrès organisés et, si l'on n'est arrivé à aucune solution définitive, on a recueilli des renseignements précieux qui montrent que cette voie peut conduire au succès.

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres différents, les unes techniques, qu'on arrive assez aisément à surmonter, les autres, économiques et budgétaires, qu'on n'a pas pu faire disparaître.

Tout d'abord, si l'alcool est combustible, il n'a pas, tant s'en faut, le même pouvoir calorifique que le pétrole; de plus, il est beaucoup moins volatil de sorte que son évaporation à la température ordinaire exige un fort excès d'air et entraîne une absorption de chaleur importante; aussi le départ du moteur est-il fort difficile: " Les premières explosions sont in-

complètes d'où production de noir de fumée, d'aldéhydes et d'acides.

" Dans ces conditions, il était logique de chercher à parer à cette insuffisance par l'addition à l'alcool de corps développant plus de calories, plus volatils et ayant une chaleur latente de vaporisation moindre, lui permettant, par suite, de se vaporiser par entraînement dans des conditions de température plus conformes aux exigences de la pratique.

" C'est de là qu'est venue l'addition à l'alcool de divers carburants. " ([8]) Jusqu'à présent c'est le mélange de 50% de benzine ou de benzol, qui a le mieux réussi. On a également proposé le mélange d'alcool et d'acétylène obtenu en faisant tomber le carbure de calcium dans de l'alcool étendu.

Mais le plus gros obstacle à l'emploi de l'alcool comme force motrice, c'est l'extrême variabilité de son prix. En voici un exemple: en mai 1907, l'hectolitre coûtait 39 francs ; en juillet, 46 francs, en septembre, 52 francs, puis il retombe à 38 francs en octobre, pour remonter d'une manière continue jusqu'àu mois d'août de l'année suivante où il atteignait 48 francs, une brusque descente l'amenait en octobre 1908 à 34 francs environ. Comment parer à cette instabilité et conserver à cette industrie sa liberté actuelle ? Cela paraît difficile. Aussi a-t-on vu demander l'institution d'un monopole d'état comme en Russie: tandis que l'alcool de vin pourrait seul être employé pour l'alimentation, et paierait des droits élevés, les alcools industriels seraient obligatoirement dénaturés et vendus pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice et les usages technologiques à un prix fixe, suffisamment bas pour en rendre l'emploi avantageux.

On a encore suggéré l'usage de la naphtaline comme com-

([8]) G. Lumet: *La question du Carburant à bon marché.* La *Technique Moderne*, 15 mai 1913.

bustible dans les moteurs à explosions; c'est un produit fort bon marché qu'on obtient par la distillation des goudrons de houille. Son bas prix n'est pas le seul avantage qu'il présente, il offre aussi une grande sécurité au point de vue des risques d'incendie. La naphtaline est solide, mais, même fondue, elle s'enflamme très difficilement. Elle possède cependant un pouvoir calorifique très élevé et ne demande guère, à poids égal, plus d'air que la benzine pour subir une combustion complète. Seulement, la naphtaline ne peut s'employer dans les moteurs à essence ; elle exige des engins spéciaux; ne fondant qu'à 79° c., il faut qu'on la chauffe, non seulement pour l'amener à l'état liquide, mais pour lui donner assez de fluidité pour que l'air puisse être " carburé ", c'est-à-dire convenablement chargé de vapeurs combustibles par barbotage ou par toute autre méthode : on utilise à cet effet, la chaleur des gaz d'échappement. Il faut alors se servir d'essence pour la mise en marche du moteur et c'est une complication nouvelle, qui fait que la naphtaline ne peut commodément s'employer pour des véhicules sujets à des arrêts fréquents ou prolongés. Certes, le dernier mot n'est pas dit et l'on peut s'attendre à de grands progrès, mais à l'heure actuelle le moteur à naphtaline ne semble pas tout-à-fait au point. Son emploi peut cependant offrir un grand intérêt pour la traction de poids lourds sur de longs trajets, pour les installations fixes et pour les établissements agricoles où les facteurs économie et sécurité tiennent une grande place.

* * *

Dans la nuit du 29 au 30 septembre dernier, le Dr Rudolf Diesel, le célèbre ingénieur allemand, s'embarquait à Anvers à bord du vapeur *Dresden,* de la Cie *Great Eastern Railway* qui assure le service entre cette ville et Harwich. Il se ren-

dait à Londres pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de la Cie *Consolidated Diesel engine manufacturers* (limited). M. Georges Carels, constructeur à Gand, et M. Luckmann, l'ingénieur principal de la maison Carels frères, l'accompagnaient. Leur surprise fut grande de ne pas le voir apparaître au déjeûner du lendemain et surtout de ne pas le retrouver au quai quand tous les passagers eurent débarqué sur la côte anglaise. Cette disparition a causé dans les cercles industriels et dans le monde savant un émoi facile à comprendre; on crut d'abord à un accident; il semble malheureusement qu'on ne puisse absolument écarter l'hypothèse d'un suicide.

Ce triste événement a douloureusement impressionné tous ceux — ils sont nombreux aujourd'hui — qu'a frappés la grandeur de l'oeuvre du Dr Diesel (*).

" Si le dix-neuvième siècle a été celui de la machine à vapeur, le vingtième sera celui du moteur Diesel ", a-t-on pu dire. Il est certain que ce dernier réalise sur ses devanciers une avance considérable puisqu'il permet à la fois un rendement très élevé (37%) et l'utilisation de combustibles économiques.

(*) Rudolf Diesel est né en 1858, à Paris, où il passa toute son enfance. A la déclaration de la guerre franco-allemande, sa famille alla s'établir en Angleterre et l'envoya faire ses études à Augsbourg, puis au Polytechnikum de Münich, où il fut l'élève de Schroeter et de Linde. Ce dernier eut sur lui une très grande influence et c'est paraît-il, en suivant ses leçons de thermodynamique qu'il conçut le projet d'étudier et de perfectionner les machines thermiques. Un moment directeur de la Société française d'exploitation des machines frigorifiques Linde, Diesel retourna bientôt en Allemagne. En 1893, il publia sa " Théorie et construction d'un moteur thermique rationnel destiné à supplanter la machine à vapeur et les autres machines à feu connues aujourd'hui " (Berlin), qui fut très remarquée. Plusieurs grosses sociétés de construction prirent des licences d'exploitation de ses brevets. Le Polytechnikum de Münich, où Diesel s'était définitivement établi, lui avait décerné en 1907 le titre d'ingénieur-docteur.

Ses avantages résultent de l'emploi dans le cylindre d'une compression très forte (35 à 40 atmosphères), qui n'est possible que parce que l'air seul y est soumis. Une température extrêmement élevée en résulte, de sorte que si l'on y injecte un combustible liquide pulvérisé il s'enflamme sans qu'il soit besoin de dispositifs d'allumage et il brûle progressivement en produisant l'effort moteur dû à la détente des produits de la combustion. Le moteur Diesel n'est pas un moteur à *explosion;* la durée de la combustion est considérable comparée à celle des moteurs à gaz et à pétrole, quoique le moteur fasse encore de 150 à 180 tours par minute.

Non seulement le moteur Diesel peut fonctionner avec les huiles lourdes de pétrole mais avec les sous-produits de la distillation de la houille et de la fabrication du coke.

" L'huile de goudron peut être employée dans le moteur Diésel avec un rendement de trois à cinq fois supérieur à celui que donne la houille dans la machine à vapeur; il s'ensuit que la houille peut être employée beaucoup plus économiquement quand on ne la brûle pas, comme chez les barbares, sous des chaudières et sur des grilles, mais quand on la convertit en coke et en goudron par distillation. Le coke est ensuite employé dans les usines métallurgiques comme moyen de chauffage.

" Les sous-produits utilisables du goudron doivent être extraits et employés dans les industries chimiques, tandis que l'huile de goudron ainsi que ses dérivés combustibles et, dans certains cas le goudron lui-même, peuvent être d'un emploi exceptionnellement favorable dans les moteurs Diesel ([10])."

Ces moteurs peuvent aussi employer les huiles de lignite, les huiles de schiste, et même les huiles animales et végé-

---

([10]) R. Diesel. Introduction à l'ouvrage: *Les Moteurs Diesel*, par A. P. Chalkley (traduction Ch. Lordier).

tales. A l'Exposition universelle de Paris, en 1900, figurait un petit moteur Diesel marchant à l'huile d'arachide.

" Bien qu'actuellement la possibilité d'employer les huiles végétales et animales dans les moteurs Diesel semble ne pas avoir grande signification, cet emploi peut prendre avec le temps une importance égale à celui des combustibles liquides naturels et de l'huile de goudron ([11])... Nous ne pouvons prédire aujourd'hui le rôle que ces huiles peuvent être appelées à jouer aux colonies dans l'avenir. Cependant, grâce à elles, on entrevoit la certitude que l'on pourra produire de la force motrice par la transformation agricole de la chaleur du soleil même quand notre réserve naturelle de combustibles solides sera totalement épuisée. " (R. Diesel)

La mise au point du moteur Diesel a été laborieuse. Quoique des firmes très importantes: la Maschinenfabrik Angsburg-Nürnberg; MM. Krupp, d'Essen; Sulzer, de Winterthur et Carels, de Gand, aient eu des concessions dès 1893, le premier moteur qui fonctionnât d'une façon satisfaisante ne fut obtenu qu'en 1897 (20 chevaux). Pendant plusieurs années on ne dépassa pas 100 chevaux par cylindre mais on est récemment arrivé dans les moteurs à deux temps à une puissance de 2,000 chevaux par cylindre.

Il y a aujourd'hui un grand nombre de moteurs Diesel installés à bord de navires de commerce car ils présentent pour le service de précieux avantages: réduction considérable de la place occupée par les machines et par le combustible, suppression des fumées, facilité de ravitaillement, même à la mer, diminution du personnel par suite de la disparition des chaufferies, facilité de conduite, etc... Une énumération

---

([11]) La seule production annuelle présente de l'Allemagne en goudron permettrait avec le moteur Diesel d'utiliser une puissance de 1,750,000 chevaux, pendant 300 journées de 10 heures.

des bâtiments qui en sont pourvus serait fort longue et peu intéressante. Dans la *Technique Moderne* du 1er avril 1913, on en signale 119 en service ou en construction, ayant des moteurs supérieurs à 200 chevaux; ce sont surtout des cargos dont la vitesse oscille généralement entre 10 et 14 noeuds. Le *Vulcanus* de la *Anglo-Saxon Petroleum Co.,* jaugeant 1,900 tonneaux, muni d'un moteur de 500 chevaux, avait en juillet 1912 effectué déjà 32 voyages d'un parcours total de 20,345 milles marins sans aucun accident de machine. La Compagnie *East Asiatic* fut la première à faire installer des moteurs Diesel sur des bâtiments de tonnage importants. Le *Selandia,* de 10,000 tonneaux est pourvu de 2 moteurs de 1,150 chevaux chacun, à 8 cylindres de 53 centimètres d'alésage et 73 de course, tournant à 140 tours par minute, ce qui permet l'emploi d'hélices de grand diamètre directement actionnées. Ce cargo-mixte se rendant de Copenhague à Bangkok (Siam), à la vitesse de 11 noeuds, a dépensé un centime et demi de combustible par cheval-heure. et les 900 tonnes de mazout (résidu de distillation des pétroles russes) qu'il emporte lui permet de parcourir 18,000 milles sans avoir besoin de se ravitailler. La même compagnie a mis en service, en 1912, un autre navire du même type, le *Jutlandia,* et fait maintenant construire six autres unités dont l'une possédera 2 moteurs de 3,000 chevaux chacun et devra faire 16 noeuds avec son chargement complet.

Les sous-marins ont adopté le moteur Diesel comme appareil moteur pour la marche à la surface ; on a cru pouvoir prédire pour un avenir prochain son installation sur les cuirassés, mais cette solution ne paraît guère probable. Il faut que le navire de guerre moderne ait des machines extrêmement puissantes : avec le moteur Diesel on serait amené à une multiplication exagérée du nombre des cylindres; d'autre part, le poids par cheval effectif ne pourrait sans danger, à

cause des pressions énormes qui peuvent s'exercer sur les parois du cylindre, descendre à moins de 114 kg pour le moteur à quatre temps, 80 kg pour celui à deux temps, alors qu'avec des machines alternatives on peut descendre à 26 kg par cheval.

Signalons pour terminer que la maison Sulzer frères de Winthertur a construit pour les chemins de fer de Prusse et Hesse la première locomotive à moteur Diesel. La machine comprend quatre cylindres disposés en V, deux à deux (550 mm. de course et 380 d'alésage). A la vitesse de 304 tours du moteur par minute, la locomotive fait 100 kilomètres à l'heure. La mise en marche s'effectue au moyen d'air comprimé à 50 atmosphères par un autre moteur Diesel; aussitôt que la locomotive a pris une vitesse de 10 kilomètres à l'heure, l'huile combustible arrive dans les cylindres et le régime normal s'établit.

J. FLAHAULT.

A travers les Faits et les Oeuvres

Un conflit dans le cabinet britannique. — Les déclarations de M. Lloyd George. — Il faudrait une halte dans les armements. — Deux courants d'opinions. — M. Winston Churchill et M. Lloyd George. — Les motifs de ce dernier. — Question de finance. — Diminution du revenu, augmentation de la dépense. — Discours ministériels.—La question du *Home Rule*. — Les négociations semblent infructueuses. —Les préparatifs de l'Ulster. — Une armée de 100,000 volontaires. —Y aura-t-il guerre civile? — Une session qui promet. — En France. — Rentrée des Chambres. — M. Deschanel. — Le cas de l'abbé Lemire. — Le cabinet Doumergue et sa politique. — Au Canada. — La session fédérale. — Discours du trône. — Débat sur l'adresse.— M. Borden et Sir Wilfrid Laurier. — A Québec.

LES présentes vacances parlementaires sont presque aussi mouvementées qu'une session pour le cabinet britannique. Le conflit latent qui existait entre certains membres de l'administration s'est manifesté nettement à l'extérieur, et le gouvernement Asquith a été menacé d'une crise intime dont les conséquences auraient pu être désastreuses, et qui, à l'heure actuelle, pourrait bien n'être qu'ajournée.

C'est le programme naval du gouvernement qui est en cause. Et c'est le chancelier de l'échiquier qui a ouvert le feu. Au cours d'une interview donnée à un grand journal, dans les derniers jours de décembre, M. Lloyd George a dénoncé avec beaucoup d'énergie, la folie des armements, et déclaré sans ambages qu'il est temps pour l'Angleterre de faire halte. Ayant lancé cette bombe, le ministre est parti pour le midi de la France. Cette expression d'opinion significative a fait une

sensation immense. C'était le chancelier de l'échiquier, l'un des trois ou quatre membres les plus importants du cabinet, qui portait ce jugement tranchant et péremptoire sur la situation. Et cela, lorsque le premier lord de l'amirauté et le premier ministre lui-même avaient parlé sur un tout autre ton, peu de temps auparavant. On en conclut avec raison qu'il y avait désaccord dans l'administration, et qu'un conflit allait s'ensuivre.

Les déclarations de M. Lloyd George accentuaient le malaise — signalé par nous dans notre dernière chronique — qui existe actuellement dans le parti libéral. Une centaine de députés ministériels, au moins, semblent décidés à refuser toute augmentation du budget naval. Plusieurs journaux se sont demandé si le chancelier de l'échiquier ne se proposait pas de se mettre à la tête de ce groupe pour faire échec à la politique de son collègue et de son ancien ami, M. Winston Churchill. La presse tory a donné à ces députés le nom de *suicide club*. Commentant les déclarations de M. Lloyd George, un journal a écrit: " N'est-il pas significatif que le chancelier ait commencé sa conversation en rappelant que lord Randolph Churchill résigna plutôt que de consentir à une dépense démesurée et extravagante pour des armements? Est-ce un avertissement au fils de lord Randolph qu'il pourrait bien être obligé de se démettre pour la raison contraire? Ce ne saurait être une simple coïncidence que, le jour même où était rendue publique cette conversation du ministre, paraissait dans les journaux une lettre de Sir John Brunner, président de la Fédération nationale-libérale, dans laquelle il engage instamment toutes les associations libérales qui croient à la bonne vieille doctrine libérale de la paix, de l'économie et des réformes, à faire adopter,d'ici à la fin de janvier, des résolutions demandant la réduction de nos dépenses d'armement, afin que le gouvernement ait devant lui une nouvelle

preuve de ce que le parti désire, avant que les estimations navales et militaires de 1914 soient définitivement résolues."

La difficulté porte, paraît-il, sur le nombre de navires de guerre à construire d'ici à la fin de 1914 et en 1915. Un écrivain du *Daily Mail* fait à ce propos les commentaires suivants: " Lorsque M. Churchill soumit son programme à la dernière session, il comptait sur les trois vaisseaux canadiens, et déclarait que, si ceux-ci faisaient défaut, ce programme devrait être reconsidéré. Il soutient maintenant qu'un navire additionnel devrait être construit par l'Angleterre, afin de compenser ce qui va manquer par ailleurs; et je suis informé, de bonne autorité, que le cabinet accepte jusqu'ici cette manière de voir. Si l'on essaie de faire ajouter les trois vaisseaux au programme de construction britannique, les libéraux de " la petite marine ", qui sont au nombre de 100, vont s'y opposer *unguibus et rostris,* et menacer le gouvernement d'une révolte. Il semble évident que le chancelier de l'échiquier sera avec eux. " Les motifs de ce dernier sont avant tout, paraît-il, d'ordre budgétaire. M. Lloyd George avait tablé sur une augmentation de revenu de six millions de louis sterling ($30,000,000) en 1913-1914. Or, les neuf mois terminés le 31 décembre n'accusent qu'une augmentation de 3,963,800 louis, ce qui fait augurer un déficit dans les calculs du ministre, au 31 mars 1914. Mais ce n'est pas tout. Son estimation des dépenses était de 195,640,000 louis; et il est déjà manifeste que les déboursés actuels s'élèvent à plus de 200,000,000 de louis ($1,000,000,000), au-delà d'un milliard de piastres. Ceci explique son hostilité à toute augmentation du budget naval,dont son collègue M. Winston Churchill, par contre, est le champion naturel.

Ajoutez à cela le fait que le programme de réforme agraire du chancelier va nécessiter une forte dépense additionnelle, si on veut l'appliquer avec efficacité. On conçoit qu'il

désire garder pour l'oeuvre à laquelle il tient, parcequ'il en est l'initiateur, les ressources encore disponibles de l'impôt. Cet impôt, il va falloir sans doute incessamment en augmenter le rendement par des dispositions nouvelles. La question des finances va devenir l'une des plus sérieuses de la prochaine session. Elle est grosse de complications : elle menace de bouleverser les divisions de partis; de mettre en conflit les capitalistes qui élèvent la voix au nom de la sécurité nationale et les laboristes qui ressentent le fardeau croissant des taxes; de faire se heurter des hommes comme M. Lloyd George, qui se préoccupent surtout de politique intérieure, et comme MM. Winston Churchill et Sir Edward Grey, qui donnent le pas aux intérêts de tout l'empire et à la politique extérieure.

Au moment où les déclarations du chancelier de l'échiquier préoccupaient le plus vivement l'opinion anglaise, un expert dans les questions navales, l'amiral Mahan, publiait par l'intermédiaire du *Daily Mail* un article dont les amis de M. Winston Churchill et les champions de la plus grande marine ont fait beaucoup d'état. Il y était dit, en résumé, que la flotte anglaise ne peut abandonner la Méditerranée sans danger pour l'Empire, et qu'elle ne peut continuer à tenir la Méditerranée sans désastre pour la Grande-Bretagne. A l'heure actuelle, la sûreté même des îles britanniques est jugée tellement menacée qu'on a changé le mode de distribution de la flotte, de manière à concentrer autour des rivages du Royaume-Uni une grande majorité des plus puissantes unités de combat. Comme corollaire de ce mouvement, on a transféré de Malte à Gibraltar la base d'action de la flotte anglaise méditerranéenne. La force navale britannique ne compte pas assez d'unités pour qu'on puisse les distribuer dans les deux mers anglaises, et l'escadre de la Méditerranée n'est plus assez puissante pour qu'on la maintienne dans un

poste aussi avancé qu'auparavant. Ceci démontre quel effet a produit sur la prépondérance anglaise dans la Méditerranée le développement de la flotte allemande. Cet article de l'amiral Mahan a été longuement commenté.

Etant donnée la situation, les discours des hommes politiques, spécialement des membres de l'administration, ont été naturellement attendus avec impatience et scrutés anxieusement aussitôt que prononcés, durant ces dernières semaines. Chose assez peu surprenante, ils ont été passablement contradictoires. Le premier en date a été celui du très honorable M. Hobhouse. Il a déclaré qu'une réduction dans les armements était impérative. Il a déploré l'invention du type Dreadnought. Si l'Angleterre consentait, a-t-il dit, à construire des vaisseaux plus petits et moins coûteux, les autres nations réduiraient aussi la taille et la force des leurs. Ceci semblait bien sonner la même note que M. Lloyd George. Ensuite on a entendu le solliciteur général, Sir Stanley Buckmaster. Il a affirmé qu'il n'y avait pas de division dans les rangs libéraux. " Nous voulons d'abord, a-t-il dit, préserver au-delà de tout risque notre sécurité et celle de nos Dominions autonomes, et maintenir l'indiscutable supériorité de notre flotte. En même temps, qu'on le comprenne bien, nous n'entendons pas ajouter une seule unité à notre force navale, dans un but d'agression ou d'agrandissement. Tout ce que nous voulons, c'est de maintenir nos droits, sans menacer les droits d'autrui. Nous désirons l'amitié et la bonne entente avec tous les Etats. Notre parti ne pourrait, sans porter atteinte à ce qui constitue l'âme même du libéralisme, accélérer l'accroissement des armements, ou contribuer à fomenter les épouvantails de guerre entre cette nation et les autres nations de l'Europe. " Ce discours pouvait être difficilement interprété comme plus favorable à la thèse de M. Lloyd George qu'à celle de M. Churchill.

Ceux que lord Haldane et M. Herbert Samuel ont prononcés quelques jours plus tard ont été plus explicites. Le lord chancelier a été très clair. " Je serais heureux, a-t-il déclaré, d'entendre sonner l'heure où toutes les nations s'entendraient pour réduire leurs armements et alléger l'écrasant fardeau que nous devons supporter pour notre défense, Mais ceci ne peut se faire que par coopération. L'expérience démontre que si, dans un moment d'héroïsme, un pays suspend ses armements, avant que les autres en fassent autant,il s'ensuit un malaise qui produit une réaction, et, en définitive, la note à payer devient plus forte que si l'on avait maintenu la proportion antérieure. Le parti libéral est contre tout ce qui pourrait affaiblir la position défensive de notre pays. C'est dans cet esprit que, durant les huit dernières années, nous avons scientifiquement étudié cette question de défense plus qu'on ne l'avait fait depuis longtemps. Nous avons accru et fortifié la flotte, lorsque nous avons vu que d'autres puissances augmentaient leur marine avec une activité croisssante. Nous avons réorganisé l'armée. Et nous avons la satisfaction de constater, en pleine connaissance de cause, que nous avons pourvu amplement à la sécurité nationale, et que nous avons acquis une situation dont nous ne saurions nous départir imprudemment. " L'honorable Herbert Samuel a parlé dans le même sens. " Nous avons été et nous sommes prêts, a-t-il dit, à limiter nos armements si l'on veut faire comme nous. Mais jusqu'ici on est resté sourd à notre invitation. Il faut être deux pour faire un marché. Et vu l'absence d'entente limitative, notre politique est de maintenir notre suprématie en vaisseaux de ligne et en croiseurs cuirassés, dans une proportion de soixante pour cent, sur la puissance navale la plus forte après nous. Etant donnée la responsabilité mondiale qui s'impose au gouvernement britannique, cette proportion est nécessaire pour nous donner une marge suffisante de sécurité.

Elle a été sanctionnée par le Parlement, elle a été acceptée par le porte-parole de l'Allemagne comme raisonnable. Et pour ma part j'y adhère fermement. " Assurément, cette fois, M. Winston Churchill a dû lire ces deux discours avec un sourire de satisfaction.

Les rumeurs de conflit entre les deux lieutenants de M. Asquith ont donné naissance à beaucoup de spéculations. On a prétendu que le parti libéral allait se disloquer; que M. Winston Churchill, mécontent de l'opposition faite à ses projets par les radicaux, allait se séparer du ministère; qu'une évolution politique allait se produire, et que, entraînant à sa suite un élément important de la représentation libérale, il allait tendre la main à un élément considérable du parti unioniste; enfin que de ce groupement nouveau allait naître le parti impérial démocratique. Evidemment il faut accueillir avec réserve tous ces racontars.

Commentant la situation, un membre irlandais du Parlement, M. Sheehan, dont nous avons déjà cité les appréciations, écrit ce qui suit: " Il paraît chaque jour plus évident que la position de M. Churchill dans le cabinet devient une source de difficultés pour tout le monde. On prétend que récemment il a été sur le point de démissionner plutôt que de voir ses estimations navales réduites même légèrement. Le gouvernement se trouvait dans un dilemne. Une révolte contre des dépenses navales plus considérables était menaçante pour l'existence du cabinet. Mais d'autre part repousser les demandes de M. Churchill, au risque de le voir démissionner, pouvait entraîner une catastrophe également désastreuse. "

Quoi qu'il en soit de toutes ces rumeurs, la crise semble devoir être évitée, pour le moment du moins. Une réunion du cabinet a eu lieu le 22 janvier, et l'on a remarqué que MM. Winston Churchill et Lloyd George en sont sortis ensemble, et apparemment les meilleurs amis du monde. Il est vrai que

le gouvernement n'avait pas statué définitivement sur le budget de la marine à cette séance. Mais on affirme que le premier ministre et la majorité du ministère sont favorables à l'exécution du programme soumis par le premier lord de l'Amirauté, et que le chancelier de l'échiquier va se préparer à ajuster les finances le mieux possible.

Les rumeurs de crise ministérielle ont détourné un peu l'attention de la question du *Home Rule*. Cependant elle est toujours au premier plan. Les conférences, ou, si l'on aime mieux, les conversations entre les chefs de partis ne semblent pas avoir abouti. M. Asquith aurait refusé absolument de considérer l'exclusion même temporaire de l'Ulster de la juridiction du nouveau Parlement irlandais. On prétend que, personnellement, il eût été assez disposé à y consentir, mais que MM. Redmond, Devlin et Dillon, les leaders nationalistes, n'ont pas voulu en entendre parler. M. Bonar Law a, dit-on, déclaré que les négociations n'ont donné aucun résultat pratique, et qu'il n'y a pas d'entente possible.

Les préparatifs de résistance dans l'Ulster vont toujours leur train. Le 19 janvier, Sir Edward Carson a harangué six bataillons du régiment de Belfast-Est. Il leur a adressé les paroles suivantes : " Un ministre nous a dit que les hommes du parti radical étaient anxieux de voir si le sang allait couler. S'ils osent nous attaquer, ils le verront certainement. " Il a adjuré les soldats de ne pas laisser tomber l'ardeur qui a inspiré le *Covenant* de septembre 1912. Le correspondant du *Telegraph* de Londres à Belfast croit pouvoir affirmer que les volontaires de l'Ulster sont actuellement au nombre de 100,000, et que l'on va cesser bientôt de recruter des hommes, les cadres étant complets. Le fonds d'indemnité créé pour les familles de ceux qui pourraient être tués ou blessés dans la lutte contre le *Home Rule* a atteint la somme de $5,000,000. Les unionistes de l'Ulster déclarent que leurs

plans sont parfaitement arrêtés et qu'ils sont prêts à l'action. Ils ont une armée composée de milliers et de milliers d'hommes bien disciplinés et commandés par des officiers en retraite de l'armée et de la marine. Et ils se prétendent en état de résister à toutes les mesures du gouvernement de Dublin. On se demande si vraiment les événements vont aller aux extrêmes, et si une législation du Parlement britannique va déchaîner la guerre civile dans le Royaume-Uni.

La prochaine session promet d'être mémorable. Dans un discours prononcé le 24 janvier, M. Ilingworth, le principal whip du parti libéral, a déclaré que le gouvernement est déterminé à faire adopter le *Home Rule* pour l'Irlande, la sécularisation de l'Eglise de Galles et l'abolition du vote plural, avant les élections générales. Telle est sans doute l'intention du gouvernement. Mais que d'incidents imprévus peuvent surgir et déranger ces calculs ! A l'heure actuelle la situation politique anglaise est pleine d'incertitudes.

* * *

En France, les Chambres ont repris leurs travaux, Les députés ont réélu comme président M. Paul Deschanel par une forte majorité. Il semble devenir le titulaire obligé de ces hautes fonctions, qu'il a remplies à plusieurs reprises et durant des termes prolongés. En justice on doit reconnaître qu'il fait un président très remarquable, grâce à ses facultés exceptionnelles, à sa distinction de manières, à son tact et à sa fermeté courtoise. Parmi les républicains de gouvernement, il est un de ceux qui ont le plus de culture, le plus de formes, le plus de modération dans les idées, l'attitude et le langage. Il figura un jour au premier rang des hommes po-

litiques intellectuels qui prétendaient introniser en France la république athénienne. Hélas! les Combes, les Pelletan, les André, les Caillaux, ont vite fait s'évanouir cette conception fantaisiste, et proclamé brutalement, à la face du monde, que le gouvernement réel de la France, c'est la république jacobine. Et l'on a vu M. Deschanel lui-même, en dépit de son élégance et de son dilettantisme, évoluer, avec un grand nombre d'autres — tels que M. Ribot — vers le Bloc maître du pouvoir, et s'en rapprocher par une courbe savante, en s'arrêtant juste à la limite qui leur permet de dire qu'ils n'y sont pas incorporés.

L'élection pour la composition du bureau de la Chambre nous a donné le spectacle du trop célèbre abbé Lemire désigné par le vote des radicaux et des radicaux-socialistes comme l'un des vice-présidents de l'assemblée. On sait le rôle déplorable joué depuis quelques années par cet abbé démocrate. Il a fait à la tribune les plus lamentables incartades, il a émis les opinions les plus risquées, il s'est associé aux votes les plus repréhensibles. Et il a de plus affiché une scandaleuse insubordination. En effet, des instructions du Saint-Siège ont été rendues pour défendre aux ecclésiastiques de briguer le mandat de député sans l'agrément des ordinaires. Et l'archevêque de Cambrai, de qui relevait l'abbé Lemire, lui a interdit la candidature. Mais celui-ci n'en tient aucun compte. Il annonce hautement que rien ne le fera renoncer à son siège de député et qu'il sera candidat aux élections du mois de mai prochain. En présence d'une telle obstination, des excès de langage et des écarts d'attitude du prêtre récalcitrant, Mgr Charost, évêque du nouveau diocèse de Lille, sous la juridicion de qui est tombé maintenant M. Lemire, a lancé contre lui un décret de suspense, avec quatre jours pour se soumettre. C'est comme protestation contre cet acte que les sectaires de la Chambre ont fait à l'abbé en rup-

ture de discipline le triste honneur de l'élire vice-président. Il a refusé, mais en proclamant fièrement son insubordination contre la loi de l'Eglise à laquelle il appartient. Il ne veut pas que sa démission de cette fonction soit considérée comme un acte de soumission à son évêque. Et il déclare qu'il continuera à occuper son poste de député. Que reste-t-il encore à faire au malheureux abbé Lemire pour se mettre absolument hors de cette Eglise catholique, qui l'a reçu dans son sein, qui l'a baptisé, confirmé, et consacré par l'onction sainte dont la vertu mystérieuse l'a fait prêtre pour l'éternité? Peut-on espérer encore qu'il va s'arrêter à la dernière minute et reculer devant l'abîme où trop de malheureux dévoyés se sont déjà perdus? Nous voudrions, mais nous n'osons formuler cet espoir.

Au Sénat, c'est M. Antonin Dubost qui a été réélu président. Et maintenant la session française va suivre son cours. Nos lecteurs sont au courant de la situation. Le nouveau cabinet Doumergue, détestable dans son origine, dans sa composition, dans ses tendances et dans ses projets, va s'efforcer de gagner du temps, d'ajourner les difficultés, d'esquiver les questions dangereuses, pour se rendre sans encombre aux élections générales, qui doivent avoir lieu dans quatre mois à peine. Va-t-il y réussir? M. Joseph Denais, député de Paris, écrit à ce sujet dans sa dernière lettre au *Devoir,* datée du 9 janvier: " On peut douter que le ministère dure jusque là, quelques précautions qu'il prenne pour éviter une prompte culbute. La situation financière continue en effet d'être très précaire, et M. Caillaux qui, le 28 novembre, quand il n'était pas ministre, déclarait posséder le secret de notre désorganisation financière, n'a pas encore, à l'heure présente, fourni la moindre indication sur ses projets : on commence à croire qu'il n'en a pas, ou, du moins, qu'il se heurte, toutes les fois qu'il tente de construire un système, à l'hostilité véhémente

de ses amis de l'extrême-gauche. Il est toujours imprudent pour un homme politique de proclamer, dans l'ordre économique ou social, des décisions définitives avant que d'avoir eu tous les moyens d'information dont disposent seuls les membres du gouvernement. M. Caillaux qui, pourtant, avait été ministre, a déclaré par avance qu'il repoussait le principe d'un grand emprunt qui ne fût pas gagé par des taxes nouvelles atteignant les riches seuls. Or, admît-on que ces taxes puissent être créées en un jour et qu'elles donnent les centaines de millions que M. Caillaux en attend, il faudrait plusieurs années pour qu'elles puissent être perçues, et c'est maintenant, c'est tout de suite que l'emprunt est nécessaire pour dégager notre trésorerie et permettre l'achèvement de notre réorganisation militaire. "

Quoi qu'il en soit de la question financière, on peut être certain que le cabinet Doumergue déploiera beaucoup d'énerrie dans un autre domaine, et qu'il favorisera de toutes ses forces l'adoption des mesures d'oppression contre les catholiques.

* * *

Au Canada, la session du parlement fédéral s'est ouverte le 15 janvier. Si l'on en croit le discours du trône, les travaux de notre représentation nationale ne seront pas très ardus. Mais les harangues officielles ne donnent pas toujours une idée complète de ce qui peut se produire au cours d'une session parlementaire. Et nous avons lieu de croire qu'il en sera ainsi spécialement cette année.

Le discours du trône parle de l'expansion du commerce canadien, dont le chiffre global " a dépassé de beaucoup celui

de toute année antérieure"; de la crise financière, qui a sévi dans tout l'univers, mais qui, dans notre pays, " ne sera que temporaire, vu que les ressources du Canada, connues et appréciées universellement, nous garantissent pleinement la continuation de la prospérité et du progrès matériel "; de la représentation et de son remaniement, rendu nécessaire par les résultats du dernier recensement décennal; du transcontinental, dont les travaux ont été poussés activement pendant l'année et dont les progrès rapides permettent d'espérer la complétion dans un avenir rapproché. Plusieurs projets de loi sont annoncés: un bill pour fondre en un seul les divers statuts généraux relatifs aux chemins de fer; des bills concernant le service civil, les compagnies de fiducie et de prêts, la représentation additionnelle, au Sénat, des provinces de la Colombie, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Le discours mentionne aussi l'enseignement agricole et " les accords satisfaisants conclus à ce sujet avec les différentes provinces ", accords qui devront produire " d'excellents résultats, en nous donnant un meilleur enseignement agricole et une amélioration nécessaire dans les méthodes actuelles de culture ". Nulle mention n'y a été faite de la question navale. Mais le débat sur l'adresse a comblé cette lacune.

Ce débat n'est pas encore clos à l'heure actuelle. L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée dans la Chambre des Communes par MM. McLeod et Lavallée. Sir Wilfrid Laurier a ensuite pris la parole au nom de l'opposition. Son discours a duré au-delà d'une heure et a touché un grand nombre de points. Il a parlé du délai dans la convocation du Parlement; des missions de l'honorable ministre du commerce à l'étranger; des travaux du Transcontinental, au sujet desquels il a reproché au gouvernement de n'avoir pas été assez actif dans ses démarches pour assurer à cette grande voie ses facilités terminales, spécialement dans la ville

de Québec. Il a aussi mentionné l'attitude du parti libéral relativement à la loi pour l'amélioration des grandes routes, rejetée deux fois par le Sénat. Il s'est également efforcé de justifier cette Chambre d'avoir repoussé le bill de la marine, à la fin de la dernière session. " L'attitude du Sénat, au dernier jour presque de la session écoulée, a-t-il dit, a soulevé l'ire et les reproches des membres de la droite... Mon honorable ami reconnaîtra, maintenant que cette question est réglée — pour le moment du moins — que le projet de loi qui a été soumis au cours de la dernière session, ne constituait même pas une mesure d'urgence, bien qu'on lui ait appliqué ce qualificatif. Il s'agissait simplement d'une mesure d'urgence impliquant une politique de contribution, une politique dénoncée par ceux-là mêmes qui présentaient ce projet de loi. Une politique que rien de réel ne pouvait excuser alors. Ils l'ont soumise sous le prétexte fallacieux de l'urgence. L'urgence ? Qui parle aujourd'hui d'urgence ? Douze mois se sont écoulés depuis que le très honorable premier ministre a présenté cette mesure. Douze mois et plus ont passé depuis le temps qu'il a entrevu le péril allemand... Le péril allemand, s'il a jamais existé, a disparu ! Mais il est un autre péril, un autre danger beaucoup plus grave, un danger qui ne menace pas le sort de l'empire, mais qui ne peut manquer de faire des centaines de mille victimes parmi les sujets de Sa Majesté au Canada. En présence de ce danger, le gouvernement, je dois le dire, a fait montre d'une singulière indifférence. "

C'est avec cette transition que Sir Wilfrid a abordé la question économique, la question de la cherté de la vie. Il a reproché au gouvernement de ne pas s'en occuper comme celui-ci le devrait, de ne pas prendre de mesures adéquates pour remédier au mal. " Si le gouvernement ne veut pas agir, s'est-il écrié, d'autres hommes devront prendre la place des minis-

tres actuels; il faudra des hommes qui ont prouvé par leurs actes passés qu'ils savent tracer des plans et ont le courage de les exécuter, des hommes qui ont prouvé que lorsque des difficultés ont surgi et que des temps de crise sont survenus, ils savaient faire face à la situation. Le gouvernement acceptera ou repoussera mes avis, mais s'il refuse de les exécuter, le peuple prononcera entre lui et moi. " Le chef de l'opposition a terminé son discours en proposant la motion suivante : " Nous regrettons d'avoir à représenter à votre Altesse Royale que bien que le gracieux discours par lequel elle a ouvert la présente session du Parlement reconnaisse que les affaires sont dans une condition de dépression, cependant il n'y a aucune indication ou intention de la part de vos aviseurs de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses. "

Le premier ministre a donné la réplique au chef de l'opposition. Au sujet du délai dans la convocation du Parlement, il a représenté que cette convocation au mois de janvier était demandée par une partie considérable de la députation, les représentants de l'Ouest. En ce qui concerne les travaux du Transcontinental, il a énoncé tout ce que son gouvernement a fait, spécialement à Québec : gare centrale au Palais, construction d'usines à Saint-Malo, gare pour le fret, élévateurs immenses, bassin de radoub aux vastes proportions, qui devront constituer des facilités terminales complètes pour le Grand-Tronc-Pacifique en cet endroit. M. Borden a reproché à Sir Wilfrid Laurier l'attitude de ses partisans au Sénat, qui ont virtuellement donné le coup de mort au bill des grandes routes, dont les dispositions affectaient un million et demi aux voies de communication routière dans les diverses provinces de la Confédération.

Le premier ministre a aussi suivi Sir Wilfrid Laurier sur le terrain de la question navale. Il a soutenu que le bill de l'an dernier était opportun et justifié par les circonstances,

conforme aux intérêts du Canada et de l'empire. Il a censuré énergiquement le rejet du bill par le Sénat. Et il a ajouté : " Les leaders de l'opposition et leurs organes ont déclaré que si le bill était de nouveau présenté dans les conditions actuelles, il serait de nouveau rejeté par le Sénat... Dans ces circonstances, nous ne considérons pas qu'il soit désirable, tant pour les intérêts du Canada que de l'empire, que la majorité du Sénat ait de nouveau l'occasion de rejeter le bill et de jeter de nouveau du discrédit sur ce Dominion et d'agir au détriment de l'empire. Néanmoins nous sommes absolument déterminés à fournir ces navires, et nous adhérons à la déclaration que j'ai faite au dernier jour de la session. "

Mais, ceci étant dit, M. Borden a abordé le sujet de la suspension des armements dont on a parlé si souvent en Europe depuis douze mois surtout. Il a fait un exposé de la question, citant au long le discours de M. Winston Churchill, de même que la résolution adoptée presque unanimement, le 8 décembre dernier, par la Chambre des représentants à Washington. Puis il a fait cette déclaration dont l'importance nous paraît très grande : " Le gouvernement est naturellement désireux que l'aide que nous proposions d'accorder l'an dernier dans un cas de besoin et d'urgence, et que nous nous proposons toujours d'offrir en temps voulu pour la défense commune de l'empire, soit offert et donné de façon à ne pas porter préjudice ou à ne pas causer de retard à aucune entente internationale en vue de la cessation de la construction des cuirassés d'escadre. Quand nous serons en état de présenter le bill naval et d'obtenir son adoption définitive et satisfaisante par le Sénat, ce sera notre devoir de nous entendre avec le gouvernement impérial au sujet de ces questions aussi graves qu'importantes. S'il est alors évident qu'au moyen d'une convention navale conclue entre les grandes puissances, il est possible de restreindre ou de diminuer la déplorable rivalité actuelle

dans les armements, nous serons toujours prêts, jusqu'à ce que la construction de nos navires ait réellement commencé, à examiner à nouveau la situation relativement à ces propositions; et si une cessation générale ou une suspension temporaire dans la construction des grands navires de guerre était étudiée sérieusement à une époque quelconque, le Canada participerait avec joie à toute mesure qui amènerait ce résultat tant désiré. Dans le cas contraire, nous devrons procéder en temps voulu à la construction des trois navires, en affirmant qu'il est de notre devoir, dans les conditions exposées l'an dernier et pour les raisons données tout au long, de donner de l'aide aussi rapidement que possible en vue de notre défense et de notre sécurité communes. Nos adversaires, spécialement au Sénat, ont prétendu que nos propositions temporaires de l'an dernier, bien qu'elles ne comportent sur aucun point une politique permanente, ne devraient pas être prises en considération sans un appel au peuple. Nous différons absolument de cette prétention remarquable et insoutenable. En ce qui touche au programme permanent d'une défense navale, j'ai donné plus d'une fois ma parole au peuple, dans des occasions qui ont précédé les dernières élections, qu'il lui serait soumis à une élection générale avant qu'il ne soit vraiment appliqué. Cet engagement pris est encore bon, et les promesses faites au peuple seront tenues à ce sujet."

En terminant, M. Borden a parlé du coût de la vie et de la question économique. Il a soutenu que le malaise actuel n'est que passager, qu'il est dû à bien d'autres causes que celles mentionnées par Sir Wilfrid, que le Canada a toute raison d'envisager l'avenir avec confiance, et il a ajouté que le gouvernement est à l'oeuvre pour rechercher les meilleurs remèdes à la cherté de la vie dont souffrent les consommateurs.

Le débat s'est poursuivi au-delà de ce qu'on pouvait pré-

voir. Le Dr Clark, député de Red Deer, l'honorable M. White ministre des finances, l'honorable M. Oliver, l'honorable R. Lemieux, l'honorable L. P. Pelletier, et un grand nombre d'autres orateurs de moindre importance y ont pris part. L'amendement de Sir Wilfrid a été rejeté par un vote de 108 contre 64.

* * *

A Québec, la dernière période de la session provinciale est prolongée et dramatisée par des accusations graves lancées contre des membres de la Législature par le *Daily Mail* de Montréal. Les journalistes qui en ont pris la responsabilité ont soutenu ces accusations à la barre des deux Chambres où ils ont été cités. Et des comités ont été nommés par l'Assemblée législative et le Conseil législatif, pour s'enquérir de la vérité des faits de corruption énoncés devant le public. Un député et deux conseillers législatifs sont mis en cause.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 janvier 1914.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — L'ORIGINE DE L'HOMME (Article de M. Th. Moreux—*La Croix* de Paris—17 octobre 1913). — L'IDÉE DE PATRIE (Article de M. Jean Bourdeau—*Le Gaulois* de Paris—14 juin 1913). — SOIRS D'ÉTÉ ROMAINS (Article de M. Camille Bellaigue.—*L'Echo* de Paris—août 1913). — LES DIX MERVEILLES MODERNES (A propos d'une enquête du *Scientific american*—21 décembre 1913). — LE BILAN DE L'AVIATION EN 1913 (Article de *La Semaine littéraire*—4 janvier 1914). — STATISTIQUES MONDIALES DES TÉLÉPHONES (Article de *La Lumière électrique*—7 décembre 1913). — L'ÉLOGE DE LOUIS VEUILLOT (Exorde du beau discours de Mgr Touchet, à Montmartre, 25 novembre 1913).— NOS COLLÈGES ET L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME (Lettre de M. l'abbé Emile Chartier—*Le Devoir*—8 et 10 novembre 1913). — L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS NOS COLLÈGES (Lettre de M. l'abbé Emile Dubois—*Le Devoir*—5 décembre 1913).

L'ORIGINE DE L'HOMME (Article de M. l'abbé Th. Moreux —*La Croix* de Paris, 17 octobre 1913). — Pour un catholique convaincu et sérieux, la foi et la science ne sauraient être en désaccord. Mais, nos moyens ou nos capacités d'observation sont si limités qu'il arrive souvent qu'un problème que présente l'une ou l'autre des forces de la nature nous échappe. Et il est excellent de se prémunir de temps en temps contre les surprises de la raison raisonnante. Depuis un demi-siècle, les découvertes de la préhistoire et les trouvailles de squelettes d'ancêtres vivant à des époques très reculées, pour ne parler que d'une question entre plusieurs autres, sont souvent présentées au public, sans méthode et sans ordre, par une presse avide de sensation,

avec un luxe de détails et de conclusions hâtives, qui ne laissent pas de troubler même des gens sincères et bien disposés d'ailleurs. On en veut toujours à la vieille foi de nos pères, aux données de l'Ecriture, aux décisions de l'Eglise ; les attaques pleuvent, et beaucoup ne savent pas trop comment y répondre. Il est toujours plus facile du reste d'attaquer la vérité que de la défendre. Au sujet, par exemple, de l'origine de l'homme d'après la science et d'après la foi, le célèbre directeur de l'Observatoire de Bourges, M. l'abbé Moreux, a donné naguère à *La Croix* de Paris un substantiel article qui intéressera sûrement nos lecteurs.

Remarquons d'abord que si, pour le catholique, la révélation forme un tout homogène et intégral, non discutable, et dont chaque partie ne saurait être sujette à la revision — puisqu'elle est la vérité qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître — il en va autrement de la science purement humaine. Cette dernière, reflet de notre faiblesse intellectuelle et de nos idées du moment, est essentiellement " ondoyante et diverse ", si bien que la vérité d'aujourd'hui devient parfois l'erreur de demain. A l'instabilité de notre science, le devoir strict du catholique est d'opposer la stabilité de la révélation. L'homme a été créé à l'image de Dieu, dans un état de perfection. Après la faute originelle, le premier homme déchu a pu transmettre sa science à ses descendants, mais d'une façon purement naturelle. Puis est venue la dispersion que raconte la Bible : le genre humain s'est répandu sur toute la terre. Au cours de cet exode, certaines races se sont dégradées, ont perdu en tout ou en partie le dépôt sacré de la révélation et sont tombées dans la plus abjecte barbarie.

Voilà des points nettement affirmés par la Bible, et nous n'avons à ce sujet aucune concession à faire à nos adversaires. D'ailleurs, nous allons voir que la vraie science ne peut ni ne saurait, en fait, contredire ces affirmations.

S'agit-il d'abord de préciser la date de l'apparition de l'homme sur la terre, que nous dit la préhistoire ? Que les plus anciens vestiges authentiques de l'humanité ont toujours été rencontrés à la base des terrains quaternaires. Demain, peut-être les rencontrerons-nous dans le tertiaire ; la chose est probable, suivant quelques préhistoriens. Mais, au point

de vue du dogme catholique, pareille constatation restera pleinement indifférente. Assigner une date à l'apparition de l'homme, reviendrait d'ailleurs à déterminer la durée des périodes géologiques. Or, aucun savant sérieux ne peut s'engager sur un tel terrain ; les données nous manquent totalement. Cependant, nous pouvons affirmer hardiment que des chiffres de 400,000 ans, de 200,000 ans, lancés par des revues ou des journaux à grand tirage, dans des articles inspirés d'ouvrages d'importation allemande, sont certainement faux et très exagérés.

Que si un jour la vraie science peut nous donner des éclaircissements à ce sujet, nous en serons ravis, mais ces conclusions ne pourront jamais contredire la Bible. Celle-ci, en effet, tout en fournissant des indications chronologiques fragmentaires, ne prétend pas donner de chronologie générale, qui permette de fixer avec précision la date de la création d'Adam.

Nous venons de prononcer le nom d'Adam, le premier homme, d'après la révélation. La science peut-elle, sur ce point, nous donner son avis ? Pas du tout ; elle n'en a aucun moyen. Tout ce qu'elle nous dit — et il nous faut enregistrer cette proposition capitale — c'est que l'ensemble des faits tend à prouver l'unité de l'espèce humaine, donc celle d'une souche commune ayant fait son apparition à un moment donné, sur un endroit déterminé de la terre. Il est aujourd'hui scientifiquement prouvé que, même si l'on voulait admettre l'hypothèse transformiste, le corps de l'homme ne saurait dériver du singe. Soutenir le contraire, comme l'ont fait certains naturalistes d'autrefois, ou comme le clament encore des vulgarisateurs retardataires, serait faire preuve d'une méconnaissance complète des recherches les plus récentes de l'anthropologie. D'une façon générale, il faut savoir d'ailleurs que le transformisme a vécu ; il est décédé non de violence, mais d'inanition. Certains savants sont encore évolutionnistes pour le principe, mais si vaguement qu'ils ne sauraient préciser leurs théories à ce sujet.

Cette remarquable constatation ne devrait-elle pas nous engager, nous catholiques, et une fois pour toutes, à ne pas nous traîner à la remorque d'une science dite *officielle*, pour ne pas mériter le reproche, qu'on nous a fait quelquefois, de nous affubler des laissés pour compte de la vraie science. Ne perdons jamais de vue le dépôt de la révélation ; le plus souvent les vérités qu'il contient nous permettront d'y voir plus clair dans la série de faits qui constituent le bilan de la science humaine. Nous comprendrons, par exemple, comment l'humanité, au lieu de franchir peu à peu les étapes de la barbarie à la civilisation, a commencé par faire exactement le contraire.

Et la meilleure preuve que l'homme préhistorique, celui du moins qui habitait nos régions, était un sujet *déchu* et un *dégradé*, c'est que, si loin qu'on remonte dans le passé, à côté des caractères de bestialité physique non équivoques, nous trouvons des traces de sa supériorité primitive. La science humaine s'en était allée, mais la tradition, quoique lentement déformée, avait conservé en lui des notions de la divinité, du culte et de la vie dans l'au-delà.

Ainsi, il faut le déclarer bien haut, non seulement aucune découverte préhistorique n'infirme nos croyances, mais si nos savants n'établissaient pas systématiquement une cloison étanche entre leur science et les vérités révélées, ces dernières seraient le plus souvent de nature à les guider dans ce labyrinthe encore bien ténébreux de la préhistoire. En nous plaçant, nous catholiques, sur ce terrain inébranlable, nous n'avons rien à redouter, et c'est nous, au contraire, qui faisons de la science et de la meilleure. N'oublions jamais, en effet, que la révélation est d'ordre expérimental, à l'égal des faits les mieux établis et des lois les plus certaines que déduit la raison des observations de la nature.

L'IDÉE DE PATRIE (Article de M. Jean Bourdeau — *Le Gaulois* de Paris—14 juin 1913). — Il y a plusieurs mois déjà que j'ai cet extrait du *Gaulois* en portefeuille, ou pour parler plus exactement en *fiche* sur mon bureau de travail. Les études préhistoriques, si intéressantes qu'elles soient, ne doivent pas faire perdre de vue les sujets plus actuels. Le mouvement socialiste, dont la poussée à travers les masses humaines devient de jour en jour plus inquiétante, voudrait renverser les fronières qui séparent les peuples. Et c'est là une très grave question, qui revient à celle-ci : convient-il d'aimer sa patrie ou est-ce là un vieux cliché qu'il faut mettre au rencart? M. Jean Bourdeau, qui venait d'être élu en juin dernier à l'Académie des Sciences morales et politiques, publiait cet été un volume *Socialistes et Sociologues,* dont *Le Gaulois* détachait une page sur l'*idée de patrie,* où le savant moraliste discutait une étude sur le même sujet d'un certain M. Legrand, que je ne connais pas autrement. C'est une page à lire et à conserver.

Qu'est-ce donc que la patrie? C'est, par étymologie même, le pays des pères, le lien des générations sur le sol natal. La patrie est née de l'instinct social, du sentiment qu'a l'homme isolé de sa faiblesse, de la nécessité inéluctable de l'union, de l'appui mutuel dans la lutte pour la vie, pour la défense et la conquête de la terre nourricière — de l'invincible besoin de se protéger et de s'accroître inhérent à tous les êtres. La patrie, c'est aussi le patrimoine moral ; l'ensemble des traditions, des coutumes, des lois, des croyances communes. Les tombeaux et les autels en furent le premier symbole. Au début, la patrie ne dépassait guère la famille : le patriarche, le chef de clan a souci de tous les membres. Puis elle s'étend à la tribu, à la cité, à la nation formée d'agrégats ethniques, plus ou moins homogènes, jusqu'à ce qu'enfin l'espèce humaine prenne conscience de son unité.

Dans l'ancien monde, les populations étaient politiquement et religieusement indépendantes et hostiles. La cité antique avait fixé le patriotisme entre les murailles de la ville : chacun invoquait ses divinités tutélaires. Rome, par la conquête unit les peuples. L'empereur, centre de toutes les autonomies, est vénéré comme un dieu. A ce moment précis apparaît le Christ, et de lui date l'ère nouvelle qui sépare le nouveau monde de l'ancien : en place des divinités jalouses, il proclame l'unité de Dieu, il fait de tous les hommes les enfants d'un même père, il distingue les vertus privées et les vertus publiques, il sépare la cité de la religion.

La papauté, qui succédait aux Césars, se donna pour but grandiose de réaliser cette *Internationale* céleste. Elle ne réussit qu'imparfaitement..... Les nations chrétiennes s'entre-déchirèrent. La tentative de créer un saint empire romain effectif avait échoué. L'idée de patrie, plus générale que dans l'antiquité, mais non moins vivace, est demeurée unie au christianisme, mais ne s'est point laissé absorber par lui.

Dix-huit siècles après l'avènement du Christ, une seconde tentative fut faite par la Révolution française de rapprocher les nations, non plus par la foi religieuse, mais par la raison philosophique, de faire descendre l'égalité et la fraternité du ciel sur la terre, en proclamant les droits de l'homme, et en légiférant pour le genre humain. M. Legrand considère la Révolution française comme une source de patriotisme ; c'est oublier quelles en furent les conséquences. Dans son livre, si plein de documents, nous ne trouvons nulle part citées les pages remarquables où Montégut réfute cette erreur. La Révolution fut cosmopolite dans son essence. Le

torrent impétueux et dévastateur ne pouvait couler dans un lit aussi étroit que l'idée de patrie. La Révolution maudit l'oeuvre des ancêtres, sa mission est de faire table rase de tout le passé, de dater la civilisation de l'an I de la République. Elle viole les tombeaux, renverse les autels, altère l'ordre ancien de la famille, supprime les provinces, comme si la première condition pour aimer la grande patrie n'était pas d'être attaché à la petite par un culte superstitieux. Elle dissout les associations, dissémine les Français en une poussière d'atomes sous la domination de de l'Etat. A la religion vivante et chaude de la patrie, elle substitue un patriotisme abstrait qui ne parle plus à l'âme des foules.

De la Révolution jaillit, il est vrai, une flamme d'enthousiasme. Après avoir exercé leur fureur contre eux-mêmes, les Français tournèrent contre l'étranger leur ardeur de conquête, de pillage et de prosélytisme, et, puissamment secondés par les cadres de l'ancien régime qui subsistaient encore, ils promenèrent les aigles victorieuses à travers l'Europe, sous la conduite de Bonaparte, qui rêva de fonder sur les ruines des vieilles monarchies le saint empire de la Révolution. Mais cette propagande armée contre les tyrans réveilla partout l'esprit national, qui se tourna contre la France et la laissa mutilée. Encore une fois l'idée de patrie triomphait de l'idée cosmopolite dont la France était l'apôtre et dont elle devint la victime.

Un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis la Révolution qu'une association internationale se constituait en Europe et tenait son premier congrès à Genève, en 1866, date aussi importante que celle du serment du Jeu de Paume. En 1789, c'était l'élan idéal de la bourgeoisie réclamant l'égalité des droits. *L'Internationale* du quatrième état exige l'égalité des biens. Elle fait appel aux prolétaires de tous les pays, à cette classe nouvelle de salariés libres, créés et enrégimentés par la grande industrie, arrachés à la terre, à la famille, campés dans les grandes villes, transportés d'un lieu à un autre, selon les besoins du marché, exposés à ses fluctuations et vivant dans l'incertitude du lendemain. A ces prolétaires, les internationalistes crient qu'il n'y a plus de patrie, qu'il n'y a plus que deux partis en présence dans le monde entier : ceux qui possèdent en face de ceux qui ne disposent que de la force de leurs bras. Ceux-ci doivent donc s'unir par-delà les frontières, et substituer à la guerre des nations la lutte implacable des classes. Certains internationalistes se proclament, il est vrai, patriotes ; d'autres aiment la France, parce qu'elle est le pays de la révolution cosmopolite. Mais beaucoup disent : " Que la

patrie périsse et que la révolution soit sauvée! " La patrie est à leurs yeux l'inverse de la civilisation. Il y a incompatibilité absolue entre l'armée et le peuple, entre le préjugé étroit de la patrie moderne et les intérêts des travailleurs. C'est à leurs actes qu'il faut juger les internationalistes. De la révolution qu'ils nous prédisent, nous avons subi le prologue: la Commune de 1871. Bien qu'elle soit née dans un capharnaüm de passions et de doctrines, l'esprit antipatriotique s'en dégage avec éclat. Elle fusilla les prêtres, abolit la famille en donnant aux enfants naturels les droits des enfants légitimes, et coucha sur un lit de fumier la colonne Vendôme, ce monument de la guerre, en présence de l'armée allemande qui occupait quarante départements français.! Par une contradiction singulière, et qui prouve à quel point l'instinct de patrie hante l'imagination du peuple, la Commune, en dépit de son cosmopolitisme, fut, comme l'indique son nom même, un retour au type communal primitif. Dès que la classe populaire, remarque Montégut, s'est trouvée libre d'agir à sa guise, elle a renouvelé immédiatement l'histoire des Flandres et du moyen âge, et cherché, à l'encontre de la Révolution, à recréer la petite patrie locale !

A côté de ce courant d'internationalisme, nous assistons au réveil général des nationalités. Partout les nations aspirent à leur autonomie. Les Etats, tels que l'Autriche, formés de races disparates, semblent toujours à la veille de se disjoindre en autant de nationalités distinctes. Malgré le panslavisme, Tchèques, Serbes, Bulgares revendiquent leur indépendance. Des peuples d'Extrême-Orient, qui semblaient à jamais momifiés dans la routine, rajeunis soudain par un patriotisme ardent, entrent en concurrence avec les grandes puissances. Les peuples asservis, comme l'Irlande, démembrés, comme la Pologne, témoignent d'une vitalité indomptable et entretiennent dans leurs temples et à leurs foyers la flamme d'un patriotisme mystique.

Ainsi, fait infiniment remarquable et sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention, tandis que les doctrines, les découvertes, les institutions capables de rapprocher les hommes, se multiplient, par un phénomène con-comitant les nations et les races tendent partout à accuser leur personnalité, à faire prévaloir leur génie propre, leurs passions maîtresses, leurs aptitudes esthétiques, leur tour d'esprit, leur caractère moral, leurs qualités et leurs défauts. Un instinct invincible les pousse à la concurrence dans la conquête de la planète, à la lutte pour la prééminence dans l'oeuvre de la civilisation.

La France, qui joua dans cette oeuvre un rôle si glorieux, n'y renonce pas pour l'avenir. Un des chapitres les plus remarquables du livre de M. Legrand est consacré à la formation historique de la patrie française. Dans le présent nous avons à vaincre la tradition révolutionnaire, à contenir la démocratie aventureuse par la démocratie laborieuse. A travers les épreuves la nation a donné de telles marques de vitalité qu'on ne doit pas désespérer de l'avenir. En même temps que l'expansion coloniale d'une plus grande France, un mouvement décentralisateur se propage en faveur des plus petites Frances, des patries locales, qui apprennent à chérir la grande. L'armée, c'est-à-dire la nation en armes, est devenue la plus haute expression de la patrie intangible. L'armée prussienne a fait l'Allemagne unie et forte. La flotte anglaise maintient la richesse et la puissance du Royaume-Uni. C'est sur l'armée que reposent nos espérances. Nous pourrions, à la rigueur, nous passer de professeurs de philosophie, de stylistes, d'ironistes, de pornographes, de rhéteurs, de critiques, de grammairiens, de philologues, de paléographes et de lexicographes, d'*intellectuels* et de *déracinés*, mais nous ne pourrions vivre indépendants sans soldats à nos frontières, sans chefs énergiques, habiles et respectés. " Il n'est pas de plus beau spectacle, a écrit un historien, M. Hanotaux, que celui de millions d'habitants d'une même terre, qui s'imposent pendant des siècles une même discipline pour créer une force supérieure, faite du concours et du sacrifice de toutes les volontés. " Si ce concours, ce sacrifice viennent à manquer, la décadence est proche, et la verge de fer du conquérant n'est pas loin.

Soirs d'été romains (Article de M. Camille Bellaigue—*L'Echo de Paris,* août 1913). — Cette jolie scène descriptive d'un admirable tableau de bénédiction papale reposera, me semble-t-il, des considérations savantes et philosophiques qui précèdent. Au-dessus de la patrie et au-dessus de l'homme, d'où qu'il vienne, nous sentons tous le besoin de l'action divine, et d'une action qui s'affirme, comme dans les sacrements, par et dans un signe sensible. Je ne sais rien de plus noble et de plus anoblissant que ce geste du vieux Pape, vicaire du Christ, bénissant " les Eves romaines " dans la paix du soir.

Au Vatican.

Un dimanche, vers six heures du soir, dans la cour Saint-Damase, par les soins empressés et pieux de donna Cristina B..., douze ou quinze mille femmes de Rome et des environs sont réunies. Un jeune garde-noble dit en riant: " C'est la bénédiction des Eves romaines ". Le Saint-Père va la leur donner de la *loggia* du premier étage, de cette fenêtre centrale, encore fermée, d'où pend un tapis de velours rouge à franges d'or.

L'idée est heureuse, en la chaude saison, de ces audiences extérieures et comme aériennes. Elles sont bonnes pour la foule, réjouissant à la fois des milliers de regards et de coeurs. Elles plaisent au Saint-Père lui-même et lui font du bien; elles apportent un peu de fraîcheur à son front, à ses yeux, l'illusion, hélas ! trop brève, du dehors, de l'espace et de la liberté. Pour ceux qui l'accompagnent, le spectacle est grandiose et l'émotion n'y est point inégale. Les clairons sonnent, les tambours battent, la grande verrière s'ouvre, et le Pontife paraît. Loin de garder aucune trace de maladie, ou seulement de fatigue, le visage, l'attitude du Pape ont pris une expression plus ferme, plus vive encore, et miraculeusement rajeunie. Loué soit Dieu, qui dissipa tant de craintes, d'angoisses fidèles, et déçut, osons l'avouer, plus d'une espérance impie! Avec mansuétude, avec tendresse, le Saint-Père sourit à la foule, qui l'applaudit et l'acclame. Quel roi, quel empereur de la terre se flatterait, pour si peu de minutes, pour si peu de paroles, de rassembler une telle audience? Mais les paroles qu'il va prononcer, pas un être humain, si ce n'est lui, n'en dispose. Qu'elles sont brèves, pourtant, et qu'elles sont simples! Ce qu'on attend de ce vieillard, " vêtu de *sainteté* candide et de lin blanc ", c'est qu'il bénisse, qu'il " dise le bien ", qu'il le dise au nom du Souverain Bien lui-même, et que l'influence, la grâce de ce Bien descende par lui sur tous ces fronts, sur toutes ces âmes de femmes. Elles sont venues par milliers, de tout âge et de toute condition. Leurs têtes pressées, voilées ou découvertes, coiffées de linges éclatants ou de paille fleurie, semblent, de là-haut, les innombrables points d'une tapisserie aux mille couleurs. Tapisserie vivante, mouvante, que le battement des éventails et des mouchoirs agite; tapisserie mélodieuse, d'où le chant des cantiques, accompagné par la " musique " des gendarmes pontificaux, monte vers nous. Des petites filles, toutes petites, sont au premier rang. Voici des vieilles aussi, trop vieilles pour s'agenouiller, et des malades, et des infirmes. Les unes ont les mains jointes et comme nouées par l'émotion, par la douleur peut-être. Des aveugles, aux premiers mots du Saint-Pères, lèvent

vers lui des bras tremblants et des yeux qui pleurent de ne le point voir. Vers ce balcon de marbre, drapé de pourpre, un *sursum* universel, irrésistible, a tout emporté. Je me rappelle un mot de Beethoven : " Mon royaume est dans l'air ". A la multitude, ce soir, c'est dans l'air aussi qu'apparaît, plus spirituel encore, le royaume des cieux.

Et ce soir on dirait que des femmes seulement y sont appelées. La bénédiction ne descend, ne repose que sur elles. Aucun de ceux qui se tiennent autour du Saint-Père, officiers, chambellans, n'oserait presque en rien dérober. Encore une fois, elle n'est pas pour nous. Mais du moins, au-delà de toutes ces inconnues, que la vertu des paroles saintes atteigne celles aussi, toutes celles qui nous sont chères, toutes celles que nous avons dans l'esprit et dans le coeur. Par la main qui trace le signe sacré, bénies soient les mères et les épouses, les filles et les soeurs ! Bénies celles qui nous aimèrent et que nous avons aimées, celles qui nous aiment et que nous aimons encore ! Causes de notre joie et de notre deuil, bénies les vivantes et les mortes ; ici-bas et là-haut même, sur le seuil non encore franchi de la gloire, bénies celles qui souffrent, qui attendent, qui espèrent, toutes les âmes féminines dont un mot du Saint-Père peut hâter la consolation, la délivrance et la paix ! Et voici qu'à ce groupe chéri s'ajoute, en notre mémoire, une plus glorieuse phalange : les héroïnes, les saintes de notre histoire, les bienfaitrices de notre pays, des reines et d'humbles filles, les Geneviève, les Clothilde et les Jeanne. Plus haut enfin, au-dessus, bien au-dessus de ces " Eves romaines " et de leurs soeurs de tout pays, leur nom seul en évoque une autre : celle qui fut l'Eve de notre salut, après que la première l'avait été de notre perte, et que son Fils bénit à cette heure par la bouche de celui qui le représente et le continue ici-bas. Ainsi le geste et la voix du Pontife universel élargissent, éclairent et sanctifient l'hommage que le poète allemand rendit un jour, ne le comprenant qu'à demi peut-être, à " l'éternel féminin ".

Une telle scène, avec toutes les beautés, a toutes les grandeurs. On connaît la disposition de la cour Saint-Damase. Les hautes galeries de Bramante la ferment de trois côtés seulement. La quatrième, formé d'un portique peu élevé, s'ouvre sur un vaste horizon, que regarde et domine la *loggia* où le Saint-Père est debout. Il voit de là d'abord Sant'Onofrio, parmi les eucalyptus et les pins au dôme léger. Sur les terrasses du *manicomio*, il peut distinguer des silhouettes grises et blanches : ce sont les pauvres folles de l'asile, offertes, pour ainsi dire, et pieusement expo-

sées, de loin, par la foi de leurs gardiennes, à la bénédiction capable de les guérir. A gauche, une moitié de Rome ardente s'étend. Au fond, dans l'azur du soir italien, s'élèvent mollement les collines albaines. Des souffles, des rayons semblent venir d'elles jusqu'au Pontife souriant et joyeux. Et son sourire à lui, son regard, sa voix et sa joie, paraissent aller aussi vers elles. Alors, entre le monde visible et l'autre, entre l'ordre de la nature et l'ordre surnaturel, se renouvelle la rencontre émouvante et comme le sublime embrassement d'autrefois. La bénédiction longtemps captive a rompu ses liens et retrouvé ses ailes. Par une fenêtre de sa prison, libre enfin, elle s'échappe et s'envole. Plus loin que ces milliers de fronts inclinés, plus loin que ce *cortile*, et ces portiques, et ces collines, et ce couchant radieux, elle va recouvrir la terre entière et remplir tout le ciel.

Qu'elle aille donc ! A travers l'espace, qu'elle reprenne surtout un chemin longtemps familier et cher à son essor. Par bonheur, il n'est pas de main, fût-ce la plus impie, qui sache le lui fermer. Qu'elle aille, encore une fois, et que notre patrie, demeurée malgré tout digne et désireuse d'elle, la reçoive et la garde à jamais !

LES DIX MERVEILLES MODERNES (A propos d'une enquête du *Scientific american,* d'un article non signé de la *Semaine littéraire*—21 décembre 1913). — Il n'y a pas que la nature et le monde moral des âmes et de leurs aspirations qui aient leurs merveilles. Le monde des sciences positives et des découvertes heureuses a bien aussi les siennes, qui sont à leur manière, elles aussi, des preuves, et des preuves tangibles, de l'existence d'un être suprême, ou pour mieux dire du Dieu puissant et bon qui gouverne toutes choses. Et quelles sont ces merveilles ? Lisez ce résultat d'enquête vraiment suggestif.

Une grande revue scientifique des Etats-Unis, le *Scientific american*, a ouvert, au mois de juillet dernier, un concours pour savoir " quelles sont les dix plus grandes découvertes de notre temps et pourquoi ".

De nombreux savants, physiciens, chimistes, ingénieurs, répondirent à cette enquête. Mais la revue américaine décida que le nombre de suffrages recueillis par chaque découverte ou chaque invention n'entrerait

pas en ligne de compte dans le classement des concurrents. Les manuscrits devraient être lus, discutés et classés par une Commission composée du professeur H. de B. Parsons et du docteur Gustav Lindenthal, savants d'une vaste culture et ingénieurs éminents. La Commission décerna le premier prix à M. William Wyman, de Washington, dont la liste des dix plus grandes inventions faites depuis un quart de siècle est ainsi composée : 1. *Le Four électrique*, découvert en 1889, four dont la haute température, semblable à celle des premières forces de la nature, peut donner naissance aux gemmes artificielles, au carborundum, au carbure de calcium, aux nitrates ou aux graphites artificiels et qui, enfin, a révolutionné l'industrie de l'acier ; 2. *La Turbine à vapeur*, datant de 1894, qui a donné de remarquables résultats dans la consommation de la vapeur, et dont l'encombrement est de beaucoup inférieur à celui des machines à vapeur ; 3. *L'Automobile*, qui, depuis 1890, a apporté des modifications considérables dans l'industrie des transports ; 4. *Le Cinématographe*, inventé par Edison à la suite des travaux de Marcy en 1893, qui a contribué non seulement à modifier le goût du spectacle chez les différents peuples, mais de plus, qui est en train de devenir un merveilleux instruments d'éducation ; 5. *La Télégraphie sans fil*, découverte en 1900, à la suite des recherches de Marconi et de Branly ; 6. *L'Aéroplane*, qui a réalisé, en 1906, un des rêves poursuivis par l'humanité depuis des siècles ; 7. *La Cyanuration* des minerais aurifères, qui a eu pour résultat, à partir de 1890, d'augmenter la richesse mondiale ; 8. *La Linotype*, qui a révolutionné l'art de l'imprimerie, resté presque stationnaire depuis l'époque de Gutenberg, il y a plus de quatre cents ans ; 9. *Les Transformateurs électriques*, imaginés par Nicolas Tesla, en 1888, qui ont permis le transport à distance des courants électriques ; 10. *Les Procédés de soudure électrique* de Elihu Thomson, qui ont rénové l'art du forgeage.

L'opinion de la grosse majorité des lecteurs ayant pris part au concours ne fut pas celle de M. Wyman. D'après le nombre des suffrages recueillis par chaque découverte les dix merveilles modernes se classent ainsi : 1. La Télégraphie sans fil ; 2. L'Aéroplane ; 3. Les Rayons X ; 4. L'Automobile ; 5. Le Cinématographe ; 6. Le Béton armé ; 7. Le Phonographe ; 8. La Lampe électrique à incandescence ; 9. La Turbine à vapeur ; 10. Le Tramway électrique. La télégraphie sans fil fut classée première par 97 pour 100 des concurrents ; l'aéroplane et les rayons X réunirent 75 pour 100 des suffrages ; l'automobile et le cinématographe environ 65 pour 100 des voix. A partir de la sixième invention le taux des

suffrages tombe à 35 pour 100 environ. La chute est brusque. Il semble donc que les cinq premières découvertes s'imposent seules à l'attention du public. Le reste prête à la discussion. On ne fait pas de différence entre le phonographe, la machine à calculer, le radium ou la lampe électrique.

Le bilan de l'aviation en 1913 (Article de *T. P.*, dans la *Semaine littéraire*—4 janvier 1914). — Et puisque nous en sommes au chapître des découvertes merveilleuses, et que l'aviation est sûrement la plus étonnante des conquêtes modernes de l'homme sur les éléments, nous donnons ici, sans transition, le bilan que voici de l'aviation en 1913.

Le premier mois de 1913 est déjà de bon augure. Le 11, Chevilliard établit, à Etampes, le record mondial de hauteur avec quatre passagers par 1,500 mètres. Le 24, Bider survole les Pyrénées en un raid Pau-Madrid. Le lendemain, Bielovucic renouvelle au-dessus des Alpes, entre Brigue et Domodossola, l'exploit légendaire de Géo Chavez.

Et la bataille continue. Le 11 février, Guillaux couvre à Etampes, avec un passager, 200 kilomètres en 2 h. 47' 27" 2/5, 300 kilomètres en 3 h. 4' 50", 400 kilomètres en 4 h. 4' 52" 3/5, et réussit 191 kil. 900 dans les 2 heures, 291 kil. 900 dans les 3 heures, 391 kil. 900 dans les 4 heures, 410 kilomètres en 4 h. 10' 46" 4/5 — tous chiffres qui sont des records. Autres records, de hauteur, cette fois : le 12, également à Etampes, par Chevilliard et trois passagers, avec 1,330 mètres, et, le 13, à Chartres, par Frantz et cinq passagers, avec 600 mètres. Enfin, le 28, Brindejonc des Moulinais brûle en 2 h. 30 le trajet Bruxelles-Paris.

En mars, quelques belles journées invitent nos pilotes au tourisme, et ce sont de nouvelles performances : le 9, Gilbert vient de Lyon à Paris en 4 h. 15' ; le 28, le même Gilbert réussit, sur une même distance Lyon-Paris, le temps fabuleux de 3. h. 10'.

Avril nous ménageait d'autres surprises. Sitôt terminé le meeting d'hydroaéroplanes de Monte-Carlo, où, le 15, Gaubert s'était adjugé le " Prix de l'*International Sporting Club* ", par une ronde de 500 kilomètres au-dessus des flots, Daucourt réussit le premier raid Paris-Berlin dans la journée. Il ne se permet qu'une escale : à Liége. Le 17, Hamel saute avec un passager de Douvres à Cologne, volant sans atterrir au-

dessus de cinq pays. Ce même jour, les lieutenants Reimbert, Jolain, Cheutin — accompagné du colonel Bouttieaux — et le maréchal des logis Benoit achevaient à Biskra un raid Biskra-Touggourt-Ouargia et retour, soit 800 kilomètres en plein désert, en quatre étapes d'une journée chacune. Le 24 avril, Gilbert parti de Villacoublay à 5 h. 7 du matin, franchit les Pyrénées, descend à Vittoria vers 1.30 h, après un vol de 825 kilomètres en 8 h. ¼ sans escale (record), s'envole à nouveau et s'arrête enfin à Medina del Campo, 250 kilomètres plus loin. Le 27, Guillaux s'attaque à ce record, quitte Biarritz au matin et touche Kollun, sur la mer du Nord, avant le coucher du soleil, soit 1,229 kil. 600., raid qui devait lui valoir la coupe semestrielle de distance en ligne droite. Avril n'avait point connu, cependant, que des records de tourisme. Le 15, au Crotoy, Marty portait les records de hauteur avec trois et quatre passagers à 1,680 et 1,400 mètres.

Du mauvais temps en mai, et cependant quelques prouesses sensationnelles: 3 h. 25, par Gilbert, sur le trajet Paris-Clermont-Ferrand; 3 h. 15, par Brindejonc des Moulinais, de Bruxelles à Londres; la traversée du massif de l'Oberland bernois par Bider. Notons aussi la revue aérienne donnée le 9 devant Alphonse XIII, sur le plateau de Buc, revue durant laquelle on vit 96 appareils s'envoler au commandement sans un à-coup, et Chevilliard exécuter une danse terrifiante entre ciel et terre.

Juin débute par un record de hauteur. Le 3, avec une passagère, Perreyon monte à 4,950 mètres. Le 10, Brindejonc des Moulinais accomplit son raid légendaire Paris-Varsovie, soit 1,382 kil. 600. Le 29, Gilbert abaisse à 3 h. 15 le record du temps sur le trajet désormais classique Londres-Paris.

Juillet compte deux événements notables: le retour à Paris de Brindejonc des Moulinais, le 2 juillet, après un circuit de 5,000 kilomètres, par Berlin, Saint-Petersbourg, Stockholm, Copenhague et La Haye ; et le premier raid Paris-Berlin sans escale, 920 kilomètres, que Letort couvre le 13 juillet en 7. h. 43.

Durant le mois d'août, la coupe de distance en ligne droite suscite de brillantes tentatives: Séguin vole 1,330 kilomètres entre Biarritz et Braeckel. Le 24, la course Paris-Deauville précède le meeting d'hydroaéroplanes de Deauville (25-31 août), mais ni l'un ni l'autre ne donnent rien de remarquable. Cavelier tourne entre Etampes et Gidy pour conquérir la coupe Michelin et s'arrête le 6 août, après avoir bouclé 7,096 kil. 320.

Fourny s'attaque à ce record, et le 16 septembre il termine son addition sur le chiffre de 15,989 kil. 600. Quelques jours auparavant, un dirigeable, *l'Astra-Torrès XIV*, au cours d'essais de réception, en Angleterre, nous gagnait le record de vitesse par 82 kil. 200.

Tout ce qui précède est assurément extraordinaire, mais septembre nous réservait mieux encore : le 23, Garros traverse la Méditerranée de Saint-Raphaël à Bizerte ; le 29, Prévost établit ce formidable record de vitesse : 200 kilomètres en moins d'une heure — exactement 59' 45" 2/5,— soit, en moyenne, 200 kil. 803 dans l'heure. Cet exploit conserve à la France la coupe Gordon-Bennett.

En octobre, une pluie incessante, et pourtant deux raids extraordinaires par Gilbert, l'homme de tous les appareils et de tous les temps : un circuit de 200 kilomètres autour de Paris en 1 h. 14' et l'inoubliable course Villacoublay-Putnitz, 1,200 kilomètres de trajet réel en 5 h. 15' 23", ce qui est peut-être la plus stupéfiante performance de l'année.

En novembre, un beau voyage d'hydravion, Saint-Raphaël-Ajaccio, le 11, par l'enseigne de vaisseau Delage, et enfin la ronde inlassable d'Helen, ronde poursuivie pendant trente-neuf jours entre Etampes et Gidy et qui lui vaut de s'attribuer la coupe Michelin par 16,696 kil. 600, après un parcours de près de 21,000 kilomètres.

Enfin, le 27 décembre, Legagneux, en un vol de 1 h. 49' sur l'aérodrome de Fréjus, monte à 6,150 mètres : c'est le dernier record de la hauteur en aéroplane.

Nous avons résumé brutalement, mois par mois, l'histoire de cette campagne, et à ce simpel carnet de bord nous n'ajouterons rien. Trois faits le dominent, qui lui servent de naturelle conclusion : le record de la hauteur a été porté à près de 6,150 mètres, celui de la distance en ligne droite, entre le lever et le coucher du soleil, à près de 1,500 kilomètres, celui de la vitesse enfin à près de 200 kilomètres dans l'heure.

Statistique mondiale des téléphones (Article de la *Lumière électrique*—7 décembre 1913). — Statistiques après statistiques, signalons encore cette série de chiffres fort intéressants, à propos des téléphones. Nous avons eu, l'autre mois, un accident, à Montréal, qui a empêché quinze jours durant tout service téléphonique dans la région centrale de

notre grande ville. Et tout le monde s'en allait répétant : " Que deviendrions-nous, grands dieux, si, retournant cent ans en arrière, nous étions soudain privés des téléphones, des télégraphes, des chemins de fer et des tramways? " En effet, nous nous créons bien des besoins. Mais, tout de même, c'est le progrès. Voyons donc jusqu'où l'usage du téléphone est aujourd'hui répondu ?

Une statistique intéressante sur la répartition des téléphones dans le monde entier vient d'être publiée par la *Lumière électrique*. Le nombre total des postes téléphoniques d'Europe, d'Asie et d'Amérique s'élevait au 1er janvier 1912, à 12,085,713, alors qu'au 1er janvier 1911, il n'y avait que 10,919,100 téléphones. C'est surtout en Amérique que le nombre de postes s'est accru d'une façon considérable en une année : 760,000 téléphones de plus contre un accroissement de 200,000 appareils seulement en Europe.

Les Etats-Unis détiennent le record des téléphones avec 8,357,625 appareils pour une population de 92,174,000 habitants, soit un poste téléphonique pour 11 personnes. Le Canada vient ensuite avec 23 habitants par poste et un nombre de 302,759 téléphones.

Parmi les pays européens, le Danemark tient la première place avec 107,153 appareils pour 2,589,000 habitants : un téléphone pour 24 Danois. La Suède et la Norvège occupent la deuxième et la troisième place. La Suisse vient après avec 41 habitants pour un poste téléphonique. L'Allemagne est cinquième avec 1,154,518 téléphones, soit un appareil pour 56 habitants. L'Angleterre vient ensuite, suivie de près par le Luxembourg, l'Islande et la Hollande.

La France occupe misérablement la *dixième place* dans la statistique européenne avec 260,998 postes téléphoniques, soit un appareil pour 150 Français. Les deux derniers rangs sont détenus par la Bulgarie, la Grèce et la Bosnie-Herzégovine, qui ne peuvent mettre à la disposition de 1,500 à 2,000 habitants qu'un seul appareil téléphonique.

Les dix villes du monde entier qui sont le mieux partagées au point de vue du nombre des téléphones installés sont toutes américaines, sauf Stockholm. A Los Angeles, à San-Francisco et à Stockholm, il y a un téléphone pour quatre habitants un quart, ce qui semble fantaisiste, mais en réalité rigoureusement exact.

L'Éloge de Louis Veuillot (Discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, à Montmartre, le 25 novembre 1913). — Si perfectionnées que soient déjà et que deviennent encore toutes les inventions modernes, si audacieuses que s'affirment les géniales témérités des hommes, il restera pourtant toujours vrai que l'homme lui-même est plus grand que tout cela, parce que son esprit et son coeur sont à l'image de Dieu. Les grands hommes surtout, ceux que le talent élève au-dessus des autres, ceux que la foi et la vertu transfigurent, sont bien admirables à contempler, quand, dans le recul de l'histoire, leur personnalité se dégage des contingences qui allourdissent ici-bas toute chose. La France, notre toujours aimée mère-patrie, en a connu beaucoup de ces hommes d'élite, dont tout pays serait fier. Louis Veuillot fut de ceux-là. Nos lecteurs se rappellent les belles études que nous avons publiées en décembre dernier du Père Louis Lalande et de M. Edouard Montpetit. A Paris, aux fêtes du centenaire à Montmartre, c'est Mgr Touchet qui avait été invité à faire l'éloge du grand journaliste chrétien. Et n'était-ce pas déjà un rapprochement piquant ? Le successeur de Dupanloup magnifiant l'ancien directeur de l'Univers !

Mgr Touchet, à son ordinaire, a su être original et éloquent. Dans son exorde, il a fait des illustrations catholiques du siècle dernier comme un magnifique tableau littéraire, et l'un des plus beaux qui se puissent voir. C'est tout ce que nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs pour aujourd'hui. Nous reproduisons *in-extenso* cette brillante page.

Isaïe prophétisait ainsi sous le règne d'Osias, roi de Juda : " Le temps vient où le Dieu des vastes cieux retirera de Jérusalem tout homme vraiment homme. Plus de guerrier, plus de juge, plus de voyant... Des enfants vides de prudence et de gravité deviendront ses princes : et ce sera la ruine de la cité reine des tribus [1] ".

---

[1] Isaïe, c. v.

Au fait, est-il anathème plus lourd sur une race, une société, une Eglise, que la condamnation au manque d'hommes ?

Dieu l'a, sûrement, épargné aux catholiques de France dans la période qui s'étend du second au quatrième quart du XIXe siècle.

Faut-il nommer, avant qui que ce soit, ainsi que la chronologie nous y invite, ces " deux roseaux pensants (2) ", mélodieux et incertains?... Chateaubriand qui rêva longtemps au pied de la croix avant de l'adorer, auquel il ne saurait être refusé, cependant, qu'il réensemença de quelques germes religieux une génération terrible, impie, massacreuse de prêtres et de rois, et Lamennais... " Féli, pauvre Féli!... (3)". Son soir douloureux fera-t-il oublier tout son matin d'astre?

En tout cas, il y eut de Maistre dont l'oeil intellectuel pénétra plus d'une fois l'avenir ; Bonald son quasi-émule; Ozanam parfumé de divine pitié; Ampère et Cochin " auxquels il manquait tout, quoiqu'ils eussent tout, parce qu'il leur manquait le bonheur d'autrui (4) "; de Broglie, noble orateur parlementaire; d'Haussonville, rude adversaire de Jules Ferry dans une grave querelle (5) ; Falloux, politique subtil. Cependant Chesnelong sortait des obscurités d'un comptoir, le plus passionné, le plus éloquent, croirais-je, des nôtres, n'eût été Montalembert, ce fils sur lequel s'appuya longtemps l'Eglise (6), le même qui avait stupéfié les pairs de Juillet, dès les premiers mots qu'il prononça devant eux, ni plus ni moins qu'aurait fait " l'entrée dans la cour du Luxembourg d'un chevalier avec l'armure du moyen âge, le croix sur la poitrine (7) " et sur le bouclier la devise des simples qui sont forts: *Credo*, Je crois !

---

(2) Nous sommes punis de nous être trop appuyés sur ces roseaux pensants tout mélodieux qu'ils fussent, Chateaubriand et Lamennais. Ils se sont brisés dans notre main. (Ozanam).

(3) Cri de son frère, le vénérable Jean-Marie, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, rentrant à La Chesnaie, un mois après la mort de l'écrivain.

(4) Paroles d'Ampère citées par M. Henri Cochin (*Débats*, 26 avril 1913).

(5) Celle de l'enseignement primaire, 1880.

(6) Il est, comme tous les chrétiens, le fils de l'Eglise; mais il est le fils sur lequel la mère s'appuie. VEUILLOT. Cf. *Sa vie*. T. II, p. 332.

(7) Thureau-Dangin.

Le clergé avait lui aussi des illustres.

Frayssinous, dont les apologies mesurées ont encore du prix; Bausset qui s'avança jusque sous la Coupole, protégé par les hautes mémoires de Bossuet et de Fénelon; Affre, homme de main et de culture, auquel Dieu donna par surcroît l'honneur du martyre; l'aimable Salinis; le disert Gerbet; Parisis, ferme et lucide dialecticien; Gousset, de laboureur devenu théologien; Lacordaire, l'archange de la sainte parole ; Ravignan de moindre éclat, mais si pénétrant; le rude Clausel de Montals; l'ardent Plantier; d'Alzon, merveilleux pétrisseur d'hommes; Chaminade, Lepailleur, Jean-Marie de Lamennais, Gestac, vingt autres, fondateurs d'instituts; Dom Guéranger, l'intrépide liturgiste; Vianney, sublime dans sa soutane élimée de curé de campagne; Pie de Poitiers et Freppel d'Angers, auxquels il ne manqua que d'être nés dans les âges anciens pour avoir pris séance à côté des Cyprien et des Athanase; Gratry, disciple de Platon et de saint Jean; Lavigerie, qui se dresse ainsi qu'une colonne pourpre de soleil, au-dessus des déserts africains; Perraud, du feu sous de la neige; d'Hulst, vaste esprit et plus vaste coeur; enfin, quoiqu'il fût possible, et équitable probablement, d'allonger cette nomenclature triomphale, le plus glorieux de mes récents prédécesseurs, l'évêque que l'on trouva toujours sur la brèche, m'écrivit Léon XIII, alors qu'en 1902 je célébrai son centenaire, " dès qu'il s'agit de défendre la religion, et surtout, en des temps d'injustice et d'iniquité, les droits et la liberté du Pontife Romain " (8), Mgr Dupanloup.

Je ne l'ignore pas, Messieurs. Il en est qui ont imaginé que j'aurais quelque embarras à me souvenir de lui et de plusieurs autres aujourd'hui.

Nullement.

Lui et les autres ne marchèrent pas toujours d'accord avec Louis Veuillot. Est-ce donc assez pour m'imposer le silence? Est-ce assez pour que les passions de jadis trouvent quelque retentissement dans la chaire?

Présentement, Parisis et Montalembert, Pie et Falloux, Dupanloup et Veuillot, serrés, nous en avons la confiance pieuse, dans le sein de Dieu,

---

(8) *Temporibus autem veritati ac justitiae maxime infensis, non sine magna exempli efficacitate recordatio (pastoris nobilis) solemniter celebranda proponitur, qui permulta certamina, illudque in primis de tuendis Romani Pontificis libertate et juribus, fortissimus propugnavit.* (Lettre autographe du Pape Léon XIII à Mgr l'évêque d'Orléans, à l'occasion du centenaire de Mgr Dupanloup, célébré dans la cathédrale d'Orléans, 1902).

qu'ils aimèrent ensemble, quoiqu'ils aient différé de méthode et de plénitude objective de foi, en le défendant, se consolent de leurs batailles d'un jour, par la contemplation fraternelle de la même indéfectible paix.

Pourquoi donc ne pas établir le centenaire qui nous assemble sur quelque cîme de sérénité ?

Pourquoi ma présence ici, ma présence à moi, obligé à de particuliers respects de tous côtés, ne signifierait-elle pas : Paix, paix à d'augustes mémoires? Il ne tiendra pas à mes désirs que les conflits lointains n'aient aucun écho devant cet autel. Silence à ce qui diviserait ! Contemplons avec fierté l'abîme des dons de Dieu rompu au-dessus de notre Eglise, en ces temps féconds, pour l'illustrer, et supplions le Maître des choses de renouveler les anciennes merveilles de sa munificence ; car nous, venus après eux, nous ne valons pas nos pères. Admirons nos grands morts, sans esprit de contention, chacun à sa place, chacun en son ordre : ils servirent bien.

Cela — sans plus — ne suffit-il point à leur assurer nos prières et nos louanges ?

Ils ont servi...

Servir ! Etre soldat ! Qui a plus servi, plus lutté, qui a été plus soldat que Louis Veuillot ?

Dans le plus admirable des brefs, Pie X daigne écrire de lui : " C'est assurément un grand honneur pour un serviteur de l'Eglise d'avoir, pendant près d'un demi-siècle, projeté sur les événements qui se sont succédé dans le monde la pure lumière de la doctrine catholique, et d'avoir poursuivi sans trêve ni merci l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec le courage, l'entrain et l'enthousiasme d'un homme qui possède la vérité et qui sait que la vérité a des droits imprescriptibles ! (*)."

Quel hommage au soldat !

Il fut, du reste, surtout cela.

Il voulut devenir et devint un des maîtres de la prose française : oui ; afin de se faire son arme de soldat.

" O Prose, mâle outil, et bon aux fortes mains (10) " !

(*) Bref de Sa Sainteté Pie X à M. François Veuillot, 22 octobre 1913.

(10) VEUILLOT. *Satires.*

Il voulut apprendre et il apprit prodigieusement: oui; afin de se constituer ses munitions de soldat.

Il fut un père de famille touchant, et le meilleur, le plus spirituel, le plus attaché des amis: oui...; mais, jusqu'en ses effusions les plus candides, ses aperçus les plus ingénieux, on sent battre quelque chose de plein, de fort, qui est le coeur du soldat.

Labora sicut bonus miles Christi Jesu : ([11]) travailler en brave soldat du Christ Jésus, fut sa providentielle destinée.

Aussi souffrirez-vous, Messieurs, que négligeant des sujets qui me regardent moins, et d'ailleurs épuisés admirablement ([12]) — tels que son génie littéraire, la place qu'il tient parmi nos auteurs, les mouvements de son inépuisable inspiration—je me borne à vous dire sa vocation,ses combats, sa fin de soldat de l'Eglise et du Pape. Daigne l'Esprit de sagesse, de justice, de vérité, garder et animer mes lèvres !

Nos collèges et l'éducation du patriotisme (Article de M. l'abbé Emile Chartier—*Le Devoir* de Montréal—8 et 10 novembre 1913). — De l'éloge de Louis Veuillot, par Mgr Touchet, aux choses canadiennes, j'aurais une transition toute trouvée en citant quelques extraits de la jolie lettre que Mgr Gérin, curé de Saint-Justin et ancien zouave pontifical, a publiée vers la Noël, et dans laquelle il tance spirituellement M. le marquis de Ségur d'avoir méconnu Veuillot dans un récent article au *Gaulois*. Mais la longueur de cette chronique me fait remettre à plus tard la fine mercuriale de Mgr Gérin, et j'en viens tout de suite à la lettre au *Devoir,* que j'avais annoncée en novembre, de M. l'abbé Emile Chartier sur *Nos collèges et l'éducation du patriotisme.* L'abbé Chartier est chez nous, à la Revue, comme de la maison. Il est l'un de nos directeurs et, nos lecteurs le savent, l'un de nos plus zélés collaborateurs. J'aurais mauvaise grâce à le complimenter. Mais il faut bien dire que sa lettre, comme celle que j'ai citée

---

([11]) II *Timoth.*, II, 3.

([12]) Cf. Jules Lemaître, Lecigne, Tavernier, Dimier, Bellessort, etc.

en novembre de M. l'abbé Groulx, a fait pousser un soupir de soulagement aux amis de nos collèges classiques. D'ordinaire, nos maîtres de l'enseignement secondaire sont trop modestes. On les attaque un peu partout dans la grande presse, on les accuse d'accaparer l'enseignement et de ne rien faire pour le progrès, on les menace de leur opposer des lycées laïques, etc... Et ils ne répondent rien. Oh! je sais bien que, conscients de leurs mérites réels, ils continuent leur belle oeuvre, sans beaucoup craindre tous ces réformistes en chambre qui n'ont jamais rien fait pour les oeuvres d'enseignement. Mais il est bon, au moins de temps en temps, qu'une voix autorisée se fasse entendre qui remette les choses au point. Voici, revue par l'auteur lui-même, qui en a supprimé ou modifié ce qu'il croyait moins juste, la belle étude qu'il donnait naguère au *Devoir* à propos de nos collèges et de l'éducation patriotique. Elle est un peu longue pour ma chronique, mais elle est si importante que je la reproduis, comme un document à conserver, *in-extenso*.

Tempora mutantur, nosque mutamur in illis....
Les époques évoluent; nous évoluons avec elles.

De 1855 à 1867 notre peuple fut comme absorbé par le regret de la France. De la Confédération à 1895 environ, à ce regret s'adjoignit l'admiration du génie anglo-saxon. Depuis lors, la devise des vrais patriotes semble avoir été : Canada d'abord! *Tempora mutantur, nosque mutamur in illis.*

A cette loi que constatait le poète latin, à cette évolution si évidente chez nous, est-il vrai que seuls nos collèges ont échappé ?

A Dieu ne plaise! Non seulement ils ont modifié leurs programmes pour les rendre conformes à la *mentalité* nouvelle; mais, osons le dire, cet état d'esprit, ils ont contribué tout comme d'autres à le former par la place qu'ils assignaient à l'exposé de notre histoire constitutionnelle, à la connaissance de notre histoire générale, à l'éducation du patriotisme vraiment canadien.

* * *

Cette éducation a pour objet fondamental de donner aux élèves le goût des choses de chez nous. Elle consiste donc à leur inspirer d'une part le culte des meilleures traditions et qualités de leur race, d'autre part l'ambition de mieux connaître, pour se mieux acquitter des unes et se prévaloir des autres au besoin, les obligations et les droits que comporte le titre de citoyen canadien.

Si tel doit être le vrai caractère de cette éducation, rapprochons de cette notion quatre faits assez significatifs.

Déjà en 1891 le thème de la composition française, au concours du baccalauréat, était un éloge de Mgr Labelle. Le sujet fut écarté au dernier moment, croyons-nous, comme étant trop actuel, trop peu à la portée des élèves. Mais, en 1902, les sujets canadiens reprenaient leur juste place avec une lettre de Champlain à Richelieu. Depuis lors, excepté en 1912, ils l'ont gardée. Dans les classes mêmes, les choses de chez nous forment la matière presque unique des essais littéraires. La description d'une tempête en mer, de l'émoi de l'enfant orphelin à son réveil, est chose du passé. Aujourd'hui, la plume des étudiants s'exerce à représenter la maison paternelle, la ferme ou le village canadiens, la veillée de famille, les plaisirs de la *sucrerie*. On les habitue à raconter l'héroïsme des premiers colons et missionnaires, la vaillance de nos défenseurs dans les parlements, la bravoure de nos soldats au Long Sault, à Carillon, à Châteauguay.

En 1902, encore, la *Société du Parler français* suscita, en faveur de notre langue, un mouvement qui n'est pas près de s'arrêter. Où donc enrôla-t-elle ses meilleures recrues? C'est dans nos collèges surtout que se manifesta l'activité de ses cercles. Qui plus que nos élèves mit de l'ardeur à pourchasser les anglicismes, à redresser les incorrections, à flétrir la mollesse de la prononciation? Le *Bulletin* de la Société contient plusieurs études issues de ce labeur obscur et patient. On reconnaît l'heureux fruit de cette activité dans la façon dont s'exprime, en particulier comme en public, la génération qui s'instruit actuellement dans nos maisons.

A cette oeuvre spéciale l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne* en ajoutait une autre, en 1904, d'un caractère plus général. Il s'agissait pour elle de constituer une élite parmi la masse juvénile. Elle espérait y parvenir en développant dans l'âme des jeunes les deux élé-

ments de notre patriotisme, la foi intégralement catholique, l'esprit profondément national. Qui répondit à son appel avec plus d'empressement que la jeunesse collégiale? La plupart des académies se transformèrent en cercles d'étude; le plus souvent, le cercle constitua un groupement distinct de l'académie. Les membres consacraient les heures de récréation ou de congé à des travaux presque uniquement patriotiques. Pour savoir jusqu'où ils poussèrent cette préoccupation, il suffirait de parcourir les constitutions propres à chacun des cercles, les statuts généraux de l'Association, les rapports mensuels du *Semeur*, les archives où sont consignées toutes ces études. On y verrait que le comité préposé à l'examen des questions nationales fut toujours le plus achalandé, celui dont les travaux l'emportaient par le nombre et le sérieux. Plusieurs de ces travaux, élaborés en commun dans ces réunions, figurent dans des revues de jeunesse telles que *Le Semeur*, *Le Collégien*, *L'Etincelle*. Il est facile de les consulter. On ne refusera donc pas de reconnaître à l'Association un esprit suffisamment national. Quelles en sont, depuis son origine, les têtes dirigeantes, sinon, et presque toujours, des jeunes gens sortis hier à peine de ces cercles collégiaux ?

Après 1902 enfin, prit corps le nationalisme, nous voulons dire cette doctrine qui enseigne à mettre au-dessus de tout l'intérêt canadien et à laisser se développer chaque race suivant ses qualités propres. Qui donc alors se rangea sous les plis du drapeau national avec plus d'unanimité que les élèves de nos établissements? Nous ne voulons pas appuyer. Il nous suffira de rappeler qu'ils signèrent en bloc, et colportèrent en grand nombre, les requêtes de l'A. C. J. C. et du *Devoir* à l'appui des motions Lavergne et Lamarche. Seule cette levée en masse de l'élément collégial explique comment le nationalisme a trouvé et trouve de plus en plus dans la jeunesse instruite ses meilleurs soutiens.

Si le vrai patriotisme, qu'on l'appelle nationalisme ou non, est celui qui met au-dessus de tout le goût, l'étude, la connaissance des choses de chez nous, nous osons l'affirmer: nulle part ce patriotisme n'a été cultivé avec plus d'intensité qu'entre les murs de nos maisons d'enseignement secondaire.

* * *

Pour le cultiver, a-t-on mis à contribution cette fontaine abondante qu'est l'histoire générale du pays ?

C'est de l'un de nos collèges qu'est venu notre seul manuel

un peu étendu, celui de l'abbé Laverdière. Toutes les maisons, croyons-nous, l'adoptèrent et l'enseignèrent. Comment donc se fait-il que nos élèves n'aient pas été plus instruits sur ce point? Voilà! D'abord, le manuel lui-même escamotait, ou à peu près, l'histoire de la domination anglaise. Dans l'ensemble, l'ouvrage offrait une compilation assez indigeste de faits presque exclusivement militaires. Et puis, avant 1892, on subissait en anglais l'examen sur cette matière. A cette époque, l'étude de la langue saxonne, parce que l'on n'en voyait guère l'utilité dans une province française, avait peu de vogue auprès des élèves. Condamnés à traduire péniblement le manuel en vue de l'examen, ils reportaient d'instinct sur l'histoire elle-même le dégoût que leur inspirait cette fastidieuse besogne. Ce dégoût ne fut cependant pas général. Nous savons tels collégiens qui ont puisé dans ce labeur même une affection passionnée pour nos fastes nationaux.

Combien la situation a changé, depuis ! Il n'est pas de moyens qu'on n'invente et n'emploie, dans les collèges, pour contraindre la jeunesse à étudier l'histoire de son pays. Les maîtres eux-mêmes en tirent presque tous leurs exemples et applications.

L'examen des programmes du baccalauréat est intéressant à ce point de vue. De dix années en dix années, puis de cinq en cinq, les questions s'augmentent et se précisent. Au début, on s'occupe davantage de l'histoire militaire. Plus tard, la politique et l'économie gagnent du terrain. La géographie du Canada, l'un des auxiliaires les plus indispensables de son histoire, finit par constituer un rayon assez complet. L'une des parties les moins connues de notre évolution générale, l'histoire de la littérature, s'inscrit au programme. Pour ces deux derniers objets les abbés Roy et Garneau rédigent des manuels partout acceptés. Quant à l'économie, s'il n'existe pas encore à ce sujet de traité spécial, il n'est pas de cercle collégial, pensons-nous, qui ne possède et ne fouille *Le Canada économique* de Dewavrin, *Les Richesses du Canada* de Buron ou *L'indépendance économique* de Bouchette.

C'est aux assemblées de ces cercles qu'il faut avoir assisté pour savoir quel intérêt y suscitent les études d'histoire nationale. Dans l'un d'eux, vers 1865 déjà, un membre obtenait son admission avec un mémoire sur l'exploit de Dollard. Après la Confédération, les vues de Cartier y furent défendues avec acharnement. Aujourd'hui, la plupart des travaux s'y enferment dans le cadre de notre histoire. Il faudrait relire tel programme de séances hebdomadaires dressé pour une année à l'Académie Sainte-

Cécile du collège de Valleyfield. Il faudrait relire encore l'étude sur les académies dans le troisième volume de la *Revue littéraire* d'Ottawa. M. l'abbé Gélinas signalait l'autre jour la reconstitution, aux Trois-Rivières, de séances du parlement canadien. Nous pourrions exhumer, nous aussi, des drames sur Carillon et la capitulation, des saynètes où des élèves ont reproduit en collaboration une assemblée des patriotes de 1837 à Saint-Denis, une soirée au salon Crémazie en 1860. Par les questions abordées comme par les solutions proposées, on verrait avec quel sérieux ces jeunes avaient fouillé l'histoire de ces époques. M. Bourassa n'a pas oublié peut-être le jugement flatteur qu'il portait un jour sur des études économiques préparées dans ces groupes pour l'obtention d'un prix Rainville. Les sujets étaient bien canadiens et bien historiques; il s'agissait de la lutte scolaire dans la Confédération, des origines de la race française au Canada, de la colonisation des Cantons de l'Est.

Ce qui est vrai des cercles est vrai aussi des cours réguliers. L'histoire universelle, comme il convient à un collège classique, y occupe une large place. On la ménage encore moins à l'histoire de l'Eglise, comme il sied à un établissement catholique. Mais le système appliqué par l'un d'eux à l'enseignement de l'histoire nationale est celui-là même qu'ils suivent presque tous. En quatrième et en troisième, soit en méthode et en versification, sept mois durant, on consacre à cette matière, par semaine, deux heures de classe et deux heures correspondantes d'étude. Le manuel pèche par sa modestie. En attendant celui de Mgr Gosselin ou celui de M. l'abbé Groulx, le professeur le complète par des lectures et des commentaires empruntés aux ouvrages généraux et aux monographies. On y fait, à l'occasion, la géographie comparée du Canada ancien et du Canada actuel; on y expose les rapports de notre peuple avec l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

La tribune de la classe de rhétorique particulièrement est devenue une véritable chaire d'histoire du Canada, d'histoire de la domination anglaise surtout. Depuis le jour de l'an jusqu'à l'examen final, toutes les compositions n'ont plus qu'elle pour objet. Chaque quinzaine, le professeur indique une partie déterminée que les élèves doivent approfondir dans leurs manuels ou dans les livres d'emprunt. Le deuxième samedi, ils développent un sujet qui d'ordinaire englobe tous les événements politiques, économiques, religieux et militaires de la période. Le professeur, profitant de son explication pour faire la philosophie des faits, les aide à les mieux comprendre et retenir. Au bout de l'année, les élèves ont

ainsi parcouru tout le cycle de notre évolution nationale. Le sujet du concours au baccalauréat, uniquement canadien depuis 1902, constitue la sanction officielle de ces études.

Par eux-mêmes, d'ailleurs, les élèves complètent leur documentation. Des bibliothèques sont installées presque partout dans les classes des cours de lettres. Sur les rayons s'alignent, à côté de Garneau, Ferland, Turcotte, David, Gérin-Lajoie, Brunet et autres, un grand nombre de monographies. Dans l'une de ces collections, nous avons vu douze volumes des discours prononcés à la Chambre d'Angleterre pendant la période de 1740 à 1815. On sait si les affaires canadiennes y furent abondamment traitées. Nos élèves ont encore l'avantage de consulter, dans les librairies des cercles surtout, les rapports de notre Surintendant de l'Instruction publique et ceux de l'archiviste fédéral.

Les maîtres mettent tout en oeuvre afin d'aviver le goût de leurs disciples pour l'histoire nationale. Les exaltations publiques de nos héros ont presque toutes leur retentissement dans nos maisons; très peu refusent de contribuer à nos déploiements patriotiques. Au temps où l'année scolaire se terminait en juillet, la fête de la Saint-Jean-Baptiste était l'occasion naturelle de pareilles réjouissances; aujourd'hui, la fête annuelle de Dollard la remplace. Nos élèves ont accru d'une somme respectable la souscription au monument de ce dernier. Au besoin, *Le Collégien* montrerait à quelle résurrection historique donna lieu cet anniversaire. Les exploits de Châteauguay et de Verchères auront leur tour: le centenaire de Cartier ne passera pas inaperçu. Qu'on parcoure maintenant les classes. En attendant d'y afficher les tableaux d'histoire canadienne demandés au congrès de 1912, on y a installé la carte du Canada ancien de Genest, les cartes du Canada actuel fournies par le ministère de l'Intérieur. En certaines maisons, ces feuilles parlantes tapissent les murs de la salle de récréation. Ailleurs sont encadrés les plans des batailles de Carillon, des Plaines et de Châteauguay; des portraits représentant Papineau, lord Elgin, Lafontaine, Morin, Cartier, même Mercier et Chapleau; le groupe des Pères de la Confédération et celui des magistrats qui jugèrent la question seigneuriale; la *Galerie nationale* de Livernois ou celle de la maison Cadieux et Derome.

* * *

Nos collèges sont destinés à l'instruction secondaire et non supérieure. Le système qu'on y suit pour l'enseignement de l'histoire du Canada, et que nous venons d'exposer, nous semble conforme à ce caractère. Aussi nous permettrions-nous de croire qu'ils se montrent, avec les moyens dont ils disposent actuellement, à la hauteur de leur tâche, si M. Bourassa, dans son article du 3 septembre, n'avait abordé la question toute spéciale de l'enseignement de notre histoire constitutionnelle.

Mais vraiment, est-ce bien à eux qu'il appartient de s'immiscer dans ce dédale où se débrouillent avec peine les experts eux-mêmes? Un pareil cours ne relève-t-il pas plutôt du programme universitaire ?

Il ne s'agit sans doute que d'initier les élèves aux principes fondamentaux, de leur en exposer les applications les plus obvies à l'aide des faits les plus notoires. Ici encore, quel manuel mettrons-nous entre leurs mains? Le répertoire de Houston est trop sec, les brochures de Crémazie, de Dionne, et les autres manuels ne fournissent qu'un ou deux textes. Il sera difficile à nos collèges d'établir un enseignement élaboré de ce sujet, tant qu'on ne leur fournira pas un précis du traité de Bourinot ou l'équivalent du précis de Ashley.

Laissons-nous, en attendant, nos élèves dans l'ignorance de nos statuts? Nous ne connaissons pas un seul professeur d'histoire qui enseigne sa matière sans expliquer, au moins sommairement, le texte des capitulations, celui des Actes de 1774 et 1791, des projets d'Union de 1822 et 1840, des 92 résolutions de 1834, de l'Acte de 1867. Dans quelques maisons ces textes ont été détachés de différents livres et forment une brochure que consultent les étudiants. Certaines bibliothèques de classes contiennent le manuel de M. Magnan; les discours parlementaires de Mercier, Laurier, Chapleau, Cartier; la brochure de Whelan et la compilation de MM. Short et Doughty; même le rapport dactylographié de lord Durham, le livre de Bourinot et le recueil de Houston.

Sait-on à quelles études se livrent les membres des cercles ou académies? Pour l'un d'eux nous pouvons parler en parfaite connaissance de cause; nous croyons que l'usage est le même dans les autres. Pendant une année entière, un comité s'astreignit à la lecture de nos textes constitutionnels pour en tirer une connaissance adéquate des droits qu'ils confèrent à notre langue. L'année suivante, le travail porta sur notre autonomie scolaire; la troisième, sur nos libertés religieuses. Nous avons vu alors des jeunes gens de quinze à vingt ans se pencher avec ardeur sur ces textes arides. Nous les avons vus compléter leur tâche en relisant les

ouvrages de Mgr Pâquet, de M. le juge Pagnuelo et même le document officiel publié à l'occasion du projet de loi remédiateur. Quelques-uns allaient jusqu'à penser qu'ils y verraient plus clair encore en compulsant, à propos de la question des écoles, les discours de MM. Lavergne, Bernier et Bourassa. *Horresco referens !*

En rhétorique enfin, les compositions n'ont souvent d'autre thème que celui de nos droits et devoirs dans l'Empire et dans la Confédération. Quand on demande aux élèves de dresser Lévis contre Vaudreuil au conseil de guerre, de prêter à Murray une défense de sa conduite devant la Chambre anglaise, d'y faire proposer par Pitt et appuyer par Fox la division des deux Canadas; quand ils font réclamer par le premier Papineau le maintien du français ou exiger par Bédard la neutralité; quand ils rédigent la harangue du second Papineau contre les prétentions du Haut-Canada, résument les suggestions de lord Durham, reconstituent les discours de Wellington ou de Lafontaine; quand enfin ils font ouvrir par lord Monck la première séance du parlement fédéral en 1867: qu'est-ce que tous ces essais, sinon une occasion pour les élèves de condenser leurs études constitutionnelles ? C'est tout l'ensemble de nos statuts, c'est la charte de nos droits et devoirs qu'ils sont tenus de connaître pour donner à des travaux de ce genre une texture un peu solide. Or, tous ces sujets sont devenus des truismes en rhétorique et même à l'examen. Aussi, nous en sommes à peu près sûr, il est peu de nos rhétoriciens sérieux qu'une question sur la responsabilité ministérielle ou nos diverses organisations prendrait aujourd'hui au dépourvu....

* * *

Cette campagne, nos collèges continueront de la mener chez eux en travaillant davantage à l'éducation du patriotisme par l'enseignement de notre histoire générale et constitutionnelle. Deux d'entre eux ont sur le métier un *Livre de lectures canadiennes*. Dès cette année, le Comité des congrès de l'enseignement secondaire préparera un programme raisonné pour l'étude des choses canadiennes: histoire, institutions, géographie, littérature. Il cherchera à constituer cette matière en enseignement spécial. La justice exige que la chose se fasse; le temps est venu de s'y appliquer.

Si des questions comme celle que posait M. Bourassa le 3 septembre

devaient stimuler à cette tâche le zèle de nos établissements, nous le remercierions d'en poser encore de pareilles.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS NOS COLLÈGES (Lettre de M. l'abbé Emile Dubois—*Le Devoir* de Montréal—5 décembre 1913). — Mais, ainsi que je l'avais noté à propos de la lettre de M. l'abbé Groulx, MM. Groulx et Chartier, tout entiers à l'oeuvre du moment et soucieux de montrer que nos collèges ne sont pas figés dans l'inaction, ni opposés au progrès, parlaient surtout de l'enseignement de l'histoire tel qu'il se donne depuis vingt ans, et ils laissaient un peu beaucoup dans l'ombre ce qui se faisait " de notre temps ", à nous qui approchons la cinquantaine. La lettre de M. l'abbé Dubois, professeur à Sainte-Thérèse, est venue en quelque façon compléter celles de ses deux collègues. Je lui suis reconnaissant pour ma part d'avoir revendiqué pour nos vieux maîtres d'il y a trente ans leur part de mérite. S'adressant au directeur du *Devoir*, M. l'abbé Dubois écrivait donc à la date du 30 novembre 1913:

Cher Monsieur,

Les articles des abbés Groulx, Gélinas et Chartier vous ont renseigné suffisamment, je crois, sur les efforts qui se font actuellement dans nos collèges pour l'éducation du patriotisme par l'enseignement de l'histoire de notre pays. Inutile donc de revenir sur ce sujet ; je ne ferais que vous répéter pour notre maison ce qu'on vous a dit d'une façon si claire et si précise pour d'autres. Je voudrais cependant vous faire connaître ce qu'on a fait, autrefois, à Sainte-Thérèse à ce même point de vue.

J'ai feuilleté avec soin les vieux cahiers d'honneur de Rhétorique ainsi que les archives de nos sociétés (Académie Saint-Charles, Société Ducharme) et je vous transmets les résultats de mon enquête, en y joignant trois conclusions. Mon enquête commencera à l'année 1901 pour se terminer en 1881. Il m'a été impossible, malheureusement, de remonter plus haut que l'année 1881 — date de l'incendie de notre séminaire et de la destruction complète de tous nos vieux papiers.

J'ouvre d'abord les cahiers de l'Académie, société littéraire. Dans ces vingt ans, plus de 180 travaux y ont été transcrits ; sur ce nombre 70 traitaient de choses canadiennes — récits de bataille — éloges de nos grands hommes — études sur la vie et les moeurs des anciens Canadiens, etc. Si l'on tient compte que, soustraction faite des sujets canadiens, sur les 110 travaux qui restent, près de la moitié — exactement 51 — sont des chroniques écolières, on remarque sans tarder que les petits académiciens d'autrefois, guidés par des directeurs patriotes comme les abbés A. Nantel et Sylvio Corbeil, ne négligeaient pas l'histoire de leur pays.

A l'Académie on a présenté encore, dans ce même laps de temps, 7 rapports sur les anglicismes, rapports très longs et très documentés.

Ouvrons maintenant les cahiers d'honneur de Rhétorique. De 1881 à 1901, près de 500 compositions ont été jugées dignes de passer à la postérité térésienne. Sur ce nombre, 130 sont tirées de l'histoire du Canada. C'est Jacques-Cartier qui harangue ses compagnons en face de la croix qu'il vient de planter en Gaspésie ; c'est Maisonneuve, c'est Champlain qui font connaître en France la situation précaire de la colonie pour demander un prompt secours ; c'est Dollard exhortant ses braves à vendre chèrement leur vie ; c'est Frontenac faisant connaître les volontés du roi aux Canadiens réunis en Etats-Généraux ; plus loin, c'est l'éloge de Mgr de Laval, celui de Montcalm et de Salaberry ; ce sont surtout et assez fréquemment Papineau, Lafontaine revendiquant nos droits ; c'est l'Acte d'Union étudié en lui-même et dans ses résultats, c'est le grand problème enfin de l'établissement des colons et de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis, étudié à fond, surtout pendant les années 1882-83-85.

Cent trente compositions sur les choses du Canada, sur un total de 500, vous me direz peut-être, c'est bien peu. Mais il faut tenir compte encore ici, que, sur les 370 sujets qui ne sont pas canadiens, près de la moitié, exactement 173, nous font connaître des faits de la vie collégiale et pourraient à la rigueur être comptés parmi les sujets canadiens.

J'arrive enfin aux archives de la Société Ducharme. De 1881 à 1901, 320 sujets servirent de thème à des joutes oratoires. Sur ce nombre, 170 étaient tirés de l'histoire universelle, 106 de l'histoire du Canada et 42 étaient des amplifications oratoires sur des sujets divers. A cette société, on étudiait à fond les actes d'un Jacques-Cartier, d'un Champlain, d'un Mgr de Laval, d'un Montcalm. On mettait en lumière surtout nos grandes figures politiques : Bédard, Morin, Papineau, Lafontaine, Cartier, Deux fois même on allait jusqu'à se supposer en plein parlement, sous

l'Union, une fois pour demander son rappel, une autre fois pour discuter les avantages ou les désavantages de la Confédération; ce dernier débat surtout passionnait tellement les jeunes d'autrefois, qu'il dut se continuer pendant deux séances en l'année 1896 et qu'il donna occasion à des discours remarquables.

Quant à ce qui concerne la chaire d'histoire du Canada, deux professeurs, entre autres, s'y distinguèrent pendant ces 20 ans. Ce sont les abbés Proulx et Rouleau. Deux noms bien connus alors, et aujourd'hui encore, de la jeunesse térésienne. Ce n'est pas exagéré non plus de dire que la province de Québec tout entière eut souvent l'occasion d'applaudir ces deux orateurs aux jours de ses fêtes patriotiques. Je me rappelle encore avec quel plaisir, pendant mon année de Rhétorique, nous voyions arriver, trois fois chaque semaine, les cours d'histoire du regretté M. Rouleau. Comme il nous enthousiasmait des faits et gestes des patriotes de "37"! Il ne manquait jamais, chaque année, de renseigner ses élèves sur nos organisations municipale, provinciale et fédérale.

Pour faire connaître tout ce qui s'est fait dans notre maison, au point de vue de l'histoire du Canada, il faudrait ajouter qu'à 5 ou 6 reprises différentes, dans ces 20 ans, on a joué sur notre scène de petits drames tirés de notre histoire. *Les pionniers du lac Nominingue* de l'abbé Proulx, publiés par nos *Annales Térésiennes*, eurent un succès considérable. Ce drame a pour but d'arrêter l'exode des nôtres vers les Etats-Unis et de les encourager à chercher fortune dans les fertiles régions du Nord. *Le fricot sinistre*, du même auteur, fait revivre une vieille légende du pays. M. l'abbé Corbeil a fait jouer sur notre scène *Maisonneuve* et *Au Bivouac de Carillon*, drames où revit tout un passé charmant et héroïque.

Je m'arrête, car j'ai hâte, en face de ces faits, d'en venir aux conclusions qui en découlent :

1. Est-il possible, Monsieur le Directeur, de supposer qu'avant 1900, un écolier sortant de nos séminaires, ignorait complètement notre histoire nationale et même notre droit constitutionnel? Je ne le crois pas, pour Sainte-Thérèse. Mais alors j'assignerais comme principale cause à l'ignorance profonde de nos hommes politiques en fait de droit constitutionnel, celle que vous signalez vous-même dans votre dernier article: le manque de cours d'histoire après le collège. Vous suggérez,pour combler cette lacune, la création d'une chaire d'histoire du Canada dans nos universités.

C'est une idée patriotique et qui mérite considération. L'étudiant intelligent, après sa sortie du collège, et l'homme de profession, vraiment patriote, ne manqueraient pas de fréquenter cette chaire. Plus tard, ces mêmes hommes, devenus magistrats ou députés, à chaque tournant de notre histoire, éclairés par le passé, sauraient quelle position prendre et ne resteraient pas désemparés en face des besoins nouveaux qui surgissent.

2. Jeter la pierre à nos anciens professeurs d'histoire, parce qu'ils n'ont pas insisté longuement, comme on le fait aujourd'hui, sur nos droits constitutionnels, droits que sauvegarde la Confédération, est-il permis de le faire? Ils vivaient, ces dignes prêtres, dix ou quinze ans après la signature du pacte fédéral; ils étaient sages, semble-t-il, de donner au nouveau-né le temps de faire ses premières dents avant de l'apprécier à sa juste valeur. Pouvaient-ils alors prévoir la tournure que prendraient, de nos jours, les questions de langue et de religion? Qui aurait pu annoncer d'avance le grand mouvement impérialiste dont notre époque est témoin ? Nous préparons bien aujourd'hui nos élèves pour les luttes de demain. dans 20 ans, d'autres luttes surgiront, qui exigeront d'autres connaissances. Prenons garde qu'à leur tour, nos propres élèves ne nous jettent la pierre parce que nous avons été de notre temps.

3. Hommage donc à nos regrettés professeurs d'autrefois! Ce sera mon dernier mot. Ils ont allumé dans nos coeurs la flamme du patriotisme. Les professeurs d'histoire du Canada, dans notre maison depuis 1900, n'ont fait que l'aviver. Leur oeuvre est grande, sans doute, mais celle des premiers n'est pas moins digne de respect et de reconnaissance. Monsieur le Directeur, est-ce que je m'illusionne sur le passé? Il me semble que les faits cités plus haut sont là pour répondre: non! En tout cas, la gratitude me servirait d'excuse.

Ces deux lettres, qui se complètent, comme aussi celle de M. l'abbé Groulx que j'ai reproduite en novembre, sont suffisamment explicites par elles-mêmes. Il est inutile d'ajouter des commentaires. Je veux noter seulement que nos professeurs sont évidemment à l'aise pour défendre leurs positions. Et puis, ils écrivent bien, ce qui ne gâte rien. Je n'oserais pas en dire autant de ceux qui les attaquent, dans les journaux

ou dans les conférences. Certain conférencier, qui faisait récemment le procès de nos études classiques devant le jeune barreau de Montréal, me rappelait quelque peu ce camarade de collège qui s'en prenait devant moi, il n'y a pas longtemps, aux classes de grec. " A quoi cela m'a-t-il servi, disait-il, solennel et gourmé, de passer des heures et des heures à l'étude de la langue d'Homère? " " A rien, évidemment, lui répondit quelqu'un, car, en fait, tu n'en as jamais rien appris; mais cela ne dépendait ni du professeur, ni du grec, et, du reste, cela se voit. "

Elie-J. AUCLAIR,

Professeur à Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SCIENCE ET PHILOSOPHIE, par A. de Lapparent, 1 vol. in-16 de la collection : *Etudes de Philosophie et de Critique religieuse.* Prix : 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

On trouvera dans ce recueil un certain nombre de pages inédites et d'écrits dispersés du regretté A. de Lapparent. Sur la philosophie des sciences, sur l'idée de certitude, sur le rôle du temps, sur la notion de Providence, sur les rapports généraux de la science et du catholicisme ce livre contient une série d'études originales et qui, basées exclusivement sur des faits certains, sont assurées de ne pas vieillir. Une telle publication ne peut que contribuer à accroître la réputation et l'influence du grand géologue et du profond penseur que fut Albert de Lapparent.

* * *

LES LEGENDES DE LA VIEILLE FRANCE, par Maurice Teissier, professeur au collège Stanislas. 1 vol. in-16, broché. Prix: 3 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

" Si Peau d'Ane m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême ", s'écriait un jour le bon La Fontaine, encore sous le charme du délicieux conte de Perrault. — Cette exclamation pourrait s'appliquer à chacune des "Légendes de la Vieille France", que vient de publier M. Maurice Teissier. Sous ce titre pittoresque, l'auteur a groupé des adaptations de plus de quarante épisodes, chansons de geste, fabliaux ou contes, et, par la simplicité du style, il a su conserver à ses traductions le charme naïf et vieillot des légendes originales.

* * *

LA CONFIRMATION. *Allocutions préparatoires et Explications catéchistiques,* par le chanoine Millot, vicaire général de Versailles.—

In-12. Prix: 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Voici un livre d'une utilité incontestable. Jusqu'à présent rien de semblable n'a paru. Nombreux sont les livres qui fournissent aux prédicateurs et aux catéchistes des allocutions préparatoires à la Première Communion. Nous n'en connaissons pas un qui, jusqu'ici, ait donné un choix semblable d'allocutions préparatoires à la Confirmation. Suivant sa méthode ordinaire, l'auteur a emprunté à nos meilleurs auteurs — et en particulier à Mgr Gibier, évêque de Versailles — des discours, dont quelques-uns sont absolument inédits, sur le sacrement de Confirmation. Il y a joint un résumé de la doctrine catholique sur ce sujet, de nombreuses histoires et des prières.

* * *

DISCOURS 1909-1913, par Marc Sangnier. 1 vol. in-8, écu. Prix: 5 francs. — Librairie Bloud et Cie, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Dans ce volume on a réuni tous les discours de Marc Sangnier, depuis 1909.

Bien souvent, amis et adversaires ont réclamé un exposé complet des idées et des tendances de la Ligue de la Jeune-République, qui fût en même temps une histoire exacte, bien vivante. On trouvera là cet exposé et cette histoire.

* * *

L'EGLISE ET LA GUERRE, par Mgr Batiffol, Paul Monceaux, Emile Chénon, A. Vanderpol, Louis Rolland, Frédéric Duval, abbé A. Tanquerey. 1 vol. in-8 broché. Prix: 3 francs. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Les noms des spécialistes qui ont rédigé cet ouvrage lui assurent une incontestable autorité. D'autre part, une émouvante actualité accentue l'intérêt habituel qui s'attache aux questions militariste et pacifiste.

Cependant les éminents auteurs n'ont pas profité de ces occasions

favorables pour lancer devant l'opinion quelque théorie excessive ou opportune ; mais, péniblement surpris de voir les catholiques divisés sur ces graves questions, ils ont reconnu que leur unique devoir, qui se trouve être en même temps une initiative originale, se ramenait à rappeler sur ce sujet *la doctrine traditionnelle de l'Eglise.*

* * *

CARLYLE, par L. Cazamian, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-16 de la collection des *Grands Ecrivains étrangers.* Prix : 2 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Cette étude essaie de saisir, en son développement d'ensemble, une oeuvre puissante, dont la masse domine l'histoire intellectuelle de l'Angleterre au XIXe siècle ; elle s'efforce aussi de comprendre et d'expliquer une personnalité tourmentée, vers laquelle va notre admiration plus encore que notre amour.

* * *

HISTOIRE DE LA DEMOCRATIE CATHOLIQUE EN FRANCE (1789-1903), par Armand Rastoul. 1 vol. in-16, broché. Prix : 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

L'Ecole qui cherche à étudier l'Eglise et la démocratie ne date pas d'aujourd'hui. Depuis la Révolution, il y a toujours eu parmi les catholiques, selon l'expression d'Ozanam, un " parti de la confiance " qui acceptait loyalement la souveraineté du peuple et poursuivait, de concert avec les autres démocrates, l'amélioration du sort des humbles. A certains égards, l'on peut dire que ce parti représentait les vraies traditions nationales, puisqu'il tenait à l'ancienne France par la foi religieuse, à la nouvelle par les convictions politiques. Son rôle, important à certaines dates et surtout en 1848, est mal connu, parce que les historiens de droite et de gauche le passent volontiers sous silence. C'est cette lacune que M. Rastoul vient de combler par un ouvrage solidement documenté, où il laisse fréquemment la parole aux représentants directs de la démocratie catholique.

LES FANTOCHES DE LA PEUR, par Charles Foley. 1 vol. in-16 broché. Prix: 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e)...

Voici de M. Charles Foley, une poignante étude d'histoire traitée à la façon d'une large fresque où surgissent, grotesques et sinistres, les figures des grands *Missionnaires de la Terreur.*

Nous ne saurions mieux recommander aux lecteurs le très vif et très dramatique intérêt de ces *Fantoches de la Peur* qu'en citant quelques-uns des portraits et des épisodes retracés par Charles Foley : *Latude. — Vainqueurs et démolisseurs de la Bastille. — Le marquis de Girardin. — La Fayette. — Les clubs de femmes. — Hanriot. — Une fête de l'Etre Suprême. — Fouquier-Tinville. — La mort du Roi. — Le Père Duchesne.— L'apothéose de Marat.* — Etc., etc.

* * *

SAINT BONAVENTURE, par F. Palhoriés, docteur ès lettres. -1 vol. in-16 de la collection *La Pensée chrétienne.* Prix: 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Cette étude consciencieuse continue heureusement la collection *La Pensée chrétienne.*

Dans cette étude solide et très précise on remarquera en particulier les chapitres où l'auteur expose en maître la pensée parfois si complexe de saint Bonaventure sur la théorie de la connaissance, la constitution du monde, la manière dont nous nous élevons à l'affirmation de Dieu, la vie mystique.

M. Palhoriès a eu soin de souligner au passage les points de contact par où le moine du XIIIe siècle entre, de quelque manière, dans les préoccupations de l'heure présente, notamment en ce qui concerne l'attitude de l'esprit en face de l'affirmation du divin, et la question de la communion fréquente.

* * *

Notre Fille

Nous l'avions nommée Henriette
L'enfant que nous devions avoir,
Et de nos rêves gros d'espoir
L'avenir de notre fillette
Longtemps, bien longtemps, fit les frais.

De vous peindre tous ses attraits,
Ce ne serait pas peu de chose :
Elle aurait été toute rose,
Toute rose avec des yeux noirs,
D'une âme blanche purs miroirs,
Doux yeux comme ceux où se pose
Mon regard heureux, attendri,
Lorsque je peins notre chimère
A celle qui serait sa mère.....
— Seuls yeux où l'amour m'a souri ! —
Tresse brune, la main mignonne,
Un pied moulé par les amours,
Un front digne d'une couronne,
Une âme aimante et sans détours,
Et tout entière illuminée
Par le divin rayonnement
De la grâce modeste, innée.....

Oh! notre rêve était charmant !
Ce complément de notre vie,
Nous le demandions à genoux
Pour que, notre course finie,
On se souvînt un peu de nous.

Mais, du ciel, à nos voeux rebelle,
L'ange, hélas ! n'est pas descendu ;
Et, loin du paradis perdu,
Notre espérance traîne l'aile..... (1).

Ernest MARCEAU.

---

(1) Ce sont là les derniers vers écrits, il y a vingt ans, par un poète dont les lecteurs des *Soirées Canadiennes* n'ont pas oublié le nom. En désertant la fontaine de l'Hélicon pour les canaux de l'Etat, le délicat artiste aurait-il tari en lui la source de l'inspiration ? Ces vers attestent que les grandes douleurs ne sont pas, quoi qu'on dise, toujours muettes.

Note de la Rédaction.

La Revision de la Vulgate

ET LA

Commission Bénédictine

(2ème ARTICLE)

QUAND saint Jérôme jugeait si sévèrement, dans la préface qu'il a mise en tête de son édition des évangiles, la maladresse ou l'incurie des copistes, et surtout l'audace des correcteurs, il ne songeait pas que son oeuvre, à peine sortie de ses mains, allait forcément se trouver dans les mêmes conditions que celle de ses devanciers, et que les mêmes causes produiraient les mêmes effets, c'est-à-dire que sa version, à force d'être copiée et recopiée, serait rapidement défigurée par toutes sortes d'altérations et qu'on en viendrait à se demander à quels exemplaires ajouter foi (1).

C'était le sort inévitable de tous les livres avant l'invention de l'imprimerie, surtout lorsqu'ils avaient une circulation un peu considérable. Car pour multiplier les exemplaires on n'avait pas d'autre ressource que d'en faire des copies à la main. Or, l'expérience a démontré qu'il échappe toujours

---

(1) Si enim latinis exemplaribus fides est adhibenda, respondeant quibus: tot sunt paene quot codices. Si autem veritas est quaerenda de pluribus, cur non ad graecam originem revertentes ea quae vel a vitiosis interpretibus male edita vel a praesumptoribus imperitis emendata perversius vel a librariis dormitantibus aut addita sunt aut mutata corrigimus? Hieron., *Epist. ad Damasum*, Wordsworth, *Nov. Test.*, Oxonii, 1889, p. 2. P. L., 29,558.

des fautes même au copiste le plus diligent. Avec la précieuse machine à écrire et le papier carbone ou la presse à copier on obtient une reproduction exacte et absolument fidèle d'une lettre qu'on veut conserver, mais quand on est obligé de la transcrire à la main, on est stupéfait du nombre de fautes qu'on peut y faire. Sans doute les anciens éditeurs avaient à leurs service des copistes de profession avec des correcteurs d'office qui revisaient chaque exemplaire sur l'original ou sur le manuscrit de l'auteur. On n'apportait pas moins de soin au Moyen-Age dans les cloîtres. Mais même avec ces précautions il est impossible qu'il ne se soit pas glissé des fautes nombreuses dans les copies, alors qu'on trouve d'ineffables coquilles dans les livres imprimés avec le plus grand soin. On le savait si bien que beaucoup d'auteurs de l'antiquité terminent leurs ouvrages par une adjuration aux copistes de respecter leur texte et de n'y rien changer ([2]).

Si les copies avaient toujours été faites sur un même original, les variantes ne seraient pas considérables et il serait relativement facile de les découvrir et de les corriger. Mais il n'existait pas alors comme aujourd'hui une édition originale de plusieurs centaines d'exemplaires absolument identiques, soigneusement surveillée par l'auteur ou l'éditeur, et à laquelle on aurait pu se reporter sans cesse. Déjà une première édition mettait en circulation plusieurs exemplaires plus ou moins différents les uns des autres. Parmi les cinquante exemplaires de la Bible qu'Eusèbe de Césarée fit exécuter pour le compte de Constantin, il est bien proba-

---

([2]) Quelques-uns pensent que c'est dans ce sens qu'il faut comprendre les paroles sévères de saint Jean à la fin de l'Apocalypse, 22, 18-19. Il semble bien aussi qu'un certain nombre des accusations de falsification des textes qu'on se renvoyait mutuellement au milieu des polémiques auraient dû être dirigées contre les copistes.

ble qu'il n'y en avait pas deux qui fussent absolument semblables. Transcrites à leur tour, ces copies fautives transmettaient une partie de leurs fautes auxquelles de nouvelles venaient sans cesse s'ajouter. Plus un ouvrage était recopié, plus le texte était exposé à s'altérer. Après trois ou quatre générations les manuscrits présentaient la plupart du temps des variantes nombreuses et importantes. Tous les ouvrages anciens, dont nous possédons plusieurs manuscrits, nous sont parvenus dans cet état, c'est-à-dire avec des variantes plus ou moins considérables.

Au reste, toutes les fautes qui peuvent se produire dans la transcription des manuscrits ont été soigneusement observées et étudiées. La comparaison minutieuse des différents manuscrits a révélé à quelles lois obéissent instinctivement les copistes et on en a déduit des règles assez sûres pour l'élimination des variantes et la restitution du texte primitif. La science spéciale qui a pris ainsi naissance s'appelle la *critique textuelle*. Nous lui devons des résultats merveilleux et personne n'en discute plus l'utilité ni ne conteste l'efficacité de ses méthodes.

Les divergences qui peuvent exister entre une copie et l'original se laissent aisément ramener à deux espèces : ou bien elles proviennent de l'inadvertance du copiste, ou bien elles sont le fait d'un acte réfléchi de sa part. Elles sont accidentelles ou intentionnelles. Quand un copiste s'écarte du texte qu'il a sous les yeux, ce peut être par pure distraction et contre son intention, ce peut être aussi parce qu'il a cru, à tort ou à raison, devoir le corriger au lieu de le transcrire purement et simplement. Et il serait difficile de dire laquelle de ces sources est responsable du plus grand nombre de variantes dans les manuscrits.

Nous retrouvons naturellement dans les manuscrits de la *Vulgate* ces deux espèces de variantes.

Mentionnons d'abord les variantes qui sont de purs accidents et dont on ne peut donner aucune explication. Il arrive à n'importe qui d'omettre un mot, de changer une lettre, d'être distrait et d'écrire un mot pour un autre, d'intervertir l'ordre des mots dans une phrase, et de rendre ainsi le sens de ce qu'il écrit inintelligible. Il y a des copistes impeccables, il y en a d'autres qui ne peuvent transcrire trois lignes sans faire une demi-douzaine de fautes ([3]). Il y a des manuscrits où les fautes de ce genre, nos fautes d'impression modernes, pullulent. Il est en général facile de les corriger, mais quand il suffit d'une lettre ou d'un mot pour changer le sens de toute une phrase, ces menues erreurs peuvent donner naissance à des variantes importantes.

Une source féconde de variantes dans les manuscrits est

([3]) Les savants les plus minutieux et les plus scrupuleux eux-mêmes ne sont pas à l'abri de ces faiblesses. En 1588, le bibliothécaire du chapitre de Tolède, Cristobal Palomarès, avait fait, à la demande du cardinal Carafa, une collation du célèbre manuscrit conservé à la bibliothèque du chapitre, le *Toletanus*, pour la commission romaine qui préparait l'édition *sixtine*. Cette collation qu'on supposait avoir été faite avec un très grand soin est conservée à la bibliothèque du Vatican. J'ai eu occasion de la voir moi-même et de l'examiner. Elle est faite à l'encre rouge sur un exemplaire imprimé et, à en juger par l'extérieur, cette fine écriture qui note les moindres particularités orthographiques donne bien en effet l'impression d'un travail très consciencieux. On la regardait comme très précieuse et elle a été imprimée plusieurs fois. On la trouve dans la patrologie latine de Migne, t. 29, pp. 923-1152. Or la Commission bénédictine qui s'était d'abord contentée de cette collation, a cru plus prudent de recourir à l'original lui-même. On a fait photographier le manuscrit et on a bel et bien reconnu que la collation de Palomarès était fort imparfaite et qu'on ne pouvait pas s'y fier. Un critique du siècle dernier, Tischendorf, qui a passé sa vie à collationner et à éditer des manuscrits bibliques, a été si souvent pris en défaut qu'on n'ose plus accepter ses leçons sans les contrôler.

l'habitude qu'avaient les anciens de ne pas séparer les mots et de ne mettre aucun signe de ponctuation ([4]). Ils écrivaient comme nous parlons. Dans la conversation, nous lions tous tous les mots comme s'ils n'en faisaient qu'un seul, et nous laissons à l'intelligence de l'auditeur, guidée par l'accent tonique et l'accent oratoire, le soin de dégager le sens. Cela ne se fait pas sans quelque difficulté. Les amateurs de calembours le savent et en profitent largement. Dans les anciens manuscrits tous les mots se tiennent. Il en résulte des calembours de lecture, aussi insipides que les calembours de la conversation, mais qui peuvent égarer un copiste ou un lecteur inattentif ou distrait. Par exemple, le groupe de huit lettres suivant: SEDETIAM, peut se lire avec un sens raisonnable de quatre manières différentes, soit *sed etiam,* ou bien *sed et iam,* ou encore *sedet iam,* ou enfin *se det iam.* Le contexte suffit en général à déterminer le sens et nous n'aurions aucune peine à corriger des fautes de ce genre, si le copiste, sous l'empire de sa lecture erronée, n'avait été amené à modifier le contexte pour l'harmoniser avec elle, comme c'est le cas pour I Cor., 16, 2. Le copiste avait à transcrire APUDSEPONAT. Au lieu de lire *apud se ponat,* il a lu *apud seponat,* ce qui ne donne pas un sens satisfaisant et exige un complément qui a été ajouté, *apud se seponat.* Ou bien il a d'abord lu *apud se,* puis, reportant les yeux sur le manuscrit, il a lu *seponat,* sans faire attention qu'il avait

---

([4]) L'absence de ponctuation dans les anciens manuscrits nous empêche de déterminer avec certitude s'il faut, au commencement de l'évangile de saint Jean, 1, 3, rapporter *quod factum est* à ce qui précède ou à ce qui suit, et lire : *sine ipso factum est nihil quod factum est. In ipso vita erat...,* ou : *sine ipso factum est nihil. Quod factum est in ipso vita erat...*

déjà écrit *se*. Quoi qu'il en soit, c'est l'écriture continue qui a occasionné cette variante ([5]).

Les abréviations, très nombreuses dans les manuscrits latins, constituent une nouvelle source de variantes. Sans doute les mots écrits en abrégé, les sigles abbréviateurs, étaient censés très connus des lecteurs. En fait les copistes s'y sont souvent trompés. S'il y a un si grand nombre de variantes sur les mots *Deus* et *Dominus*, c'est parce que ces mots sont presque toujours écrits en abrégé, $\overline{\text{DS}}$, $\overline{\text{DNS}}$, et qu'il est par conséquent facile de prendre l'un pour l'autre. De même on est exposé à lire HOMI$\overline{\text{NE}}$, MA$\overline{\text{NU}}$, *homine, manu,* quand il faut lire *hominem, manum* ([6]). On suppose que c'est là l'origine d'une variante importante de l'Apocalypse, 5, 12, *divinitatem* au lieu de *divitiam* ou *divitias,* qu'exige le grec *ploûton*. Le copiste aurait mal compris l'abbréviation $\overline{\text{DIVTM}}$ ou $\overline{\text{DITM}}$.

A ces causes d'erreurs, résultant de l'écriture continue et des abbréviations, il faut ajouter la répétition d'une syllabe ou d'un même mot à peu de distance, à la fin ou à peu près au même endroit de deux lignes voisines. Un bon nombre d'omissions n'ont pas d'autre cause. Que le scribe soit un peu fatigué, que son attention se relâche, qu'il soit dérangé dans son travail, que son doigt glisse sur le manuscrit qu'il copie, et au lieu de reprendre son texte à partir du premier mot, il

---

([5]) Les bons manuscrits, comme l'*Amiatinus*, le *Fuldensis*, n'ont pas la variante *seponat*.

([6]) Cassiodore attirait déjà l'attention de ses moines sur ce genre de fautes. In verbis quae accusativis et ablativis praepositionibus serviunt, situm motumque diligenter observa, quoniam librarii grammaticae artis expertes ibi maxime probantur errare. Nam si M. litteram inconvenienter addas vel demas, dictio tota confusa est. Cassiod., *De inst. div. litt.*, 15. *P. L.*, 70, 1128.

continuera à partir du second et nous aurons une omission plus ou moins importante d'une syllabe, d'un ou de plusieurs mots, et même quelquefois d'une ligne tout entière. Il est au moins vraisemblable que la leçon actuelle du psautier de Vérone, Ps., 138, 23, *scruta renes meos,* provient de l'omission de la syllabe *re,* qui a échappé à l'oeil du copiste à cause du voisinage d'une syllable semblable : SCRUTARERENESMEOS (7). Ce serait, d'après ce que soutiennent quelques-uns, l'explication de l'absence du célèbre verset de la première épître de saint Jean, 5, 7, *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in coelo*: *Pater, Verbum et Spiritus Sanctus et hi tres unum sunt.* Supposons la disposition suivante dans un manuscrit :

QUONIAMTRESSUNTQUITESTIMONIUM
DANTINCOELOPATERVERBUMETSPIRITUSSTUSET
HITRESUNUMSUNTETTRESSUNTQUITESTIMONIUM
DANTINTERRASPIRITUSETAQUAETSANGUISET
HITRESUNUMSUNT.

On voit combien il est facile à un copiste de sauter deux lignes et d'omettre tout un verset.

Si la répétition d'un même mot explique les omissions, les notes marginales sont en général responsables des additions. On écrivait fréquemment en marge les leçons différentes recueillies dans d'autres manuscrits, ou bien on ajoutait une petite note explicative, une glose (8). Dans un cas

(7) Cette leçon est citée par Roensch, *Itala und Vulgata*, Marbourg, 1875, p. 299, comme un exemple de l'emploi du verbe *scrutare* pour *scrutari*, dans le latin vulgaire. Cet emploi est d'ailleurs certain et devait même être assez courant.

(8) Il sera question des gloses un peu plus loin. Bien qu'elles aient pu pénétrer accidentellement dans le texte, leur caractère en fait surtout des variantes intentionnelles.

ou dans l'autre, le copiste a cru qu'il s'agissait d'un mot omis qu'il fallait ajouter. On a alors une leçon redondante, ce que les critiques anglais appellent *conflate reading,* c'est-à-dire une leçon formée des variantes de deux manuscrits différents. Le psautier de Saint-Germain, qui est maintenant à la Bibliothèque Nationale de Paris, où il porte la cote fonds latin 11947, contient beaucoup d'additions de ce genre. En voici quelques-uns notées au hasard: Ps., 118, 127, *Ideo* quia *dilexi me;* Ps., 139, 5, *Libera me* et custodi me *Domine, de manu peccatoris;* Au Ps., 122, 4, après *opprobrium abundantibus,* il ajoute *maledictum eis qui abundant,* ce qui est manifestement un doublet: c'est la leçon du psautier de Vérone. Il y a dans le livre de l'Ecclésiastique un certain nombre de ces doublets. Quelquefois c'est tout un verset qui est répété dans une traduction un peu différente, sans que rien avertisse le lecteur. On trouve même un verset traduit ainsi trois fois :

Eccli., 13, 10-11, *Attende ne seductus in stultitiam humilieris*
Noli esse humilis in sapientia tua (*)
ne humiliatus in stultitiam deducaris.

Enfin quand les manuscrits étaient écrits à dictée, *ex ore dictantis,* une prononciation vicieuse ou incorrecte a pu engendrer des variantes. C'est ainsi, par exemple, que dans les manuscrits d'origine espagnole, à cause de la ressemblance de prononciation des lettres *b* et *v,* il est souvent impossible de déterminer avec certitude, s'il faut lire le futur ou le passé défini des verbes en *are, vocabit* ou *vocavit,* par exemple. Quand on trouve *bita* au lieu de *vita,* il est très

(*) *Sapientia* suppose une petite confusion du traducteur ou une retouche.

facile de faire la correction. Mais ce n'est plus la même chose quand on a *bibere* pour *vivere,* ou vice-versa.

A côté des variantes accidentelles, que nous pouvons attribuer à l'ignorance ou à la négligence des copistes, il y en a d'autres plus difficiles à reconnaître et à juger, ce sont les variantes intentionnelles. Il y a toujours eu des lecteurs avertis de la Sainte-Ecriture qui se sont préoccupés d'en améliorer le texte, soit en recourant aux textes originaux, soit en le comparant à d'autres manuscrits plus anciens ou réputés meilleurs. Tous les manuscrits portent des traces de l'activité des correcteurs. On distingue parfois deux ou trois corrections qui se sont étendues à tout un manuscrit. Ici les mots ont été grattés et remplacés par d'autres, là on a retouché une lettre, ailleurs on a ajouté un mot au-dessus de la ligne ou en marge. Il est bien évident qu'on ne se bornait pas seulement à corriger les manuscrits déjà existants, mais c'était surtout lorsqu'on écrivait un nouveau manuscrit qu'on s'appliquait à rendre le texte plus pur.

Si ces corrections avaient toujours été faites avec méthode et d'après les règles d'une saine critique, nous n'aurions qu'à nous en applaudir. Mais très souvent elles n'ont pas eu d'autres résultats que d'augmenter le nombre des variantes et par suite la confusion, et de rendre plus difficile la tâche de la critique moderne. Les copistes nous auraient rendu plus de services en copiant servilement un manuscrit fautif ancien qu'en essayant de le corriger.

Une des principales causes des altérations intentionnelles de la *Vulgate* a été le désir de l'harmoniser avec l'ancienne version latine. Saint Jérôme avait remarqué l'attachement qu'on avait pour l'ancien texte et il s'était appliqué à le conserver dans sa traduction partout où c'était possible sans

trop s'éloigner du texte original ([10]). Les formules anciennes étaient trop chères pour qu'on ne fût pas tenté de les adopter quand la nouvelle version, s'écartait trop du texte traditionnel, ou avait un sens moins coulant et qui présentait des difficultés exégétiques. Ce qui est certain, c'est que de très bonne heure, un grand nombre de leçons de l'ancienne version latine étaient passées dans la version de saint Jérôme et rendaient une revision nécessaire.

Il est possible qu'un certain nombre de variantes proviennent de corrections individuelles, faites sur l'hébreu ou sur les Septante, ou même de retouches arbitraires, faites afin d'harmoniser un passage difficile avec le contexte ou avec un passage parallèle ou familier, ou afin de rendre le sens plus clair, ou peut-être même simplement pour changer une expression tombée en désuétude. Ces retouches isolées ont pu être insignifiantes, et je ne sais pas si on en trouverait des exemples dans nos éditions imprimées. Mais elles ont contribué pour autant à augmenter le nombre des variantes, et il suffit qu'elles soient possibles pour que le critique soit sur ses gardes afin de ne pas les prendre pour le véritable texte de saint Jérôme.

Les variantes les plus regrettables, dont quelques-unes malheureusement existent dans la *Vulgate*, dans certains livres surtout, comme l'Ecclésiastique, sont les additions faites au texte afin de l'expliquer ou d'en préciser le sens. C'est ce qu'on appelle communément des gloses. On avait trop de respect pour le texte sacré pour y ajouter de son cru un mot d'explication. Placées d'abord en marge, ces gloses, qui ne sont pas parfois sans valeur, pénétraient ensuite dans le texte. Elles n'ont évidemment aucun droit, quelle qu'en soit

---

([10]) *Cf.*: Hieron., *Praef. in Job.* P. L., 29, 63.

l'antiquité, d'y être maintenues, et quand on les a reconnues, il faut en expurger le texte qu'elles défigurent. Nous citerons comme exemples :

Eccli., 4, 33. *Usque ad mortem certa pro justitia*
Et Deus expugnabit pro te INIMICOS TUOS.

I Cor., 16, 19. *Salutant vos Aquila et Prisca, cum domestica sua ecclesia,* APUD QUOS ET HOSPITOR.

et l'addition FRIGIDAE dans l'évangile de saint Marc, 9, 40 : *Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquae* FRIGIDAE, qu'on lit dans la bible de Robert Estienne de 1538 et l'édition sixtine de 1590.

Pour montrer jusqu'où peut aller l'audace des correcteurs, le mot est de saint Jérôme, nous allons examiner le traitement qu'ils ont fait subir à un verset de l'Ecclésiastique,6,15. Il se lit actuellement comme suit : *Amico fideli nulla est comparatio. Et non est* digna *ponderatio* auri et argenti *contra bonitatem* fidei *illius.* Disons immédiatement que la leçon ancienne devait être : *Amici fidelis nulla est comparatio et non est ponderatio contra bonitatem illius.* Le sens est très clair : L'ami fidèle n'a pas de prix et un tel bien est inappréciable, *mot à mot,* il n'y a pas de poids, *c'est-à-dire de prix,* en comparaison du bienfait de cet *ami fidèle* ([11]). Seulement il faut savoir que *comparatio* signifie ici *prix* et non *comparaison.* Le correcteur qui avait compris *comparaison* a cru naturellement qu'il fallait corriger *amici fidelis* en *amico fideli.*

([11]) C'est le sens du grec, qui du reste est précisé par le texte hébreu découvert en 1896. Crampon ne semble pas l'avoir parfaitement saisi. Il traduit ainsi :

Rien ne vaut un ami fidèle,
Aucun poids ne saurait en marquer le prix.

Dans le second stique, *ponderatio—poids,* est un hébraïsme pour signifier *prix.* Les Hébreux ne comptaient pas, ils pesaient l'or et l'argent, et c'est pour cela que le *prix* d'une chose était le *poids* donné. Le glossateur a précisé le sens en ajoutant *auri et argenti,* et avec moins de bonheur *digna.* Enfin il a encore ajouté *fidei,* afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens de *bonitatis,* en lui attribuant le sens de *bonté morale, miséricorde.* — L'ami fidèle n'a pas de prix et il n'y a pas de fortune *qui puisse payer* un tel bien. Cette pensée si simple a disparu sous le fatras de la paraphrase.

Recopié sans cesse, pendant plus de dix siècles, le texte de saint Jérôme a donc été soumis des milliers de fois à l'action dissolvante de ces diverses causes d'altérations. Nous possédons en effet plus de huit mille manuscrits de la *Vulgate,* dont un petit nombre seulement, environ deux cents peut-être, sont antérieurs au dixième siècle. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'il soit arrivé jusqu'à nous plus ou moins modifié et défiguré. Ce qui est étonnant, c'est qu'il soit encore reconnaissable. Et certes si toutes les variantes étaient réunies dans un seul manuscrit, il ne le serait guère, car on peut dire que chaque manuscrit apporte son petit contingent de variantes nouvelles. Mais elles sont dispersées dans les milliers de manuscrits qui nous restent, et à côté d'elles la majorité des manuscrits, ou au moins les meilleurs, nous donnent les bonnes leçons. La plupart de ces altérations ont été corrigées au cours des siècles, comme nous aurons bientôt occasion de le dire, et il y a tout lieu d'espérer qu'un petit nombre seulement restent encore dans l'édition dont nous nous servons.

Comment reconnaître et corriger ces altérations? Si on pouvait suivre le conseil charitable donné à Dom Gasquet, à son arrivée à New York, il y a quelques mois, par le reporter

d'un grand journal américain, ce serait la chose la plus facile du monde. Cet excellent homme s'étonnait qu'on eût recours à des procédés aussi compliqués que ceux qu'esquissait Dom Gasquet, au lieu de recourir tout simplement à l'autographe de saint Jérôme. Hélas! il y a longtemps qu'il n'existe plus. Nos plus anciens manuscrits remontent à une époque où le texte avait déjà perdu sa pureté primitive. Et il n'y a pas d'autre moyen de le reconstituer que d'en rechercher les lambeaux épars au milieu de la multitude des variantes. Tâche immense et ingrate, qu'on a comparée à celle d'un écheveau à démêler, et qui exige, outre des connaissances aussi étendues que variées, un talent naturel d'observation affiné par une longue préparation technique spéciale.

La *Commission* à qui a été confié cet immense travail devra donc examiner tous les manuscrits et réunir d'abord toutes les variantes. Puis on procèdera au classement et à l'élimination. Toute variante dont on peut indiquer l'origine, n'est évidemment pas le texte primitif et doit être rejetée. Après cette élimination successive, il ne devra plus rester que le texte primitif. Dans la pratique, les choses ne se passent pas toujours aussi simplement. Mais avant d'entrer dans le détail des travaux de la *Commission*, il serait injuste de ne pas faire connaître ce qu'on a fait dans ce sens avant elle. En passant en revue les principales revisions entreprises au cours des siècles, nous n'en comprendrons que mieux ce qui reste à faire et la tâche imposée à la *Commission* actuelle.

(À SUIVRE).

Henri JEANNOTTE, p. s. s.

Lettres de Jacques Viger à Madame Viger

(1813)

INTRODUCTION

LE centième anniversaire de la campagne de 1813 et de la victoire de Châteauguay (26 octobre) a ramené l'attention publique vers cette époque mouvementée de notre histoire. A l'heure même où les patriotes en commémoraient le souvenir, où M. Gustave Lanctôt écrivait dans *La Patrie* son éloquente étude, où M. Montarville de la Bruère communiquait au *Devoir* des lettres inédites de Salaberry, nous mettions de notre côté la main sur un document de première venue.

L'infatigable collectionneur Jacques Viger, premier maire de Montréal, a tenu dans cette campagne un rôle actif en qualité de capitaine au régiment des Voltigeurs. Soucieux de ne laisser perdre aucun souvenir, il notait au jour le jour les incidents de la lutte, puis transmettait son journal à Madame Viger, lorsque quelqu'un de ses compagnons se rendait à Montréal. C'est ce journal, retrouvé dans les archives de la procure à l'archevêché de Montréal, que nous entreprenons de publier comme un hommage à la mémoire du consciencieux écrivain.

Avons-nous entre les mains une simple transcription des lettres que Viger aurait adressées d'abord à sa femme ou l'original reproduit ensuite sous forme de lettres ? Pour nous en assurer, il nous eût fallu comparer notre manuscrit avec les lettres elles-mêmes déposées par l'abbé Verreault au

Séminaire de Québec. Bien que nous n'ayons pu faire cette comparaison, nous croyons détenir en effet une copie seulement. La forme même du manuscrit suffit à nous convaincre de ce fait. Il est d'ailleurs écrit tout entier de la main de Jacques Viger en personne.

Il nous a été donné du moins de collationner notre texte sur celui de la *Saberdache bleue* (volume troisième), également conservée à Québec. Si l'écriture est la même, le fond des deux textes diffère considérablement à certains endroits; ils se complètent l'un par l'autre. La *Saberdache* contient des récits entiers qui sont absents de notre document; celui-ci en renferme d'autres qui ne figurent pas dans la *Saberdache*. Quand celle-ci paraîtra, il sera intéressant de constater combien Jacques Viger apportait de soin à se corriger en supprimant, en modifiant, en ajoutant ça et là à sa composition primitive.

Notre document comporte deux parties distinctes. La première est formée des trois premières lettres à l'adresse de Mme Viger (12 mai, 1er juin, 12 juin) et englobe le journal de la campagne depuis le 1er avril jusqu'au 30 mai 1813. Dans la deuxième apparaissent trois lettres un peu étrangères au sujet: l'une au cousin Louis Michel (13 août), l'autre à Mme Viger (14 août), la dernière à l'avocat Hugues Heney (15 août). Le journal est orné de dessins à la plume tracés par le capitaine lui-même. Nous avons pu les faire graver exactement et nous les mettrons sous les yeux des lecteurs.

Dans la *Saberdache bleue* (volume troisième) ces dessins sont devenus des croquis en couleurs, dûs à Regnaud et à Berckzy; nous en avons même trouvé un de plus que dans notre manuscrit. La disposition aussi n'est pas la même. Les six lettres que nous publions en forment huit dans la *Saberdache*: celle du 6 juin est incluse dans la lettre ci-jointe du 1er juin, et celles des 10 et 12 juin sont représentées dans

notre texte par la lettre unique du 12. Enfin, dans la *Saberdache*, la lettre du 12 juin reproduit le journal du 27 au 30 mai et celle du 10 juin le conduit du 17 mai au 27.

Des trois premières lettres, celles qui constituent le journal et la première partie de notre document, Jacques Viger avait fait lui-même quelques extraits. Ils ont paru dans les volumes deuxième et troisième de la *Bibliothèque Canadienne* de Michel Bibaud, sous le titre général : *Mes tablettes de 1813*. Ce ne sont cependant que des coupures informes. La partie la plus importante et la plus intéressante du manuscrit, celle qui raconte la bataille du Havre de Sacket (*Sacket's Harbour*), n'y figure nullement. Le recueil même de Bibaud confesse le fait dans la note suivante (V. III, No 1, juin 1826, p. 20) : " Nous terminons ici les Extraits du petit Voyage de notre compatriote dans le Haut-Canada... Nous sommes fâchés qu'il ne juge pas à propos de nous permettre de publier aussi son *Attaque de Sacket's Harbour*, morceau long, à la vérité, mais intéressant par des faits propres à venger la mémoire du général Prévost, et par un nombre d'anecdotes et de réflexions, écrites d'un style à la fois châtié et plaisant. "

On se rappelle que dans les lettres de Salaberry, publiées par M. de la Bruère, la conduite de Prévost était assez vertement blâmée. Il sera intéressant d'entendre le son d'une autre cloche. Quelle que soit d'ailleurs la portée apologétique du récit de Viger, le manuscrit est assez précieux, par les faits précis qu'il raconte, pour que nous le publions sans aucune arrière-pensée. Il est, à nos yeux, un apport à l'histoire de la campagne bien plus qu'une étude sur la part de responsabilité de chacun des figurants. C'est donc à titre de document historique, à peu près inédit, que nous en commençons la reproduction dans le présent numéro. Comme toujours, on y respectera l'orthographe de l'époque.

Nous ne l'entreprendrons pas néanmoins sans avoir d'abord offert nos remerciements à qui de droit, aux autorités de l'archevêché de Montréal qui permettent la publication, à M. le chanoine Sylvestre qui a découvert et nous a confié le manuscrit, à Mgr Gosselin, recteur de l'Université Laval de Québec, qui nous a fourni à ce sujet une foule de renseignements utiles et nous a autorisé à confronter notre texte avec celui de la *Saberdache*.

C'est à tous ces amis fervents de notre histoire que doit aller avant tout la reconnaissance de nos lecteurs.

Emile CHARTIER,
Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

CORRESPONDANCE

I

A Madame J. Viger, à Montréal,
par favr du Chevr De Lorimier.

Kingston, ou Cataroqui,
le 12 mai 1813.

Ma chère Amie,

IL est tems sans doute que je vous écrive; il y a aujourd'hui un mois que je suis arrivé à l'ancien Cataroqui. Mais vous dirai-je la raison qui m'a empêché jusqu'ici de vous donner de mes nouvelles, et de vous prier de m'envoyer fréquemment des vôtres ? Oui, je dois le faire et voici le secret.

Je ne voulois pas vous écrire, sans joindre à ma lettre quelque peu d'argent pour vous. L'état de pénurie où je vous avois laissée en partant, en se présentant sans cesse à mon esprit, me faisoit maudire mille fois le jour que je m'*enrôlai* dans les Voltigeurs, et me tourmentoit au point de m'en rendre malade.

Arrivé à Kingston, je me hâtai de mettre ordre aux affaires de ma compagnie et de payer ce que je pouvois lui devoir; afin de vous faire toucher la balance de ce qui me resteroit de cet argent, et par là me mettre un peu l'esprit tranquille. Mais hélas! les frais indispensables d'un long voyage, les demandes et les besoins continuels de ma compagnie me faisoient craindre, tous les jours de plus en plus, d'être hors d'état de mettre de côté un seul sou pour vous. C'est dans ce tems même que je reçus votre première lettre; si vous vous rappelez de son contenu, ah! jugez, ma chère Amie, s'il dut calmer mon inquiétude à votre égard! Non, je ne pus jamais me résoudre à prendre la plume pour vous répondre. La force me revient pourtant avec l'argent: je puis vous envoyer un

billet de cinquante piastres, et je me flatte que si je m'en désaisis pour vous avec joie, vous le recevrez avec plaisir. Voyant l'embarras où nos Capitaines se trouvoient de fournir à leurs Compagnies les articles qui leur manquent, et que la cause venoit de notre manque d'argent, notre bon Major a fait application au Gouverneur Sheaffe (que nous avons l'honneur de posséder!) et il nous a avancé à chacun £25. à compte de la paye prochaine. Par ce moyen, je me vois en état de vous faire tenir par le Chevalier De Lorimier, le peu de pécune qui me reste du dernier mois.

Parlons de mon Voyage.

Journal. — *Le 1er avril 1813.* — J'ai laissé St-Philippe, le Premier d'Avril, et après avoir diné chez Mr Sanguinet, à la Tortue, je suis allé coucher à Châteaugay, chez un Docteur-aubergiste.

Le 2. — Le 2, nous laissâmes Châteaugay et allâmes diner à l'Isle Perrot, près de l'Eglise. Il y a là une espèce de village assez gentil et le site est fort élevé ; de sorte qu'on voit de là avec avantage les belles terres de Châteaugay, le Lac des deux Montagnes et le magnifique Côteau des Cèdres, dont la cime élevée est couronnée de vieux Pins toujours verts. C'est au pied de ce Côteau majestueux que se voyent les Ecluses, — le premier ouvrage de ce genre que j'aie encore vu. C'est près de ce canal artificiel, coupé dans le roc vif, que sont les *Cascades,* — rapide dangereux à passer, et qui par cela même a porté le Gouvernement à construire les Ecluses. Ce canal, qui traverse dans toute sa largeur la pointe de roche qui s'étend au loin, au bas du Côteau des Cèdres, est revêtu de murs solides dans presque toute sa longueur et orné d'un joli pont en demi-lune, dont l'arche est faite de la vieille Porte des Récollets de Montréal. Je me trouvai en pays de connaissance; j'en ressentis du plaisir. Mais pourquoi donc l'émotion que j'éprouvai à la vue de ces pierres? Pourquoi ce

serrement de coeur en les voyant dépouillées de ce vêtement foncé que leur avoit donné le tems. Ah! ce pont, tout beau, tout solide qu'il soit, ne vaut pas à mes yeux la *Vieille* Porte des Récollets! Son habit antique me rappelloit des souvenirs, et si je tremblois en passant dessous, j'avois au moins traversé des *ruines!* J'ai pris un dessein de ce pont; je vous l'enverrai.

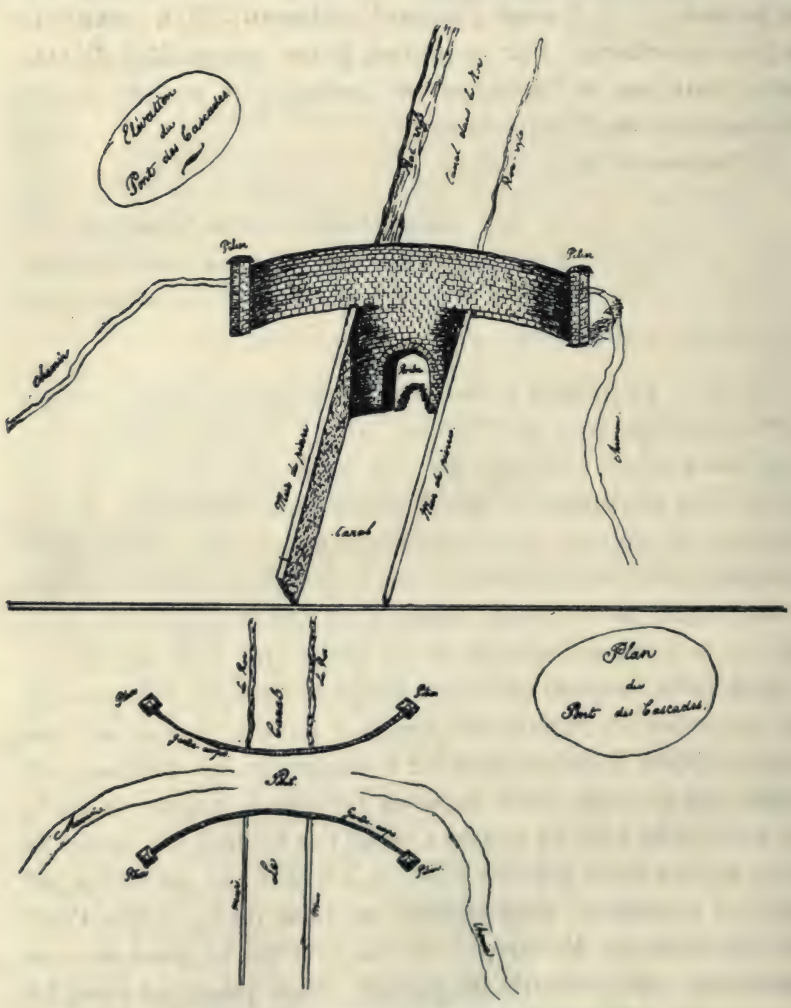

Dessin à la plume de Jacques Viger

Ce soir, nous sommes allés souper et coucher chez le cousin Dufort, qui, instruit de mon arrivée prochaine aux Cèdres, avoit eu la complaisance d'envoyer sa voiture audevant de moi; sur ce qu'on lui avoit dit que je venois à pied. La manière cordiale dont il m'a reçu, — les politesses qu'il m'a faites et aux officiers qui m'accompagnoient — en nous fournissant tous des lits et nous traitant du mieux qu'il a pu, — n'ont pourtant pu m'empêcher de sourire en le voyant et de me rappeller des *turlurettes*. J'y ai déjeûné le lendemain, 3 avril, et, avant de partir, fait avec Dufort le tour du village, qui, par sa situation et le bon goût de plusieurs bâtisses, doit être rangé au nombre de nos beaux villages. La maison de Dufort est elle-même une des plus belles; elle est de pierre, spacieuse et placée dans le fond d'une baie. A la gauche, on a la vue du village, — et vis-à-vis — celle de plusieurs jolies isles. Il m'offrit en partant de se charger de ma cariole et de mon harnois, et me promit de vous les faire parvenir en sureté ; je le remerciai.

Le 3. — Après avoir pris congé du bon Dufort et dit adieu au Docteur Truteau, — que la maladie d'un de nos hommes contraignoit de rester en arrière, je me mis en route. Je passai ce jour là le Côteau du Lac, où j'arrêtai un instant pour voir un superbe rapide et le Capitaine Gray (du *Devil's own*) qui commande à cette place un parti de milice. En outre, je voulois m'informer de l'état des chemins, que j'avois trouvés jusques-là très mauvais et que l'on m'avoit dit être dangereux au delà. Après quelque peu de conversation avec le vieux Capitaine, et avoir satisfait ma curiosité, je me mis à la poursuite de mon Détachement — qui avoit le devant; je ne l'atteignis qu'à la Pointe à Baudet, chez une grosse et grande aubergiste canadienne, où nous fûmes bien traités. Mon pauvre Colin étoit rendu. Toute la journée je n'avois vu que *cahots*

et terre nue, et sur la rivière — *cahots* encore et jusqu'à deux pieds d'eau. J'oubliois de vous dire qu'au Côteau du Lac il y a deux petites Redoutes, ou *Block-houses.*

Le 4. — Le 4, nous laissâmes de bonne heure la Pte à Baudet, passâmes la Rivière au Raisin, où nous avons trouvé une petite garnison de cent miliciens Ecossois sous le commandement du Lt Colonel McMillan qui m'a été d'un grand secours pour me procurer de nouvelles voitures pour mon bagage.

Le soir, nous nous sommes rendus à Cornwall, harassés et fatigués des chemins autant que possible.

Cornwall, comme tous les autres villages, ou villes du Haut-Canada, est joliment situé; c'est ce qu'on appelle encore la Pointe Maligne, et c'est la première ville qu'on rencontre en montant à Kingston. Les rues sont larges et droites et le terrein doucement incliné. On y voit quelques bonnes maisons et une Eglise, — le tout en bois et de bon goût. Le Gouvernement y a des cazernes et y entretient une petite garnison. La maison ci-devant occupée et connue sous le nom de " Collège de Cornwall ", est maintenant abandonnée; il n'y a plus qu'une petite école où les enfans apprennent au moins à lire et à écrire. Le terrein qu'occupe l'enceinte de cette ville est déjà spacieux, mais ce ne sont que de grands emplacemens entourés de clôtures il est vrai, mais dont les trois quarts pour le moins sont nuds de bâtimens. Le commerce y étoit florissant avant la déclaration de guerre de l'Amérique, — son collège avoit quelque réputation; ceci joint à la beauté du site, auroit bientôt rendu Cornwall une ville assez considérable: un morceau de papier accompagné de quelques coups de fusils a tout détruit. On a déserté le Temple des Muses, et le marchand a troqué son aulne contre une roquille. Un Colonel Maclean est occupé à lever un Bataillon de milice pour

servir *durant la guerre.* Le Colonel McMillan, dont je vous ai parlé toute-à-l'heure, est aussi à la tête d'une semblable entreprise; et sur toute ma route je n'ai vu qu'officiers recruteurs.

Le 5. — Le 5, nous ne fîmes que deux lieues et vinmes planter piquet à Mille-Roches; le mauvais tems ne nous permit pas d'aller plus loin.

Le 6. — Le lendemain de bonne heure nous pliâmes bagage, passâmes le Long-Sault, le Rapide plat, et prîmes nos quartiers de nuit chez un Hollandais du nom de Chrysler, — capitaine recruteur, homme de propriété et superbement établi. Tout le corps d'officiers logea chez lui, et il abandonna même à nos hommes une grande chambre de sa belle maison, pour leur usage. Sa petite femme, aussi hospitalière qu'elle est charmante, leur porta du lait, des patates, etc. Jamais nos Voltigeurs et nous-mêmes, depuis notre départ, avions été tant mitonés. Le Docteur nous avoit alors rejoint, et il se trouva bien des attentions de nos aimables hôtes.

Le Capitaine Chrysler, quoique jeune homme, est pourtant à sa troisième femme. C'est un fermier aisé et qui vit noblement: ses terres et le commerce de bois de construction l'enrichissent tous les jours. Sa figure n'est pas des plus agréables, — elle est sombre, il rit à peine et paroit fort distrait; sa conversation est sérieuse. J'ai cru voir en lui quelque chose du Docteur Blyth.

La Rivière vis-à-vis chez lui n'est pas bien large, et l'automne dernier, les Américains, — qui habitent le rivage opposé, se sont amusés plus d'une fois à tirer sur les paysans. Ils ont même traversé de nuit et sont venus piller les habitans; ce qui a contraint ces derniers à faire patrouille tous

les soirs, pour arrêter ces déprédations. Mr Chrysler a déjà recruté le nombre d'hommes requis pour sa commission; c'est pour cela que je le nomme Capitaine. Nous eûmes chez lui d'excellens lits et ne quittâmes qu'à regret sa maison le lendemain, après déjeûner. Il m'engagea à lui laisser ma voiture, mon harnois, ma robe de boeuf, etc., et ne me permit d'emmener que mon cheval. Pour comble d'honnêtetés, il fit atteler sa propre voiture et me remit aux soins de son homme de confiance, qui nous a conduits le Dr et moi jusques à Brockville, d'où il m'a accompagné seul jusques à Gananoqui. Jamais je n'ai vu un homme plus prévenant et plus poli que lui. Il a eu pour moi mille attentions et m'a été d'un grand aide, tout le tems qu'il a été avec moi. Chrysler est habitant du Township de Williamsburg.

(À SUIVRE.)

Jacques VIGER.

Les Beautés de la Statistique

AH! oui, la statistique est une belle chose! Les savants s'en servent pour échafauder leurs théories, et les politiciens pour épater les braves gens. Tout le monde sait cela. Ce qu'on ne sait pas, c'est que la statistique est aussi intéressante à faire qu'elle est sèche à étudier, et que, dans ses formidables résumés, il entre non-seulement toutes les compilations imaginables, mais aussi de la morale, de la tragédie, et du roman.

Il y a quelque temps, j'eus l'occasion de consulter, à la bibliothèque municipale de ma ville, un volume du dernier recensement des Etats-Unis. Les coudes appuyés sur la table et le nez penché sur le gros livre ouvert devant moi, je voyais, non pas les colonnes de chiffres que j'avais sous les yeux, mais l'atelier même d'où sortait ce volume, le *Bureau du Cens* à Washington — peut-être la plus grande machine à compter du monde entier — où j'ai jadis vécu quinze mois. Dans la tranquille tiédeur de la salle de lecture de Worcester, je rêvais, ou plutôt je revivais mon séjour dans la glorieuse capitale, là où le printemps est comme sur la côte d'Azur, l'été comme aux tropiques, et l'hiver... une légère poudre neigeuse sur une carte du jour de l'An.

Bien jeune encore, mon premier voyage à Washington m'avait fascinée. Je m'épris de cette belle ville, et je rêvai d'aller y vivre. Dix ans plus tard, mon rêve se réalisait—ce qui prouve que les rêves ont du bon, malgré tout le mal qu'on en dit. J'en suis revenue depuis bientôt trois ans, et voilà que j'aspire à y retourner, tant il est vrai que

L'on revient toujours, toujours,
A ses premières amours.

Et cela prouve que... cela prouve que... Mais en somme, qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que l'amour est une affaire d'habitude, tout comme d'avoir de l'esprit, ou d'en manquer ? Malheureusement les statistiques là-dessus sont très vagues, bien qu'elles soient très volumineuses sur mille sujets de moindre importance, comme par exemple la production du tabac ou celle des machines à coudre.

Si j'étais restée plus longtemps dans le rouage du gouvernement, j'aurais fini par être une personne très bien informée. J'aurais même pu me meubler la tête pour le reste de ma vie. Mais hélas! toutes les cervelles ne sont pas faites pour la culture intensive, et le plus souvent il faut y aller par petites doses. Là-bas, en effet, il y avait quantité de choses que j'aurais dû retenir. Mais elles entraient par une oreille pour sortir par l'autre, ou encore elles passaient sous mes yeux comme l'eau sous un pont! N'importe, de tout cela il m'est resté le plus joli: la satisfaction intime d'avoir dit bonjour à cent millions de gens, et d'en avoir gardé quantité d'intéressants souvenirs.

Le *Bureau de Cens* est sis tout près du *Capitole.* Les matins qu'il faisait beau temps, au lieu de continuer en tramway jusqu'à destination, je descendais au *Carré Lafayette,* pour me dégourdir les jambes,et pour le plaisir de contempler, à travers la haute grille et le fouillis de verdure, la colonnade de la *Maison Blanche,* et pour celui d'admirer l'imposant portique du *Trésor.* Je profitais aussi de l'occasion pour jeter l'anathème à la bâtisse du *Département de la Guerre et de la Marine,* édifice fluté comme un gâteau de noces, et dont le style rococo m'horripilait. Je me consolais de cette fausse note en me reposant la vue sur les eaux placides du large Potomac et sur les paisibles hauteurs de la Virginie. Puis, m'engageant

dans le *Mail,* j'en contournais, à pas pressés, les pelouses et les carrés géométriques, fleuris de plantes exotiques. Bientôt je me trouvais aux premières marches de l'esplanade du *Capitole,* dont l'éclatante blancheur mettait en relief la verdure des massifs d'arbres rares, tandis que, plus loin, la coupole dorée de la *Bibliothèque du Congrès* étincelait sous les feux du soleil.

Toute cette beauté était mon bien, ma chose; j'en jouissais comme un avare de son trésor. Au lieu de gravir, avec les sénateurs et les touristes, les degrés de marbre conduisant aux portes de bronze du *Capitole,* je tournais à gauche, et en deux minutes j'arrivais au *Bureau du Cens,* construction de brique rouge, haute seulement de deux étages, mais couvrant un large terrain. A chaque porte il y avait un gardien, ancien soldat et vétéran de la *guerre civile.* L'un, à l'oeil pétillant et au sourire paternel, avait l'accueil aimable. L'autre était grognon et taciturne. Aussi je faisais plus d'un détour pour le malin plaisir de le voir se dérider malgré lui. Je fus payée de retour: ayant appris que nous étions originaires du même Etat, presque de la même ville, il m'adopta sur-le-champ comme sa *payse,* et, à partir de ce jour, je dus écouter des histoires interminables auxquelles je n'entendais goutte; plus d'une fois je n'arrivai à temps dans ma salle de travail qu'en coupant court à la bataille de Gettysburg !

Comme dans toutes les divisions de la machine gouvernementale, les heures de travail étaient de neuf heures à quatre heures e demie, sauf une demi-heure pour le goûter du midi. Avec sept heures de travail suivi et spécialisé, on parvenait à expédier la besogne. Lorsque l'aiguille marquait neuf heures au cadran de l'horloge, l'écho d'une sonnerie électrique se répercutait dans tous les corridors, et la foule des employés s'engouffrait dans les portes, comme des oiseaux dans un

taillis. La plupart prenaient place dans deux salles immenses, devant des appareils électriques de construction spéciale, et passaient des heures à dresser des tables numériques sur des sujets quelconques.

Plus favorisée qu'eux, j'avais mon pupitre dans la salle des cartes géographiques. Notre division ne comprenait qu'une quarantaine de personnes, ayant en tête le géographe du Bureau. Notre chef immédiat était l'assistant-géographe, qui se trouvait avoir sous ses ordres une quinzaine de personnes, y compris plusieurs dessinateurs-topographiques, dont l'ouvrage consistait à vérifier les limites changeantes des comtés et même des états, à dresser les mille et une cartes montrant la densité de la population,les centres des différentes industries agricoles ou minières, à préparer les tableaux de comparaison des produits industriels de tous genres. Ces dessins étaient minutieusement exécutés en pointe sèche. Ils exigeaient des données exactes, et une exécution parfaite. C'était le cas de dire que tout se faisait par règle et par compas.

C'était dans notre salle aussi qu'avait lieu la correction de certaines feuilles du recensement des grandes villes, feuilles montrant quelques erreurs de rues ou de quartiers. C'était là encore qu'arrivaient les registres des énumérateurs soupçonnés d'avoir bourré leurs listes. A première vue, il semblerait facile de tromper les autorités fédérales sur la population d'une petite ville de l'Alabama ou du Texas. En réalité, la fraude passait rarement inaperçue. Ayant sous la main, grâce aux trésors de la *Bibliothèque du Congrès,* les almanachs d'adresses et les cartes de presque toutes les grandes villes américaines depuis leur fondation jusqu'à nos jours, il nous était facile de voir si les rues étaient fictives et les personnages imaginés. En dernier ressort, nous demandions des renseignements, par téléphone ou par télégraphe, aux autorités des municipalités mises en doute, et nous

finissions par tirer au clair la chose la plus embrouillée. Comme la fraude, en pareil cas, était passible d'emprisonnement, les rares énumérateurs qui faillirent à leur serment n'eurent pas l'occasion de s'en réjouir.

Enfin, c'était dans notre division qu'arrivaient encore les demandes de recherches dans les anciennes archives. Ces demandes étaient nombreuses. Elles nous parvenaient soit directement des intéressés, soit par l'entremise de leurs sénateurs ou de leurs représentants. Le plus grand nombre de ces recherches étaient faites pour le compte d'anciens soldats, voulant prouver leur âge afin d'obtenir une augmentation de la pension qui leur était servie. Mais il y avait aussi quantité de gens cherchant à prouver leur filiation pour affaire de testaments ou autres. Et les gens en mal de procès recouraient souvent à nous. Je me rappelle fort bien m'être morfondue plusieurs jours à trouver divers renseignements pour les descendants d'un certain chercheur d'or, anxieux de prouver leurs droits sur des terres en Californie. Nous parvenions à donner satisfaction aux trois quarts de ces demandes de recherches. Mais comme les données étaient presque toujours vagues, il nous fallait consulter quantité de cartes géographiques, et fouiller dans Dieu sait combien de vieux volumes, tous de l'écriture des énumérateurs, depuis 1790 jusqu'à nos jours. Or, si la dite écriture était souvent très belle, il y avait aussi parfois du griffonnage illisible et de vilaines pattes de mouche !

Un jour, on me demande de fournir certaines informations au sujet d'une personne que j'appellerai William Frazier, lequel, avant la guerre de Sécession, demeurait avec un nommé John Brice, à Colorado City, maintenant dans l'état du Colorado, mais alors compris dans le Kansas. On m'apporta du caveau aux archives un immense volume marqué " Territoire non-organisé, ouest du Minnesota—1850 ". Après

en avoir déchiffré plusieurs centaines de pages, j'ai, à la fin du compte — et à la fin du volume naturellement — trouvé notre homme. Mais avant de dénicher William, j'ai dû passer en revue une partie des habitants du Nord-Ouest américain.

A part les tribus indiennes, alors très dispersées, les habitants de cette région se composaient principalement de trappeurs, de voyageurs et de commerçants avec les sauvages. Bien que les métis fussent nombreux, une bonne partie de la population était de sang français pur, et à la suite des noms on lisait la note : " né dans le territoire de la Baie d'Hudson ". J'ai copié quelques-uns de ces noms aux sons bizarres, je les passe aux amateurs du bon vieux temps : *Canadien Moreau; Lalouise Bonnet; Jos. Piquedebois; Le Gros Desonne; Exavier Beauvier; Josette Pariseau; Louison Thoma; Louise Mecredi; Pierriche Panento; Chasseur Patra; Colon La Monte; Nanette Landrie; Batiste Cadotte ; Manette Tencouvert; Macaron Houle.* Là-bas, un sobriquet devenait parfois la désignation officielle d'un individu. Tel ce chasseur Yankee surnommé *Buck Shot,* et cette coquette petite dame appelée *Bright Eye* Laframboise. Dans cet assemblage pittoresque, allait et venait un personnage affublé du nom de *Jacob Saint-Antoine de Rocheblaine,* aristocrate ou hobereau, promenant son grand nom et sa soif d'aventures dans les vallées du Mississippi et les défilés des Montagnes Rocheuses. Pour compléter le tableau, je fis la rencontre de la classique *Robe Noire* du Territoire, désignée ici simplement sous le nom de *Frère Timothée.*

Si les fouilles, dans ces livres poudrés, étaient souvent intéressantes, amusantes même, leur résultat était parfois de nous faire voir le côté sombre de la vie d'autrefois. Je n'ai pas oublié l'impression pénible que je ressentis en lisant, dans les colonnes d'une vieille gazette collée sur le revers d'un

rapport de la Géorgie, en 1800, la mention suivante : " Mise en vente d'un sixième de la troupe d'esclaves du sieur Samuel Cabarrus, comprenant 32 hommes et 21 femmes, ainsi que plus de 20 enfants, étant l'accroissement de la dite troupe d'esclaves. Seront mis en vente, en même temps, les chevaux de trait et les chevaux de selle, les instruments agricoles et les ustensiles de la plantation de coton du dit Sieur Cabarrus, à Edenton, le 24 octobre 1799. "

Mais il n'y avait pas que les reliques du passé autour de nous. Il y avait surtout le présent, qui se déroulait sous nos yeux comme une toile de cinéma sur laquelle la vie moderne apparaîtrait sans fard et sans voiles ! Le plus souvent ce n'était qu'un aperçu court, mais combien frappant, des moeurs d'une certaine localité. Ainsi, un jour, travaillant à corriger quelques rapports, je remarquai qu'une famille prenait beaucoup de place sur ma page. Je m'arrêtai pour en découvrir la cause. " Dépêchez-vous ! " fit une compagne de bureau qui m'aidait à vérifier mon travail, " on attend ces feuilles en haut. " " On les aura, les feuilles. Mais auparavant, il faut que je sache d'où viennent tous ces marmots. " Nous penchant ensemble sur la page, nous nous mîmes à les compter : " Un, deux, dix, quinze, vingt, vingt-six ! Vingt-six enfants vivants dans une seule famille, ah par exemple !" Simultanément, la lumière se fit dans nos deux têtes : " Oh, le vilain ! ", s'écria ma compagne, " il a trois femmes ! " Nous étions au pays des Mormons.

Naturellement, l'oncle Sam était censé tout connaître. Mais, dépositaire de tant de secrets, il n'abusait jamais de la confiance qu'on reposait en lui. Le secret était obligatoire pour tous ses employés. Néanmoins, il ne manquait pas de gens pour nous prier de leur fournir des informations très personnelles, dont ils comptaient se servir ensuite pour des fins privées. Telle cette femme qui nous écrivait de bien

vouloir mettre le grappin sur son seigneur et maître, lequel s'était enfui du toit conjugal, courant après les tresses blondes d'une Suédoise. " Il me semble, " nous disait-elle, "qu'il vous devrait être facile de le retrouver, car ils ne doivent pas être nombreux les Irlandais aux chevaux roux qui se laissent amadouer par des Suédoises. Donc, si vous savez où il est, faites-le moi dire tout de suite. Je voudrais seulement avoir la chance de mettre la main sur le gredin une bonne fois ! " Un autre matin, ce fut un chevalier de la triste figure qui vint en personne au Bureau pour se renseigner sur l'âge d'une femme dont il nous indiqua le nom et l'adresse. Il ajouta que la dame était sa fiancée, mais qu'elle avait toujours refusé de lui avouer son âge. On répondit à l'amoureux peu galant que dans les bureaux du gouvernement—comme ailleurs—l'âge des dames restait le plus inviolable de tous les secrets ! Mais le comble, ce fut bien la lettre d'un vieux garçon de l'Orégon, priant le directeur du *Cens* de lui trouver une femme parmi ses employées ! ! Cet individu ne manquait pas de crânerie, car il annonça, le plus tranquillement du monde, qu'il s'ennuyait seul, puis qu'étant propriétaire d'un moulin à scie et faisant des affaires d'or, il n'avait pas le temps d'aller conter fleurette. Ayant appris qu'il y avait à notre bureau plusieurs centaines de jeunes personnes très comme-il-faut, il avait pensé que, sur ce nombre, il en trouverait peut-être une qui consentît à l'épouser. Une blonde ou une brune, ça lui était égal, pourvu qu'elle fut avenante et de belle humeur. D'ailleurs, il s'en remettait au choix du directeur ! Cette lettre peu banale fit le tour du bureau. Lorsqu'elle me tomba entre les mains, notre chef, me voyant partagée entre l'indignation et le fou rire, me demanda sournoisement : " Eh bien ! Qu'en pensez-vous ? " — " Je pense, " répondis-je, " que le drôle a oublié une chose. Il omet, pure distraction sans doute, d'indiquer si on doit lui expédier son épouse par messagerie ou par colis postal ! "

Au *Bureau,* les seuls résultats de cette lettre cocasse furent un accès d'hilarité générale et des nez un peu plus retroussés que d'habitude. Mais un *reporter* de journal, se promenant dans les corridors en quête de nouvelles, eut vent de la chose, et sa gazette en fit une bonne bouchée. Quelques jours après, une seconde lettre faisait la tournée. Cette fois, l'auteur était une vieille fille de Baltimore, qui, ayant lu l'article en question, nous écrivait pour nous supplier, presque avec larmes, de lui fournir l'adresse du monsieur, et cela sans tarder. Je crois qu'on fit droit à sa demande. Ce qu'il en advint, je l'ignore. Un divorce peut-être !

Cependant, au *Bureau*, les choses n'étaient pas toujours couleur de rose. Il y avait des journées ou tout semblait mal aller; c'était l'ombre faisant mieux ressortir la masse clair du tableau. Il fallut un accident terrible pour jeter l'émoi dans nos rangs et pour nous assombrir pendant des jours. Je me souviens que c'était un après-midi clair et gai. J'étais en train de copier un rapport — ouvrage facile — et pendant que ma plume, trempée dans l'encre de chine, courait vite sur ma grande feuille de papier, mon esprit allait d'une chose à l'autre, comme ce rayon de soleil qui dorait mon encrier et finissait par éblouir les yeux de ma voisine. Soudain, sans avoir rien entendu d'insolite, je me sentis galvanisée. Levant les yeux, je vis la stupeur empreinte sur la figure de notre chef, dont le pupître faisait face au mien, tandis que ma voisine de droite semblait figée par la terreur. " Qu'y a-t-il? " demandai-je, lui secouant le bras. " Oh! n'avez-vous donc pas entendu ce cri? " Et comme je remuai la tête négativement, elle acheva " Je ne sais d'où il est venu, mais c'était affreux! " A l'instant même, il s'éleva un bruit confus de lamentations et de meubles renversés, suivi d'un grand va-et-vient. L'infirmière de faction passa en courant, et nous entendîmes des voix dans le corridor disant qu'une femme était blessée mortelle-

ment. Presqu'en même temps, l'ambulance arriva à toute vitesse et un interne franchit quatre à quatre les marches de l'entrée, suivi de près par des assistants portant un brancard. Puis les employés d'une des grandes salles commencèrent à sortir, les hommes blêmes et consternés, les femmes hystériques ou en larmes, tous énervés par le spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux.

Une jeune fille, préposée à un de ces appareils électriques dont j'ai parlé plus haut, s'étant penchée pour ramasser une carte, eût l'épaisse torsade de son opulente chevelure accrochée dans les roues, pourtant bien gardées, du mécanisme tournant à toute vitesse. En un clin d'oeil, elle fut complètement scalpée. Elle jeta un cri terrible, un seul, et roula sanglante aux pieds de l'appareil meurtrier devenu immobile. Dans la grande salle, subitement, plana un silence de mort. Pendant des semaines, on s'attendit à son trépas. — Mais elle revint lentement à la vie, pour demeurer ensuite de longs mois clouée sur un lit d'hôpital. Par trois fois, on pratiqua sur sa tête, à jamais difforme, la douloureuse opération de la greffe. Quand elle put enfin retourner dans sa famille, elle n'était plus que le spectre de celle qui promenait naguère parmi nous sa jeunesse et sa fraîcheur. On porta ce cas tragique à l'attention officielle des membres du Congrès,lesquels, par acte spécial, allouèrent à l'infortunée jeune fille la somme de cinq mille dollars pour ses frais d'hôpital et de convalescence. Car pour avoir le droit d'intenter un procès au gouvernement, tout employé du service civil doit donner sa démission et attendre ensuite trois ans. C'est le revers de la médaille. Toutefois, il est juste de dire que les accidents sont très rares.

Ce pénible accident eut pour effet immédiat de faire munir toutes nos machines de nouveaux appareils de sûreté. Comme il ne se passait pas un jour qu'on ne deman-

dât des nouvelles ou qu'on n'envoyât des fleurs à l'hôpital, où gisait celle qui ne semblait vivre que par miracle, et pour qui la mort eût peut-être été un bienfait, cet intérêt commun eût encore pour conséquence de rendre plus étroite la solidarité entre les différents groupes du *Bureau,* où l'on trouvait des citoyens de tous les Etats, même de Porto-Rico! Je sais que, dans notre salle, du moins, ces éléments disparates faisaient bon ménage. A ma droite, j'avais une jeune fille du Nebraska, de descendance irlandaise, dont l'histoire de famille était un vrai roman. A ma gauche, un ancien sénateur de la Virginie, qui avait débuté dans les mines d'or de la Colifornie, s'était enrôlé dans l'armée du Nord, et ayant fait toute la campagne de la guerre de Sécession, avait fini par épouser la fille d'un officier de l'armée du Sud et s'était retiré avec le grade de capitaine. Après d'autres combats dans l'arène politique, il s'était casé au *Bureau,* où il employait ses loisirs à écrire des livres et des articles de journaux.

Notre chef, l'assistant-géographe, qui avait la mine et les manières d'un amiral en retraite, était de descendance allemande. Aussi les escarmouches étaient-elles nombreuses entre nous deux. Chaque matin, son salut invariable était un " bonjour mademoiselle ", auquel je répondais par un aussi invariable " guten morgen, mein herr ". C'était notre manière de tirer les armes, et nous prenions un plaisir extrême à nous escrimer quand l'occasion s'en présentait. Je dénigrais, à tort et à raison, l'Allemagne et les Allemands; tandis que lui, figurativement, versait des larmes de crocodile sur le peu de stabilité de la France et des Français. Un jour qu'il me transmettait l'ordre émanant de haut lieu de tout ranger dans les salles, en prévision de la visite de certains officiers impériaux de Berlin voulant se mettre au fait de nos méthodes, je lui demandai, un peu rebelle: — " Pourquoi donc prendre toute cette peine pour deux officiers allemands? " — " Je suppose, Mademoiselle, que vous voulez dire que si c'étaient

des Français...? " — " Mais certainement alors! Tout ce tracas serait excusable pour recevoir un seul Français. " Une autre fois, n'étant pas en garde, je réfléchissais tout haut sur le petit nombre de Franco-Américains dans le service civil.— " Pourquoi donc la proportion des Allemands est-elle plus grande?" — "C'est parce que les Allemands sont de meilleures machines ", répliqua-t-il, pensant m'avoir porté un coup, Je le parai par cette riposte: — " Ah oui! J'oubliais! C'est ce qui explique l'avalanche des brimborions portant l'étiquette *made in germany!* " Nos feintes et nos passes amusaient beaucoup une Créole de la Louisiane, qui venait d'une autre division pour consulter nos cartes de temps en temps. Quoique parlant peu le français, elle était très fière du sang qu'elle avait dans les veines; à vrai dire, il mettait de la vivacité dans ses yeux noirs et il donnait un port altier à sa tête brune.

Mais il n'y avait pas qu'au *Bureau* que l'occasion se présentait d'observer les hommes et les choses, le présent et le passé, l'orient et l'occident. La journée achevée, je remontais les larges rues bordées d'arbres en ombrelles et les parcs tout fleuris où circulait une foule essentiellement cosmopolite. Et il m'arrivait assez souvent de tourner la tête pour mieux voir les députations de chefs indiens venus présenter quelque requête au Président, leur *great white father ;* ou encore pour regarder les dames de la *légation chinoise,* en habits d'arc-en-ciel, descendre de leur limousine et aller prendre le chocolat chez *Huyler,* ou s'approvisionner de bonbons et autres douceurs.

Je pourrais aussi écrire tout un chapitre sur les *pensions modestes* ou *très chics* de la capitale. Mais cela, c'est une autre histoire, et je n'ai entrepris aujourd'hui que de faire voir le joli côté de la statistique, telle qu'on la façonne à Washington.

Ah oui! La statistique est une belle chose !

Corinne ROCHELEAU.

Mouvement des Idées

Bulletin d'économie et d'action sociales (*)

SOMMAIRE. — La tendance sociale chez nous. — Action sur les classes : la femme (*Fédération nationale*, législation), l'enfant (colonies, *Gouttes de lait*, cour juvénile, caisses scolaires), la jeunesse (carrières nouvelles : écoles techniques, *Ecole des hautes études commerciales*), l'ouvrier (habitations, *Syndicats professionnels*), le cultivateur (coopératives, *Comptoir coopératif*, *Ecole d'agriculture*), les petites gens (caisses populaires), immigrants (enquête, *Association*), les malades (hospices pour tuberculeux, *Association des médecins*, campagne antialcoolique, publications de tempérance). — Enseignement économico-social : *Revue économique canadienne*, cours, ouvrage de M. de Bray, musée industriel ; journaux (*L'Action Sociale*, *Le Devoir*), *Ecole sociale populaire*, sociétés d'économie politique et sociale, *Association de la Jeunesse ;* conférences Plantier-Montpetit, bibliothèques catholiques et publiques, *Postal library*, testament Comte. — Conclusion : Sociaux parce que catholiques !

MONSIEUR GEORGES GOYAU l'a fait remarquer : chaque époque se laisse séduire par un aspect différent du dogme catholique. Les hommes du XVIIe siècle y cherchaient les maximes du bien vivre, une réaction contre le libertinage : c'est son élément moral qui les fasci-

(*) Dans notre dernière étude (*Revue Canadienne*, janvier 1914), on nous a signalé l'omission, après le nom de M. l'abbé Corbeil (p. 74), de ceux de trois autres térésiens, les abbés Arthur Papineau (supérieur du Collège Saint-Jean), Joseph Valiquette, Emile Dubois, professeurs à Sainte-Thérèse, anciens élèves de Paris, et du Père Charette, c. s. v. (Joliette), ancien étudiant de Lyon.

nait. Avec Chateaubriand, on y voit la source du beau; sa valeur esthétique en devient la mesure, parce qu'elle corrige l'inféconde sécheresse du XVIIIe siècle. De ce même dogme, le XIXe apprécie davantage la portée sociale, la prédominance qu'il accorde au dévouement public sur le souci des intérêts particuliers (1).

Est-ce là la raison qui explique notre tendance actuelle à l'étude des problèmes sociaux, à l'organisation des oeuvres sociales? Notre entraînement de ce côté serait-il dû tout simplement au fait que, moins pris par les luttes constitutionnelles et nationales, nous avons pu tourner notre activité vers d'autres champs? Faut-il y voir plutôt un résultat de l'essor que Pie X, dès le début de son pontificat, imprimait à cette forme de l'action catholique? Ou enfin, si les préoccupations sociales s'étendent chez nous, n'est-ce pas parce qu'une presse désintéressée nous les rappelle sans cesse, parce qu'il s'est trouvé toute une légion d'âmes apostoliques pour s'en nourrir en même temps ?

Quelle que soit la part de toutes ces influences, on ne saurait le nier: l'étude des principes sociaux, l'établissement d'oeuvres sociales constituent, à l'heure présente, l'une des manifestations les plus éloquentes de la vitalité de notre race. Le Concile de Québec,en l'encourageant, en l'imposant même, en lui traçant un programme et des règles (2), n'a fait qu'applaudir à un mouvement commencé il y a longtemps, plus prononcé depuis quinze ans surtout, destiné enfin à ne pas se ralentir de sitôt.

* * *

---

(1) *Autour du catholicisme social*, 1ère série, IIe P., art. 1, pp. 69-70.

(2) Henri Beauvais nous a fourni un clair résumé de la doctrine du Concile à ce sujet (*Le Devoir*, 1er mars 1913, p. 5).

Comme il était naturel, l'amélioration du sort de la femme devait tenter d'abord nos hommes d'action sociale. Si l'on veut que la ruche prospère, il faut garantir la sécurité des abeilles, de la reine surtout. Nos mères, les jeunes filles, qui demain auront charge d'êtres issus d'elles, ont besoin non seulement de comprendre toute l'étendue de leurs devoirs, mais de se procurer les moyens matériels et moraux pour s'en acquitter.

C'est à quoi contribue *La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.* Sous la direction de Mme Gérin-Lajoie, elle a organisé toute une série d'associations professionnelles. Employées de bureau, de magasin ou de fabrique, institutrices catholiques et aides-ménagères ont trouvé, dans cette coalition de leurs forces, une arme pacifique qui protège leurs intérêts ([3]).

Dans *Le Foyer,* l'oeuvre longtemps anonyme de M. le curé actuel de Saint-Jacques à Montréal, les jeunes filles ont une maison commune où employer leurs loisirs, ménager leurs maigres revenus, abriter leur vertu contre les sollicitations mauvaises, se reposer de leurs fatigues et même développer leur esprit ([4]).

La Bonne Parole, qui est comme le porte-voix de toutes nos oeuvres féminines, leur procure, chaque mois, avec de sages conseils pour la conduite extérieure et intime, des notions diverses sur les entreprises possibles, de saines lectures pour les veillées et les dimanches. Elle met la femme en garde contre les sophismes que cherche parfois à lui imposer un féminisme mal entendu.

Le vrai féminisme maintient la femme reine à son foyer

([3]) Publications de l'*Ecole sociale populaire*, 1ère année, No 5.

([4]) *Idem*, No 6.

d'abord; il lui apprend à y semer le bonheur par son habileté dans les soins du ménage. Aussi faut-il voir d'un bon oeil les installations de plus en plus fréquentes de classes d'enseignement ménager, l'institution d'*Ecoles* spéciales à cet effet, comme celles de Montréal, Roberval, Sutton et Saint-Pascal.

Malheureusement, même si le soleil a lui dans la maison du vivant du mari, il arrive souvent que la misère le cache à la disparition de l'époux. Notre loi protège suffisamment la femme mariée avec le régime de la communauté de biens ([5]) ; mais l'imprévoyance de celle-ci lui fait trop dédaigner cette protection et adopter le système de la séparation. Pour la mettre à l'abri de sa propre incurie, nos législateurs ont cru qu'ils devaient intervenir. Notre Code civil (art. 626) reconnaît bien le droit de l'époux à hériter des biens de son conjoint décédé ; mais il faut que ce dernier n'ait pas laissé de parents en ligne collatérale jusqu'au douzième degré inclusivement. Si donc le survivant ne possède pas de biens personnels, il ne lui reste que deux ressources: la misère ou le recours à la charité des siens.

Le projet Pérodeau remédie à cette situation. L'Assemblée législative, qui en a approuvé unanimement le principe en 1906, est à discuter les détails; le Conseil législatif l'a déjà adopté haut la main. Les journaux nous en apportent le résumé suivant :

L'objet principal du bill est de permettre à la femme d'hériter de son mari, ou à l'époux survivant d'hériter de son conjoint, lorsque le défunt est sans postérité ou sans proches parents. Si le défunt laisse un époux *successible* et une postérité, l'époux survivant succède pour un tiers. Si le défunt ne laisse pas de postérité, mais laisse un époux *successible*, et un

---

([5]) Article Mignault (*Le Devoir*, 4 octobre 1913, p. 1).

père et une mère, ou les deux et des parents collatéraux, l'époux survivant hérite d'un tiers et les autres parents des deux-tiers. Si le défunt ne laisse, avec un époux *successible*, qu'un père et une mère, ou les deux, l'époux survivant hérite de la moitié. Quand le défunt laisse une postérité et des parents collatéraux, l'épouse, pour pouvoir succéder à son mari, doit renoncer à la communauté de biens qui peut avoir existé entre eux. L'époux survivant est exclu de la succession lorsque l'époux prédécédé est mort en minorité et lorsque l'époux survivant est séparé de corps ou de corps et de biens avec l'époux prédécédé, par suite d'un jugement dont les motifs étaient imputables à l'époux survivant et qu'il n'y a pas eu réconciliation.

Le projet affecte le veuf aussi bien que la veuve. Il assure une protection plus grande à la femme, sans abolir celle des enfants du défunt et des enfants de ses parents en ligne directe ou collatérale.

* * *

Les enfants sont d'ailleurs loin d'être abandonnés dans cette course aux améliorations sociales. En 1912, l'*Exposition du bien-être de l'Enfance* attirait sur leur sort l'attention publique. On sait quelle somme de travail ont dépensée, pour en asseoir le succès, les deux secrétaires, l'abbé J.-Oscar Maurice et le docteur Atherton. Depuis, l'oeuvre a pris une forme permanente par la fondation d'une *Ligue* où figurent les têtes dirigeantes de notre société.

Bien avant cette date néanmoins, les créateurs des *Gouttes de lait* (6), entre autres le regretté docteur Sévérin Lachapelle, avaient obvié au pire défaut dont souffre cet âge si frêle. Avec des ressources minimes, ils parvinrent à fournir, à presque toutes les mères incapables d'allaiter leurs nourris-

(6) Cf.: la conférence de M. le docteur Gauvreau (*Le Devoir*, 26 janvier 1914, p. 1). — *E. S. P.*, 3e année, No 29.

sons, un aliment aussi sain qu'abondant. Que de vies délicates on a ainsi soustraites à la rude poigne de la famine !

Il fallait les soustraire aussi à un autre genre d'extermination : le dépérissement par défaut d'air et d'espace. M. l'abbé Adélard Desrosiers s'est chargé d'y pourvoir en établissant, à Contrecoeur, une *Colonie de vacances*. Elle sera l'inspiratrice de bien d'autres. Déjà la Commission des écoles catholiques de Montréal est entrée dans la même voie et se propose d'en ouvrir un certain nombre. Seulement, nos législateurs, sur la proposition de M. Robillard, ont dégagé les surveillants de la responsabilité des accidents dont les petits colons pourraient être victimes. On ne voit guère le bien fondé d'un accroc pareil fait au droit civil et naturel.

L'*Association des parcs et terrains de jeux* de Montréal tend au même but. Elle a tenté un premier essai en mettant à la disposition des marmots les parcs Lafontaine et Mont-Royal. Trente-cinq mille enfants ayant bénéficié de l'aubaine, elle demande maintenant à l'autorité un million de piastres pour garantir l'achat, l'aménagement et la surveillance de terrains plus nombreux.

A quoi servira d'avoir assuré l'existence des petits s'ils doivent devenir la proie du vice? Combien cependant, à cause de la funeste promiscuité des villes, ont vite fait de contracter des habitudes désastreuses! Pour les en empêcher, on avait bien déjà l'Ecole de réforme; l'on y prévenait le retour d'une première offense au moyen d'une sévère claustration. Il y avait mieux à faire; l'air de la campagne et les travaux des champs sont un préservatif plus sanitaire et plus sûr. Les Pères de Montfort ont donc établi l'*Ecole d'Industrie Notre-Dame*, à la fois école primaire, école d'arts et métiers, école d'agriculture, où l'on soupçonnerait à peine une colonie pénitentiaire ([7]).

([7]) Winnen (R. P.) : *Revue Canadienne*, avril 1913.

Pour alimenter cette colonie d'un nouveau genre, il fallait que l'autorité fût intéressée. Les juges ordinaires, devant qui comparaissent des enfants nocifs, sont exposés à les considérer comme des criminels vulgaires, à leur infliger le contact dangereux de prisonniers plus âgés. Les uns cependant s'amenderaient s'ils étaient confiés aux soins d'une famille charitable; les autres gagneraient à vivre sous le régime de la liberté surveillée, dans un entourage différent du leur. Ce partage nécessaire a provoqué la reconnaissance, par une loi fédérale (20 juillet 1908) et une loi provinciale (4 juin 1910), de la *Cour juvénile de la Cité de Montréal* ([8]). L'on sait avec quelle activité le distingué docteur Eugène St-Jacques fils avait poussé à la création de ce tribunal spécial.

Certains enfants n'ont que le défaut, commun à leur âge, de dissiper leurs sous et d'ignorer l'économie. Au moyen de l'école, où maîtres et maîtresses exercent une surveillance si étroite et si dévouée, on pouvait leur apprendre cette vertu essentielle. Et l'on ouvrit en maints endroits, au Saint-Enfant-Jésus de Montréal, par exemple, à l'instigation de M. le chanoine LePailleur, des *Caisses scolaires*. Les sommes déposées à ces comptoirs, depuis leur création, forment déjà un capital respectable. Les enfants, une fois devenus jeunes hommes et prêts à s'établir, seront heureux de l'y retrouver.

* * *

Ces jeunes gens, d'autres institutions les attendent pour leur faciliter l'existence. Tous ne sont pas appelés aux études classiques. Les carrières libérales d'ailleurs souffrent d'encombrement. Notre pays gémit d'avoir à compter sur des

---

([8]) Gouin (abbé) : *Revue Canadienne*, décembre 1913.

étrangers pour activer ses usines, régir ses fabriques. Cette absence de techniciens, de professionnels des arts et métiers, a inspiré au gouvernement la pensée de fonder, sur les divers points du territoire, des *Ecoles techniques*. Deux seulement fonctionnent à l'heure présente; une fois la porte ouverte, on ne voit pas pourquoi les principales villes de la province n'y passeraient pas à leur tour.

A ceux qui ambitionnent des postes plus recherchés et plus lucratifs, un débouché s'offre du côté de la grande industrie, du commerce et de la finance. Il manquait aux jeunes gens un établissement où ils s'initieraient aux opérations multiples, au rouage compliqué des administrations supérieures. Le gouvernement a encore pris sur lui de fonder une *Ecole des hautes études commerciales*.

La manière dont elle a été organisée a suscité de divers côtés des reproches assez vifs. Les autorités, au lieu de fixer un seul centre pour les études de commerce, auraient dû disséminer dans nos villes importantes des écoles régionales, sur le modèle des écoles techniques. Les besoins ne sont pas les mêmes partout; l'enseignement commercial doit varier avec eux. L'agglomération dans Montréal de la jeunesse rurale n'a rien de rassurant. Du moment qu'il s'agissait d'une école de *hautes* études, ces réclamations sont-elles bien justifiables ? Rien n'empêche que l'on installe plus tard, dans les chefs-lieux des comtés, des écoles secondaires. On a souhaité pareillement, pour une raison facile à comprendre, que cette Faculté nouvelle fût affiliée à Laval. Le projet de loi autorisant l'affiliation est déjà adopté : le premier ministre lui-même l'a présenté. L'une des clauses comporte une compensation pécuniaire pour la minorité religieuse; une autre soumet la ratification du projet au vote préalable du comité protestant, comme du comité catholique, du Conseil de l'Instruction publique.

Puisque nous en sommes à cet ordre de choses, il convient de mentionner l'organisation, sous les auspices de l'*Ecole sociale populaire,* d'un *Syndicat des employés de l'industrie et du commerce* ([9]). Les adhérents y étudieront, pour les mieux protéger, leurs intérêts économiques et professionnels. En même temps, ils y trouveront un foyer d'institutions où se développeront l'assistance mutuelle et la prévoyance ([10]).

* * *

D'assistance et de prévoyance aucune classe n'a plus besoin sans doute que celle des ouvriers. Les chômages causés par la surproduction ou par les mésintelligences avec les patrons, la modicité des salaires, l'accroissement du coût de la vie: toutes ces causes obligent le travailleur à se garer de la misère. La puissance du patronat lui fait chercher dans l'organisation professionnelle un moyen de se prémunir contre une exploitation toujours redoutée. L'air contaminé des villes manufacturières et les logements insalubres, auxquels ses maigres revenus le condamnent souvent, le menacent dans son existence même.

La pratique d'aménager à la campagne des *Habitations ouvrières* et des *Jardins ouvriers* est depuis longtemps à la mode dans les pays d'Europe. Au Canada, on en avait parlé à diverses reprises, dans des assemblées. L'ancien maire de Montréal, le docteur Guerin, semblait être la voix la plus autorisée de ces réunions. Cependant, l'on n'avait pas réussi à donner à la roue un mouvement assez accéléré. Le docteur Emile Nadeau de Québec a fait, sur le sujet, une campagne si

---

([9]) Cf. *Le Devoir*, 4 mars 1913, p. 5.

([10]) Sur les sociétés catholiques de secours mutuel cf. *Ecole sociale populaire*, 2e année, No 13.

active de conférences que la Législature s'est emparée du projet et va en aider bientôt l'exécution, nous assure-t-on ([11]).

Il ne suffit pas d'envelopper l'ouvrier d'une saine atmosphère. Si la grève lui ferme les portes de l'usine, il aura tôt fait de dépenser ses maigres avances et de se trouver aux prises avec la faim. Pour prévenir les conflits d'où provient le chômage, on a commencé à grouper les ouvriers en *Syndicats* professionnels. Déjà, en 1901, Mgr Bégin avait établi un système provisoire de conciliation et d'arbitrage : M. Max Turmann en a dit tout le bien qui convenait ([12]). Depuis, on s'est mis à une organisation plus régulière, sans y réussir toujours. D'après M. Arthur Saint-Pierre ([13]), le

---

([11]) Pour l'édification de nos lecteurs, ci-suit le programme d'un de ces entretiens avec projections :

" Sujet : *Le problème de l'habitation* ; un voyage en aéroplane aux villages, banlieues et villes-jardins d'Angleterre et de France.

1o Visite du village-jardin modèle de Port Sunlight, près de Liverpool — 10 vues.

2o Visite du village-jardin modèle de Bournville, près de Birmingham —28 vues.

3o Visite de la banlieue-jardin modèle d'Hampstead, près de Londres —3 vues.

4o Visite de Garden City, à 45 minutes de Londres—12 vues.

5o Visite du village-jardin modèle des mines de Dourges, en France—19 vues.

6o Les laideurs de Toronto—7 vues.

7o Exposé du projet philanthropique de la *Toronto Housing Co.*, pour la ville de Toronto.

8o Les laideurs de Québec—17 vues.

9o Exposé du projet philanthropique de la *Compagnie des Habitations salubres de Québec* pour la ville de Québec.

10o *Le Jardin de la Confédération*—1 vue." — Cf. aussi les publications de l'*Ecole sociale populaire*, 1ère année, Nos 9, 10-11.

([12]) *Activités sociales*, IVe P., ch. 1.

([13]) *Messager canadien du Sacré-Coeur de Jésus*, juillet 1913. — Cf. publications de l'*Ecole sociale populaire*, 1ère année, No 2.

diocèse de Québec compterait une vingtaine d'*Unions* réunies en deux *Conseils de métiers;* Chicoutimi possède une *Fédération mutuelle du Nord,* sans sections professionnelles; aux Trois-Rivières fonctionne la *Corporation ouvrière catholique*, groupant seize sections. Le nombre des ouvriers affiliés à ces syndicats catholiques serait de 7,025: 2,500 pour Québec, 2,125 pour Montréal, 1,200 à Chicoutimi, autant aux Trois-Rivières. Montréal possède même toute une paroisse organisée de la sorte, celle de Saint-Georges dirigée par le Père Emile Piché. Le prestige de l'infatigable Père Lefebvre auprès des ouvriers de Saint-Sauveur, à Québec, est trop connu pour qu'il faille y insister.

Toutes ces oeuvres sont nettement catholiques. Elles acceptent les principes de l'encyclique *Rerum novarum;* un aumônier leur est désigné par l'évêque. A l'origine néanmoins, on se l'est demandé non sans raison ([14]), les unions ouvrières, celles de Québec surtout, avaient-elles le véritable caractère de la corporation telle que l'entendait Léon XIII? En organisant à part le demi-monde du travail et le demi-monde du capital, ne court-on pas le risque d'opposer les deux demi-mondes l'un à l'autre? Ne vaudrait-il pas mieux unir toujours, dans un même syndicat, les deux éléments du monde ouvrier? C'est ce que pense le *Vieux Croisé* ([15]) qui exprime les quatre axiomes suivants :

I — Si l'on ne hiérarchise pas le monde ouvrier, on l'anarchise forcément, logiquement.

II — L'ouvrier organisé *sans* le patron s'organise nécessairement *contre* le patron. C'est le demi-monde ouvrier. Le patron organisé *sans* l'ouvrier s'organise *contre* l'ouvrier. C'est le demi-monde capitaliste.

([14]) L. Hacault (*La Vérité*, 7 février 1914, p. 228).

([15]) *Le Croisé*, Québec, 15 janvier, 1914.

III — Le monde ouvrier chrétien ne s'organise, ne se hiérarchise, qu'à la condition, *sine qua non*, de syndiquer *corporativement* patrons et ouvriers. Hors de là, point de salut, ni pour l'ouvrier, ni pour le patron, ni pour le *monde* ouvrier. L'ouvrier *sans* le patron, le patron *sans* l'ouvrier, c'est comme l'école *sans* Dieu, qui est l'école *contre* Dieu.

IV — Tout le travail révolutionnaire, juif, du socialisme consiste à déhiérarchiser le *monde* ouvrier pour l'anarchiser, le déchristianiser et le tyranniser, au bout du compte. Tout le travail catholique, conservateur, anti-révolutionnaire, anti-juif, doit consister à rehiérarchiser le *monde* ouvrier, à le désanarchiser pour le rechristianiser catholiquement, patriotiquement, nationalement.

Quant à la doctrine de la confessionnalité des oeuvres ouvrières, il semble bien que les prescriptions de la lettre de Pie X aux évêques d'Allemagne seront vite appliquées. Les syndicats internationaux,pratiquement interconfessionnels, n'ont guère porté bonheur à nos travailleurs; l'expérience, ici surtout, aura été une grande maîtresse. La résistance, d'autre part, ne saurait venir des syndicats nationaux, dont les membres appartiennent presque tous à la même confession religieuse.

* * *

L'idée du groupement syndical est moins nouvelle dans la classe des cultivateurs.

En 1896, si nous nous rappelons bien, nos évêques avaient constitué une phalange de *Missionnaires agricoles*. La campagne de conférences menée par eux a produit d'abord d'excellents résultats; depuis peu, ceux-ci paraissaient s'affaiblir. D'autres oeuvres se sont fondées pour relever, chez nos fouilleurs de glèbe, le niveau de l'instruction et accroître leur bien-être.

Il existe maintenant chez nous soixante-dix huit *Coopératives agricoles*. Le Père Martineau en a étudié le fonction-

nement dans une brochure spéciale. Ce qui en fait l'intérêt, c'est leur caractère paroissial et leur double allure de cercles d'étude et de ligues d'acheteurs. L'une d'elles, celle de Saint-Thomas d'Aquin, près de Saint-Hyacinthe, a fondé un collège d'aviculture. Il comptait, en 1913, seize élèves des environs. Une autre, celle des producteurs de fruits de Kamouraska et l'Islet, vient de vendre au Pacifique son abondante récolte de prunes en conserves de cette année, et même toute celle de l'an prochain. Quelle récompense n'attend pas parfois la mise en commun de ce qu'on appelle les " capitaux des humbles " !

Ces institutions paroissiales ou régionales sont en train de se grouper, pour faire leurs achats, en un *Comptoir coopératif*. M. Léon Guay a expliqué l'objet ([16]) de ce corps. Il relève lui-même de l'*Union expérimentale* (d'expérimentation) *des agriculteurs.*

L'on se propose aussi, lors de l'érection du monument Louis Hébert, de réunir en un vaste *congrès* tous les cultivateurs de la province. L'idée, lancée par un de nos journaux-revues ([17]), est en train de faire son tour de presse. Sa mise en pratique portera nos laboureurs à aimer davantage leur profession, à mieux établir la statistique de leur organisation professionnelle ([18]) et à s'instruire de nouvelles méthodes.

C'est à ce but, celui d'améliorer l'instruction agricole, que tendaient les fondateurs de notre *Institut d'Oka.* Plaise à Dieu que nos jeunes gens sachent apprécier l'avantage d'une pareille création ! Ils n'iront pas se noyer dans une école assez

---

([16]) *Le Devoir*, 24 janvier 1914, p. 2.

([17]) *La Vérité*, Québec, 31 janvier, 7 et 14 février 1914.

([18]) M. St-Pierre en a donné une première esquisse (*Messager canadien du Sacré-Coeur de Jésus*, août 1912).

voisine, où certains contacts ne sauraient être salutaires ni pour leur tempérament national ni pour leur foi religieuse. A cette tâche encore se dévouent le propagateur de l'enseignement horticole, M. Dallaire, le gouvernement qui a créé une première *Ferme* locale *d'expérimentation,* dans le comté de Portneuf, et l'Université Laval de Québec en développant son *Ecole forestière.*

* * *

Ce qui paralyse le plus l'amélioration du sort des cultivateurs et des ouvriers, c'est le défaut d'argent. Il fallait apprendre à nos petites gens l'économie, l'art de centupler leurs minimes ressources. C'est l'objet des *Caisses populaires* ([19]). On a tout dit sur l'opportunité et la fécondité de cette fondation. Tous ceux qui s'y intéressent insistent avec raison pour que son promoteur,le commandeur Alphonse Desjardins, soit promu au sénat à titre de bienfaiteur social.

Toutes sortes de gens ont réclamé son concours, depuis M. Chaplin du Massachusetts jusqu'aux membres de la Chambre de commerce de Boston et au président Taft des Etats-Unis. Chez nous, l'oeuvre se propage avec une étonnante rapidité; il ne se passe point de semaine qu'on n'entende parler de quatre ou cinq établissements nouveaux. Notre parlement provincial avait déjà autorisé les *Caisses* par une loi. Au parlement fédéral, après M. Monk, le ministre Meighen s'en est fait le parrain.

Pour faire juger des avantages qu'offrent ces banques populaires, deux exemples suffiront. Après deux ans, celle de Charlesbourg estimait ses recettes à près de $18,000; pendant

---

([19]) Cf. Une brochure de J. P. Lefranc et les publications de l'*Ecole sociale populaire,* 1ère année, No 7; 2e année, No 1.

ses dix premières années, celle du fondateur même, à Lévis, a effectué 6,670 prêts au montant d'un million presque, dont 3,926 variaient entre une et cent piastres. Comme les banques ordinaires, les *Caisses* paient à leurs déposants un intérêt de 3%; plusieurs donnent à leurs détenteurs d'actions un dividende de 4% et aucune n'a perdu plus de 1% de ses fonds. Ces chiffres sont empruntés au discours prononcé en février par M. Meighen lui-même. L'orateur estimait que, dans la seule province de Québec, le nombre des *Caisses* a passé, entre 1907 et 1913, de 6 à 105. Ce progrès est énorme quand on songe que M. Desjardins travaille presque seul à son oeuvre de prédilection. La somme du bien qu'il aura fait, à la classe ouvrière comme à nos groupes ruraux, Dieu seul peut la calculer.

(À SUIVRE).

Emile CHARTIER.

Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

A travers les Faits et les Oeuvres

La session anglaise. — Que sera-t-elle ? — Le discours du Trône. — Le débat sur l'adresse. — Un amendement relatif au *Home Rule*. — Discours importants. — MM. Asquith, Bonar Law et Redmond. — Un amendement du parti ouvrier. — Un amendement relatif à la réforme fiscale. — La question navale. — Recrudescence d'armements en Allemagne. — Von Tirpitz et Winston Churchill. — En France. — La situation du ministère Doumergue. — Le gâchis budgétaire. — Le nouveau parti de M. Briand. — La mort de Paul Déroulède. — Sa vie et son oeuvre. — Funérailles nationales. — Réception de M. Boutroux à l'Académie française. — Elections académiques. — Au Canada.

LA session du Parlement anglais s'est ouverte le 10 février. Sa Majesté le roi George V y a présidé avec le cérémonial habituel. On s'attend avec raison à ce qu'elle soit l'une des plus mémorables et des plus mouvementées qu'il y ait eu depuis longtemps. Que va-t-il en sortir? Sera-ce l'avortement ou la réalisation de longues espérances, une formidable crise politique et parlementaire, la dissolution prématurée du Parlement? Sera-ce la guerre civile? Bien des gens se posent anxieusement ces questions, à l'heure actuelle, en Angleterre. Les chefs de partis ont donné à tous leurs adhérents le mot d'ordre d'être à leur poste dès le premier jour.

Les principales questions mentionnées dans le discours du Trône, sont naturellement celle du *Home Rule,* et ensuite celle de la sécularisation de l'Eglise galloise. C'est surtout sur la première que se concentrent toutes les préoccupations.

La bataille s'est engagée aussitôt après la proposition de l'adresse en réponse au discours de la couronne. M. Walter Long, ancien secrétaire d'Etat pour l'Irlande dans le cabinet unioniste, a ouvert le feu. Les appels à la conciliation, que Sa Majesté a fait entendre sur l'avis de ses ministres, semblent avoir eu peu d'écho auprès de lui. Il a immédiatement rappelé à la Chambre des Communes que c'est la première fois depuis des siècles que le Royaume-Uni se voit en face d'une guerre civile. Il y a actuellement 100,000 hommes dans l'Ulster qui font l'exercice militaire, et se préparent à faire le sacrifice de leur vie pour résister au *Home Rule*. L'un des premiers fruits du *Parliament Act* sera d'obliger le gouvernement, s'il en profite pour faire adopter le bill du *Home Rule*, à le mettre en vigueur par la force des balles et des baïonnettes. L'orateur unioniste a terminé son discours en proposant, comme amendement, que " dans l'opinion de la Chambre il serait désastreux d'aller plus loin avec le bill, avant d'avoir soumis la question au jugement du peuple ".

Le premier ministre a répondu à l'ancien ministre conservateur. Il a débuté en déclarant que le gouvernement prendrait l'initiative de soumettre des propositions pour un règlement, au moyen d'une entente mutuelle, de la difficulté irlandaise. " Si cette question doit être réglée de cette manière, a-t-il dit — et nul plus que moi, ne le désire — elle peut l'être ici et maintenant beaucoup mieux que par une élection générale. " Suivant lui, le gouvernement ne saurait éluder la responsabilité de soumettre lui-même des propositions de conciliation. Mais quelle que soit la résolution à laquelle il s'arrête, elle ne devra pas être interprétée comme une admission que le bill du *Home Rule* était inefficace. Cependant le gouvernement désire faire tout ce qui est compatible avec le principe fondamental de la mesure pour éviter la guerre civile et l'effusion du sang. M. Asquith a rappelé que

le bill a été adopté deux fois par les Communes, et que, cette année, il devrait devenir loi par un procédé automatique. Il a exprimé son regret très vif de ce que les pourparlers entre lui et M. Bonar Law n'aient pas produit l'entente. " Parlant pour moi-même et pour mes collègues, a-t-il ajouté, je ne dirai rien qui puisse être considéré comme notre dernier mot dans cette affaire. Les conseils et les projets de règlements sont à l'ordre du jour. On a proposé entre autres choses l'exclusion de l'Ulster. Qu'on n'attende pas de moi que je porte maintenant un jugement final sur cette solution ou sur aucune autre. " Le premier ministre ne serait pas défavorable à l'idée soumise par Sir Horace Plunkett, relativement à un plébiscite, au moyen duquel, après un certain nombre d'années d'épreuve, l'Ulster, ou une partie quelconque de cette province, pourrait obtenir sa séparation. Mais il faudrait savoir si les adversaires du *Home Rule* seraient prêts à accepter cela. M. Asquith a terminé son discours par les paroles suivantes : " Le gouvernement croit que son devoir — devoir qu'il s'efforcera d'accomplir — est de soumettre des propositions qui devront être regardées par tous les bons esprits comme un effort pour arriver à une entente compatible non seulement avec les intérêts, mais aussi avec les susceptibilités de toutes les parties en cause. Pour notre part, mes collègues et moi, nous ne fermerons aucune voie, quelque peu encourageante qu'elle paraisse, parce que nous ne voulons écarter rien de ce qui peut conduire à un accord et à un règlement. "

En prononçant ce discours, le premier ministre était évidemment animé d'un esprit de conciliation. Cependant il n'a pas réussi à provoquer un sentiment d'optimisme dans les cercles parlementaires. Et la réponse faite par M. Austen Chamberlain ouvrait plutôt la porte au pessimisme. Il a déclaré que l'opposition n'accepterait rien moins que l'exclusion

de l'Ulster, si toutefois le gouvernement ne préférait un appel au peuple. Si l'on vent imposer le *Home Rule* à l'Ulster, la guerre civile est certaine. Le procureur général, Sir John Simon, Sir Edward Carson, M. Augustine Birrell, M. Lloyd-George, M. John Redmond et M. Bonar Law ont pris part à ce débat si grave et si gros de résultats. Sir Edward Carson, le chef de la résistance *ulsterite,* a prononcé, dit-on, l'un des meilleurs discours de sa carrière. Il a déclaré que, si les propositions de M. Asquith devaient avoir pour objet de soumettre l'Ulster à la juridiction du parlement de Dublin, il était déterminé, quelles qu'en fussent les conséquences, à marcher avec le peuple de cette province dans sa politique de résistance. M. Lloyd George a exprimé sa confiance en une solution pacifique. D'ici à six semaines il pourrait y avoir un changement complet dans la situation. Le gouvernement, d'après le chancelier de l'échiquier, serait prêt à aller jusqu'à l'extrême limite des concessions compatibles avec le principe du bill. Mais il ne peut trahir la majorité du peuple irlandais, qui lui a donné sa confiance.

Le discours de M. John Redmond a provoqué naturellement une attention spéciale. Le chef nationaliste a déclaré que les appels à la conciliation trouvaient de l'écho dans le coeur des patriotes d'Irlande. Mais il faut que les propositions ne soient pas en contradiction avec l'objet même du bill. Quant à lui, il est déterminé à ne rien faire qui puisse rendre la situation plus difficile et plus dangereuse. Ses amis et lui ne prennent pas aussi au tragique qu'on le fait ailleurs les menaces de guerre civile. Il lui semble que la Chambre des Communes devrait ressentir ces menaces comme un outrage. Parlant de l'exclusion de l'Ulster, M. Redmond a affirmé qu'elle ne pourrait être considérée comme une solution de la question irlandaise. Il a conclu en déclarant qu'il accueillerait les propositions annoncées, dans un esprit large et sym-

pathique, espérant que les espoirs exprimés dans le discours royal seraient réalisées, et qu'on pourrait arriver au règlement pacifique du grand problème d'où dépend le bonheur de l'Irlande aussi bien que l'unité et la force de l'Empire.

M. Andrew Bonar Law a prononcé les paroles décisives au nom de l'opposition. Il a affirmé que le devoir du premier ministre était de dire sans délai à la Chambre ce qu'il proposait. M. Asquith a admis que les loyalistes de l'Ulster sont dans une position qui leur donne droit à un traitement spécial. Eh bien, ce serait les traiter en esclaves que de leur imposer par la force un régime auquel ils sont opposés. Offrir un système de *Home Rule* dans le *Home Rule* — alternative dont on a parlé récemment — serait une chose dangereuse. " Si jamais dans l'histoire, a dit le chef de l'opposition, un peuple a eu le droit de résister par la force à l'imposition d'une forme de gouvernement détesté, c'est bien le peuple de l'Ulster à l'heure actuelle. La minute où le *Home Rule* sera adopté donnera le signal d'une guerre civile dont personne ne pourrait prévoir les résultats. On peut l'éviter de deux manières: en soustrayant l'Ulster à l'opération du bill; ou en soumettant le bill au jugement du peuple. "

Ce grand débat s'est terminé par un vote. L'amendement de M. Walter Long a été repoussé par 333 voix contre 255 ; soit une majorité de 78 voix pour le gouvernement. C'est environ 25 voix de moins que la majorité normale du ministère. Quoique cette diminution fût due à l'absence et à la maladie de certains députés, elle n'en était pas moins désagréable pour le gouvernement, et les unionistes ont exulté. Dans la Chambre des lords, un amendement analogue à celui de M. Long a été adopté par 243 voix contre 55.

Un incident remarquable du débat sur l'adresse, dans la Chambre des Communes, a été l'amendement proposé par le parti du travail, ou des *laborites*, comme on l'appelle en An-

gleterre. Il avait pour objet de faire déclarer que le gouvernement impérial devrait désavouer la loi passée par le Parlement sud-africain, pour sanctionner l'acte par lequel le cabinet Botha avait fait déporter les chefs du mouvement ouvrier, organisateurs d'une grève générale. Sans vouloir se prononcer sur le mérité de la question, le secrétaire d'Etat pour les Colonies, M. Lewis Harcour, a simplement fait observer qu'à un certain moment la Confédération sud-africaine a été sur un volcan. Mais quant à la question d'intervention du gouvernement impérial, le secrétaire colonial s'est montré catégorique et péremptoire. Il a proclamé que l'autonomie des Dominions d'outre-mer devrait être scrupuleusement respectée. " Vous pourriez aisément, s'est-il écrié, détruire en un seul débat l'Empire britannique, si vous essayiez de menacer l'autonomie accordée à ses diverses parties. " Nous tenons à souligner l'importance d'une telle déclaration.

Un autre amendement à l'adresse a été proposé. Il avait trait à la réforme fiscale. Le capitaine Tryon, qui le présentait au nom du parti unioniste, a soutenu la thèse de la préférence impériale, sans l'imposition de nouveaux droits sur les denrées alimentaires et par l'admission des importations coloniales sous un tarif moins élevé que pour les importations étrangères. C'est le solliciteur général, Sir Stanley Buckster, qui a répondu au nom du gouvernement. Il a déclaré impossible la politique de préférence impériale. Si l'opposition veut l'établir, elle doit se décider à taxer la nourriture du peuple. Se déciderait-elle aussi à taxer les matériaux bruts? Une préférence de ce genre n'aurait pas pour effet de resserrer les liens entre les colonies et la mère-patrie. Le vote sur la motion du capitaine Tryon a donné au gouvernement une majorité de 74 voix.

Toutes ces discussions autour de l'adresse en réponse au discours du Trône ne sont que des escarmouches préliminai-

res. La grande bataille s'engagera lorsque le gouvernement annoncera quelles sont ses propositions. De plus, outre la question du *Home Rule,* il y a celle de la marine. Comment un certain groupe du parti libéral va-t-il accueillir les estimations de M. Winston Churchill ? Le correspondant parlementaire du *Daily Mail,* ordinairement bien informé, prétend que le budget naval va excéder cette année $250,000,000 outre les $15,000,000 du budget supplémentaire de l'an dernier. Parlant sur ce sujet devant le CLUB DES QUATRE-VINGTS, un membre du cabinet, lord Crewe, a fait récemment les déclarations suivantes : " Je vous prie de croire que le gouvernement comprend la gravité de la situation. Nous en avons pleine conscience et nous ne sommes pas surpris des mouvements d'hésitation qui se manifestent çà et là dans le parti libéral. Le premier lord de l'amirauté est fier du service auquel il préside. Il tient à l'efficacité de ce service, mais ce serait être injuste envers lui que de dire ou d'insinuer qu'il voit avec satisfaction et d'un coeur léger l'accroissement des dépenses navales. Bien au contraire, je puis vous assurer que lorsque nous présenterons nos estimations,ce ne sera pas avec un sentiment de joie. J'espère que nous pourrons montrer à la Chambre et au pays, que notre conscience n'a rien à nous reprocher. "

A ce point de vue, l'attitude de M. Winston Churchill sur la question navale s'est trouvée singulièrement fortifiée par ce qui vient de se passer au Reichstag allemand. L'amiral Von Tirpitz, le ministre de la marine de l'empire d'Allemagne, a remporté un triomphe en faisant voter son énorme budget haut la main, à une majorité écrasante. Tous les partis excepté les socialistes se sont ralliés pour appuyer la politique navale du gouvernement, qui comporte une lourde augmentation de dépenses. Les discours prononcés ont démontré que les trois quarts de la chambre partageaient l'opi-

nion de l'amiral Von Tirpitz, et considéraient comme une chimère le " congé " proposé par M. Winston Churchill. Le Reichstag a proclamé qu'aucune amélioration temporaire dans les relations anglo-allemandes ne doit avoir d'influence sur la politique navale de l'empire, et qu'une flotte puissante est indispensable pour assurer l'avenir de l'Allemagne. L'amiral a prédit avec emphase que ce qu'il appelle la lacune de la marine allemande sera comblé sous le plus court délai, par la création d'une escadre volante de croiseurs cuirassés, qui portera systématiquement le pavillon de l'Allemagne dans l'Atlantique nord, le Pacifique et les autres mers. La construction de trois vaisseaux de guerre de première classe en 1916 est chose décidée, dit-on. La ligue navale allemande maintient qu'il est nécessaire de construire trois de ces vaisseaux tous les ans. Cette recrudescence d'activité navale de l'Allemagne va sans doue rendre plus facile la tâche de M. Winston Churchill.

Avant de quitter le domaine de la politique anglaise, nous devons signaler les fâcheux incidents électoraux qui ajoutent aux embarras de la situation ministérielle. Durant la semaine du 15 février, trois élections partielles ont eu lieu. Dans la division de South Bucks, le candidat unioniste a triomphé avec une majorité de 2,331 voix. Dans celle de Bethnal Green, un ministre, le très honorable M. Masterman, qui vient d'entrer dans le cabinet comme chancelier du duché de Lancaster, a été battu par 24 voix, lorsqu'il avait été élu en juillet 1911 par 184 voix. Enfin dans la circonscription de Poplar, le candidat libéral n'a été élu que par 278 voix de majorité, quand, à l'élection précédente, le champion du gouvernement avait eu une majorité de plus de 1,800. Depuis les élections générales, l'opposition a enlevé 13 sièges au gouvernement, ce qui fait une différence de 26 dans les votes parlementaires. Ces résultats soulèvent beaucoup d'enthousiasme dans les rangs unionistes.

* * *

En France, le ministère Doumergue se cantonne dans la tactique que nous avons signalée dans nos chroniques antérieures. Il poursuit très activement sa politique anticléricale. Mais son allure se ralentit quand il s'agit de la réforme électorale ou de ses mesures fiscales. Dans la Chambre des députés le projet de loi dit de défense laïque a été adopté par 428 voix contre 118, après le rejet systématique par la majorité blocarde de tous les amendements présentés par les catholiques ou leurs alliés. Et un autre projet de loi, relatif à la Caisse des écoles, a été adopté dans son article essentiel par 386 voix contre 159. Il refuse aux écoles libres le bénéfice de la législation proposée et rend plus complet, plus odieux, le monopole financier de l'école laïque. Par contre les mesures qui ont pour but de faire face à la désastreuse situation financière du gouvernement ne progressent que lentement. L'impôt sur le revenu est en discussion au Sénat, et rien ne fait prévoir qu'il doive être finalement adopté avant le mois d'avril. Le fameux projet concernant l'impôt sur le capital, qui est l'oeuvre du néfaste M. Caillaux, vient à peine d'être distribué aux députés. Comme d'habitude le budget de l'année courante est en panne. Un journal de Paris, le *Soleil*, fait à ce propos les observations suivantes :

" On assiste à ce spectacle sans précédent dans aucun pays et sous aucun régime. Le budget de 1914, qui devait légalement être voté en décembre 1913, n'est même pas encore en février 1914 soumis aux délibérations de la Chambre. On procède, pour payer les dépenses, par voie d'émission de bons du Trésor, et on accumule les douzièmes provisoires. On conçoit l'embarras du ministère. Il a d'ailleurs pour complice cette Assemblée dont le mandat expire dans deux mois. Elle tremble à la pensée de se présenter devant les électeurs avec

un budget en déficit d'un milliard qui nécessitera, pour être équilibré, six cents millions d'impôts nouveaux, et un nouvel emprunt de seize cents millions. Quel éclatant témoignage de l'incurie, des prodigalités, des dilapidations d'un régime qui, en même temps qu'il ruine toutes les institutions nationales, ruine les fortunes publiques et privées. "

Le cabinet Doumergue va-t-il se rendre aux élections sans encombre? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Il peut tomber d'une manière imprévue, dans un incident de séance. Car il a en face de lui une opposition redoutable, conduite par quelques-uns des hommes les plus forts, des parlementaires les plus expérimentés de la Chambre. Nous avons déjà mentionné la formation du nouveau parti, dont M. Briand est l'initiateur. Ce groupe est une coalition d'éléments détachés des partis anciens et réunis dans un but d'hostilité commune contre le Bloc radical-socialiste, avec le dessein d'obtenir plus de stabilité gouvernementale. Il a pris le nom de Fédération des gauches, et ses chefs reconnus sont MM. Briand, Barthou et Millerand. On se rappelle que M. Briand a tracé les grandes lignes du programme que devra suivre le nouveau parti, dans un discours sensationnel prononcé dans sa circonscription, à Saint-Etienne. Subséquemment M. Barthou a prononcé à Bordeaux un discours dans lequel il a dénoncé la politique du cabinet Doumergue-Caillaux. Et enfin, le 15 février, MM. Briand et Barthou ont tenu une grande assemblée au Hâvre. Devant 3,000 auditeurs enthousiastes, ils ont exposé leur objectif et signalé les dangers que fait courir au pays, au point de vue économique et national, le gouvernement radical-socialiste qui détient actuellement le pouvoir. Ils ont raison sur bien des points. Mais quant à la question scolaire, à la liberté confessionnelle et au respect des droits catholiques, leur programme ne contient rien qui puisse leur attirer les sympathies et la confiance de nos frères de France.

* * *

Laissant de côté les questions politiques, l'événement du mois a été sans contredit la mort de Paul Déroulède. Le grand patriote, malade depuis longtemps, est allé s'éteindre à Nice le 29 janvier. Il était âgé de 67 ans. Paul Déroulède a été l'une des figures les plus originales et les plus sympathiques de ce temps. Né à Paris — sa mère était la soeur d'Emile Augier, le célèbre auteur dramatique. — il fit ses études au collège Louis-le-Grand et au lycée Bonaparte. En 1863, il aborda sans entrain l'étude du droit. Mais il se sentait une vocation littéraire et il commença à publier des vers dans les revues accessibles aux débutants. En 1869, il parvint à faire jouer à la Comédie française une pièce en un acte, *Juan Strenner,* vigoureuse et pleine de promesses. L'année suivante, la guerre éclatait; elle devait marquer toute la vie de Déroulède d'une ineffaçable empreinte. Après les premiers désastres, son patriotisme s'exalte, il ne peut résister à l'appel de la poudre et il s'enrôle aux zouaves. Peu de temps après, sa mère lui amène son jeune frère André, encore imberbe, qui veut lui aussi servir et combattre. A Sedan, Déroulède voit son frère tomber près de lui, le prend dans ses bras, le porte à l'abri près d'un arbre, puis se précipite dans la mêlée, Il est fait prisonnier, est interné à Breslau, s'évade, rentre en France, puis court se battre encore avec l'armée de la Loire. La défaite, l'invasion, les désastres de l'année terrible ouvrent dans son coeur une blessure immortelle, d'où jaillissent des accents de la plus mâle et de la plus émouvante beauté. Ce sont les *Chants du Soldat,* les *Nouveaux chants du soldat,* et les *Marches et Sonneries.* Ces poèmes vibrants firent de lui le poète patriotique, le barde national par excellence. Dès ce moment il se dévoua tout entier à la tâche d'aviver dans les âmes françaises le feu sacré, d'entretenir le

souvenir de la défaite avec l'espoir passionné de la revanche. Ecoutez ce cri d'amour sublime à la patrie blessée :

France veux-tu mon sang? Il est à toi, ma France.
S'il te faut ma souffrance,
Souffrir sera ma loi.
S'il te faut ma mort, mort à moi
Et vive toi,
Ma France !

En 1882, Paul Déroulède fonda la Ligue des Patriotes. Il prononça devant l'assemblée d'où naquit cette association célèbre un discours dans lequel il s'écriait : " On n'attaque que les faibles, on ne surprend que les oublieux, on n'opprime que les lâches ! "

Entre temps, le poète donna au théâtre plusieurs pièces, l'*Hetman,* la *Moabite,* la *Mort de Hoche, Messire Duguesglin.* En 1889, le mouvement boulangiste vint le jeter dans la politique. La ferveur de son patriotisme l'abusa sur la valeur réelle du fameux général au cheval noir,et il se précipita corps perdu dans cette aventure,dont le dénouement devait si cruellement tromper ses espérances. Il y rencontra, sans l'avoir cherché, un mandat parlementaire. En 1892, le scandale du Panama lui fit jouer un rôle retentissant. Il eût à la tribune une journée inoubliable, lorsqu'il prononça contre Clemenceau, la terreur des ministères, le spadassin politique redouté de tout le monde, la meurtrière philippique qui devait se terminer par un duel. Aux élections de 1893, il ne se présenta pas. Mais il fut de nouveau élu à Angoulème en 1898, et prit une part active aux luttes ardentes occasionnées par l'affaire Dreyfus. Ce fut l'année suivante qu'il tenta le coup de force dont les maîtres de la république jacobine voulurent faire un complot. Le jour des obsèques du président Faure, il essaya d'enlever la brigade du général Roget pour la faire

marcher sur le Palais-Bourbon. Traduit devant la cour d'assises, il fut acquitté. Mais quelques mois plus tard, il était arrêté avec plusieurs de ses amis, pour complot contre la république, et traduit devant la Haute-Cour du Sénat, qui prononça contre les accusés une condamnation inique. Le poète patriote fut condamné à dix ans de bannissement. Après le vote d'une loi d'amnistie, il rentra en France en 1905. S'étant présenté devant ses anciens électeurs d'Angoulème en 1906, il fut battu par un obscur blocard. Durant la dernière partie de sa carrière, il publia un recueil de poésies intitulé *Chants du paysan,* et plusieurs volumes de réminiscences sous le titre de *Feuilles de route.*

Déroulède éait né catholique, et avait fait pieusement sa première communion. Mais au milieu des vicissitudes de sa carrière, il avait vu sa foi s'obscurcir. Elle se ranima au déclin de sa vie. Au commencement de janvier, lors d'une crise qui faillit l'emporter, il avait reçu Mgr Marbeau, évêque de Meaux, qui l'avait confessé, et lui avait administré les derniers sacrements. Avant de partir pour Nice, le 17 janvier, il alla entendre une messe et communier à Notre-Dame.

Paul Déroulède était un paladin égaré dans notre âge d'égoïsme, de sensualisme et de positivisme. En apprenant sa mort, Maurice Barrès a adressé à la soeur du poète ce télégramme: " La patrie a perdu son chevalier ". Ce chevalier de la France, les vrais Français lui ont fait les funérailles nationales que lui ont refusé les Doumergue et les Caillaux. Trois cent mille hommes ont salué au passage sa dépouille mortelle. Et devant la tombe du barde défunt, des milliers de poitrines ont crié: " Vive la France! Vive la Patrie! Vive l'Alsace-Lorraine! Vive Déroulède! " Les funérailles ont eu lieu en l'église de Saint-Augustin. Mgr Arlet, évêque d'Angoulème, y a prononcé une émouvante allocution. Et, après le service funèbre, le cercueil étant déposé sur un catafalque,

sous le porche, plusieurs discours ont été prononcés. Celui de Maurice Barrès a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre de son amitié, de son éloquence et de sa douleur. Nous regrettons de ne pouvoir détacher de cette grande page oratoire que ces derniers mots: " De l'honneur, il en avait tant que l'on en recevait rien que d'être son ami. Merci, Déroulède, au nom de la patrie, du labeur de ta vie. Et merci, à vous, mademoiselle Jeanne, au nom de tous ses amis, du bonheur profond que vous avez mis dans son existence. Et maintenant, chevalier de la France, va rejoindre les grands chevaliers, tes pareils, la cohorte toujours accrue que mènent depuis le fond des âges les Roland, les Du Guesclin et les Bayard. "

La mémoire de Paul Déroulède restera chère à tous les bons Français. Il n'était pas complet. On a fait observer, avec raison, qu'il lui manquait l'esprit d'équilibre et le sentiment de la mesure. Il ne sut pas se défendre de certaines illusions quant aux doctrines et aux hommes. Mais au milieu d'une époque féconde en abaissements et en trahisons, il personnifia la loyauté, l'honneur, et le désintéressement poussé jusqu'à l'héroïsme.

* * *

Le défaut d'espace nous empêche de signaler aussi longuement que nous le désirerions la réception académique du 22 janvier dernier. M. Emile Boutroux prenait séance et M. Paul Bourget le recevait. La solennité a été très intéressante. Le récipiendaire avait à prononcer l'éloge du général Langlois, son prédécesseur. Il l'a fait avec le beau talent d'exposition qui le caractérise. " La merveille ", écrivait un chroniqueur, le lendemain de la séance, " c'est que M. Boutroux analyse les travaux de tactique du général Langlois, comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie. " Le discours de M. Paul

Bourget a été brillant et nourri de hautes pensées. L'éminent écrivain a fait de fortes études philosophiques, et l'on s'en est aperçu en l'entendant analyser l'oeuvre de M. Boutroux. Cette oeuvre est d'une belle ordonnance et d'une noble inspiration. Le nouvel académicien est un philosophe spiritualiste. Il a fortement réagi contre le déterminisme matérialiste. Dans son ouvrage sur la *Contingence des lois de la nature* et dans celui qu'il a publié sous ce titre *Science et Religion,* il a " nettement dénié à la science tout droit à contredire la foi et à connaître, par ses propres méthodes, du fait religieux qui leur est essentiellement irréductible ". Ce sont là de grands services intellectuels. Il faut lui en savoir gré, tout en regrettant avec un critique " les insuffisances de son spiritualisme et l'étrange saveur moderniste de sa religiosité ". M. Paul Bourget a fait entendre cette note, avec un tact merveilleux, dans les dernières phrases de son discours. " Voici, a-t-il dit, que des générations se lèvent, pour qui le ciel est de nouveau peuplé d'étoiles, des générations dont leurs meilleurs témoins nous apprennent que, demandant, elles aussi, à la vie la vérification de la pensée, elles se sont reprises à croire, sans cesser de savoir, des générations qui se rattachent résolument, consciencieusement, à la tradition philosophique et religieuse de la vieille France. Même elles vous dépassent, Monsieur, sur plusieurs points. Beaucoup d'entre ceux qui les composent ne se contentent pas d'avoir dépouillé le préjugé du scientisme. Ils vont jusqu'où allait Pascal. Dépassé ou non, vous aurez été l'un de leurs maîtres les plus écoutés, les plus efficaces, et, s'il est vrai que tant vaut l'idéal d'un peuple, tant vaut ce peuple, vous pouvez vous rendre la justice d'avoir, comme le général Langlois, bien servi, et, comme lui, bien mérité de la patrie. "

Après avoir reçu ce nouvel immortel, l'Académie a procédé, le 12 février, à en créer trois autres. Il s'agissait de

remplacer MM. Henri Poincaré, Thureau-Dangin, et Emile Ollivier, décédés. Les candidats au fauteuil du premier, étaient MM. Léon Bourgeois, Alfred Capus et Naurois; au fauteuil du deuxième, c'étaient MM. Camille Jullian, Pierre de la Gorce, et le vicomte d'Avenel; au fauteuil du troisième, MM. Henri Bergson et Charles de Pomairols. Ont été élus, MM. Alfred Capus, de la Gorce, et Bergson. M. Capus est un auteur dramatique très osé et très dangereux, M. de la Gorce, un brillant et sûr historien, M. Bergson, un philosophe à la mode et libre-penseur.

* * *

Au Canada, la session fédérale se poursuit fort paisiblement. M. Borden a présenté son bill de remaniement parlementaire, qui a été soumis à un comité spécial de neuf membres. Nous en reparlerons dans notre prochaine chronique.

A Québec les dernières semaines de la session ont été assombries par le scandale que nous avons mentionné le mois dernier. Comme conséquence des révélations qui ont remué l'opinion publique, un député et deux conseillers législatifs ont dû donner leur démission. Les comités d'enquête des deux chambres ont prononcé leur culpabilité.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 26 février 1914.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — LE PAPE ET L'ÉQUILIBRE DU MONDE (Article de *La Croix* de Paris—3 janvier 1914). — LA GRANDE CAUSE D'ESPÉRANCE (Chronique de M. Ernest Daudet—*La Semaine littéraire*—11 janvier 1914). —CRITIQUES NÉGATIVES ET TÂCHES NÉCESSAIRES (Article des *Etudes*—5 janvier 1914). — L'EMPIRE DE L'ÂME SUR LE CORPS (Extrait d'un livre récent *Le Père*, par M. Georges Valois—*Les Conférences* de Paris—15 janvier 1914). — L'ALSACE D'OUTRE-MER (Article de M. Gustave Gautherot—*L'Univers* de Paris—décembre 1913). — LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS (A propos de l'*Histoire de la race française aux Etats-Unis*, par M. l'abbé Magnan.—Article de *La Croix* de Paris—15 janvier 1914). — CAMP D'ARPENTAGE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL. (Article du *Bulletin* de l'Ecole—décembre 1913). — A PROPOS D'UN RÉCENT ARTICLE SUR NOS COLLÈGES (Lettre de M. le Dr Jos.-Edmond Dubé—21 janvier 1914). — REMERCIEMENTS (A la *Gazette*, de Montréal—29 janvier 1914).

LE PAPE ET L'ÉQUILIBRE DU MONDE (Article de *La Croix* de Paris—3 janvier 1914). — Voici une étude sur l'action et le rôle de la papauté dans le monde qu'on ne saurait trop méditer. Le grand mal de nos temps, c'est qu'on ne sait plus réfléchir. Le goût moderne est à la sensation et aux choses sensationnelles. Un malheur se produit-il, un scandale éclate-t-il, une découverte s'affirme-t-elle quelque part? On en parle huit jours, et puis on parle et on s'occupe d'autre chose. Et pourtant l'histoire enseigne que ce sont les idées, et partant les réflexions qui en donnent ou les développent, qui conduisent le monde. On aura beau faire, il en sera toujours ainsi. Comprend-on suffisamment,

même chez beaucoup de catholiques sincères et convaincus, ce qu'est l'action de la papauté dans le monde et jusqu'où on a tort de vouloir s'y soustraire? Lisons cette maîtresse page de R. I. dans *La Croix* de Paris, du 3 janvier 1914.

Ce qui caractérisera sans doute l'époque moderne aux yeux des hommes à venir, ce sera son manque d'équilibre. Depuis qu'il y a une civilisation et qui progresse, cette civilisation s'est toujours suspendue à quelque principe supérieur participant de la divinité, créateur d'ordre et de pondération. La Grèce antique avait Delphes et ses oracles; Rome, ses Césars improvisés dieux. Quand la vérité religieuse fut proclamée à la face du monde, le christianisme devint le centre et la norme des actions humaines, et le Pape le premier des princes. Ce que fut ce magistère des Papes, demandez-le à l'histoire, Elle vous dira sa bienfaisance. Sans le catholicisme et sans le Pape, nous serions je ne sais quels barbares, incohérents et futiles, et cette pensée moderne, dont nous nous targuons, n'aurait pas eu l'occasion, faute de place pour la recevoir, de se manifester une seule fois. En assimilant les envahisseurs des IVe, Ve et VIe siècles, en les repoussant lorsqu'ils n'étaient pas assimilables, comme les Huns, en allant chercher jusque dans leurs tanières les soudards musulmans, la papauté a créé l'Europe que nous connaissons. Cette Europe, la papauté ne s'est pas bornée à protéger son berceau et à défendre son domaine, elle l'a encore façonnée à son image, l'image de la chrétienté. Et par chrétienté, il ne faut pas seulement entendre cette communauté inestimable de croyances et d'aspirations religieuses qui est le lien le plus fort entre les hommes, mais cette concorde civile qui en découle et qui fait qu'au milieu des grandes crises et des plus graves dissentiments il subsiste entre les adversaires le sentiment d'une idéale solidarité, dont le signe visible et dont le verbe leur imposent un respect mutuel et leur ménagent de pacifiques réconciliations.

Ce signe et ce verbe de la chrétienté, le Pape l'a été pendant des siècles. Arbitre des nations, promoteur de paix, régulateur des faibles, soutien des droits opprimés, le Pape a vu défiler devant son trône, durant des siècles, toutes les misères et tous les appétits de l'Europe. Calmant les unes, réprimant les autres, il conduisait l'Europe, dans le sillage de la nef de Pierre, d'une main sûre, et lui évitait d'innombrables écueils.

Aujourd'hui, que voyons-nous? Le Pape dépouillé, proscrit dans ses

propres terres, affronté jusque dans sa ville, nargué sous les murs de son palais, exclu des plus hautes assemblées, de celle-là même où sa place devait être la première, je veux dire de la Conférence de la Paix. C'est un signe des temps que ce *veto*, à la fois craintif et orgueilleux de l'Italie, fermant au Pape les portes de la cité hollandaise. Ils savent bien, les rois de Sardaigne, qu'aucune paix profonde ne peut régner tant qu'ils détiendront les biens de leur victime. Et pourtant, comme les autres, ils font des voeux, rassemblent des Commissions, expédient des députés, pour hâter l'heure insaisissable de la concorde. Que de contradictions !

Exclusion faite de la tourmente révolutionnaire et napoléonienne, jamais l'Europe n'a été aussi haletante, aussi inquiète du lendemain, aussi accablée par le passé ! De jour en jour son fameux *statu quo* devient plus caduc et plus fictif, de jour en jour les poids s'accumulent dans le même plateau de la balance, de jour en jour les orages se massent du même côté de l'horizon, préparant ces gigantesques cyclones que sont les conflits mondiaux. L'Europe a perdu son équilibre, et si l'on veut trouver le point de dépression centrale, c'est à Rome qu'il faut le chercher, Rome cité veuve et découronnée, tribunal désaffecté.

De là ces gestes vains et significatifs que font les princes et les peuples pour reconquérir la stabilité qui les fuit. De là ces grands mots de civilisation occidentale et de pensée moderne qui n'en imposent à personne parce qu'ils ne signifient rien. De là ces réunions inutiles d'ambassadeurs timorés dans une atmosphère de défiance, d'animosité et de de peur. De là ces interminables discours des grands de la terre qui essayent de noyer, dans un fracas de paroles et d'assurances réciproques, les préoccupations du fond de leur coeur.

De là aussi cette nostalgie du Pape, et, par un retour sublime, cette exaltation du rôle du Pape dans la conscience universelle. Jamais peut-être le Pape n'a été plus respecté, plus honoré, plus désiré, que depuis le jour où on l'accable. Tandis que les gouvernements essayent de remédier au vide que crée sa disparition de leurs conseils par de pauvres stratagèmes et par de piètres inventions, les peuples sentent obscurément que le seul remède à son absence consiste dans sa présence renouvelée telle que la tradition de quinze siècles nous le représente et nous l'enseigne. On épie ses moindres gestes, on recueille ses moindres paroles, on les commente passionnément, et passionnément on se dispute les derniers reliefs de sa faveur.

On ne change pas la nature des choses. Or, dans notre Europe, malgré tout chrétienne, la nature des choses, qui n'est qu'un aspect de la volonté divine, a placé le Pape comme régulateur souverain. Qu'on l'avoue ou qu'on le méconnaisse, il reste tel, et commande, à ce titre, le jeu entier des actions internationales. C'est de lui encore que découle, bon gré mal gré, le peu de tranquillité, le peu de stabilité qui nous reste. L'on doit former les voeux les plus ardents, au début de cette année qui s'annonce encore si mal, pour que le Pape, reprenant sa place dans le monde, et revêtu de son antique autorité, accroisse, par son initiative salutaire, la somme des biens pacifiques dont la folie contemporaine nous dépouille un peu tous les jours.

La grande cause d'espérance (Chronique de M. Ernest Daudet—*La Semaine littéraire*—11 janvier 1914). — Cette nostalgie du Pape, dont parle *La Croix,* voilà pour les chrétiens qui réfléchissent la grande cause d'espérance. M. Ernest Daudet le souligne dans sa chronique de *La Semaine littéraire* du 11 janvier avec une remarquable justesse de coup d'oeil.

On frémit en regardant avec quelque attention le spectacle qui nous est offert chaque jour, car il témoigne d'un affaiblissement lamentable du sens moral dans l'humanité, et ce serait à désespérer de toute possibilité de salut si le passé n'était là pour nous apprendre que, si grands qu'aient été ses malheurs, la France a toujours pu et su les réparer.

Qu'on remonte dans son histoire, qu'on se rappelle les cataclysmes et les désastres qu'elle a subis à d'autres époques et les jours affreux qui la virent aux mains de vingt ennemis acharnés à sa perte; qu'on se rappelle en quel état d'affaissement et de ruine elle s'est trouvée à des dates fameuses, par exemple, pour ne parler que des moins lointaines, à la fin du règne de Louis XIV, puis à la veille de la Révolution, un peu plus tard sous la Terreur, et, encore plus près de nous, au cours des péripéties qui précédèrent et suivirent la chute de Napoléon.

Ces péripéties, le centenaire de 1814 permet de les évoquer et de puiser dans le souvenir qui nous en a été transmis la certitude que la France triomphera de ses épreuves actuelles comme elle a triomphé à tant de re-

prises diverses de celles que je viens de rappeler. La crise politique prendra fin, parce que le besoin de vivre est le premier des besoins et que, pour les peuples comme pour les individus, l'ordre et la sécurité du lendemain sont la condition indispensable de la vie. Il en sera de même de la crise religieuse, parce que sans religion il n'y a pas d'existence possible pour la société,et parce que le catholicisme a sur la terre,et en France plus peut-être qu'ailleurs, des racines dont ni les doctrines perverses ni les persécutions n'épuiseront la sève et n'arrêteront la fécondité.

A l'heure où nous sommes, l'Eglise, en dépit de ses malheurs, n'en est pas là où elle en était de 1792 à 1798, alors que les temples fermés, les prêtres proscrits, exilés, traqués, attestaient que professer la foi catholique était un crime; elle n'en est pas davantage là où elle en était au lendemain de 1830, alors que, sous l'oeil indulgent du nouveau gouvernement, une foule abjecte pillait l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dévastait et incendiait l'archevêché, traînait les croix dans le ruisseau et, affublée des ornements sacerdotaux, parodiait les cérémonies du culte et les processions, et, où Henri Heine, faisant chorus avec d'autres prophètes de son espèce, proclamait que la religion catholique n'était plus qu'un cadavre et " que les Français se bouchaient le nez " quand on en parlait devant eux.

Ces oiseaux sinistres ont disparu, et la religion leur survit, à l'ombre auguste de la papauté, qui ne fut jamais plus qu'aujourd'hui entourée du respect et de la vénération de la presque totalité des gouvernements et des peuples. Ainsi la Providence ne laisse jamais s'accomplir jusqu'au bout les oeuvres mauvaises que des hommes haineux, ou égarés, ou aveugles, ont voulues et préparées, et c'est alors qu'ils se croient le plus assurés de vaincre qu'elle intervient pour paralyser leurs entreprises et parfois même pour les obliger à se renier eux-mêmes. Nous avons vu ces choses, nous les verrons encore, et les heures sombres que nous traversons auront des lendemains réparateurs dans le domaine religieux comme dans le domaine politique. C'est l'éternelle loi de l'histoire qui ne se continue qu'en se recommençant.

CRITIQUES NÉGATIVES ET TÂCHES NÉCESSAIRES (Article des *Etudes*—5 janvier 1914). — Les *Etudes*, que rédigent les Jésuites de France depuis plus d'un demi-siècle, viennent de donner à leurs lecteurs, en guise d'étrennes (No du 5 janvier

1914), un bien remarquable article, qui a produit un peu partout dans les milieux qui pensent une sensation profonde. Les Jésuites ont toujours été des soldats du Pape, et ils ont la réputation méritée non seulement de *servir* avec zèle, mais de *servir* avec finesse et habileté la cause de Rome et de l'Eglise. Les ennemis de l'Eglise et de Rome ne s'y trompent pas; c'est toujours sur les fils de saint Ignace qu'ils frappent d'abord. Mais d'autres s'y trompent assez souvent. En ces derniers temps, les *Etudes* ont souffert violence plus souvent qu'à leur tour. On les attaque avec âpreté, on soutient que leurs rédacteurs font trop de concessions aux méthodes du jour, on leur reproche de n'être pas suffisamment intégristes et bien d'autres choses encore. Or, la Rédaction des *Etudes* a voulu remettre la question au vrai point, et c'est un délice de lire le superbe article que publie la livraison du 5 janvier dernier. Nous estimons qu'il y aura profit d'en extraire quelques pages pour notre chronique. Nous avons, chez nous aussi, des gens qui font plus de zèle que de besogne, qui n'ont jamais rien édifié des *tâches nécessaires* et qui se plaisent aux *critiques négatives,* qui ne possèdent qu'un bagage plutôt léger de connaissances sérieuses et vraies des choses et des hommes, mais qui se croient une mission de tout régenter, même ceux qui sont constitués en autorité. Nous avons, voulons-nous dire, des écrivains et des causeurs, mécontents de tout, excepté d'eux-mêmes,à qui il serait sûrement profitable de méditer ce mot de l'article des *Etudes* : " Rien ne rassure mieux les impies contre l'enfer que le zèle intempestif et mal éclairé des prédicateurs qui n'hésitent pas à y précipiter tous les honnêtes gens ". Assurément, comme disent encore les *Etudes,* il faut déplorer l'infirmité de l'homme qui ne peut assumer ensemble toutes les tâches avec le même succès ; se livrer aux spéculations et en même temps s'occuper de réalisations pratiques ; donner l'enseignement doctrinal et à la même

heure traiter avec les hommes des partis divers. Mais c'est inévitable. Les *Etudes* ont conscience de ne pas négliger l'action pratique. " Souvent, néanmoins, écrit l'auteur de l'article que je signale, ne vaudra-t-il pas mieux, quand le cas en vaut la peine, en laisser le soin aux autorités responsables. Il est facile de voir qu'elles savent y apporter la manière. " Et il ajoute tout de suite cette réflexion qui a dû porter en plus d'un camp :

> Pourquoi rendre l'autorité odieuse et lui enlever le bénéfice de cette urbanité, assurément intentionnelle, en soulignant ses gestes de courtoisie avec des injures ? Servent-ils vraiment Rome, ces écrivains qui cherchent à chicaner sur les éloges, à envenimer les querelles, à verser du vinaigre sur les plaies, qui transforment la grande Eglise catholique en une chapelle étroite, et, en se proclamant seuls en état de grâce théologique, seuls romains, seuls catholiques, en arrivent à désaffectionner de Rome ceux qui ne les croient pas, et des meilleurs serviteurs de Rome ceux qui les croient ?

L'écrivain des *Etudes* remarque d'ailleurs ensuite que dans cette chasse aux suspects, on ne recule pas devant l'emploi des moyens les plus contestables : on ignore les méthodes scientifiques, on cite à tort et à travers, on s'abstient des références, on dénature la pensée de ceux qu'on cite par des commentaires injustifiés... " Que voulez-vous, dit-on, c'est la presse ! On n'a pas le temps de réfléchir à tout !"—Certes, la réputation du prochain ne coûte pas cher, riposte l'auteur de l'article des *Etudes,* elle est à la merci d'une migraine !

L'auteur continue de mettre à nu le procédé des intégristes, qu'il juge rien moins que solide, et il résume son plaidoyer, car c'en est un, dans cette page que nous citons encore, en regrettant sincèrement de ne pouvoir citer l'article en entier :

Réclamant justice pour nous-mêmes, nous entendons la faire très large à nos adversaires. Qu'ils ne nous disent donc pas : " Nous défendons l'Eglise ! Partout où nous voyons poindre seulement la tête d'une tige d'ivraie, ou passer l'ombre d'une doctrine mauvaise : modernisme, libéralisme, nous allons, nous fonçons, nous aboyons au larron. Dites que ce n'est pas là toute la tâche, et que notre oeuvre n'est pas suffisante ; ne niez pas qu'elle soit bonne et nécessaire. " Certes ! Aussi ne reprochons-nous pas à ces publicistes d'être combatifs et hardis. Nous nous gardons de blâmer toutes leurs campagnes. Qu'ils dénoncent, qu'ils attaquent, qu'ils poursuivent les sectaires, les ennemis de Dieu, les hypocrites et les faux frères, qu'ils plaquent au besoin les noms sur les visages sournois qui se dérobent : c'est là oeuvre bonne, et nous y applaudissons de bon coeur, et nous ne voulons, sur ce terrain, que rivaliser avec ceux qui s'y livrent. (1)

Ce que nous reprochons à nos adversaires, c'est de négliger cette oeuvre pour attaquer, avec autant et plus d'âpreté et par les mêmes moyens des hommes qui ont pu se tromper, qui se sont parfois trompés, mais qui sont et restent des fils loyaux, de bons serviteurs de l'Eglise ; c'est d'associer le nom de ces hommes à celui d'apostats notoires et d'excommuniés. Nous leur reprochons de remplir les colonnes de leurs journaux, les soixante pages d'une revue où ils n'ont rien trouvé à dire contre les ennemis de la religion, de récriminations passionnées contre des prêtres, des religieux, des catholiques qui communient tous les jours et, plusieurs fois chaque jour récitent leur *credo*. Nous leur reprochons d'attaquer, en bloc et en détail, de façon à les disqualifier s'ils le pouvaient, et sur des raisons imaginaires ou insuffisantes, des ouvrages et des publications qui ont assurément leurs oublis et leurs lacunes — comme toute oeuvre humaine — mais qui rachètent ces misères par la sûreté habituelle de leur doctrine, l'étendue et la justesse de leur information. Nous leur reprochons surtout de diffamer des institutions diversement considérables, où quelques individus ont eu leurs fautes et leurs illusions, mais dont la presque unanimité est irréprochable, et que l'éminence des services rendus et les nécessités de l'heure présente devraient protéger contre ces agressions.

---

(1) Nous aimons à rappeler, non sans fierté, le rôle tenu par les *Etudes* dans les affaires Taxil-Diana Vaughan, Herzog-Dupin, George Tyrrell. — *Note des " Etudes "*.

Tactique dangereuse, dirons-nous, par ce qu'elle est excessive : parce qu'à force d'épurer et d'excommunier, vous n'aurez plus à opposer aux ennemis trop réels que des effectifs décimés, des régiments fantômes, des troupes démoralisées ; parce qu'à force d'étendre la liste des suspects, vous y faites figurer le nom des plus solides apologistes et des plus authentiques docteurs ; parce que, sous couleur de faire tomber le bois mort, votre hache impie marque et blesse quelques-uns des plus beaux chênes de la forêt. Tactique mal avisée, parce que, à une heure où l'union est la condition même de la défense de nos dernières libertés, vous vous donnez pour tâche de creuser tous les fossés et d'envenimer toutes les plaies. Tactique aveugle enfin, parce que l'acquis, le calme, la sérénité indispensables vous manquent — au fort de polémiques passionnées — pour l'examen des personnes et l'étude des problêmes. Aussi nous vous voyons fuyant, pour de trop bonnes raisons, toute discussion de fond, réduire les débats de doctrine aux proportions que votre adroite incompétence peut remplir sans trop s'afficher, et les changer en questions de personnes et de " petits papiers ".

L'EMPIRE DE L'ÂME SUR LE CORPS (Extrait d'un livre récent *Le Père,* par M. Georges Valois—*Les Conférences*—15 janvier 1914). — Pour ne pas se borner aux *critiques négatives* et s'atteler résolument aux *tâches nécessaires,* ainsi que nous y invite l'article des *Etudes,* dont il vient d'être question, il est sans doute important au premier chef de bien connaître ce que nous pouvons faire en vérité. Que nous ayions tous des tendances ou des inclinations à n'aimer pas beaucoup l'effort et le travail et à préférer le plaisir du repos ou le repos des plaisirs, cela est incontestable. C'est la suite du péché d'origine. Mais encore est-il que nous ne sommes pas fatalement réduits à l'impuissance. Si nous le voulons, nos facultés l'emporteront sur nos sens, notre âme aura raison de notre corps et de ses infirmités. Cette page d'un livre récent, que citent *Les Conférences* (15 janvier 1914), l'établit d'une façon qui me parait assez neuve et vraiment probante. Elle est d'un profane

peut-être aux rigueurs de la philosophie catholique, mais sûrement d'un observateur et d'un chrétien.

Notre corps nous a été donné pour accomplir notre destinée au milieu des choses visibles ; c'est en le portant que nous cherchons notre salut, difficilement,péniblement, parce que nous portons en même temps la tare originelle, et notre enveloppe est telle qu'à chaque geste, à chaque mouvement, elle nous incline à une nouvelle chute. Mais cette enveloppe est telle aussi que notre pouvoir de sainteté dépasse son pouvoir de corruption et que la victoire sur les passions qui vivent dans notre chair nous est toujours possible avec l'aide de Dieu. Car le créateur n'a pas voulu que l'appétit de corruption qui est dans notre corps fût au-dessus des forces humaines, et il a donné à l'homme un corps qui ne peut être entièrement pénétré par le souffle de l'esprit des ténèbres. Ceci est vrai du corps sain, dont l'économie, dont la résistance sont celles des origines. Mais si le corps est ruiné par une vie mauvaise, si les excès de la chère et du vin et de l'amour, l'ont affaibli, déprimé, corrompu, si le cours de son sang porte les maladies dans chacun de ses organes, il engendre une vie diminuée,dont la résistance est moindre devant la décomposition,devant les puissances de corruption qui l'assaillent. Le père débauché lègue ainsi à son fils une chair dégradée, un corps qui n'est plus tel qu'au jour de la création, et qui est pour l'âme comme un manteau troué. Le fils reçoit un sang qui appelle l'impureté et un corps qui laisse passer en lui le flot des tentations qui se brisait sur le ferme coeur des aïeux. Il lui faut, pour se vaincre, un héroïsme, une sainteté extrême. L'âme le lui fournit toujours ; mais sa chair trop faible ne le soutient pas. Sa vie s'écoule dans une lutte où il s'épuise, où il se décourage, où il désespère. Et si le mal est trop profond, il renonce, il est vaincu, il abandonne son corps et son âme à la corruption, et il cherche la fin de ses souffrances et de son désespoir dans la mort, qu'il se donne volontairement. L'amour de nos fils, comme l'amour de notre père, nous commande de conserver notre corps comme un précieux dépôt qui doit demeurer sain, pour conserver à l'homme les puissances matérielles qui lui ont été accordées contre la tentation. Tu ne vivras donc point dans la mollesse ni dans la débauche, parce que la chair est faible et que tu ne dois pas, par une vie mauvaise, la rendre plus faible...

De même que nous devons conserver à notre corps son économie, sa

résistance, c'est-à-dire les conditions purement physiques où notre âme peut triompher des passions, de même devons-nous maintenir notre corps au milieu d'un monde qui ne rende point l'exercice des vertus surhumain. Notre industrie, ce n'est point une activité qui tend à la multiplication des richesses, c'est un don que nous reçûmes pour maintenir cet équilibre entre l'homme et la nature, où la vertu et la sainteté peuvent naître sans que la nature humaine soit brisée et réduite à la mort. Sur ces contrées de la planète où sévissent les vents meurtriers et les froids mortels, il faut qu'une longue prévoyance et une forte industrie de l'homme crée, organise d'innombrables protections pour la vie humaine, afin que celle-ci triomphe des choses hostiles et que les sociétés humaines où règne la paix de Dieu ne deviennent pas des compagnies de loups. Car s'il n'y avait point d'industrie, si chacun, dans le temps bref de la saison clémente, vivait auprès d'une source pure, au premier coup des lanières du vent, à la première morsure du froid, l'homme se mettrait en route, avec ses semblables, pour le pays où l'oiseau chante encore, où l'arbre demeure vert et donne encore des fruits, et ce serait, du nord au midi, la hurlante et sanglante chevauchée des hommes, chassés par le froid, envahissant les contrées chaudes, pillant et tuant sur leur passage, ou bien la lutte fratricide entre ces hommes des régions froides, irrités par les souffrances matérielles, se disputant cruellement un foyer, un abri naturel, un lit de feuilles, le moindre des adoucissements à leur malheureuse condition. La sainteté leur serait-elle communément possible? Mais elle les conduirait à la mort. Celui d'entre eux qui, ayant vécu selon la loi commune (c'est-à-dire dans l'imprévoyance), voudrait demeurer dans la paix devant son semblable et ne point tenter de lui dérober son manteau pour en doubler le sien, celui-là ne pourrait trouver la vertu qu'en s'étendant sur le sol pour attendre la mort. Et pour ne point porter le péché contre la paix ou la vie d'autrui, l'homme le porterait contre lui-même et contre Dieu, car son attente de la mort, résultat d'une faute antérieure, serait presque une mort volontaire.

Louons donc le Seigneur qui, nous plaçant dans un monde redoutable, nous a donné la liberté de triompher de son hostilité, nous laissant la possibilité de devenir l'homme qui fabrique des outils afin que nous puissions tirer, de la terre et des bêtes qui la peuplent, le vêtement par quoi notre corps retrouve, sous les climats divers, la chaleur de l'Eden, et demeure dans l'état où notre âme peut exercer sur lui son empire.

L'Alsace d'outremer (Article de M. Gustave Gautherot—*L'Univers* de Paris—décembre 1913). — Pour M. Gautherot, l'Alsace d'outre-mère, c'est notre Canada français. Par mégarde, je n'ai pas retenu la date de son article, que d'ailleurs l'*Action Sociale* de Québec a reproduit le 3 janvier. Il n'importe. Le sympathique conférencier d'histoire, dont on a gardé le souvenir à Montréal, écrivait au lendemain du banquet que la *Société des Gens de Lettres* de Paris avait offert au commencement de l'hiver à l'Alsacien Hansi, qu'on a appelé, à propos des incidents de Saverne, le sur-voyou (l'*ober-wakes*). " Cette soirée, avait dit Hansi, me permet de parler de la grande et belle dame, de la très grande et très belle dame,que nous servons tous ici, de cette langue française, dont vous êtes — si vous le voulez bien — les brillants cavaliers servants.... et dont je ne suis, moi, qu'un des modestes gardes-chasse, placés aux extrêmes limites de ses terres. " Et de sa voix tremblante d'émotion, continue M. Gautherot, le gars solide qu'est Hansi expliquait comment, là-bas, notre langue, non seulement se maintient, mais encore attire tous les jours de nouveaux dévouements par sa beauté et par son charme; comment la lutte, plus âpre que jamais, lui assure une victoire — qui est celle de la race elle-même. Ces fières déclarations ont rappelé à M. Gautherot celles, dit-il, qui avaient jadis chanté à ses oreilles à mille lieues de Paris, et qui lui avaient appris que ni les Vosges ni le Rhin ne bornent la terre française, mais que la race française possède une autre Alsace, où la lutte, aussi vivante, présage les mêmes reconquêtes. Et, sur ce thème, l'éloquent écrivain nous donne la page que voici.

Il ne faut point faire à la civilisation anglaise l'injure de la comparer à cette barbarie prussienne que représentait si bien *le galopin en uniforme* de Saverne. D'autre part, si l'Alsace-Lorraine attend toujours le

moment de déchirer entre nos bras son voile de deuil, le Canada ne songe plus à une impossible réunion. Mais les liens du passé ne sont pas brisés. Bien au contraire, en ce qu'ils ont d'essentiel, ils se renouent... Les Canadiens français appellent les Anglais du *Dominion* leurs *concitoyens*. Ils réservent le titre de *compatriotes* à ceux de leur sang, et de ce sang ils revendiquent de plus en plus les droits supérieurs. Loyaux sujets de la Couronne britannique — jusqu'au jour où cette couronne, selon la loi qui préside à ses impérialistes destinées, sera obligée de leur laisser une complète indépendance — c'est la France, leur mère, qu'ils aiment d'amour, et c'est à son foyer qu'ils rallument leurs flambeaux vacillants. La lumière en est pure, car, plus heureux que nous, qui avons laissé la folie révolutionnaire égarer notre raison, ils recueillent sans effort l'essence de nos traditions nationales.

Je n'en veux ici pour preuve que la merveilleuse clairvoyance avec laquelle le plus éloquent et le plus influent de leurs chefs, M. Henri Bourassa, vient de commenter la nouvelle édition de l'*Histoire du Canada* de F.-X. Garneau.

Histoire salutaire, écrit-il, pour donner aux Français d'aujourd'hui une juste notion de ce que les Français d'autrefois savaient faire. On a loué Richelieu de ses vues élevées sur l'expansion coloniale,mais on a blâmé Colbert de ses soucis exclusivement mercantiles. Allons donc! La politique de l'Angleterre elle-même n'a point été plus large, et Colbert, à tout prendre, a compris admirablement les besoins du pays en faisant des seivues de Richelieu, et son successeur, Berryer, ainsi que le ministre de la population. Son administration coupa les abus par la racine. De plus, le *régime paroissial* qu'il fonda résista à la conquête et constitua la meilleure sauvegarde contre les tentatives d'assimilation pratiquées par les gouverneurs anglais. C'est à Colbert que le Canada doit d'avoir conservé son patrimoine moral.

Une autre légende est celle de l'abandon volontaire de la colonie par le gouvernement royal, en 1759. Or, le ministre de la Marine, Machault, soutint énergiquement, contre les partisans de la guerre continentale, les vues de Richelieu; et son successeur, Berryer, ainsi que le ministre de la guerre, de Belle-Isle, ordonnèrent à Montcalm " de se cramponner, fût-ce à une épave de la colonie ".—Si le mot attribué à la Pompadour est exact, il ne répondait qu'à l'opinion de quelques milliers de beaux esprits et de philosophes, fourriers de la Révolution.

Enfin, si l'on a accusé l'épiscopat canadien d'avoir entravé la prédominance du pouvoir civil, il y a là une erreur de principe à laquelle Garneau — et son petit-fils — ont eu grand tort de rester fidèles. Au fond, le gallicanisme et le régalisme, combattus par le clergé, tendaient à l'asservir à l'Etat. Si le clergé paroissial, au lieu de rester un " corps dirigeant, compact et organisé ", s'était laissé entraîner au " fonctionnarisme ", la conquête aurait démoli ces assises sociales et l'assimilation anglaise eût été rapide. De même l'exclusion des huguenots, voulue par Richelieu, fut un immense bienfait : elle empêcha la colonie d'être infectée par le germe des haines et des conflits sectaires qui ensanglantaient l'Europe et avaient failli livrer la France à l'étranger.

" Si l'oeuvre de la pensée française a survécu en Amérique, conclut magistralement M. Henri Bourassa ; si le peuple canadien-français a conservé son entité morale et intellectuelle, autant que son caractère ethnique ; si trois millions de Franco-Canadiens ou Américains, issus des soixante-mille colons de 1760, témoignent aujourd'hui de la fécondité et de la vitalité de la race, cette merveilleuse survivance tient à deux causes principales sinon exclusives : l'unité et l'intensité de la vie religieuse des Canadiens français de la conquête, et le groupement de leurs forces de résistance autour d'un clergé soumis à ses évêques, mais libre des entraves du régalisme. "

Oui, en vérité, il y a là, pour nous, Français de France, de salutaires enseignements !

De pareils témoignages, venus du *vieux pays,* nous font du bien au coeur, n'est-il pas vrai, et nous consolent des ennuis et des attaques que, de différentes manières, nous subissons ici. Ils nous font saisir et comprendre mieux que nos pères, les premiers colons ou les abandonnés d'après la cession de 1763, ont su garder leurs âmes fières et dominer les appels des sens. C'est l'empire de l'âme sur le corps, comme parlait tantôt l'auteur du beau livre *Le Père,* dont nous citions quelques fragments.

Le Catholicisme aux Etats-Unis (A propos de l'*Histoire de la race française aux Etats-Unis,* par M. l'abbé Ma-

gnan—Article de *La Croix* de Paris,—15 janvier 1914). — Mais voici un article qu'il faut citer en entier, et auquel je me garderai bien d'ajouter aucun commentaire. Je me contente d'adresser mes meilleures félicitations au laborieux confrère de jadis, M. l'abbé Magnan, qui, après avoir été à la peine, est à l'honneur. Son magnifique travail sur l'histoire de la race française aux Etats-Unis lui vaut des éloges qui partent de haut, et dont tous ses amis sont heureux. Cet article du grand journal catholique de Paris souligne admirablement ce qu'affirmait plus haut M. Gautherot. Oui, vraiment, nos pères ont su garder, aux Etats-Unis comme au Canada, leurs âmes fières !

Ce n'est pas la première fois que nous parlons de cette grave question (1), et sans doute y reviendrons-nous encore par la suite: elle est en effet si féconde en enseignements de toutes sortes qu'on ne saurait assez l'étudier. Aujourd'hui, c'est la seconde édition de l'*Histoire de la race française aux Etats-Unis* de M. l'abbé Magnan, qui la remet sur le tapis. Car, on ne saurait faire l'histoire de la race française en quelque point du monde que ce soit, sans toucher à la vie même et aux progrès du catholicisme. Ce point, sensible partout ailleurs, l'est davantage encore aux Etats-Unis. Ce sont des Français, en effet, des colons, des prêtres et des missionnaires français, qui ont introduit les premiers le catholicisme dans l'Amérique du Nord. Leurs compatriotes et leurs descendants n'ont cessé de l'y propager depuis, et à l'heure qu'il est, forts de leurs traditions intégrales et grâce à elles, ces Français d'origine continuent à soutenir la cause de la vraie religion dans cet immense pays où tant de dangers la menacent.

Si l'on recherche les origines et si l'on envisage le développement de l'Eglise catholique en Amérique, on est frappé tout d'abord d'un fait étrange: 1,200,000 en 1836, les catholiques américains sont aujourd'hui 14,600,000. Quel magnifique progrès, vous écrierez-vous! En réalité, quelles pertes et quelle déchéance! Les statistiques les plus probantes et les moins récusées nous enseignent, en effet, qu'étant donné le nombre des immigrants catholiques venus s'installer aux Etats-Unis durant tout le cours du XIXe siècle, et étant donné, d'autre part, la table de progression

(1) Le catholicisme aux Etats-Unis.

des naissances, ce n'est pas 14 millions et demi que devraient être les catholiques, mais bien — c'est Mgr Mac-Faul, évêque de Trenton, qui le reconnaît — 40 millions, sur une population totale de 94 millions d'âmes.

La cause de ce recul déplorable n'est pas difficile à trouver : elle réside dans l'anglicisation. Un fait avéré, certain, c'est que l'immigrant catholique qui perd en arrivant sur la terre américaine sa langue maternelle, et avec sa langue ses traditions familiales, est voué aussi à la perte de sa foi. Comme une triste épave, il échoue presque aussitôt sur les rives du protestantisme, ou, plus fréquemment encore, de la libre-pensée. Il faut bien le dire : l'ambiance américaine anglaise n'est pas un véhicule de foi catholique, c'est le contraire qui est exact. Et le cas des Irlandais en particulier le démontre abondamment.

Persécutés dans leur patrie, les Irlandais ont émigré en masse depuis deux cents ans. En ce qui concerne les Etats-Unis on n'estime pas à moins de 26 millions le nombre de citoyens américains, Irlandais eux-mêmes, ou fils et petit-fils d'Irlandais—c'est-à-dire 26 millions d'Américains—qui devraient être catholiques si aucun déchet ne s'était produit. Or, sur les 14 millions de catholiques américains, 6 millions seulement sont de langue anglaise, et sur ces 6 millions, c'est à peine si 4 millions et demi peuvent revendiquer une lignée irlandaise. Dans la personne des Irlandais d'Amérique, le catholicisme a donc subi une perte nette de plus de 20 millions de fidèles.

Que l'anglicisation soit la cause de cette décadence, personne n'en doute. De tous les nouveaux venus, l'Irlandais est en effet le mieux préparé à la subir et à en souffrir les effets. Du reste, il suffit de rechercher les descendants des catholiques polonais, canadiens, allemands, italiens, lithuaniens, portugais, etc., fixés aux Etats-Unis, pour s'apercevoir que tous ou presque tous répondent à l'appel catholique qui leur est fait. Si l'Eglise catholique n'est pas plus puissante, aux Etats-Unis, elle le doit au milieu délétère d'anglicisation à outrance où elle se meut. Seuls ont résisté à son action ceux que leur langue nationale mettait à l'abri de la contagion.

Or, il sied de tenir compte en cette matière que ces catholiques de langue non-anglaise, répartis en paroisses nationales, ou mixtes, constituent la majorité de l'Eglise catholique aux Etats-Unis et son véritable morceau de résistance. Ils sont plus de 5 millions qui, pour les principaux groupes, se répartissent ainsi d'après les statistiques officielles qui,

du reste, ont une tendance à réduire leur nombre au profit des catholiques de langue anglaise : Allemands 1,519,978 (en réalité 3 millions) ; Canadiens français, 1,160,420 (en réalité 1 million et demi) ; Italiens, 938,994 ; Polonais, 867,865.

Ceux qui nous intéressent le plus dans cette énumération sont naturellement les Canadiens français. Outre qu'ils sont les premiers occupants du pays, qu'ils ont derrière eux une tradition d'apostolat, de conquête et d'héroïsme chrétien, vieille de plus de trois siècles, ils représentent dans toute sa force la France de nos pères, fidèle, intégralement catholique, bloc compact où tous les sentiments d'honneur et de foi convergent et se confondent. Ils sont catholiques parce qu'ils sont Français, parce qu'ils parlent, parce qu'ils pensent français. Anglicisez-les, vous en ferez des *businessmen* matérialistes perdus pour nos croyances.

Il faut donc veiller avec un soin jaloux sur la permanence et la continuité des paroisses françaises aux Etats-Unis, dans l'intérêt supérieur du catholicisme. Grâce à elles, c'est à peine si l'on a eu à déplorer le départ de 100,000 transfuges, chiffre insignifiant à côté de celui que nous citions à propos des Irlandais. La vitalité de ces groupes catholiques français est d'ailleurs des plus intenses et leurs oeuvres parlent pour eux. Rien que dans la Nouvelle-Angleterre, on comptait, en 1908, 1,985 religieuses de langue française, réparties entre 30 congrégations différentes. Et M. l'abbé Magnan, à l'ouvrage duquel nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se reporter, énumère dans tout un chapitre les marques les plus diverses et les plus convaincantes de l'esprit de foi extrêmement fécond qui anime ces paroisses françaises. C'est ainsi que chez elles les mariages mixtes, si pernicieux pour le catholicisme, sont presque inconnus : 3,8 pour 100 environ.

Aussi, en terminant, nous faisons nôtres les conclusions émouvantes de M. l'abbé Magnan qui sollicite à nouveau l'attention et la bienveillance du Souverain-Pontife sur ces chères paroisses françaises des Etats-Unis : " Fasse le ciel, s'écrie-t-il, que l'hymne chrétienne entonnée par nos missionnaires, nos martyrs, nos pionniers et nos ancêtres, sur cette terre d'Amérique, il y a trois siècles, continue de s'élever, mais avec une vigueur toujours croissante, du sein de la nation canadienne-française ! "

CAMP D'ARPENTAGE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE (Article du *Bulletin* de l'Ecole—Montréal—décembre 1913). — Ma

chronique, ce mois-ci, se terminerait bien par l'article qui précède, avec ces belles paroles en particulier de M. l'abbé Magnan—citées par *La Croix,* et qui sont de si haute et de si large portée. Mais je me suis promis de ne pas omettre cette courte étude, qu'on a bien voulu me signaler, du *camp d'arpentage* pour 1913 des élèves de notre Ecole Polytechnique à Montréal. L'un de nos directeurs à la *Revue Canadienne,* depuis qu'elle est dirigée par un groupe de professeurs de l'Université Laval, est précisément le Principal de l'Ecole. On a pu voir, en tête de cette livraison, que M. Marceau sut taquiner la muse à son heure. Il reste, malgré ses nombreuses et très importantes fonctions, l'un de nos plus assidus confrères des réunions mensuelles. Nous aimons à lui faire hommage des lignes que nous reproduisons du *Bulletin* de l'Ecole (livraison de décembre 1913).

Comme tous les ans, les élèves de l'Ecole Polytechnique ont, du 11 au 30 septembre, fait une expédition pour mettre en pratique sur le terrain les cours d'arpentage, d'hydrographie et de chemin de fer qui leur sont donnés durant l'année universitaire. Cette année, le camp a été établi sur la rive ouest de la rivière Châteauguay à environ un mille plus haut que le pont du village. Le camp comprenait 12 élèves de la 38e *Promotion* 23 élèves de la 39e *Promotion*, 21 élèves de la 40e *Promotion*, 3 élèves d'architecture, sous la direction de 8 professeurs avec le quartier-maître, M. Bolduc, et le chef d'expédition.

Le travail s'est fait suivant le système de distribution inauguré l'an dernier. Les élèves étaient distribués dans 8 équipes différentes divisées comme suit: 3 équipes d'arpentage sous la direction des professeurs Desaulniers, Labrecque et Ménard, 1 équipe de nivellement sous la direction du professeur Lasnier, 1 équipe d'observations astronomiques sous la direction du prof. C. Manseau, 1 équipe d'hydrographie sous la direction du prof. Frigon, 1 équipe de triangulation sous la direction du prof. Beaupré et 1 équipe de chemin de fer sous la direction du prof. Mercier.

Des ordres du jour étaient préparés d'avance pour chaque journée et étaient affichés chaque matin sur le mat devant la tente de l'état-major.

Cet ordre du jour indiquait clairement à chaque élève l'équipe avec laquelle il devait travailler durant la journée, de sorte que la distribution se faisait ainsi automatiquement et sans perte de temps. Le travail des étudiants était de plus arrangé pour que, durant la durée du camp, chacun passât successivement par tous les travaux différents. Pour la première fois, cette année, aux heures restées libres sur le travail technique, les élèves ont fait des exercices militaires sous la direction du major P.-E. Mercier et du capitaine D.-B. Papineau.

Au point de vue technique, le service hydrographique a fait des coupes en travers de la rivière Chateauguay et fait des travaux préliminaires pour l'établissement d'un pouvoir hydraulique. L'équipe des chemins de fer a localisé un embranchement et établi les courbes nécessaires. Les équipes d'arpentage ont fait un relevé des terres de la première concession, du côté ouest de la rivière, depuis le village jusqu'à environ un mille au sud du camp. Tous les jours et tous les soirs quand le temps le permettait, des observations astronomiques étaient faites pour déterminer la méridienne, ainsi que la longitude et la latitude. Les élèves de la 39e *Promotion* ont fourni un plar montrant les relevés faits.

Le jeudi, 18 septembre, une partie de la Corporation de l'Ecole Polytechnique, Mgr Roy, M. le chanoine Sylvestre, M. E. Bélanger, accompagnés du directeur de l'Ecole, M. A. Fyen, sont venus visiter le camp dans tous ses détails. Le camp établi sous la direction militaire offrait une apparence régulière et symétrique, ainsi qu'une propreté générale qui a beaucoup frappé ces Messieurs. Le dimanche suivant, 20 septembre, les élèves donnaient à leurs parents et invités une réception à laquelle près de 75 personnes se rendirent. Le *mess* militaire des étudiants a offert le lunch à tous les invités, qui se retirèrent enchantés. Durant toute la durée du camp, la discipline n'a cessé de régner, et grâce à cet esprit de discipline et à la température idéale, un excellent travail de pratique a été fait, qui sera pour tous les élèves de la plus grande utilité à leur sortie de l'Ecole.

A PROPOS D'UN RÉCENT ARTICLE SUR NOS COLLÈGES (Lettre de M. le Dr Joseph-Edmond Dubé—21 janvier 1914).—Après ces renseignements sur notre Ecole Polytechnique, et comme suite aux lettres importantes que nous avons publiées dans nos dernières chroniques, il nous fait grandement plaisir de

citer aujourd'hui quelques extraits de la très belle lettre que M. le Dr Joseph-Edmond Dubé a bien voulu écrire à notre directeur et collaborateur M. l'abbé Emile Chartier, au lendemain de l'intéressant *Bulletin d'enseignement secondaire* que M. l'abbé nous donnait dans son *Mouvement des Idées* de janvier dernier. Ce *bulletin* d'ailleurs, très documenté et absolument au point, a eu son écho jusque sur le parquet de notre Chambre des Députés à Québec. Il a fourni l'occasion aux élus du peuple de rendre un hommage mérité à nos collèges classiques.

M. le Dr Dubé commence par féliciter hautement M. l'abbé Chartier. Il est de ceux qui sont reconnaissants à nos collèges de nous avoir préparé une classe dirigeante, et il le dit en termes nets et clairs qui lui font honneur. Mais il n'est pas toujours d'accord— et il a raison, je pense — avec ceux qui crient à la mauvaise foi de ceux qui maltraitent nos collèges. Il en est qui jugent avec leurs seuls souvenirs, c'est vrai, qui comparent les méthodes, les livres, les maîtres des maisons anglaises avec nos maîtres, nos livres, nos méthodes *d'autrefois*. Ils ont tort. Mais pourquoi ne les renseigne-t-on pas mieux? Et M. le docteur écrit :

Si j'avais un reproche à faire à l'adresse de nos collèges, ce serait le suivant. Nos éducateurs ont tort de ne pas annoncer à coups de trompette les progrès réalisés, au fur et à mesure de leur marche en avant. Qu'il s'agisse de prêtres ou de religieux, je les blâme de toujours se cacher, ou plutôt de toujours nous cacher, à nous les laïques, toutes les bonnes choses qu'ils font. Au lieu de lever les épaules et de ne jamais répondre à des critiques injustes, je l'admets, mais parties, parfois, d'esprits assez bien intentionnés, ils auraient dû faire, depuis longtemps, ce que vous venez d'entreprendre.

Il en est de nos maisons d'éducations religieuses comme de nos institutions de charité sous la direction des religieuses ; c'est à qui se cacherait le mieux pour faire le bien.

Je le dis avec conviction, le plus tôt nos collèges prendront contact plus intime avec les laïques, qu'ils accableront de rapports et de comptes-rendus de toutes sortes sur ce qu'ils ont fait, font et veulent faire dans les années à venir, mieux ce sera pour ces maisons et pour nous tous.

Il ne faut pas oublier qu'aux côtés des mal-intentionnés, qui critiquent injustement en cherchant à détruire, il y en a beaucoup plus qui les lisent. Que l'on fasse pour renseigner ces derniers, et les conserver comme amis et défenseurs de nos collèges, ce que l'on croît inutile pour les autres. Nos institutions de charité souffrent pour les mêmes raisons. Si elles publiaient des rapports annuels, indiquant avec détails toutes leurs oeuvres et toutes leurs sources de revenu à côté des chiffres de leurs dépenses pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage et le paiement des intérêts sur hypothèques, notre peuple aimerait mieux nos institutions et nos millionnaires donneraient plus !

C'est l'annonce qui dirige le monde aujourd'hui. Ceux qui n'ont que le mal à offrir le savent et s'en servent à outrance, il n'y a que les bonnes gens qui en doutent encore.

Cette expression d'opinion, libre et loyale, nous a paru extrêmement intéressante à noter. Peut-être, pour quelques détails, nous risquerions-nous à n'être pas de l'avis du distingué praticien. Il y a des chiffres qui ne sont pas toujours bien compris du grand public. Mais il est sûr — nous l'écrivions déjà en présentant la lettre de M. l'abbé Chartier le mois dernier à nos lecteurs — que le temps est arrivé où nos collèges et nos institutions diverses auraient à gagner en faisant connaître davantage l'oeuvre ou les oeuvres de bien qu'ils ou qu'elles accomplissent.

Remerciements (A la *Gazette*—du 29 janvier 1914). — Le grand organe anglais du matin, à Montréal, a donné une appréciation vraiment flatteuse de notre livraison de janvier. Nous voulons l'en remercier au nom de la Direction de la *Revue*. Ce qu'il dit des articles de M. l'abbé Jeannotte, de Mgr Choquette, de Mme Laure Conan, de M. l'abbé Chartier et

de notre si fidèle et si érudit chroniqueur mensuel, M. Thomas Chapais, nous fournit l'occasion de constater,une fois de plus, que nos collaborateurs font à la Revue une belle renommée. Honneur à nos dévoués collègues !

Les anciens disaient : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*... Peut-être ? Mais si, chez nous, la *ceinture* se dorait en même temps que la *renommée* se fait meilleure, notre administrateur sans doute ne s'en offenserait pas. Nous n'avons pas cependant à nous plaindre, nous vivons; c'est déjà quelque chose... Mais, que nos lecteurs n'oublient pas que nous sommes toujours ouverts aux suggestions et aux bienveillances !

Elie-J. AUCLAIR,
Professeur à Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THEOLOGIA MORALIS. — *Tomus II. De obligationibus.—Tractatus IV. De jure et justitia.* — Carolus-Napoleo Gariépy. — Québec, 1913.

Les professeurs de l'Université Laval à Québec, ensevelis dans leurs chères cellules, où se cache tant de science et de vertus, continuent leur oeuvre patiente de travailleurs, pour le plus grand bien de la formation intellectuelle et morale des générations à venir. Les initiés seuls savent quels trésors leurs recherches accumulent pendant les fécondes années de leur professorat. Le grand public, lui — ce perpétuel distrait — ne sait pas que tel prêtre, qui passe si modeste par les rues, a acquis, au contact quotidien des esprits d'élite, une compétence qui égale celle des maîtres les plus fameux. De temps en temps, pourtant, l'un ou l'autre de nos professeurs publie son cours, et, en même temps que c'est une jouissance pour l'ancien élève de retrouver, sous une forme supérieure, ses *notes* de jadis, prises en classe, c'est, pour les hommes du dehors, qui ne connaissent rien de l'activité intellectuelle de nos maîtres à nous, une révélation.

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs manuels importants ont ainsi été publiés par les professeurs de l'Université Laval à Québec. Le magistral cours de théologie de Mgr Louis-Adolphe Paquet a fixé l'attention des maîtres des universités et séminaires de Rome et d'ailleurs ; parfois, on lui a fait l'honneur de l'adopter comme texte pour les élèves. Les deux volumes de droit canonique de M. l'abbé Joseph Gignac, en précisant pour notre pays la science du droit en général et tout ensemble celle du droit qui nous est particulier, nous ont rendu un service signalé. Enfin, le manuel de philosophie du regretté abbé Alfred-Stanislas Lortie, vivra, pour le plus grand bien de nos écoliers, comme le souvenir de l'auteur lui-même — ce prêtre énergique, qui comprenait si admirablement son pays et s'était fait l'apôtre de l'action sociale catholique. Les sciences non plus n'ont pas été négligées, et elles ont eu au Séminaire de Québec, aussi bien que les lettres, de distingués champions.

Mais j'abrège, et j'en viens tout de suite à vous parler du volume—qui doit être suivi de plusieurs autres—de théologie morale, que vient de publier M. l'abbé Gariépy, directeur du grand-séminaire et, depuis de longues années, professeur de morale.

Le plan de l'auteur est vaste, puisqu'il entreprend de nous donner un cours complet de morale. Il se propose de traiter, en quatre parties, d'abord des *principes généraux*, puis des *obligations*, ensuite des *secours* que Dieu donne, et enfin des *peines ecclésiastiques*. Il livre aujourd'hui au public le traité *du droit et de la justice*, qui devra se placer en quatrième lieu dans le tome des *obligations*.

Ce thème de morale, personne n'en contestera l'importance. Il y a bien des manières de violer la justice. De l'assaut violent sur le grand chemin à l'entreprise habile et voilée du flibustier de la haute finance, il y a une marge qui est plutôt large, et où l'on pourrait placer un grand nombre d'*opérateurs* plus ou moins conscients. Dans les affaires commerciales, industrielles, voire même politiques, on trouve hélas! beaucoup trop de gens qui s'en vont dans la vie en répétant le mot de Turcaret : *Les affaires, c'est l'argent des autres!* Il faut, de toute nécessité, réaffirmer les principes, les mettre au point, en vue de nos propres lois, les exposer clairement, à nos jeunes prêtres d'abord, et par eux aux chrétiens de toutes les classes, peut-être surtout à ceux des classes dirigeantes. Car, il n'y a pas à dire, le mal est déjà grand chez nous. Le peuple se forme une conscience trop large. On dit trop volontiers, en guise d'excuse : *Tout le monde en fait autant.* Ce n'est pas là, assurément, le *tout le monde* de la probité et de l'honneur. Ce n'est que celui des arrivistes, qui veulent s'enrichir quand même... et Dieu sait qu'ils sont nombreux !

Mais, pourrait-on objecter, des traités de morale, il y en a déjà tant. A quoi bon, celui-ci? La réponse est facile. C'est que celui-ci, tout en restant conforme aux principes généraux de la morale universelle, divine et naturelle, et même catholique et romaine, cela va sans dire, est en même temps un livre canadien. N'est-il pas agaçant pour nos étudiants des séminaires, et pour tous nos confrères du saint ministère, quand ils consultent un manuel, de n'avoir pas sous les yeux, en regard des principes éternels du droit naturel et de la théologie, les applications que requièrent les lois du pays? Que l'on étudie le mariage, les testaments, les modes d'acquérir un bien, etc., est-il si plaisant de rencontrer la formule *ex jure gallico, ex jure italico*, ou autre semblable? Le droit que nous avons à connaître, c'est d'abord le droit de notre pays. Le droit civil, en effet, très souvent, précise et détermine, en conscience comme en loi, ce que le droit divin ou le droit naturel laissent indéterminé et imprécis.

Eh! bien, c'est là, à notre avis, pour tous les Canadiens, à quelque province qu'ils appartiennent, ce qui fait la valeur spéciale du traité de

M. l'abbé Gariépy. Chaque fois que cela est nécessaire pour la solution d'un cas de conscience, il cite la loi canadienne. Ajoutons que le savant professeur ne se fait pas faute de rappeler souvent aussi le droit anglais et le droit américain, qui nous intéressent à plusieurs égards. Qu'il s'agisse, par exemple, de déterminer à qui appartient un trésor que l'on vient de trouver sur une propriété? Toutes les théologies morales vous exposeront les principes de droit naturel à évoquer; mais il fallait un auteur canadien pour donner à ce propos toute la théorie de notre loi civile (Cf. page 99).

Un point de doctrine sur lequel nos théologiens doivent insister de nos jours, parce qu'on le méconnait trop, c'est celui qui a trait aux devoirs qu'impose la justice distributive et sociale. Avec les institutions parlementaires se sont introduites dans la vie de nos temps des obligations nouvelles et aussi... des modes nouveaux de s'y soustraire. "C'est une chose louable, a dit Léon XIII, de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins que des circonstances particulières n'imposent une conduite différente. " Oui, mais, pour cela, il faut faire connaître au peuple, aux gouvernements et aux gouvernés, leurs devoirs. Je m'attendais à trouver plus explicitement, quelque part dans ce volume, qui traite des *obligations*, la question des devoirs électoraux. Puisque l'homme du peuple est admis aux responsabilités — si graves pour le bien social — du vote ou des votes qu'on l'appelle à donner sur toutes les questions d'intérêt public, il me paraît évident que nos traités de morale doivent en parler. M. l'abbé Gariépy aura sans doute l'occasion de le faire encore ailleurs, et il le fera, j'en suis sûr, comme il le sait toujours, avec méthode et clarté. Quels sont les devoirs d'un électeur ? Que faut-il penser de ceux qui s'abstiennent de voter simplement pour ne pas se gêner, pour ne pas *se nuire*, pour ne pas s'attirer des désagréments personnels ? Á tout le moins, ce n'est pas le fait d'un brave. Mais faut-il dire encore plus ?

De même la question des pots-de-vin? N'est-elle pas trop pratique chez nous ? Où sont nos Epaminondas et leurs fières réponses ? Rappelez-vous l'ancien Artaxercès, roi des Perses, en échange de l'alliance des Thébains, lui avait envoyé de riches présents. Il ne voulut seulement pas les voir. " Si votre maître, dit-il à l'ambassadeur, ne veut que des choses avantageuses à ma patrie, il est inutile qu'il m'offre de l'or; si, au contraire, ses intentions sont opposées à nos devoirs, il n'est pas assez riche pour acheter mon suffrage. " Avouons que c'est là un langage dont tout le monde ne comprend pas la beauté, et pourtant que dit la morale chrétienne ?

On le sait, sans doute, d'une façon vague; mais il est bon que nos auteurs, et, appuyés sur eux, nos prédicateurs, en parlent et en reparlent sans cesse. On ne saura plus bientôt réprouver comme il convient les actes que la conscience droite condamne! Si j'osais, j'ajouterais que même dans nos petits catéchismes, en conformité avec la doctrine des Pères du Concile Plénier de Québec (Tit. X, cap. I, page 330), je ne verrais pas sans une vraie joie de l'âme quelque court chapître résumant les devoirs de conscience d'un électeur.

Le manuel de M. l'abbé Gariépy, quoi qu'il en soit, se présente à nous avec des qualités sérieuses: une claire exposition de principes sans trop de *quaesita* ou de *resolves* qui font perdre pied aux débutants et les déroutent; une langue ferme et dénuée de toute prétention; un ensemble en un mot qui le classe parmi les meilleurs ouvrages. Nous lui souhaitons bon accueil dans le monde des studieux. Puisse notre classe dirigeante — prêtres et laïques — le connaître, l'étudier, l'apprécier et en répandre largement la haute et forte doctrine! Notre bon renom moral comme peuple a tout à y gagner.

Abbé PHILIPPE PERRIER.

* * *

PENSEES ET CONSEILS DE Mgr D'HULST, par M. l'abbé A. J. Corbierre. 1 vol. in-32, encadrement rouge, 184 pages. Prix: 1 fr. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Parmi les " grandes figures catholiques du temps présent " est-il un " catholique de France " dont " l'apostolat intellectuel " ait eu autant d'étendue et de succès que Mgr d'Hulst ?

" Tant de pensées fécondes, utiles, généreuses " ne devaient-elles pas être réunies pour en faire un *vade-mecum* dans toutes les carrières ecclésiastiques et civiles que Mgr d'Hulst a parcourues en restant le modèle presque parfait.

Etudiants, professeurs, hommes de lettres, hommes politiques, prêtres à quelque degré de la hiérarchie ecclésiastique qu'ils soient, trouveront ici des réponses à leurs questions.

* * *

HISTOIRE DE L'EGLISE. Ouvrage contenant 400 gravures et 12 cartes, par M. l'abbé Louis Saltet, professeur à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse (Dessins de Joseph Girard). 1 vol. in-8 cartonné, XXIII-424 pages. Prix : 3 fr. 50. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Ce livre voudrait donner un enseignement historique sérieux et cependant d'une assimilation rapide. Il n'est pas un fardeau à imposer à la mémoire. C'est d'abord une galerie d'images à imprimer dans l'imagination; c'est ensuite une série de raisons à présenter à l'intelligence.

Ici l'analyse et la synthèse ont été, à dessein, séparées. L'expérience montre qu'en présence d'un livre d'histoire, la plupart des étudiants n'ont rien de plus pressé que de l'analyser, c'est-à-dire de dégager et d'isoler du texte lié et continu de l'auteur les principales idées, afin de mieux s'en rendre maître: tendance plus marquée encore chez les jeunes lecteurs plus sensibles à la clarté de chaque notion que préparés à saisir la liaison de l'ensemble. Dans ce livre, qui veut être élémentaire et qui veut faire gagner du temps, pareil travail de démontage a été épargné à l'élève. Les notions principales y sont présentées à l'état analytique, c'est-à-dire isolées, dans de courts alinéas, précédés chacun d'un titre.

Une table très détaillée intitulée *Plan et cadres du livre* et une *Vue d'ensemble et conclusion* contiennent le résumé et la synthèse de l'exposé analytique.

* * *

LA COMMUNION DES ENFANTS, par la R. M. Marie Loyola. Traduit de l'anglais par Mme Emile Paris. 1 vol. in-12 de 468 pages. Prix : 4 fr. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

La nécessité d'ouvrir l'intelligence des enfants aux grandes vérités de la foi et de leur expliquer les termes, souvent difficiles à comprendre, du catéchisme, laisse en général trop peu de temps à ceux qui ont la charge de les instruire pour s'occuper suffissamment de ce qui peut et doit toucher leur coeur. Cette charmante introduction à la vie chrétienne aura pour eux l'incontestable avantage de leur faire mieux connaître le divin Modèle et, par conséquent, de le leur faire aimer. Les récits évangéliques leur sont présentés par la Mère Marie Loyola d'une façon si vivante, si simple, avec un charme si pénétrant, qu'ils ne pourront manquer d'être attirés vers Notre-Seigneur.

* * *

Joyeux Habitant

Jamais l'ennui ne montra son visage
Sur le perron d'un gîte canadien :
Enfants, chansons y font trop de tapage
Et la gaîté, c'est l'hôte quotidien.

Quand mars sourit, quand à l'érablière
Dans les *casseaux* coulent des pleurs d'argent,
On fait la *tire*. Une gent filandière
Sur neige étend l'or fin et divergent.

Au clair soleil de mai, les guérets fument,
Les rossignols sont revenus d'exil
Et les goglus à plein gosier exhument
Des trilles frais comme un parfum d'avril.

Chevaux fringants, aux pâtis, se gobergent,
Font tressauter le paisible bétail,
Au Saint-Laurent pataugent et s'immergent
Pour rafraîchir leur écumant poitrail.

Je joins ma voix aux chansons des faucheuses,
Quand monte au ciel le choeur des fenaisons
Et l'air vibrant des vives moissonneuses
Met en mon coeur comme des floraisons.

Puis l'on entend sonner les *batteries*.
Les chars d'épis dévalent des sillons,
Pour enrichir les blondes *tasseries*
De gerbes d'or bruyantes de grillons.

Après souper, l'on voisine, l'on cause.
Pour embaumer un joyeux entretien
Nous allumons cette charmante chose :
Le calumet de tabac canadien.

Les soirs d'hiver, nous allons en veillée.
Grelots aux flancs et le givre aux naseaux
File gaîment la jument éveillée
Qui passe, au vol, les plus légers oiseaux.

Sous ses sabots, la neige dure crisse.
Un mol tapis couvre le blanc chemin.
Et lestement notre carriole glisse
Aux sons rythmés de quelque gai refrain.

Si le *nordet* après la causerie
Fait revoler les flocons affolés,
On sait braver la fine *poudrerie*
Et du grésil les tournois endiablés.

A la maison veille l'amour fidèle ;
Aussi, jamais ne chôme le berceau.
Quand au printemps nous revient l'hirondelle,
A mon foyer vient quelque ange nouveau.

Vous le savez, dans nos belles familles,
Il faut au moins six garçons éveillés,
Six beaux joufflus et six blondes gentilles,
Car les garçons seraient dépareillés !

Et je bénis la douce Providence
Qui m'a donné mes filles et mes fils ;
Et tous les soirs en sa sainte présence
Nous prions Dieu devant le crucifix.

L'espoir au coeur, aux lèvres la prière,
Pleuré des miens, je fermerai les yeux.
Je m'en irai dormir au cimetière,
Sous l'humble croix où dorment mes aïeux.

Sur mon tombeau, planera l'espérance
Jusqu'au réveil du dernier jugement.
J'ai servi Dieu, j'aurai ma récompense ;
Pour moi, la mort, c'est le commencement.

Armand CHOSSEGROS, s. j.

La Revision de la Vulgate

ET LA

Commission Bénédictine

(3ème ARTICLE)

IL ne faudrait pas croire qu'on a attendu jusqu'au XXe siècle pour s'apercevoir que le texte de la *Vulgate* offrait des divergences assez notables soit avec l'hébreu, soit avec le grec, et variait même dans les manuscrits latins, et pour essayer de faire disparaître ces différences. Notre édition actuelle est elle-même le résultat d'un effort très sérieux de correction fait par l'ordre de Sixte-Quint et de Clément VIII. Ceux qui l'ont préparée ont d'ailleurs été les premiers à reconnaître que la perfection n'a pas été atteinte, et la préface, due à la plume de Bellarmin, nous en avertit loyalement. Avant cette correction officielle, qu'on a malheureusement regardée trop longtemps comme définitive, les tentatives de restauration du texte primitif de saint Jérôme ont été nombreuses, bien que la plupart du temps imparfaites et isolées, et il n'y a presque pas d'époque ou de pays où l'historien n'en trouve quelqu'une à signaler.

Le problème de la pureté du texte sacré s'est toujours imposé à la piété des fidèles instruits. A côté de ceux qui recherchaient les beaux manuscrits neufs, il y a toujours eu des érudits qui leur ont préféré les manuscrits jaunis par le temps et par l'usage, quand ils espéraient y trouver un texte revisé et plus correct. Sans parler des grandes recensions méthodiques antérieures au IVe siècle, que la critique moderne com-

mence à discerner dans les manuscrits, au moins pour ce qui concerne le Nouveau Testament [1], la *Vulgate* elle-même est née du besoin d'un texte plus pur : elle est une recension encore plus qu'une version. On peut faire bon marché des principes de critique de saint Hilaire de Poitiers ou de saint Augustin, mais le soin qu'ils mettent à enregistrer les variantes des autres manuscrits qu'ils pouvaient avoir entre les mains ou les divergences de leur texte avec le grec n'en témoigne pas moins de leur bonne volonté et de leur empressement à rechercher la véritable teneur du texte sacré. Et il en a été ainsi à toutes les époques, au moins dans l'Eglise latine. On a pu se plaindre du peu de sens critique des correcteurs, mais on ne leur a jamais reproché de manquer de zèle.

Adoptée par l'Eglise universelle et devenue le texte autorisé, la version de saint Jérôme a été entourée de la même vénération, et on en a surveillé la transmission avec le même soin. Parallèlement aux altérations dont nous avons parlé et qui devaient fatalement se produire, nous devons signaler des corrections incessantes qui en ont en partie contrebalancé l'effet. Toutefois comme nous l'avons laissé entendre, le texte primitif de saint Jérôme a eu peut-être presque autant à perdre qu'à gagner à ces corrections. La transmission du texte de saint Jérôme s'est faite dans des conditions particulières qui en font un cas à part. Les anciens n'avaient pas le respect un peu superstitieux que nous professons pour la lettre du texte. Un ouvrage était considéré comme un bien public que

---

[1] Le dernier en date des critiques du Nouveau Testament, Hermann von Soden, croit avoir nettement reconnu et distingué les recensions d'Hézichius et de Lucien. Cf. *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt, Gottingen*, 1913, qu'on ne lira pas toutefois sans y joindre les remarques si justes du Père Lagrange : *Une nouvelle édition du Nouveau Testament*, Revue Biblique, octobre 1913, pp. 481-525.

chacun pouvait dans une certaine mesure traiter à sa guise. On ne croyait pas faire un crime en corrigeant l'orthographe, en remplaçant un mot hors d'usage ou en rajeunissant une expression vieillie. Y a-t-il si longtemps que les éditeurs traitaient encore ainsi le texte de saint François de Sales ou de Bossuet? On croyait donc faire une oeuvre excellente en corrigeant le texte de saint Jérôme d'après les principes du grammairien Donat, ou à l'aide d'un manuscrit de l'ancienne version latine, ou sur les textes originaux. Il y a là une remarque importante à faire avant d'entreprendre une revue des principales corrections de la *Vulgate* au cours des siècles. Elles n'ont pas toujours été faites avec l'esprit que nous y apporterions aujourd'hui, c'est-à-dire avec la préoccupation de retrouver avant tout les *ipsissima verba* de saint Jérôme. Il est bien probable qu'un certain nombre de ces corrections ont été faites aux dépens du texte du saint Docteur, et on peut se demander s'il n'est pas déjà irrémédiablement modifié dans les plus anciens témoins qui nous le font connaître et s'il est possible maintenant de le reconstituer avec une entière certitude.

L'histoire de la *Vulgate* et des diverses modifications qu'elle a pu subir au cours des siècles depuis saint Jérôme est loin d'être faite. Ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que l'attention des savants s'est portée de ce côté. Cependant on en connaît les principales étapes, et nous allons nous efforcer d'en retracer la suite en ne nous arrêtant qu'aux plus importantes, afin de ne pas lasser la patience du lecteur par les détails d'une érudition superflue.

Nous sommes très peu renseignés sur l'état du texte de saint Jérôme pendant les premiers 150 ans de son histoire. Nous savons seulement qu'il se répandait peu à peu dans l'Eglise occidentale et qu'il supplantait lentement l'ancienne

version latine. Il ne nous reste aucun manuscrit de cette époque et ce n'est que par les citations des auteurs contemporains et par l'état du texte postérieur que nous pouvons nous en faire quelque idée. Au surplus, comme la circulation en était relativement restreinte et les manuscrits peu nombreux, il est probable que les altérations ont été alors peu considérables.

Le premier contact solide de la *Vulgate* avec l'histoire est du milieu du VIe siècle. Vers 546, au milieu des horreurs de la lutte de Bélisaire contre les Goths pour la suprématie de l'Italie, un évêque de Capoue, du nom de Victor, savait garder assez d'amour de la science et de calme pour faire exécuter et pour corriger lui-même un manuscrit de Nouveau Testament. Cette précieuse relique existe encore et fait l'ornement de la bibliothèque de Fulda. Or le texte que Victor a fait copier est celui de la *Vulgate,* et, autant que nous pouvons en juger, il est excellent. Cependant comme il nous avertit lui-même qu'il avait un manuscrit grec sous les yeux, il est bien permis de croire qu'il n'a pas toujours résisté à la tentation de s'en servir pour ses corrections.

Nous savons aussi que Cassiodore, vers 560 ou 570, possédait un exemplaire de la version de saint Jérôme et qu'il en fit faire une copie très soignée en neuf volumes, qu'il voulut, malgré son grand âge, reviser lui-même. Pendant qu'un de ses amis lui faisait la lecture de l'ancien manuscrit, lui-même suivait sur le nouveau et y faisait les corrections nécessaires. Cassiodore qui nous a donné ces détails a négligé de nous dire en quoi consistaient ses corrections, mais nous savons qu'il recommandait de ne pas corriger arbitrairement les *idiomata* de l'Ecriture et de s'en rapporter à l'autorité de deux ou trois manuscrits anciens et revisés. Cependant il conseillait dans les cas difficiles de recourir aux Pandectes grecques et même

au texte hébreu, si on le pouvait ([2]). Il a aussi composé un traité *De Orthographia* pour guider ses moines dans la transcription ou la correction des manuscrits. A en juger par cet ouvrage, les corrections de Cassiodore tendaient surtout à ramener le texte à l'orthographe courante, mais s'il a été fidèle à ses principes en fait de critique, et nous n'avons pas de raisons d'en douter, il ne faudrait pas écarter entièrement l'hypothèse de corrections plus sérieuses. D'ailleurs aucun manuscrit certainement cassiodorien ne nous est parvenu. Toutefois un savant bénédictin anglais, dom Chapman, a récemment émis l'opinion que le célèbre codex *Amiatinus* est en relation étroite avec Cassiodore, et le moins qu'on puisse dire de son hypothèse et des ingénieux aperçus sur lesquels il l'étaie, c'est que tout cela est très vraisemblable ([3]).

Au siècle suivant, saint Isidore de Séville (†636), un espagnol, et plus tard, saint Bède le Vénérable (†735), un anglais, nous attestent que la version de saint Jérôme était devenue d'un usage universel. Mais nous voyons apparaître en même temps deux types de manuscrits qui la contiennent. Ce sont les manuscrits d'origine irlandaise et les manuscrits espagnols.

On sait l'admirable développement que prit la vie monastique en Irlande à la suite de la prédication de saint Patrice.

([2]) Diximus idiomata legis divinae non esse tangenda... duorum vel trium priscorum emendatorumque codicum auctoritas requiratur... Quod si tamen aliqua verba reperiuntur absurde posita, aut ex his codicibus quos beatus Hieronymus in editione Septuaginta interpretum emendavit, vel quos ipse ex Hebraeo transtulit, intrepide corrigenda sunt ; aut, sicut beatus Augustinus ait, recurratur ad Graecum Pandecten, qui omnem legem divinam dignoscitur continere collectam, vel quibus possibile fuerit, Hebraeam scripturam, vel ejus doctores requirere non detrectent. Cassiod., *De inst. div. Litt.*, *15*. P. L., 70, 1128 s.

([3]) Dom Chapman, *Notes on the early history of the Vulgate Gospels*, Oxford, 1908.

L'île se couvrit de monastères, qui, pendant plus de trois siècles, furent des foyers de vie intellectuelle en même temps que de perfection. Les moines irlandais se répandirent dans toute l'Europe, qui reçut d'eux le culte des lettres sacrées et profanes avec la foi ou l'amour de la vie parfaite. Une des principales occupations de ces pionniers de la vie monastique en Europe, partout où ils fondaient des monastères, était la transcription de la Sainte Ecriture, et nous leur devons un grand nombre de manuscrits, véritables chefs-d'oeuvre de calligraphie, qui témoignent de l'amour et du respect qu'ils avaient pour nos Saints Livres. Or le texte dont ils se servaient était le texte de saint Jérôme. Mais ce texte, qu'ils avaient vraisemblablement reçu de l'Italie, s'était peu à peu modifié et avait admis un certain nombre de leçons de l'ancienne version restées comme invinciblement gravées dans la mémoire des moines. C'est cependant le meilleur que nous ayons et, fort heureusement, les manuscrits d'origine irlandaise sont relativement nombreux. Un des plus connus et des plus justement célèbres est l'*Amiatinus,* copié avant 715, sur un texte italien, à Wearmouth ou Jarrow dans le Northumberland et offert par l'abbé Ceolfrid à l'église de Saint-Pierre. Ce manuscrit est maintenant à Florence.

Un phénomène analogue de transformation se produisait à la même époque en Espagne. Là aussi le texte de saint Jérôme se modifiait par l'apport de leçons de l'ancienne version latine. Mais les textes espagnols ont plus souffert que les textes irlandais et ils se font remarquer par le nombre et l'importance de leurs additions et interpolations. Le *Toletanus* est un des représentants les plus caractéristiques des manuscrits de ce groupe.

Pendant que les textes irlandais se répandaient à la suite des moines dans toute l'Europe, les textes espagnols débordaient aussi les frontières de l'Espagne et venaient se combi-

ner avec eux. C'est surtout au point de rencontre, en France, que s'est fait ce mélange. Les manuscrits français du VIIIe siècle présentent presque tous ce caractère composite quand ce ne sont pas de purs textes irlandais.

La confusion qui résultait nécessairement de la variété de tous ces textes, irlandais, espagnols ou mélangés, n'était pas faite pour plaire à un prince aussi religieux et qui avait un aussi vif sentiment de l'unité que Charlemagne, et il s'appliqua de bonne heure à y porter remède. Un de ses capitulaires s'occupe des moyens d'obtenir un texte correct et uniforme dans tout l'empire.

Deux hommes se sont efforcés de réaliser les vues de Charlemagne. Ce fut d'abord Théodulphe, évêque d'Orléans. Bien que son travail ait été consciencieux, sans doute parce qu'il était visigoth d'origine, il a donné la préférence aux manuscrits nationaux, et son texte est en somme un texte espagnol. Un des manuscrits de la recension de Théodulphe est à la Bibliothèque Nationale à Paris (lat. 9380). L'œuvre de Théodulphe, toute individuelle, n'a pas eu heureusement une grande influence sur la transmission du texte.

Tel ne fut pas le sort de la revision d'Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, faite par l'ordre de Charlemagne. Alcuin était un anglais, et ce fut naturellement aux manuscrits saxons ou irlandais, c'est-à-dire aux meilleurs manuscrits, qu'il eut recours. Son travail était achevé à Noël de l'an 801, et il fit présenter à Charlemagne une copie du nouveau texte qui fut immédiatement imposé à tout le royaume. Une bible conservée à la bibliothèque Vallicellana à Rome, représente assez bien, dit-on, ce texte. Il jouit immédiatement d'une très grande autorité et se répandit partout avec une extrême rapidité. Les moines de Saint-Martin pouvaient à peine suffire à satisfaire aux demandes qui leur étaient adressées de toutes parts. Mais cette diffusion elle-même fut fatale à sa pureté. Cinquante ans suffirent pour défigurer et presque détruire

l'oeuvre d'Alcuin. Les bibles copiées par ses disciples vers 850 n'ont déjà presque plus rien des caractères alcuiniens. Les leçons qui avaient été rejetées sont rentrées de nouveau dans le texte et l'uniformité un instant obtenue sous l'impulsion puissante de Charlemagne est complètement disparue.

Ce fut bien pis encore pendant les siècles suivants, du Xe au XIIIe siècle. " C'est l'époque des textes copiés sans ensemble et sans règle, mais en même temps des textes médiocres et de seconde main ", dit Samuel Berger ([4]). Cependant même à cette époque il se trouve encore quelques personnages qui s'efforcent de remédier à la corruption toujours croissante des textes. Tels sont entre autres Lanfranc, évêque de Cantorbéry (†998), et saint Etienne Harding, troisième abbé de Citeaux (1109-1134), qui corrigea les manuscrits de son ordre en consultant le texte hébreu. Mais ces efforts d'autant plus louables qu'ils étaient isolés, restèrent sans résultat appréciable et il faut attendre au XIIIe siècle pour voir un essai de correction fait avec suite et méthode.

Le développement des études théologiques au XIIIe siècle en donnant une impulsion nouvelle à la lecture et à l'étude de l'Ecriture, ne pouvait manquer de mettre en relief les divergences considérables qui existaient entre les manuscrits. Le besoin d'un texte uniforme se faisait sentir surtout à Paris où affluaient des milliers d'étudiants, attirés par le renom de sa célèbre université. Pour répondre à ce besoin, les éditeurs parisiens ne tardèrent pas à s'entendre pour reproduire un même type de texte, dont se servirent les professeurs,et qui devint en quelque sorte le texte officiel de l'université. Ce texte parisien acquit ainsi une grande célébrité qu'il ne méritait pas. Il ne fallut pas longtemps pour qu'on s'aperçût de son

---

([4]) *Histoire de la Vulgate*, Paris 1893, p. 329.

infériorité et les plaintes les plus vives et les plus justifiées se firent entendre. Roger Bacon s'en est fait l'écho en des termes d'où l'amertume n'est pas toujours absente. C'est alors que des études spéciales furent entreprises par les docteurs de l'université et par les grands ordres religieux, les franciscains et les dominicains. Les résultats en furent consignés dans ce qu'on appelle des correctoires, c'est-à-dire des recueils de leçons fautives à corriger, qui circulaient parallèlement avec les manuscrits et pouvaient rendre les mêmes services que nos listes d'*errata*. Malheureusement, ces correctoires dont la valeur critique est faible, ne parvinrent pas à faire disparaître ni même à diminuer la variété et la confusion des textes.

La *Vulgate* continua donc d'être recopiée au hasard des manuscrits qu'on avait entre les mains pendant le XIVe et le XVe siècle. Au cours du quinzième siècle les événements qui allaient précipiter la formation du monde moderne se préparaient et devaient avoir leur contrecoup dans le domaine de la critique biblique. Un besoin indéfinissable de retour à l'antiquité, cette Renaissance dont on n'a pas encore fini de mesurer les effets, s'emparait des esprits. La connaissance du grec et de l'hébreu commençait à se répandre davantage, pendant que d'autre part les anciens manuscrits étaient plus appréciés. L'invention de l'imprimerie, qui devait modifier si profondément les conditions de la vie humaine, allait favoriser singulièrement la diffusion des textes bibliques et leur comparaison. Enfin et surtout, la crise qui devait se dénouer par la douloureuse scission du protestantisme, en obligeant les défenseurs de nos dogmes à une étude plus approfondie de leurs preuves, allait les contraindre à une critique plus sérieuse des sources et d'abord du texte sacré. Tout cela devait contribuer à mettre dans une lumière défavorable les imperfections des éditions courantes de la *Vulgate*. Aussi bien dès le

début du XVIe siècle, tant chez les catholiques que chez les réformateurs, les corrections et les revisions de la *Vulgate* faites sur les textes originaux se multiplièrent-elles. On vit même apparaître un grand nombre de traductions entièrement nouvelles. Le résultat le plus clair de tous ces efforts divergents fut de mettre le trouble dans les esprits et de jeter un profond discrédit sur la vieille *Vulgate*.

Réuni pour porter remède aux grands maux dont souffrait l'Eglise, le concile de Trente ne devait pas tarder à s'occuper de cet état de choses et à donner une direction aux fidèles. La quatrième session, qui eut lieu le 8 avril 1546, fut consacrée aux Saintes Ecritures. Les Pères y adoptèrent un décret, préparé par de longues discussions préliminaires, dans lequel ils déclaraient que le texte *authentique* de l'Eglise (latine) serait désormais, comme il l'avait d'ailleurs toujours été, l'édition connue de tous sous le nom de *Vulgate*. En conséquence, toutes les traductions latines nouvelles, toutes les soi-disant revisions d'après le grec et l'hébreu, étaient mises de côté, et le texte traditionnel, en d'autres termes la version de saint Jérôme, gardait ses droits acquis par un usage constant de dix ou onze siècles. Bien que l'intention des Pères, en imposant la *Vulgate* comme texte *officiel*, ait été avant tout de mettre fin à la confusion qui venait de la variété des textes latins employés dans la prédication ou l'enseignement théologique, il n'y a pas le moindre doute qu'ils ont voulu en même temps lui donner une garantie de correction suffisante et de valeur intrinsèque ([5]).

([5]) A s'en tenir à la lettre même du décret, expliquée par les actes et les opinions exprimées au cours de la discussion dans les sessions préparatoires, l'authenticité de la *Vulgate* dont il est ici question ne consisterait que dans son caractère officiel par comparaison avec les autres versions ou recensions privées. Les Pères n'ont en effet jamais parlé d'autre chose. Cependant une pareille déclaration emportait nécessairement avec elle une approbation implicite et une garantie de sa conformité au moins

Nous voici maintenant arrivés à la dernière et à la plus importante des corrections du texte de saint Jérôme. En même temps qu'il déclarait la *Vulgate* le texte authentique de l'Eglise, le concile de Trente recommandait d'en faire une édition aussi correcte que possible, *quam emendatissime imprimatur*. Aucune des éditions courantes ne pouvait prétendre à l'honneur de représenter fidèlement le texte traditionnel que le concile avait en vue. Un éditeur parisien, Robert Estienne, avait déjà, il est vrai, en 1528, fait une édition critique en collationnant trois bons manuscrits. Après l'avoir réimprimée plusieurs fois il avait repris son oeuvre, en 1538, en se servant cette fois de dix-sept manuscrits. Mais cette édition, quoique marquant un progrès, n'était pas jugée suffisante. Des recherches spéciales en vue d'une édition nouvelle furent immédiatement commencées, mais le concile se termina en 1563, avant que l'édition désirée fut prête ou même à la veille de l'être. Ce ne fut guère que 40 ans après le voeu émis par le concile, que, sous l'impulsion de Sixte-Quint, les travaux furent repris et poussés avec vigueur. Une commission de cardinaux et de consulteurs, sous la présidence du cardinal Carafa, fut instituée à cet effet. On fit venir des

---

substantielle avec les textes originaux. Il y avait bien eu quelques théologiens qui auraient voulu aller plus loin et faire condamner les autres versions et même les textes originaux, pour donner dans toute hypothèse la préférence au texte de la *Vulgate*. Mais une opinion aussi étrange n'avait évidemment aucune chance d'être acceptée. Il est déjà assez étonnant qu'elle se soit manifestée. Toute étrange qu'elle soit, cette absurde conclusion a trouvé un écho dans les siècles suivants et elle a presque fait fortune. On la trouve exprimée par exemple dans Février, *La Vulgate authentique dans tout son texte, plus authentique que le texte hébreu, que le texte grec qui nous restent*, Rome, 1753. Les dispositions sévères prises par Sixte-Quint pour assurer l'uniformité absolue du texte officiel ont sans doute contribué à accentuer encore la portée exagérée que donnent au décret du concile de Trente certains théologiens habitués à poursuivre leurs déductions sans tenir compte des circonstances et des faits.

manuscrits latins excellents des différentes bibliothèques de l'Italie et de l'étranger, et quand il était impossible d'avoir les manuscrits, on en fit prendre des collations. On eut la bonne fortune de consulter le meilleur de tous peut-être, l'*Amiatinus,* et de l'apprécier à sa valeur. Les meilleures éditions imprimées furent aussi mises à contribution. Enfin dans les cas douteux on eut recours au grec et à l'hébreu. Deux ans suffirent à parachever le travail qui fut présenté à Sixte-Quint au commencement de 1589. La commission avait fait une oeuvre excellente ([6]), mais l'intervention personnelle de Sixte-Quint la rendit en partie inutile. Le Pontife revisa tout lui-même et prit sur lui de rejeter, malgré les représentations du cardinal Carafa, un grand nombre des corrections proposées par la commission. Il semble que le texte de l'édition de Robert Estienne de 1538 n'a pas été étranger aux préférences de Sixte-Quint ([7]).

Le texte ainsi remanié fut publié par Sixte-Quint en 1590, avec une bulle qui l'imposait à toute l'Eglise avec défense d'y rien changer sous les peines les plus sévères. Mais l'oeuvre d'un homme, fut-il revêtu de l'autorité la plus haute, ne saurait être durable quand elle est fondée sur l'arbitraire. Sixte-Quint mourut avant que sa bible se fut beaucoup répandue, et sa dépouille mortelle n'était pas encore rendue à sa dernière demeure que les cardinaux, dont il avait méprisé les sages avis, incapables de révoquer la bulle du pape, en empêchaient pratiquement l'exécution, en défendant la vente de la nouvelle bible. Grégoire XIV, le successeur de Sixte, s'empressa de faire reviser la bible

---

([6]) Voir Hoepfl, *Beiträge zur Geschichte der Sixto-Clementinischen Vulgata*, Herder, 1913.

([7]) Tel est du moins le sentiment de Wordsworth, pour ce qui regarde les Evangiles. Wordsworth, *Nov. Tes.*, Oxonii, 1898, p. 722.

sixtine, c'est-à-dire en somme de la débarrasser des malencontreuses corrections de Sixte-Quint. Le travail fut rapidement terminé, mais l'impression du nouveau texte fut retardée jusqu'au pontificat suivant. Clément VIII confia ce soin au Père Tolet, qui fit une dernière revision et surveilla l'impression. La nouvelle bible parut avant la fin de l'année 1592. Le Père Hetzenauer y a relevé environ 4,900 variantes avec la bible sixtine. Pour ne pas paraître condamner trop ouvertement l'oeuvre de Sixte-Quint, qu'on n'avait pas hésité à transformer totalement dans le secret, on laissa entendre dans la préface que tous ces changements avaient été prévus et voulus par lui. Cette pieuse supercherie, louable sans doute dans l'intention, était parfaitement inutile pour sauvegarder l'autorité du Pontife, et la mémoire de Bellarmin aura éternellement à souffrir d'avoir suggéré cet expédient à Clément VIII.

L'édition clémentine de 1592, qui est celle dont nous nous servons encore, tout en n'étant pas parfaite, est cependant supérieure à l'édition sixtine ([8]), et marque un progrès sur les éditions antérieures. Il est facile de s'en rendre compte pour ce qui concerne les Evangiles, en consultant par exemple la liste des principales leçons des éditions imprimées qui ne sont pas supportées par les manuscrits hiéronymiens, telle que la donne Wordsworth à la fin de son édition des Evangiles ([9]).

En imposant une édition *ne varietur,* Sixte-Quint et surtout Clément VIII n'avaient en vue que de mettre un terme à la multiplicité des textes, et non pas d'empêcher les investigations critiques. Ce dernier résultat a été néanmoins la rançon

---

([8]) On the whole we willingly admit that the Clementine text is critically an improvement upon the Sixtine. White H. J., art. *Vulgate* dans le *Dictionary of the Bible* de Hastings.

([9]) Wordsworth, *Nov. Tes.*, Oxonii, 1898, p. 721.

de l'uniformité ainsi obtenue. A force de voir ce texte uniforme reproduit sans variantes ([10]), on en vint à oublier les réserves expresses faites dans la préface qui l'accompagne toujours et la légende d'une *Vulgate* absolument parfaite et intangible ne tarda pas à se créer. A tel point qu'un certain nombre des nôtres ont cru faire oeuvre critique, c'est-à-dire oeuvre de science et de vérité, en prenant le texte clémentin pour base de leurs éditions du texte grec du Nouveau Testament. C'est à peine si depuis Clément VIII, c'est-à-dire depuis plus de trois cents ans, on peut citer deux ou trois savants qui se sont occupés de faire des recherches afin d'améliorer notre texte officiel. Le Père Vercellone mérite particulièrement d'être mentionné ([11]). " Par un paradoxe étrange les efforts qui ont été faits dans ces dernières années pour corriger la *Vulgate,* sont venus de savants en-dehors de la communion de l'Eglise Romaine. " Ces paroles sont du Rév. H. J. White dans l'article cité plus haut. Il est donc impossible de ne pas se réjouir de voir l'Eglise reprendre l'oeuvre interrompue et de ne pas souhaiter que la *Commission* bénédictine nous donne bientôt un travail digne des anciennes traditions en perfectionnant l'oeuvre des Cassiodore, des Alcuin et des Carafa.

(À SUIVRE.)

Henri JEANNOTTE, p. s. s.

([10]) " C'est là un fait unique dans l'histoire du Nouveau Testament", dit le Père Durand. *Le texte du Nouveau Testament*, Etudes, 5 mai 1911, p. 325. On pourrait en dire autant de l'Ancien.

([11]) *Variae lectiones Vulgatae latinae Bibliorum editionis*, 2 vol., Romae 1860, 1864.

Lettres de Jacques Viger à Madame Viger

(1813)

(SUITE)

Le 7 (avril 1813). — Partis de Williamsburg le 7 au matin, le Dr et moi, dans une grande *sleigh* à deux chevaux, nous sommes allés camper le soir, à deux lieues du village voisin, (Johnstown), dans une vilaine bicoque, où des Sauvages avoient pris refuge avant nous, — où nous n'avons trouvé rien du tout à manger, quoique bien affamés, — et dont l'hôtesse, je crois, étoit malade imaginaire. Quelle transition ! On lui demandoit à manger, — elle nous parloit de son mal. On lui demandoit un lit, — elle nous racontoit de nouveau sa maladie. On se mit à lui *parler un peu Voltigeur*, — elle sembla empirer. Il fallut se coucher, de crainte de pire accident.

Rien de bien extraordinaire dans le trajet de ce jour, — sinon que le Dr prit un bain froid et que je faillis me noyer à côté de lui; quoique pût faire notre habile cocher, il lui fut impossible de parer le coup. Nous voyagions sur le bord de la Rivière — par un chemin affreux; un gros arbre se trouva en travers, — on ne pouvoit éviter de passer dessus; la barque chavira et nous voilà à l'eau. — Il y en avoit bien deux pieds. Le Dr tomba debout, moi sur le dos, et notre bagage flotta à nos côtés. L'eau n'est pas tout-à-fait chaude, quand la Rivière charrie encore des glaces; je me trouvai donc tellement saisi, que je me sentis tout-à-coup privé de l'usage de tous mes membres, — celui de la langue excepté... Quel triomphe pour une femme! Oui, je dois l'avouer, la langue

dans la bouche d'un homme a toujours son avantage! hem ! Mon conducteur me retira de l'eau — trempé comme une soupe, et je fus contraint, à la maison voisine, de demander une chambre à-part, où je me mis absolument en dalmatique, pour parler poliment. Redingotte, habit, veste, chemises, col, bottes, culottes, caneçons et bas, tout en un mot était tordant ; et j'employai toute la maisonnée à me secher. Le docteur s'en étoit assez bien tiré, aussi rioit-il de ma misère !

Le 8. — Le 8, nous allâmes déjeuner à Johnstown, ci-devant nommé Oswegatchie. Cet établissement n'est autre chose que le rassemblement de quelques maisons sur le grand chemin : le Roi y a des magazins. Nous laissâmes à cet endroit toutes nos femmes et enfans, nos malades et notre gros bagage, afin d'accélérer la marche.

De Johnstown à Prescott il y a tout au plus deux lieues de distance; nous y fûmes bientôt rendus. Prescott est ce que nous appellons vulgairement La Galette (*En marge, au crayon* : New Oswegatchie). La ville, qui est joliment habitée, est bâtie sur un rocher un peu élevé ; rien de bien remarquable dans les bâtisses, mais c'est le Poste le mieux fortifié et le mieux gardé que j'eusse encore rencontré sur ma route. Plus bas que la ville, sur la gauche, est un bas fond entouré de branches mises exprès pour servir d'embarras, au haut de quoi et en arrière de Prescott on éléve dans ce moment une fortification de terre et fascines assez considérable ([1]) ; A droite de la ville en montant, il y a quelques batteries. La garnison est forte; elle est composée de troupes

---

([1]) *En marge :* Elle doit être l'enceinte d'une redoute. — Lire, dans Shortt et Doughty (*Documents constitutionnels*, 1759-91, p. 616), une lettre adressée de ce poste, le 18 décembre 1786, au baronnet Sir John Johnson. — E. C.

et de milice. J'eus l'honneur de voir chez lui le Commandant de la Place, — le Colonel Mac Donell, des Glengary; il n'étoit pas encore guéri des blessures qu'il a reçues à la prise d'Ogdensburg. Ce superbe et riche village Amériquain est situé vis-à-vis La Galette, un peu audessous, et de ce côté l'on en peut compter les maisons, tant la Rivière est peu large à cet endroit. Le voisinage d'Ogdensburg nous étoit devenu très incommode; ses habitans tiroient tous les jours sur Prescott: c'est ce qui joint au pillage fait à Brock-ville par un parti amériquain, quelques tems auparavant, porta le Gouverneur Général à faire attaquer cette ville. Les suites du succès de cette entreprise ont été — la prise de la place et la tranquillité de La Galette. Nous n'y avons pas mis de garnison, mais il a été stipulé entre les vainqueurs et les vaincus que l'ennemi — en gardant ce Poste, — n'y entretiendroit à l'avenir que 60 soldats. Nos gens avant de se retirer d'Ogdensburg ont ramassé tout ce qui ne trainoit pas, et l'on m'a dit qu'ils en étoient revenus avec chacun la montre d'or au côté. Les Glengary ne se sont pas couverts de gloire dans cette affaire, et l'on ne fait point de mistère ici de dire — qu'ils y ont gagné *la courante,* ou qu'ils se sont enfuis, si vous aimez mieux. Le Colonel Mac Donell qui commandoit, a été grièvement blessé à la jambe ([2]).

Plus haut que Prescott, et à une assez grande distance, il y a un bien bon hopital militaire.

Depuis mon entrée dans le Haut-Canada jusques à quelques milles audessus de Prescott, j'ai voyagé au milieu du peuple le plus poli et le plus hospitalier. Vous ne rencontrez pas un enfant qui ne vous salue; vous n'entrez pas dans une

---

([2]) Cf. le chapitre III de J. Fraser: *Canadian Pen and Ink Sketches* (Montréal, 1890). — E. C.

maison — où vous ne soyez reçu avec affabilité; tout y est à votre disposition. Toute cette contrée est habitée par de bons Ecossois sans orgueil, ni prétention, — et de francs et loyaux Hollandois. A quelque distance audessus de Prescott, ou La Galette, prennent les maudites habitations Yankées ; n'en parlons point. Nous avons couché, ce soir, chez un nommé Clows, à huit ou dix milles plus loin.

Le 9. — Le 9, nous nous mîmes en marche de bonne heure, dans l'intention d'aller déjeuner à Brock-ville. Avant d'y arriver,j'eus le plaisir de rencontrer le frère de Mr. Sherwood, le grand ami de Mr D. Viger et de toute la famille. Je fis arrêter la voiture pour le saluer et lui donner des nouvelles de Mr son frère; il voulut me faire entrer déjeuner, mais je ne le pouvois; j'étois un peu en arrière de mon Détachement. Et je dois vous dire ici — que l'office que j'ai rempli tout le long de la route a été moins celui d'un *Commandant,* que celui d'un Sergent. Au lieu d'être à la tête de mon parti, j'ai constamment formé l'arrière-garde, pour presser la marche du bagage; et loin de conduire les hommes, l'on m'a toujours vu au cul des chevaux et des boeufs. J'étois accompagné d'une *Press-gang* que j'employois à arrêter les voitures sur le chemin, ou à enlever les animaux dans les écuries, — quand nous ne pouvions faire autrement. J'étois autorisé à le faire, et si je n'eusse pas employé la force pour me procurer des voitures, je ne sais pas si je serois encore rendu. Depuis l'automne dernier les charois n'ont pas discontinués. Les pauvres habitans font pitié sous ce rapport; les réquisitions ne cessent pas et leurs bêtes n'en peuvent plus. Grande quantité de leurs animaux sont morts de ces fatigues, et tous les chevaux que l'on voit maintenant ont peine à se trainer, tant ils sont maigres. Le foin se vend vingt piastres, encore est-il rare; pour l'avoine, il n'y en a point.

J'avois en avant de moi, — d'abord — un détachement du 8e Régiment, — puis le parti de Voltigeurs sous le Major Hériot, et enfin deux autres compagnies du 8e Régt que j'avois rencontrées à Châteaugay; tout ce monde pressoit comme moi et m'enlevoit toutes les voitures. Je me suis vu contraint par cela même de forcer des voitures de Laprairie — pressées à Châteaugay, ainsi que celles de ce dernier endroit —à continuer avec moi jusques à Cornwall; et, le soir, crainte qu'elles nous échappassent, on les rassembloit et plantoit des sentinelles auprès. — Eh bien, le croirez-vous? Plusieurs de ces pauvres habitans ont préféré nous abandonner leurs traines et leurs harnois, — pour s'enfuir de nuit avec leurs chevaux.

Si ces corvées sont onéreuses aux habitans de nos deux Provinces,—combien m'ont-elles parues plus dures pour ceux du Bas-Canada en particulier, à qui la loi n'alloue qu'un chelin par lieue, tandis que les Canadiens d'en-haut ont trois piastres par jour pour aller et autant pour revenir. Voyez par cet exemple l'énorme différence de paye de ces deux habitans pour le même ouvrage. De la Pointe à Baudet à Cornwall — la distance est d'à-peu-près sept lieues; c'est une journée de marche. Eh bien, le Canadien d'en-bas (s'il ne se fait payer à Cornwall,) n'aura à Montréal que sept chelins;— tandis que l'habitant d'en-haut recevra six piastres, dont 3 pour la journée employée et les 3 autres pour celle qu'il est sensé mettre à retourner chez lui. Mais laissons cela pour parler de Brockville, où j'ai déjà déjeuné.

C'est un petit village dans le Township d'Elizabethtown, agréable par le site qu'il occupe et par l'élégance de ses batisses. De tous les villages que j'ai passés sur la route, Brockville est celui qui me plait d'avantage. Le chemin du Roi est la seule rue que l'on y voye, mais elle est large, longue et toujours droite: plusieurs jolies maisons de brique et de bois s'é-

lévent de chaque côtés. On voit aussi, dans l'endroit le plus élevé du village, un grand et bel édifice de brique, faisant face à une place publique: c'est la Cour de Justice, qui, vû les circonstances actuelles, a été transformée en Eglise, en Prison et en Corps-de-garde. Ce village, qui avoit ci-devant le nom d'Elizabeth-town, a pris celui de Brock-ville à la nomination du Général Brock à la Présidence du Haut-Canada.

Quelques tems avant la prise d'Ogdensburg, un parti d'Amériquains traversa de nuit à Brock-ville, surprit les habitans endormis, les pilla, enleva ce qu'il put de munitions et d'armes du Roi; et après s'être couverts de butins, l'ennemi se rembarqua, emmenant prisonniers plusieurs personnes respectables. C'est en rétaliation de ce malheureux événement, que le Colonel Mac Donell fit une attaque sur Ogdensburg, comme je vous ai dit plus haut; — tentative qui fut heureusement couronnée du plus grand succès et qui lui a valu beaucoup d'honneur. Je suis fâché de ne pas me rappeller des dates de ces deux Affaires, et plus encore de vous dire — que je le dois à l'impossibilité où j'ai été, sur la route, de mettre tous les soirs par écrit mes observations de la journée. Tout ce que je vous écris donc est de mémoire; j'ai pourtant le soin de consulter mes compagnons de voyage, quand je soupçonne ma mémoire d'infidélité.

Le Dr Truteau se trouvant fort incommodé et incapable de continuer, je le laissai à Brock-ville et montai à cheval. Vous cotoyez encore la Rivière, l'espace d'à-peu-près six milles plus haut, où vous la perdez de vue en vous enfonçant dans le bois. Nous nous rendimes ce soir chez un aubergiste du nom de Proctor.

Le 10.—Le 10, nous poursuivîmes notre route à travers les imposantes forêts et les rochers affreux de cette partie du Haut-Canada. Quel changement de scènes ! De Château-

gay jusques à l'entrée du bois où je suis engagé aujourd'hui avec mon parti, vous avez constamment la vue du magnifique St. Laurent. Bien qu'à quelques endroits, la distance de ses rivages soit moindre que celle de la portée du fusil, il est tellement large dans tout le restant de son cours, qu'on ne peut lui refuser le nom de Grande Rivière. Tantôt il coule mollement sur les lits de verdure qui tapissent ses bords élevés; tantôt il pousse avec fierté, ou précipite avec fureur ses ondes d'azur ou d'écume. Les riches terres qu'il arrose le saluent dans leur pente doucement inclinée, et lui rendent le tribut de leurs eaux; tandis que les arbres antiques qui élévent avec orgueil dans les airs leurs cimes superbes et bornent de tous côtés le tableau, lui font de leurs touffes toujours vertes une couronne éternelle. Tel est le St Laurent : ce n'est pas tout. Représentez-vous de charmans villages élévés des deux côtés du fleuve, — une longue rue de maisons de bois du meilleur goût et peintes de toutes couleurs; voyez ces Isles dont les tapis verts s'enfoncent et se répétent dans l'azur de ses belles ondes; voyez enfin toute cette variété d'objets se présenter à la fois, dans ses sinuosités, à l'oeil avide du spectateur ami de la belle nature: et voilà encore le St Laurent.

Mais quittez ses rivages, enfoncez-vous avec moi dans les bois qui séparent Brockville de Cataroqui. Quel changement de scènes! Des arbres d'une hauteur prodigieuse y répandent le sombre de la nuit, des rochers énormes dans leurs masses et sans fin bornent la vue de tous côtés, et le vêtement funêbre dont le tems les a revêtus en attristant l'oeil du passant, le saisit lui-même d'effroi. De distance à d'autre vous rencontrez de ces canaux profonds que la nature a creusés apic dans le roc, pour donner passage à une rivière ; un pont hardi est suspendu aux deux parois du précipice: l'impétuosité du courant, qui passe — à 20 pieds audessous de vous — avec la vitesse de la fléche, vous frappe de stupeur et vous glace ; et

le pied craintif pèse à peine sur l'édifice tremblant élevé dans cet endroit pour votre commodité. Il faut dire pourtant que si ce bois a ses horreurs, on y voit aussi de superbes chutes ou cascades, dont la hauteur a de quoi étonner et dont la beauté console au moins le voyageur. On en passe plusieurs sur la route, et au bas on apperçoit toujours quelques moulins à scie, à carder, ou autres.

Le 11. — Le 11, nous revîmes de nouveau le St Laurent à un *poste* nommé Gananoqui, du nom de la rivière qui vient s'y jetter. Il y a là une redoute, quelques miliciens et une belle chute, qui fait tourner un moulin à quatorze scies. De là nous nous sommes enfoncés de nouveau dans le bois, et n'en sommes sortis que (*Le 12*) le lendemain, après-midi, que nous sommes arrivés à Cataroqui.

Je me réserve à vous parler de cette ville dans une lettre particulière. Embrassez, je vous prie, la petite famille et Maman pour moi. Communiquez cette lettre à Héney et mes autres amis, remettez à Mr D. B. Viger le Prospectus que je vous envoie dans cette lettre, et dites à Pasteur de me faire parvenir régulièrement son *papier* par la poste.

De tout mon coeur

Votre Ami

VIGER,

C. V. C.

II

A la même.
Aux soins du Sergt Chrétien.
Can : Volt : — avec papiers.

Du Camp des Voltigeurs, vis-à-vis
Kingston, ou Cataroqui,
le 1er juin 1813.

Ma chère Amie,

Je n'avois pas encore fini d'écrire la lettre que Mr le Chevalier De Lorimier vous a portée, quand il est entré la demander; aussi vous vous êtes sans doute apperçue que j'ai mis un peu de précipitation à la rachever; crainte de manquer une aussi bonne occasion de vous faire parvenir — non seulement de mes nouvelles, mais de l'argent. Enfin je suis tranquille et content, puisque vous avez dû être doublement satisfaite.

Je terminois ma dernière en vous annonçant mon arrivée à Kingston le 12 d'Avril.

Après avoir fait faire halte à mon Détachement, tout auprès de la ville, à la sortie du bois, je piquai en avant pour chercher le Major et lui faire rapport de mon arrivée. Il vint audevant de mon monde et me montra les quartiers où je devois les loger. Le Capitaine Herse eut l'honnêteté de m'offrir de partager avec lui sa chambre et son lit; il étoit à Kingston dès la veille et avoit été assez heureux que de trouver un logement, près des Casernes où étoient nos Voltigeurs.

Il m'a été de plusieurs jours impossible de sortir. Mes

hommes étoient dépourvus de tout; on ne cessoit d'exiger de moi des *returns* de ceci, des *returns* de cela, — sans compter les *reports,* les *states,* etc., le diable enfin en paperasses du matin au soir. Ah! bon Dieu, que j'ai corné! Enfin toutes ces misères ont eu leur fin, et j'ai pu parcourir un peu la ville.

Kingston est fort étendue et considérablement habitée et bâtie pour une nouvelle ville. Sa position est superbe : elle est à l'entrée du lac et bâtie sur un terrein de roche couvert d'une bien petite couche de terre. En arrière est un côteau qui la commande de beaucoup et que l'on s'occupe à fortifier. Au devant de la ville est une Baye profonde formée par la terre-ferme, qui se termine là en trois pointes, dont les deux plus éloignées sont d'une hauteur étonnante, surtout celle du milieu. C'est des environs de la ville le lieu le plus élevé et le moins fort. On y a construit une redoute qui n'est pas encore couverte et qui porte 3 canons, et au haut de laquelle est un télégraphe. Cette redoute, que l'on a environnée dernièrement de piquets affilés par le bout, — jointe à un canon sur la Pointe, à quelques retranchemens faits à la hâte et discontinués depuis, et au Corps des Voltigeurs qui y sont campés, forment ensemble toute la force de ce poste avancé; le plus important à mes yeux et à ceux de bien d'autres. Tel est à peu près le plan de Kingston et de ses environs.

Des trois Pointes que vous voyez en avant de la ville, la plus éloignée porte le nom d'Hamilton: la seconde s'appelle la Pointe Henri. C'est celle où nous sommes campés depuis quinze jours, mangés des maringoins et incommodés d'un million d'insectes, tous plus effrayans et plus dégoutants les uns que les autres: ce sont araignées, frappe-d'abord, mille pieds, puces des bois, etc. Enfin il y en a un tonnerre, pour me servir d'une expression du Corps. Notre Camp fournit un piquet d'un Subalterne sur le chemin de Gananoqui, à environ trois milles dans le bois, chez un nommé Mc Pherson.

La troisième Pointe prend le nom de pointe Frédérick ; c'est un terrein plan, fort peu élevé et beaucoup mieux fortifié que notre Pointe. En outre d'une vaste redoute construite pour de la mousquéterie seule, et flanquée de quatre autres petites, on y achéve dans ce moment une batterie de fascines et de terre qui borde tout le tour de la Pointe, et on y a du gros canon. Cette langue de terre a aussi le nom de Navy-Point; parce que c'est là que sont les chantiers de construction et les magasins de la marine. Il y a aussi à cet en-

KINGSTON EN 1873

(Dessin à la plume de Jacques Viger)

droit des troupes constamment, — un bon corps de garde et un hopital : C'est un vieux bâtiment hors de service, que l'on a étançonné dans la baie, qui est employé à ce dernier usage.

Kingston, comme vous verrez par le plan incorrect que je vous en donne, est lui-même bâti sur une Pointe fort étendue et plane. A gauche, dans la baie, sont les casernes et les magasins du Roi. Les casernes, mi-partie bois, mi-partie pierre, forment un grand quarré; elles sont à deux étages. Une Tour servant de poudrière, — un bâtiment triangulaire pour l'artillerie et la partie en pierre des Casernes sont, m'a-t-on dit, de construction françoise. On voit aussi au même endroit les restes d'un vieux fossé.

Deux grands bâtimens de bois servent d'hopital au militaire.

Kingston est bâti avec gout; les rues sont larges, bien ouvertes et tous les emplacemens sont à angle droit. C'est là que, depuis mon entrée dans le Haut-Canada, j'ai vu les premières maisons de pierre; à l'exception peut-être de 3 ou 4 que j'ai rencontrées en tout sur ma route. La ville est divisée dans sa longueur par une grande Place publique, qui sert de lieu de parade aux troupes et sur laquelle sont construits une Eglise Episcopale anglicane et un Marché couvert, — tous deux batimens de bois. A droite de cette Place est le Caffé et tout auprès la Maison de Justice : ces deux édifices sont de pierre et à double étage. Le Caffé est une bonne maison, mais l'autre batiment *passe le drôle*. Le rez-de-chaussée est occupé par une cuisine et des cachots, et le haut est divisé en trois appartemens, dans le plus grand desquels la Cour des Sessions de Quartier tient ses séances, en Avril et Octobre, annuellement.

Oui, je l'ai vue cette Cour; j'ai assisté à une de ses Séances! Sur une espéce de théâtre élevé de 2 à 3 pieds du plancher, vous voyez cinq Etres, rebuts de la nature, rangés à-peu-

près comme les planches d'une couverture, (c'est-à-dire chevauchés l'un sur l'autre,) et rendant leur arbitrage judiciaire par dessus l'épaule; non par mépris pour leur audience, mais vû l'*exigence du lieu,* ou la médiocre étendue de leurs tréteaux. Des cinq Juges ainsi à la presse, l'un me représente St Omer par l'épaisseur de la matière dont il est pétri, —— l'autre est presque diaphane, et ne figure pas mal un Asselin, porteur de lettres; la piéce du milieu est un grand cheval de carosse borgne et *bicleux,* et ses deux derniers Acolytes ne se sont point peignés depuis six mois. Le Greffier, *punch* et gouteux, est, si je ne me trompe, bedeau de l'Eglise Anglicane. Dans deux petits enclos à chaque côté du thrône, est renfermé le bétail sans cornes qui sert ici de *jurés.* Voilà la Cour et ses Aides. Dans une des autres chambres de cette maison il y a une bibliotéque publique de 400 à 500 volumes. La souscription est de quatre piastres par an.

Plus loin, à la droite du marché, est la Pointe Mississagué. On y finit actuellement des batteries en terre et fascines considérables et une enceinte de pieux: un peu en arrière on éléve une redoute. Cette batterie sera revêtue intérieurement de piéces équarries fort épaisses. C'est de la coopération des batteries de cette Pointe et de celles de la Pointe Frédérick, que dépend la sureté et le salut de Kingston, du côté de l'eau, et le canon de ces deux postes peut empêcher l'entrée du Port à toute force navale, si le feu est habilement dirigé. A l'extrémité droite de la ville est Murney's Point, où il y a aussi quelques piéces d'artillerie et une garde.

(À SUIVRE).

Jacques VIGER.

La Colonie du Rapatriement

LES fondateurs de la colonie, en consacrant leur oeuvre à la plus grande gloire de Dieu et de la France, lui assignèrent pour objet la civilisation d'abord, la colonisation ensuite. Il n'est pas étonnant qu'une terre pourvue d'une pareille destinée soit devenue le théâtre du " miracle canadien ".

Avec quelle ténacité la race française a accompli la première partie de sa mission ! Le concours de l'Etat permit à la religion de pénétrer de son influence les nations barbares de l'Amérique du Nord. Chez nous comme à Rome, les chrétiens ont germé dans le sang des martyrs.

De la seconde partie la race s'est aussi acquittée dans une large mesure. Peut-être eût-elle complété son oeuvre en ce sens, si la Providence n'eût voulu que le succès fût trempé dans l'épreuve. L'Anglais mit obstacle, pour un temps, à cette marche précipitée vers le but à atteindre. Mais la foi du peuple et son attachement au clergé sauvèrent la colonie. Le colon français, un instant abattu, se redresse de toute sa hauteur. Il dépose le fusil pour reprendre la charrue et la hache. Il attaque la forêt comme il avait fait l'ennemi : le pin et le bouleau, l'érable et le hêtre cèdent la place à l'épi jaune, à la grappe blonde. La terre reçoit dans ses flancs le grain qu'elle multiplie avec une étonnante fécondité. Sous les toits de chaume ou d'écorce, le frère succède au frère et la soeur à la soeur. A cette époque, si la guerre a décimé le peuple, la paix le décuple.

Nous voulons attester la fidélité de notre race à exécuter cette part de sa mission, en montrant qu'elle sut être agricole

avant tout. C'est là sa gloire, cueillie à l'ombre des bois, dans le rude labeur et l'âpre souffrance. Cette gloire, une foule de faits particuliers la proclament. Nous voulons dégager seulement l'un d'eux: le défrichement opéré dans trois cantons (Ditton, Chesham, Emberton) de l'est de la province de Québec.

I

CONCESSION ET PARTAGE DES TROIS CANTONS

Lors du traité de Paris en 1763, toute la partie orientale du Québec actuel, depuis les seigneuries jusqu'à la frontière, n'était qu'une vaste forêt où le sauvage vivait encore en liberté. Pour fournir un refuge aux immigrants d'Angleterre et aux *loyalistes* venus des Etats-Unis, les gouverneurs anglais firent délimiter, par des arpenteurs officiels, cette région encore vierge. La manière, toutefois, dont ils concédèrent d'abord ce domaine mit plutôt obstacle à la colonisation. Les cartes des arpenteurs comportent des sections trop vastes, d'environ dix milles carrés. Chacune devait former un canton ou *township* qui recevrait de l'Exécutif un nom pour commémorer une famille ou une localité d'Angleterre.

Après l'adoption de l'acte constitutionnel (26 décembre 1791), on établit un système quelque peu régulier de colonisation. Le gouvernement octroyait bien un canton entier, mais à une société composée généralement de quarante membres et dirigée par un *chef*. Si l'on ne sollicitait qu'une partie d'un canton, le nombre des associés pouvait être proportionnellement moindre. Toutefois, il ne fut jamais concédé, tant que dura ce régime, moins du quart d'un canton.

Pour obtenir l'octroi, on alléguait surtout les services

rendus pendant la guerre. Si l'Exécutif agréait la supplique, on partageait en *lots* la partie demandée. L'arpenteur en réservait un septième pour la Couronne (*domaine public*), un autre septième pour le soutien des *ministres* protestants (*réserves du clergé*). Le reste, la société en devenait propriétaire. Elle acquérait ainsi de 200 à 1,200 acres de terre pour chacun de ses membres [1].

---

[1] Le document officiel (7 février 1792) qui institua ce régime est peu connu. M. Chicoyne, ancien député de Wolfe, qui en retrouva l'original au palais de justice de Montréal, en a publié, d'après la *Gazette de Québec*, la version française presque barbare dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* (samedi, 12 octobre 1907). A cause de son importance et de sa rareté, nous la reproduisons intégralement. Cette proclamation constitue la première page de l'histoire de la colonisation dans les Cantons de l'Est.

" Proclamation.—Pour telles personnes qui désirent s'établir sur les Terres de la Couronne dans la province du Bas-Canada.

" Par son Excellence Alured Clark, Ecuier, Lieutenant Gouverneur et Commandant en Chef de la dite Province, et Major Général des Forces de sa Majesté, etc., etc., etc.

" On fait sçavoir à tous intéressés que sa Majesté a donné par sa Commission et ses Instructions Royales au Gouverneur, et en son absence au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement de la dite Province du Bas-Canada pour le tems d'alors, Autorité et Ordre de concéder les Terres de la Couronne en icelle par Patente sous le Grand Sceau d'icelle ; et étant convenable de publier et déclarer l'intention Royale concernant telles Concessions et l'atentes, je fais en conséquence sçavoir par la présente que les termes de Concession et établissement seront :

" *Premier.* Que les Terres de la Couronne qui seront concédées feront partie d'une juridiction (Township) ; si la juridiction est dans l'intérieure elle sera de dix milles quarrés, si elle est sur des eaux navigables elle sera de neuf milles de front sur douze milles de profondeur, et seront mesurées et marquées, par l'Arpenteur ou le Député Arpenteur Général de Sa Majesté ou sous sa sanction et autorité.

Second. Qu'on concédera seulement telle partie d'une juridiction qui restera, après une réserve d'une septième partie d'icelle pour l'entretien d'un Clergé Protestant, et d'une autre septième partie pour la disposition future de la Couronne.

" *Troisième.* Qu'on ne concédera aucun lot pour ferme à aucune personne, qui contiendra plus que deux cents acres, cependant il est alloué

Le *chef* se chargeait de défrayer les dépenses d'arpentage, de construction des routes, d'érection des moulins. En retour, les associés lui faisaient remise de la majeure partie de leur part d'octroi et ne gardaient qu'un *lot* sur lequel ils étaient tenus de s'établir. Ces conditions, excessives en apparence, avaient pour but d'indemniser le *chef* pour ses frais et démarches. Malgré ces remboursements, dans la plupart des cas les *chefs* se ruinèrent et furent contraints de vendre leurs terres à vil prix, vu les difficultés exceptionnelles qu'offrait alors l'exploitation d'un canton.

Comme exemple, pour illustrer le fonctionnement de ce régime, nous pourrions rappeler les origines de chacun des trois cantons mentionnés plus haut. Contentons-nous, à titre d'échantillon, de marquer celles de l'un d'eux, le canton de Ditton.

---

et permis au Gouverneur, au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement, de concéder à aucune personne ou personnes telle plus ample quantité de terre qu'elles désireront n'excédant pas mille acres en sus et au-delà de celle qui peut leur avoir été concédée au paravant.

" *Quatrième.* Que chaque personne qui demandera des Terres, faira connoitre qu'elle est en état de les cultiver et de les améliorer, et, outre les serments usités, souscrira une déclaration (devant des personnes qui seront appointées à cet effet) de la teneure, des mots suivants sçavoir : " Je A. B. promêts et déclare que je soutiendrai et défendrai de tout mon " pouvoir l'autorité du Roi dans son Parlement comme la Législature Su- " prême de cette Province ".

" *Cinquième.* Que les demandes pour des concessions seront faites par requête au Gouverneur, au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement pour le tems d'alors, et lorsqu'il sera à propos d'en accorder la demande, et sortira un ordre à l'officier propre pour le mesurage d'icelle, rapportable dans six mois avec un plan y annexé qui sera suivi d'une patente pour la concession d'icelle en Franc et Commun Soccage, si on le désire, aux termes et conditions exprimés dans les instructions royales et ci-après suggérés.

" *Sixième.* Que toutes concessions réserveront à la Couronne tous charbons communément appelés charbons de terre, et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb, et chaque patente contiendra

Le premier mai 1802, pendant l'administration de Milnes, un ordre de l'Exécutif enjoignait à l'arpenteur Samuel Holland de procéder au partage du quart sud-ouest de ce canton. Le bénéficiaire devait être une société présidée par Minard Harris Yeomans et composée de seize autres membres: Stephen Bigelow, Anson et David Bradley, Christopher Babity, Alexander Brimner, William Chamberlain, Ebenezer Eastman, Andrew Henry, Obadiah Jones, Edmund Lamb,

---

une clause pour la réserve du bois de construction pour la marine Royale de la teneure suivante,

"Et pourvû aussi qu'aucune partie de l'étendue ou partie de terre "concédée par le présent au dit... et ses héritiers ne se trouve dans au-"cune réserve ci devant faite et marquée pour nous, nos héritiers et suc-"cesseurs par notre Inspecteur Général des bois ou son député légal; "dans lequel cas notre présente concession pour telle partie de la terre "donnée et concédée par icelle au dit..... et ses héri-"tiers à jamais comme ci-dessus, et laquelle, sur un mesurage qui en sera "fait, sera trouvée dans aucune telle réserve deviendra nulle et sans effet, "nonobstant toute chose y contenue au contraire."

"*Septième.* Que les deux septièmes réservés pour la disposition future de la Couronne et pour le soutien d'un Clergé Protestant ne soient pas des étendues de terre divisées chacune d'une septième partie de la juridiction, mais les lots ou fermes en icelle qui, dans le rapport du mesurage de la juridiction par l'arpenteur général, seront désignés comme mis à part pour ces effets parmi les autres fermes dont la dite juridiction consistera; afin que les terres qui doivent être ainsi réservées, puissent être à peu près d'une valeur semblable à une égale quantité des autres parties qui seront concédées comme ci-dessus.

"*Huitième.* Que les concessionnaires respectifs prendront leurs concessions libres et quites de rentes et d'aucuns autres frais que tels honoraires qui sont ou pourront être alloués d'être demandés et reçus par les différents officiers concernés dans la passation de la patente et dans l'enrégistrement d'icelle, lesquels seront fixés dans un tableau autorisé et établi par le Gouvernement et affiché publiquement dans les différens offices du Greffier du Conseil, de l'Arpenteur Général et du Secrétaire de la Province.

"*Neuvième.* Chaque patente sera inscrite sur le regitre dans six mois de la datte d'icelle, dans les offices du Secrétaire ou d'enrégistrement, et un extrait d'icelle dans l'office de l'auditeur.

"*Dixième.* Toutes fois qu'il sera jugé à propos de concéder aucune

Joseph Lorett, Charles Lewis, David Marrow, Reuben Ross, Thomas Shadaric et Ziba Tuttle ([2]).

L'ordre fut exécuté cette année même : "Rapport ayant été fait à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, ce dernier fit émettre, le 13 mai 1803, des lettres patentes érigeant le canton de Ditton comme étant borné au nord par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton de Hampden, au sud par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton d'Emberton, à l'est par l'étendue de terre inculte communément appelée le canton de Chesham et à l'ouest par le canton de Newport ". On ignore quelle raison motiva le choix de ces noms. Ditton est celui d'un écrivain mort à Londres en 1715; Chesham désigne une commune du Birminghamshire. Quant à Emberton, ce serait peut-être une corruption du nom de Pemberton, homme célèbre de la Grande-Bretagne. Ainsi semble l'indiquer M. Stanislas Drapeau : " Sur la même ligne que Newport se trouve le canton de Dit-

---

quantité accordée à une personne de mille acres ou au dessous et qu'elle ne pourra être trouvée par raison des dites réserves et de concessions antérieures dans la juridiction exprimée dans la requête, la ditte, ou ce qui sera nécessaire pour remplir à telle personne la quantité marquée, lui sera assignée dans quelque autre juridiction sur une nouvelle requête qu'elle présentera à cet effet. Et toutes personnes qui y sont intéressées prendront connoisance des différens réglements susdits et s'y conformeront en conséquence. Donné sous mon seing et sceau au Chateau St. Louis dans la ville de Québec, le septième jour de Février dans la trente deuxième année du règne de Sa Majesté et dans l'an de Notre Seigneur mil sept cent quatre vingt douze.

(Signé) ALURED CLARK.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) HUGH FINLAY, faisant fonction de Secrétaire.

Traduit par ordre de Son Excellence,

(Signé) P. A. DE BONNE, A. S. & T. F. "

([2]) Fait significatif : aucun de ces noms ne se retrouve aujourd'hui dans le canton.

ton, borné par Chesham à l'est, Hampden au nord et par *Pemberton* au sud (³).".

La concession comprenait, outre le domaine public et la partie réservée au clergé, 55 *lots*. Chacun mesurait 73 chaînes et 5 mailles en longueur (733 mètres environ), 28 chaînes et 75 mailles en largeur, soit une superficie de 200 acres en sus de l'espace ménagé pour l'ouverture des routes. L'ensemble des 55 *lots* couvrait une étendue de 15,400 acres. La part de la Couronne fut de 11 *lots*, soit 2,200 acres; de même, celle du clergé.

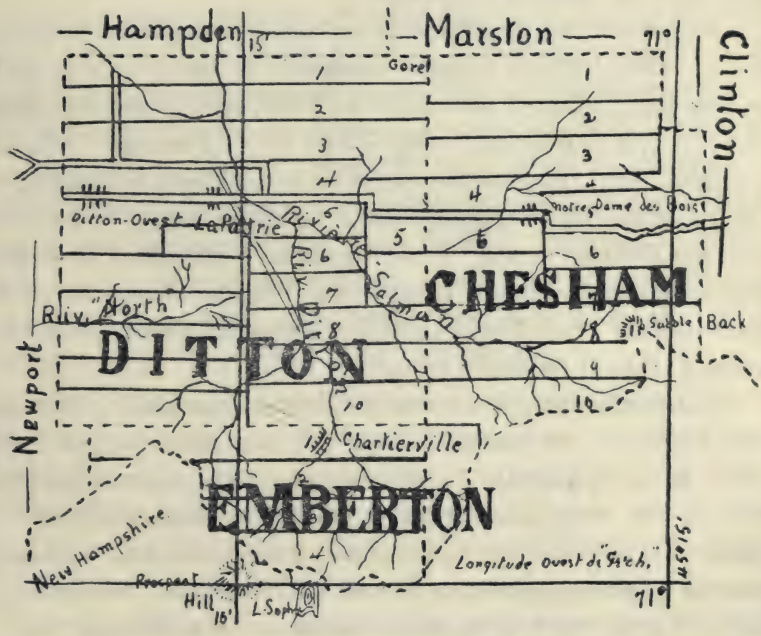

Cette carte fut préparée, en 1884, par M. E. R. Smith, propriétaire du *News* de Montréal et de Saint-Jean. Elle reproduit exactement les divisions originelles des trois cantons. Le pointillé de haut en bas, passant par Chartierville et aboutissant à Gore, constitue *la grand'ligne*. Les barres qui séparent les carrés, marqués 1, 2, 3.... 10, indiquent les rangs. Cookshire et Sherbrooke sont à l'ouest, presque en ligne avec Chartierville.

(³) *Etudes sur la colonisation du Bas-Canada* (octobre 1862).

Ni le *chef* ni les associés ne s'occupèrent de coloniser leurs domaines. Divers capitalistes les acquirent soit des représentants des concessionnaires soit du conseil de comté après qu'ils eurent été adjugés pour recouvrement de taxes municipales. Le plus important de ces capitalistes fut la *Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique,* l'un des plus grands obstacles, au dire des industriels, qu'ait jamais rencontrés le développement de l'industrie dans les Cantons de l'Est. Elle obtint en plus, par lettres patentes du 4 janvier 1847, ce que la Couronne possédait encore dans le quart sud-ouest du canton de Ditton.

Les trois autres quarts de ce canton contenaient 500,000 acres. Vers 1835, la même Compagnie se porta acquéreur de ce domaine; avec 85,000 acres en plus, qu'elle acheta également, il prit le nom de *Territoire de Saint-François.* Mais le 5 juillet 1841, fut conclue, entre le gouverneur Sydenham et John Fraser, fondé de pouvoirs de la Compagnie, la rétrocession des 500,000 acres. Pour ouvrir ce territoire à la colonisation, le gouvernement fit tracer le *Chemin Hampden et Rivière Arnold* et, le 2 juin 1862, le bureau des Terres de la Couronne le faisait partager en *lots.*

Ainsi délimité, le canton de Ditton, comme les deux autres d'ailleurs, se trouvait coupé par des *rangs* au bord desquels le colon érigeait d'ordinaire sa maison et les *dépendances.* A ces *rangs* aboutissaient les différents *lots.* Pour acquérir ceux-ci, il fallait s'adresser d'abord soit au représentant de la *Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique* soit à l'agent des Terres de la Couronne (domaine public).

En 1871, l'administration de ce domaine dans les Cantons de l'Est était confiée à quatre agences, celles de Magog, Arthabaska, Chaudière et Saint-François. Celle-ci, la plus importante, disposait des cantons de Whitton, Marston, Hampden, Ditton, Emberton, Chesham, Woburn, Clinton,

Ditchfield et Spalding ([4]). Chaque *lot* de 100 acres coûtait soixante piastres, payables en cinq ans par annuités de douze piastres. Les conditions d'établissement n'étaient guère plus onéreuses. Six mois après l'achat, l'acquéreur devait s'installer lui-même ou envoyer un substitut pour deux ans. Il avait quatre années pour défricher dix acres sur chaque *lot* acheté et y construire une habitation d'au moins seize pieds par vingt ([5]). Ces conditions remplies et les cinq versements effectués, le colon obtenait des lettres patentes qui le reconnaissaient comme seul propriétaire et maître chez lui.

L'acquisition des *lots* de la *Compagnie des Terres* était plus difficile. Les capitalistes anglais qui la constituaient avaient acquis ces terrains avec l'intention de les revendre à profit; aussi le prix en était-il comparativement plus élevé. Le taux variait avec la nature du sol et la proximité des chemins de fer ou des centres. Les conditions de paiement étaient à peu près les mêmes que pour les *lots* du domaine public. Pourvu que le premier versement fût fait au comptant et que l'on s'engageât à payer un intérêt annuel de 6% sur la balance du prix, le délai était indéfini.

Il y avait enfin des domaines entiers accaparés par de grands propriétaires. Sur ceux-là plusieurs colons se fixèrent de bonne foi; ils y firent même des améliorations. Mais un grand nombre, découragés par les réprimandes parfois brutales de leurs maîtres, abandonnèrent la tâche et s'enfuirent, ruinés, au delà de la frontière. Cette conduite des maîtres, à laquelle on connaît de nobles exceptions, fut l'une des

---

([4]) Chartier (Abbé J.-B.) : *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, 1871.

([5]) On voit encore de ces maisons qui abritent sous le même toit bêtes et gens.

principales causes qui retardèrent si longtemps la colonisation de certaines parties de nos cantons.

Ceux qui n'émigrèrent pas furent maintenus au poste par l'influence toute puissante de la religion. C'est elle qui fit accepter comme un devoir national leur pénible labeur aux colons de Ditton, Chesham et Emberton. L'action du gouvernement fut efficace aussi. C'est l'honneur de nos hommes publics du dernier demi-siècle d'avoir attiré sur ces terres nouvelles le trop-plein de nos *vieilles* paroisses. C'est leur honneur aussi d'y avoir rappelé ceux des nôtres que l'exiguité de leurs terres, l'appauvrissement du sol et leur propre pénurie avaient poussés vers la confédération *américaine*.

(À SUIVRE).

C.-Edmond CHARTIER,
Professeur au Séminaire de Sherbrooke

Les Chandelles d'autrefois

DEPUIS le *fiat lux,* prononcé lors de la création, et qui a amené la séparation de la lumière d'avec les ténèbres, l'homme a fait bien des efforts pour se procurer l'éclairage artificiel destiné à remplacer le naturel, quand l'astre radieux se cache dans la nuit. Bien des siècles se sont écoulés entre le moment où l'on a imaginé d'allumer l'extrémité d'une mèche de mousse trempée dans l'huile du récipient informe que fut la première lampe, et celui où, de nos jours, a été trouvée la lumière à arc, qui laisse voir son éclat à des milles et des milles de distance. Que de transformations a dû subir le luminaire rudimentaire de l'homme primitif pour se changer en la brillante illumination que nous connaissons !

Les jeunes générations, celles qui comptent à peine six lustres, ne sauraient se faire une idée de la pénurie de lumière artificielle dans laquelle nous étions, il y a cinquante ans, alors que même le pétrole ne nous avait pas encore procuré le bienfait de sa flamme si généreuse comparée à celle des mesquines lampes à huile végétale et animale, ou à celle des humbles chandelles qui furent les flambeaux de notre jeunesse à la campagne. Qu'il nous suffise de leur dire que ce n'est que vers l'année 1860 que sont apparues, dans la région orientale de la province de Québec que nous habitons, les premières lampes à pétrole appelées à l'honneur de détrôner le pauvre luminaire usité dans la première moitié du dix-neuvième siècle. A cette époque, dans nos campagnes, on s'éclairait avec des lampes fort grossières, alimentées d'huile de poisson pour la plupart ou avec des chandelles de suif.

Ces chandelles, on en connaissait deux formes : celles qui étaient " faites au moule " et celles dites " chandelles à l'eau " qu'on appelait aussi " chandelles à la baguette ". On commençait bien alors à importer les bougies, chandelles de blanc de baleine et de paraffine inventées en Europe, mais leur coût élevé en défendait l'usage à nos gens qui, s'ils s'en étaient payé le luxe, auraient certainement risqué que l'on dise d'eux " qu'ils brûlaient la chandelle par les deux bouts". L'industrie domestique de la fabrication de la chandelle de suif, soit au moule, soit à l'eau, a donc battu son plein chez nous jusqu'à l'introduction du pétrole.

On aime à conserver la mémoire des choses anciennes. Elles furent utiles, et on leur garde pour cela une certaine reconnaissance, bien qu'elles soient aujourd'hui avantageusement remplacées. Et voilà ce qui nous porte, dans cette modeste étude, à rappeler le souvenir des *chandelles d'autrefois,* afin que les jeunes d'aujourd'hui puissent mieux apprécier les découvertes dont la science moderne leur permet de jouir. L'étudiant de notre temps, qui est éclairé par la belle lumière de l'acétylène ou de l'ampoule incandescente, dans de spacieuses salles d'étude, ne s'arrête guère à penser à la pauvre lumière qui était installée dans nos salles d'autrefois, alors que nous, pauvres écoliers, éclairés par les seules chandelles de suif à la lueur vacillante, nous voyions cette lueur devenir de plus en plus terne jusqu'à l'instant où " le moucheur de chandelle " faisait sa tournée le long des pupitres pour raccourcir les lumignons fumeux, ce qui devait se faire à peu près tous les quarts d'heure.

De même, il nous plait de parler à nos lecteurs des *chandelles d'autrefois,* parce que leur confection était pour nous, lorsqu'elle se pratiquait au foyer familial, l'occasion de joyeuses réunions de voisins venus pour aider à la besogne. Elle consistait, cette besogne, à faire, en une seule soirée, la chan-

delle nécessaire à l'éclairage de la famille, pour l'année entière. Chez nous, c'était "la chandelle à l'eau" qui était en honneur. Bien que souvent, ailleurs, l'on eût l'habitude de mêler les suifs de mouton et de boeuf, chez mon père nous ne nous servions que de suif de boeuf — celui de mouton étant très odorant et *rancissant* fort vite, ce qui était loin d'améliorer son odeur !

Le suif, détaché de la carcasse de boeuf—le *suif en branches*—avait été, antérieurement au jour fixé pour la fabrication des chandelles, haché, puis fondu, pour le débarrasser des membranes dans lesquelles il était contenu et qui constituaient les *cretons* qui servaient plus tard à la fabrication du savon de ménage. On le mettait ensuite refroidir dans des bols. Le moment venu, on le plaçait sur le feu, pour le fondre de nouveau, immédiatement avant de procéder à la fabrication proprement dite de la chandelle. Une autre préparation préliminaire consistait à placer deux tringles de bois, de deux pouces carrés environ, sur deux tréteaux de deux pieds de haut, espacés de huit pieds. Ces tringles étaient disposées à peu près à vingt pouces l'une de l'autre. Elles étaient destinées à supporter des baguettes en bois léger, d'un demi-pouce de diamètre et d'une longueur d'à peu près vingt-cinq pouces, portant chacune des brins de coton à mèche, qu'on trouvait tout préparé, en boule, chez nos marchands. Ce coton à mèche était doublé, enfilé sur les baguettes, tordu un peu, coupé à une longueur de douze pouces, après avoir été enfilé, puis terminé par un noeud. On mettait trois de ces mèches espacées de quatre pouces sur chaque baguette, ces dernières étant placées de quatre en quatre pouces sur les tringles.

Ces préparatifs terminés, on versait dans une grande tinette — de celles qui servent ordinairement à conserver le beurre — de vingt pouces de haut sur seize pouces de diamètre environ à son ouverture, une certaine quantité d'eau tiè-

de, jusqu'à mi-hauteur de ce récipient. Puis, on finissait d'emplir la tinette, jusqu'au ras du bord, avec du suif fondu, encore chaud, mais juste à point pour laisser déposer sur les bords un commencement de solidification. Chacun des invités prenait soin de l'une des baguettes, l'apportait à son tour à la tinette, plongeait les mèches dans le suif, la rapportait sur les tringles et attendait que tous les autres eussent fait la même opération avant de recommencer. Au premier tour, chacun avait soin, en remettant sa baguette sur les tringles, d'allonger chaque mèche pour qu'elle fige bien droite. Après huit ou dix immersions des mèches, la chandelle avait atteint la grosseur voulue, soit environ de six à sept huitième de pouce, à sa base. On avait soin d'étendre par terre, sous les tréteaux, un morceau de coton quelconque pour recevoir les quelques gouttes de suif qui s'échappaient des mèches.

Les chandelles ayant atteint la grosseur voulue, on coupait les mèches au ras des baguettes, on égalisait la base de chacune en retranchant avec un couteau bien tranchant le noeud fait au bout, et autour duquel le suif s'était aggloméré pendant le refroidissement, et la fabrication était ainsi complétée.

L'important, pendant toute l'opération, c'était de maintenir à une température bien égale le suif et l'eau de la tinette, de toujours garder à la hauteur voulue le suif, en en versant au fur et à mesure que les mèches l'absorbaient, et de conserver une température de pas plus de 60° F., dans la chambre où se poursuivait la fabrication. On trouve toute cette opération décrite, mais d'une manière quelque peu modifiée, dans le *Dictionnaire de chimie industrielle de Barreswil et Aimé Girand*, publié à Paris en 1862. Cette fabrication de " la chandelle à l'eau " est d'origine aussi ancienne que celle de la Nouvelle-France, puisque ce sont nos premiers colons qui l'ont pratiquée dès leur arrivée au pays.

L'usage de la chandelle était beaucoup plus général que celui des anciennes lampes, car celles-ci n'étaient utiles que là où l'on pouvait les fixer au mur ou au plafond d'une pièce. Si l'on avait besoin d'une lumière portative, il fallait recourir à la chandelle, surtout lorsqu'il s'agissait d'aller aux granges et aux étables, le soir ou le matin. Alors, l'on se servait d'un genre particulier de lanterne : le fanal. Il était en métal troué, contenant un bout de chandelle de suif, ne fournissant qu'une petite lumière, ou plutôt une lueur, qui s'échappait avec peine à travers les centaines de trous, faits au poinçon, de ce cylindre en ferblanc confectionné par les ferblantiers des villages.

L'usage de la chandelle nécessitait toute une série d'accessoires dont quelques-uns sont disparus avec elle, lors de l'introduction des lampes à pétrole dans notre région vers 1860. Il y avait d'abord les chandeliers, puis les martinets, et enfin les candélabres, tous ustensiles servant à fixer les chandelles. Les chandeliers étaient en ferblanc ou en cuivre le plus souvent, et en argent chez les riches. Les martinets, dans les classes pauvres, étaient en ferblanc et, dans les classes moyennes, en cuivre ou en faïence, et munis, le plus souvent, d'un éteignoir. Quant aux candélabres à deux ou à trois branches, on les voyait en cuivre argenté et en argent chez les riches. Les chandeliers sont disparus, pour la plupart, des maisons particulières où l'on trouve encore les martinets. Les candélabres sont toujours en usage pour supporter les bougies de luxe dont on se plait à décorer les tables de banquets.

Mais un accessoire obligé de la chandelle qui est complètement disparu, c'est ou ce sont les mouchettes. Elles étaient formées de deux branches réunies ensemble comme des lames de ciseaux, dont l'une portait un petit réceptacle pour recevoir les débris de mèche coupés par l'autre qui portait une pièce venant se fermer comme un couvercle sur ce réceptacle. Ces mouchettes servaient à retrancher de la chan-

delle allumée la partie de la mèche imparfaitement brûlée et qui finissait, si on négligeait de la couper, par former un lumignon fumeux qui enlevait à la lumière une partie de son faible pouvoir éclairant. Elles étaient en fer, en cuivre ou en argent, selon les moyens de leur propriétaire. La raison pour laquelle elles ont disparu est que, bien qu'on se serve aujourd'hui de bougies qui, nécessairement, comportent, elles aussi, tout comme les chandelles de suif d'autrefois, des mèches, ces dernières ne requièrent plus d'être " mouchées ", parce qu'elles sont faites de coton tressé et trempé dans une dissolution d'acide borique, ce qui fait qu'elles se consument complètement dans la flamme de la bougie. Il est bon de se rappeler, à propos de mouchettes, que bien des personnes, autrefois, se servaient de simples ciseaux pour moucher la chandelle, et qu'un plus grand nombre encore faisaient cette opération fort banale en pinçant le lumignon noirci entre le pouce et l'index, avec le résultat fréquent de produire l'extinction de la lumière.

On prétend, et cette prétention semble, dans bien des cas, absolument basée sur des faits, que le vingtième siècle, au sujet de beaucoup de choses, a brisé bien des *records,* pour nous servir d'une expression anglaise maintenant volontiers acceptée dans notre langue sportif. C'est ainsi que, par exemple, une revue scientifique française, *Le Cosmos* de Paris, écrivait dans ses notes intitulées *Autour du monde* (numéro du 14 août, 1913) que, en trois siècles, on a obtenu une augmentation énorme de vitesse dans l'utilisation des moyens de transport, en partant du coche du dix-septième siècle pour arriver à l'aéroplane du vingtième. Il prouvait cela en expliquant qu'une distance parcourue en trois cent cinquante huit heures, de Paris à Bayonne, par le coche en 1650, était parcourue, en 1913, le 27 avril, par Maurice Guillaux, en cinq heures et cinq minutes, sur un parcours, non le même, mais de

la même longueur, réduisant ainsi la durée de la vitesse à un soixantième de ce qu'elle était en 1650. Or, l'on trouve bien mieux que cela comme *record* en ce qui concerne l'éclairage ! L'on n'a qu'à comparer la valeur éclairante de la chandelle de suif de 1850 avec celle de la lumière à arc d'aujourd'hui, qui est d'au moins douze cents fois plus forte — puisque l'on est d'accord à admettre qu'elle a un pouvoir éclairant d'au moins douze cents chandelles. En face de cet énorme accroissement de la puissance éclairante que l'on trouve dans nos appareils d'éclairage modernes, gardons, si nous le voulons — et nous le devons — un reconnaissant souvenir à la vieille *chandelle à l'eau* et à sa modeste compagne la *chandelle à moule,* mais ne regrettons ni l'une ni l'autre...

J.-C. CHAPAIS.

Mouvement des Idées

Bulletin d'économie et d'action sociales (*)

(SUITE ET FIN)

DIEU seul encore sait quel bien s'opère parmi les immigrants que les paquebots déversent par milliers sur nos bords. Dans une brochure, qui appelle l'attention de tous les esprits réfléchis, M. Georges Pelletier a établi les conditions pénibles où se débattent plusieurs de ces exilés après leur arrivée chez nous. Les mesures qu'il a proposées pour améliorer leur sort sont d'ordre économique et politique surtout. Le gouvernement a déclaré son intention d'en appliquer au moins un certain nombre.

D'autres moyens ont été mis en oeuvre par une âme d'épôtre. Ancien officier de l'armée anglaise, éclairé par de longs séjours en divers pays et aidé de la connaissance de plusieurs langues, M. l'abbé Casgrain a été chargé par Mgr l'archevêque de Québec de s'intéresser aux immigrants catholiques. Leur nombre est assez respectable pour qu'il vaille la peine qu'on s'en occupe : du 28 avril au 19 novembre 1912, il

(*) La liste de nos anciens professeurs, élèves de lettres en Europe, s'allonge de plus en plus. Aux noms cités le mois dernier on nous prie d'ajouter ceux de trois autres abbés, tous trois de Montréal, tous trois autrefois de la Sorbonne de Paris : MM. Oscar Gauthier, curé de Westmount, J.-M.-A. Brosseau, aumônier au Mont-Saint-Louis, J. N. Dupuis, visiteur des écoles régies par l'Association des Commissions scolaires.

en est débarqué 26,955; en 1913, du 29 avril au 22 novembre, ce chiffre s'est élevé à 35,483.

Non content de les recevoir au port de Québec, le zélé directeur de l'*Association des immigrants catholiques* est allé les chercher jusque chez eux. Il leur distribue une carte de la région de l'Ouest où sont marquées les parties à coloniser et la quantité de leurs coreligionnaires qui les habite déjà. Un guide leur permet de se diriger avec plus de sécurité. Le bouton aux couleurs papales, qu'on attache à leur poitrine, aide à les reconnaître quand ils arrivent. On leur remet alors un bulletin avec lequel ils se présentent chez le curé de leur nouvelle demeure. Celui-ci, au moyen d'un manuel polyglotte, entre facilement en communication avec les nouveaux venus et leur fournit sans peine les secours de son ministère.

L'oeuvre a reçu les plus hautes approbations. Tout le monde a compris que l'immigration intense crée chez nous un problème grave. L'esprit national et la religion sont intéressés à ce que les arrivants ne deviennent des recrues ni du protestantisme relâché ni de l'impérialisme farouche.

* * *

Le nombre de nos immigrants ne saurait compenser les pertes provoquées dans nos rangs par les maladies et par notre climat rigoureux. Quelque intérêt qu'inspire leur état social,ces immigrants sont des étrangers qui n'ont ni notre tournure d'esprit ni nos aspirations. Ne vaut-il pas mieux conserver d'abord ceux qui, nés chez nous et appelés à y demeurer, exerceront une influence permanente sur nos destinées ?

Ceux-là le croient qui ont entrepris avec tant de vigueur la lutte contre la *peste blanche,* la tuberculose. L'on a fondé une série d'établissements pour recevoir les affligés, aux divers périodes de leur mal. L'*Institut Bruchési* leur offre les

premiers soins; le *Preventorium* de Beloeil abrite ceux qui réclament le grand air de la campagne; différents *Sanatoria*, comme celui de Sainte-Agathe, concourent au même but; au dernier période, l'Hôpital des *Incurables* leur procure un dernier refuge.

A cette oeuvre de premier ordre on ne saurait dire quelle ardeur ont consacrée Mgr l'archevêque de Montréal, les docteurs Dubé, Saint-Jacques, Gauvreau et Grenier. Le public a fait, lui aussi, sa large part. A cause de sa libéralité, l'Hôpital Notre-Dame a pu presque couvrir, en six mois, une dette de $50,000; l'Hôpital Sainte-Justine [1] réussit à s'agrandir et Québec verra s'élever bientôt un hospice pour les tuberculeux.

Sans doute, ces établissements ne suffisent pas pour répondre aux besoins. Tels quels, ils parent aux nécessités les plus impérieuses; ils arrachent à la mort beaucoup de vies menacées et adoucissent aux autres leur lente et pénible agonie. Ils fournissent à nos médecins l'occasion de déployer un dévouement qu'on ne saurait trop admirer.

Ceux-ci ont senti qu'il leur fallait retremper de plus en plus ce dévouement aux sources pures de la foi et de la charité chrétiennes. Aussi se sont-ils groupés en une *Association des médecins catholiques* où l'on voit figurer, à côté d'hommes d'action comme le docteur Dubé, des artistes comme le docteur Labaise. Quel accroissement la réunion de ces patriotes croyants en un cercle d'études ne procurera-t-elle pas à leur zèle social !

* * *

Ce zèle, ils ont prouvé encore qu'ils en étaient dévorés

---

[1] Cf. *Le Devoir*, 17 février 1914, p. 3.

quand ils se sont jetés, tête baissée, dans la lutte antialcoolique.

Sur ce terrain, la bataille a été menée avec un entrain dont on avait eu rarement l'exemple. Ce fut une ruée de toutes les forces à la fois, une véritable conspiration entre l'Etat et l'Eglise. Dans un camp se distinguèrent les honorables juges François Langelier et Lemieux,le conseiller législatif Thomas Chapais, l'avocat Rivard, les docteurs Dubé et Saint-Jacques; dans un autre, aux côtés de Mgr Roy se rangèrent les Pères Ladislas et Hugolin, le Père Doyon, les abbés Sauvageau et Tranchemontagne.

Outre qu'ils disséminèrent un peu partout dans la province des conférences nombreuses, ces champions de la tempérance organisèrent des congrès. Après le coup de cloche de Ville St-Pierre (25 octobre 1909), deux surtout ont eu du retentissement. A la préparation de celui de Québec l'abbé Lortie dépensa une santé dont il devait dissiper les restes au Congrès de la langue française. Dans celui de Saint-Hyacinthe, le Père Doyon a prouvé qu'il savait joindre l'action à la parole.

Le gouvernement lui-même s'est mis de la partie. Après avoir fermé la buvette du parlement, il vient de faire adopter un projet qui appliquera le cachet de la légalité à presque toutes les réclamations des partisans de la tempérance. Le rapport de la Commission qui a préparé ce projet offre un véritable arsenal de faits et de réflexions. L'on se demande pourquoi le Conseil a supprimé la clause qui interdisait aux vendeurs d'alcool les annonces *suggestives*. Et quel intérêt prétend-on sauvegarder en accordant une indemnité de $3,000 à $5,000 aux buvetiers privés de leur permis ? L'un au moins de nos tribunaux a prêté main forte à nos législateurs en confirmant un arrêt des conseils de comté de Yamaska, Richelieu, et Bagot.

Pourquoi les commissions spéciales chargées d'émettre les permis pour la vente des boissons n'ont-elles pas toutes suivi cette ligne de conduite? Si les fonctionnaires ne jugent pas assez explicites les prescriptions de la loi civile, est-ce que la loi naturelle ne leur met pas entre les mains toutes les armes pour nous débarrasser d'un ennemi public? L'amas de sophismes accumulés par les fabricants de bière alcoolisée, en un mémoire devenu célèbre, aurait-il donc troublé notre juste vue des choses? Quelque droit nouveau permettrait-il qu'on s'en tienne à la lettre de la loi quand il s'agit des empoisonneurs et qu'on en recherche l'esprit seulement quand il ne s'agit plus que des victimes? Le résultat de cette étonnante distinction est déplorable; on entretient dans la société, à l'abri de la loi, un mal que la loi elle-même a l'intention bien arrêtée de proscrire sans merci.

Contre cette procédure *L'Action Sociale* a mené une campagne on ne peut plus vive. Dès les premiers mois de 1913, à propos d'un règlement municipal de la Baie Saint-Paul; un peu plus tard, au sujet du rapport des *brasseurs;* dernièrement enfin, lors de la mise au rancart de requêtes oppositionnistes à Québec, le directeur du journal s'est élevé, en s'appuyant sur les faits et les principes, contre les arguties de certaines autorités. Les études provoquées par la première de ces circonstances ont paru depuis en une brochure qui est tout un arsenal: *Singulier jugement.*

Pendant que le journal s'adressait à l'opinion publique, deux apôtres faisaient appel au bataillon le plus efficace en un pareil combat, celui des femmes et des mères. *La lutte antialcoolique* du Père Constant Doyon est une mine de documents. Ils ont pour but d'éclairer l'esprit de nos maîtresses de maison sur les ruines économiques et morales accumulées par l'abus de l'alcool. La délicieuse Laure Conan, avec sa plaquette *Aux Canadiennes,* atteint plutôt leur coeur. Il est

difficile de ne pas accorder sa faveur à ces pages, où la fermeté de la pensée le dispute à la chaleur, à l'éloquence parfois, de l'expression.

Ces deux brochures, auxquelles seules nous nous arrêtons parce qu'elles sont les plus récentes, continuent le travail patient mais sûr qu'accomplissent,depuis longtemps déjà, *La Tempérance* de Montréal, la *Ligue antialcoolique* ([2]) et les publications de l'*Ecole sociale populaire* ([3]).

* * *

La mention nouvelle de cette *Ecole* nous transporte du domaine de l'action dans celui de l'enseignement social. Toutes les oeuvres dont nous avons parlé n'ont pas été le produit d'une éclosion spontanée. Elles ont germé sur un sol fécondé par la pensée et les études d'associations ou d'hommes aussi actifs qu'intelligents.

De ceux-ci font partie, dans l'ordre économique, les rédacteurs de la *Revue économique canadienne.* Malgré son titre, la publication entreprend parfois des excursions dans les pays étrangers au nôtre. Il faut l'en féliciter, puisque ces travaux nous signalent des exemples à imiter, des moyens éprouvés ailleurs et susceptibles de provoquer, chez nous comme là, d'urgentes améliorations. M. Montpetit, dont la plume s'y exerce souvent, nous appartient trop pour que nous ayons le droit de louer son labeur. Nos lecteurs connaissent sa compétence en ces matières pour l'avoir appréciée ici même plus d'une fois. Ils se reporteront aux réflexions si justes qu'il écrivait aux pages 3 et 4 du deuxième volume de la *Revue économique.*

([2]) *Contre l'alcoolisme*, 1er rapport, 1909-12 (Montréal, 1913).

([3]) 1ère année, No 8; 2e année, Nos 18-19.

Cette publication est l'organe de l'*Ecole des hautes études commerciales*. Quoi qu'on dise de ce centre d'instruction pour d'autres raisons, on ne peut s'empêcher de le reconnaître : ses directeurs ont jeté une vive lumière sur les ressources industrielles et commerciales de notre pays. Tous ou presque tous professionnels, formés dans les grandes institutions d'Europe, développés par des voyages d'exploration, habitués au dépouillement des livres officiels et des statistiques, ils en ont tiré une véritable encyclopédie. Elle est aujourd'hui mise à la portée de tous par le manuel de M. de Bray ([4]).

Si nous écrivions à propos d'enseignement classique, nous aurions peut-être à discuter certaines des assertions de l'auteur. Mais son livre, qui complète et résume les ouvrages de Dewavrin, de Buron et de Bouchette, doit être apprécié du point de vue économique. De ce point de vue, on est à l'aise pour en dire du bien après l'étude élogieuse de M. Montpetit ([5]). Il servira longtemps de *vade-mecum* à tous ceux que préoccupe l'avenir de nos richesses nationales.

On les verra de ses yeux, ces richesses, quand aura été constitué par l'Ecole le *Musée* dont le même M. de Bray annonce, dans *France-Canada,* supplément à *La Canadienne* d'avril 1913, la formation prochaine. Les objets exposés nous initieront à la connaissance de nos produits, de nos sources d'exploitation. Cet enseignement visuel complétera, pour ce qui est de notre situation économique, l'enseignement oral donné par les maîtres de l'Ecole.

([4]) *L'essor industriel et commercial du peuple canadien* (10.5 x 7, 222 pp., Montréal, Beauchemin, 1913).

([5]) *Revue économique canadienne*, janvier 1914.

* * *

Dans l'ordre social, l'instruction par les yeux est plus difficile. Nous avons déjà mentionné cependant le succès obtenu avec ce procédé lors de l'*Exposition du bien-être de l'enfance*. Mais ici, le véritable organe de diffusion, c'est la parole et la plume. Depuis quinze ans bientôt, ces deux armes, qui avaient tant soutenu nos revendications religieuses et nationales, on les a mises avec entrain au service des classes sociales.

Parmi nos journaux, *L'Action Sociale* de Québec et *Le Devoir* de Montréal ont brillé au premier rang de cette escouade nouvelle. L'un, plus enclin à la théorie, sans négliger l'action, ne cesse de rappeler les principes fondamentaux qui doivent guider les apôtres sociaux; l'autre, plus soucieux d'observation, signale les maux à guérir, les remèdes applicables ou appliqués. Les études de l'abbé D'Amours sur notre loi des licences et les enquêtes conduites par M. Georges Pelletier sur l'immigration et la cherté de la vie resteront comme la marque du genre adopté par ces deux organes. L'un et l'autre s'empressent de reproduire ou d'analyser les statistiques et les rapports fournis par nos directeurs d'oeuvres. C'est une autre manière de tenir le public au courant du mouvement social.

A l'*Ecole sociale populaire,* aux *Comités d'économie sociale et politique* de Québec, Les Trois-Rivières et Montréal, dans les cercles d'études de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne* ont fait large la part des études sociales. La première a lancé déjà une trentaine de publications, dont vingt-quatre forment deux volumes. On y associe la diffusion des principes à leur application; on y fait connaître autant les oeuvres à créer que les oeuvres établies.

Nos jeunes gens, eux, ont donné à leur action publique la forme d'enquêtes. Obéissant à une suggestion de M. A. G. Cormier ([6]), ils ont d'abord limité leur incursion au domaine de l'enseignement primaire. Le résultat dépasse toutes les espérances. Il faudrait une étude fouillée pour dire la somme d'observations précieuses qu'ils ont recueillie en vue de leur congrès des Trois-Rivières. Elles sont compilées en un volume dont ne pourra plus se passer quiconque voudra parler pertinemment de notre organisation scolaire ([7]). En signalant cette forme spéciale de leur activité, nous n'avons que l'air d'oublier leur prédication éminemment sociale par leur bulletin mensuel *Le Semeur* et la fondation, par le cercle Pie X, d'une caisse populaire et d'autres oeuvres analogues.

Les *Sociétés d'économie sociale* ont produit encore trop peu de documents publics. C'est qu'elles opèrent surtout dans l'ombre du cabinet de travail. Pourtant, nous devons au groupe de Québec au moins deux textes, modèles de clarté et de sûreté doctrinales, où l'on reconnaît la touche de l'abbé Lortie. Ces deux *schemata* traitent de la municipalisation des services d'utilité publique (16 mai 1907), et des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le groupe de Montréal s'organise sous la direction de Mgr Georges Gauthier, avec les abbés Gouin et Maurice comme secrétaires. Quant à l'école des Trois-Rivières, où se dépensent MM. le chanoine Jules Massicotte et l'abbé Emile Cloutier, elle s'est fait connaître par sa corporation ouvrière et par la tenue d'un premier congrès d'action sociale. Le rapport ([8]), où s'étale la liste des membres d'un conseil diocésain, montre avec quelle sûreté de doctrine

---

([6]) *La Vérité*, 30 avril, 7, 14 et 21 mai 1910, 19 octobre 1912.

([7]) *Etude critique de notre système scolaire* (9.5 x 6.3, 188 pp., Montréal, 1913).

([8]) 8 x 5.5, 132 pp., *Bien Public*, 1912.

on y a traité les quatre problèmes si pratiques de la tempérance, de la bonne presse, des oeuvres économiques et de la tuberculose.

* * *

En plus de ces initiatives, qui se limitent les unes au domaine économique, les autres au terrain social, il nous reste à signaler trois entreprises qui s'occupent à la fois des deux.

L'Université Laval de Montréal et l'*Ecole sociale populaire* ont pris sous leur patronage des séries de conférences économico-sociales. Le Père Plantier, de l'*Action populaire* de Reims, et M. Edouard Montpetit se sont partagé la tâche. Celui-ci expose la législation industrielle et commerciale en un cours où, par une préoccupation bien naturelle, il traite sans cesse de nos devoirs à l'égard des classes sociales. Le premier s'est étendu sur tout le champ qu'exploitait déjà son collègue et ami, le Père Antoine, dans son *Cours* modèle *d'économie sociale*. Ses entretiens, pour n'avoir pas toujours la texture solide des conférences du professeur laïque, ses conversations surtout avec l'auditoire ont du moins éveillé l'attention sur la multiplicité des notions qui nous manquent pour parer aux problèmes aigus de l'heure présente.

Cet éveil du sens social, l'extension de la lecture parmi nous continuera à le susciter. De tous côtés l'on fonde des bibliothèques paroissiales. On y entasse les livres qui racontent des traits touchants de dévouement social et chrétien. Nos grandes villes possèdent des rayons abondamment fournis, les uns réservés à la classe étudiante, les autres ouverts au public. M. l'abbé Adolphe Garneau, dans son *Précis de géographie*, établit comme suit le bilan des seules *librairies* catholiques de nos deux principaux centres :

" A Québec : l'Université Laval, 175,000 volumes ; le

Grand Séminaire, 12,000 volumes; l'Institut Canadien,15,000; l'Ecole Normale, 6,500 volumes. — " A Montréal : le collège des Jésuites, 115,000; l'Université Laval, 30,000; l'Ecole Normale Jacques-Cartier, 24,000; le Collège de Montréal, 30,000; le Cabinet de lecture, 90,000. "

Celle qu'organisent les Messieurs de Saint-Sulpice, à Montréal, et dont ils ont confié la surveillance à M. Aegidius Fauteux, sera bientôt mise à la disposition des lecteurs. Enfin, la librairie Beauchemin, pour ne pas parler des autres, a triplé, sur ses tablettes, le nombre des ouvrages qui traitent des questions économiques et sociales. Nous savons que la vente des volumes, même purement techniques, a dépassé tout ce que l'on pouvait attendre.

Nous permettrons-nous de dire que nous ne comptons guère, pour contribuer à cette forme du mouvement, sur les bibliothèques dites *publiques?* Nous voudrions être plus sûr, avant d'y compter, qu'elles ne constituent pas souvent, à leur insu peut-être, des agents de démoralisation sociale. Ont-elles à leur tête, pour veiller à l'achat et à la distribution des livres, des personnes qui soient vraiment recommandables par leur compétence? A voir le nombre d'exemplaires d'Anatole France, de Loti et de Dumas, qui circulent parmi nous, on est tenté de se le demander. A entendre surtout la quantité d'idées fausses qu'émettent sans cesse des gens nourris de ces ouvrages, on est porté à croire au relâchement de la surveillance. *Caveant consules!* Le mot de Victor Hugo n'a pas encore été démenti. Il disait au lecteur de son temps, désireux de *tout* lire pour *tout* connaître :

> Hélas ! si ta main chaste ouvrait un livre infâme,
> Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.
> Ce soir, tu pencherais ton front triste et boudeur
> .....
> Et demain tu rirais de la sainte pudeur !

Ce démon, noir milan, fond sur les coeurs pieux
Et les brise. Et souvent, sous ses griffes cruelles,
Plume à plume j'ai vu tomber les blanches ailes
Qui font qu'une âme vole et s'enfuit vers les cieux (*).

Combien d'âmes auront appris, chez les auteurs que nous signalons, à dédaigner les vrais principes de l'ordre social, à saboter cet ordre sans trop savoir pourquoi ?

Nous ne comptons guère non plus, pour enseigner au peuple le respect et la pratique du devoir social, sur cette forme nouvelle d'éducation : la *Postal Library*. Le projet nous arrive, tout frais émoulu, de la commission du commerce et des fabriques, de Lethbridge, Alberta. La population du Canada est cotée à sept millions. On se propose d'acheter un volume par tête d'habitant, à une piastre le volume en moyenne. La somme requise sera donc, en ajoutant les frais de réparation et autres, d'environ dix millions. Pour la payer on s'adressera au gouvernement fédéral, qui vient de voter ce montant pour l'enseignement de la médecine vétérinaire. Les livres seraient déposés, en quantités égales au nombre de personnes desservies par chacun d'eux, dans tous les bureaux de poste du pays. Pour en obtenir un, il suffirait d'envoyer au bureau une carte timbrée au taux modique de l'abonnement. On estime, par ce moyen, créer une large demande de lectures surtout économiques et industrielles.

Soit ! Mais ces livres, quelle commission en fera le choix? Quels hommes chargera-t-on de discerner entre les bons et les mauvais? D'après quelles règles ou quels principes établiront-ils le départ entre les uns et les autres ? Tous les ouvrages doctrinaux auront besoin d'être examinés de près; à quel point de vue se placera-t-on pour les juger? S'en tiendra-t-on

(*) *Rayons et Ombres*, IV : Regard jeté dans une mansarde.

aux données assez vagues de la morale naturelle ou appliquera-t-on la mesure justement sévère de la morale catholique? Et si on allait s'arrêter aux prescriptions d'une morale prétendue indépendante? Parmi les écrits sociaux surtout, les plus anodins en apparence sont parfois des prédicants de socialisme, des fauteurs de sabotage ou de révolutions intempestives. Qui, encore une fois, fera le choix de ces livres surtout? D'ailleurs, ne serait-il pas plus expéditif d'aider à l'expansion de la presse, le véritable fournisseur de lectures pour le peuple? Le journal, bien inspiré et bien dirigé, fera toujours plus, pour la formation sociale des classes inférieures, que le livre le plus savant, le mieux composé.

C'est ce qu'a pensé M. Joseph Comte, l'un de nos richards. Nous voulons lui rendre en terminant cet hommage: peu de gens chez nous ont compris mieux que lui la vraie manière de travailler à l'éducation de l'esprit populaire. Dans son testament, il lègue deux mille piastres à deux de nos hebdomadaires. On peut regretter qu'il n'ait pas songé à encourager de la même façon quelques-uns de nos quotidiens. Mais quel bon exemple de sain esprit social il a donné à ceux des nôtres que la Providence favorise de la richesse! Ses imitateurs n'agiront jamais avec plus de sens pratique qu'en l'imitant. Pour les édifier d'ailleurs, nous leur proposons de relire les dispositions de ce testament. M. Comte fait bénéficier de ses biens les institutions suivantes :

"La Corporation épiscopale catholique de Montréal, $5,000; l'Université Laval de Montréal, $4,000; l'Hôtel-Dieu de Montréal, $2,000; l'Hôpital Notre-Dame, $2,000; l'Hôpital Général des Soeurs Grises, $2,000; la Maison des Incurables, Notre-Dame de Grâce, $2,500; la Maternité des Soeurs de la Providence, $2,500; les Soeurs du Bon Pasteur, $2,500; les Soeurs de la Miséricorde, $2,000; le directeur de la Société

pour la Propagation de la foi, $2,500; les Petites Soeurs des Pauvres, $2,000; les Syndics apostoliques des Pères Franciscains, $2,000; les Soeurs Carmélites, $2,000; l'Asile de Nazareth, $2,000; la Communauté des Soeurs Grises, $2,000 ; l'Institut des Sourds-Muets, $2,000; le Conseil de la Société Saint-Vincent de Paul, $2,000; l'Hôpital des enfants Sainte-Justine, $2,000 ; l'Orphelinat Saint-Alexis dirigé par les Soeurs de la Providence, $3,000; l'Orphelinat des garçons Saint-Gabriel,$2,000; l'Union Catholique de Montréal,$1,000; le propriétaire de *La Croix,* de Montréal, $1,000, et enfin le propriétaire de *La Vérité,* de Québec, $1,000. " ([10]).

* * *

Que nous sommes éloignés de l'époque si peu lointaine où l'on ne pouvait parler d'aspirations, d'action, d'oeuvres sociales, sans se faire taxer de socialisme ! Ici comme ailleurs on l'a compris: le meilleur moyen de vaincre un ennemi, c'est de le désarmer, comme le meilleur moyen d'empêcher les honnêtes gens d'atteindre le pouvoir, c'est de leur escamoter le programme qu'ils y appliqueraient, comme enfin le meilleur moyen de lutter contre le roman pervers, c'est d'écrire et de répandre le bon.

([10]) Qu'on ne nous blâme pas de n'avoir pas mentionné beaucoup d'oeuvres, oeuvres d'action, oeuvres d'enseignement. Nous avons omis, c'est vrai, la presse mensuelle (bulletins paroissiaux, *Le Messager du Sacré-Coeur*, *Le Croisé*), le patronage en formation de l'église Saint-Jacques, à Montréal, les institutions pour les repenties, les clubs de marins catholiques à Québec et à Montréal, l'*Oeuvre de la protection de la jeune fille* établie à Québec en 1911, les divers patronages de Saint-Vincent de Paul, la *Maison Jean Le Prévost*, la *Cour juvénile* en formation à Québec, les diverses *Crèches*, les retraites fermées, l'*Orphelinat agricole* de Vauvert (*Le Devoir*, 7, 14, 21 mars 1914), d'autres encore. Doit-on tout dire en une seule chronique et suit-on la marche vertigineuse d'un courant électrique? Il sera toujours temps d'ailleurs d'y revenir.

Puis, combien on est allé vite! En quinze ans, l'on a plus fait ici qu'ailleurs en cinquante ans. Que l'on oublie pour l'instant les oeuvres dues à la charité purement chrétienne et privée. En dehors de nos communautés religieuses, qui songeait avant cela à soulager, par une action d'ensemble, les classes nécessiteuses ? La charité particulière a fait merveille tant que les besoins furent contenus ; quand ils débordèrent, l'action sociale, inspirée par elle, s'est trouvée là pour l'aider à leur opposer une digue.

Il ne faut pas s'en étonner. Les *Conférences* de Saint-Vincent de Paul, nos sociétés catholiques de mutualité, nos oeuvres d'assistance avaient trop bien prêché l'exemple pour qu'il ne fût pas suivi. L'Eglise d'ailleurs avait soufflé si vivement sur notre vieille province son esprit social que, l'heure venue, la poussée du catholicisme devait entraîner les âmes comme un torrent.

" Sociaux parce que catholiques " : c'est la devise de l'*Association catholique de la jeunesse française.* " Toute question sociale est une question morale; toute question morale est une question religieuse " : c'était la thèse chère à Brunetière. L'une et l'autre, la thèse et la devise, étaient trop conformes à notre tempérament national pour qu'elles eussent pu ne pas devenir nôtres.

Emile CHARTIER,

Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

POST-SCRIPTUM.—Nos indications sur l'*Ecole industrielle de Montfort* ont pu créer chez nos lecteurs, nous assure-t'on, une impression erronée concernant le vrai caractère de l'institution. Pour la corriger, nous nous empressons de les renvoyer à l'étude si précise de M. l'abbé Gouin (*Le Devoir,* 9 mars 1914). Nous tenons à reproduire aussi une lettre per-

sonnelle de notre ancien collègue dans la direction de la *Revue*. Elle résume son étude du *Devoir* :

Montfort n'est, en aucune manière, école de réforme ou colonie pénitentiaire. L'oeuvre ne s'adresse point aux enfants fautifs qui ont besoin d'être redressés, mais aux enfants malheureux qui ont besoin d'être élevés. C'est purement et simplement un orphelinat, en comprenant dans la catégorie des orphelins non seulement les enfants à qui la Providence a laissé un des deux auteurs de leurs jours, mais encore ceux dont le père et la mère se trouvent, bien qu'en vie, empêchés par la misère, la maladie, l'absence ou l'inconduite, de mener à bien leur tâche d'éducateurs. Les bons Pères de Montfort ambitionnent de suppléer à l'impuissance permanente ou passagère de ces pauvres familles.

L'institution est alimentée par la ville de Montréal qui a organisé, voilà déjà bien des années, un service spécial d'Assistance Municipale dont les administrateurs présentent les meilleures garanties. Si l'on excepte un petit nombre d'enfants placés dans des conditions particulières par des municipalités étrangères, on peut dire que les pensionnaires de Montfort sont tous des pupilles de la ville de Montréal. La *Cour Juvénile* s'est bornée à solliciter de la ville l'admission de quelques enfants, non pas délinquants, mais *délaissés*, et ce contingent ne représente qu'une fraction infime de la population de Montfort. Elle peut aussi donner aux autorités de l'*Ecole* le pouvoir de retenir un enfant que des parents indignes ou inconscients voudraient ramener prématurément dans un milieu préjudiciable à sa moralité.

Nous ne saurions trop remercier M. l'abbé Gouin de ces renseignements si précis. — E. C.

Echos des Sciences

SOMMAIRE. — L'aurore boréale : descriptions par Sénèque, Grégoire de Tours et l'auteur du *Miroir du Roi*. — Bref historique des recherches que l'aurore a suscitées. — Formes de l'aurore. — Courbes d'égale fréquence et pôle des aurores. — Théories des aurores ; relations de ces phénomènes avec le temps, les nuages, le magnétisme et l'électricité. Influence des aurores polaires sur la végétation.

PARMI les phénomènes météorologiques les plus saisissants et les moins connus — d'une façon scientifique, voulons-nous dire — l'aurore boréale occupe une des premières places. Les observations sont cependant nombreuses et les problèmes qu'elles soulèvent sont très étudiés, mais on n'y semble pas avoir encore trouvé de solution définitive: le nombre même des théories proposées met en garde contre une importance trop exclusive qu'on attacherait à l'une d'entre elles.

Quoique les civilisations grecque et latine se soient développées dans le bassin méditerranéen où les manifestations de ce genre sont assez rares, Aristote, Pline le jeune, Senèque en ont donné des descriptions parfois éloquentes. Du dernier, M. Alfred Angot, dans son bel ouvrage: *Les aurores polaires,* cite ce passage :

" Quelquefois on voit au ciel des flammes, tantôt fixes et immobiles, tantôt animées de mouvements. On en connaît plusieurs espèces: les Abîmes (*Bothynoe*), lorsqu'au-dessous d'une couronne lumineuse le feu du ciel fait défaut, ce qui dessine comme l'entrée circulaire d'une caverne; les Tonnes

(*Pithitae*), lorsqu'on voit une grande flamme arrondie en forme de tonneau, qui se promène de côté et d'autre, ou brûle sur place; les Gouffres (*Chasmata*), lorsque le ciel paraît s'entr'ouvrir et vomit des flammes qui semblaient auparavant cachées dans ses profondeurs. Ces feux présentent les couleurs les plus variées : les uns sont d'un rouge très vif; d'autres ressemblent à une flamme légère près de s'éteindre; certains sont blancs; d'autres scintillent; d'autres enfin sont d'un jaune bien uniforme et n'émettent ni protubérances ni rayons... Parmi ces phénomènes il convient de ranger ces apparences de ciel embrasé que rapportent souvent les historiens; tantôt ces feux sont assez élevés pour luire parmi les étoiles; tantôt ils sont si bas qu'on les prendrait pour le reflet d'un incendie lointain. C'est ce qui arriva sous Tibère, où les cohortes coururent au secours de la colonie d'Ostie, la croyant en flammes; pendant la plus grande partie de la nuit, en effet, le ciel parut éclairé d'une lueur peu intense, ressemblant à une épaisse fumée. "

Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum,* raconte avec beaucoup de simplicité et d'exactitude ce qu'il a vu lui-même :

" Nous vîmes pendant deux nuits de suite des signes dans le ciel, c'est-à-dire des rayons de lumière qui s'élevaient du côté de l'Aquilon, ainsi qu'il arrive souvent. Une grande clarté s'empara d'une partie du ciel et sembla le parcourir... Il y avait au milieu du ciel un nuage très lumineux auquel tous les rayons allaient se réunir sous la forme d'une tente dont les bandes, beaucoup plus larges vers le pied, montaient en se rétrécissant jusqu'à son sommet, où elles se réunissaient souvent en une espèce de capuchon. "

Dans le *Miroir du Roi,* ouvrage écrit en Norvège vers 1250, les caractères de l'aurore sont nettement indiqués :

" La nature et la constitution de la *lumière septentrionale* (1) sont telles qu'elle est d'autant plus brillante que la nuit est plus sombre; on ne la voit jamais dans le jour, mais seulement pendant la nuit, surtout dans l'obscurité profonde et rarement par le clair de lune. Elle se montre comme une grande flamme, vue de loin, produite par un violent incendie; de cette fumée semblent s'élancer en l'air des pointes aiguës de hauteurs inégales et très variables, de sorte que c'est tantôt l'une tantôt l'autre qui est la plus haute, et qu'elles paraissent se balancer comme une flamme. Lorsque ces rayons sont le plus élevés et le plus brillants, ils émettent une lumière si vive que l'on peut au-dehors retrouver aisément son chemin et même, si on le désire, aller à la chasse. Dans les maisons munies de fenêtres, il fait même assez clair pour que l'on puisse se reconnaître les uns les autres. Cette lumière est tellement variable qu'elle s'obscurcit parfois comme si elle était recouverte par une fumée noire ou un nuage épais; et bientôt elle semble étouffée par cette fumée et près de s'éteindre. Mais dès que le nuage commence à se dissiper et devient moins épais, la lumière augmente et brille de nouveau, et il arrive parfois qu'il semble en jaillir de grosses étincelles comme d'un fer rouge qui sort de la forge. Lorsque la nuit s'avance et que le jour approche, cette lumière commence à s'affaiblir et elle s'évanouit tout-à-fait au moment où paraît le jour. Quelques personnes prétendent que cette lu-

---

(1) Cette expression désigne encore aujourd'hui l'aurore boréale dans les langues allemande (*Nordlicht*) et scandinaves (*Nordljus* en suédois; *Nordlys* en danois).

mière est un reflet du feu qui entoure les mers au nord et au sud; d'autres disent que c'est le reflet du soleil quand il est au-dessous de l'horizon; je pense, quant à moi, qu'elle est produite par la glace qui rayonne pendant la nuit la lumière qu'elle a absorbée pendant le jour. "

Si nous passons maintenant en revue les travaux les plus importants se rapportant à la science des aurores, c'est le *Traité physique et historique de l'aurore boréale* publié par de Mairan en 1733, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences qu'il faut signaler tout d'abord. Antonio de Ulloa ayant reconnu peu après, dans un voyage de circumnavigation où il doubla le cap Horn, en 1745, que ce phénomène lumineux se produit aussi dans l'hémisphère austral, on préféra, pour plus de généralité, le désigner sous le nom d'*aurore polaire.*

Un siècle s'écoule et la Commission scientifique du Nord publie le rapport des voyages accomplis pendant les années 1838, 1839 et 1840 sur la corvette la *Recherche;* le volume *Aurores Boréales* contient les observations précieuses de Lottin, Bravais, Lillihôôck et Siljestrôm avec une discussion par Bravais qui y ajoute également des considérations générales et un résumé des hypothèses qu'elles ont suscitées.

Le baron de Nordenskiôld, comme un grand nombre d'autres explorateurs polaires, publie ses observations sur les aurores (1882), mais aucun travail d'ensemble, ne paraît pendant cette période, qui soit aussi complet que le traité d'Hermann Fritz : *das Polarlicht* (Leipzig. 1881). Les recherches s'activent alors sur les deux continents: le suédois Edlund, le finnois Lemstrôm, professeur de physique à l'Université d'Helsingfors, les américains Lovering et Veeder, le danois Paulsen, les français Angot, Nordmann, Villard, de Kerillis, et bien d'autres de nationalités diverses s'attaquent à ce problème " tandis que la Commission Polaire Interna-

tionale poursuit sans répit ses études expérimentales dans le but d'élucider les causes de l'étrange phénomène dont l'explication se dérobe toujours ". (2).

* * *

Au premier abord il semble superflu de décrire l'aurore boréale dans une revue écrite et publiée à Montréal, où ce phénomène n'a rien d'insolite et ne cause pas la même surprise qu'en Europe, où il est extrêmement rare, du moins aux mêmes latitudes, mais il faut observer qu'il peut affecter des formes diverses dont quelques-unes sont peu connues.

" Jusqu'à présent, écrit l'amiral de Kerillis (3), on a toujours défini l'aurore boréale comme un phénomène lumineux; c'est sa définition classique.

" Or, à Terre-Neuve, nous avons eu, en maintes circonstances, occasion d'observer des manifestations sombres qui paraissent être franchement des aurores et non se rattacher à la classe des nuages dans laquelle on les range ordinairement. L'alternance notée fréquemment de phases successives dans lesquelles l'aurore peut se montrer tour à tour lumineuse ou obscure caractérise l'aurore boréale dans cette région...

" ... La lumière polaire à Terre-Neuve, au Canada et au Labrador se présente sous des aspects les plus variés.

" Cependant on peut les réduire à 4 formes-types qui sont : le segment, l'arc, la strie et la plaque aurorale.

---

(2) Contre-Amiral de Kerillis. *L'aurore boréale* (1911), p. 17.

(3) *Ibidem.*, p. 22.

" L'aurore boréale est selon le cas constituée par une seule de ces quatre manifestations ou par plusieurs d'entre elles se produisant, soit simultanément, soit successivement : de telle sorte qu'une forme de l'aurore se substitue très souvent à une autre.

" C'est ainsi qu'au segment peut succéder l'arc et réciproquement. De même on voit souvent l'arc remplacé par des stries, puis celles-ci sont susceptibles de disparaître ensuite pour faire place à un arc ou à un segment. "

1o Parfois, une partie du ciel apparaît plus sombre ou, au contraire, plus éclairée, que le reste de la voûte. Elle affecte la forme d'un segment de cercle dont la corde se confondrait avec l'horizon visible, sur une distance de 110 à 130 degrés, et dont l'arc, très surbaissé, ne dépasserait pas 20 à 30 degrés de hauteur. Tantôt ce phénomène apparaît soudainement,et tantôt il semble s'établir progressivement, émergeant, comme un nuage obscur ou phosphorescent, des régions cachées et s'élevant peu à peu en gardant une forme arrondie plus ou moins régulière ; d'autres fois, il gagne tout le ciel et, faute de contraste, peut alors échapper à l'observation ([4]).

2o Nordenskiôld ([5]), pendant l'hivernage de la *Véga*

([4]) Nous avons plus d'une fois, surtout à Terre-Neuve, constaté de grandes variations dans l'éclairage du segment. Ainsi, après s'être montré sombre à un moment donné, on le voyait peu à peu s'éclairer ; plus tard l'inverse pouvait se produire et alors sa phosphorescence diminuait peu à peu, de sorte qu'elle finissait par s'évanouir complètement, le segment reprenant son aspect sombre primitif.

Dans d'autres cas l'aurore se bornait à revêtir la forme de segment sombre et disparaissait ensuite sur place sans qu'aucun phénomène lumineux ait accompagné cette manifestation. (de Kerillis, *ibidem*, p. 28.)

([5]) Nils-Adolphe-Eric Nordenskiôld naquit en Finlande en 1832. Depuis le traité de Frédérickshamn (1809), sa patrie était tombée au pouvoir

au voisinage des côtes extrêmes de la Sibérie, près du détroit de Behring, a fréquemment observé des arcs lumineux circulaires, plus ou moins larges, dont la hauteur, ne dépassait pas 30° et dont le centre se trouvait bien au-dessous de l'horizon. Le plus souvent, ces arcs offraient une régularité d'intensité et une permanence remarquables, demeurant visibles pendant de longues heures et même plusieurs jours de suite. Parfois cependant leur forme et leur éclat changeaient. Les contours d'abord circulaires devenaient elliptiques et l'arc prenait l'aspect d'un croissant. Nordienskiôld put aussi observer des arcs multiples concentriques et, très rarement, des arcs simultanés excentrés qui semblaient se couper dans le ciel. L'arc auroral n'est pas toujours lumineux : " Dans l'aurore du 7 juin 1905, observée à Port-au-Choix (Terre-Neuve) Il peut y avoir simultanément dans le ciel plusieurs groupes

---

de la Russie. Nommé à 24 ans conducteur extraordinaire des mines et curateur de la Faculté de philosophie et de mathématiques d'Helsingfors, il dut à son indépendance, à ses aspirations libérales et à son amour de la Suède d'être suspect aux autorités russes. Le gouverneur le révoqua et, bientôt après, lui enjoignit de quitter la Finlande. C'est ainsi que Nordenskiôld, Suédois d'origine, fut amené à mettre son talent et ses forces au service de sa mère-patrie. Professeur de minéralogie et intendant du Musée royal de Stockholm, il prit part à diverses expéditions arctiques, au Spitzberg, au Grôenland et à l'île de la Nouvelle-Zemble. En 1875, il établit les premières communications par mer entre l'Atlantique et l'Yénisséï ; il retourna dans ces parages en 1876. Le 21 juillet 1878, il quittait de nouveau Tromsoe avec l'intention arrêtée de découvrir " le passage du Nord-Est " en suivant les côtes de la Sibérie jusqu'au détroit de Behring. Il allait toucher au but quand son navire, " la Véga ", fut pris par les glaces, le 27 septembre, à un mille suédois de la mer libre, à 115 milles du Pacifique ! Il fallut hiverner. Les hardis navigateurs furent retenus captifs 294 jours. La " Véga " put enfin reprendre sa route le 18 juillet 1879 ; le 2 septembre elle était à Yokohama.

Cette célèbre expédition que les récents raids aux deux pôles, arctique et antarctique, ont pu faire oublier de beaucoup, a obtenu des résultats scientifiques très importants. Le long hivernage qu'elle subit permit des observations météorologiques et magnétiques nombreuses et suivies.

un arc éclairé s'effaça peu à peu pour faire place à un arc sombre qui se substitua à lui intégralement. " (de Kérillis).

L'arc auroral n'est pas non plus toujours homogène; il peut comprendre un grand nombre de rayons ou de stries lumineuses transversales qui semblent converger au *zénith magnétique* c'est-à-dire au point où la direction de l'aiguille de la boussole d'inclinaison perce la voûte céleste. On a alors l'arc frangé dont la limite inférieure est généralement assez nette, mais dont l'extrémité supérieure est mal définie. Cette forme a été souvent observée à Bossekop, en Laponie, par Bravais et Lottin, pendant les voyages de la corvette française la *Recherche,* organisés par la Commission scientifique du Nord en 1838, 1839 et 1840, auxquels prirent part le Suédois Siljestrôm et le Danois Lillihôôck. Dans ces arcs radiés la lumière paraît très mobile; l'aspect du phénomène change d'un moment à l'autre, ce qui rend les mesures exactes difficiles. " Les arcs radiés multiples ne sont pas rares, au moins dans certaines contrées. Pendant les 201 jours que passa la Commission française à Bossekop et sur 151 desquels on observa des aurores, on aperçut une fois jusqu'à neuf arcs différents qui brillaient au même instant dans le ciel ; deux fois on vit de même sept arcs; deux fois encore six arcs; une fois cinq arcs, et trois fois quatre, soit 9 nuits sur 151, où le nombre des arcs existant simultanément fut égal ou supérieur à quatre. Quant aux arcs triples ou doubles ils furent extrêmement fréquents. " (6)

3o Très souvent l'aurore ne se manifeste que par des rayons isolés dont l'aspect rappelle celui que prend, vu de loin, le faisceau lumineux émis par un projecteur électrique.

---

(6) A. Angot. *Les aurores polaires*, p. 32.

de ces stries qui, suivant l'expression de M. Angot, forment comme un paquet fibreux qui rappelle des cirrus ou des brins d'amiante. Tantôt ils semblent se mouvoir lentement dans le ciel et tantôt leur progression est rapide; non seulement ils se déplacent latéralement mais aussi s'allongent ou se raccourcissent. On les désignerait alors au Canada sous le nom de *marionnettes* et dans le nord de l'Europe sous celui de *joyeux danseurs* (merry dancers). Comme dans toutes les autres manifestations aurorales, les raies peuvent être obscures. Quand elles sont en grand nombre, il arrive que les stries forment comme une draperie, ou, couvergeant par leurs extrémités supérieures, dessinent dans le ciel une couronne étincelante.

4o On signale enfin les plaques aurorales, de formes irrégulières, qui ressemblent à des nuages du genre cumulus. L'analogie est si grande qu'on peut s'y tromper et Bravais, dans ses observations, note qu'il a lui-même peine à décider parfois si ce sont vraiment des plaques aurorales qu'il a sous les yeux. Le doute disparaît si l'éclairement de ces régions du ciel varie d'un moment à l'autre ou si des stries brillantes apparaissent; mais souvent, faute de cette phosphorescence, les plaques aurorales échappent à l'attention. Les phénomènes auroraux sont donc beaucoup plus fréquents qu'on ne le croit généralement ; li faut d'ailleurs admettre que les causes qui les produisent agissent aussi bien le jour que la nuit, mais que la prépondérance de la lumière solaire empêche alors de les remarquer.

* * *

Mairan le premier semble s'être préoccupé de cette question de la fréquence des aurores et il en a publié un catalogue

en 1733 dans son *Traité de l'aurore boréale.* Hermann Fritz, en 1873, a repris la nomenclature de toutes les aurores observées depuis 1700 jusqu'à 1872, et il en a déduit un système de courbes d'égale fréquence des aurores ou *isochasmes,* obtenues en reliant par un trait sur une carte ou sur une mappemonde les lieux pour lesquels cette fréquence est la même. Les lignes obtenues sont régulières; ce ne sont pas des cercles, mais des courbes à peu près ovales, sensiblement concentriques.

" La première de ces lignes correspond aux régions dans lesquelles on voit en moyenne une aurore en dix ans. Dans l'ancien continent, cette ligne passe par le détroit de Gibraltar, le sud de l'Italie, Constantinople, la Caspienne, et traverse toute l'Asie, à peu près à la latitude de 47°. En Amérique, elle coupe le Mexique et rencontre la partie méridionale de l'île de Cuba. En dedans de cette ligne, la fréquence des aurore augmente assez vite. On voit déjà en moyenne une aurore par an à San Francisco, à la Nouvelle-Orléans, à l'extrémité nord-ouest de l'Espagne, à Bordeaux, Lyon, Vienne et Tobolsk. La fréquence moyenne est un peu inférieure à 4 à Paris et un peu supérieure à Berlin ; elle est de 6 à Londres, de 9 à Saint-Pétersbourg, de 10 à Liverpool et Copenhague. Au-delà, l'augmentation devient extrêmement rapide : la ligne qui correspond à 30 aurores par an passe en Europe par le nord de l'Irlande, le milieu de l'Ecosse, Christiania et la mer Blanche; en Amérique, par le sud de l'Alaska, le lac Supérieur, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le sud de Terre-Neuve. Enfin, on observe en moyenne 100 aurores par an aux îles Féroë, à Trondjem (Norvège), dans la Nouvelle-Zemble du sud, tout le long de la côte nord de la Sibérie, au détroit de Behring, et dans le sud de la baie d'Hudson et du Labrador. " ([7])

([7]) A. Angot. *Ibid.*, p. 105 et suiv.

Suivant Fritz le pôle des aurores, ou centre des lignes d'égale fréquence, se trouverait sensiblement par 81° de latitude nord et 75° de longitude ouest; en d'autres termes les isochasmes descendent en Amérique à des latitudes bien plus basses qu'en Europe.

Il ne faudrait pas croire que la fréquence des aurores s'accroît de plus en plus à mesure qu'on s'approche du pôle ; il y a une zône de fréquence maximum à l'intérieur de laquelle le nombre des aurores diminue.

* * *

Y a-t-il une relation connue entre les aurores polaires et le temps qu'il fera ? A cette question, il faut répondre négativement si l'on entend une loi universelle, identique en tous les points du globe où l'on observe des aurores. Mais peut-être n'y a-t-il pas indépendance complète des phénomènes météorologiques à l'égard des aurores polaires encore que la liaison se traduise en divers lieux de manière différente et parfois opposée.

Kr. Birkeland signale que " les pêcheurs du Finmarken appellent les aurores boréales *vindlys,* c'est-à-dire lueurs de vent. Si, un soir, ils observent une aurore boréale violente et à incandescences furibondes, ils ne se décident qu'en cas de nécessité absolue à se risquer sur mer le jour suivant.

" Plusieurs observateurs semblent aussi avoir observé une relation du même genre entre le vent et l'aurore boréale..."

Au Labrador, au contraire, les aurores colorées présageraient le beau temps.

Les indications du baromètre pendant les aurores boréales varieraient aussi d'un lieu à un autre. Tandis qu'il mon-

terait pour les points situés au nord-est de la ligne menée de la mer Noire au nord de l'Ecosse, il descendrait au contraire pour les points situés dans l'autre région de l'Europe. ([8])

* * *

En un lieu donné de la terre, les aurores n'apparaissent pas à des intervalles de temps égaux. Elles sont à certaines époques plus nombreuses qu'à d'autres. Il y a lieu sous ce rapport de signaler une périodicité diurne (les aurores sont plus souvent observées le soir que le matin), une périodicité annuelle (la fréquence des aurores serait maxima au printemps et à l'automne; elle aurait deux minima, en hiver et en été), et une périodicité séculaire (tous les onze ans, le nombre des aurores boréales atteindrait une valeur très élevée

---

([8]) Indépendamment des relations qui peuvent exister entre l'apparition des aurores et l'état particulier de l'atmosphère, il y a certainement d'autres relations entre cet état et la forme sous laquelle se manifestent les aurores; il semble en effet que certaines formes d'aurores se montrent de préférence en des pays déterminés, et sont par conséquent en rapport avec les conditions climatologiques ou topographiques. Il y aurait donc lieu d'étudier les lois de la distribution géographique des diverses formes d'aurores, et il est probable que cette étude conduirait à d'importants résultats pour la théorie de ce phénomène. Jusqu'à ce jour on n'a encore que peu de données à cet égard.

Dans le nord du détroit de Behring, à l'endroit où hiverna la *Véga*, les aurores se présentaient constamment sous la forme d'un arc à structure homogène, tandis que les formes radiées étaient extrêmement rares; on n'aperçut qu'une fois seulement pendant tout l'hiver l'aurore en draperies. Cette prédominance des aurores, d'un même type dans ces parages est-elle un fait géographique ou dépend-elle seulement des caractères particuliers de l'hiver 1878-1879? C'est une question qui ne pourra être tranchée que par de nouvelles observations faites à une autre époque dans la même région et de préférence à une autre phase de la période undécennale, car il est possible que la forme générale de l'aurore ne soit pas la même aux moments des maxima et des minima... (A. Angot. *Les aurores polaires*, pp. 147-148.)

pour diminuer ensuite). La période undécennale correspond à celle des taches solaires et sans que l'on puisse encore préciser la relation qu'il y a entre ces deux ordres de phénomènes, il est hors de doute qu'elle existe, car la coïncidence est des plus remarquables. Mairan avait soulevé la question au XVIIIe siècle: " Ce qui paraît favoriser cette idée, disait-il, c'est que, depuis cinq à six ans que les aurores boréales sont devenues si fréquentes, les taches du soleil l'ont été aussi beaucoup. " H. Fritz n'hésita pas à poser comme loi, que les années de maximum des taches solaires sont aussi celles où les aurores polaires sont les plus nombreuses et les plus importantes. Les observations ultérieures, tout en mettant en évidence des divergences, ont montré, d'une façon générale, un accord satisfaisant entre ces phénomènes qui paraissent d'abord fort différents.

* * *

Si des faits on passe à leur interprétation, on trouve pour expliquer l'aurore polaire, un très grand nombre de théories. Signalons d'abord les théories optiques sur lesquelles la science a passé condamnation: la lumière solaire subit, disait-on, une réflexion sur des particules glacées situées dans la haute atmosphère. Il y a à cette hypothèse plusieurs objections insurmontables: il faudrait d'abord admettre la présence de ces particules de glace à des distances considérables de la terre où il n'y a plus que le vide interplanétaire (9).

(9) Les cirrus, on le sait, sont des nuages situés à près de 9,000 mètres d'altitude, formés de petites aiguilles de glace qui ont la forme de prismes droits hexagonaux. Les lois de la réfraction expliquent alors d'une manière extrêmement simple que la lumière du Soleil ou de la Lune traversant cette couche ténue engendre les phénomènes lumineux désignés sous le nom de halos, parhélies et anthélies; mais on ne saurait étendre cette théorie à l'aurore polaire dont la hauteur se mesure par centaines et parfois par milliers de kilomètres.

D'autre part, la lumière de l'aurore n'est pas polarisée comme elle le serait après une réflexion et, analysée par le spectroscope, elle donne, au lieu du spectre continu sillonné de raies noires de la lumière solaire, des raies brillantes séparées par des intervalles obscurs; l'une de ces raies, jaune-verdâtre, prédomine à ce point qu'on l'appelle souvent la *raie des aurores*. Elle est très voisine de l'une des raies du spectre du Krypton, si elle ne coïncide même avec elle.

Les théories cosmiques attribuent exclusivement l'aurore à des causes extérieures à notre globe, ce qui paraît peu probable. Comment expliquer en effet, dans cette hypothèse, que l'aurore ne présente pas, comme les comètes, les étoiles et les nébuleuses, un mouvement apparent de l'est à l'ouest ? Comment rendre compte encore de la périodicité diurne des aurores ?

On admet aujourd'hui que l'aurore boréale n'est pas un phénomène indépendant de notre planète; elle a des relations étroites, encore qu'imprécises, avec la formation des nuages du niveau supérieur. " Tantôt quand l'aurore boréale disparaît le matin devant la clarté du jour, on la trouve remplacée dans le ciel par des bandes de cirrus; plus souvent encore ce sont ces nuages qui se montrent d'abord dans la journée, et la nuit suivante on aperçoit les rayons ou l'arc de l'aurore. " (A. Angot). Parfois des halos l'accompagnent.

Les aurores polaires semblent également reliées au magnétisme terrestre car, d'une part, lorsqu'elles affectent la forme d'un arc, leur sommet est ordinairement voisin du méridien magnétique et lorsqu'elles se manifestent par des rayons, ceux-ci paraissent converger vers le zénith magnétique avec lequel coïncide sensiblement aussi le centre des couronnes; d'autre part, les perturbations ou orages magnétiques sont très souvent accompagnées d'aurores boréales, du

moins dans les latitudes moyennes; (par contre, on n'a pu découvrir de relations entre les aurores boréales et les mouvements de l'aiguille de déclinaison dans les régions de grande fréquence des aurores).

L'identité plus haut signalée de la période undécennale des taches solaires et de celle des aurores fait pressentir d'un autre côté que c'est l'influence du soleil sur la terre qui produit les aurores boréales. Par quel mécanisme ? On l'ignore. Suivant la théorie héliodynamique de M. de Kérillis, l'aurore résulterait d'une induction produite par le soleil dans une matière, dite aurorale, non lumineuse par elle-même, qui planerait dans les hautes régions de l'atmosphère et dont la répartition serait déterminée par le magnétisme terrestre. D'après M. Edlund, les aurores seraient la manifestation de décharges lentes d'électricité, sous forme de courants continus. Pour M. Birkeland, l'aurore polaire est due à des rayons cathodiques émis par le soleil qui en inonderait les espaces célestes. Ces rayons seraient violemment attirés, sucés même, par le pôle magnétique terrestre et causeraient une illumination des gaz extrêmement raréfiés; des rayons non lumineux pénètreraient beaucoup plus bas dans l'atmosphère et engendreraient les nuages du type cirrus.

Signalons enfin que M. Nordmann attribue les aurores à une illumination hertzienne excitée par le soleil dans l'atmosphère supérieure, conformément aux expériences d'Ebert et de Wiedemann. La luminescence ainsi engendrée ne doit, dans ce cas, être accompagnée d'aucune perturbation magnétique spéciale. Ce n'est que si l'induction terrestre, combinée avec les mouvements de l'atmosphère, y produit des courants électriques que les rayons hertziens solaires, en augmentant la conductibilité, permettent de constater des perturbations; aussi les aurores animées de déplacements rapides troublent-elles surtout l'aiguille aimantée: il n'y a là en

réalité, selon M. Nordmann, que deux phénomènes indépendants entre eux, mais dus à une même cause. ([19])

* * *

Le professeur Lemstroem assure que les aurores boréales exercent une heureuse influence sur la végétation et il l'attribue aux phénomènes électriques dont elles sont le siège. En étudiant les zônes concentriques des arbres des régions polaires, il a remarqué qu'elles sont plus épaisses et mieux colorées pour les années de maximum des taches solaires et d'aurores polaires. Les aiguilles des conifères attireraient l'électricité atmosphérique et la distribueraient sur le sol à la façon des collecteurs armés de pointes des machines statiques ou des géomagnétifères dont des essais récents ont démontré l'heureux effet sur les cultures.

Combien nombreuses et difficiles les questions qui se rattachent aux aurores polaires, cet aperçu suffira à le montrer. Ce brillant météore exercera peut-être longtemps encore la sagacité des savants avant qu'on en ait une explication complète.

J. FLAHAULT.

([19]) J. Bosler. *Les théories modernes du Soleil*, p. 303.

A travers les Faits et les Oeuvres

La crise du *Home Rule*. — La proposition de M. Asquith. — Exclusion temporaire de l'Ulster. — Les unionistes repoussent ce compromis. — L'armée et les opérations éventuelles contre l'Ulster. — Protestations et démission d'officiers. — Situation difficile. — Intervention royale. — Le gouvernement semble reculer. — Attaques des unionistes. — Mécontentement dans les rangs ministériels. — Position périlleuse de M. Asquith. — Le budget naval. — Un record. — Le discours de M. Winston Churchill. — Paroles mal inspirées. — En France. — La drame Calmette-Caillaux. — La carrière d'un politicien. — Le ministère Doumergue menacé. — Les élections espagnoles. — Crise ministérielle en Italie. — Un nouveau cabinet. — Aux Etats-Unis. — Courageuse attitude du président Wilson. — Au Canada.

LA situation devient de plus en plus tendue en Angleterre. Bien perspicace serait celui qui pourrait sûrement prédire l'issue de la présente crise.

M. Asquith a enfin communiqué au Parlement ses propositions relatives aux tempéraments que le ministère juge opportun d'offrir, en présentant, pour la troisième fois, son bill du *Home Rule*. C'est un compromis que le cabinet a cru nécessaire dans les circonstances. Voici en quoi il consiste, d'après l'explication qu'en a donnée le premier ministre à la séance du 9 mars. M. Asquith a commencé par affirmer que lui, ses collègues et son parti, étaient aussi convaincus que jamais de la sagesse et de l'opportunité de la mesure déjà présentée deux fois, et dont l'objet est d'accorder à l'Irlande son autonomie législative et administrative. Si ce projet de loi était inscrit demain au livre des statuts, il n'entraînerait ni injustice ni oppression pour aucune classe ni aucun

citoyen irlandais. Le seul motif qui inspire les propositions nouvelles, dont l'acceptation entraînerait des dispositions additionnelles et supplémentaires, c'est de faire l'impossible pour que le gouvernement autonome de l'Irlande soit inauguré dans des conditions qui puissent rendre absolument assuré son succès futur. Le gouvernement, a représenté M. Asquith, se voit placé entre deux dangers que le devoir des hommes d'Etat est d'écarter à tout prix, si c'est possible. D'un côté, si le *Home Rule* est adopté, il en résultera probablement des dissensions ardentes, peut-être même une guerre civile. De l'autre, si à ce moment le *Home Rule* fait naufrage, ou est ajourné indéfiniment, la perspective pour l'Irlande prise dans son ensemble sera également redoutable. Les risques à courir dans chacune de ces éventualités sont tels qu'ils justifient de part et d'autre, non pas sans doute un sacrifice de principes, mais un rapprochement qui pourrait conduire à un arrangement pacifique. Il est inutile de se fermer les yeux à l'évidence, et il faut admettre ce qui est manifeste, c'est-à-dire qu'un arrangement de cette nature doit impliquer d'abord l'acceptation par l'opposition d'une législature et d'un exécutif autonomes à Dublin, et ensuite l'acceptation corrélative par le parti ministériel d'une forme quelconque de traitement spécial pour l'Ulster.

Le premier ministre a rappelé son discours de Ladybank, dans lequel il avait posé la question comme suit. Premièrement, rien ne doit intervenir contre l'établissement à Dublin d'une législature irlandaise subordonnée, et d'un exécutif responsable envers ce corps. Deuxièmement, rien ne doit être fait qui puisse constituer un obstacle permanent à l'unité irlandaise. Troisièmement, bien qu'il importe d'étendre le principe de dévolution à d'autres parties du royaume, on doit reconnaître que la réclamation de l'Irlande est la première en date et la plus urgente. M. Asquith ouvrait en même

temps la porte à un échange de vues. Son invitation fut loyalement et cordialement acceptée par les chefs de l'opposition. Des conversations, poursuivies sous le sceau du secret, eurent lieu entre lui, M. Bonar Law et Sir Edward Carson. Elles étaient confidentielles et doivent le rester. Qu'il suffise de dire qu'elles rendirent plus tangibles les indéniables difficultés de la question, dont la plus grande sans contredit est celle de l'Ulster. Le gouvernement a essayé de la résoudre de trois manières différentes. D'abord il y avait ce que l'on a appelé : " le *Home Rule* dans le *Home Rule* ". En matière d'administration, l'Ulster aurait été soustrait à l'autorité de l'exécutif siégeant à Dublin, jusqu'à ce que le Parlement impérial en décidât autrement. En ce qui concerne le pouvoir législatif l'Ulster aurait, comme le reste de l'Irlande, ses représentants dans les deux Chambres de la législature irlandaise, mais aucune loi concernant l'Ulster qui ne serait pas appuyée par la majorité de ses représentants, ne deviendrait en vigueur avant d'avoir reçu la sanction du Parlement impérial. Le premier ministre a ajouté que cette solution lui avait paru très raisonnable, mais qu'il avait dû y renoncer parce que ni l'une ni l'autre des parties intéressées ne l'avait agréée. Le second mode eût été de soumettre toute l'Irlande au *Home Rule* pour les fins législatives et administratives, mais à condition qu'après un certain temps les comtés de l'Ulster auraient le droit de se soustraire à la juridiction de Dublin et de retourner à leur situation présente. La troisième manière de procéder aurait pu être d'exclure purement et simplement l'Ulster de l'opération du *Home Rule.*

Ces trois solutions avaient soulevé de vives critiques. Sans doute les unionistes peuvent faire bon marché de toutes ces difficultés en s'en tenant uniquement au rejet du *Home Rule;* et les *home rulers* peuvent aussi simplifier le problème s'ils sont prêts à inaugurer le *Home rule* au milieu des scènes

de discorde et de violence. Mais M. Asquith croit que les uns et les autres pourraient trouver dans un mode quelconque d'exclusion temporaire un moyen terme entre le sacrifice du principe et le recours à la force. L'exclusion pourrait être admise non comme une solution, mais comme un expédient, capable de conduire, après un certain délai, au règlement final.

En tenant compte de toutes ces considérations, voici donc à quel plan le gouvernement se croit justifiable de se rallier. Chaque comté de la province d'Ulster pourrait être exclu durant une certaine période, si une majorité de ses électeurs parlementaires réclamait cette exclusion avant l'entrée en vigueur du bill. Le vote sur cette question pourrait être demandé dans chaque comté, sur présentation d'une pétition signée par un dixième des électeurs. La période d'exclusion serait de six ans, à compter de l'ouverture de la première législature irlandaise. Le premier ministre a fait observer qu'avant l'expiration de ce terme, les électeurs du Royaume-Uni auraient l'occasion de décider si, oui ou non, l'exclusion doit durer. D'après lui, il y aurait deux élections générales avant l'expiration du terme prescrit. Au bout des six ans, l'Ulster passerait sous la juridiction de la législature irlandaise, à moins que le Parlement impérial n'en décidât autrement. Dans l'intervalle les comtés exclus continueraient à être représentés à la Chambre des Communes comme maintenant, et seraient administrés comme maintenant.

En terminant son long exposé, le premier ministre a fait appel aux meilleurs sentiments des *home rulers* et de leurs adversaires. Les uns et les autres sont appelés par sa proposition à céder quelque chose de leurs idées et de leurs préférences. Il faut être prêt à faire des sacrifices de préjugés et d'opinion pour le bien général. " Si, dans le passé, nous avons été les pionniers du gouvernement populaire, s'est-il écrié,

c'est parce que le peuple anglais vigilant, tenace, combatif, et confiant en lui-même, a appris, au milieu des difficultés les plus ardues et les plus insurmontables, à respecter les opinions adverses et à se garder de la tromperie des extrêmes. Nous sommes une fois de plus mis à l'épreuve. Les meilleures traditions de notre passé de même que le problème mystérieux et fatidique de notre avenir nous commandent impérieusement, en cette heure décisive, de poursuivre coûte que coûte notre marche en avant dans l'unité et la paix. "

Après avoir lu attentivement l'éloquent discours du premier ministre, il nous a semblé que tous les hommes raisonnables et soucieux du bien public devraient accepter la solution proposée. Mais en Angleterre, comme ailleurs, trop souvent la voix de l'esprit de parti est plus forte que celle de la raison et du patriotisme.

En réponse à M. Asquith, M. Bonar Law a immédiatement déclaré que les unionistes sont invinciblement opposés au *Home Rule,* avec ou sans exclusion. De son côté M. John Redmond a déclaré que les concessions annoncées allaient jusqu'aux extrêmes limites de la conciliation, et que les nationalistes y acquiesceraient seulement si l'Ulster les acceptait loyalement comme la base d'une entente pacifique. Sinon, il sera du devoir de la majorité d'adopter le bill sans aucun changement. Sir Edward Carson, le chef des *ulsterites* a informé le ministère que ses amis et lui ne pouvaient accepter les propositions soumises. Il faudrait faire disparaître la limite des six ans. " Enlevez cette limite, a-t-il dit, et je me croirai tenu de partir pour l'Ulster et de convoquer une convention. Mais nous ne voulons pas d'une sentence de mort avec un sursis de six ans. Pourquoi ne décréterions-nous pas l'exclusion jusqu'à ce que le parlement impérial en décide autrement? "

La nouvelle attitude du gouvernement n'a donc pas pro-

duit le résultat désiré. Les partis sont aussi irréconciliables que jamais. On se demande comment tout cela va se terminer. Le gouvernement ne veut pas aller plus loin dans la voie des concessions. A la séance du 16 mars, M. Asquith a déclaré qu'il avait dit son dernier mot, et que ses propositions étaient à prendre ou à laisser. M. Bonar Law a proposé contre le cabinet un vote de censure qui a provoqué un nouveau débat, très violent. Sa motion a été rejetée par 345 voix contre 252. M. Balfour, qui était dans le midi de la France, mandé par un télégramme du chef de l'opposition, est arrivé à temps pour y prendre part. Avant la fin du débat, Sir Edward Carson a quitté précipitamment la Chambre des Communes, afin d'aller prendre le premier train pour Belfast. Ce départ subit a fait sensation. On a donné cours aux rumeurs les plus alarmantes. Dans l'Ulster les esprits sont très surexcités. D'autre part le gouvernement ayant donné des ordres pour certains mouvements de troupes, un grand nombre d'officiers ont démissionné. On a prétendu que le gouvernement avait lancé des mandats d'arrestation contre Sir Edward Carson et plusieurs autres chefs de l'Ulster. Les journaux ont annoncé que des collisions meurtrières étaient imminentes.

Le premier ministre a cru nécessaire de faire des déclarations officielles pour calmer les esprits. Par l'intermédiaire du *Times* il a annoncé que les récents mouvements de troupes n'avaient pas le caractère qu'on leur attribuait, et qu'il s'agissait simplement de protéger les dépôts d'armes et de munitions. En second lieu, il a affirmé que la nouvelle relative à l'émission de mandats d'arrestations était sans aucun fondement. Enfin, il a nié que le gouvernement ait l'intention d'instituer une sorte d'enquête générale relativement à l'attitude éventuelle des officiers pour le cas où ils seraient appelés à porter les armes contre l'Ulster. On prétend que le

roi lui-même, effrayé de la gravité de la situation, s'est décidé à intervenir. Il a eu des conférences avec M. Asquith et les autres ministres, principalement, affirme-t-on, au sujet des officiers démissionnaires. Et finalement, on a annoncé que tout cela était dû à un malentendu, que la démission des officiers n'était pas acceptée, et que l'incident était clos. Mais il était loin d'être clos pour l'opposition, qui s'en est naturellement emparé comme d'une arme formidable contre le ministère. Un débat acrimonieux a eu lieu dans la Chambre des Communes. M. Asquith a eu beau répéter qu'il y avait eu malentendu, M. Bonar Law et ses amis n'ont pas voulu admettre cette explication, et ont accusé le gouvernement de vouloir faire du général Sir Arthur Paget, commandant des forces en Irlande, un bouc émissaire. D'après eux, celui-ci a vraiment reçu du cabinet l'ordre de faire marcher les troupes pour réprimer par la force l'organisation contre le *Home Rule* dans l'Ulster. Il a communiqué à ses officiers les ordres reçus, et immédiatement d'énergiques protestations se sont fait entendre, et des démissions ont été données, entre-autres celle du général Gough, commandant au camp de Curragh. C'est alors que le gouvernement, effrayé, redoutant la généralisation de ce mouvement et la dislocation de l'armée britannique, a reculé. Mais il s'est mis dans la position la plus fausse et il mérite la plus sévère censure. Telle est l'attitude de l'opposition.

D'autre part, dans les rangs ministériels, le mécontentement est intense. Les nationalistes et les laborites menaçent de se révolter contre le minisètre. Ils dénoncent comme un acte audacieusement criminel l'attitude des officiers haut titrés et haut gradés qui affichent la prétention d'entraver la volonté populaire. Si l'armée est une organisation tory et la citadelle d'une aristocratie hostile à la liberté et au progrès, il est temps qu'on le sache, s'écrient-ils, et alors il n'y aura

qu'une chose à faire : démocratiser l'armée. Les laborites ne se gênent pas pour critiquer amèrement l'intervention royale. Et un grand nombre de libéraux se joignent aux députés irlandais et ouvriers pour accuser M. Asquith de faiblesse. On prétend que MM. Lloyd George et Winston Churchill sont très mécontents du premier ministre,et on parle couramment de crise ministérielle.

Naturellement, à l'heure actuelle, la question du *Home Rule,* avec toutes ses dramatiques péripéties, relègue dans l'ombre toute autre préoccupation. Mais avant qu'elle fût entrée dans cette phase aigüe, l'attention de la Chambre des Communes avait été sollicitée par un autre grave sujet, celui des armements. M. Winston Churchill avait présenté ses estimations navales, le 12 mars, et le 19 il les avait expliquées et défendues dans un long discours. Ces estimations sont les plus considérables qui aient jamais été soumises au Parlement britannique. Elles sont de $257,750,000, soit $13,700,000 de plus que celles de 1913. Le programme soumis inclut quatre dreadnoughts, quatre croiseurs et quatre contre-torpilleurs. Le premier lord de l'amirauté a expliqué que cet énorme budget naval n'était que la conséquence des décisions prises par le Parlement. Le but auquel tend l'Amirauté est de compléter huit escadres, lorsque la plus forte marine de guerre, après celle de la Grande-Bretagne, n'en aura complété que cinq.

Parlant de retards accidentels subis par l'Allemagne, le ministre a fait cette déclaration : " Chaque délai volontaire ou involontaire dans l'armement de la puissance navale qui nous suit de plus près aura pour corollaire immédiat un ralentissement de notre part. " M. Churchill a aussi parlé de la nécessité pour l'Angleterre d'être la propre gardienne de ses intérêts dans la Méditerranée. Le gouvernement se propose d'avoir dans cette mer, en 1915, une escadre de huit grands

vaisseaux, dont six dreadnoughts, outre quatre croiseurs cuirassés. Relativement au nouveau programme, M. Churchill a annoncé que l'Amirauté ferait construire trois navires du type *Royal Souverain,* et un du type *Reine Elizabeth.* Ces vaisseaux porteront des canons de quinze pouces, capables de lancer à douze milles des projectiles pesant une tonne. L'Angleterre se trouvera à avoir dix navires armés de ces canons, tandis qu'aucune autre nation n'en aura plus de deux.

Quant à l'absence des vaisseaux canadiens, M. Winston Churchill a dit que, pour maintenir la marge de sécurité dans les eaux anglaises, il avait fallu accélérer la construction de trois des navires déjà compris dans le programme de l'Amirauté. Cela devait suffire pendant deux ans. La situation restant la même, il faudrait maintenant accélérer la construction de deux autres navires, appartenant au programme de 1914, de manière à ce qu'ils soient prêts pour le milieu de 1916. " Mais le gouvernement espère cependant, a déclaré M. Churchill, que le Canada voudra faire sa part dans la défense navale... Je ne suis pas du tout surpris que les Canadiens de tous les partis croient peu compatibles avec la dignité et la situation du Dominion de dépendre entièrement, sous ce rapport, du contribuable britannique, souvent moins à l'aise que la moyenne des Canadiens. " Il nous semble que le premier lord de l'Amirauté eût été mieux inspiré s'il eût retranché ce passage de son discours. Ce sont là des réflexions et des considérations d'une nature très délicate, capables de produire un résultat diamétralement opposé à celui que l'on semble désirer, et dont un ministre anglais aurait dû sagement s'abstenir dans les circonstances actuelles.

Dans sa péroraison, M. Winston Churchill a déclaré que la puissance navale de l'Angleterre est essentielle au prestige de sa diplomatie et à son influence dans ses relations avec les grandes nations du monde.

* * *

En France, le ministère Doumergue a été terriblement ébranlé par le drame Caillaux-Calmette. L'assassinat de M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro,* par Madame Caillaux, femme du ministre des finances, a produit en France et dans le monde entier une sensation immense. Ce meurtre politique, commis par une femme aussi en vue, a eu pour premier résultat la démission du ministre dont elle était l'épouse.

M. Calmette menait depuis quelques semaines une campagne très énergique contre M. Caillaux, homme public extrêmement vulnérable, comme nos lecteurs le savent. La carrière du ministre prête en effet le flanc aux plus dures critiques. M. Caillaux a été essentiellement un arriviste. Parti des rangs les plus modérés, — son père fut naguère un ministre du Seize-Mai —, il s'est fait radical par ambition; il a servi les haines antireligieuses des sectaires; il est devenu l'un des coryphées du bloc jacobin, persécuteur des honnêtes gens. Il a été un palinodiste éhonté et a joué les rôles les plus louches. Premier ministre au moment de la crise franco-allemande, après l'incident d'Agadir, il a été surpris conduisant des négociations occultes avec l'Allemagne,derrière le dos de son ministre des affaires étrangères; et nous avons raconté ici même comment M. Clémenceau,mis au courant de cette inavouable intrigue, la démasqua en pleine tribune et fit culbuter piteusement du pouvoir le politicien déloyal. M. Caillaux a été encore mêlé à beaucoup d'autres affaires, où l'on prétend qu'il a montré peu de scrupules pour favoriser son parti. On affirme qu'il a exercé une pression sur des magistrats pour leur faire ajourner l'enquête dans la fameuse affaire d'Henri Rochette, le financier véreux, accusé de fraudes gigantesques, qui, grâce aux atermoiements de la justice, a pu s'enfuir àu Mexique. Plus récemment, M. Caillaux a risqué

de compromettre le crédit national en combattant l'immunité de la rente française pour renverser le ministère Barthou. Comme on le voit, M. Calmette avait ample matière dans sa lutte contre le ministre des finances.

Des armes terribles étaient, de plus, tombées en sa possession, des lettres écrites par M. Caillaux à sa femme actuelle lorsqu'elle était l'épouse d'un autre. Car Madame Caillaux est une divorcée. Elle était la compagne de M. Léo Claretie, frère du célèbre romancier et directeur de la Comédie française. C'est une triste histoire que celle des unions du politicien dont nous avons plus haut esquissé la carrière. Il avait d'abord épousé une dame Duprée, divorcée à la suite des attentions compromettantes de M. Caillaux. Après quelque temps un divorce mettait encore fin à ce mariage. M. Caillaux épousait ensuite une dame Charette. Puis quelque temps après, cette dernière disparaissait de la scène, et il formait de nouveaux noeuds avec madame Duprée. Noeuds aussi fragiles que les premiers, car on voyait bientôt se produire un second divorce — le troisième pour la dame en cause — et le politicien inconstant convolait une quatrième fois, avec la divorcée madame Claretie. Mariage, divorce, remariage, divorce en récidive, tohu-bohu d'unions contractées et dissoutes avec la plus impudente désinvolture : telle est en résumé la vie privée de M. Caillaux, tombée dans le domaine public par suite du crime de sa quatrième femme. Quelles moeurs ! et quels répugnants spectacles donnent au peuple français les hommes néfastes dont il a fait ses maîtres !

Hâtons-nous de dire que M. Calmette n'entendait pas jeter la vie privée du ministre blocard en pâture à la malignité publique. Il avait déclaré qu'il ne publierait aucune lettre d'un caractère purement personnel. Il n'en avait publié qu'une, celle où M. Caillaux se vantait d'avoir fait échouer l'impôt sur le revenu — dont il est aujourd'hui le

champion — en faisant semblant de le soutenir à la tribune. C'est cette publication qui exaspéra Madame Caillaux. Elle acheta un revolver, sous un prétexte quelconque, se rendit aux bureaux du *Figaro,* fit demander une entrevue à M. Calmette, et tira sur lui à bout portant plusieurs coups de feu. Le malheureux journaliste mourut peu d'instants après. La meurtrière arrêtée fut écrouée à la prison de Saint-Lazare.

Consterné par cet événement tragique, M. Caillaux a donné sa démission. Il était l'âme du ministère Doumergue. L'instruction contre Madame Caillaux est commencée; c'est maître Labori qui est son avocat. A la Chambre, on a demandé une enquête sur l'affaire Rochette. Elle a été votée, et un autre ministre, M. Monis, impliqué lui aussi dans les accusations, a également démissionné.

Il est certain que tous ces incidents ont rendu fort précaire la situation du ministère Doumergue. Il est à la merci d'un accident. Cependant les élections sont proches — elles sont fixées au 26 avril — et il faut voter le budget de 1914, qui ne l'est pas encore, trois mois après le commencement de l'exercice financier, auquel il s'agit de pourvoir. Ah! si le prochain scrutin pouvait être libérateur, et constituer une représentation vraiment digne de la France et consciente de ses devoirs ! Mais peut-on l'espérer ?

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé des élections à l'Académie française, tenues récemment. Elles ont pourvu à trois vacances, de sorte qu'à l'heure actuelle l'Académie compte trente-neuf membres; il ne reste qu'un fauteuil vacant, celui de M. Jules Claretie. Parmi les candidats connus, on mentionne le nom de M. Henri Bordeaux. Les titres de cet écrivain sont considérables et il est à désirer que l'Aca-

démie le choisisse. Ce serait faire suite à l'heureuse tendance qu'elle a manifestée lors des derniers scrutins, et que nous n'avons peut-être pas suffisamment soulignée. Elle avait à pourvoir aux fauteuils de MM. Poincaré, Thureau-Dangin et Emile Ollivier. Pour le premier étaient en présence MM. Léon Bourgeois et Alfred Capus. M. Bourgeois, c'était le sectaire, le sophiste, le jacobin sournois et tortueux, c'était le Bloc, pour tout résumer en un mot. Et l'Académie l'a repoussé pour élire M. Capus, qui, nous l'avons dit, a été un dramaturge très osé, mais qui, d'autre part — et nous ne l'avons pas indiqué—semble évoluer depuis quelque temps, et marquer, principalement dans ses chroniques, un esprit de justice, de vigoureuse indépendance et de courageuse équité, bien propre à lui concilier la sympathie des honnêtes gens. M. Lecigne écrivait de lui dans l'*Univers* au lendemain de son élection : " Louis Veuillot disait : Ceux qui croient n'aimer que la patrie, aiment déjà l'Eglise.—Je n'ai pas besoin d'invoquer d'illustres exemples contemporains pour montrer que le mot est toujours vrai. M. A. Capus est un Français fanatique, un autochtone farouche. Il est aujourd'hui notre frère d'armes. Je vous donne ma parole qu'il sera un jour notre frère d'âme." L'élection de cet écrivain contre M. Bourgeois était donc un heureux indice. Il est inutile d'insister sur celle de M. Pierre de la Gorce, qui est un catholique notoire. Reste celle de M. Bergson, fiche de consolation pour les vaincus des précédents scrutins. Que l'Académie élise maintenant M. Henri Bordeaux, et elle aura acquis un nouveau titre à la sympathie des amis de la vraie France.

* * *

Nous avons à signaler en Espagne les élections qui ont eu lieu le 9 mars. Il y a quelques mois, par suite de divisions

aigües dans le parti libéral, le ministère du comte Romanones, mis en minorité au Sénat, avait donné sa démission, et, après divers pourparlers, le roi avait appelé un conservateur modéré, M. Dato, à former une administration. L'avènement de ce nouveau cabinet n'avait pas eu lieu sans friction dans les rangs conservateurs. M. Antonio Maura, l'ancien chef de ce parti, a désapprouvé ce qui s'était fait, et s'est retiré sous sa tente, en déclarant que sa carrière publique était terminée. Cependant le cabinet Dato a vécu, et a traversé sans encombre la période pré-électorale. Mais on se demandait comment tournerait la prochaine consultation populaire. A droite comme à gauche, les partis étaient très fractionnés. A droite, il y avait les légitimistes ou jaimistes (partisans de Don Jaime de Bourbon, fils de Don Carlos), les intégristes, les mauristes, les datistes. A gauche, c'étaient les romanonistes, les priétistes, les réformistes, les républicains et socialistes, les radicaux.

Les élections ont été extrêmement favorables au gouvernement. Voici la force respective des différents groupes : datistes, 235; intégristes et mauristes, 20; jaimistes, 6; romanonistes, 80; priétistes, 30; républicains et socialistes, 21; réformistes, 12; radicaux, 4. Le cabinet Dato sort donc de cette épreuve avec une énorme majorité. Il est assez remarquable que cela arrive souvent en Espagne. Un ministère arrive au pouvoir, il fait des élections, il triomphe, il gouverne pendant quelque temps. Puis, encore en majorité, il tombe, soit à cause de dissensions intestines, soit à la suite de quelque imbroglio parlementaire ou de quelque incident extérieur. Le régime parlementaire n'est pas pratiqué en Espagne comme dans les autres pays constitutionnels.

* * *

En Italie, il y a eu à l'improviste une crise ministérielle. Le cabinet Giolitti a donné sa démission, quoiqu'il fût encore à la tête d'une majorité considérable. Il était au pouvoir depuis trois ans, durant lesquels il avait fait la guerre à la Turquie, à qui il avait arraché la Tripolitaine et la Cyrénaïque, et il avait fait adopter le suffrage absolument universel. On croit que la retraite de M. Giolitti, dans les circonstances actuelles, est une manoeuvre semblable à celles qu'il a déjà faites à plusieurs reprises, et qu'il entend bien reprendre à courte échéance la réalité du pouvoir. C'est M. Salandra qui l'a remplacé au poste de premier ministre. Voici la composition du nouveau ministère : président du Conseil, signor Salandra; ministre des affaires étrangères, le marquis de San Giuliano ; ministre des colonies, signor Martini ; ministre du trésor, signor Rubini ; ministre des finances, signor Ciuffelli ; ministre de la justice, signor Daneo ; ministre de l'instruction publique, signor Fusinato ; ministre de la marine, l'amiral Enrico Millo ; ministre des postes, signor Riccio ; ministre des travaux publics, signor Luigi Rava ; ministre de la guerre, le général Grandi ; ministre de l'agriculture, signor Vari. On semble croire que ce ministère ne sera pas de longue durée.

* * *

Aux Etats-Unis, le président Wilson a pris une initiative digne d'éloge en proposant au Congrès le rappel de la loi en vertu de laquelle les caboteurs américains étaient exemptés de payer les droits de péages pour traverser le canal de Panama. Cette loi avait été votée par les majorités de la chambre et du sénat à l'instigation du président Taft. Et les autres pays, l'Angleterre spécialement, avaient protesté contre cette exemption, qui étaient, suivant eux,une violation des traités et des conventions. En vertu du traité Hay-Pauncefote

fote, les vaisseaux de toutes les nations devaient être mis absolument sur le même pied. Le président Wilson en est venu à la conclusion que les plaintes formulées par le gouvernement anglais sont bien fondées. Pour lui, l'honneur des Etats-Unis est en jeu, et il a courageusement entrepris de faire disparaître ce juste grief. Par un message au Congrès, il a donc recommandé l'adoption d'une loi destinée à abolir l'exemption décrétée au bénéfice du cabotage américain. Mais cela ne se fera pas sans combat. Quelques-uns des chefs les plus influents du parti démocrate sont défavorables à la mesure proposée par M. Wilson. On mentionne le président du comité des voies et moyens, M. Underwood, le leader des démocrates à la Chambre, et le président lui-même de l'assemblée, M. Champ Clark. Quoi qu'il advienne, le président Wilson se fait honneur en prenant cette attitude, malgré les préjugés nationaux.

* * *

Au Canada, la session fédérale se poursuit assez paisiblement, ce qui fait un contraste avec celle de l'an dernier. Le comité nommé pour étudier le remaniement des comtés n'a pas encore terminé son travail. Le discours budgétaire doit être prononcé d'ici à quelques jours. Et en attendant, toute l'attention se concentre sur la demande de garantie adressée au gouvernement par la Compagnie du Canadien Nord, pour un emprunt de trente ou quarante millions de piastres, qu'il lui faut absolument réaliser, paraît-il, si elle veut éviter un désastre. Le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa décision.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mars, 1914.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE LATIN DES FRANÇAISES, par dom Hébrard. Méthode psychologique sans maître, ni grammaire, ni exercices de thème. — Abbaye Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne-Belgique.

Au moment où des Béotiens de chez nous font rage contre l'étude du grec et du latin dans les collèges classiques, nous venons recommander une méthode pour l'enseigner, non plus aux jeunes gens seulement, mais encore aux jeunes filles. Mais oui ! Et de toute mon âme, je voudrais voir entre les mains de ceux qui veulent la grandeur des nôtres, ce petit livre excellent dont vous avez le titre plus haut.

Ce qui est bon pour les Françaises l'est également pour leurs soeurs canadiennes. On estime là-bas que *le latin est la terre nourricière, le sol auquel se rattachent les racines du peuple français*, et l'on a raison. Ici, nous devons juger ce problême de la même façon ; pour que le rameau transplanté sur les bords du Saint-Laurent ait la vie et la possède avec abondance, il ne doit pas interrompre le courant mystérieux qui, des racines, apporte la vie à la plante.

Notre vie intellectuelle doit donc rester en contact avec les deux grandes cultures qui se trouvaient en présence, quand le christianisme apparut sur la terre. Et l'on aurait tort de vouloir exclure de cette communication les femmes qui sont et demeureront toujours les meilleures gardiennes de toutes nos traditions nationales et religieuses.

Au reste, la femme est essentiellement éducatrice et les problèmes de pédagogie ne sauraient la laisser indifférente. Qu'elle cultive le latin par les procédés indiqués ; elle jouera ensuite son rôle d'institutrice à son foyer. Vous le savez, la mère et la jeune fille exercent longtemps de l'influence sur leurs enfants ou sur leurs jeunes frères? Donnez-leur la formation classique traditionnelle ; elles comprendront mieux leur rôle ; et elles seront capables de diriger les premiers pas de leurs fils dans l'étude de la langue latine. Elles sauront donner le conseil nécessaire, voire même opérer la correction opportune (*Avant-Propos*, page 111).

Surtout Dom Hébrard entraînera à sa suite bien des âmes d'apôtres, quand on connaîtra mieux le but de sa méthode. Un catholique nourrit toujours une ambition : comprendre mieux les cérémonies religieuses, aspirer à un mouvement plus précis vers la piété liturgique. C'est un beau programme. Puisse-t-il se réaliser partout ! P. P.

Les Litanies des Mains

DEVANT LE CADAVRE D'UNE ÉPOUSE

Mains frêles, aux doigts fins, mains blanches, mains de vierge,
Que nous primes, joyeux, à l'aube des vingt ans ;
Mains que l'on vit trembler, sous la lueur du cierge,
Lorsque nos deux avrils ne firent qu'un printemps ;

Mains douces qui frôliez, comme celles des anges ;
Mains qui disiez, gaîment, dans le lointain : bonjour !
O mains qui voltigiez sur la blancheur des langes
Et la tiède fraîcheur du fruit de notre amour ;

Mains qui nous souteniez ; petites mains de femme
Qui dirigiez nos pas dans l'ombre du sentier ;
Vous qui brodiez, vous qui faisiez naître la gamme
Des merveilleux accords du frissonnant clavier ;

Mains qui vouliez, souffrant devant tout ce qui souffre,
Soigner les moribonds, donner aux malheureux,
Raviver leur courage en leur cachant le gouffre ;
Mains qui saviez guérir et combattre pour eux ;

Pourquoi faut-il qu'un soir, malgré notre délire
Et les rêves si purs que, pour vous, nous faisions,
Vous emportiez, ô mains, en vos fins doigts de cire,
Notre espoir en ce monde et nos illusions ?

L.-L. REGNIER.

Décembre 1913.

Sir Joseph Dubuc [1]

(1er ARTICLE)

Physionomie, traits caractéristiques et aperçu général de la vie de Sir Joseph Dubuc [2]

JUSTE ET VRAI : Cette devise héraldique, qui fut celle de Sir Joseph Dubuc, synthétise heureusement les qualités maîtresses et la physionomie de ce grand citoyen de l'Ouest canadien. Elle constitue le trait saillant de sa longue et honorable carrière. Il demeura, en effet, toute sa vie, un amant passionné de la justice et de la vérité, et s'attacha, dans tous ses actes, à l'une et à l'autre.

Aussi, les plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat, en présence d'une foule recueillie, lors de ses funérailles à la cathédrale de Saint-Boniface, ont-ils pu, en toute sincérité,

---

(1) Sir Joseph Dubuc, surintendant de l'éducation, président de l'Assemblée législative et procureur-général de la province de Manitoba ; membre et aviseur-légal du Conseil du Nord-Ouest; député aux Communes (du Canada) pour le comté de Provencher; juge en chef et administrateur de la province de Manitoba; vice-chancelier de l'Université; chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. — *Note de l'auteur.*

(2) La *Revue Canadienne* est reconnaissante à Son Honneur M. le juge Prud'homme de cette étude sur la vie et la carrière du regretté Sir Joseph Dubuc, qui devra, à cause de son importance, se diviser en plusieurs articles. Sir Joseph, compagnon et ami dévoué du grand Mgr Taché dans l'oeuvre des nôtres au Manitoba, est une des belles figures de notre histoire. M. le juge Prud'homme avait tous les titres pour nous raconter sa vie et sa carrière. L'un des derniers survivants d'une époque qui fut, là-bas, pleine de luttes et de mérites, M. le juge parle ou écrit en témoin absolument digne de foi. Qu'il veuille bien accepter l'expression de notre très vive gratitude. — *Note de la Rédaction.*

rendre cet hommage à sa dépouille mortelle : " Voici un homme de bien qui n'a jamais forligné dans le chemin de l'honneur. "

Sir Joseph personnifiait au milieu de nous les vertus ancestrales. Son talent était éprouvé et son jugement sûr. Il possédait le sens inné de ce qui est droit, convenable, et, dans les situations complexes, il semblait se jouer des difficultés. Au lieu de se perdre dans les à-côté des multiples problèmes que faisait naître, il y a quarante ans, l'organisation de la province,M. Dubuc allait droit au but. Il indiquait la solution avec une perspicacité étonnante. Bref, ce fut un guide sûr, parce qu'il était éclairé, un guide suivi, parce qu'on le savait sincère et désintéressé. Ceux qui ne l'ont connu qu'au déclin de sa vie, dans le recueillement de sa retraite, alors que sa santé affaiblie le retenait loin du mouvement social et de l'agitation des foules, ne sauraient soupçonner les énergies de ce lutteur, qui, pendant tant d'années, servit si vaillamment nos plus chères causes religieuses et nationales.

Comme on le sait, la province de Manitoba eut des commencements difficiles. Sortie d'un orage qui remua la Confédération jusque dans ses fondements, elle eut bien du mal à traverser les crises qui la secouèrent dans son premier travail de formation. Joseph Dubuc arriva à la Rivière-Rouge en juin 1870. Il vécut quelque temps sous le toit de son vieil ami de collège, Louis Riel, alors à la tête du *Gouvernement provisoire*. L'arrivée de Wolsely et de ses troupes,en général peu sympathiques à l'ancienne population de la Rivière-Rouge, les rixes nombreuses, parfois sanglantes, entre les amis de Riel et quelques troupiers fanatisés par des journaux d'Ontario, le malaise général créé par le débordement des mauvaises passions et par le relâchement des pouvoirs publics avaient jeté la province dans une situation fort périlleuse. Il fallait aux hommes d'Etat, chargés de la rude tâche d'apaiser les

esprits et de rétablir l'ordre avec le respect de l'autorité, une main délicate et ferme. Une fausse manoeuvre eût pu jeter le pays dans des malheurs incalculables. On serait tenté d'appliquer à cette époque l'inscription qui se lit près de la basilique de Saint-Laurent hors les murs, à Rome : *Gladios hostiles inter et iras — Au milieu des épées et des haines.*

Mais la providence, qui veillait sur l'avenir de l'Eglise et du groupe français de l'Ouest, nous donna, à cette heure si grave, des hommes de bien d'une haute valeur intellectuelle. Girard, Royal, Dubuc et quelques autres furent les premiers champions laïcs, qui, sous le nouveau régime, descendirent dans l'arène parlementaire et défendirent nos droits, en s'appuyant sur tous ceux qui avaient à coeur l'avenir de Manitoba. Sir Joseph était le dernier survivant de cette brillante phalange.

Elu par acclamation pour siéger avec les premiers députés de l'Assemblée Législative, il s'affirma tout de suite par la vigueur de son esprit, la puissance de sa dialectique et l'inlassable fermeté de ses convictions. Depuis, soit à la Chambre, soit dans les assemblées publiques, soit dans les réunions sociales, soit dans la presse, il ne cessa de se prodiguer, jusqu'à sa retraite, sur le banc du Roi, en novembre 1879.

Toujours courtois et généreux envers ses adversaires, il n'était cependant pas commode dans une discussion, surtout en réplique. Doué d'un grand sens critique, très vite il savait trouver le défaut de la cuirasse et tirer parti de la faiblesse d'un argument. Dédaignant les ornements littéraires où se plaisent les orateurs plus brillants que solides, il prenait son adversaire corps à corps et le terrassait sous les coups de ses rigoureux syllogismes et de ses réparties à l'emporte-pièce. Sa phrase communicative, vivante, pleine de chaleur, s'adaptait aux hommes et aux choses de son temps. Ajoutez à cela sa parfaite loyauté dans la discussion, son honnêteté devenue

proverbiale, et vous comprendrez pourquoi il jouissait au milieu de nous d'une si grande popularité. Il s'imposait par ses talents et son caractère.

Sir Joseph ressentait vivement, et cela paraissait même dans l'intimité des conversations, la vilenie et l'odieux des injustices dont on pouvait être victime autour de lui. Son âme si droite et si noble en souffrait cruellement. Une sainte indignation le remuait alors comme instinctivement et il trouvait des mots vigoureux, parfois pittoresques, toujours exacts, pour mettre en pleine lumière de semblables procédés. C'est assez dire qu'il ne fut jamais favorable aux compromissions sur des questions de principe, même pour parer à une situation tendue. Ses sympathies allaient à ceux qui déployaient haut et ferme le drapeau des vraies libertés.

Il ne faudrait pas toutefois en conclure qu'il fût un impulsif et qu'il agît par sursauts, en se laissant dominer par l'enthousiasme pour une noble cause. Non, son coeur sensible n'empêchait pas sa raison de voir clair et sa volonté de rester ferme. Et c'était là son vrai point d'appui, sa force et sa supériorité. C'était là aussi la raison première de sa grande influence sur ses concitoyens. Catholique, et catholique pratiquant, il fut toujours d'une orthodoxie irréprochable, sut joindre l'exemple au conseil, ne rougit jamais de sa foi, pas plus que de sa race, et, sans ostentation comme sans faiblesse, assista à la messe tous les matins. Il estimait que la foi est la vraie source de la grandeur d'un chrétien, et il croyait avec raison que la langue française a été au Canada le véhicule de la pensée catholique et comme l'ambiance naturelle de notre survivance et de nos progrès si admirables. Diminuer chez nous l'influence de l'Eglise, il était persuadé que ce serait amoindrir l'âme française et paralyser ses plus nobles aspirations. Car, ainsi que l'a chanté le poète :

L'âme est tout, quel que soit l'immense flot qu'il roule
Un grand peuple sans âme est une vaste foule....

(*Lamartine*)

Au *Congrès du Parler français,* à Québec, (juin 1912), Sir Joseph Dubuc, synthétisant en quelques mots l'attitude de ses compatriotes, exprimait en même temps toute la raison de sa vie d'honneur et tout le mobile de sa carrière fructueuse quand il disait: " On ne saurait se lasser de le répéter, ce qui fait la grandeur d'un peuple, c'est la profondeur du sentiment religieux et la pratique du christianisme intégral, source des caractères inébranlables et des consciences irréductibles. "

Cet homme de bien a pu avoir des adversaires, surtout avant de monter sur le banc. Il n'eut pas d'ennemis! Car on s'inclinait avec respect devant la droiture de ses convictions et le désintéressement de sa conduite. A Winnipeg, l'élite de la population anglaise l'accueillait avec joie, les meilleurs salons lui étaient ouverts, et, bien souvent, ses causeries pleines d'entrain et tout émaillées de sel gaulois ont fait le charme des réunions les plus brillantes. Sa mémoire était prodigieuse,chargée d'anecdotes amusantes, comme son esprit était fin et aimablement piquant. Toutefois, l'observateur intelligent et averti dominait chez lui et ses entretiens savaient instruire tout autant qu'ils savaient plaire.

Pendant les trente ans que dura sa magistrature, Sir Joseph demeura, comme l'épouse de César, à l'abri de tout soupçon. La loi anglaise n'étant pas codifiée donne au juge, comme on sait, une grande latitude dans l'application des précédents. Et ainsi, nous semble-t-il, la justice risque moins que sous l'emprise du texte inexorable d'un code d'étouffer l'équité. Cette imprécision légale, si elle offre moins d'avantages qu'une loi codifiée, présente, d'autre part, des issues favo-

rables au triomphe de la partie, qui, en bonne conscience, a le droit pour elle. Cette sorte d'incarnation de la justice dans le juge ne parait désirable toutefois que si le magistrat possède vraiment une science sérieuse, un sens droit et une intelligence supérieure de ses hautes fonctions. Le juge Dubuc était bien ce magistrat idéal. Aussi, ses jugements, élaborés avec soin, portaient-ils la conviction dans les âmes, et, bien rarement, ils ont pu être infirmés([3]). Ce n'était pas tout pour lui de décider en bon droit, il s'épuisait, pour ainsi dire, à démontrer à la partie perdante la parfaite justice de sa décision. Mais là où il excellait, c'était dans sa magistrale exposition des faits d'une cause, si compliquée qu'elle fût. Il jetait toujours une vive lumière sur le litige par le groupement de la preuve autour des points importants du procès, et, lorsqu'il avait terminé ce premier travail, la conclusion s'imposait d'elle-même : avocats et plaideurs étaient étonnés de constater combien, en face des faits ainsi condensés, la décision devenait facile et probante. Sir Joseph avait presque le fanatisme de la justice, si on peut s'exprimer ainsi, et pourtant, par un singulier contraste qu'explique la bonté de son coeur, rien n'était plus facile que de le désarmer, même au milieu de ses harangues les plus vives contre l'odieux d'un acte malhonnête. Le coupable qui avouait ingénument ses fautes l'arrêtait tout court et le trouvait tout aussitôt disposé à l'indulgence.

Sorti du sein du peuple, où il avait coudoyé la grande et noble armée des travailleurs du sol, et parvenu par un rude labeur au sommet de l'échelle sociale, il se rappelait facile-

---

([3]) A sa mort le Conseil Universitaire ne crut pas pouvoir mieux faire l'éloge de l'esprit de justice de ce juge éminent qu'en lui appliquant ces paroles d'Horace, à la mémoire de son ami Quintilius : *Ergo Quintilium perpetuus sopar urget. Cui pudor et justitiae soror incorrupta fides, nudaque veritas, quando alium inveniet parem.*

ment, à l'occasion, les pénibles efforts du laboureur et du manoeuvre pour se créer une modeste aisance. Il savait que quelques-uns, l'âme ulcérée par l'insuccès, découragés au milieu de la carrière, se laissent entrainer par le torrent des passions et deviennent de tristes épaves de la société. Sa parole, caressante comme la main d'un enfant, s'efforçait de relever ces pauvres malheureux. Il se penchait jusqu'à eux afin de rallumer en leur âme l'amour du devoir et l'espérance en des jours meilleurs. Combien d'existences ont ainsi été sauvées par un sourire ou par une bonne parole, parce que celui auquel on les adresse, sent que, derrière cette parole ou ce sourire, se trouve un coeur qui comprend ses misères et sympathise à sa souffrance ! Ses allocutions paternelles en pareille occurrence, et elles furent nombreuses, revêtaient une beauté vraiment attachante. L'élévation des sentiments qu'il exprimait appelait d'autant plus notre admiration qu'ils se trouvaient plus mêlés d'humanité.

Sir Joseph Dubuc remplit successivement les positions suivantes: surintendant d'éducation, président de l'Assemblée Législative et procureur général de sa province, membre et aviseur-légal, c'est-à-dire procureur-général, du Conseil du Nord-Ouest, député aux Communes du Canada pour le comté de Provencher, juge en chef, puis administrateur de la province de Manitoba et vice-chancelier de l'Université. Il honora toutes ces charges par la manière consciencieuse dont il sut s'acquitter de ses multiples devoirs.

Pendant vingt-six ans, il fut constamment élu vice-chancelier de l'Université de Manitoba; c'est assez dire qu'il fut intimement lié à notre système d'éducation supérieure. Son esprit modéré, dans ce milieu hétérogène, contribua beaucoup à arrêter l'élan de ceux qui cherchaient à diminuer l'action des collèges affiliés au profit d'une Université enseignante, et ce n'est pas le moindre des services qu'il nous a rendus!

Sir Joseph était un intellectuel toujours en éveil, qui se tenait au courant du mouvement des idées en Europe et des ouvrages sérieux qui s'y publient. Il trouvait, dans les productions importantes de France surtout, une distraction aux études légales. On comprendra facilement qu'ainsi outillé, il aimait à provoquer la discussion sur les questions passionnantes du jour. Il ne jouissait jamais tant que lorsqu'il avait la bonne fortune d'avoir à ses côtés un contradicteur instruit et qui pouvait le serrer de près. Il se jetait dans la joute, comme un athlète dans l'arène, par pur amour de ces sports de l'esprit. Il s'amusait le premier des coups qu'il y recevait, sauf à retorquer avec vigueur et en bon aloi. Il croyait que nous ne devions pas nous isoler du reste de la population de Manitoba; qu'il importait d'entretenir avec elle des relations sociales et de rechercher son commerce afin de faciliter des rapprochements désirables entre les divers groupes de notre province. Il était persuadé qu'il ne fallait pas négliger ces réunions de famille dans lesquelles, par un contact plus intime, on apprend à mieux se connaître et partant à s'estimer davantage; que c'était en faisant un appel constant aux sentiments d'équité de nos frères séparés, qu'on finirait par dissiper les malentendus ou les préjugés, créer une mentalité généreuse et établir des courants de sympathie.

Jusqu'à sa mort, il fut passionné pour le style épistolaire. Dans ses lettres, on le trouvait toujours en verve. Il aimait à ouvrir, à ses amis et aux siens, le fonds de son âme si noble et si affectueuse; à s'épancher dans des pages que parfois n'eut pas désavouées Mme de Sévigné. Et je n'exagère pas, en faisant ce rapprochement. Avait-il conscience de sa supériorité remarquable dans la correspondance? Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il avait un faible pour ce genre de littérature et que ce faible était son fort! Son style était plutôt sobre d'épithètes. Ce qui dominait, c'était la force de la pen-

sée, la profondeur du sentiment et la justesse de l'expression.

Sa mémoire des dates était étonnante. D'ordinaire nos mères de famille trouvent un point de repère dans celles de la naissance de leurs enfants. Et il faut avouer qu'on les surprend rarement en défaut, parceque sans doute cet événement leur a coûté trop de souffrance pour qu'elles l'oublient facilement. Quant à Sir Joseph, les dates se crystallisaient dans sa tête à son insu, et ce n'était pas commode de les y déloger. C'est ainsi qu'il corrigea plusieurs historiens au sujet du jour exact de l'arrivée des troupes de Wolseley au Fort Garry. On recourut aux sources et on constata qu'il avait raison. Un jour je crus, pour une fois, que sa mémoire avait été infidèle. Je lui donnai mes preuves. Il hocha la tête, comme pour s'asvouer vaincu, tout en ajoutant " Mais pourtant...." Mon triomphe fut de courte durée. Deux jours après, il revenait à la charge, et, documents en mains, il me démontrait mon erreur.

Sir Joseph fut de tout temps l'ami et le confident de Mgr Taché,ce grand apôtre de l'Ouest,dont le souvenir toujours vivace plane encore sur les vastes contrées qu'il a évangélisées. Mgr Langevin le tenait également en haute estime. Il en donna une preuve bien touchante dans l'éloquente oraison funèbre qu'il prononça à ses obsèques.

Sir Joseph favorisa, autant que ses ressources le lui permirent, les oeuvres de cet archidiocèse. Il fut secondé admirablement, sous ce rapport, par le zèle et le dévouement de Lady Dubuc, dans les organisations de tous genres, pour les fondations de charité, le soulagement des pauvres et des orphelins et le soutien des missions. Il ne fut pas seulement bienfaisant, il fut surtout charitable! Je veux dire, qu'il donna de bon coeur, animé par un motif supérieur, et qu'il sut relever encore ses dons par des paroles consolantes. Souvent, il dût s'imposer des sacrifices sérieux pour venir en aide à ceux qui lui tendaient la main.

Il ne se laissa jamais griser par les honneurs et continua son modeste train de vie dans les hautes sphères sociales où l'appela la confiance de ses concitoyens. On le voyait à l'encoignure d'une rue s'arrêter pour presser affectueusement la main d'une vieille connaissance, souvent un simple manoeuvre, et s'attarder longtemps à causer avec les braves gens.

Il sortit de la politique aussi pauvre qu'il y était entré. Au cours de sa carrière publique, il s'occupa à servir son pays loyalement et fidèlement, souvent même aux dépens de ses intérêts privés. C'est une leçon à retenir en ce siècle où le désintéressement dans la vie publique est devenue une vertu si rare. Il se tenait au courant des progrès de la science sociale et en suivait les progrès avec un intérêt soutenu. Je détache au hasard le passage suivant de l'un de ses écrits, dans lequel il résume en quelques mots sa pensée sur cette matière :

" Partout il faut être au courant des sciences sociales, connaître surtout l'économie politique, si l'on veut, par des arguments, basés sur la raison humaine, comprendre le fonctionnement des lois qui président à la production de la distribution de la richesse et éviter les écueils du socialisme et de l'anarchie. On attache peu d'importance dans ce pays aux spéculations philosophiques. Tout ce que l'on veut, ce sont des résultats pratiques. Partout l'on admire le travail, l'économie, la sobriété, le respect de l'autorité et des lois, l'esprit de progrès ou d'entreprise, et la tolérance. "

Sir Joseph ne possédait nullement ce flair instinctif et cette dévination prophétique d'une bonne aubaine--qui distinguent d'ordinaire les hommes d'affaire. Aussi bien, il ne brilla pas par ses talents financiers et il était le premier à en convenir.

Son véritable trésor, il le trouva à son foyer, dans l'affection dont l'entouraient les siens, dans les joies d'une union conjugale qui resta sans nuage. Ce fut le charme de sa vie. " Il y a des hommes en qui Dieu semble avoir mis ses sourires et ses tendresses tant ils sont bons ", a dit un auteur. Tel fut Sir Joseph. Il aimait son foyer avec fierté, et de plein droit, car il en avait fait comme un sanctuaire. Pour rendre ce foyer attrayant, il ne crut jamais trop faire. Il multiplia les amusements, les soirées littéraires ou musicales, et fit tout ce qu'il put, en un mot, pour que sa maison fût charmante à ses enfants. C'est qu'à ce foyer, Sir Joseph avait mis un jour son coeur pour ne jamais plus le reprendre. Et ce fut ainsi jusqu'à l'heure où il rendit son âme à Dieu, dans les bras de sa chère femme, Lady Dubuc, de celle, disons-le, qui a contribué plus que tout autre au bonheur de cette existence.

(À SUIVRE)

L.-A. PRUD'HOMME.

La Vie économique et sociale

LE CENTENAIRE DE KOLPING
" LE PERE DES JEUNES OUVRIERS "

L'ÉTAT ACTUEL DES GESELLENVEREINE

L'ALLEMAGNE catholique vient de célébrer le centenaire d'un homme qui, quoiqu'il fût de condition très modeste, a fait, et continue de faire, un bien immense à ses compatriotes, grâce à l'oeuvre qu'il a fondée.

En ma qualité de catholique français, je tiens à joindre ma voix à toutes celles qui ont chanté la gloire de Kolping, l'apôtre des artisans : je suis heureux de le faire afin de montrer, une fois de plus, que, lorsqu'il s'agit de rendre hommage à un fils dévoué de l'Eglise et à un bienfaiteur du peuple, les frontières disparaissent entre les enfants du Christ.

* * *

Adolphe Kolping naquit le 8 décembre 1813 à Kerpen, gros bourg entre Aix-la-Chapelle et Cologne, dans une famille paysanne, riche d'enfants plus que d'argent. Ses parents étaient de solides chrétiens. Notre héros, qui était le plus jeune des fils, se distingua de ses frères par une santé délicate qui l'empêcha de se livrer aux travaux des champs. De plus,

il avait un goût marqué pour l'étude et il fut un excellent élève de l'école paroissiale. Il se sentit même attiré vers la vocation sacerdotale, mais sa famille était trop pauvre pour faire les frais de sa préparation et malheureusement il ne se trouva personne pour les prendre à sa charge.

La Providence d'ailleurs voulait conduire Kolping à la prêtrise par une voie qui le préparerait, d'une façon toute spéciale, à sa mission apostolique. Obligé de gagner sa vie en se livrant à un travail manuel, notre jeune homme choisit la profession de cordonnier : tout d'abord, il entra en apprentissage chez un patron de Kerpen ; puis, suivant la coutume, il se perfectionna dans son métier en allant travailler dans les diverses villes de la vallée du Rhin, notamment à Cologne.

Dès qu'il avait terminé son ouvrage, il se mettait à lire pour compléter son instruction. Il lut beaucoup, un peu de tout, sans direction ; surtout il observa. En la subissant lui-même, il constata mieux la triste condition des jeunes apprentis et ouvriers. La pleine liberté de l'indusrie et de la concurrence avait été, assez récemment, proclamée en Allemagne. Les vieilles corporations de métier étaient détruites ; avec elles avaient disparu les anciennes relations familiales qui, auparavant, unissaient les maîtres et les apprentis. Plus tard, Kolping put parler, en parfaite connaissance, de la vie parfois misérable, au point de vue moral comme au point de vue national, qu'étaient obligés de mener les pauvres apprentis.

Grâce à Dieu, Adolphe Kolping sut résister à l'influence déprimante et corruptrice du milieu. Il travailla beaucoup, vécut isolé, désenchanté, profondément triste de ne point trouver parmi ses camarades quelque jeune homme qui partageât ses goûts et ses idées. L'épreuve le mûrit. Peu à peu, la pensée lui vint, d'abord vague, puis se précisant progressivement, de laisser là l'établi et de commencer les études secondaires, non pas pour s'évader de son métier, mais pour se pré-

parer à un apostolat qu'il entrevoyait déjà. Il hésitait, lorsqu'un jour son patron lui proposa à la fois la main de sa fille unique et son fonds de commerce : il se décida brusquement alors, changea d'atelier et se mit à l'étude du latin. Bientôt, il entra au collège catholique de Cologne : il avait alors 24 ans. Cinq ans plus tard, en 1841, il obtenait le diplôme de " maturité " qui lui permettait de faire des études supérieures. Il devint étudiant à l'Université de Munich, puis à celle de Bona et, en 1844, il entra au séminaire de Cologne pour se préparer à la prêtrise. Après son ordination, il fut nommé vicaire à Elberfeld, dans la province rhénane.

Dans ce centre industriel, Kolping fut tout naturellement amené à s'occuper des ouvriers, et, l'ancien apprenti-cordonnier de Kerpen se sentit instinctivement attiré vers les apprentis. Il réunit quelques-uns de ceux-ci, dans une association à la base de laquelle il mit la piété et l'assistance réciproque : ce fut le *Gesellenverein,* ce qui étymologiquement signifie société (*verein*) de jeunes compagnons ou de jeunes ouvriers (*gesellen*). Ce groupement de "jeunes" devint vite prospère.

Kolping ne resta pas longtemps à Elberfeld : il fut nommé bientôt vicaire à la cathédrale de Cologne. Presqu'aussitôt, il créa un *Gesellenverein* dans cette ville, où lui-même avait connu les tristesses et les dangers de la vie des " compagnons ". Les jeunes artisans de Cologne accoururent à son appel, reconnaissant en ce prêtre un ami qui, par sa propre expérience, savait les périls et les souffrances de leur existence ouvrière : dans le *Gesellenverein,* ils trouvèrent un réconfort et un abri.

* * *

Il convient maintenant d'examiner le but et l'organisa-

tion de ces groupements tels qu'ils furent conçus par l'abbé Kolping.

Le *Gesellenverein* se propose de réunir les jeunes artisans dans une vaste association qui leur offre tous les avantages de la famille chrétienne. L'isolement et les mauvais camarades sont les deux principaux ennemis du jeune homme. Les *Gesellenvereine* le mettent à l'abri de ce double danger; ils exigent de lui une bonne conduite, et, en retour, ils lui procurent une société agréable, des jeux, des amusements honnêtes, des cours instructifs, une sage direction, et, dans beaucoup de cas, le logement et la pension à bon marché.

Celui qui désire faire partie d'un *Gesellenverein* doit être et rester un ouvrier foncièrement chrétien. " Un membre du *Verein,* disent les statuts, sera un bon chrétien, et, par conséquent, remplira fidèlement et consciencieusement ses devoirs religieux... Tu dois affirmer courageusement ta foi et suivre ses préceptes. Tu as besoin de la religion dans la vie et à la mort... Sanctifie les dimanches et les jours de fête, ainsi le veut la loi divine. La meilleure profession de foi est une vie conforme aux préceptes du Décalogue. Assiste avec régularité aux offices du *Verein* pour t'édifier toi-même et donner le bon exemple à tes frères. L'auberge te procure des camarades qui t'aideront à dépenser ton argent et nullement à en gagner... Le *Verein* doit être considéré comme une seule famille; chacun de ses membres a le devoir de sauvegarder l'honneur et le bien général de la communauté. "

Après une journée de travail, le jeune ouvrier éprouve le besoin de se délasser: c'est alors que les dangers de toutes sortes le guettent. Quant aux artisans qui font partie d'un *Gesellenverein,* ils se réunissent le soir dans leur local où ils trouvent les meilleures distractions et quantité de jeux, excepté le jeu de cartes qui est interdit. Ceux qui veulent lire ont à leur disposition un cabinet de lecture; les studieux

peuvent assister à des cours qui leur sont donnés gratuitement; le cercle a ses fêtes où les membres les plus habiles tiennent des rôles. Le dimanche, qui, pour beaucoup d'ouvriers, est un jour de perdition, constitue, au contraire, pour les membres du *Gesellenverein* un jour consacré à la vie religieuse, aux délassements et au repos.

Tels sont quelques-uns des avantages que les " compagnons " trouvèrent et trouvent encore dans l'institution de l'abbé Kolping : ils furent vite appréciés et, assez rapidement, ce vaillant prêtre recueillit la somme nécessaire pour acquérir une maison où les jeunes ouvriers fussent absolument chez eux.

* * *

Kolping s'était occupé de la jeunesse de Cologne. C'était excellent. Mais, en Allemagne, tout comme en France et dans les autres pays industriels, les jeunes artisans voyagent, travaillent tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, afin de se perfectionner dans leur métier. Aussi les ouvriers, membres du *Gesellenverein,* qui quittaient Cologne pour faire leur " tour d'Allemagne ", éprouvaient-ils d'autant plus douloureusement les ennuis et les périls de la solitude. Kolping pensa que l'on pourrait créer ailleurs ce qui existait à Cologne, et établir dans chaque ville un de ces foyers où les intérêts matériels et moraux des " compagnons " pussent être sauvegardés. De vastes horizons s'ouvraient devant l'âme apostolique de l'ancien apprenti cordonnier de Kerpen. Un premier *Gesellenverein* fut fondé à Dusseldorf en 1849; un peu plus tard, d'autres furent établis à Aix-la-Chapelle (1851) à Essen (1852), à Crefeld, à Duren (1853) et dans toutes les grandes villes rhénanes. Bientôt il y en eut 300. L'abbé Kolping s'était donné tout entier à son oeuvre, parcourant

les pays de langue allemande, l'Autriche et la Suisse, aussi bien que la Prusse, la Bavière ou la Saxe, pour organiser et développer les *Gesellenvereine.* Partout, le public et même les plus hautes autorités faisaient le meilleur accueil à celui que l'on avait surnommé le *père des compagnons.*

* * *

Voyons maintenant les services que les *Gesellenvereine* rendent à ceux de leurs membres qui font leur " tour d'Allemagne ", souvent à pied, le sac sur le dos.

Chacun de ceux-ci est muni d'un livret de voyage (wanderbuchlein) qui contient la liste des *Gesellenvereine* avec l'adresse de leurs présidents. Les " compagnons " s'arrangent de façon à arriver avant la nuit, dans une ville où il y à un *Verein.* Là, ils se présentent au *Verein.* S'ils se déclarent prêts à accepter le travail qu'on pourrait leur trouver, ils sont logés gratuitement et, le lendemain, on leur sert gratuitement à déjeûner. Dans le cas où on ne leur trouve pas d'occupation, ils reprennent leur marche (pour ceux qui arrivent le samedi soir, l'hospitalité dure jusqu'au lundi matin) et ils retrouvent le même accueil chrétiennement fraternel, la nuit suivante, dans une autre localité. Ceux qui ont obtenu et accepté du travail appartiennent de suite à la famille du *Geselleverein* local et jouissent de tous les avantages offerts aux " compagnons " de la ville.

On voit donc quels services les *Gesellenvereine* rendent aux jeunes et pauvres ouvriers. Aussi les présidents ont-ils le droit d'être assez sévères dans l'admission des membres du *Verein.* Nous avons déjà parlé des qualités morales et religieuses qu'on exige des " compagnons ". Les statuts de l'association demandent, en outre, qu'ils remplissent des conditions d'un autre ordre. D'abord, on n'admet que des ouvriers

célibataires. Quand ils se présentent, ils doivent être d'au moins dix-sept ans et n'avoir pas dépassé la vingt-septième année. Cette double limite se justifie aisément. Les adolescents imberbes ne sauraient figurer dans une réunion d'hommes faits, et, d'autre part, aux approches de la trentaine, il devient plus difficile de corriger les défauts et les vices qu'un individu a pu contracter.

Le jeune artisan qui désire entrer dans un *Verein* est soumis à une sorte de noviciat qui dure trois mois et pendant lequel on étudie son caractère et ses moeurs. S'il sort victorieux de l'épreuve, il est inscrit sur le registre de l'association, reçoit sa carte de membre actif et acquiert aussitôt tous les droits des adhérents. D'autre part, si un membre du *Gesellenverein* se relâche dans l'accomplissement de ses devoirs religieux ou s'il cesse d'assister régulièrement aux réunions de la société, le président l'avertit avec bonté, et, si cet avertissement ne produit pas d'effet, le jeune homme peut être exclu.

Le *Gesellenverein* étant une famille, tous les " compagnons " sont frères. Aussi se doivent-ils aide et protection. Les occasions de s'entr'aider sont fréquentes : un bon conseil, un encouragement affectueux suffisent quelquefois pour sauver une âme juvénile du vice ou du désespoir. Le *Verein* est, en quelque sorte, une école d'édification mutuelle. Donner le bon exemple est la plus efficace des leçons morales. Il y a une contagion du bien comme il y a la contagion du mal. Telles étaient quelques-unes des idées que Kolping s'efforçait d'inculquer aux dirigeants et aux membres des *Gesellenvereine* dont le nombre allait, chaque année, croissant.

Pour aider à la diffusion de ces principes et au développement des institutions en faveur des " compagnons ", Kolping s'était fait journaliste, collaborant activement à la *Rheinische Kirchenblatt,* et fondant ensuite un journal popu-

laire, le *Rheinische Volksblaetter,* qui eurent un réel succès et que " le père des compagnons " dirigea jusqu'à la fin de sa vie.

Kolping avait abusé de ses forces physiques, ne marchandant jamais sa peine, lorsqu'il s'agissait de faire du bien : il mourut le 4 décembre 1865, à peine âgé de 52 ans. Il n'était prêtre que depuis vingt ans, mais, en cette vingtaine d'années, il avait créé, développé et définitivement assuré une oeuvre grandiose qui devait venir en aide, moralement et matériellement, à des milliers et des milliers de jeunes ouvriers.

* * *

L'oeuvre est aujourd'hui plus prospère que jamais. Quelques chiffres le diront avec une éloquence irréfutable.

A la fin de l'année 1912, le nombre des associations affiliées était de 1,259 avec 84,000 membres actifs, et 137,000 membres honoraires (anciens " compagnons " ayant terminé leur apprentissage). C'est, par rapport à l'année 1908, un progrès de 77 associations, 10,500 membres actifs et 15,000 membres honoraires. De ces 1,259 *Vereine,* 954 fonctionnent en Allemagne, 162 en Autriche, 80 en Hongrie, 36 en Suisse, 10 aux Pays-Bas et 17 dans les autres pays. Parmi les membres actifs, 30% ont de 17 à 19 ans, et 53% de 20 à 25 ans.

La Fédération des *Gesellenvereine* possède plus de 400 maisons, d'une valeur d'environ 39 millions de francs. Un bureau central de renseignements a été fondé à Cologne, en 1908, pour examiner les projets d'acquisition de terrains et de construction d'immeubles.

Les " maisons de compagnons " ou *Gesellenhanser* ont abrité, en 1912, 6,486 locataires permanents ; de nombreux ouvriers en voyage y furent hébergés, la plupart gratuitement. Le nombre des journées d'hospitalisation gratuite s'élève à 96,000 et celui des journées payantes à 16,500.

Dans les *Gesellenvereine* sont organisés des cours gratuits dont la fréquentation permet aux jeunes artisans de subir avec succès l'examen de " maître ". En 1912, il y a eu 1,100 cours qui ont réuni 18,300 auditeurs: 5,700 auditeurs pour les 282 cours purement professionnels et 12,600 auditeurs pour les 811 cours d'écriture, d'arithmétique, de langue allemande, de correspondance commerciale, de comptabilité et de dessin.

Les 654 caisses d'épargne des *Gesellenvereine* ont un capital de 8,225,000 francs et une encaisse de 2,931,000 francs. Les caisses d'assurances sur la vie et contre la maladie, soumises au contrôle de l'Etat, groupent respectivement 4,500 et 4,200 adhérents. On le voit, les associations de "compagnons" n'ont pas attendu la propagande socialiste pour s'occuper de la question des assurances. Elles rendent également de grands services à leurs membres astreints au service militaire en les exerçant, dans 278 sections de gymnastique, groupant 6,143 adhérents.

Kolping n'a pas travaillé en vain: son oeuvre continue à faire du bien, alors que son fondateur est mort depuis près de cinquante ans! A Cologne, non loin de l'église qui renferme son tombeau, une statue le montre entourant un apprenti d'un geste d'affectueuse protection: sur le socle, cette simple inscription: *Adolf Kolping, der Gesellenrater,* c'est-à-dire Adolphe Kolping, "le père des compagnons". Nul n'a mieux mérité ce titre, car personne n'a fait autant pour les jeunes ouvriers, parce que personne ne les a plus vraiment ni plus chrétiennement aimés.

Max. TURMANN.

Membre correspondant de l'Institut de France.

La Colonie du Rapatriement

(SUITE)

II

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS

CETTE double influence, religieuse et civile, qu'exercèrent les autorités canadiennes françaises, devait pousser les nôtres de ce côté. Sans doute, quand on jette un coup d'oeil rétrospectif sur les premiers établissements du canton de Ditton, on y aperçoit la trace d'un autre élément. Sa trace n'est pas plus profonde que ne fut long le séjour de ses représentants.

Le premier colon, Luther Hibbard Weston, de Cookshire, était né d'une famille yankee en 1831. Son père, Josiah Weston, avait pris du service pendant la guerre de l'Indépendance et combattu pour la république américaine. Le 23 juin 1863, le fils commençait à défricher les lots 35 et 36 du rang V : il en *abattit* vingt acres avec l'aide de quelques manoeuvres. Deux de ses compagnons, Louis Jacques et Narcisse Lessard, furent comme les précurseurs de la race canadienne française dans ce canton. Par malheur, un incendie ravagea le campement de Weston. Il dut marcher dix-sept milles pour trouver à manger. Le 1er janvier 1864, il revint avec deux autres des nôtres, Cyrille Gaulin et Joseph Roy. La femme de ce dernier, Zéphyrine Fontaine, fut la première Canadienne française qui foula le sol de la colonie nouvelle. Le 28 mars 1865, Weston épousait Caroline Swette à Eaton Corner. Jusqu'en 1867, soit pour une période de quatre ans, il fut le

seul colon résident de tout ce canton; les autres,assez rares du reste, s'étaient bornés à servir à gages ou à être des manoeuvres.

L'*Acte* fédéral de 1867, qui concédait aux provinces l'administration du domaine public, activa la colonisation. Cette année même, le canton de Ditton reçut un Suédois du nom de Carl Sundberg, ainsi que J.-B. Bolduc et Elisiah Elger. Divers membres de la famille Narcisse Lanctôt, qui avaient acquis, le 18 juillet 1863, les lots 6, 7 et 8 du rang II, les suivirent et devinrent ainsi, dans le canton, les premiers propriétaires résidents issus de notre race. Une colonie norvégienne s'installa le 25 août 1868. Habitués pourtant à un climat rigoureux, aux montagnes et aux forêts, ces hommes ne purent persévérer; ils allèrent bientôt retrouver, dans les Etats de l'ouest américain, la masse de leurs compatriotes émigrés. Enfin, les années subséquentes amenèrent quelques aventuriers avides de s'enrichir. On venait de découvrir, dans le lit de la petite rivière Ditton, des pépites d'or, dont l'une fut vendue $135; aussi quelques-uns d'entre eux s'établirent-ils sur les lots abandonnés par les Norvégiens. Mais le motif qui les y avait attirés fut impuissant à les retenir dans la région.

Alors commença ce va-et-vient qui caractérise toute colonie en train de disparaître.

III

LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Pour prévenir ce malheur et pour assurer à l'oeuvre une certaine stabilité, la Législature adopta, le 5 avril 1869, sur la proposition de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, une loi permissive: l'*Acte des Sociétés de Colonisation.* Le premier article exprimait l'objet de ces sociétés. Les suivants détermi-

naient, outre leur régie interne et leurs pouvoirs, la manière dont elles devraient disposer des terres en faveur des colons et opérer légalement leur dissolution une fois leur but atteint ([1]).

Ce but, en vue duquel on autorisait dans chaque comté la formation d'une société de ce genre, consistait à ouvrir les terres nouvelles, à y attirer des *vieilles* paroisses des recrues et à faire rentrer au pays, pour les y établir, les *habitants* émigrés au delà de la frontière. Le gouvernement leur accordait des privilèges très étendus, reconnaissait chacune d'elle comme personne civile, lui réservait des terres pour ses colons et lui promettait même des subventions. La première société qui serait organisée pouvait réclamer de lui un octroi annuel de $300; la deuxième et la troisième avaient droit toutes deux à une subvention, également annuelle, de $150. Chacune devait compter au moins trente membres.

De ces groupes, officiellement reconnus, le premier qui s'employa à coloniser le canton de Ditton fut la *Société du comté* voisin de *Compton.* Fondée le 18 juin 1869, elle eut pour président l'honorable J.-H. Pope et, pour secrétaire, le notaire J. J. McKie. Au printemps de 1870, elle fit ériger treize maisons: cinq dans le rang III, une sur le lot 28 du rang IV et sept autres sur différents lots de la partie appelée " Nouvelle-Angleterre ".

Les Anglais attirés par elle dans ces forêts y restèrent pour la plupart assez longtemps. Néanmoins, le premier qui se fixa dans les limites actuelles de *La Patrie,* Adam Wright, y demeura peu. Il avait ouï dire que des ours nombreux fréquentaient ces parages. Ces histoires fantastiques hantaient encore son cerveau quand, une nuit, un chien terreneuve vint

---

([1]) Chartier (abbé J.-B.) : *La colonisation dans les Cantons de l'Est* (1871).

rôder autour de sa cabane. Il n'en fallut pas davantage pour le convaincre du voisinage des ours et l'engager à plier bagage le lendemain. Ce motif et d'autres, tout aussi futiles, firent assez souvent renoncer à la tâche les Anglais protestants: ils n'avaient au coeur ni le patriotisme qui soutient ni la vraie foi qui stimule ([2]).

L'arène s'ouvrait donc toute grande au catholicisme et à la race canadienne française. Nos hommes d'action et nos législateurs, vigoureusement secondés par notre clergé national, reprirent ici la mission des fondateurs du pays. Ils y dépensèrent les mêmes efforts, comme les nouveaux colons y manifestèrent le même esprit d'entreprise et de sacrifice. Tous s'unirent pour faire bénéficier les trois cantons des avantages qu'offrait, aux nôtres comme aux Anglais, l'*Acte des Sociétés de Colonisation*. Deux hommes surtout se vouèrent à cette tâche, MM. Pierre Samuel Gendron, député de Bagot, et A.-B. Craig, député de Verchères.

Le 26 novembre 1869, la *Société de Colonisation du comté de Bagot* reçut l'existence légale. Les directeurs furent MM. P.-S. Gendron, député, l'abbé Misaël Archambeault, curé de Saint-Hugues, Flavien Dupont, étudiant en droit; le conseil d'administration comprenait l'abbé V. Gatineau et MM. Augustin Dion, Urgèle Desmarais, André Gauthier, Hubert Lippé, Antoine Casavant, Paul Girouard et Pierre-Euclide Roy. Le comté de Saint-Hyacinthe ne resta pas en arrière. En même temps que celui de Bagot, il fondait une *So-*

([2]) L'on comptait si bien sur leur présence permanente, sinon exclusive, dans le canton qu'en 1871, le *ministre* anglican de Cookshire, E. C. Parkins, y entreprit la construction d'un temple. L'invasion des Canadiens français et catholiques en empêcha l'achèvement. L'*opus interruptuh* est resté là, tout à côté de l'église paroissiale de *La Patrie*, comme le témoignage éloquent d'un fait historique: l'impuissance de l'hérésie à maintenir, sinon à fonder, des oeuvres de dévouement en pays neuf.

ciété et la plaçait, lui aussi, sous le patronage des missionnaires locaux. Cette disposition venait naturellement à l'esprit des organisateurs de l'une comme de l'autre: la partie des cantons qu'on allait coloniser relevait encore du diocèse de Saint-Hyacinthe.

A leur instigation, l'abbé J.-B. Chartier, alors curé de Coaticooke, fut nommé, l'année suivante, agent de colonisation pour les Cantons de l'Est. Il eut un actif coopérateur en l'abbé P.-E. Gendreau, devenu depuis Oblat de Marie-Immaculée, mais à ce moment premier curé de Cookshire. Par l'entremise de ces apôtres du sol, le 6 juin 1870, le groupe de Bagot obtenait, en plus de quelques lots dans Chesham, une réserve de 4,560 acres dans le canton de Ditton. Ils étaient répartis comme suit :

Rang IV,	lots 38 à 45	inclusivement.....	800	acres.
" V,	" 39 à 49	"	1,100	"
" VI,	" 44 à 50	"	700	"
" VII,	" 42 à 51	"	1,000	"
" X,	" 39 à 46	"	960	"
			4,560	"

Celui de Saint-Hyacinthe se fit concéder, de son côté, une réserve dans Emberton.

Avant de commencer ses travaux, ce dernier organisa une exploration. L'abbé J.-B. Chartier, qui devait diriger l'expédition, suggéra aux associés *maskoutins* de s'adjoindre une délégation de la *Société de Bagot.* L'idée fut agréée: en même temps que Saint-Hyacinthe désignait MM. Olivier Chalifoux, Camille Lussier, Eusèbe Brodeur et J.-Adolphe Chicoine, Bagot se faisait représenter par MM. P. S. Gendron, député, Antoine Casavant et Joseph L'Heureux. La délégation

entière, partie de Coaticooke, prit avec elle, à Cookshire, l'abbé P.-E. Gendreau.

Le 16 juin 1870, la colonie nouvelle fut consacrée à la religion et à la patrie. Une lettre particulière, que nous écrivit M. Chicoyne à l'occasion d'une fête à Emberton en 1900, nous permet de reconstituer brièvement la scène. La veille de la Fête-Dieu, au bord du ruisseau Tétreau, sur le lot 19 du rang I, l'on avait remarqué un arbre magnifique, d'un pied et demi de diamètre. Quand M. Chartier eut donné l'exemple, chacun y alla de son coup de hache. Le tronc, équarri sur un de ses côtés, devint la table d'un autel. Le crucifix, les chandeliers, la devanture furent faits avec les branches ou l'écorce. A l'aide d'une pelle tirée du même bois, l'on creusa une fosse pour y planter une croix formée de deux longues branches. L'installation terminée, l'on s'endormit aux bruits stridents des hiboux qui, toute la nuit, protestèrent contre cette invasion de leur domaine jusque-là inviolé.

Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, sous le dais de la forêt, en présence de toute la délégation, l'abbé Chartier célébra les saints mystères et bénit la croix,symbole de la prise de possession. Dans une allocution vigoureuse, le missionnaire prédit les grandioses résultats de cette première main-mise et commenta les termes employés par le Père Vimont, en 1642, lors de l'établissement de Ville-Marie. Après la cérémonie, M. Chicoyne écrivit, au verso de l'écorce, pour le *Courrier* de Saint-Hyacinthe, un récit de l'expédition. Chacun des assistants se fabriqua de ses mains, à même les restes de l'autel, une croix qu'il emporta chez lui comme une relique ([3]).

Notre correspondant terminait par ces mots cette relation que nous résumons: " Jamais, à ce qu'il me semble, prière

---

([3]) Mme Joseph Dion, de Saint-Hyacinthe, dont l'époux assistait à la scène, conserve encore religieusement la sienne.

plus confiante ne monta d'un coeur vers Dieu ; jamais parole apostolique ne passa plus vibrante sur des coeurs mieux préparés à la recevoir. La cérémonie tenait à la fois de celle qui marqua la prise de possession du Canada, par Cartier, sur la pointe de Gaspé en 1534, et de la première messe célébrée à Ville-Marie, par le Père Vimont, en 1642. C'était l'installation officielle, dans un monde vraiment nouveau, de l'Eglise et de l'Etat canadiens. " L'avenir devait amplement justifier les espérances des débuts et acquitter les promesses de la fondation.

Les délégués rédigèrent le rapport suivant :

Les cantons de Ditton, Chesham et Emberton sont réellement avantageux pour la colonisation et propres à former de bons centres de population ; les sociétés de colonisation de Saint-Hyacinthe et de Bagot trouveront, dans la partie de ces cantons qui leur est réservée, ce qu'il faut pour rencontrer les fins qu'elles désirent obtenir. — Les explorateurs, d'après l'examen du sol et les informations prises auprès des cultivateurs avoisinant ces cantons, sont d'opinion que les terres sont riches et fertiles. — Les explorateurs sont d'opinion que des colons devraient être dirigés sur ces terrains le plus tôt possible.

Ce rapport, publié par les journaux, fut commenté si favorablement qu'avant la fin de 1870 la *Société de Bagot* voyait plusieurs compatriotes s'établir comme propriétaires à Ditton. Au cours de l'été, on avait *abattu* cinq arpents sur chaque lot des rangs IV et V; partout on parlait du " grand abatis (*great slash*) " opéré par la société. Quelques-uns de ses membres se firent eux-mêmes colons. Peu après, au mois de septembre, MM. Joseph Dubreuil, J.-B. Brousseau, Augustin Daigneau, Flavien Dupont et Joseph Lemieux, accompapagnés de l'abbé P.-E. Gendreau, explorèrent les parties est et sud du canton. A cette occasion, fut dite à Ditton la première messe basse, le 7 septembre. Bientôt M. J.-B. Brousseau, qui

vit encore et nous a fourni beaucoup de nos renseignements, acquit les lots 55, 56, 57 et 58, du rang IV de Ditton. Ces lots sont enclavés dans le village actuel de *La Patrie*.

Dans le comté de Compton, les 18 et 19 octobre, les électeurs, en dépit d'une vive opposition, votèrent un fort montant pour la construction du chemin de fer *Saint-François et Mégantic*. Tous les vrais amis de la colonisation prirent fait et cause pour le projet. Les deux sociétés de Saint-Hyacinthe et de Bagot étaient représentées à l'assemblée par un de leurs principaux directeurs, M. J.-A. Chicoyne,le plus ardent protagoniste du défrichement dans les cantons de Ditton et d'Emberton.

Le rapatriement marchait de pair avec l'installation des voies ferrées et les travaux de découverte. Le 7 novembre 1870, un Canadien de Chestnut Hill, Conn., M. Etienne Gobeil, de concert avec son gendre Pierre Lacasse et Pierre Lacasse père, acheta, pour la somme de $3,000, les lots 10, 11, 12, 13 et 14 du rang V et les lots 10 et 11 du rang IV. Tous les trois rentrèrent ensuite aux Etats-Unis pour revenir, au printemps de 1871, avec un ami, François Lamothe, de Williamsville, Conn. Celui-ci avait fait, sur leurs instances, l'acquisition des lots 12, 13 et 14 du rang IV, ainsi que de l'hôtel French et de ses annexes, au prix de $1,350. L'abbé J.-B. Chartier, dans son premier mémoire à l'honorable Louis Archambeault, écrivait:

Je suis maintenant en rapport avec environ deux cents familles demeurant dans les Etats de Vermont, New Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut, qui, toutes, expriment la résolution de se rapatrier aussitôt que les circonstances le leur permettront. Je présume que près de cent familles reviendront d'ici au printemps. Comme je fais une condition à ceux qui veulent revenir de rapporter au moins trois à quatre cents piastres pour commencer à ouvrir des terres, un bon nombre se trouvent retardés par le manque de moyens, mais tous promettent de travailler à se mettre le plus tôt possible en état de commencer un défrichement. J'apprends avec plaisir que trois compatriotes avec qui j'étais

en rapport viennent d'acheter une belle propriété de mille acres dans le canton de Ditton.

En somme, à la fin de 1870, la colonie voyait s'ouvrir devant elle des perspectives assez encourageantes.

En avril 1871, la *Société de Bagot* chargeait M. Augustin Daigneau de parachever les travaux commencés l'année précédente. Au mois de juin, abandonné de ses 93 manoeuvres auxquels les moustiques et le *charbon* semblaient intolérables, il renonçait à la direction. Son successeur, M. François Poulin, surveilla les intérêts de la société jusqu'au printemps de 1875. Chaque membre possédait un lot; il devait en prendre possession et y remplir les conditions d'établissement. La dissolution était autorisée pour l'heure où la société aurait défriché cinq arpents sur le lot de chaque associé. Comme plusieurs d'entre eux avaient pris des terres uniquement pour favoriser quelque colon de leur choix, en 1875, ils se désistèrent au profit des colons rapatriés. A cette date, la dissolution fut prononcée et les donateurs remboursés d'une partie de leur mise.

Durant tout le cours de cet établissement, l'épreuve trempa souvent les nouveaux venus. Le 25 mars 1871, David Pépin faisait de l'abatis sur le lot 12 du rang III. Il travaillait à salaire pour sustenter sa famille domiciliée à Cookshire. Un arbre, dans sa chute, le renversa; on le releva expirant. L'abbé Gendreau ne put arriver à temps pour lui administrer les derniers sacrements. L'inhumation, comme tous les enterrements de la mission de Ditton jusqu'en octobre 1873, eut lieu à Cookshire.

Plusieurs fois aussi, l'imprudence de certains colons les fit s'égarer dans ces forêts immenses. Nul chemin n'y était tracé : pour atteindre son voisin, il fallait se guider sur le soleil ou les étoiles. Samuel Haynes, vu la crue des eaux, dut un jour s'écarter du " grand chemin " et s'enfoncer à travers

bois. Du mercredi au dimanche matin, il erra dans toutes les directions. Les colons, poussés par la charité, entreprirent, au nombre de 600 environ, une battue générale. Haynes fut découvert épuisé, demi-mort, à quelque deux milles au sud de West Ditton. On comprend l'émotion des colons devant de pareils faits, à une époque où leur petit nombre et leur isolement rendaient si étroits les liens de l'amitié.

Pour obvier à leurs maux, les hommes d'Etat continuaient d'exercer leur protection sur la colonie naissante. Le député de Bagot obtenait du gouvernement, en 1875, un octroi destiné à mettre en opération une fabrique. On y convertirait les pommes de terre en fécule pour faire du pain. Acheter le moins possible les articles de commerce, vivre exclusivement des produits du sol : c'est la maxime de toute colonie nouvelle. C'était celle que voulait appliquer à Ditton M. P.-S. Gendron. Sir G.-E. Cartier, de son côté, introduisait à la même heure les lois françaises dans les Cantons de l'Est.

Ce patronage était nécessaire. Un établissement de cette sorte ne saurait être trop favorisé, tant ses débuts sont difficiles et dispendieux. Après quinze années d'existence, la colonie de Ditton n'était nullement assurée d'un succès définitif. Presque chaque jour on voyait des colons abandonner l'entreprise pour des motifs divers : difficulté du transport par suite de l'éloignement, prix élevé des provisions, isolement de quelques-uns. Leur courage subissait un assaut d'autant plus rude que la consolation suprême d'un prêtre résident et les avantages, indispensables au colon canadien, de la vie paroissiale n'étaient encore qu'un rêve.

(À SUIVRE).

C.-Edmond CHARTIER,
Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

Lettres de Jacques Viger à Madame Viger

(1813)

(SUITE)

(*Le 12 avril 1813*). — Il y a ici plusieurs familles canadiennes, mais elles n'ont malheureusement ni le rang, ni la fortune en partage. Le seul homme avec qui l'on puisse s'associer avec satisfaction est le missionnaire Gaulin, homme instruit, aimable et fait pour la société. Il est Canadien daus l'âme et universellement estimé. Une Eglise Catholique, de pierre, a été bâtie ici dernièrement; l'extérieur n'en est pas fini. L'argent qui a servi à l'élever provient des libéralités du Séminaire et de quelques maisons de Montréal. Le Gouvernement l'a prise ces jours derniers pour un hopital. On voit aussi à Kingston une vieille maison de bois, que l'on a enlevée il y a quelques années d'une des Iles voisines, et que l'on appelle la *Maison du Commandant;* elle n'en a que le nom. Sur la Place publique on apperçoit encore quelques ruines du vieux Fort Frontenac.

Notre force navale, quand je suis arrivé ici, consistoit dans le Royal George, le Prince Régent, l'Earl of Moira et les goëlettes Simcoe et Lady Murray. On avoit sur les chantiers le Sir George, qui a été lancé depuis, et un autre vaisseau de moindre force qui n'est pas encore achevé, mais auquel on travaille fortement. A York on avoit le Gloucester, qu'on avoit fini de réparer quand l'ennemi s'est emparé de la Place; et on y construisoit le plus gros et le plus fort en bois de tous les vaisseaux que nous eussions eus sur le lac, si les circonstances ne nous eussent pas contraints d'y mettre le feu et le

détruire. Depuis l'arrivée de nos nouveaux officiers de marine, les vaisseaux ont changé de nom, et Sir Georges n'a pas voulu permettre qu'on nommât d'après lui — celui dernièrement lancé, disant: " qu'il n'aimeroit pas de voir son nom dans le hâvre de Sackett". Vous voyez qu'à cette époque on redoutoit la flotte amériquaine.

Vaisseaux	*Canons*
LE WOLFE, ci-devant Sir G. Prevost, (excellent voilier).	24
LE PRINCE RÉGENT, ci-devant Royal George.....	22
LE BÉRESFORD, ci-devant Prince Régent (excellent voilier)	12
L'EARL OF MOIRA	14
La goëlette SIMCOE (excellent voilier).....	4
" LADY MURRAY	2
Le vaisseau sur les chantiers doit avoir 18 canons.....	18
	96.

Je crois vous avoir écrit tout ce qu'on peut dire de Kingston; si ce n'est que son port est des meilleurs, — que le commerce y est florissant, — que c'est l'entrepôt des marchandises, etc., destinées pour les postes plus hauts, — et qu'avant 1784, Cataroqui n'étoit à proprement parler qu'un poste militaire, où quelques commerçans avoient des magasins. La Baie devant la Ville a 5 milles de profondeur.

Rien de bien extraordinaire n'a eu lieu jusqu'au 29 d'Avril, — si ce n'est quelques allarmes feintes ou sérieuses, — l'arrivée chaque jour de divers détachemens de troupes, — et le départ du Colonel Pearson, qui commandoit ici quand j'y suis arrivé. Cet officier n'a pas su se concilier, à ce qu'il paroit, l'amitié des habitans, et moins encore su se gagner l'affection du militaire. D'après ce que j'en ai entendu raconter, son caractère est celui d'un despote; emporté à l'ex-

cès et d'une grossièreté impardonnable envers ses officiers, qu'il maltraitoit de paroles aussi librement que publiquement. C'est dommage en vérité qu'il eut un aussi vilain défaut; car il est l'homme le plus actif et un des militaires le mieux entendu. S'il est parti *"avec la joie de la Ville"*, comme quelqu'un s'exprimoit lors de son départ, on n'a pas laissé que de le regretter bientôt sous ce dernier rapport, et son absence s'est bien vite fait ressentir. Il a eu pour successeur le Colonel Halketh, du 104e Régiment, — homme indolent et adonné au vin. Tout a langui sous lui et la même léthargie semble exister encore. Il est honteux de voir avec quelle lenteur les traveaux publics sont conduits; tout le monde est employé et rien n'avance. La conduite actuelle du Colonel Halketh, joint à quelques autres circonstances à-demi connues, ont porté le Gouverneur Général à lui donner un congé d'absence, et à déléguer le commandement de la garnison à un militaire de grand mérite, — le Col : Young, du 8e Régiment. Les choses n'en vont guères mieux pourtant, et une lenteur mortelle règne encore dans l'exécution des plans adoptés pour la défense de cette Place.

On se flattoit que la présence du Général Prevost seroit un remède puissant contre une apathie aussi dangereuse ; mais non. Le Wolfe a été vite en état de mettre à la voile, — et tout a fini là. Un autre vaisseau, qui auroit pu être lancé il y a peut-être un mois, est encore sur les chantiers et loin d'être prêt de grossir le nombre de notre flottille. La construction de deux chaloupes canonières commencées il y a déjà quelque tems, paroit être interrompue; on n'y travaille pas du moins avec assez d'assiduité. Les derrières de la ville, le Poste important où nous sommes sont d'une faiblesse extrême. Quel contraste fait notre paresse avec l'activité de nos ennemis, qui, en 57 jours ont bâti et mis en mer (d'eau douce) le Madisson, — le plus gros de leurs vaisseaux sur ce lac;

et qui sont au moment de lancer, au hâvre de Sackett, une frégate qui doit porter 40 et quelques pièces de canon : — tout cela depuis l'automne dernier seulement! Finissons, car ça me rend malade.

Le 29. — Le 29 d'Avril, j'étois Capitaine de jour et je couchois à la garde, quand au milieu de la nuit l'allarme sonna et tout le monde courut aux armes. On venoit d'apprendre la nouvelle de la prise de York, du 27, et l'on s'attendoit à une visite immédiate de l'ennemi. Je ne vous donnerai point de détails sur cette vieille affaire; je remêts à vous envoyer copie d'une narration fidèle de ce malheureux événement, — qu'une personne respectable par sa situation et qui peut puiser ses informations à la source même, a eu la bonté de me promettre de sa main. Au moins je vous dirai — que si l'on a jugé dans le tems le Général Sheaffe avec trop de chaleur ou de précipitation, on ne peut au reste le laver de tout le blâme qu'on lui a alors donné. Il a montré beaucoup d'indolence au moment de l'action, et la retraite ne lui fera jamais honneur. Le Gouverneur Prevost, tout porté qu'il étoit à excuser le Général, n'a pas laissé que de désapprouver sa conduite : il a exprimé sa façon de penser à ce sujet, — d'une manière bien ouverte, à une personne de qui je le tiens et qui l'a accompagné dans son dernier voyage à Kingston. Enfin vous verrez bientôt à Montréal le Général Sheaffe, qui y descend remplacer le Général De Rottenburg dans la Présidence du Bas-Canada : ceci en dit assez, ce me semble.

La nouvelle de la prise de York et du premier succès des Américains de ce côté, occasionna beaucoup de rumeur, et fit une impression profonde sur l'esprit de tout le monde. York de lui-même est peu de chose, mais on perdoit avec lui deux vaisseaux, et c'étoit le dépôt des approvisionnemens en tous genres de nos armées plus en avant. Ce fâcheux événe-

ment a répandu le deuil partout ici; surtout lorsqu'on a su que le Général Sheaffe n'avoit pas eu la prévoyance de mettre en sureté l'Etendart royale dont cette Capitale du Haut-Canada étoit en possession.

Le 30. — Comme les restes de notre vaillante petite armée avoient pris le chemin de Kingston et qu'elle étoit dépourvue de provisions, le commandant fit partir par eau, le lendemain, (le 30), un parti de Voltigeurs et un de milice —pour leur en porter; le tout sous le commandement du Député Quartier — Maitre général. Le Capte Herse conduisoit les Voltigeurs. Il a été huit jours dans ce voyage; et je me propose de vous faire part une autre fois de son Journal, qu'il m'a promis de me communiquer.

Le tumulte et la confusion qu'occasionne naturellement une allarme ont été la cause, dans celle du 29, de la mort d'un de nos Voltigeurs, le premier que nous ayons perdu depuis que nous sommes montés. Chacun s'empressoit de sauter sur ses armes. Un malheureux s'étant emparé d'un fusil chargé à balle, qui n'étoit pas le sien, — et ayant inconsidérément tiré la gachette pour essayer sa pierre, le coup frappa le jeune Laframboise dans le dos; et, quoi qu'on pût faire, il expira dans la même nuit. Pareil accident faillit arriver à un soldat du 104e Régiment dans une chambre voisine : heureusement que la balle vint se loger dans une brique de lard qu'un de ses compagnons tenoit à la main; il en fut quitte pour la peur.

Le 1er Mai. — Le 1er Mai dans la nuit, nous eûmes de nouveau une allarme. Je n'avois pas mis, je crois bien, trois minutes à me rendre aux casernes, et déjà tous les Voltigeurs étoient en rang dans le quarré. Le Col. Halketh, qui commandoit encore, y vint bientôt après moi. Il n'étoit *pas mal coëffé!* N'importe. Je reçus de lui l'ordre d'aller prendre poste au *center-bridge,* avec un subalterne et 10 hommes du

104e et 30 Voltigeurs. Pour le coup, je m'attendois à quelque chose de sérieux. On disoit avoir vu, ce jour là, des vaisseaux ennemis s'approchant de Kingston, et l'on pouvoit supposer avec bon sens que les Américains voulant couper la retraite au Général Sheaffe, étoient venus débarquer des troupes entre la ville et les débris de son armée. Nous nous rendimes en conséquence avec toute la célérité possible au poste assigné.

A trois milles environ en arrière de la ville, il y a une petite Rivière qui a retenu le nom de Cataroqui, — sur laquelle il y a 3 ponts. Tandis que je me rendois à celui du milieu, deux autres officiers alloient occuper les deux autres avec des troupes. Le chemin que l'armée battue devoit prendre dans sa retraite et par lequel en effet Sir Rodger est arrivé de York, étoit celui où j'étois posté cette nuit. La tête du Pont, du côté de la ville, est très susceptible de défence. On y a élevé un petit retranchement de pièces et de fascines et on y a percé les embrasures de deux pièces de canons. La rivière, qui est à cet endroit passablement large, a en outre un lit extrêmement vaseux, et ses bords sont hérissés de brossailles.

Mon premier soin en arrivant fut de défaire le pont, c'est-à-dire d'en ébranler le plancher, sans pourtant en jetter les pièces à l'eau, comme on me conseilla d'abord de le faire. Je ne voulois point empêcher le Général d'effectuer sa retraite; ce qui eût été le cas, s'il fût venu cette nuit et qu'il eût trouvé le pont détruit. En outre, voyant l'impossibilité où auroit été l'ennemi de traverser cette rivière, qui n'est nulle part agréable et dont les deux autres ponts étoient brisés, je ne voulois pas leur en faciliter le passage — en jettant à l'eau des madriers dont ils pouvoient construire un radeau, s'ils eussent mis la main dessus. Je me contentai donc de mettre ces madriers en état d'être enlevés facilement, et, à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, je me proposois de les rassembler en un tas à la tête du Pont, en avant du retranchement et de met-

tre un parti d'hommes derrière. Au monde que j'avois — c'eût été l'affaire de deux minutes; car je dois vous dire que je reçus bientôt un renfort de milice de 40 hommes, sous un Capitaine, — et que le Chevalier De Lorimier vint me joindre avec 20 sauvages. J'allai planter moi-même six sentinelles, deux-à-deux, de l'autre côté de la Rivière,—à 300 pas les unes des autres; j'envoyai en avant, pour *reconnoitre,* un des Cavaliers à mes ordres, et je détachai quelques sauvages pour la découverte.

Après avoir mis dix pieds de ce pont en état d'être enlevés dans un clin d'oeil, je revins à mes hommes pour leur assigner leur place en cas de besoin. Je me trouvois commander alors 100 hommes, 3 dragons, 1 Capitaine et 3 Subalternes, et je crois qu'on auroit pu faire quelque chose: mais — dragons, patrouille, sentinelles, — pas une âme, en un mot, ne vit ombre de l'ennemi, et le jour nous surprit sur nos pieds,— plus fâchés et enclins au sommeil — que *transis de frayeur.*

Adieu, ma chère Amie. Embrassez pour moi la chère petite famille, et dites à Maman que je l'aime de tout mon coeur, et lui souhaite bonne santé et courage.

Tout à vous,

Votre Serviteur et Ami,

JACQUES VIGER,
C. V. C.

P. S. — Ne m'oubliez pas auprès de mes amis.

III

A la même.
par faveur de l'Enseigne
Campbell, Milice incorp :

Du Camp des Voltigeurs, à la Pointe-Henri,
le 12e juin, 1813

Ma chère Amie,

Je veille pour vous entretenir de nos Voltigeurs, — vous parler de leur courage, de leur bravoure, et vous prouver par des faits que les Canadiens méritent le titre — de " *dignes héritiers de la valeur de leurs Pères.*".

Le 17 mai 1813. — En obéissance à un ordre général de ce jour, nous traversâmes de Kingston à la Pointe Henri, pour y camper. La place qu'on nous y assigna étoit toute couverte de souches et de cailloux, et le terrein fort inégal ; mais à force de travail nous sommes parvenus à nétoyer et applanir l'endroit, et nous y avons maintenant une longue et large rue que nos tentes bordent des deux côtés, et qui fait plaisir à voir. La hauteur et la position du site, — que rien ne commande aux environs, — nous font appercevoir à la fois — un lac immence s'ouvrant devant nous, et dans le lointain quelques isles; — à droite, la ville et son joli côteau, — le Port et ses vaisseaux, — la Pointe Frédérick, ses fortifications et ses chantiers; à gauche, l'Isle Wolfe, dont la grande surface est couverte de bois. Elle est habitée. Hors de la Ville et du contrôle immédiat des *Grosses têtes;* sous le commandement d'un Supérieur qui sait traiter ses officiers en gentils-hommes et s'en faire aimer; — nous vivons ici sans

contrainte, heureux et tranquilles. Le Major est notre ami.

La compagnie légère du 104e Régiment étoit campée à la Pointe-Henri, quand nous y sommes venus prendre nos quartiers, et le Major Drummond, Lieutenant Colonel Provincial, y commandoit. Ce Régiment est le même connu sous le nom de " New Brunswick"; et dans lequel j'ai retrouvé trois jeunes-gens que j'ai bien connues : ce sont les Sergens Roi et Giasson et le soldat Laberge. Le premier est fils du vieux Roi, du faubourg St-Laurent; son frère, qui a étudié avec moi, est maintenant Notaire à Montréal. Le second est le neveu de Mr Giasson, de la compagnie du Nord-Ouest. Le troisième est de Varennes; il étoit au collège de mon tems et prenoit sa pension chez mon oncle Louis Viger. Le pauvre garçon n'a pas plutôt appris que j'étois à Kingston, qu'il est venu à l'auberge où je logeois, pour me voir.

Je ne puis faire mention du Colonel Drummond, sans me sentir porté à vous en faire le portrait, et vous en dire tout le bien que j'en connois. Dans le mois d'Avril dernier, sur la marche, j'eus l'occasion de diner avec lui à Cornwall; il montoit à Kingston avec deux Compagnies de son Régiment. Le peu d'instans que je passai alors avec lui me prévinrent beaucoup en sa faveur : ce sont de ces hommes que l'on aime et que que l'on respecte à la fois, et qui vous inspirent de la confiance avant même de les connoitre. J'ai éprouvé depuis, que ce n'étoit pas à tort que je me prévenois pour lui, et plus je vas, plus je deviens prévenu à son égard.

Le Colonel est un homme de taille, — d'un port majestueux; sa physionomie est des plus agréables. Il a quelque chose de fière dans la démarche, — et qui ne le connoit point — pourroit le croire un peu prévenu de lui-même : je serois enclin, ce me semble, à lui pardonner cette faiblesse, s'il l'avoit; car il a toutes les raisons du monde d'être content de sa personne. Il parle très bon françois, — il en a le par-

fait accent, et joint à la pureté du langage — tant de douceur dans l'expression et un air si gracieux, que la conversation en devient plus agréable et la prévention plus forte en faveur de son caractère. Vous l'approchez facilement et avec confiance. Il n'a point cet air repoussant que je remarque en tant d'autres officiers de son rang, et même de rang inférieur : tout au contraire; qui que vous soyez, il vous reçoit avec bonté, il vous écoute attentivement, et la politesse ne le trouve jamais en défaut. Aux grands talents qu'on lui donne, le Col. Drummond unit la connoissance de la médecine, et je l'ai vu soigner ou pancer de ses propres mains ses soldats et nos Voltigeurs; quand le docteur ne se trouvoit pas à main, ou qu'il étoit le premier à en rencontrer qui eussent besoin de son assistance.

Tant de belles qualités jointes à la réputation de bravoure dont il jouït, et qu'il a si bien soutenue à l'affaire du Hâvre de Sackett, l'ont rendu l'idole de ses officiers et de ses soldats, qui le chérissent autant — qu'ils estimoient peu le Colonel Halketh.

Mais parlons des Voltigeurs, je vous l'ai promis en commençant ma lettre.

Le 24. -- Gananoqui est un Poste à 24 milles plus bas que Kingston, où nous avons une Redoute; la garnison qu'on y entretient est formée de la milice de l'endroit et de troupes qu'on y envoie d'ici. Neuf Voltigeurs sous les ordres du Caporal ou *Lance-Sergent* Chrétien, y faisoient devoir, le 24 Mai, lorsqu'un officier commandant une chaloupe canonnière (Mr Majoribanks) y vint débarquer 30 hommes de milice qu'il avoit à bord. Il avoit apperçu un semblable vaisseau ennemi sur la rivière et avoit proposé à son monde de courir l'attaquer; mais ces bonnes gens ne se sentant pas encore las de vivre, il faut croire, se refusèrent du mieux qu'ils purent à

ses offres *hostiles et sanguinaires.* Le poltron a tout aussi bien que le brave sa petite rhétorique; et l'habilité des soldats *philosophes* du *gun-boat* à faire entrevoir les risques d'une telle entreprise frappa tellement notre marin, qu'il rama aussitôt vers Gananoqui.

Vous concluez de là sans doute que, convaincu de la justesse du raisonnement qu'on vient de lui faire, il s'est enfin rendu à la raison et qu'il est revenu à des sentimens *plus humains!* hélas! vous êtes dans l'erreur. Ce sont des âmes damnées que ces matelots anglois, — qui n'aiment que plaies et bosses. Ils n'ont aucune notion de la logique des collèges, ou s'ils en parlent ce n'est qu'avec le sourire du mépris; prétendant que le boulet est le meilleur argument du monde, et que l'on tire plus de raison d'un bon canon que du cerveau le plus fécond; etc, etc, etc. Voilà d'étranges gens! N'importe. Après avoir mis à terre ses 30 *logiciens,* qu'il honoroit d'une autre épithète, m'a-t-on dit, — l'officier de marine, qui n'avoit pas renoncé à son projet d'attaque, demanda si quelqu'un vouloit en partager l'exécution volontairement. A sa grande satisfaction il trouva autant de gens de coeur qu'il pouvoit en avoir besoin : un Subalterne et 10 hommes du 104e Régiment— Chrétien et les neuf Voltigeurs s'offrirent volontaires. Six hommes d'équipage qu'il retint avec lui poussèrent à l'instant au large et donnèrent après la chaloupe ennemie : ils ne purent jamais la rejoindre.

Frustré de nouveau dans son attente, — mécontent d'avoir manqué son coup une seconde fois, mais ne voulant pas revenir sans avoir rien fait, Mr Majoribanks, résolut de faire une descente à Graveley-Point, dont il étoit peu éloigné. C'est un petit village d'une vingtaine de maisons, où l'ennemi a du canon et des troupes. La proposition fut reçue avec joie, et l'on commença par s'emparer de deux hommes que Chrétien

et quelques autres allèrent enlever d'une maison, pour nous montrer le chemin et nous guider.

Il étoit encore nuit quand nous débarquâmes (à 2 heures du matin,) à Graveley Point l'ennemi avoit déjà abandonné la place. A la nouvelle de l'approche de notre petite bande de braves, ils avoient pris lâchement la fuite: et sans pouvoir rendre compte de ce que ce pouvoit être, il avoit été facile de s'apercevoir de dessus la chaloupe, qu'il se passoit à terre quelque chose d'extraordinaire; car les chandelles *ne faisoient qu'un rond* dans les maisons, et on avoit fini par les éteindre toutes.

Le 25. — On met pied à terre, — on laisse quelques soldats du 104e à la garde de la chaloupe, et l'on s'avance avec précaution. Chrétien est en avant, l'officier de marine le suit avec le reste de la troupe. Ils traversent le village, brisent les fenêtres à coups de sâbre ou autreemnt; mais personne ne se montre et ils arrivent sans l'ombre d'opposition à la maison de l'officier Commandant: c'étoit un Major. Il y avoit encore de la lumière chez lui. Le factionnaire demande *qui va là ?* On le menace de lui casser la tête, s'il ne se rend prisonnier: il prend la fuite. Chrétien alors ordonne à ses Voltigeurs (les troupes étoient plus en arrière,) de se jetter dans la maison par les fenêtres, et lui-même il enfonce la porte. Le Major sur ses gardes et armé d'un pistolet, le lui tire à bout portant, — il fait fausse amorce; au même instant il est étendu mort dans la place, du coup de fusil que Chrétien lui décharge dans la poitrine.

On trouva sur une table 4 autres pistolets chargés, 20 cartouches et 2 sâbres, le seul bûtin qu'on permit à nos hommes d'emporter. Ces cartouches contenoient chacune 12 petites balles ou *postes*.

On ordonna en même tems la retraite, et, après avoir re-

mis chez eux les deux habitans qui avoient servi de guides, on reprit la route de Gananoqui. Telle a été la conduite de Chrétien dans cette occasion; je me flatte qu'elle lui vaudra la paye de Sergent, — il a des droits à cette petite récompence. — Les Voltigeurs présens à cette Affaire sont :

	Le L. Sergt Chrétien	Capt. Viger.
1.	Le Volt : Facette	
2.	" Macarti	
3.	" Sauvéat	Capt. Herse.
4.	" Maurepas	
5.	" Larose	
6.	" Petit-Jean	Capt. Adhémar.
7.	" Bussière	Capt. Johnson.
8.	" Pigeon	
9.	" Chamberland	

(À SUIVRE)

Jacques VIGER.

A travers la Nature

SOMMAIRE. — Un phénomène en mer. — Un phénomène sur terre.

UN PHÉNOMÈNE EN MER.—Les passagers de la *Provence,* lors de sa traversée de New York au Hâvre, à la fin de mars 1914, ont été les témoins d'un singulier phénomène. " Nous venions à peine de quitter le grand port américain, a raconté le commandant du paquebot, qu'une violente tempête de neige nous vint assaillir du nord-ouest. Nous en eûmes pour deux jours, avec une mer énorme et une vue bouchée à ne pas voir à quatre mètres devant soi. Un vrai blizzard, et un rude, par dix à douze degrés (centigrades) en bas de zéro. " Le capitaine expose encore que, autant pour s'éloigner des glaces que pour éviter la rencontre des navires, il dut *faire du sud* et se trouva bientôt à naviguer en plein *gulf-stream.* Or voici ce qui se passa.

A un moment donné, et cela durant plusieurs heures, la température de l'eau de mer étant à 19 degrés au-dessus et celle de l'air à 10 degrés au-dessous de zéro — soit une différence de 29 degrés — des vapeurs se dégagèrent du sein de l'océan, qu'on aurait dit en ébullition, qui formèrent à quelque distance au-dessus du niveau de l'eau comme une brume épaisse que fouettait la tempête. " Au milieu des tourbillons de neige, raconte toujours le capitaine, et parmi les lames qu'on ne distinguait pas de la passerelle, mais qui se ruaient sur le pont avec fracas, nous avons eu l'impression, plutôt fantastique, de bouillir dans une gigantesque chaudière... tout en grelottant. " L'Atlantique s'était transformée en marmite !

N'est-ce pas là un curieux phénomène? D'ailleurs le gulf-stream en produit plus d'un. C'est à lui, par exemple, que la France doit la douceur et la beauté de son climat. Le tout-puissant courant charrie les glaces loin des côtes de Bretagne et de Normandie. Et c'est tout profit pour la France tant jolie. D'aucuns, paraît-il, en sont jaloux.

C'est ainsi que nos voisins les Américains, que rien n'embarrasse, chacun sait cela, ont songé à modifier le cours du gulf-stream. Il ne s'agirait rien moins que de construire un beau jour une digue, oh! mais une digue comme seuls les fils de l'oncle Sam sont capables d'en faire une: une digne géante, la plus géante *in the world!* Cette digue, on la ficherait quelque part sur la route du fameux courant, et le tour serait joué. Je ne sais pas si cela se fera, mais c'est bien américain.

Un phénomène sur terre.—Si la mer a ses phénomènes, et de bien beaux, la terre a aussi les siens, et ils sont de même fort intéressants à examiner. Je lisais récemment dans une revue scientifique la réflexion que voici: "Vous est-il jamais arrivé, errant dans la campagne,de suivre une voie de chemin de fer? Et,alors,avez-vous remarqué les sons,tantôt plaintifs,tantôt stridents,qui ont l'air de s'échapper des fils électriques qui bordent la voie ferrée ? Ils ont tôt fait d'agacer les nerfs du promeneur, pour peu qu'il soit facile à exciter et de tempérament prosaïque. L'âme du poète ou du rêveur, au contraire, se laissera souvent bercé au rythme de cette chanson qui ne se lasse pas. Mais cette chanson, précisément, d'où vient-elle? Est-ce le vent, vous imaginez peut-être, qui en passant dans les fils chargés de fluide en tire, comme d'une harpe éolienne, ces harmonies étranges? Eh! bien, détrompez-vous. Voilà qu'un savant vient de découvrir — que ne découvrent-ils pas ? — que ces sons puissants et tenaces viennent du sous-sol, qu'ils sont dûs à des manifestations magnétiques, et

il en a conclu qu'en les étudiant attentivement, on pourrait, de leurs notations, tirer des indications pour le temps *qu'il va faire!* "

J'aime assez ce savant et son idée. Mais je remarque que l'idée pourrait être aussi bien d'un poète aux longs cheveux. Quoi de plus poétique, en effet, que d'entendre monter ces voix qui viennent des profondeurs du sol, à travers les épaisses couches de glaise, à travers les durs étages de granit et de pierre : voix des germinations lentes ou des plantes aux tiges frêles, voix de l'armée des brins d'herbe ou de la colonne des épis de blé qui s'élancent à l'assaut du jour, voix des sources pures qui se frayent un passage pour venir jaillir au soleil et s'épandre et jaser sur un lit de mousse ou de cailloux, voix des eaux, voix des minéraux, voix des végétaux... O barde! prends ton luth, et chante! Moi, j'aime autant me taire pour mieux écouter, le long des grandes voies au double ruban d'acier, l'oreille tendue vers les fils du télégraphe ou du téléphone qui vibrent, la grande, la belle, la riche, l'opulente *chanson de la terre.*

Luc DUPUIS

De Montréal à Marseille

NOTES ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

TROIS heures après avoir quitté la gare *Windsor* (Montréal) je commençais à m'apercevoir que nous étions aux abords d'un pays étranger. A tout instant, dans le train, passaient et repassaient de mystérieux personnages, avec des airs de grands *inquisiteurs* non de la foi des passagers, mais de leurs effets et de leur mine. L'un perquisitionnait dans notre valise; l'autre nous dévisageait pour s'assurer que nous n'étions pas des Chinois déguisés, ou quelques autres immigrants suspects; un troisième nous demandait si nous appartenions au *Canada* ou aux *States*. Pendant ce temps, il est vrai, le nègre imperturbable faisait nos lits; mais, quand nous y fûmes entrés, nous nous demandions si on n'allait pas venir examiner de quel côté nous étions couchés, du côté du *Canada* ou du côté des *States*. Toutefois on nous laissa dormir tranquilles.

En douze heures, l'implacable locomotive avait dévoré ses 384 milles, et, le lendemain matin, à 7.15 heures, nous nous trouvions à New York. Une automobile me prend à la gare centrale, et, moyennant $3.75, me mène de l'autre côté de l'Hudson, à Hoboken. (N. J.), où m'attend le *Kônigin Luise*, grand paquebot de la *North German Lloyd*, qui s'est chargé de me faire franchir l'Océan, et que je ne quitterai qu'à *Gênes*, au bout de treize jours et demi de traversée.

Ce même jour, 17 juin (1913), à 11 heures a.m., la fanfare du bord donne le signal du départ, pendant que l'énorme che-

minée du navire jette son cri rauque et lugubre. Aussitôt dans tous les coins du bateau retentissent les *good-byes* et le claquement des baisers d'adieu.

Les barrières du quai sont bondées de grappes humaines. A mesure que nous quittons le port avec une majestueuse lenteur, les coups de chapeau se font plus pressés, les mouchoirs et les petits drapeaux étoilés s'agitent plus fiévreusement. Parents et amis veulent murmurer une dernière parole, aussi loin qu'ils pourront être entendus; ils veulent faire un dernier signe, aussi longtemps qu'ils pourront être vus. Pour les spectateurs du rivage, le départ d'un navire a vraiment quelque chose de funèbre. Cette masse qui, en repos au quai, paraissait si énorme, se rapetisse à vue d'oeil en s'avançant vers les grandes eaux; on a beau ajuster ses lorgnettes, bien vite on cesse de distinguer les passagers et de surprendre leurs signes d'amitié; à son tour la coque massive du géant des mers devient un point microscopique, qu'on perd rapidement de vue, les mâts surnagent encore, mais peu de temps; et, sans presque qu'on s'en doute, c'est la disparition totale du puissant navire à l'horizon mystérieux, dans le gouffre mouvant de l'océan, où l'on ne peut s'empêcher de songer que maint vaisseau a sombré, que de nombreuses vies humaines ont été englouties, que se déchaînent parfois des tempêtes terribles qui font de la flottante demeure, construite par les hommes, leur jouet, un peu comme sur terre le vent d'orage fait son jouet d'un fétu de paille.

Malgré les assurances que nous donne la science moderne contre la colère des éléments on comprend que le coeur se serre des mères et des amis, qui s'en retournent, après avoir ainsi vu fuir loin d'eux quelques personnes aimées. On comprend qu'instinctivement une prière fervente monte de leur coeur mélancolique vers le maître des flots et des ouragans.

Le voyageur, lui, éprouve une première impression d'or-

dre moins subtil. Quand les derniers vestiges de la côte se sont évanouis à ses yeux; quand il se sent bien isolé entre les eaux et le firmament, il examine anxieusement l'apparence générale de la plaine mobile, sur laquelle il vogue; il scrute l'horizon, étudie la direction et la force du vent. Ce n'est pas qu'il craigne pour la solidité du paquebot, qui l'emporte ; mais il ne peut se défendre d'une certaine appréhension de crises et de cataclysmes internes. Que lui réservent ces treize ou quatorze jours de navigation? Va-t-il être ou ne pas être la proie du redoutable mal de mer? Là est la question sombre.

Sans doute il n'est pas tenté, comme le bon vieil Horace, de maudire le mortel qui, le premier, sur quelques planches mal jointes, s'avisa de braver la fureur des ondes; car enfin, grâce à ce coup de hardiesse, il pourra avant peu, en dépit du gouffre séparateur, revoir des êtres et des lieux pleins d'attraits pour lui; mais il est bien près de se plaindre qu'il y ait tant d'eau sur une aussi médiocre planète que la terre; il n'est pas loin d'envier le sort des heureux Martiens, par exemple, qui n'ont point de ces étendues liquides sur leur coin de monde; qui, par conséquent, n'ont pas plus à redouter le mal de mer qu'à déplorer tant d'espaces incultes. Toutefois il se console à la pensée que le mal n'est pas sans compensations.

N'est-ce pas une compensation que les efforts admirables auxquels les obstacles semés sur son chemin contraignent l'homme; et de ces efforts notre batèau n'est-il pas une preuve frappante? Que de calculs, que de prévoyance n'a-t-il pas fallu à ses constructeurs, non seulement pour lui assurer l'équilibre sur l'abîme mouvant et orageux, mais encore pour nous procurer, à nous, passagers, l'extraordinaire confort, dont nous jouissons? Dans ce grand hôtel flottant on mange, on dort, on danse, on joue, on s'amuse avec autant de sécurité que si l'on était sur la terre ferme. On sait qu'une intelligence maîtresse veille sur tous les mouvements du navire,

qu'un pilote est à la barre, qu'une vigie est à l'avant, qui donnerait l'éveil à la moindre apparence de danger; on sait que chaque coup d'hélice vous approche un peu plus de votre but; on attend, sans le moindre souci, qu'apparaisse le port où l'on doit descendre. Dieu, semble-t-il, doit voir avec une certaine satisfaction le merveilleux parti que l'homme tire du faible rayon intellectuel, dont il l'a doté, pour s'assujettir les forces de la nature, et se montrer vraiment roi dans un domaine, où tant d'énergies lui sont instinctivement rebelles.

Mais revenons à des considérations plus positives. A part l'équipage, qui est à peu près exclusivement teuton, et ne sait bien que l'allemand, la physionomie de notre bateau est nettement américaine. Nous avons là, je crois, des représentants des quarante huit états de la *grande république*. On parle anglais. Oh! un anglais, la plupart du temps, tel qu'il peut être écorché par des gosiers d'allemands, d'italiens, de suisses et autres européens, tout fraîchement américanisés. C'est un anglais qui n'a rien d'académique et ne ressemble que de bien loin à celui qui se parle à Oxford ou à Cambridge.

A part celui qui écrit ces notes, il y a sur le *Königin Luise* deux autres prêtres, un allemand américanisé, professeur au petit séminaire de la cathédrale de Chicago; un italien, appartenant à la société de Saint-Raphaël, société, dont les membres, en qualité de chapelains volontaires, accompagnent, aussi bien au retour qu'à l'aller, les italiens émigrants, surtout ceux qui font la navette entre l'Europe et les deux Amériques. Il remplit le rôle de curé à bord. Suivant les conditions que le gouvernement du Quirinal a imposées aux différentes compagnies de transport, nous avons en outre un commissaire royal et un médecin, préposés uniquement au soin des italiens d'entrepont, lesquels d'ailleurs sont fort peu nombreux, et ne reviennent chez eux, pour la plupart, que parcequ'on leur a refusé l'entrée de cet *Eldorado* qu'est l'Amérique.

Le 18 juin, lendemain de notre embarquement, étant un dimanche, avis est donné par affiche publique que la messe sera dite dans la salle à dîner de seconde classe à 9.30 heures. Je la célébrais. Ce fait me rehaussa singulièrement auprès d'un certain nombre de protestants. Un brave citoyen de Baltimore, avec qui je ne tardai pas à devenir intime, me présenta désormais à ses amis avec cette infaillible recommandation : *the priest, who held the service last sunday* (le prêtre qui présida au service, dimanche dernier). Quant aux garçons de table, ils furent désagréablement surpris de me voir arriver en retard à la salle à manger. Comme je m'efforçais de leur faire comprendre que j'avais dû dire la messe, à 9.30 heures, ils me demandèrent pourquoi je n'avais pas déjeûné auparavant. Il eut été inutile de leur donner de plus amples explications et je les laissai maugréer en me servant.

Ce même deuxième jour de navigation, je fis la découverte de deux *Soeurs de Sainte-Dorothée*. Les *Soeurs de Sainte-Dorothée* sont une congrégation italienne fondée à *Gênes* par le frère du moraliste Frassinetti, il y a une cinquantaine d'années. Elles avaient en Portugal douze florissantes maisons, qui toutes, lors de la dernière révolution, furent attaquées et bombardées, sous prétexte qu'elles tenaient des Jésuites réfugiés dans leurs souterrains. Alphonse Costa, ministre de la Justice, proclama même que les *Soeurs de Sainte-Dorothée* étaient encore plus perfides que les disciples de Loyola. Evidemment on ne pouvait tolérer en Portugal de pareilles vipères sans compromettre la naissante république ! Leurs maisons prises et saccagées, elles furent toutes impitoyablement jetées hors du pays. Les deux Soeurs du *Kônigin Luise* revenaient de New York, où elles avaient accompagné et installé une petite colonie d'expulsées, qui continueront, sur les bords de l'Hudson, l'oeuvre de bienfaisance et d'éducation qu'un sectarisme stupide et brutal les a empêché de poursuivre sur

les bords du Tage... à moins que, là aussi, elles s'amusent à comploter et qu'un beau jour, avec l'aide de ces éternels conspirateurs que sont les Jésuites et qui ne leur manqueront pas plus à New York qu'à Lisbonne, elles fassent sauter *Wall Street* par le moyen de tonneaux de dynamite qu'elles auront accumulés dans les *subways*. Jusqu'ici pourtant l'*Oncle Sam* pas plus que *Tammany Hall* ne semblent soupçonner l'imminence du danger. Peut-être manquent-ils de la clairvoyance des républicains portugais. Il faut dire aussi que les Soeurs ont si peu le masque de conspiratrices et d'anarchistes! Celles du *Königin Luise,* en tous les cas, sont de bonnes brebis du bon Dieu, sur le visage desquelles rayonnent une paix et une joie surnaturelles, qui leur attirent les sympathies de tout le monde. Elles ne parlent malheureusement pas l'anglais; mais l'une des deux ne parle pas mal du tout le français. Des dames et demoiselles américaines sortent tout ce qu'elles savent de la langue de Racine et de Fénelon pour causer avec elle... Oh! que j'envie votre calme et votre paix, lui dit un jour une des voyageuses; moi je suis dans une inquiétude continuelle. Etes-vous catholique, lui réplique la Soeur? — Non. — Eh, bien! alors êtes-vous sûre d'être dans la voie qui mène à Dieu? — ? — Pourquoi ne vous adresseriez-vous pas à quelqu'un des prêtres qui sont sur le bateau, il vous instruirait mieux que je ne puis le faire. — Mais l'interlocutrice s'en tint là.

Dans les entretiens avec un *congrégationaliste*, directeur d'une maison d'éducation dans le Wisconsin, on vint à parler de la neutralité scolaire. " Nous l'avons abolie chez nous, dit-il. Nous lisions quelques versets de la Bible et faisions quelques prières avant les classes; mais deux ou trois catholiques de ceux qui fréquentaient notre école protestèrent contre un exercice de nature cependant à ne choquer les convictions religieuses de personne. Ainsi, continua-t-il, les catholiques exigent une stricte neutralité dans les écoles, qu'ils ne peuvent

conduire à leur gré ; avec leur intransigeance ils soutiennent un système qui fait qu'il existe en Amérique une effroyable ignorance religieuse. Où voulez-vous que les enfants apprennent la religion? A l'école? Il est interdit de l'enseigner. Dans la famille? Les parents ont bien d'autres soucis, et qu'en connaissent-ils eux-mêmes. Au temple? Combien n'en savent pas le chemin. Et puis que voulez-vous qu'on retienne d'une lecture hebdomadaire de la Bible et d'un prêche d'une demi-heure? Il y a bien les *sunday-schools;* mais ces écoles dominicales ne sont pas obligatoires et peu les fréquentent d'une façon suivie. " La conséquence, nous l'avouions à notre tour, c'est que les jeunes Américains s'élèvent comme les enfants des bois, en petits sauvages. Seulement la conclusion, ce n'est pas qu'on protestantise les écoles publiques, c'est qu'on les supprime,et qu'on laisse chaque confession religieuse avoir ses propres écoles, l'Etat se contentant de son rôle d'inspecteur, et subventionnant chaque école au *pro-rata* du nombre de ses élèves. Ce raisonnement ne parut pas plaire à notre grincheux pédagogue. Lui-même d'ailleurs ne témoignait pas d'une instruction religieuse bien étendue et bien sûre; outre qu'il partageait la plupart des préjugés protestants contre l'Eglise romaine, il s'imaginait que le dogme de l'Immaculée Conception signifiait pour nous la conception de la Vierge par une opération surnaturelle du Saint-Esprit.

Je trouvai un compagnon instruit, intéressant, et parlant un anglais très pur, dans un grand industriel de Boston. Il était encore tout plein de la conférence de M. Constant d'Estournelle, qu'il avait entendue, peu de jours auparavant, dans la capitale du Massachusetts. Naturellement il avait adopté les idées du grand apôtre du pacifisme. Il avait particulièrement retenu l'assertion que le facteur de la guerre aujourd'hui était l'argent, encore plus sûrement que le canon ou le *dreadnought.*

Or, avait ajouté l'orateur français, si le Japon s'accordait la fantaisie de déclarer la guerre aux Etats-Unis, il ne trouverait pas, vu l'état de ses finances, un seul banquier pour lui prêter l'argent nécessaire à cette oeuvre de mort. Les Yankees présents avaient applaudi frénétiquement, cela va de soi. Mais il y avait un Japonais dans l'auditoire; à la sortie de la salle on remarquait, paraît-il, sa figure allongée.

Notre Bostonien vint à parler du pont de Québec, de celui qui n'est plus. Un jour, à ce qu'il nous dit, il descendait le Saint-Laurent en route pour l'Angleterre. Il était en compagnie d'un fonctionnaire du *Grand Tronc*. Arrivé au *Cap-Rouge*, il appela l'attention de celui-ci sur ce bras de fer, qui s'avançait isolé au-dessus et jusque vers le milieu du fleuve; il lui en prédit la chute certaine en se basant sur des défectuosités élémentaires, qu'il était facile de remarquer, que notre industriel nous expliqua, mais que je n'ai pas retenues. A son retour d'Angleterre la structure de fer était en effet tombée. Je lui fis observer que c'était une compagnie américaine qui avait eu l'entreprise. Je l'ignorais, répliqua-t-il, j'en suis vraiment mortifié pour mon pays.

Au hasard des conversations je surprenais des propos comme ceux-ci : il n'y a plus aux Etats-Unis les facilités qui existaient autrefois de faire de l'argent, la terre est désertée pour les attractions des villes, les professions son encombrées, les industries accaparées par les trusts. J'ai retenu textuellement cette phrase : " Nous devenons un peuple de millionnaires et d'esclaves. Dans quelque temps le socialisme trouvera un beau champ à cultiver parmi nous. "

Je note et ne juge pas. Encore moins me permettrais-je de pronostiquer quoi que ce soit sur la nouvelle administration *Wilson*. Je laisse à d'autres de discuter si elle changera ou ne changera pas la face des Etats-Unis.

Dès le premier jour j'avais déniché parmi les passagers

un *jeune turc,* jeune au double sens physiologique et politique du mot. A l'en croire, il fut, pendant une nuit, un des gardiens de l'ex-sultan Abdul-Hamid, fait prisonnier. Fils d'un haut fonctionnaire des Postes turques, il étudiait, avec quatre ou cinq de ses compatriotes, à l'*Université Columbia* de New York, et il retournait, pour ses vacances, à Constantinople. Ayant fait son cours secondaire au lycée de la *Mission laïque* à Salonique, il parlait très couramment le français. Comme je lui exprimais mes doutes sur le succès de la *réforme* entreprise par les *jeunes turcs,* il m'avoua que la génération présente des politiciens ne pourrait rien changer; mais on comptait sur les nombreux étudiants que le gouvernement actuel entretient à l'étranger, notamment à Paris, où ils sont plusieurs centaines. S'il suffisait de ne plus croire au rôle surnaturel de Mahomet pour créer une nation ottomane, je crois qu'en effet les jeunes turcs auraient des chances de succès. On demandait au nôtre à quel moment précis du point du jour devait commencer le jeûne du Ramadan. Je ne sais pas, répondit-il dédaigneusement. N'êtes-vous donc pas musulman ? — Oui, je le suis; mais toute ma religion consiste à ne faire de mal à personne. Quant aux pratiques positives des religions, quelles qu'elles soient, je n'en ai cure. On reconnait bien là l'élève de la *Mission laïque* et de *M. Aulard,* son grand promoteur. Il est vrai qu'on ne peut guère regretter qu'un esprit humain se libère de la monstrueuse duperie qu'est l'Islam. Seulement, quand la duperie n'est remplacée par rien, il est fort improbable que le diable y perde quelque chose. Il est donc permis de douter que le parti de libres-penseurs et de francs-maçons, que sont la plupart des *jeunes turcs,* fasse jamais oeuvre vraiment civilisatrice, supposé qu'il triomphe du fanatisme brutal de l'immense majorité de ses coreligionnaires. Mais, allez, et malgré ses échecs dans les Balkans, l'Islam n'a pas dit son dernier mot; il ne l'a pas dit

en particulier aux Indes, où il compte plus de 60 millions d'adeptes, dont les chefs sont en train de s'unir à ceux des Hindous contre la domination anglaise. Et en Turquie même, toute affaiblie qu'elle est, les Puissances chrétiennes ont raison de se tenir sur la défensive aussi bien sous le règne de Mahomet V que sous celui d'Abdul-Hamid.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

A travers les Faits et les Oeuvres

La crise de l'Ulster.—L'attitude des officiers de l'armée.—Une erreur du ministre de la guerre.—Nouveau règlement disciplinaire.—Démission du colonel Seely.—Elle est acceptée.—Un coup de théâtre. — M. Asquith prend le portefeuille de la guerre. — Le débat sur le *Home Rule*. — Le bill est adopté en deuxième lecture.—Sir Edward Carson dénonce un complot contre l'Ulster.—Une enquête est refusée.—En France.—L'affaire Calmette-Caillaux.—L'affaire Rochette. —Un débat dramatique.—Une enquête parlementaire.—MM. Caillaux et Monis blâmés.—La Chambre repousse une demande de poursuites.—Les élections générales.—Perspectives peu encourageantes.—Le conflit mexico-américain.—Prise de Vera-Cruz. — Le rappel de la loi concernant l'exemption de péage pour les caboteurs américains.—A Ottawa.—L'exposé budgétaire.

DEPUIS notre dernière chronique bien des incidents nouveaux se sont produits sur la scène politique anglaise. Nous avons mentionné déjà la crise provoquée par l'attitude d'un certain nombre d'officiers appartenant aux régiments stationnés en Irlande. Nous avons vu comment ils avaient offert leur démission à la suite de certains ordres, indiquant, à leur avis, une intention agressive contre l'Ulster, et comment ils l'avaient retirée, moyennant des garanties qui leur auraient été données par le gouvernement. Là-dessus une grande tempête s'était élevée. Dans les rangs ministériels une foule de députés radicaux et *laborites* avaient protesté contre ce qu'ils appelaient la faiblesse du cabinet. Le cri de *La nation contre l'armée* se faisait entendre. Le gouvernement semblait hésitant et réti-

cent. Le premier ministre parlait de malentendu. Bref la situation était extrêmement inquiétante. Pendant deux ou trois jours, on s'est demandé ce qui allait survenir. Enfin des informations plus précises ont été données au Parlement. Et il en est ressorti qu'effectivement le ministre de la guerre et le Conseil de l'armée avaient adressé aux officiers récalcitrants des déclarations qui outrepassaient d'une manière fâcheuse les déterminations arrêtées dans le cabinet. Le brigadier général Gough, commandant du camp de Curragh, avait écrit au *War Office* pour l'informer qu'une des premières questions posées par beaucoup de ses officiers serait celle-ci : " Dans le cas où le présent bill du *Home Rule* pour l'Irlande deviendrait loi, pouvons-nous être appelés à l'appliquer dans l'Ulster en vertu de l'expression *maintien de la loi et de l'ordre ?* Ce point devrait être éclairci absolument. Autrement il y aura de nouveaux malentendus. "

Là-dessus une réponse signée par le colonel Seely, secrétaire d'Etat pour la guerre, et par le général Sir John French, président du Conseil de la guerre, fut envoyée au général Gough. Il y était dit que le devoir des troupes est d'obéir aux ordres reçus pour la protection de la vie et des biens des particuliers, et le maintien de l'ordre. " Le gouvernement, y était-il ajouté, doit conserver le droit d'employer toutes les forces de la Couronne en Irlande et ailleurs au maintien de l'ordre et à l'appui du pouvoir civil dans l'exécution ordinaire de son devoir. "

Jusque là tout était bien et ces déclarations étaient conformes aux vues du gouvernement. Malheureusement le colonel Seely et Sir John French crurent pouvoir faire un pas de plus, dans l'intérêt de la conciliation ; et, sans avoir consulté le premier ministre, ils ajoutèrent la phrase suivante : " Mais il n'a aucunement l'intention d'user de son droit afin d'écraser l'opposition politique aux dispositions ou aux prin-

cipes du bill du *Home Rule.*" Dans les circonstances,cela équivalait à un engagement. Et cet engagement n'était pas du tout acceptable par le gouvernement. En constatant dans quelle situation fausse il s'était placé, le colonel Seely offrit sa démission, que M. Asquith refusa d'abord d'accepter. Le premier ministre après avoir mis devant la Chambre des Communes toute la correspondance officielle, déclara que le ministère avait refusé de ratifier l'engagement plus haut cité.

Cette attitude a ramené l'harmonie et la satisfaction dans les rangs ministériels. On a applaudi avec enthousiasme M. Asquith, de même que Sir Edward Grey lorsqu'il a prononcé les paroles suivantes: "Le gouvernement est prêt à n'importe quel moment à user de la force s'il le faut pour faire prévaloir la volonté du pays. Cette éventualité ne saurait surgir d'ici à longtemps et nous travaillerons tant que nous pourrons afin de l'éviter. " Quelques jours après, le premier ministre a donné communication à la Chambre d'un nouveau règlement adopté pour l'armée. Cette pièce se lit comme suit : " Afin d'éviter tout malentendu à l'avenir, le Conseil de l'armée — le feld maréchal Sir John French et le lieutenant-général Sir John Ewart étant présents — a aujourd'hui décidé d'émettre un nouvel ordre à l'armée. Cet ordre intitulé *Discipline* comprend trois articles qui se lisent comme suit : I.—A l'avenir les officiers supérieurs ne demanderont plus aux officiers ou soldats quelle attitude ils entendent tenir dans le cas où ils auraient à obéir à des ordres qui ont trait à des contingences futures ou hypothétiques. — II.—Il sera défendu à l'avenir à tout officier ou soldat de demander des garanties lorsqu'on lui commandera d'obéir à un ordre. — III.—Il est du devoir de tout officier ou soldat d'obéir à tous les ordres légaux qui leur sont donnés régulièrement, soit pour protéger la propriété publique, ou aider le pouvoir civil dans l'accomplissement ordinaire de ses devoirs,

soit pour protéger les vies et les propriétés des habitants dans le cas où la paix serait troublée. "

La démission du colonel Seely, qui avait d'abord été refusée, a fini par être acceptée. Sa situation, après l'erreur de jugement qu'il avait commise, était devenue impossible. Sir John French et Sir John Ewart ont démissionné en même temps.

On se demandait qui allait devenir ministre de la guerre, dans des conjonctures aussi difficiles et aussi graves. Le nom de Sir Edward Grey était mentionné. Soudain un coup de théâtre s'est produit. Et M. Asquith a annoncé qu'il allait prendre lui-même ce portefeuille, tout en demeurant premier lord du trésor. Cette nouvelle a jeté le parti ministériel dans une grande exultation. La décision de M. Asquith est considérée comme une manoeuvre hardie qui va remettre toutes choses dans l'ordre et démontre que le gouvernement n'entend pas que la discipline militaire devienne le jouet de l'esprit de parti. M. Asquith a annoncé en même temps qu'en prenant ce portefeuille, quoiqu'il soit déjà ministre, il se croyait obligé de retourner devant ses électeurs pour obtenir un renouvellement de son mandat. Les brefs pour une élection dans East-Fife ont donc été émis, et M. Asquith est allé demander à ses électeurs de le réélire. Pendant quelques jours les unionistes ont paru hésiter sur la tactique à suivre. Devaient-ils faire de l'opposition au premier-ministre? Ils ont fini par résoudre la question dans la négative, et ils ont agi sagement. En conséquence, M. Asquith a été réélu unanimement.

Ces incidents n'ont pas empêché le débat sur le bill du *Home Rule* de suivre son cours. Sir Edward Grey, qui dirigeait la Chambre en l'absence de M. Asquith, a prononcé un discours qui a produit beaucoup d'effet. Il a déclaré que le gouvernement ne pouvait aller au-delà de l'exclusion faculta-

tive de l'Ulster pour un terme de six ans, tel que proposé par M. Asquith. Mais dans l'intervalle, a-t-il dit, on pouvait trouver la solution du problème dans un système fédéral, adopté pour tout le royaume-uni. Sir Edward a aussi laissé entendre que le gouvernement serait assez disposé à faire des élections générales sous peu, si le Parlement adoptait les trois mesures relatives au *Home Rule,* à l'abolition du vote plural, et à la sécularisation de l'Eglise galloise. L'ancien premier ministre conservateur, M. Balfour, a prononcé un discours, qui a été très admiré au point de vue de l'éloquence parlementaire. A propos de l'armée, il a déclaré que personne n'a jamais douté qu'elle ne doive être soumise au pouvoir civil. Jamais elle ne devrait être mise en demeure de juger si une action du pouvoir civil est juste ou erronée. L'orateur unioniste a émis l'opinion que le cabinet devrait soumettre la question du *Home Rule* à l'électorat, avant de passer outre. M. Herbert Samuel, Sir Edward Carson, M. Bonar Law, M. Redmond ont pris part au débat, qui, malgré le talent des orateurs, ne peut plus avoir l'intérêt qu'il avait naguère, maintenant qu'il est répété pour la troisième fois. Finalement le bill a été adopté à une majorité de 80 voix.

Reste l'étude en comité général et la troisième lecture. On ne semble pas croire que les délibérations sur le bill soient reprises avant le commencement de mai. Car la dernière partie du mois d'avril doit être consacrée au projet de loi sur la sécularisation de l'Eglise galloise et à l'exposé budgétaire. A la séance du 15 avril on a demandé au premier ministre à qui il incomberait de prendre l'initiative des propositions spéciales relatives à l'Ulster,dont il a été question dans le débat. M. Asquith a répondu que le gouvernement donnerait à la Chambre, au temps voulu, l'information requise.

En attendant, on continue toujours, dans certains cercles, à parler de compromis, pendant qu'en Irlande Sir Edward Carson et ses amis agitent l'opinion unioniste plus violemment

que jamais. Leur dernière 'sensation' a été la dénonciation du complot que le gouvernement aurait formé pour écraser le mouvement de l'Ulster par la force, complot qui n'aurait échoué que grâce à l'attitude de l'armée. D'après eux des ordres auraient été donnés pour bloquer par mer les côtes de l'Ulster, pendant que 25,000 hommes de troupes réglées auraient marché sur Belfast et d'autres foyers de résistance unionistes. Ces allégations, quelle qu'en puisse être l'exactitude, surrexcitent les esprits. Dans la Chambre des Communes l'opposition a demandé une enquête sur ces faits, mais le ministère a refusé catégoriquement d'ouvrir la porte à une investigation de cette nature.

En résumé, à ce moment, voici comment nous apparaît la situation. Le bill du *Home Rule* a subi pour la troisième fois sa deuxième lecture dans la Chambre des Communes. Il lui reste à être étudié en comité général et à être voté en troisième lecture. Dans la première quinzaine de mai, il pourrait être envoyé à la Chambre des lords. Si dans l'intervalle une entente intervenait entre les partis quant aux modifications — garanties accordées à l'Ulster, exclusion temporaire, referendum éventuel — acceptées de part et d'autre, le projet de loi serait ratifié promptement par la haute assemblée, et immédiatement un bill supplémentaire serait présenté et adopté sans délai pour la mise en vigueur de ces modifications, comme corollaire du premier bill. Si au contraire aucun compromis n'était possible, la Chambre des lords rejetterait, pour la troisième fois, le bill du *Home Rule* qui, alors, serait sanctionné par le roi, sans la coopération de la seconde Chambre,et deviendrait loi en vertu du *Parliament Act*. Dans cette dernière éventualité que s'ensuivrait-il ? Y aurait-il guerre civile, effusion de sang en Irlande, actes d'indiscipline dans l'armée? Ce sont là des questions auxquelles personne n'est actuellement en état de répondre. Durant la présente

période d'expectative, la question budgétaire va capter sérieusement l'attention de la Chambre des Communes. On prétend que M. Lloyd George va proposer un dégrèvement assez considérable des impôts et présenter un budget populaire, en vue des élections possibles à courte échéance.

* * *

En France l'affaire Calmette-Caillaux et l'enquête Rochette ont jeté dans l'ombre toutes les autres questions, et absorbé tout l'intérêt des derniers jours de la législature. Mme Claretie-Caillaux, incarcérée à Saint-Lazare, et entourée d'attentions dont l'excès est vraiment scandaleux, a subi les interrogatoires du juge d'instruction, qui a poursuivi son enquête en faisant comparaître plusieurs témoins. Il en ressort que le meurtre de M. Calmette a été prémédité par la femme du ministre des finances. Et, au cours des témoignages, un triste jour a été jeté sur un état social où le mariage et la famille sont devenus les jouets du caprice, de la passion, de la trahison et du dévergondage des moeurs.

Pendant ce temps, l'assassinat du directeur du *Figaro* avait sa répercussion au Parlement. Déjà, avant le crime, M. Jules Delahaye avait interpellé le gouvernement au sujet des attaques de M. Calmette contre le ministre des finances, et il avait signalé les bruits qui dénonçaient M. Caillaux comme ayant fait exercer une pression sur le procureur-général, pour lui faire consentir à l'ajournement des procédures contre le trop célèbre Henri Rochette. Le lendemain du meurtre, M. Delahaye revenait énergiquement à la charge, et, faisant allusion à un document que possédait, disait-on, M. Calmette, et qui compromettait M. Caillaux, il posait cette dramatique question : " Qu'est-ce que ce document dont la publication paraissait à M. Caillaux si redoutable que sa fem-

me n'a pas hésité à tuer l'auteur probable de la publication?"

Là-dessus M. Monis, ancien premier ministre et ministre actuel de la marine, visé par les rumeurs comme l'intermédiaire de M. Caillaux dans cette affaire, déclara que tout cela était faux et calomnieux, et M. Doumergue,le chef du cabinet, vint renchérir sur son collègue et repousser avec indignation ce qu'il représentait comme des insinuations indignes d'être considérées par la Chambre. La majorité radicale applaudit avec rage ces déclarations. Elle avait haché d'interruptions furibondes le discours de M. Delahaye. La scène rappelait celle dont ce courageux député avait été le héros, il y a vingt-deux ans, quand il avait fait éclater à la tribune la bombe du Panama. Ce jour-là au milieu des vociférations, croyant l'acculer à des dénonciations périlleuses et imprudentes, on lui criait : " les noms ! les noms ! " Cette fois-ci, les blocards semblaient vouloir renouveler la scène de 1892, en criant : " le document ! le document ! ", persuadés que le document n'existait pas, ou ne pouvait être produit.

Tout à coup, M. Barthou monte à la tribune. Il prend la parole, il définit la situation, il montre MM. Caillaux et Monis accusés d'avoir exercé une pression sur le procureur-général Fabre, pour la remise de l'affaire Rochette, il affirme que M. Fabre lui-même l'a déclaré, il ajoute qu'en présence des dénégations ministérielles, il croit devoir fournir la preuve. Et, mettant la main dans la poche de son habit, il en sort un papier qu'il dépose devant la chambre. Ce papier c'est le fameux document, c'est la déclaration de M. Fabre lui-même qui raconte la démarche faite auprès de lui, et l'influence oppressive à laquelle il a cédé. On voit d'ici l'effondrement des ministres et des blocards. Séance tenante, on vote une reprise d'enquête, et quelques heures plus tard M. Monis donne piteusement sa démission. De sorte que le pistolet de la " dame rouge ", comme on l'a appelée, n'a pas tué seulement

l'infortuné directeur du *Figaro,* mais qu'il a tué par ricochet deux ministres, son pseudo-mari et le copain du susdit pseudo.

La Chambre a immédiatement décrété la prorogation des pouvoirs du comité chargé en 1910 de l'enquête Rochette, et présidé par M. Jaurès. MM. Caillaux, Monis, Briand, Barthou, Fabre, le magistrat Bidaut de l'Isle, et plusieurs autres témoins ont comparu. Et une preuve écrasante a été faite. Il a été établi hors de toute contestation que M. Caillaux, alors ministre des finances, est intervenu auprès de M. Monis, alors premier ministre, pour l'induire à peser sur le procureur-général Fabre, afin de faire demander par celui-ci au tribunal la remise du procès Rochette, ce qui a permis au flibustier trop célèbre de poursuivre le cours de ses escroqueries. Cette démonstration de forfaiture a été si accablante que le comité, composé pourtant d'une majorité radicale, a dû faire un rapport défavorable à M. Caillaux, tout en mitigeant autant que possible la condamnation. On y lit ce passage: " Le démarche de M. Caillaux. et l'intervention de M. Monis constituent un très déplorable abus d'influence. Leur acte cependant ne peut être taxé de corruption, vu qu'ils étaient personnellement désintéressés. " La commission a exprimé le regret que le procureur-général Fabre n'ait pas eu le courage de résister. L'acte de M. Bidault de l'Isle, président de la Cour d'Appel, qui a ordonné l'ajournement du procès Rochette, est aussi critiqué.

Ce rapport a provoqué un débat violent à la Chambre des députés. M. Delahaye a proposé un ordre du jour " invitant la Chambre à prendre une action légale contre MM. Monis et Caillaux pour avoir, par menaces, obligé des magistrats à manquer à leur devoir. " Cette motion a provoqué en Chambre un formidable vacarme. Elle a été rejetée par 342 voix contre 141. Une résolution—dont l'avenir démontrera le plus ou moins de sincérité—a affirmé la nécessité de passer une loi

" interdisant aux membres du Parlement de faire partie des conseils d'administration de sociétés financières ". Une législation de cette nature ennuierait fort M. Caillaux et beaucoup d'autres parlementaires, qui figurent dans un grand nombre de bureaux de direction et touchent, de ce chef, de jolis émoluments. Une autre résolution a décrété qu'il importe de mieux assurer la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire.

On a lu ensuite le décret de clôture et la dernière session de cette législature a pris fin, les élections générales devant avoir lieu le 26 du présent mois. Il est à remarquer que, pour la première fois depuis 1870, le budget est resté en plan au moment de la consultation électorale. La France est en ce moment au régime des douzièmes provisoires. Le budget de 1914 aurait dû être voté au mois de décembre. Ceci n'ayant pas eu lieu, le premier souci du ministère et des Chambres, à la reprise de la session en janvier, aurait dû être d'adopter la loi de finances pour l'exercice déjà commencé. Au lieu de cela on a réservé toute son activité et toute son énergie pour les mesures de persécution et d'oppression, et l'on a négligé le premier devoir du moment, celui d'assurer à la France une administration régulière et le fonctionnement normal du service financier. Maintenant les élections vont avoir lieu, le nouveau Parlement ne se réunira que vers le milieu de mai, et le budget de l'exercice en cours (1914) ne pourra guère être définitivement voté qu'à la fin de juin, soit six mois après le commencement de l'année fiscale auquel il doit pourvoir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la France est en pleine tourmente électorale. Le ministère Doumergue, malgré les chocs subis et les avaries éprouvées, a pu rester debout et atteindre ce moment, suprême objectif vers lequel étaient tendues toutes ses énergies. En effet le mot d'ordre de ce

cabinet, et du parti blocard dont il est la personnification, a été dès le premier moment celui-ci: "faire" les élections. Les "faire" dans toute la force de l'expression,en profitant de toutes les ressources, de tous les moyens que donne le pouvoir; les "faire" de façon à ce que la domination jacobine soit perpétuée et que le parti radical-socialiste conserve la maîtrise de la République. Cet espoir va-t-il se réaliser? C'est fort possible. En dépit des scandales, des hontes et des attentats qui ont marqué les derniers jours de la législature, l'électeur français peut être trompé et abusé au point de réélire Caillaux, de maintenir Doumergue et Viviani. Il est possible aussi que le suffrage universel, quelque peu remué par les incidents tragiques et les révélations saisissantes de la récente session, s'insurge contre le ministère radical et incline vers la combinaison Briand-Barthou-Millerand. Alors les jours de M. Doumergue comme premier ministre seraient comptés, et l'on verrait l'avènement d'un nouveau ministère Briand.

Au fond, la France, y gagnerait-elle beaucoup ? Nous ne voulons pas être pessimiste, et nous sommes prêt à reconnaître que, sous certains rapports, le triumvirat plus haut mentionné serait moins pernicieux, que celui dont l'illustre époux de la " dame rouge " était l'âme. Mais au point de vue catholique, au point de vue de la liberté religieuse et scolaire, nous estimons qu'il n'y a pas d'illusion à se faire, et que rien de rassurant, rien de consolant ne sortira des urnes où va s'élaborer le gouvernement de la République pour les quatre années de la prochaine législature. Aussi bien nos frères de France vont au combat plus divisés, et plus lamentablement désorganisés, que nous ne les avons vus depuis longtemps. Le mal est-il donc sans remède, et ne pourront-ils jamais produire ce ralliement de tous les croyants, cette concentration nécessaire, tant désirée, de toutes les forces religieuses pour la défense du droit, de la liberté et de la justice ?

Il est bon de noter, au sujet des présentes élections françaises, qu'elles vont se faire encore sous l'opération de la loi du scrutin d'arrondissement, si favorable aux *mares stagnantes* dont parlait M. Briand dans un discours célèbre. La réforme électorale a été l'un des avortements du Parlement qui vient d'expirer, et la représentation proportionnelle doublée du scrutin de liste est restée en plan, adoptée par la Chambre et repoussée par le Sénat. Le nombre des membres à élire pour la Chambre des députés est augmenté de quatre. La loi du 13 février 1889 comporte ce qui suit : "Les arrondissements dont la population dépassent 100,000 habitants élisent un député par 100,000 ou fraction de 100,000." En vertu de cette disposition, neuf arrondissements vont gagner, cette année, un député, et cinq vont en perdre un. De sorte que la prochaine Chambre se composera de 601 au lieu de 597 représentants.

* * *

Aux Etats-Unis, l'imminent conflit mexicain a naturellement pris le pas dans les préoccupations publiques sur la question du rappel de l'exemption de péage accordée aux caboteurs américains pour le passage du canal de Panama. Depuis de longs mois la situation a été très tendue entre le gouvernement provisoire de Huerta et le gouvernement de Washington. Après le renversement et la mort tragique de Madero, au mois de février 1913, et la prise de possession du pouvoir par le général Huerta, le président Wilson a toujours refusé de reconnaître ce dernier. Durant la lutte qui s'est poursuivie au Mexique entre l'administration fédérale et ses adversaires qui ont pris le nom de " constitutionnels ", les Etats-Unis sont restés neutres, mais d'une neutralité qui a parfois semblé plutôt favorable à ceux-ci. Entre Huer-

ta d'une part et Carranza et Villa de l'autre, le sentiment du président Wilson a paru plutôt hostile au premier. Voici maintenant qu'un incident est venu compliquer la situation. Des soldats d'infanterie de la marine américaine, descendus à Tampico pour s'y procurer de la gazoline, ont été arrêtés par ordre du commandant mexicain de cette ville. Saisi de ce fait, le général Huerta a donné ordre d'élargir les prisonniers et fait parvenir au gouvernement américain l'expression de ses regrets. Mais le contre-amiral Mayo a demandé que le drapeau américain fût salué à Tampico de vingt-et-un coups de canon, en réparation de l'affront reçu. Le général Huerta a d'abord refusé, puis a proposé que deux saluts simultanés fussent échangés. Mais le président Wilson a exigé que le drapeau américain fut salué d'abord comme marque de réparation. Là-dessus le président provisoire du Mexique a déclaré qu'il ne pouvait y consentir, parce que l'incident ne justifiait pas une telle démarche et que l'honneur de sa nation était en jeu. Alors le président Wilson a donné ordre à la flotte américaine de l'Atlantique de se porter dans les eaux mexicaines afin d'y faire une démonstration navale et d'opérer un débarquement à Vera-Cruz et à Tampico. En même temps il a adressé au Congrès un message dans lequel il expose la situation et demande la coopération des Chambres. Un bill mettant $50,000,000 à la disposition du président pour les opérations nécessaires, a été présenté au Sénat. On annonce que le département de la guerre se prépare à appeler en service 250,000 volontaires, et que 10,000 soldats d'infanterie régulière vont être expédiés de Texas City et de Galveston pour le premier débarquement sur le territoire mexicain. Dans son message le président Wilson proteste qu'il n'entend pas faire la guerre au Mexique, mais qu'il veut simplement sauvegarder la dignité et le prestige de la république américaine et obtenir la réparation qui lui est due. Il semble ma-

nifeste que si Huerta, ne cède pas, il va lui falloir faire face à une invasion américaine. On lui prête l'intention de solliciter une intervention des puissances.

Ces rumeurs de guerre ont pu jeter dans l'ombre, mais n'ont pas suspendu, la prise en considération du bill dont nous avons déjà parlé, relatif au rappel de l'exemption de péage pour les caboteurs américains qui passeront dans le canal de Panama. Ce projet de loi, qui fait honneur à la droiture et à l'impartialité du président Wlison, a été adopté par la Chambre des représentants après un débat acharné. On y a vu un singulier spectacle. Les liens de parti, d'ordinaire si tyranniques, se sont relâchés, et, du côté des partisans, comme du côté des adversaires du bill présidentiel, le vote a été remarquablement panaché si l'on considère les nuances politiques de ceux qui y ont pris part. Le président Wilson, l'élu du parti démocrate, a vu les principaux chefs de ce parti dans la Chambre des représentants se lever pour combattre de toute leur énergie ses propositions. MM. Champ Clark, président de la Chambre, et Oscar Underwood, président du comité des voies et moyens, ont parlé avec beaucoup de force contre la mesure. Mais ils n'ont pu réussir à entraîner la majorité de leurs amis. Le vote s'est réparti comme suit : 220 démocrates, 25 républicains et 2 progressistes ont appuyé le bill; 52 démocrates et 109 républicains ont donné un vote hostile; majorité en faveur de la mesure, 86 voix. C'est une grande victoire pour le président. Mais il reste à obtenir l'assentiment du Sénat. Et la lutte a immédiatement recommencé devant la Chambre haute. Un comité a été nommé pour étudier la question, avec pouvoir d'entendre des témoins. Plusieurs semaines s'écouleront peut-être avant qu'on arrive au terme de cette grande lutte constitutionnelle.

* * *

Au Canada la session fédérale est assez avancée pour qu'on puisse prévoir qu'elle se terminera vers le commencement de juin. Le ministre des finances a prononcé son discours budgétaire le 6 avril. Il a donné au Parlement un aperçu très clair et très bien ordonné de la situation où se trouvent les affaires du pays. Ses explications ont porté, comme d'ordinaire, sur trois exercices, celui de l'année dernière, celui de l'année courante, et celui de l'année prochaine. L'exercice 1912-1913 a donné un revenu total de $168,689,903.45 et une dépense imputable au revenu de $112,059,537.41, ce qui laissait un excédent de $56,630,366.04. Maintenant les dépenses imputables au capital ont été de $32,396,816.37. L'excédent du revenu total sur les dépenses totales a donc été de $24,233,549.67. Ajoutez à cela $1,384,285.36 versées au fonds d'amortissement, et vous avez une diminution de la dette pour un chiffre de $25,617,835.03 durant l'année 1912-1913. L'exercice 1913-1914 a accusé une diminution de revenu due à la crise monétaire et commerciale. Les recettes totales sont de $163,000,000; les dépenses imputables au revenu sont de $126,500,000; le surplus dans les opérations ordinaires est donc de $36,500,000. Les dépenses au compte du capital ayant atteint le chiffre de $56,000,000 (travaux du Transcontinental, subventions aux chemins de fer, etc.), il reste donc un écart de $19,500,000 entre la dépense totale et le revenu total. Pour l'exercice 1914-1915 le ministre des finances prévoit une dépense, imputable au revenu de $146,000,000. Les recettes probables devront dépasser $163,000,000. Les dépenses à compte du capital pourront atteindre $43,000,000.

L'honorable M. White a aussi donné à la Chambre des chiffres intéressants au sujet du commerce du Canada. En 1912-1913 nos importations ont été de $692,032.392 et nos exportations de $393,232,057, formant un total de $1,085,264,

449, plus d'un milliard! En 1913-1914, pour une période de onze mois seulement, nos importations ont été de $597,420, 545, et nos exportations de $440,631,104. soit un chiffre global de $1,038,051,649.

Le ministre des finances. a annoncé quelques modifications au tarif. Il serait oiseux de les exposer ici dans leur détail. Nous nous bornerons à indiquer qu'elles comportent un relèvement des droits sur les fers et aciers laminés, pesant 120 livres par verge linéaire; un relèvement de droits sur le fil métallique, avec une remise de droits lorsque ce fil est destiné aux clôtures; et une diminution de droits de cinq pour cent sur les moissonneuses, lieuses et faucheuses.

Le débat auquel a donné lieu le budget n'est pas encore terminé.

Un autre grand débat a eu lieu sur le rapport de la commission nommée pour s'enquérir des dépenses encourues pour la construction du Transcontinental. Et une longue discussion va s'engager bientôt lorsque le gouvernement annoncera sa politique relativement à la demande de garantie que lui a faite la Compagnie du Canadien-Nord. Cette question et celle du remaniement de la représentation parlementaire absorberont sans doute la majeure partie du temps qui s'écoulera d'ici à la prorogation.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 23 avril 1914.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — LE PRISONNIER DE FONTAINEBLEAU (Article de M. Georges Mautorgueil—*La Semaine littéraire*—25 janvier 1914). — LA FRANCE ET LE CATHOLICISME (Paroles de M. Thiers, citées du *Figaro* (de Paris) par l'*Action Sociale*—13 février 1914). — LES ÉTUDES CLASSIQUES ET LA FORMATION DE NOS HOMMES DE PROFESSION (Article de M. Edouard Cartier—*Le Rosaire* (de Saint-Hyacinthe)—février 1914). — EVOLUTION DU LIVRE CANADIEN (Article de M. A.-D. Decelles—*La Presse* (de Montréal)—23 avril 1914). — LA PLUME ET L'ÉPÉE (Un discours de M. Raymond Poincaré — *L'Univers* (de Paris)—5 février 1914). — LA FRANCE AU-DELÀ DES MERS (Article de M. René Bazin—*La Vie Agricole* (No spécial—avril), cité par *Le Canada* (de Montréal)—16 avril 1914).

LE PRISONNIER DE FONTAINEBLEAU (Article de M. Georges Montorgueil—*La Semaine Littéraire* — 25 janvier 1914). — M. Gustave Gautherot, le distingué professeur aux Facultés catholiques de Paris, que nous avons eu la joie de connaître et d'entendre à Montréal, il y a deux ans à peine, écrivait l'autre jour (2 février) dans l'*Univers* de Paris au sujet du centenaire de 1814 : " Taine a écrit, dans ses *Origines de la France contemporaine,* en parlant de Napoléon : " Si prodigieux que soit son génie, si persévérante que soit sa volonté, si heureuses que soient ses attaques, il n'a et ne peut avoir contre les nations et les Eglises que des succès temporaires. Les grandes forces historiques et morales échappent à ses prises. Il a beau frapper, leur écrasement (aux nations et aux Eglises) les ranime et elles se redressent sous sa main. " Puis M. Gautherot continue :

Impossible de caractériser plus puissamment le régime impérial ! Ce fut une gigantesque épopée dont les gloires militaires décoreront à jamais nos drapeaux, mais resteront, en quelque sorte, en marge de notre histoire, comme en marge de l'histoire européenne. Fils de la Révolution, imbu de principes qu'il consacra — pour notre malheur — en couvrant de pourpre triomphale l'anarchie profonde provisoirement domptée par son génial despotisme, Napoléon ne fut point le restaurateur de la patrie mutilée ; il faut même dire que si son oeuvre politique a empêché, depuis un siècle, la suprême dissolution, ce fut à l'aide d'artifices qui ont retardé d'autant l'application des véritables remèdes. —Oui, les " forces historiques et morales " — enfin renaissantes dans les âmes — lui ont échappé, et, parmi ces forces, la plus grande de toutes : la force spirituelle, l'idée religieuse, la vérité catholique, divinement représentée par le Souverain-Pontificat. — Si le Pape et l'Empereur, selon l'image (d'ailleurs forcée) du poète, sont les *deux moitiés de Dieu*, Napoléon a brisé lui-même cette sublime dualité en voulant, dans son fol orgueil, tout confondre en sa personne et représenter Dieu à lui tout seul.

On ne saurait mieux faire, en un vigoureux raccourci, pour bien camper devant la véritable histoire le grand homme que la Corse donna à la France. Mais, comme développement du sujet, l'article que nous allons citer de *La Semaine littéraire* intéressera sûrement nos lecteurs. Il y a là une leçon d'histoire sur laquelle un homme sérieux ne saurait trop réfléchir.

Il y a cent ans !

L'empereur vient d'embrasser dans son berceau cet enfant, espoir de son orgueil dynastique, dont le jeune front est écrasé sous sa couronne de roi de Rome. Nerveux, il arpente son cabinet. Le bulletin de police quotidien qu'il vient de parcourir lui a appris que les thuriféraires, effrayés de son agonie politique, commencent à se mêler ouvertement aux conspirateurs et que la masse du peuple marque dans ses propos une lassitude qui attend. elle ne sait trop de quelle intervention providentielle, le terme de ces angoisses répétées qui ont succédé à la confiance délirante des jours qu'ensoleillait la victoire. — Sur sa table, une carte des opérations est étalée. Elle lui dit les défections successives de la Prusse,

de l'Autriche, de la Bavière et des troupes saxonnes qui ont décidé celles des princes de la Confédération. La Suède et la Russie ont entraîné le Danemark, dernier allié de la France dans le nord. La Hollande a proclamé son indépendance sous la protection prussienne et rappelé la Maison d'Orange. La neutralité de la République helvétique a été livrée aux Autrichiens par l'aristocratie suisse. L'Angleterre, qui est parvenue à cimenter cette coalition, ne se borne plus à payer ses alliés, à diriger, à corrompre leurs cabinets: elle lève des armées et devient puissance militaire. L'Italie, qu'il s'était flatté de régénérer, s'est levée contre son "libérateur", et Murat, son beau-frère Murat, qu'il a fait roi, pour satisfaire ses ressentiments personnels et ses vues ambitieuses, s'est donné à la coalition. — Comment fera-t-il face aux éléments vengeurs ? Comment arrêtera-t-il le flot de cette formidable invasion? Un million d'ennemis, bravant sa puissance chancelante, ont franchi les frontières et viennent à sa rencontre dans les plaines de la Champagne. Ils sont à Cherbourg, à Vesoul, à Langres, à Dijon, à Chalon-sur-Saône. Ils visent Paris, ils approchent de Fontainebleau.

Fontainebleau! — Fontainebleau où est prisonnier, de par la volonté impériale, le plus illustre des souverains de ce monde: le Souverain-Pontife. Va-t-il laisser aux ennemis vainqueurs l'honneur et la joie de le délivrer ?

Ce Pontife qui, cédant à d'artificieuses paroles, dans son désir de rétablir l'autorité de la religion et de rendre la paix à l'Eglise, avait consenti à verser l'huile sainte sur le front du soldat heureux, il l'avait accablé de griefs imaginaires, il l'avait tracassé avec plus de brutalité à chacune de ses victoires, après Austerlitz, après Tilsitt. Se vantant d'être l'héritier de Charlemagne, il lui avait dit: "Votre Sainteté est le souverain de Rome, mais j'en suis l'empereur." Roi d'Italie, protecteur de la Confédération germanique, il avait entendu s'immiscer jusque dans les affaires spirituelles. Et il avait réduit la souveraineté temporelle du pape à un fantôme: "Seigneur, disait Pie VII, si c'est ainsi que je dois vivre, si ma vie doit tirer son souffle de telles afflictions, il est bien vrai que, sous l'apparence de la paix, je souffre une amertume plus grande que toute autre amertume." — Puis c'est, au milieu de la nuit, l'assaut du palais pontifical, l'antichambre envahie par la soldatesque, la porte brisée à coups de hache qui tombe et montre, assis, auguste et calme, le pape qui, lentement, se retourne et dit à l'auteur de cette expédition sacrilège:— "Pourquoi venez-vous à cette heure troubler ainsi ma demeure

et mon repos?"—Et comme le général dit au pape l'ordre de son maître de renoncer à sa souveraineté temporelle, sinon ce sera la prise de corps, le pape lui répond : — " Nous ne pouvons pas, Nous ne devons pas, Nous ne voulons pas...." — Et c'est alors le Vicaire de Jésus-Christ gravissant son calvaire sur les chemins de l'exil, traîné à Florence, traîné à Alexandrie, traîné à Grenoble, enfermé à Savone. Cet exil et cette captivité durent cinq ans. Le dernier terme en sera Fontainebleau.

Il est là, ce prisonnier, dont nulle brutalité n'altéra la douceur, nulle injustice la sérénité et nulle caresse la fermeté dans la modération. Napoléon, que la fortune trahit, lui a adressé des émissaires pour lui faire savoir qu'il n'était pas impossible maintenant de lever les obstacles de son retour dans ses Etats. A ces propositions, le pape a répondu qu'un acte de justice ne pouvait découler que d'un traité, que tout ce qu'il ferait hors de ses Etats semblerait l'effet de la violence et serait une cause de scandale pour le monde catholique.— Il est possible, disait-il à Mgr Falot de Beaumont, l'un des envoyés, que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome, mais soyez assuré que mes successeurs recouvreront tous les Etats qui leur appartiennent.

Cette résistance à ce qu'il savait être le plus cher désir du Souverain-Pontife avait étonné l'empereur, incapable de comprendre les principes d'une sagesse qui ne s'inspirait que des besoins permanents et éternels.— Il avait hâte d'aboutir, pourtant ; il avait hâte de donner à croire, en face des événements qui se précipitaient, à une réconciliation qui pouvait lui être utile. Car ce n'était l'effet ni de sa justice ni de son repentir, s'il convenait à rendre ce bien usurpé qu'il était menacé de perdre ; c'est que le roi de Naples était entré dans la coalition dans l'espoir de pouvoir éventuellement réunir Rome à son royaume. Tout plutôt que Rome à Murat, même le pape libre ! — Les suprêmes négociations se sont heurtées à l'intelligence inspirée de Pie VII, et si Napoléon est si agité ce matin du 21 janvier — date sinistre qui lui rappelle de quel sang sa couronne lui vint — c'est qu'il est à la veille de perdre sa proie et qu'il est d'une politique habile de paraître la lâcher. Il écrit au général Savary : " Faites partir cette nuit, et avant 5 heures du matin, le pape pour se rendre à Rome... L'adjudant le mènera à Savone... L'adjudant du palais dira qu'il le mène à Rome où il a l'ordre de le faire arriver comme une bombe... Arrivé à Savone, le pape y sera traité comme précédemment." —L'exécution de l'ordre fut retardée ; elle eut lieu dans la matinée du 23 janvier. Ce n'était pas un départ, c'était un enlèvement. Le cardinal

Pacca a tracé la scène des adieux de Fontainebleau qui précéda l'autre de si peu: " Plusieurs versèrent des larmes, et tous nous promîmes obéissance et fidélité. Ensuite, dans cette même chambre, le pape prit un peu de nourriture en continuant de s'entretenir avec nous ", montrant toujours " la même sénérité " et " cette ancienne gaieté que Dieu avait daigné lui rendre ". Suivi de tous les cardinaux, il voulut aller à la tribune de la chapelle, y fit une courte prière, " bénit l'assistance, puis se rendit dans la cour, et là, au milieu des sanglots de tant de personnes qui se demandaient à quel sort il était réservé, il monta dans la voiture de voyage avec Mgr Bertozzoli, et, en nous quittant, sa main s'étendit encore pour nous bénir ".

Le voyage sur les routes de France fut à dessein prolongé; " la fortune est changeante, et l'empereur se demandait si quelque événement ne lui permettrait pas de retenir le pape sous son étreinte", dit M. Mayol de Luppé qui écrit, dans un livre admirable, l'histoire définitive de la captivité de Pie VII à Fontainebleau. On mit vingt-cinq jours pour faire un voyage qui, en 1812, n'en avait exigé que six. — Si lente qu'eût été la marche, l'événement n'avait point surgi qui aurait permis à l'empereur de maintenir le pape sous sa domination. Après la prise de Soissons, qui lui montra que tout était perdu, il fit savoir à son agent qu'il consentait à permettre au pape de retourner dans ses Etats, mais il ajoutait, poussant jusqu'à la dernière heure son jeu de duplicité, " qu'il faudra avoir soin ni de le reconnaître ni de ne pas le reconnaître ". — Qu'attend-il, qu'il ménage encore le moyen de reprendre sa parole ? Un retour de fortune? A M. de Chabrol-Crouzol, fonctionnaire impérial à Alexandrie, qui avait offert à Sa Sainteté, traversant cette ville, l'hospitalité, et qui disait compter sur un de ces coups de génie dont l'empereur avait l'habitude :—" Non, mon fils, répondait le pape, il peut avoir encore de nombreuses et de vaillantes troupes, mais leur glaive est émoussé. Dieu n'est plus avec lui depuis qu'il a tourné contre son Eglise le pouvoir qu'il avait reçu d'elle. " — C'était une prophétie !

En ce même château de Fontainebleau où le pape avait été prisonnier, le maître, ivre de sa puissance, qui était tenue dans les fers, adbiquait les trônes de France et d'Italie, et, colosse, aux pieds de ses ennemis s'écroulait. Il allait, fugitif à son tour, prendre la route de l'exil, abandonné, renié et trahi, sous l'indifférence et même sous les outrages. " Quel spectacle et quel contraste, dit M. Mayol de Luppé. Ici, l'empereur, victorieux hier, devant qui tremblait l'Europe, aujourd'hui, dans sa dé-

tresse, courbé sous l'humiliation d'une couronne dérisoire qui, du " successeur de Charlemagne ", comme il aimait à se dire, fait un roi de l'île d'Elbe. Là, le pape, hier captif, moqué et délaissé, aujourd'hui glorifié, acclamé, s'acheminant vers la ville sainte, dans sa marche triomphale, au milieu d'un peuple prosterné.—Fut-il jamais donné aux hommes de méditer plus grand enseignement ! " — Le soldat fils et vainqueur de la Révolution, dans son vain orgueil, avait cru qu'il était possible à l'homme de déplacer le domaine de la raison souveraine et de s'en adjuger l'empire, Bafouant, brimant, outrageant la plus haute autorité morale qui soit au monde, il avait cru faire tenir le règne de l'ordre dans les seules règles arbitraires de son autorité sans autres racines que la gloire. Le réveil, ce fut Fontainebleau, Fontainebleau où, dans le pape, il s'était imaginé enchaîner l'Eglise esclave à son char victorieux, Fontainebleau où, un jour d'avril 1814, déprimé, abasourdi, incohérent devant ce papier qui est l'acte d'abdication, se refusant à signer, puis, tout à coup, saisissant la plume comme si une lueur tardive se faisait en son esprit, prononçant, vaincu, humilié et soumis, devant ses lieutenants qui le contemplent, atterrés : " Dieu n'a pas voulu ! "

La France et le catholicisme (Paroles de M. Thiers, citées par l'*Action Sociale,* du *Figaro* de Paris — 13 février 1914). — Encore une autre bonne leçon à retenir. Elles furent dites des Français de France, mais ainsi que le note justement le journal québécois, elles peuvent s'appliquer aussi aux Français du Canada. C'était au commencement de l'année 1873. M. Thiers était encore président de la République. Il avait coutume d'inviter à dîner ceux qu'on appelait encore à cette époque " les gens de la gauche ", et, prévoyant leur arrivée au pouvoir, il profitait de l'occasion pour travailler à leur éducation politique. Pour ce faire, il leur administrait, après dîner, des petits discours. Certain soir, il leur tint à peu près ce langage :

Pauvre France ! elle ne saurait avoir encore aucune politique extérieure : elle doit refaire sa force dans le silence et le recueillement. Mais quand elle comptera de nouveau dans le monde, sa politique extérieure

devra être, ne vous y trompez pas, une politique catholique. C'est comme nation catholique, s'appuyant sur les intérêts catholiques, y puisant sa force et les couvrant de sa protection, qu'elle pourra rayonner au dehors.

Et, comme ses interlocuteurs se récriaient :

Ce n'est pas, leur dit-il, une question de foi, c'est une question de patriotisme. Je suppose que l'un de vous fût appelé à diriger les affaires extérieures de la France, lorsque notre pays sera en état de reprendre son influence. Quelles que fussent ses défiances contre le catholicisme, je le mettrais au défi de ne pas s'incliner devant cette vérité de fait que, pour l'action extérieure de notre pays, la force catholique est la première de nos forces nationales.

Et, comme ses auditeurs se récriaient de plus en plus, M. Thiers, s'impatientant, finit par dire :

Ah ! vous n'admettez pas cela, eh bien ! laissez-moi vous dire qu'au train dont vont les choses, il peut arriver un moment où il n'y ait plus dans notre pays que deux forces debout, la force catholique et la force de la révolution radicale. Ce sera dans un siècle, peut-être dans un demi-siècle ; mais ceux qui seront là devront faire leur choix.

Le demi-siècle dont parlait M. Thiers, ajoute M. d'Haussonville (dans le *Figaro*), s'est écoulé, ou à peu près, et les événements n'ont pas donné tort à la sagacité de cet esprit singulier qui voyait plus clair de loin que de près et dans l'avenir que dans le présent...

Les études classiques et la formation de nos hommes de profession (Article de M. Edouard Cartier—*Le Rosaire* de Saint-Hyacinthe—février 1914). — Si M. Thiers voyait clair et loin dans l'avenir, l'intelligent auteur de l'article auquel est empruntée la citation qui va suivre, voit loin et clair, lui, dans le passé. J'ai rarement lu une meilleure page sur la

valeur des études gréco-latines, dont pourtant il a été tant parlé. L'auteur estime que ce n'est pas assez de reconnaître qu'elles sont utiles comme gymnastique intellectuelle, elles ont de plus une importance de formation sociale qu'on aurait tort de ne pas remettre en lumière. Il faut aux sociétés et aux nations, pour qu'elles se développent et prospèrent, une transmission de la culture. Or cette transmission de la culture, c'est la formation gréco-latine qui la verse avec le plus de succès d'une génération à l'autre, surtout pour nous qui sommes de race française. Gaston Boissier disait: " Quand nous cherchons à savoir de quels éléments essentiels notre civilisation se compose nous trouvons, comme base et fondement du reste, deux legs du passé sans lesquels le présent serait inexplicable: les lettres anciennes et le christianisme." Et M. Cartier explique comment, sous la direction de l'Eglise, cette double influence de la Grèce et de Rome a civilisé le monde. Je ne puis le suivre dans tous ses développements, mais ils me paraissent extraordinairement intéressants. Volontiers je renvoie mes lecteurs à la livraison de février du *Rosaire*. Je retiens seulement ici tout ce qu'il dit sur l'action de la formation gréco-latine chez nos hommes publics et nos hommes de profession dans le Québec. C'est assez neuf et cela me parait magnifiquement au point.

L'éducation classique a été un élément particulièrement important dans la formation du Canada français. Il y a longtemps que les Jésuites ont commencé, dans la Nouvelle-France, à enseigner le grec et le latin. Notre classe instruite s'est toujours formée dans les auteurs anciens, elle a toujours mordu aux langues mortes. Or, plus que dans les autres pays, notre classe instruite, ou plus exactement notre classe professionnelle, a été et demeure l'aristocratie. Je ne parle pas du clergé dont le rôle est évident et n'est pas d'ailleurs en question. Je dis que nos hommes de profession ne peuvent pas être simplement des médecins, des avocats ou des notaires. Ils doivent rester ce qu'ils ont été. Et ce qu'ils ont été, M.

Decelles nous le dit dans son histoire de Cartier : " L'habitant cherchait, autant que possible, à régler ses différends par l'entremise du notaire de la paroisse, du curé et du médecin qui formaient les trois colonnes sur lesquelles reposait tout l'édifice social. " Or, si nos hommes de profession se trouvèrent prêts à ce rôle, ce n'est pas parce qu'ils savaient, médecins, appliquer un pansement, notaires, rédiger un contrat. On peut savoir la médecine, même le droit, et avoir la mentalité d'un contre-maître. Ils remplacèrent avec avantage les seigneurs, parce que le cours classique avait développé en eux ce désintéressement intellectuel et cet esprit de discernement dont parle Brunetière. Ils furent d'admirables chefs sociaux, parce qu'ils étaient imbus de l'esprit qui anime notre société elle-même, et parce que les idées chrétiennes purent avoir en eux tout leur épanouissement. Et je ne pense pas seulement à ceux qui bataillèrent dans les Parlements pour la défense de nos droits. Ceux-là auraient été moins hardis, moins indépendants et trop exposés aux tentations de complet découragement, s'ils n'avaient été soutenus par l'opinion de tous leurs confrères. Ils savaient qu'autour de chaque clocher étaient quelques hommes capables de les juger, et, au besoin, de les remplacer, et que dans ces hommes comme en eux-mêmes la personnalité de la race s'accusait trop forte et trop consciente pour que l'on doutât de l'avenir. Ces hommes avaient fait leurs classes de latin. Quelques-uns même se souvenaient des auteurs. Et cela n'est pas requis. On peut avoir subi profondément l'influence du cours classique et n'avoir retenu ni un vers de Virgile ni même la fameuse première phrase des Catilinaires. Mais quelques-uns s'en souvenaient. Le vieux notaire des *Anciens Canadiens* est plein de souvenirs de la guerre de Troie. Lorsque les censitaires du seigneur d'Haberville s'excusent de ne pouvoir payer les rentes, l'oncle Raoul les foudroie de citations latines. Mais les humanités du vieux notaire n'effrayent pas l'habitant qui s'en tire souvent sans payer. Celui-ci a d'ailleurs confiance à l'homme qui lui cite Virgile et Horace. Et sa confiance n'est pas si déraisonnable. L'homme qui a fait ses classes a diminué de beaucoup les chances qu'il avait d'être tout à fait canaille. Pour savoir le latin, il faut avoir fréquenté quelque temps chez les honnêtes gens. Et quand on sait le latin, on sait aussi autre chose. L'intelligence est sensible à l'élément des idées. On apprécie davantage d'être estimé des honnêtes gens. On craint plus d'être mis au rang des coquins et des drôles.

Mais cette culture, qui fait nos hommes de profession ce qu'ils sont,

se donnerait tout aussi bien, dit-on, en français ou en anglais, et les auteurs grecs ou romains seraient assez bien connus par des traductions. On le dit. Mais on ne le prouve pas, et l'on n'en sait rien. Il y a une mystérieuse relation entre la langue et la mentalité, et l'auteur traduit n'est plus le même auteur. Il y a lieu de douter que les études classiques conservent, ainsi diminuées, leur caractère d'universalité. Mais d'ailleurs, la question n'est pas là. Ce n'est pas pour donner à la culture classique plus d'extension, ou plus d'éclat, ou plus de force, que l'on veut supprimer le grec et le latin. C'est pour mettre à la place des notions utilitaires, immédiatement convertibles en monnaie. Il y a des gens qui regretteront toujours de n'avoir pas, au lieu des langues mortes, appris la dactylographie ou la sténographie. Eh! c'est une noble ambition de gagner sa vie! Mais les écoles spéciales ne manquent pas. Et qu'on en créé de nouvelles, personne n'y contredira. C'est aussi un besoin du pays. Et même, que le collège classique ne néglige ni l'anglais, ni les mathématiques, pour autant que cela est compatible avec l'enseignement principal. Mais le danger est que l'enseignement principal soit ainsi de plus en plus mutilé. L'utilité de l'anglais est plus palpable, plus visible, pour un homme de profession, que l'utilité du latin. Le respect de nos traditions nous protègera contre les innovations précipitées. Et parmi nos traditions, il n'en est pas de plus vénérable que cette préparation grave, sereine, presque sacerdotale, de nos hommes de profession à un rôle social qu'ils ne peuvent refuser et qui vaut bien le sacrifice de quelques avantages secondaires, relatifs et personnels. Car ce rôle conserve encore son importance. La paroisse avec son curé, son médecin, son notaire, reste la cellule-mère de la nation. On y trouve tous les éléments qui servent à faire les civilisations grandes, et même cette patience qui empêche de brûler l'étape. Il ne manque à la paroisse que d'essaimer et de se multiplier autant qu'il le faudrait. L'on sait que ce défaut ne tient pas à l'institution même. A tous ces éléments dont se compose la paroisse, le Canadien français reste jalousement fidèle. Si les attaques contre le principe de l'enseignement classique soulèvent si facilement les passions, comme on l'a fait remarquer, c'est que précisément ces attaques menacent quelque chose de la personnalité nationale. Nous avons, plus qu'aucun peuple, des motifs de ne laisser amoindrir en rien l'apport de notre passé. Et si l'on en venait, en notre pays, à demander sérieusement et avec quelque chance d'être écouté l'abolition, dans nos collèges, du latin et du grec, ce serait à notre tour alors de répéter, avec autant de raison que le grand écrivain de France, la parole célèbre: *Les barbares sont à nos portes !*

Evolution du livre canadien (Article de M. A.-D. Decelles—*La Presse* de Montréal—23 avril 1914). — Puisque nous sommes à parler de collèges classiques et de formation canadienne, je veux signaler tout de suite, au cours de cette chronique, un article plein de bon sens, que M. Decelles écrivait hier dans *La Presse* de Montréal. Cet article mérite, il semble bien, qu'on s'y arrête. Notre *Revue Canadienne* a l'honneur de pénétrer un peu partout chez nos éducateurs et dans nos collèges-séminaires. Nous n'avons pas sans doute à nous immiscer dans les affaires d'administration de nos distingués confrères de l'enseignement secondaire, non plus que chez les religieux et les religieuses qui dirigent nos nombreuses académies et nos non moins nombreux pensionnats. Mais qu'on nous permette de répéter ici ce que nous avons déjà écrit, dans la *préface* du *Canada Ecclésiastique* de 1914, à propos de la collection de livres canadiens de la Maison Beauchemin (de Montréal), dont parle précisément M. Decelles, l'érudit conservateur de la bibliothèque du Parlement fédéral d'Ottawa :

Une autre oeuvre, éminemment nationale et patriotique, est encore au crédit de cette importante maison de librairie (la Maison Beauchemin). Je veux parler de la collection de livres canadiens qu'elle a entrepris, depuis quelques années, de nous donner à des prix abordables, et dont il conviendrait, il me semble, par l'affluence des commandes, d'assurer la continuation et le perfectionnement. Sous les grands noms de Cartier, Champlain, Maisonneuve, Laval, Dollard et Montcalm — des noms où vibre le plus palpitant de notre histoire — dans sept reliures différentes et en soixante-dix titres, la collection comprend un assortiment de pas moins de cinq cents volumes. On y voit, figurer, parmi les disparus, les noms de Crémazie, Casgrain, de Gaspé, Chauveau, Taché, Fréchette, Gérin-Lajoie, Marmette, et, parmi les vivants, ceux de Routhier, Decelles, David, Lemay, les deux Gagnon (Ernest et Alphonse), Camille Roy, Sylva Clapin, Laure Conan, Mme Dandurand et plusieurs autres. Que pouvons-nous

offrir de mieux à nos enfants, quand nous leur donnons des prix ? Eh! sans doute, nous n'avons pas la prétention de remplacer à tous égards les livres venus de France. Nous tenons même qu'il faut en faire venir de là-bas toujours, pourvu que ce soit des bons, et qu'il ne conviendra jamais de nous lasser de ce commerce, ou de cet échange intellectuel, dans lequel nous avons tant à gagner. Mais il doit y avoir place, chez nous, pour les nôtres. Le vrai patriotisme doit être intelligent et éclectique, soit! Mais il faut commencer par s'aimer soi-même.

Ceci posé, nous reproduisons l'article de M. Decelles, qui se passe de commentaires :

Depuis quelques années, il s'est produit en librairie canadienne de grands changements, indice de progrès dans notre province. Le livre surtout à Montréal et à Québec, a pris un nouvel essor et élargi sa sphère d'action. — En remontant vers le passé à l'origine du livre imprimé chez nous, il faut aller jusqu'aux premiers jours de la domination anglaise pour trouver les premiers essais de l'imprimerie, et combien modestes. Ce sont d'abord quelques livres de piété comme le *petit catéchisme* (1765), et plus tard, les *cantiques* de Marseille. Il faut franchir ensuite un espace sérieux pour trouver un ouvrage canadien d'un format imposant: comme les *opuscules* de François Perrault (1808), et ensuite le *traité des lois* de Desrivières-Beaubien. De 1765 à 1800, les presses ne livrèrent au commerce que 37 volumes, et moins de 400, de 1800 à 1850.

Ce n'est que vers 1814 que M. Bossanges déballe ses colis d'ouvrages français, pour installer à Montréal la première librairie française du Canada. Quelques années plus tard, il cède son fonds de commerce à Denis Benjamin Papineau, peu entendu dans ce genre d'affaires, et qui passe son stock à M. Fabre, associé ensuite à M. Gravel.

Bien rares sont les ouvrages qui sortent des presses canadiennes avant 1840. De temps à autre, Garneau, Chauveau, Ferland risquent un volume. Nous pouvons presque dire que pendant tout le XIXe siècle, notre province a été tributaire de la France pour tout ce qui regarde les livres de piété. La maison Mame, durant toute cette époque, a fait un commerce immense avec nous; et il y aurait un curieux relevé à faire dans ses livres à ce point de vue. Ce n'est que depuis quelques années, à côté des librairies, qui se sont multipliées à Montréal et à Québec, et sur une moindre échelle dans presque toutes nos petites villes, que l'imprimerie

canadienne a pris un essor marqué. Elle nous a donné des ouvrages sérieux et d'importantes ré-impressions.

Dernièrement, la maison Beauchemin, dépassant tout ce qui s'était fait jusque-là, a jeté -- opération commerciale coûteuse — sur le marché, une collection qui comprend presque la majorité des ouvrages sortis des plumes canadiennes. Par là, nous échappons un peu à l'approvisionnement venu de France et nos livres entrent en concurrence pour la consommation quotidienne avec ceux de Paris. — Nous disions tantôt que c'est d'outremer que nous venaient jadis les ouvrages de piété et d'école. Nous aurions pu ajouter que nous tenions aussi de France les livres donnés en prix dans nos maisons d'éducation; et, encore aujourd'hui, c'est la librairie française qui leur fournit ici le plus fort contingent. — Ne serait-il pas temps, à présent, de reconnaître les services que rendent aux lettres canadiennes les éditeurs de notre province en faisant entrer un plus grand nombre de nos ouvrages dans les distributions de prix ?

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous serait-il permis de suggérer un changement à une pratique qui nous semble anormale. Il est d'usage, depuis un certain nombre d'années, de donner aux élèves qui terminent leur cours, une médaille d'or d'un titre très douteux, pour témoigner de ce fait. Qu'advient-il de cette récompense? La jeune fille la porte quelque temps, puis un beau jour elle la relègue au fond d'un tiroir d'où ce témoignage de son succès ne sort plus. Cette médaille, nous dit-on, coûte $10.00, mais ne vaut intrinsèquement que peu de chose. Avec cette somme, on pourrait acquérir une dizaine de volumes d'ouvrages canadiens qui formeraient comme un commencement de bibliothèque et attesteraient plus que la médaille dédaignée le succès de la jeune fille au couvent. Tout le monde, de cette façon, trouverait son profit dans la réforme que nous suggérons : les élèves, qui auraient sous la main de quoi meubler leur intelligence; les libraires, qui font des sacrifices pour propager la littérature canadienne; et les écrivains, qui se consacrent à la tâche ingrate de tenir une plume.

La plume et l'épée (Un discours de M. Poincaré — *L'Univers* de Paris—5 février 1914). — Il existe à Paris une société de gens de lettres qui s'appelle ainsi : *La société de la plume et de l'épée.* On devine de quoi s'occupent les socié-

taires. Au commencement de février, comme toute société qui se respecte, celle-là a donné un banquet. Le Président de la République, qui y assistait, a prononcé un discours sur ce qu'il a magnifiquement dénommée les *armes jumelles du génie français* : la plume et l'épée. Et cela me reportait au joyeux temps, où, à la société Ducharme, au séminaire de Sainte-Thérèse, nous pérorions sur les mérités respectifs de la plume et de l'épée ! Je n'ai qu'un chagrin, c'est que M. le Président de la République n'ait rien dit hélas! — et pour cause — du beau travail qu'en France la plume et l'épée ont de tout temps accompli pour affirmer dans le monde les gestes de Dieu.

Le nom même de votre société est le symbole de nos plus grandes fiertés nationales. La plume et l'épée ! Dans ces deux mots rapprochés, dans ces deux images unies, se manifeste l'alliance indissoluble de l'intelligence et de la bravoure françaises. Vous n'entendez pas, Messieurs, qu'on cherche à dissocier l'esprit et l'énergie, la science et la raison pratique, la pensée et l'action. Vous voulez, au contraire, féconder les unes par les autres ces puissances de civilisation et de progrès. Comment ne pas applaudir à votre dessein ? — Ne rencontrons-nous pas, à chaque page de nos annales, des hommes illustres qui ont su concentrer en eux, avec les plus belles vertus guerrières, de rares talents de narrateurs ou d'historiens ?

N'ont-ils pas été, avant la lettre, des fondateurs de votre société, ce Blaise de Montluc, qui considérait César comme le plus grand génie de tous les temps et qui lui empruntait le titre des Commentaires, et tous ces savoureux auteurs de mémoires, les Lanoue, les Turenne, les Villars, les Marbot, les Macdonald et tant d'autres qui ont manié, avec la même aisance, la plume et l'épée ?

N'est-ce pas dans la grandeur et dans la servitude d'une vie trop inactive pour remplir ses ambitions militaires que Vigny, pensif et grave, a médité ses plus beaux poèmes? N'avait-il pas écrit d'entrainantes chansons martiales, le chasseur à pied de 1870, dont un cortège attristé suivait ce matin la dépouille mortelle? (1) N'est-ce pas hier que l'Académie française célébrait la mémoire d'un général écrivain qu'elle avait admis dans ses

(1) Paul Déroulède.

rangs?(²) N'est-ce pas hier aussi qu'elle accueillait avec empressement un autre représentant de l'armée?(³)—Et si tant d'hommes rompus au métier des armes sont aussi des amis des lettres, combien de littérateurs, de savants et d'artistes ne sont-ils pas capables de se battre avec courage et de mourir, au besoin, pour leur pays? Lorsque affrontant le concours des prix de Rome, il présentait Thétis, mère d'Achille, offrant à son fils les armes forgées par Vulcain, Henri Regnault ne pressentait pas qu'un jour prochain la patrie lui tendrait, à lui aussi, des armes à porter, qu'il les recevrait fièrement de ses mains maternelles et qu'il périrait en la défendant.

Mais ce n'est pas seulement lorsqu'elles se confondent dans une même personne que la pensée et l'action sont des forces harmonieuses et concordantes. Il n'est pas, à vrai dire, une seule grande pensée, un seul effort sincère d'art ou de science, qui ne contiennent en eux-mêmes une valeur active et qui n'aient prise sur la réalité. Il n'est pas une belle ou une bonne action qui ne soit pas une pensée réflétée sur la vie. Je ne parle pas de ces dilettantes qui gaspillent dans la solitude leurs facultés de compréhension. Je ne parle pas de ces égoïstes oisifs qui croient penser lorsqu'ils baillent, et qui vivent en parasites aux dépens de la société. Ceux-là auront beau se flatter d'être des esprits contemplatifs, ils ne seront jamais que de tristes exemples de stérilité ou d'inertie. Mais le savant, mais le poète, mais l'artiste qui, enfermés dans le domaine de la pensée et de l'imagination, impriment leur personnalité à leurs oeuvres, croyez-vous qu'ils n'agissent pas? S'ils ne remuent pas la matière, croyez-vous qu'ils ne meuvent pas les âmes? Croyez-vous qu'ils ne façonnent pas les idées et les moeurs d'une époque? Et à son tour, le général qui gagne une bataille, le marin qui coule son navire pour ne pas se rendre à l'ennemi, n'écrit-il pas une page, splendide et immortelle, d'histoire et de poésie ?

Conservez donc, Messieurs, conservez toujours voisines l'une et l'autre, toujours prêtes à soutenir d'un commun accord. la pensée agissante ou l'action réfléchie, votre plume ou votre épée, ces armes jumelles du génie français.

(²) Le général Langlois.

(³) Le général Lyautey.

La France au-delà des mers (Article de M. René Bazin —*La Vie Agricole* (No spécial—avril 1914), cité par *Le Canada* de Montréal—16 avril 1914). — Pour finir cette chronique des Revues, je ne saurais trouver mieux que cette jolie page de M. René Bazin. Elle est écrite pour les petits enfants de France. Mais, sans nous séparer de France, elle nous ramène au Canada, ce qui est bien symbolique et toujours aimable pour nous.

"Les Anglais ont eu, cette année, à Louisbourg, ici, ou à la Belle-Rivière, de cinquante à soixante mille hommes en campagne, et nous, — je n'ose l'écrire. Adieu, mon coeur, je soupire après la paix, et toi. Quand reverrai-je mon Candiac?..." La lettre où j'ai copié ces lignes fut écrite en octobre 1758, et adressée à la marquise de Montcalm, par son mari, général des forces françaises au Canada. Quelques semaines plus tard, ce coeur très noble et fait, comme les meilleurs, de tendresse et de bravoure, cessait de battre; ce chef, que la France, lointaine et distraite, n'avait pas secouru, était vaincu et frappé à mort, dans les plaines d'Abraham, aux portes de Québec. Et, après lui, il n'y eut plus, au-delà de l'océan, de général des forces françaises. Le Canada passa sous la domination de l'Angleterre.

Enfants de la France, vous demanderez à vos maîtres de vous raconter cette histoire qu'on ne peut entendre sans beaucoup de colère, d'admiration et de regret. Il faut que vous viviez quelquefois les jours passés, que vous n'ayez pas seulement, dans votre âme, le sentiment de l'honneur et des défaillances du présent, mais que vous souffriez des douleurs que vos pères ont connues, et que vous vous réjouissiez de leurs joies, afin d'être plus parfaitement de la famille française.

Voilà donc les colons français, les soldats de carrière ou d'occasion, les chercheurs de fortune, devenus sujets anglais. Ils étaient, lorsque Montcalm mourut, environ 80,000 (4). Mais là-bas, les familles sont nombreuses, huit, dix, quinze, vingt enfants: ils s'élèvent par pelotons dans les fermes et les villages. En un siècle et demi, les 80,000 Français (1) abandonnés par la France au traité de Paris sont devenus 2,500,000, et bien plus, si l'on songe qu'ils ont envoyé plus d'un million

(4) M. René Bazin écrit 80,000; mais c'est 60,000 qui est le chiffre juste.

d'émigrants aux Etats-Unis. C'est un peuple véritable; la terre, sous ses pieds, a changé de patrie, mais le coeur se souvient.

Je vous dirai d'abord quelque chose de cette terre qui est loin de nous. Elle s'étend, au nord de l'Amérique, de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique; elle est si large qu'il faut voyager pendant quatre jours en chemin de fer, pour la traverser, de Vancouver à Montréal. Et il y a loin encore de Montréal à l'embouchure du Saint-Laurent. L'Europe, moins la Russie, tiendrait entre les frontières du Canada, et il lui resterait encore un peu de place pour se remuer. Mais les gens du midi trouveraient qu'il y gèle trop et trop longtemps. La neige fait le pays tout blanc pendant six mois. Le thermomètre marque souvent quinze et vingt degrés au-dessous de zéro. Mais le printemps est rapide. Tout se hâte à la fois pour rattraper le temps perdu. Une grande marée de chaleur fond la glace et pénètre le sol. Les hommes reçoivent d'elle la permission de travailler dehors, les eaux de courir, les bêtes de retrouver les pâturages, le froment de germer, les feuilles de dérouler leur cornet ou d'ouvrir leur éventail. En mai, la moisson se lève; en août, elle est fauchée.

On peut tout demander à ce soleil du Canada, excepté de mûrir le raisin, les figues et les grenades. Son vrai triomphe est dans les plaines à blé, tantôt parfaitement plates, sans arbres, sans haies, presque illimitées, comme le Manitoba, tantôt ondulées, et découpées dans les immenses forêts, où les Indiens, jadis, vivaient de la chasse et de la rapine de guerre. Il se récolte là des millions d'hectolitres de froment, que le *Pacifique Canadien* amène jusqu'à la côte. Quand la moisson était médiocre chez nous, vous avez peut-être mangé, sans le savoir, du pain fait avec la farine canadienne. La terre est donc jeune encore là-bas.. Elle est fertile, et, comme disent les laboureurs, bien grenante. Elle a tenté beaucoup de colons. Ils sont venus de toutes les parties du monde.

D'autres travailleurs ont été attirés par les mines, d'autres par la richesse des forêts. Nos frères de race vivent parmi des Anglais, des Irlandais, des Américains, des Allemands, des Slaves. Ils dépendent politiquement de la couronne d'Angleterre, et les relations d'affaires qu'ils entretiennent avec l'ancienne mère-patrie ne sont pas si importantes qu'elles puissent constamment rappeler, et à chacun, le souvenir des origines. Pour bien des raisons, ils auraient pu nous oublier. Et pour d'autres raisons, très nombreuses et très fortes, ils auraient pu se fondre entièrement dans la masse des étrangers qui les enveloppent. Eh bien! si vous alliez au Canada, votre surprise serait grande.

Vous y verriez de vos yeux la France survivante, vous l'entendriez parler. Si vous arriviez, un jour de fête, dans un village canadien-français, vous apercevriez, au balcon qui enveloppe les maisons de bois, le drapeau tricolore. Vous pourriez lire, sur l'enseigne des boutiques, des noms qui sonnent français : Lapierre, Dumas, Beaumont, Langevin, Brosseau, Lapointe, Chapais, Bruneau, La Violette. Et si vous entriez dans une ferme, l'habitant—c'est-à-dire l'homme du sol, le laboureur—vous accueillerait ainsi : " Bonjour, petit ! Comment ça va au vieux pays? "

N'est-ce pas que ce sont là de ces mots charmants, comme M. René Bazin sait en dire toujours, et qui nous vont tout droit au coeur ?

Elie-J. AUCLAIR,

Professeur à Laval,

Secrétaire de la Rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ECHOS DU CLOITRE. — Cloître et échos sont deux mots qui ont plutôt l'air de s'exclure. Et, pourtant, de ce cloître austère et silencieux, qu'est l'Abbaye de Notre-Dame du Lac, voilà que la nouvelle de deux mémorables événements, qui se sont passés en 1913, vient de s'envoler, qui remplit le monde du bruit de ses échos. L'un, tout de tristesse, c'est la mort du premier Abbé de l'unique abbaye cistercienne du Canada, le très vénéré Dom Antoine Oger, dont non seulement les fils éplorés mais encore les nombreux amis ont si vivement ressenti la perte. L'autre événement, tout de joie celui-là, c'est l'élection, la prise de possession et la bénédiction de son digne successeur.

La dépouille mortelle de Dom Antoine reposait depuis trois mois sous l'humble croix qui marque sa tombe lorsqu'eut lieu l'élection d'un nouvel Abbé en la personne de Dom Pacôme Gaboury, le fils spirituel et le disciple très-aimé du maître regretté dont l'on pleure encore le trépas. Le 1er août 1913, Dieu avait rappelé à lui l'ancien Abbé ; le 24 octobre de la même année, on élisait, dans le monastère qu'il avait érigé, et pour le remplacer, le nouvel Abbé, dont le choix fut ensuite confirmé et qui fut installé canoniquement dans ses fonctions abbatiales, le 8 novembre suivant. Restait à lui donner l'investiture canonique par la crosse et par l'anneau, ce par quoi il était élevé au rang des pontifes, et cela revenait naturellement à l'évêque diocésain, Mgr l'archevêque Bruchési, qui, en effet, présida, le 13 novembre 1913, à la *Bénédiction* du deuxième Abbé de Notre-Dame du Lac.

Ces événements, mémorables à tous égards, ont trouvé leur historien dans la personne de l'un des silencieux Trappistes d'Oka.

Ce bon moine nous livre donc ces *échos du cloître* en une jolie et compacte brochure de 64 pages très bien illustrée. On y voit les portraits des deux Abbés d'Oka, feu Dom Antoine et Dom Pacôme, des Abbés Dom Jean Marie, de Bellefontaine, et Dom Edmond, de Gethsémani, de Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, de Sa Grandeur Mgr Emard, évêque de Valleyfield. L'auteur a groupé là, en outre, diverses gravures dont l'une représente l'écusson armorié du nouvel Abbé, deux l'aspect extérieur et deux des vues intérieures de la Trappe d'Oka, une autre la Trappe actuelle de Mistassini — création de Dom Pacôme —

et, comme illustration de l'investiture, deux scènes principales de cette cérémonie (13 novembre) dans l'église abbatiale.

Rien de plus attachant que cette brochure. Elle révèle chez son auteur — que son humilité me pardonne — un talent de narrateur et un goût de descriptif qu'on ne rencontre pas souvent, même en dehors du cloître. Sa lecture produit une vive impression de fraicheur et de piété. Ces belles scènes et ces augustes cérémonies dont on nous fait la description prise sur le vif, ces nombreuses poésies qui ajoutent leur note harmonieuse et prouvent qu'à la Trappe on connaît entre autres cultures celle des fleurs de la littérature, cette série de vues et de portraits bien choisis, tout cela est bien intéressant.

Encore tout ému et sous le charme de la bienfaisante impression que j'ai ressentie, je n'ai pas voulu mettre de côté l'attrayante brochure sans donner aux lecteurs de la *Revue Canadienne* l'amical conseil de se la procurer. Je suis certain que tous ceux qui, sur mon avis, l'auront parcourue, me sauront gré de la leur avoir signalée. Elle s'intitule *Une page nouvelle de l'Histoire de la Trappe d'Oka*, et on l'obtient en retour de l'envoi de $0.35 adressé à " La Trappe, Comté des Deux-Montagnes,P.Q."—

J. C. C.

* * *

ECRIN D'AMOUR FILIAL, par Chs-P. Beaubien, ancien curé. — Chez Arbour et Dupont, imprimeurs, Montréal, 1914.

Voici un volume de belle apparence, d'environ 250 pages, avec en plus une quarantaine de gravures hors texte. Il fait honneur à l'activité et au bon coeur de l'historien du *Sault-au-Récollet*, M. l'abbé Chs-P. Beaubien, ancien curé et vicaire-forain.

A vrai dire, le titre du livre *Ecrin d'amour filial* m'a paru un peu cherché et trop énigmatique. Mais le sous-titre est là qui précise. Je veux parler, nous explique ainsi l'auteur, de " détails historiques, au sujet d'une famille, comme il y en a tant d'autres au Canada, qui devraient avoir leur histoire ". Cette famille, c'est la famille Beaubien elle-même. Après l'*avertissement*, dans un *premier* chapitre, l'auteur donne quelques *leçons d'histoire canadienne;* dans un *deuxième*, il traite de la *noblesse terrienne;* dans un *troisième*, il parle de *ses ancêtres les Trottier de Beaubien;* dans un *quatrième*, il fait connaître *une descendance et ses alliés;* et enfin, il expose, *en conclusion*, ce qui devrait être fait pour un grand nombre de familles canadiennes.

L'intention de l'actif ancien curé est certes des plus louables et l'ardeur qu'il a mise à poursuivre son but digne de tous les éloges. Voici un vénérable prêtre, qui compte quarante cinq années de sacerdoce, pour qui la retraite semblerait devoir se confondre avec le repos. Au soir de sa vie, il a bien gagné de prier Dieu en paix. Mais il s'est mis un jour " à feuilleter les vieux papiers de famille " et il en a vu " sortir un parfum d'amour et de gloire " qui l'enchante. Il a donc repris sa plume des meilleurs jours, il a fait des démarches, visité les lieux où s'est vécue l'histoire des siens, compulsé sans doute bien des documents, et maintenant, pour ses arrières-neveux, et pour beaucoup d'autres, il écrit, il écrit encore, il écrit toujours... il écrira jusqu'à son dernier souffle.

On lui dira peut-être qu'il met, en chacun de ses chapitres, bien des choses qui ont l'air d'y voisiner comme par accident ; que quelques-unes de ses phrases semblent plutôt malaisément agencées; que son style n'est pas toujours très clair; que son bon coeur lui fait voir tout en beau...

Qu'il laisse dire, le cher et vénérable écrivain! Il n'est pas pour rien apparenté avec Philippe-Aubert de Gaspé et avec l'abbé Raymond Casgrain. On sent qu'il aime l'histoire et les choses de l'histoire avec passion. Il en recueille les miettes; il les place dans ses cadres, coûte que coûte. Et il fait bien. C'est encore l'un des meilleurs moyens de servir son pays et sa race que d'en conserver, aux générations qui viennent, les douces traditions et les tendres souvenirs.

D'autres écrivent la grande histoire : lourde tâche, pour laquelle il faut une vocation spéciale. M. l'abbé Beaubien écrit, lui, de la petite histoire en marge de la grande. Et c'est bien utile aussi et bien précieux pour l'avenir. Il ramasse les menus faits avec amour; il les éclaire de quelques réflexions toujours instructives; puis, il les fourre un peu pêle-mêle dans son *écrin*, comme des pierres précieuses! C'est une noble et pieuse besogne, qui honore sa laborieuse vieillesse sacerdotale. Puisse-t-il avoir beaucoup d'imitateurs ! — E.-J. A.

* * *

GERBES DE SOUVENIRS, par A.-C. Dugas, curé de Saint-Clet. — Chez Arbour et Dupont, imprimeurs, Montréal, 1914.

Encore un bon livre, tout plein de fraîcheur et de réminiscences, où l'auteur raconte, en près de 400 pages, les souvenirs de sa vie écolière, et même, au fond, presque toute l'histoire du Collège Joliette, devenu, il y a

dix ans, le séminaire de Joliette. C'est aussi l'histoire d'une famille, mais de cette famille agrandie qu'est toujours l'un ou l'autre de nos collèges-séminaires. Joliette et son superbe collège ont pris, avec les années, une importance de plus en plus considérable dans la vie de notre pays. Plus que personne, il nous semble, les modestes et dévoués religieux que sont les Clercs de Saint-Viateur, et parmi eux, le vénéré Père Lajoie et le regretté Père Beaudry, ont contribué à ce progrès. Aussi, M. le curé Dugas leur rend-il à tous, et en particulier à ces deux-là, l'hommage le plus mérité et le plus ému.

Les quatorze chapîtres de ce nouveau volume, n'ont pas tous la même valeur au point de vue historique; mais ils intéressent tous, surtout ils intéresseront les anciens élèves de la maison joliettaine. Ici et là, certains petits faits, certains détails de topographie, des souvenirs précis, des anecdotes qu'on se passe de mains en mains dans les joyeuses réunions, auront, aux yeux de ceux qui les ont connus ou vécus, une importance que le lecteur de passage ne saurait y découvrir.

Mais ce que tous y verront, dans ce livre nouveau, c'est le travail d'un prêtre intelligent, sérieux, attentif, observateur, et qui aime bien son *Alma-Mater*. J'ai trop l'estime de son talent et de son mérite pour me permettre de l'accabler d'éloges qu'il jugerait lui-même intempestifs et exagérés. Il me paraît certain que ses récits eussent pu avantageusement être refaits dans certaines parties, que quelques anecdotes et souvenirs ne se fondent pas assez avec l'ensemble, que des négligences ou des faiblesses de composition, que les chroniques jadis données à l'*Etoile du Nord* pouvaient supporter, s'admettent plus difficilement dans un volume qui s'en va à la postérité. Mais qu'est-ce que tout cela, en regard du mérite si réel et si incontestable de cet excellent recueil d'histoire, de mémoires et d'épisodes, où, plus que dans un livre de forte texture historique, parfois, l'on trouve cette vie vécue, ces détails piquants, cet air naturel en un mot, qui donnent tant de charmes aux récits qui coulent de source, sans prétention et comme à l'abandon.

M. le curé Dugas, comme M. le curé Beaubien, donne à tous l'exemple d'un travail constant. Ce n'est pas la première fois, lui non plus, qu'il cherche à exploiter, pour le bénéfice de ses lecteurs, l'inépuisable mine de notre belle histoire anecdotique. Puisse le succès qu'aura son livre l'encourager à continuer, et, si possible, à faire mieux encore. — E.-J. A.

* * *

L'IDEE REVOLUTIONNAIRE ET LES UTOPIES MODERNES, par le Père M. Tamisier, s. j. — Chez Lethielleux, Paris, 1914.

De ce livre, petit de taille (362 pages pourtant) mais si riche de substance catholique, nous ne dirons pas ici grand'chose. Nous voulons simplement le signaler à nos lecteurs. Le Père Tamisier nous fait l'honneur de nous donner une collaboration qui est chez nous fort appréciée. Nos lecteurs le connaissent, et ils l'aiment.

Tous ceux qui s'occupent de ces graves questions sociales qui passionnent le monde de nos jours auront profit à lire ce qu'il expose dans ce volume nouveau sur l'idée révolutionnaire, qu'il la considère soit en elle-même, soit en rapport avec la sécularisation de l'état, la laïcisation de l'école, la morale, la famille, le divorce, le féminisme, le socialisme, etc., etc. C'est d'une doctrine très sûre, qui s'inspire de beaucoup de fermeté pour les principes à sauvegarder et en même temps d'une très grande largeur de vue pour les personnes. Cet excellent jésuite, on aperçoit très vite que, s'il combat nettement les erreurs, il aime ceux qui sont dans l'erreur et voudrait leur faire du bien.

Et puis, le Père Tamisier a un style très formé, très entraîné, clair et facile. Nous n'osons pas en dire davantage. Il est des nôtres, et nous craindrions de trop prêcher pour notre paroisse! Mais quel bon livre et quelle bonne action il ajoute à tous ceux et à toutes celles que nous lui connaissions déjà. Nos meilleurs voeux de succès. — E.-J. A.

* * *

CHOIX DE PENSEES DE LOUIS VEUILLOT, extraites de ses oeuvres, par G. Cerceau. In-32, cadres rouges. Prix: 1 fr., *franco* 1.10 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Parmi les publications consacrées à Louis Veuillot, durant cette année du Centenaire, il en est une, toute récente, qui mérite une mention particulière. Elle renferme un choix de pensées recueillies avec soin sous la plume du maître, et classées avec autant de goût que de sens chrétien par le Père Cerceau.

L'auteur n'a évoqué l'enseignement du maître que sur les grandes vérités de la foi: Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, puis le chrétien, avec les vertus qu'il doit pratiquer, les épreuves qu'il doit vaincre, l'éternité qu'il doit conquérir. Et de chacun de ces problèmes essentiels, il n'a voulu fixer qu'un petit nombre de paroles décisives.

Poèmes Symboliques

Préface

L'Aigle

Lorsque le jour retourne aux bords de l'horizon,
J'entends voler là-haut du coin de ma fenêtre,
Et des yeux d'aigle noir, aux reflets de gazon,
De grands yeux cerclés d'or semblent me reconnaître.

C'est l'oiseau familier du rêve de mes nuits.
Il sommeille, le jour, aux cîmes inconnues,
Se réveille le soir, quand s'endorment les bruits,
S'envole dans la brume et s'ébat dans les nues.

Lorsque le ciel s'allume, ample et silencieux,
D'astres toujours nouveaux pour des veillées nouvelles,
Que la lune arrondit son oeil mystérieux,
L'aigle, pour redescendre, étend larges ses ailes.

Il descend, enivré du vol vertigineux,
Du vol qui l'entraînait vers les clartés sans voiles ;
Car il vient de sentir, au dôme lumineux,
Palpiter près du sien le coeur d'or des étoiles.

De ma croisée, ouverte aux aromes du soir,
J'aperçois son grand corps lassé par le voyage.
Je vois des reflets bleus errer sur son plumage
Quand la lune miroite aux flancs de l'oiseau noir.

Bel aigle, que j'entends encor de ma fenêtre,
Quand le soir reviendra des bords de l'horizon,
Battre ton aile agile et, pour me reconnaître,
Que je voie s'entrouvrir tes yeux, or et gazon !

* * *

Ombre des nuits, bel aigle aux prunelles moroses
Où perce la fierté des vols étourdissants,
Quand me pèse l'oubli des hommes et des choses,
J'aime ton coeur farouche et tes rêves puissants !

Nous adorons tous deux la hauteur solennelle
Des étoiles sans nombre au sein du firmament.
J'adore comme toi la magie éternelle
Du silence du soir et du recueillement.

Ombre, aigle familier, compagnon de mes songes,
Qui respectes ma peine et calmes mon ennui,
Loin, tous deux, de la ville aux incessants mensonges,
Côte à côte admirons la splendeur de la nuit.

Et puis, partons ensemble. Et, d'un coup d'aile immense
Franchissant le nuage et l'immense infini,
Nous atteindrons jusqu'où l'éternité commence,
En trébuchant d'ivresse aux portes du zénith.

Tout affolés d'extase, absorbés par le rêve,
Nous poserons nos pieds sur ce dernier sommet ;
Et, sur ce cap désert où la paix est sans trève,
Nos coeurs s'assoupiront en un sommeil parfait.

Mais, les regards bien clos sur la vaste étendue,
Suivant, quoique endormis, le songe intérieur,
Nous goûterons tous deux l'allégresse éperdue
De nous sentir très loin du monde extérieur !

Premier songe

LE VASE

La conscience humaine est le tamis fatal
Où passent nuit et jour nos oeuvres éphémères.
Son treillis décompose, aux mailles du métal,
Leurs suaves parfums, leurs essences amères.

Goutte à goutte le coeur, qui sur son piédestal
Semble un vase d'argile aux flancs peints de chimères,
De leurs perles s'emplit. Mais le destin brutal
Y fait tomber parfois les larmes de nos mères.

Le jour vient, sur notre être — asile aux murs nacrés
Que peuplent nos douleurs et nos espoirs sacrés —
Où le bassin déverse ou son baume ou sa lie.

Notre âme y trempe alors sa lèvre inassouvie
Et s'enivre à longs traits de la douce liqueur
Ou des âpres poisons que lui verse le coeur.

Deuxième songe

LES ETANGS

O lys ! ô nénuphars ! Sous les clartés stellaires
Quand vous vous balancez en groupes gracieux,
Comme vous ressemblez aux rêves solitaires
Qui flottent dans mon âme, aux soirs silencieux !

* * *

Car mes rêves sont nés au sein des solitudes
Comme naissent les lys dans les marais mouvants ;
C'est là qu'ils ont appris les molles attitudes
Du nénuphar flexible agité par les vents.

Ils plongent jusqu'au fond de ma nature immonde
Comme vos tiges, lys, sortent des lits fangeux.
Mais, comme vous trempez dans l'eau douce et profonde,
Je baigne dans l'amour mes longs rêves neigeux.

* * *

Vos pistils sont féconds et riches vos corolles :
Et les lacs constellés, où scintillent vos fleurs,
Semblent un ciel, tombé pour des abeilles folles,
D'astres d'or parfumés et d'étoiles d'odeurs.

Mes rêves, comme vous, entrouvrent leurs calices
Dans mon âme, où se mire un ciel d'espoirs humains ;
Et je vais butinant, à leurs pétales lisses,
Leurs sucs ensoleillés qui sentent les jasmins.

* * *

Hélas ! vous vous fanez, corolles aquatiques,
Sous l'ardente chaleur des torrides étés !
Quand il brûle l'étang bourdonnant de moustiques,
Le feu du jour flétrit vos divines beautés.

Et mes rêves mourront dans mon âme, assombrie
Par l'encombrant essaim des maux inattendus.
. . . . . .
Mais il me reste, à moi, — quand ta gloire est flétrie,
O lys ! — le souvenir de mes printemps perdus !

Oui, mes rêves mourront au sein des solitudes
Comme meurent les lys dans les marais mouvants.
Ils renaîtront du moins, en vierges attitudes,
Aux lieux du souvenir, sur d'éternels étangs !

OXONIENSIS.

La Revision de la Vulgate

ET LA

Commission Bénédictine

(4ème ARTICLE [1])

REGRETTABLE à bien des égards, l'absence complète de toute revision de notre texte officiel depuis Clément VIII a eu au moins cet avantage de nous permettre de faire maintenant cette revision sur des bases beaucoup plus solides et avec des garanties de succès qu'on n'avait jamais eues auparavant. Pendant cette longue période, il est vrai, on s'est trop facilement contenté d'un texte qu'on avait au début reconnu imparfait. On a laissé perdre par incurie de précieux manuscrits: nous le savons pour quelques-uns et nous avons bien le droit de le soupçonner pour plusieurs autres. On s'est habitué à faire peu de cas de la critique et même à la regarder avec défiance. Mais d'autre part, cette critique elle-même s'est élaborée et perfectionnée et elle a profité des progrès réalisés dans les sciences philologiques et historiques, dont la lumière rejaillit sur elle. Les documents ont été explorés et peu à peu recueillis dans les grandes bibliothèques où ils sont d'un accès facile à tous. Les plus importants ont été étudiés dans des monographies spéciales qui rendent les travaux d'ensemble plus faciles et plus sûrs. Le nombre de ceux qu'intéressent ces travaux et qui peuvent y apporter un utile concours s'est considérablement accru. En un mot nous sommes dans des conditions beaucoup plus favorables que tous nos devanciers. Nous avons à notre disposition des ressources et des instruments de travail qui

---

(1) Cf : La *Revue Canadienne* (janvier, mars et avril 1914).

leur ont en grande partie manqué. Et même s'ils avaient eu ces moyens, ils n'auraient pu faire une oeuvre définitive, et il faudrait encore la recommencer après eux. Car ce n'est pour ainsi dire que depuis quelques années seulement que la critique est en pleine possession de sa méthode ([2]).

([2]) Les méthodes de la critique biblique moderne que nous jugeons absolument indispensables, et qui sont somme toute très simples, n'ont pas été découvertes du premier coup. Elles ont été, comme toutes les lois scientifiques, péniblement dégagées par l'observation de la masse des faits. Elles se sont lentement élaborées au cours des recherches qui ont été faites depuis le XVIIe siècle sur le texte grec du Nouveau Testament, et nous devons en toute justice reconnaître que nous en sommes principalement, pour ne pas dire uniquement, redevables aux efforts des protestants. Au XVIIe siècle, la critique textuelle biblique était tombée dans le discrédit et dans le plus complet abandon. Fidèles aux prescriptions de la bulle de Sixte-Quint, les catholiques s'en tenaient au texte de la *Vulgate*, et s'interdisaient toutes recherches critiques. Les protestants de leur côté accordaient une confiance aveugle, avec beaucoup moins de raison semble-t-il, au *texte reçu* (texte de l'édition Elzévir de 1633). Ce texte, qui est essentiellement celui d'Erasme, a été " établi en dehors de tout principe scientifique ", et il n'a pas d'autre mérite que celui "d'avoir été réimprimé pendant trois cents ans sans modification " (*Cambridge Biblical Essays*, 1909, *p.* 513). Il a été répandu à profusion par les sociétés bibliques protestantes. C'est au fond celui qui est à la base des innombrables éditions de l'*Authorized Version* (1611), qui est comme une espèce de vulgate protestante anglaise et dont on n'a revisé le texte qu'en 1881. Grâce à la propagande protestante, le *texte reçu* était parvenu à s'imposer à la vénération des catholiques. Et telle est la tyrannie d'une habitude ancienne, surtout quand elle touche à des choses saintes, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des cheveux blancs pour se rappeler le temps où on n'osait pas, dans les séminaires, par exemple, préférer les éditions critiques à ce texte *receptus*, mais en réalité, comme on l'a dit, *non recipiendus*.

Le premier qui donna l'éveil à la critique fut l'anglican Walton, qui imprima dans le cinquième volume de sa polyglotte, en 1657, un certain nombre de variantes tirées d'un manuscrit très ancien, l'*Alexandrinus*. Au commencement du siècle suivant, en 1707, John Mill publia au grand émoi du public protestant une édition accompagnée de trente mille variantes, tirées de quatre-vingts manuscrits. Il n'en fallait pas davantage pour ébranler la confiance dans le *texte reçu* et pour faire naître des doutes sur sa valeur. Devant une telle accumulation de variantes, il fallait bien reconnaître que le texte était incertain sur bien des points, mais on ne voyait pas encore par quelle méthode on pourrait démêler les leçons anciennes et véritables des corruptions postérieures. Bentley proposa

Quoique la lumière reste encore à faire sur bien des points de l'histoire de la *Vulgate,* l'étude des documents est cependant assez avancée pour tenter avec toutes les chances de succès une grande oeuvre de reconstruction d'après les méthodes de la critique moderne. Le moment est donc venu, nous avons eu l'occasion de dire que nous sommes déjà un peu en retard, de reprendre les travaux de correction à la pierre d'attente laissée par Clément VIII et de faire un nouvel effort pour nous donner cette édition *emendatissima* qu'avait demandée le Concile de Trente. Au surplus, on ne se bornera pas à perfectionner l'oeuvre des anciens. Tout en rendant hommage à leur mérite, il faut bien reconnaître que leurs méthodes étaient imparfaites, et on ne se propose rien moins que de tout recommencer à neuf, comme si rien n'avait jamais

---

comme critère général l'accord des anciens manuscrits grecs avec la *Vulgate* latine. Mais il ne fut pas suivi, et ce sont en réalité trois Allemands, Bengel, Semler et Griesbach, qui ont fondé les méthodes, dont nous nous servons aujourd'hui. Jusque-là, on accordait en général la préférence aux variantes qui avaient pour elles le plus grand nombre de manuscrits. Bengel suggéra le premier l'idée, déjà entrevue par Bentley, de classer les manuscrits en famille et de juger de leur valeur par leur généalogie. Cependant personne n'osait encore s'affranchir du *texte reçu.* Ce fut Lachman qui, en 1831, eut le premier cette audace et donna une édition basée uniquement sur le témoignage des anciens manuscrits. C'était assurément une heureuse innovation, mais il restait encore un pas à faire. En effet, bien que les manuscrits anciens aient la présomption en leur faveur, il n'en est pas moins hors de doute qu'un texte plus ancien, une leçon plus ancienne peuvent se rencontrer dans un manuscrit relativement récent. Il faut donc attacher moins d'importance à l'aspect extérieur et à l'ancienneté du manuscrit qu'au type de texte qu'il contient, ce qu'on ne peut faire d'une manière vraiment sérieuse sans une connaissance aussi complète que possible de l'histoire des textes. Ce pas décisif et final a été fait dans la seconde moitié du XIXe siècle. C'est cette méthode historico-critique qu'on appliquera à la *Vulgate.* Les grands noms de la critique à notre époque sont Tischendorf (1872), Tregelles (1872), Westcott et Hort (1881), von Soden (1913), enfin Gregory dont l'édition n'est pas encore publiée. La part prise par les catholiques à ces recherches est trop modeste, c'est à peine si nous pouvons citer le nom de Hug, ainsi que ceux de Scholz et de Martin, dont le sens critique n'égalait pas l'érudition.

été fait, et de tout refaire avec les ressources, les précisions et les exigences de la science et de l'érudition modernes.

C'est à l'ordre bénédictin que le Saint-Siège a confié le redoutable honneur de mener à bonne fin cette colossale entreprise. Pour une oeuvre de cette importance qui devra nécessairement durer plusieurs années et qui exigera le concours d'un grand nombre de travailleurs expérimentés, le Souverain Pontife, qui avait peut-être en mémoire le peu de succès des commissions du XVIe siècle, a jugé qu'il fallait renoncer au vieux procédé d'une commission de cardinaux et de consulteurs, la plupart du temps surchargés d'autres affaires. Il a cru, et personne ne songera à l'en blâmer, qu'il valait mieux s'adresser à des techniciens, à des hommes du métier, et leur laisser la plus grande liberté d'action. En la confiant à une grande famille religieuse, dont les membres sont habitués à agir de concert et où un confrère plus jeune, formé à la même école, est toujours prêt à recueillir la plume que la main défaillante d'un ainé laisse tomber, il était assuré que le travail ne chômerait pas et qu'il serait fait avec unité de méthode et esprit de suite, conditions indispensables de succès dans une oeuvre de cette nature.

Aucun ordre religieux n'était plus désigné que celui de saint Benoît à la confiance du Saint-Siège. Célèbres de tous temps par leur amour de la science, maîtres incontestés et presque les seuls représentants des sciences paléographiques et critiques, il y a deux siècles, les fils de saint Benoît conservent toujours le secret en même temps que le goût de ces patientes et laborieuses études. Ils sont encore aujourd'hui d'inlassables fouilleurs de bibliothèques. Il n'y a pas de figure plus familière, dans les salles de travail des grandes bibliothèques, que celle d'un bénédictin absorbé dans la lecture de quelque précieux manuscrit. Au moyen de leurs monastères répandus dans toute l'Europe, ils peuvent employer tout un essaim de travailleurs et faire faire simultanément

des recherches partout où il y a quelque chose à butiner. L'attention de nombreux confrères, parmi lesquels il y a tant de savants distingués, appliqués déjà à des travaux qui embrassent toute l'histoire de l'Eglise, est stimulée et tenue en éveil, et ils pourront à l'occasion apporter à l'oeuvre commune le concours de leurs lumières, ainsi que des observations et des découvertes qu'ils peuvent faire au cours de leurs propres recherches. On ne pouvait donc remettre en de meilleures mains le soin de restaurer le texte de notre *Vulgate*.

Au mois de mai 1907, les supérieurs des différentes congrégations bénédictines, réunis à Rome en chapitre général, reçurent du cardinal Rampolla une lettre dans laquelle on leur faisait part du désir du Saint-Siège. Sans se dissimuler aucunement les difficultés et les responsabilités de la mission qu'on voulait leur confier, ils l'acceptèrent sans hésiter, et même, peut-on dire, avec enthousiasme. Une commission de religieux fut immédiatement formée, ayant à sa tête le président de la congrégation anglaise, le révérendissime abbé Gasquet, aujourd'hui le cardinal Gasquet ([3]). Le siège de

([3]) Le cardinal Gasquet s'est surtout fait connaître par ses travaux sur les monastères anglais et sur la Réforme : *Henry VIII and the English monasteries*, 1888-1889. *Edward VI and the book of common prayer*, 1890. *The great pestilence*, 1893. *The last abbot of Glastonbury*, 1895. *A sketch of monastic constitutional history*, 1896. *The eve of Reformation*, 1900. Mais ses recherches devaient l'amener nécessairement à étudier l'activité des moines anglais dans le domaine biblique, ce qu'il fit dans les publications suivantes : *The old English Bible and other essays*, 1897. *English biblical criticism in the XIII century*, dans la *Dublin Review*, 1898, p. 1-21. Le docte bénédictin se préparait ainsi sans le savoir à continuer sur un théâtre beaucoup plus vaste les traditions de ses compatriotes. Sa nomination à la présidence de la *Commission* est un hommage discret aux services séculaires rendus par les moines saxons à la critique biblique. C'est reconnaître en même temps les qualités précieuses qui distinguent la critique textuelle anglaise : précision, méthode, esprit positif également éloigné de l'arbitraire et du système. Depuis sa nomination, le cardinal Gasquet, a entièrement renoncé à ses études favorites pour se consacrer exclusivement aux devoirs de sa nouvelle fonction. Non seulement, il a organisé les travaux et dirigé les recherches, mais il

la *Commission* fut fixé à Rome. Jusqu'à cette année, on avait pu se contenter de l'hospitalité du magnifique collège de Saint-Anselme, sur le mont Aventin, où la *Commission* occupait une charmante petite pièce donnant sur un coin riant de la campagne romaine. Mais vu le nombre toujours croissant des documents de toutes sortes accumulés par les travailleurs, il a fallu chercher un local plus vaste, et la *Commission* a émigré récemment au palais San Callisto, près de Santa Maria in Trastevere.

La *Commission* a commencé immédiatement ses travaux. Ceux qui s'étonneraient que la révision ne soit pas encore terminée après sept ans, quand deux années suffirent aux correcteurs de Sixte-Quint et dix-neuf jours à la commission de Grégoire XIV, ne se rendent pas compte de la somme prodigieuse de travail que suppose l'édition critique, faite d'après les méthodes modernes, d'un texte de quinze cents pages, aussi souvent recopié que l'a été la *Vulgate*. Qu'on songe qu'il faudra comparer dans les moindres détails, ou au moins examiner, plus de huit mille manuscrits, dispersés sur tous les points de l'Europe. Au XVIe siècle, on avait pu se contenter de collationner les meilleurs, mais la science moderne est plus exigente. Elle ne permet de négliger aucune source d'information, aucun moyen de contrôle.

---

a largement payé de sa personne, en s'imposant, comme le dernier des membres, le travail ingrat et fastidieux de la collation des manuscrits. Le Saint-Siège vient de reconnaître son mérite en l'élevant au cardinalat.

Ses collaborateurs ordinaires sont au nombre d'une quinzaine. Il y a parmi eux d'excellents ouvriers. Il suffira d'en indiquer quelques-uns parmi les plus connus : Dom Henri Quentin, l'auteur d'une étude remarquable sur *Les Martyrologes historiques au Moyen-Age* : la *Commission* doit en grande partie à son esprit clair et lucide la méthode pratique adoptée pour recueillir et classer les variantes; Dom Donatien de Bruyne, bien connu des lecteurs de la *Revue Bénédictine;* Dom Henri Cottineau, travailleur infatigable, dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer ou de l'ordre parfait avec lequel il sait disposer et utiliser les collations qui lui sont adressées de tous les points de l'Europe, ou de la bonne grâce avec laquelle il en fait les honneurs.

Nous savons d'ailleurs que la *Commission* est loin d'être restée inactive. Elle a publié deux rapports, l'un en 1909 et l'autre en 1911, où nous sommes parfaitement renseignés sur le progrès des travaux. On y a même joint la liste des souscripteurs qui ont contribué à défrayer les dépenses de la *Commission,* ce qui est une chose inouie à Rome, et montre bien l'influence d'un anglais à la présidence ([4]). Le cardinal Gasquet lui-même a donné des détails intéressants dans un article de le *Catholic Encyclopedia* ([5]).

La première chose dont on a dû s'occuper a été de faire l'inventaire de tous les documents à utiliser. Car il n'existe pas encore de catalogue complet des manuscrits de la *Vulgate.* Ce n'est pas là un mince travail puisqu'il ne s'agit pas seulement d'enregistrer tous les manuscrits connus, qui sont au nombre d'environ huit mille, et d'indiquer l'endroit où ils se trouvent, mais il faut que chacun soit minutieusement décrit et même sommairement étudié afin qu'on puisse le classer et juger de sa valeur. Or pour un bon nombre de ces manuscrits tout reste à faire. L'exploration méthodique de tous les dépôts de livres, entreprise pour la confection de ce catalogue, devait amener quelques découvertes. Cependant on n'en a pas fait, au moins à ma connaissance, de sensationnel-

---

([4]) Les collaborateurs ne reçoivent aucune rétribution, mais les frais entraînés par les recherches; voyages, impressions, photographies de documents, achats de livres, etc., sont nécessairement considérables. En 1911, la *Commission* avait recueilli plus de 15,000 piastres. L'année dernière, le cardinal Gasquet lui-même est venu en Amérique donner des conférences sur son oeuvre et faire un appel à la générosité des catholiques. Empêché par la fatigue et la maladie de venir à Montréal comme il l'avait projeté, il s'est fait remplacer par son secrétaire et dévoué compagnon de voyage, Dom Philip Langdon. Dom Langdon a donné ici deux conférences fort intéressantes, l'une au Grand Séminaire, le 14 novembre, et l'autre, le lendemain soir, à la Salle Mance. Les *Chevaliers de Colomb,* qui s'étaient chargés de le recevoir, lui ont fait un cadeau de 1000 piastres, et d'autres dons aussi généreux ont témoigné tout l'intérêt qu'on sait prendre à Montréal à cette grande oeuvre.

([5]) *Vulgate (Revision of)*, t. 15, pp. 515-520.

les, ni même de bien considérables. Le catalogue, dont la rédaction a été confiée à Dom Quentin, sera publié plus tard (*).

Il n'était pas nécessaire d'attendre que le catalogue fut terminé pour commencer à recueillir les variantes des manuscrits déjà connus, qui sont du reste les plus importants. Dans ces travaux de critique, il va sans dire que ce qui intéresse, ce sont uniquement les variantes, car là où tous les manuscrits sont d'accord, il n'y a rien à corriger et on a toutes les raisons de croire qu'on est en présence du texte primitif. Quelle méthode convenait-il d'adopter pour réunir et grouper les variantes des manuscrits ? Après quelques tâtonnements inévitables au début, on résolut de faire l'opération en deux mouvements. On commencerait d'abord par extraire de chaque manuscrit toutes les variantes par rapport à un texte donné et le même pour tous, en les notant soigneusement sur une feuille à part : c'est ce qu'on appelle en faire la collation. Et puis, lorsque toutes les collations auraient été faites et réunies à Rome, on les reporterait sur un grand registre où elles se classeraient d'elles-mêmes.

Pour faciliter le travail des collations et les faire faire sur un plan uniforme, on n'a pas reculé devant la dépense considérable de l'impression d'un exemplaire spécial de la bible clémentine. Le texte de cette bible est imprimé sans indication de chapitres ou de versets, sans majuscules et sans ponctuation, et il n'occupe qu'un tiers de la page, le reste étant laissé en blanc pour l'inscription des variantes. Pour faire la collation d'un manuscrit, on n'a qu'à corriger ce texte à la manière des épreuves d'imprimerie en notant en marge les variantes. Un exemple en dira plus long que toutes les explications.

(*) Le voeu d'un infatigable catalogueur, Caspar René Gregory, sera alors comblé. Cf. C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, Leipzig, 1909, p. 1343.

Lev. 24, 1-2.

[XXIV] 1 et locutus	
est dominus ad moysen	(*est add. 2a manu*)
dicens 2 praecipe filiis	/
israel ut afferant tibi	o/
oleum de oliuis	
purissimum ac luci dum	issim
ad concinnandas	
lucernas iugiter 3 extra	

Fragment d'une page de collation.

Cette disposition met les variantes en relief et permet de les saisir au premier coup d'oeil.

Il n'a pas fallu moins d'une année entière pour imprimer cette bible, qui a près de cinq mille pages et dont les épreuves durent être corrigées avec le plus grand soin. Aussitôt qu'elle a été prête elle a été distribuée aux collaborateurs, qui se sont mis à l'oeuvre. En 1911, 65 volumes de collations diverses étaient terminés et alignés sur les rayons de la bibliothèque de la *Commission* à Rome. Depuis lors le nombre doit en avoir été considérablement accru.

Mais hélas, on n'a pas tardé à s'apercevoir que les copistes modernes ne sont pas plus infaillibles que les anciens, et que les collations faites avec le plus grand soin, contenaient un trop grand nombre de nouvelles variantes propres uniquement à égarer le jugement des correcteurs. Comme le succès définitif dépend dans une large mesure de la précision apportée à relever les variantes, on décida d'avoir recours à un procédé coûteux mais qui a l'avantage d'être tout à la fois plus expéditif et d'une absolue précision, je veux dire la photographie. La *Commission* a fait fabriquer dans ce dessein un appareil spécial qui permet de photographier les plus grands manuscrits à leur grandeur naturelle. Afin de simplifier les

manipulations, l'image est redressée par un prisme et reproduite directement sur le papier. Sans doute l'image reste blanche sur un fond noir, mais cela est sans inconvénients pour un manuscrit. Ces photographies sont ensuite montées page par page sur toile et reliées. Ici plus d'erreurs possibles, c'est la copie parfaite de l'original. Par un surcroît de précautions qui semblent bien superflues dans la plupart des cas, on compare encore les photographies avec le manuscrit lui-même et on note en marge les particularités que l'appareil est impuissant à enregistrer, différence dans la couleur de l'encre, grattages, et autres détails semblables ([7]). Lors de la publication du dernier rapport, la collection des manuscrits ainsi photographiés se composait de 66 volumes. La *Commission* se propose de faire photographier tous les manuscrits antérieurs au Xe siècle et les manuscrits postérieurs les plus importants. La réunion de ces documents constituera une collection absolument unique et extrêmement précieuse.

La deuxième étape du travail consistera à grouper et à classer les variantes. On se servira pour cela d'un immense régistre à colonnes. On colle sur une page à gauche le texte type imprimé et on inscrit en regard les variantes de chaque manuscrit dans la colonne qui lui est réservée. " Un essai a été fait cette année (1911) à Saint-Anselme sur un livre de l'Ancien Testament, l'Exode, pour grouper les variantes d'une trentaine de manuscrits dont la moitié a été reportée dans les colonnes. Cet essai a fourni à ceux qui s'occupent de cette partie du travail, le moyen de réunir en familles quelques-uns

([7]) Le lecteur s'étonnera peut-être de ce luxe de soins donnés à des détails qui sont après tout très secondaires. Mais en fait de critique textuelle, les plus légers indices peuvent être révélateurs et mettre sur la piste de découvertes importantes. D'ailleurs c'est à bon droit que les méthodes modernes imposent ces exigences, car la science comme la nature ne livre ses secrets qu'aux observateurs attentifs et minutieux.

de ces manuscrits ; il a servi aussi à montrer combien il sera nécessaire d'en consulter un plus grand nombre avant de pouvoir établir le texte avec certitude " ([8]).

On continue à faire faire la collation des manuscrits photographiés, mais, pour ma part, je suis convaincu qu'on renoncera à ce procédé qui semble bien inutile et superflu, quand on peut utiliser directement les photographies pour le report dans les colonnes. En faisant ce travail de report à plusieurs, chacun dictant les variantes d'un ou deux manuscrits à un secrétaire commun, on pourrait le faire avec toute la précision et la rapidité désirables. On éliminerait ainsi une source d'erreurs et on éviterait une perte d'énergies précieuses et de temps. Comme on a toujours recours aux photographies pour contrôler les collations, au point de vue de l'exactitude, le résultat est le même dans tous les cas.

Jusqu'à présent le travail de la *Commission* a surtout consisté à réunir les matériaux. C'est la partie de la tâche la plus laborieuse et celle qui demande le plus de temps. Lorsque cela aura été fait il faudra relativement peu de temps pour grouper les variantes et les classer.

Mais ne l'oublions pas, tout cela n'est encore qu'un travail préparatoire et préliminaire qui doit simplement fournir aux recenseurs les moyens de reconnaître, entre les variantes, la leçon ancienne, si elle a été conservée. C'est alors que commencera la partie essentielle en même temps que la plus délicate du travail. Entre deux ou trois leçons différentes, supportées par plusieurs manuscrits, laquelle faut-il choisir, laquelle est la leçon originale, celle de saint Jérôme? Il est souvent difficile de le dire. Ce n'est pas toujours la leçon qui est supportée par le plus grand nombre de manuscrits. Ce n'est pas nécessairement non plus celle des plus anciens manus-

([8]) *Second rapport de la Commission*, 1911, p. 9.

crits. Elle peut se trouver dans un petit nombre de manuscrits plus récents, et même dans un seul, alors que tous les autres contiennent une altération qui remonte presque aux origines. Il faut ici que l'histoire guide la main du critique. S'en rapporter uniquement au flair indéniable qu'on acquiert au contact prolongé avec les documents, c'est laisser une trop large part à l'élément subjectif et s'exposer à recevoir tôt ou tard le démenti des faits. Il n'y a qu'une méthode absolument sûre de distinguer avec certitude les leçons originales, c'est de refaire à rebours le chemin parcouru. C'est de remonter pas à pas par la filiation des textes, jusqu'à l'origine des altérations accumulées au cours des siècles, afin d'en dégager le texte primitif. C'est en un mot de faire l'histoire du texte et des modifications qu'il a subies.

Voilà donc ce que les membres de la *Commission* auront à faire pour la *Vulgate*. A l'aide des matériaux accumulés ils devront en reconstituer l'histoire. Ils devront en suivre le texte à travers toutes ses ramifications, afin d'en recueillir les moindres bribes et de le reconstituer aussi parfaitement que possible, en le débarrassant de la poussière et des éléments étrangers dont il s'est chargé au cours de sa longue vie. Comme la *Vulgate* a été soumise aux influences les plus diverses, le problême est extrêmement complexe et on ne peut l'aborder qu'avec toutes les ressources d'une vaste érudition et d'une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, liturgique et théologique de l'Occident. Afin que les collaborateurs aient toujours sous la main tout ce qui peut leur aider à résoudre les mille problèmes d'histoire et de critique qui se posent à eux à chaque pas, on a constitué, à côté des collations de manuscrits, une bibliothèque spéciale, qui se développe sans cesse, et dans laquelle on s'efforce de réunir toutes les publications qui peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire de la *Vulgate*.

On voit avec quelle rigueur scientifique procède la *Commission,* et, avec quelle confiance, ajoutons aussi, et avec quelle reconnaissance, nous devrons accueillir ses conclusions.

Après tout ce que nous avons dit, il est superflu d'ajouter que la *Commission* n'est pas au bout de son travail. Dans un premier rapport, on nous faisait espérer que la revision serait terminée dans huit ou dix ans, mais ce terme sera certainement dépassé et ce n'est peut-être pas avant une autre dizaine d'années qu'on commencera à entrevoir la fin. Je m'abstiendrais volontiers de faire des pronostics à ce sujet, car ces travaux sont pour ainsi dire interminables. On travaille depuis plus de trente ans à l'édition de la *Vulgate* du Nouveau Testament, et cependant on n'a pas encore dépassé l'*Epître aux Romains.* Westcott et Hort consacrèrent plus de trente ans à leur édition du texte grec du Nouveau Testament, et von Soden a travaillé dix-huit ans à la sienne. Ceux qui ont commencé la revision de la *Vulgate* n'en verront probablement pas la fin. D'autres récolteront où ils ont semé. Au reste, l'important n'est pas de faire vite, mais de faire bien.

On n'est pas obligé d'ailleurs d'attendre que la revision de toute la Bible soit terminée pour en faire connaître les résultats. Il peut très bien se faire qu'on publie le nouveau texte, livre par livre, au fur et à mesure du progrès des travaux. Je crois même savoir qu'on avait autrefois cette intention. Les livres sur lesquels on a le plus travaillé actuellement sont le *Pentateuque* et le *Psautier.* Tout le monde serait heureux assurément d'avoir le plus tôt possible le texte revisé du *Psautier,* dont nous faisons un usage quotidien. On se rappelle que les travaux de saint Jérôme sur le *Psautier* consistent en deux recensions sur le grec et une version sur l'hébreu. La *Commission* prépare naturellement une édition de

chacun de ces trois textes. Peut-on à cette occasion exprimer le voeu que le *Psautier* hébraique reprenne dans nos bibles la place à laquelle il a droit et qu'on nous rende ainsi dans son intégrité l'oeuvre de saint Jérôme ?

Nous avons déjà fait remarquer au début de ces articles qu'il ne faut pas s'attendre à des changements importants, mais uniquement à des corrections de détail. Et encore seront-elles probablement beaucoup moindres qu'on l'avait d'abord présumé. On a peut-être été un peu désappointé de constater que les anciens n'avaient pas laissé davantage à glaner après eux. Ceux qui ont fréquenté les manuscrits le savaient déjà. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de faire la collation d'une dizaine des meilleurs manuscrits de l'*Ecclésiastique*. Or, j'avais été étonné de ne pas faire une récolte plus abondante de leçons préférables au texte clémentin, dans un livre où on souhaiterait pourtant en trouver un grand nombre. En somme, on aboutira à un texte assez voisin de celui auquel était arrivée la commission sixtine.

Il ne faudrait pas mesurer l'importance des résultats obtenus par les quelques améliorations, au reste extrêmement précieuses aux yeux des érudits, qu'on pourra apporter au texte de la *Vulgate*. Il ne faut pas compter pour rien la démonstration, qui n'a pas encore été faite aussi parfaitement, de la valeur critique de nos éditions et de leurs titres à représenter exactement l'oeuvre de saint Jérôme. Tant mieux si on n'y trouve que peu de chose à corriger, cela voudra dire que nous possédions déjà l'oeuvre intacte du saint Docteur. Pour avoir cette certitude, il était nécessaire de faire ces longues et minutieuses recherches.

En outre, les résultats accessoires, qui intéressent surtout l'érudition, ne sont pas à dédaigner. Les travaux de la *Commission* mettront forcément en lumière plusieurs points obscurs de l'histoire de la *Vulgate*, de sa diffusion, de l'état

de son texte, de son influence, etc. Ils nous éclaireront sans doute aussi sur les anciennes versions latines, antérieures à la *Vulgate,* sur lesquelles nous sommes encore si mal renseignées. On nous annonce déjà, sous le nom de *Collectanea biblica latina,* toute une série de publications érudites se rapportant soit à la *Vulgate,* soit à *l'ancienne version latine.* La première de ces publications vient de paraître : c'est l'édition d'un ancien manuscrit du *Psautier* appartenant au Mont-Cassin, accompagnée d'une docte étude de Dom Amelli ([9]). La critique biblique, les sciences théologiques et même l'histoire générale recevront un appoint plus ou moins considérable de faits nouveaux, d'observations, de remarques, de rectifications. Car on ne peut approfondir une question sans apporter quelques parcelles de vérité aux sciences connexes ou au patrimoine commun des connaissances générales.

Nous ne pouvons dire encore ce que sera le texte revisé de la *Vulgate,* mais nous savons qu'il est préparé avec le plus grand soin et d'après les méthodes les plus scientifiques par des hommes de la plus haute compétence, nous pouvons donc être assurés que l'oeuvre de la *Commission* sera un beau monument de la science catholique, élevé à la gloire de l'Eglise et à l'honneur de l'ordre bénédictin.

Henri JEANNOTTE, p. s. s.

([9]) Amelli, A. M., O. S. B., *Liber Psalmorum iuxta antiquissimam latinam versionem nunc primum ex Cassinensi Cod.* 557... *in lucem profertur.* Romae, 1912.

Sir Joseph Dubuc [1]

(2ème ARTICLE)

SOMMAIRE. — Ses premières années. — Ses études au Collège de Montréal. — Son admission au barreau. — Il fait du journalisme. — Son arrivée à la Rivière-Rouge. — Ses correspondances. — Sa carrière politique. — Son mariage. — Député. — Procureur-général.— Président de la Chambre. — Aux Communes.

NOUS avons essayé, dans un premier article [1], de donner comme une vue d'ensemble de la vie et de la carrière de Sir Joseph Dubuc. Pénétrant maintenant davantage dans les détails de cette vie et de cette carrière, si utiles et si fécondes, nous allons le suivre d'étape en étape. Pour aujourd'hui, nous étudierons sa jeunesse et son entrée dans la vie active, son départ pour l'Ouest en 1870, et les débuts de sa vie publique au Manitoba, jusque vers 1880.

Joseph Dubuc est né à Sainte-Martine, au comté de Châteauguay, dans la province de Québec, le 26 décembre 1840. Son père avait nom Joseph Dubuc, et sa mère répondait à celui de Marie-Euphémie Garand. Ses ancêtres, d'origine normande, étaient venus s'établir aux environs de Longueuil, vers 1682.

De Sainte-Martine, la famille Dubuc, quelque temps

---

[1] Cf. la *Revue Canadienne* — Mai 1914.

après la naissance de Joseph, alla se fixer à Saint-Remi. Et c'est à ce dernier endroit que, à l'école, M. le curé, ayant remarqué les talents de l'enfant, se fit spontanément son protecteur. Par ses soins, le jeune Dubuc fut dirigé vers le collège de Beauharnois, où il fit ses classes élémentaires. Enfin, il entra au collège de Montréal, pour y suivre, avec de brillants succès, le cours classique sous la direction des MM. de Saint-Sulpice, ces prêtres si modestes et si effacés, pour qui l'Eglise du Canada n'aura jamais assez de reconnaissance.

C'est donc au collège de Montréal, cette maison qui a fourni à l'Eglise et à la patrie tant de sujets distingués, que l'esprit toujours en éveil du jeune Joseph Dubuc reçut cette instruction et cette éducation classiques qui, si heureusement, développent le discernement, assouplissent l'intelligence et forment la mentalité.

Ces anciennes méthodes, qu'on nous permette de le rappeler, qui consistent à mettre les élèves en relation avec les meilleurs génies de l'antiquité, saturant leurs esprits, par la traduction des auteurs, des beautés et des charmes que contiennent les chef-d'oeuvres les plus indiscutés, ont, depuis longtemps, fait leurs preuves. Ceux qui n'ont pas mordu aux langues anciennes ont été privés d'une source précieuse de renseignements utiles et supérieurement éducateurs. Il leur reste, le plus souvent, une lacune dans la formation que rien ne peut combler. " Jamais, lisions-nous récemment dans un article de revue ([2]), avec les seules forces naturelles, les sociétés humaines n'avaient évolué vers tant de perfection que du temps des Grecs et des Romains. C'était deux admirables races en effet: la race romaine, fière, sérieuse, pratique, dont le plus grand — parce que le plus romain — de ses

---

([2]) Cf. Article de M. Edouard Cartier. — *Le Rosaire*, février 1914.

historiens a incarné dans son style nerveux l'âme tendue, ambitieuse, passionnée de grandeur matérielle et de force morale; l'autre, la grecque, fine, légère, séduite par la beauté des choses, mais éprise plus encore de belles et subtiles pensées et de beau langage, revivant toute entière dans un de ces dialogues de Platon — où, dans un paysage de lumière, au chant des cigales, au murmure d'un ruisseau, d'athlétiques adolescents se reposent de la palestre aux pieds d'un philosophe et s'élèvent en causant aux plus sublimes spéculations de la pensée humaine. " Et cela nous parait extrêmement juste. Que si l'on veut un témoignage plus autorisé encore, voici celui de l'érudit et savant Gaston Boissier, quand il terminait son enquête sur *la fin du paganisme*: " Quand nous cherchons à savoir de quels éléments essentiels notre civilisationtion se compose, nous trouvons, comme base et fondement du reste, deux legs du passé, sans lesquels le présent serait inexplicable : les lettres anciennes et le christianisme." Rien n'est plus vrai. L'Eglise a façonné la civilisation moderne en enseignant les *humanités*, c'est-à-dire, en déposant dans les âmes des sentiments de bienveillance, de justice et de sociabilité. Brunetière a précisément dit que l'un des grands mérites de la méthode gréco-latine, maintenue par l'Eglise à travers les âges, c'est " d'avoir formé les esprits et les caractères à la discipline des idées générales et universelles ".

Tout cela est un peu long peut-être, mais nous tenions à le rappeler ici d'autant plus que celui dont nous esquissons la vie, après avoir été formé et entraîné par ces méthodes, dont nous venons de dire le mérite, a établi, par son exemple, comme tant d'autres du reste, qu'il avait été à bonne école. Pendant près d'un quart de siècle, en qualité de surintendant de l'éducation, ou encore de vice-chancelier de l'université manitobaine, il a occupé par son influence sur notre vitalité

sociale une place absolument prédominante. L'aurait-il pu, s'il n'avait pas eu l'admirable entraînement des études classiques ? Nous ne craignons pas de répondre : Non, assurément non. C'est au collège de Montréal qu'il s'outilla pour l'avenir; c'est au collège de Montréal et à ses fortes études classiques qu'il doit, sans contredit, d'avoir été ce qu'il a été.

Ces études, le jeune Dubuc les poursuivit avec de constants succès. Il fit ses classes de grammaire en deux ans, et, bien qu'il brûla les étapes, il remporta tous les premiers prix. C'était de bon augure. Notons en passant que c'est au collège de Montréal que Joseph Dubuc connut le célèbre Louis Riel, avec qui il se lia d'amitié. Il devait le retrouver plus tard au Fort Garry, comme nous le verrons dans la suite de cette étude. Au sortir du collège, le futur juge se livra à l'étude du droit et suivit les cours de l'Université McGill. Il y obtint le degré de B. C. L., et fut admis au barreau de la province de Québec en 1869.

Il n'avait pas perdu son temps pendant sa vie d'étudiant. Comme sa famille n'était pas riche, il était entré à la rédaction de *La Minerve* afin de pourvoir à ses dépenses. Ce journal était alors l'organe officiel du parti conservateur. Le jeune Dubuc coudoya, au bureau de *La Minerve,* les somnités politiques du temps. Cet apprentissage lui ouvrit des horizons en l'initiant aux rouages compliqués de la politique. Néanmoins, il ne négligeait pas ses études légales. Il subit en effet, avec succès, son examen d'admission plusieurs mois avant le terme régulier de sa cléricature. Il dût attendre en conséquence quelques temps avant de recevoir son parchemin.

Il ouvrit bureau à l'automne 1869, plein d'espérance et de courage. Il ne devait pas faire un long séjour à Montréal. Louis Riel, son vieil ami de collège, lui écrivit, l'invitant à se

rendre à la Rivière-Rouge, pour l'aider de ses lumières et de ses talents au milieu de l'agitation profonde dans laquelle on se débattait alors au Manitoba. M. Dubuc ne crut pas devoir se rendre pour le moment à cette demande.

L'hiver suivant, l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, se rendit à Ottawa avec le juge Black et M. Scott, comme lui délégués du *gouvernement provisoire,* auprès des autorités fédérales. Le Père Ritchot, pour lui donner le nom sous lequel il fut désigné de tout temps par les anciens, fit plusieurs voyages à Montréal. Riel avait écrit à Dubuc d'aller le voir, espérant que le Père Ritchot aurait raison de ses hésitations. En effet, ils se rencontrèrent à l'évêché de Montréal. Le Père Ritchot fit causer le jeune avocat sur mille sujets, l'interrogeant, le pressant, sollicitant son appréciation sur divers problèmes, écoutant et étudiant son homme. Après l'avoir tenu ainsi en haleine pendant plus d'une heure, le digne prêtre, qui savait sonder les coeurs et les reins et s'entendait à discerner les caractères, tendit la main au jeune avocat et le pressa de venir s'établir à la Rivière-Rouge, lui faisant comprendre qu'une nouvelle province serait bientôt créée et qu'il fallait des hommes de savoir et de vertu pour défendre les droits de l'élément français au Nord-Ouest. L'avocat Dubuc n'hésita plus. Il arrivait au Fort Garry en juin 1870.

De Montréal à Saint-Paul, le futur homme d'Etat voyagea par chemin de fer; de Saint-Paul à la Rivière-Rouge, il dut utiliser les bateaux et les voitures. En apprenant son arrivée au pays, Riel lui offrit l'hospitalité au Fort Garry. M. Dubuc fut donc l'hôte du président du *gouvernement provisoire* pendant plusieurs semaines.

Mgr Taché, de retour de Rome, en face des événements qui se précipitaient, éprouva le besoin d'avoir à ses côtés des hommes de valeur, qui seraient les confidents de ses pensées.

C'est pourquoi il insista auprès de son nouveau diocésain pour qu'il vînt résider au palais épiscopal. M. Dubuc y demeura, en effet, commensal de son archevêque jusqu'à la date de son mariage.

Jusqu'alors, *La Minerve,* mal renseignée sur les troubles de la Rivière-Rouge, donnait une note plutôt défavorable au mouvement qui commençait à créer des ennuis sérieux au gouvernement d'Ottawa. M. Dubuc entreprit dans des correspondances impartiales, sous sa signature, de montrer aux lecteurs du Québec la parfaite légitimité du *gouvernement provisoire.* Il fit voir combien raisonnables étaient les moyens adoptés par l'ancienne population du pays pour s'assurer la possession des terres,dont elle avait joui paisiblement jusqu'à l'arrivée de Dennis et des autres. Ces articles, fortement documentés, exposaient les injustices dont certains agitateurs voulaient accabler les Métis, les traitant comme des parias, eux les fiers enfants du sol, semant chez eux la discorde afin de les spolier et les asservir.

Le *Globe* traduisait ces correspondances en entier et la prose de M. Dubuc faisait ainsi le tour du pays. Les difficultés de communication avaient empêché, avant cette campagne de presse, la vérité complète de se faire jour. Les services que M. Dubuc rendit ainsi à sa province d'adoption, lui valurent de chaudes sympathies. C'est, en effet, aux jours d'épreuve que l'on reconnait les vrais amis.

Le 3 septembre 1870, l'honorable Adams George Archibald, C. M. G., arrivait au Fort Garry, pour prendre les rênes du gouvernement. Il avait été nommé premier gouverneur de Manitoba, le 20 mai 1870. Il s'adjoignit immédiatement M. Boyd, comme secrétaire, et M. Girard, comme trésorier, et prépara une ordonnance pourvoyant à l'élection des députés. La nomination fut fixée au 27 décembre et, au cas de contestation, la votation devait avoir lieu trois jours après. M.

Dubuc fut élu par acclamation pour le comté de la Baie Saint-Paul. Les autres députés français étaient MM. Joseph Royal, Pascal Breland, Louis Schmidt, M.-A. Girard, André Beauchemin, Joseph Lemay, Pierre Delorme et George Klyne. Lord Stratchona, alors simplement Donald A. Smith, ne l'emporta à Winnipeg sur son concurrent le Dr Schultz que par sept voix de majorité. La première Chambre d'Assemblée de Manitoba fut convoquée pour le 15 mars 1871.

Le lieutenant-gouverneur exposa aux nouveaux législateurs qu'ils avaient à jeter la base même des institutions qui devaient diriger le pays; il les invita à organiser la province, à la pourvoir de cours de justice et à règler les droits de propriété. Il termina par ces paroles significatives, qui évoquaient des souvenirs si poignants: " Dans mes efforts pour calmer l'exaspération provenant des *événements pénibles* de l'hiver dernier, j'ai été secondé par la co-opération du grand nombre de gens intelligents et respectables de ce pays sans distinction de race ou de religion. " M. Royal fut élu président de la Chambre et M. Dubuc fut appelé à proposer la réponse au discours du trône, appuyé par M. Thomas Bunn. C'est ainsi que la langue française eut l'honneur d'être la première entendue dans l'enceinte du parlement provincial de Manitoba. A cette même session, M. Dubuc fut élu président du comité des amendements aux lois et il présenta plusieurs projets de loi importants. Il fit incorporer la corporation archiépiscopale romaine de Saint-Boniface, le collège de Saint-Boniface et les Soeurs de la Charité. Il saisit également la Chambre de la question des terres des anciens colons et fit nommer un comité pour s'enquérir des garanties accordées à cet effet par la clause 32 de l'*Acte de Manitoba*.

Les esprits étaient encore soulevés par les événements qui venaient d'avoir lieu. On trouve un écho de cette agitation dans la résolution suivante soumise à la Chambre par M.

Hay, député de Saint-André-Nord : "Qu'en autant qu'aucune action n'a été prise par le gouvernement impérial, ou par le gouvernement de la puissance ou de cette province, pour amener à justice toutes et chacune des personnes qui, dans l'automne de 1869, ont pris les armes, et que cette bande d'hommes armés est entrée dans le fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, connu sous le nom de Fort Garry, dont elle s'est emparé et qui était le siège du gouvernement d'Assiniboia et que ces hommes armés sont restés dans le dit fort jusqu'au 24 août 1870 ; et attendu que ces mêmes hommes ont emprisonné plusieurs sujets de Sa Majesté, qui n'étaient coupables d'aucune offense ou crime, et fusillé publiquement un des prisonniers Thomas Scott, un Irlandais de naissance, mais ci-devant de la province d'Ontario, qui émigra dans ce pays ; résolu qu'une adresse soit présentée au lieutenant-gouverneur de cette province, le priant de prendre telles mesures qui lui sembleront les plus sages pour faire une enquête minutieuse des troubles de 1869-1870, opérer l'arrestation, faire le procès et punir les coupables. " Cette motion fut écartée par un amendement déclarant, " qu'il fallait commencer tout d'abord par organiser des tribunaux et pourvoir à la sommation des jurés avant de songer à faire des procès, et que lorsque des cours régulièrement organisées pourraient entendre les plaintes mentionnées dans la résolution, il serait loisible à toute personne de se présenter devant elles pour être entendue et faire punir quiconque aurait pu par le passé violer les lois du pays ".

La chose en resta là. Mais cela nous donne une idée des orages qui parfois se déchaînaient dans notre province et que les hommes qui avaient à coeur l'avenir du pays devaient conjurer. A la session suivante, le même député proposa qu'une somme fut votée pour l'arrestation du meurtrier de Thomas Scott et pour la recherche des restes de ce dernier.

Un vote fut pris sur cette résolution qui rallia cinq membres.

M. Dubuc fut appelé en 1872 à faire partie d'un comité fort important. M. D.-A. Smith (Lord Strathcona) proposa que "vu que des troubles sérieux avaient agité la colonie durant l'interrègne qui s'écoula entre la date de la loi pourvoyant à l'administration temporaire des Terres de Rupert et l'entrée de Manitoba dans la Confédération, et qu'il est désirable dans l'intérêt de la paix et du bon ordre de cette province que des mesures soient prises pour régler toutes les questions qui se rapportent à ce temps, que le gouvernement impérial soit prié de prendre les moyens nécessaires pour que ces questions soient réglées de manière à sauvegarder les lois de la justice et les meilleurs intérêts du pays". M. Dubuc collabora à la rédaction de cette adresse que la Chambre adopta finalement.

La grande question des titres des terres prises avant le 15 juillet 1870 et des droits de foin occupa également l'attention de la Chambre. M. Dubuc prit part aux débats. Il ignorait sans doute alors que ce serait lui qui, plus tard, devrait régler définitivement ces deux graves problèmes.

En 1872, M. Dubuc était nommé membre du Conseil Exécutif des territoires du Nord-Ouest, ce qui lui donnait droit au titre d'*honorable*. La même année, l'honorable député formait une société légale avec l'honorable Joseph Royal qui avait quitté le fauteuil présidentiel de la Chambre pour entrer lui aussi dans le Cabinet.

Cette même année 1872 fut témoin du plus heureux événement de la vie de l'honorable M. Dubuc, comme il ne cessa jamais de le répéter. Il épousait, le 26 juin, Marie-Anna Hénault, de la paroisse de Saint-Cuthbert (Québec) ([3]).

([3]) Peu de temps après son mariage, au cours d'une élection, où il appuyait Donald A. Smith, un de ses adversaires lui pointa un pistolet

En 1873, l'honorable M. Dubuc proposa de nouveau la réponse au discours du trône, appuyé par l'honorable M. Boyd. Il le fit toutefois dans un langage bien inusité en pareille circonstance. Il n'y avait pas à cette époque de Cabinet régulièrement organisé; car il n'y avait pas de premier ministre. Le gouverneur Archibald avait appelé lui-même chacun de ses membres. Pas un seul des députés n'avait occupé un siège dans une Chambre d'assemblée avant 1871. Le gouverneur, qui était un homme d'expérience et prudent, crut devoir choisir lui-même ses aviseurs et siéger avec les membres de son Cabinet, pour les guider dans leurs premiers pas pour l'établissement du régime constitutionnel dans nos prairies. L'honorable Dubuc n'avait pas confiance dans l'honorable Clarke, qui d'ordinaire prenait la direction de la Chambre, et il ne s'en cacha pas lorsqu'on lui demanda de proposer la réponse au discours du trône. Il avertit les ministres qu'il ferait ses réserves. Il déclara, en effet, dans son discours, qu'il n'avait confiance que dans la majorité des membres du Cabinet.

Le 8 mars 1873, il se produisit un incident assez étrange dans la Chambre. L'honorable Dr Curtis J. Bird en était alors le président. Il se leva de son siège et informa l'Assemblée que, le 6 courant, il avait été appelé en dehors de chez lui, sous prétexte qu'une patiente requérait ses services comme médecin, et qu'après avoir été conduit à une certaine distan-

---

à la figure, menaçant de le tuer sur le champ. M. Dubuc se redressa devant lui et prononça fièrement : " Je n'ai pas peur ". Il s'en suivit une bagarre, qui faillit tourner au tragique. L'affaire fut portée devant les tribunaux et M. Dubuc fut un des principaux témoins. Quelques jours plus tard,il était assailli en plein jour,dans la rue principale de Winnipeg, et laissé près du trottoir baignant dans son sang. Il est fort probable que les opérations qu'il dût subir plus tard, alors qu'il était sur le banc, du côté même où il avait été frappé, n'eurent pas d'autres causes que ce lâche attentat.

ce, il avait été assailli et terrassé et qu'on lui avait fait subir d'autres mauvais traitements. Il ajouta qu'il avait de bonnes raisons de croire qu'il n'avait été victime de cet outrage que parce que, en sa qualité de président de la Chambre, il avait rendu une certaine décision au sujet du projet de loi pourvoyant à l'incorporation de la ville de Winnipeg. L'outrage dont parlait le Dr Bird consistait dans le fait qu'on l'avait bel et bien goudronné et emplumé. La Chambre protesta contre un tel procédé et l'incident n'eut pas d'autre suite.

En 1873, l'honorable M. Dubuc présenta à la Chambre un rapport élaboré en qualité de surintendant des écoles catholiques. Jusqu'alors, comme les populations catholique et protestante étaient numériquement à peu près égales, les deniers publics avaient été partagés également entre les deux sections. La population protestante commençait déjà à l'emporter et M. Dubuc proposait de distribuer les argents à l'avenir d'après l'assistance moyenne des enfants aux écoles de l'une et de l'autre dénomination.

La Chambre se réunit de nouveau au mois de novembre 1873. Comme il n'y avait pas d'unité dans le Cabinet et que d'ailleurs l'honorable M. Clarke, le chef *de facto*, était devenu impopulaire, la scission se fit dans le camp. C'est ainsi que le 8 novembre, l'honorable M. Clarke présenta un projet de loi auquel l'honorable M. Royal son collègue proposa un amendement.

Pour éviter une débacle, l'honorable M. Clarke fit ajourner la Chambre au 5 février 1874, après une session de quatre jours. A la réunion de la Chambre, elle fut ajournée de nouveau au 2 juillet. Il fallait pourtant en finir et, le 3 juillet, M. Hay appuyé par l'honorable M. Dubuc, proposa un vote direct de non confiance contre le ministère. Cette motion fut adoptée tout aussitôt.

Le 8 juillet, le premier Cabinet régulier de la province

fut formé. Le gouverneur appela l'honorable M. Girard à être premier ministre. Le futur Sir Joseph entra dans le ministère avec le portefeuille de procureur-général, et eut pour collègues l'honorable M. Davis, qui devint bientôt premier ministre, l'honorable M. Hay et l'honorable M. Ogletree. Dès lors, l'honorable M. Dubuc dirigea les débats de la Chambre sur toutes les questions qui se rapportaient à l'administration de la justice.

Le terme de ce premier Parlement expirait à l'automne, et une seconde élection s'imposait à bref délai. Les ministres de langue anglaise craignirent, avec un Cabinet ainsi composé, de rencontrer devant l'électorat une vive opposition. L'élément français avait pour lui les portefeuilles de premier ministre et de procureur-général. L'honorable M. Dubuc n'hésita pas un instant, dans le but d'amener une bonne entente, à offrir sa démission.

Le 2 décembre 1874, le Cabinet démissionnait et l'honorable M. Davis était appelé à succéder à l'honorable M. Girard. L'honorable M. Royal entra dans ce ministère et devint successivement secrétaire-provincial et procureur-général. La même année le futur Sir Joseph était nommé aviseur-légal pour les Territoires du Nord-Ouest. Les élections eurent lieu le 23 décembre 1874. M. Dubuc fut élu pour le comté de Saint-Norbert.

La Chambre fut convoquée pour le 31 mars 1875 et, le même jour, l'honorable M. Dubuc fut élu président de l'Assemblée législative. Il occupa ce poste pendant quatre ans. Il se fit un devoir d'étudier avec soin les règles de la procédure parlementaire. Il choisit surtout *May* (*De la loi constitutionnelle*) comme son livre de chevet. Aussi bien, ses décisions comme président étaient-elles accueillies avec respect. Un jour, une loi importante ayant été adoptée par la Chambre d'Assemblée fut portée devant le Conseil Légis-

latif. Or il arriva que lorsque ce projet de loi fut soumis au Conseil, il y avait à peine *quorum*. La majorité des conseillers, soit par caprice, soit par ignorance, le rejeta. Le gouvernement se trouvait dans un singulier embarras, vû que, d'après les règles parlementaires, une mesure repoussée par la Chambre ne peut être introduite de nouveau à la même session. On s'adressa au président, qui trouva dans May un texte autorisant la Chambre, qui avait rejeté la mesure, à l'introduire de nouveau. May, qui citait le précédent, exprimait cependant quelque doute sur la valeur de cette autorité. La Chambre résolut de s'accorder le bénéfice du doute et le projet de loi fut introduit de nouveau et adopté par les deux Chambres.

A cette époque, aucune loi ne défendait à un député d'occuper une position lucrative de la Couronne. Le futur Sir Joseph avait rempli les fonctions de surintendant d'éducation avant d'être élu président de l'Assemblée Législative. De 1875 à 1878, il agit comme avocat de la Couronne aux assises criminelles. C'était un premier pas vers le banc.

A l'automne de 1878, il quitta l'arène de la politique provinciale et fut élu par acclamation aux Communes du Canada, pour le district électoral de Provencher. Lorsqu'il entra au Parlement fédéral, les conservateurs venaient de remporter un triomphe éclatant. Sir John A. MacDonald revenait au pouvoir, après avoir fait approuver par l'électorat sa politique de protection. La députation comptait une brillante phalange de vétérans de la politique, tels Tupper, Langevin, Masson, MacKenzie, Laurier, Blake, etc., etc. Les développements du Canada demandaient une orientation nouvelle au sujet de sa politique fiscale. De graves problèmes agitaient les esprits et allaient recevoir une solution grosse de conséquences pour l'avenir du pays. L'honorable M. Dubuc avait eu le temps, pendant ses huit années dans la législature

provinciale, de se préparer à ce nouveau théâtre d'activité. Il pouvait faire entendre une voix autorisée sur les affaires de l'Ouest. Le débat principal de la session, naturellement, s'engagea sur le tarif douanier. Le futur Sir Joseph y prononça un discours élaboré, dans lequel il esquissa un tableau des ressources immenses de l'Ouest, attendant les capitaux des industriels pour être exploitées et donner un essor aux entreprises commerciales. En relisant ces pages, on s'aperçoit qu'il prévoyait déjà que les fabricants de l'Est comprendraient eux-mêmes, plus tard, les profits qu'ils retireraient en érigeant leurs usines dans l'Ouest, et qu'ils sentiraient le besoin de se rapprocher ainsi du marché où ils devaient écouler leurs produits manufacturiers.

Sir Joseph a vécu assez longtemps pour constater que ses calculs étaient tombés juste; car Winnipeg est devenu, depuis plusieurs années, un des centres manufacturiers les plus rémunérateurs du Canada.

Pendant l'été de 1879, une crise ministérielle eut lieu au Manitoba. L'honorable M. Royal et l'honorable M. Delorme se retirèrent du Cabinet et furent remplacés par MM. Biggs et Taylor, laissant ainsi le gouvernement sans représentant français. L'honorable John Norquay, alors premier ministre, fit des démarches pressantes auprès de M. Dubuc pour le faire entrer dans le gouvernement, lui offrant le choix du portefeuille et d'un collègue français. Sir Joseph ne crut pas devoir se rendre à cette demande et, quelques mois après, l'honorable M. Girard et M. Goulet devenaient les collègues de l'honorable M. Norquay.

(À SUIVRE.)

L.-A. PRUD'HOMME.

De Montréal à Marseille

NOTES ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

(SUITE)

NOUS avons sur le *Konigin Luise* toute une cargaison de jeunes *misses américaines* qui, sous la haute direction de quelques chaperons d'une austérité très peu rebarbative, s'en vont faire leur tour d'Europe pendant leurs deux mois de vacances. Sémillantes et rieuses, elles donnent à la vie du bord un air de grâce et de jeunesse qui n'est pas du tout déplaisant; mais elles sont bien encombrantes. Elles envahissent tous les salons et les trois ponts, y compris celui où se trouve le marconigraphe. Le fumoir, où elles jouent aux cartes, semble plus à elles qu'aux *smokers*.

Peut-il y avoir des entrées interdites à de jeunes américaines? Interdictions et défenses, c'est bon pour leurs timides soeurs d'Europe. Un de mes compagnons est d'avis que les américaines ont dans leur hardiesse même (*in their boldness*) une excellente protection. En présence de dangers purement extérieurs, soit! Mais en présence de dangers intérieurs, quand la volonté est déjà gagnée à l'ennemi, la hardiesse, me semble-t-il, ne peut que les conduire plus sûrement à l'abîme. Ne nous donnerait-elle même pas la clef du nombre invraisemblable de divorces qui vaut un si fâcheux renom à la société américaine dans le monde civilisé? Allons, ce n'est pas encore l'expérience yankee qui nous démontrera la vertu mo-

ralisatrice de la liberté totale et l'inutilité des barrières posées par la sagesse de nos pères à l'expansion des forces vives de la nature. Mais revenons à nos *misses* du *Kônigin Luise.* Elles écrivent beaucoup; elles ont chacune leur *note-book,* où elles inscrivent minutieusement les événements du jour. Vous pouvez être sûrs que pas un malheureux petit marsouin n'est venu s'ébattre sur les flancs de notre navire, sans que le nombre et la longueur de ses bonds n'aient été enregistrés sur ces précieux carnets féminins, parfumés, et ornés de faveurs multicolores. Un gros contretemps, c'est la désolante rareté des cavaliers pour les soirées dansantes. Jugez donc! En première, il y a 106 dames ou demoiselles et seulement 45 messieurs, dont plusieurs barbous pour qui la danse serait malséante. Beaucoup de nos petites misses doivent se résoudre à danser entre elles.

Le 23 au matin, elles sont debout de très bonne heure, quoiqu'elles se soient couchées tard la veille (qui était une soirée de danse) ; car nous sommes en vue des Açores. C'est un gros événement pour des gens qui n'ont pas contemplé un lambeau de terre depuis six grands jours. Pendant plus d'une heure nous longeons de très près l'île *Georges,* où nous distinguons fort bien les cultures de la campagne, les villages, les clochers, les églises. A un moment donné un gros cri rauque part de la cheminée de notre bateau. Moment solennel! C'est celui où l'on jette à la mer une caisse, porteuse de la correspondance des passagers du bord. Caisse précieuse, s'il en fut! Elle contient la littérature de nos jeunes *misses.* Quel malheur si elle venait à s'engloutir! Quels modèles de style épistolaire, dignes peut-être d'une Madame de Sévigné, seraient perdus! Mais il n'y a aucun danger d'engloutissement. Des bateliers sont à l'affût, et comme ils ont 5 cents à gagner par lettre (ce qui explique qu'une lettre envoyée des Açores coûte 10 cents), ils sont aussi fidèles à sauver le pré-

cieux coffret que le fut la fille de Pharaon à sauver le berçeau de Moïse des eaux du Nil.

Que nos *misses* se rassurent; leurs chefs d'oeuvre épistolaires, soigneusement portés à l'île Saint-Michel par les bateliers de l'île Saint-Georges, seront recueillis par le premier paquebot de la *White Star,* et iront provoquer l'admiration et peut-être l'envie de leurs amis d'Amérique.

On sait que les *Açores* sont des îles d'origine volcanique; elles semblent très fertiles. Nous n'apercevons que de loin la plus grande, l'île Saint-Michel. Nombre des habitants de cette dernière en particulier s'en vont travailler dans les filatures du Massachusetts; puis, quand celles-ci chôment, ils reviennent dans leurs solitudes océaniques, où la vie est naturellement beaucoup moins chère.

Les îles Açores passées, la vie de bord reprend sa monotonie. La mer, calme jusque là, devient houleuse; un vent violent, venant du Golfe de Gascogne, nous fouette le visage. Peu de malades pourtant; car nous sommes habitués à la grande bleue, et notre bateau garde admirablement son équilibre. Quelques vieilles américaines maugréent parceque, ayant pris la voie du sud afin de rencontrer la chaleur, elles sont toutes désappointées et gèlent presque. Si elles ne sont pas *sea-sick,* elles sont *home-sick;* une ou deux vont jusqu'à dire que si un bateau venait à passer et s'offrait à les ramener chez elles, elles n'hésiteraient pas à le prendre. Ce que c'est que l'inconstance du coeur humain! Un voyage, auquel elles avaient rêvé des mois et des mois, elles en sont déjà harrassées! Tant il est vrai, comme le dit la chanson, qu'on n'est jamais mieux qu'au sein de sa famille! Le dicton n'est pas même démenti par des américaines.

Une après-midi d'un de ces jours monotones, j'étais tranquillement assis sur un banc du pont supérieur, quand j'entends une voix s'écrier en bon français: *Mais c'est très drôle,*

mademoiselle. L'auteur de cette exclamation, comme je l'appris de lui-même, en l'abordant peu après, était un gros allemand de Vienne en Autriche, directeur de théâtre et acteur lui-même, faisant le voyage de *Gênes à New York,* aller et retour, pour se reposer et se renouveler les fantasmes au contact des grandes eaux. Deux ou trois petites *misses* l'entouraient afin d'avoir de lui quelques leçons de français. Elles désiraient beaucoup, disaient-elles, savoir le français. Oui ! mais notre *impressario* trouvait que les dispositions manquaient surtout relativement à la prononciation. De là l'exclamation peu galante, qui lui était échappée.

Le dimanche, 25 juin, je célébrais la messe, comme le dimanche précédent, à la même heure, au même lieu, devant une assistance assez nombreuse, au premier rang de laquelle se remarquait un gros homme, bien planté, à bedaine proéminente. C'était un entrepreneur de pompes funèbres du Texas ; très bon catholique du reste, et très désireux de voir le Pape à son passage à Rome. Mon ami de Baltimore fut présent à *notre service,* comme il disait, et comme il m'avait promis. On avait annoncé qu'à notre cérémonie catholique succéderait immédiatement la cérémonie protestante. Deux ministres luthériens se trouvant à bord, je m'attendais naturellement, à ce qu'elle fut présidée par l'un d'eux. Quel ne fut pas mon étonnement quand je vis s'avancer, après moi, vers l'autel, en grande lévite noire, une bible à la main, un individu portant la cinquantaine, à qui j'avais parlé dès notre départ d'*Hoboken,* qui m'avait dit être français (des Hautes Alpes), et qui le prouvait par son parler très correct, sans l'ombre d'accent étranger. Mes compagnons, après informations prises, m'assurèrent que c'était un sicilien (de fait il était professeur d'italien dans une ville de l'Ohio), prêtre et renégat. J'ai tout de même de la peine à croire qu'il ne fut pas français. Quant au reste j'ignore ; nous n'eûmes pas d'autre preuve que

les *on dit* des passagers. Toujours est-il qu'il eut très peu de monde à son *service*. Encore le gros de son assistance était-il formé par des Italiens, venus là par simple curiosité. Quand à la masse des Américains et des Américaines, les services religieux, catholiques ou autres, semblaient les laisser dans une profonde indifférence. Que voulez-vous, me disait l'un d'eux, la religion est pour ceux qui en ressentent le besoin. Or, à part chez les catholiques, le sens et le besoin religieux sont nuls chez nous. Nous exprimons assez bien notre état d'âme, sous ce rapport, en disant que nous sommes *nothing*. Notre température religieuse semble bien au *zéro* fixe.

* * *

Le lundi, 26 juin, à 4 heures p. m., après avoir salué au passage, sur la côté marocaine, Tanger et Ceuta, nous jetons l'ancre en face de la petite ville de Gibraltar. Nous voilà enfin en tête à tête avec ce rocher fameux, dont l'isolement, à cette extrémité de l'Europe, semble revêtir un air de fierté provocante. Tackeray l'a assez exactement comparé à un lion couché sur la mer et gardant le détroit pour sa maîtresse, la Grande-Bretagne. Un lion, si l'on veut, mais un lion levant l'arrière-train en l'air, comme pour narguer insolemment l'Espagne, à qui ce lambeau de territoire a été pris; lion terrible du reste, qui, à la moindre attaque d'un ennemi, rugirait par la bouche des milliers de canons, qu'il porte cachés dans ses flancs et sur sa croupe. Eh! oui! ce n'est qu'un roc solitaire et infertile, qui n'a de valeur que par sa position; mais dont John Bull a su faire une forteresse imprenable, aux pieds de laquelle il a creusé un port militaire, où nous voyons au repos plusieurs cuirassés, et dont il est superflu de faire ressortir l'importance stratégique. — On sait que le célèbre rocher fut pris sous Louis XIV, pendant la guerre de la Suc-

cession d'Espagne (1704-1705), par l'amiral George Rooke; gardé en dépit d'un bombardement de six mois que menèrent les forces combinées d'Espagne et de France; attribué à l'Angleterre par la paix d'Ultretch, en 1715, et plus tard par la paix de Séville, en 1729, à la suite d'un second siège infructueux, tenté par les Espagnols. Un dernier grand siège fut soutenu par Gibraltar, pendant la guerre de l'indépendance américaine. Il échoua, comme les précédents, malgré le concours des batteries flottantes inventées par le chevalier français d'Arçon. Le héros de la défense fut le général *Elliott,* qui a son buste de bronze dans le jardin public de la ville. Depuis le traité de Versailles (1783), on n'a plus contesté à l'Angleterre la possession de son lion de granit et de pierre.

Instinctivement mon esprit se transportait du rocher de Gibraltar au rocher de Québec et à la citadelle que la Grande-Bretagne y a bâtie, pour garder là encore l'entrée de tout un continent. C'est ainsi que, en détenant quelques places fortes aux carrefours des grandes routes du monde, le lion britannique peut étendre ses pattes et sa queue un peu partout; commander à un quart des habitants du globe et dicter ses volontés aux trois autres quarts.

Au fond de la baie, où nous sommes ancrés, se détache un assemblage considérable de maisons. C'est la ville d'*Algésiras.* Un peu plus à l'Ouest, on pourrait voir *Trafalgar.* Trafalgar, Algésiras, Gibraltar! Voilà dans une étroite zône trois lieux célèbres, trois noms qui comptent dans l'histoire, et qui, aux oreilles d'un Français, ne rendent pas un son très flatteur. Toutefois je ne mets pas *Algésiras* sur le même pied que *Trafalgar* et *Gibraltar.* Je ne vois pas dans la Conférence, qui s'y tint en 1905, une humiliation pour la France. L'instrument diplomatique, qu'y signèrent treize Puissances, rabattit l'orgueil teutonique; il reconnut les droits poliiques spéciaux de la France au Maroc; il permit à celle-ci de con-

tinuer sa pénétration dans l'empire chérifien, tout en évitant un conflit européen. N'est-ce pas, en grande partie, grâce à l'*Acte d'Algésiras* qu'on a pu sortir sans effusion de sang de l'imbroglio d'*Agadir* ?

Quant à Gibraltar, peut-être a-t-il perdu un peu de sa valeur. Il me semble qu'en le lombardant du haut des sommets espagnols, qui l'entourent, et avec les redoutables engins de destruction, qu'on a aujourd'hui, on parviendrait à le désagréger. On me dit que l'Angleterre se rend compte du péril, et qu'elle échangerait volontiers son roc pour *Ceuta*, que l'Espagne possède sur la côte opposée de l'Afrique, d'autant qu'elle pourrait faire de cette dernière place une forteresse moins isolée. Mais ce qui l'accommoderait encore mieux j'imagine, ce serait la possession et de *Gibraltar* et de *Ceuta*. Tout le monde sait que *John Bull* est un gros mangeur et qu'il aime les morceaux doubles.

Descendus à terre nous reprenons contact avec la trépidation quotidienne de nos semblables. Quoique nous eussions à bord une station de télégraphie sans fil, le capitaine ne nous avait communiqué des nouvelles qu'une fois; encore ces nouvelles devaient-elles se trouver fausses. Il nous avait annoncé le calme des flots dans la Méditerranée; or quand nous y entrâmes, le calme s'était changé en une humeur plus que morose. Sur le quai de Gibraltar on nous offre le *New York Herald* (édition de Paris), pêle mêle avec des abricots, des figues, des fleurs. Nous apprenons ainsi que, tandis que nous voguions tranquillement sur les eaux, des navigateurs de l'air étaient moins heureux que nous; car trois d'entre eux périssaient tragiquement. L'aéroplane n'est décidément pas près de remplacer le vulgaire paquebot, et les compagnies de navigation maritime n'ont pas encore à redouter la concurrence des compagnies de transport aérien.

Entre le roc anglais et l'Espagne est une bande de ter-

rain neutre — vraiment neutre — nu et desséché. Pas une maison ne s'y dresse et rien n'y pousse. Si la diplomatie en a voulu faire le symbole de la désolation, qui est le résultat de la neutralité religieuse dans les âmes, elle a parfaitement réussi. Nous traversons en voiture ce bout de désert, et nous mettons le pied sur le sol espagnol. Nous sommes accueillis dans la petite ville de la *Linea da Conception* par une nuée de mendiants et d'estropiés qui nous demandent soit un penny, soit un *cent,* en nous implorant par le nom magique de *America,* cent fois répété. Il est triste de prendre contact avec un pays civilisé par ses déguenillés et ses mendiants. Mais ici n'est-ce pas encore un emblême ? Pauvre Espagne ! Elle qui conquit et domina une si grande partie du double continent Américain, elle qui tira de ses possessions d'outre-mer tant de tonnes d'or, la voilà qui, ruinée et dépouillée par une des plus jeunes mais des plus entreprenantes Puissances de cette même Amérique, en est réduite à mendier quelques sous de son insolente triomphatrice.

Mais, pas plus que les garçons d'hôtel, les mendiants n'ont auprès des Américains le succès qu'on croit généralement. Ceux-ci, grands voyageurs, se laissent de moins en moins exploiter, si j'en juge par ceux que j'avais avec moi. Ils deviennent, suivant leur expression, *kicking;* ils en ont assez, disent-ils, d'être regardés comme des *walking-banks* (des banques ambulantes). Ils se montrent rétifs aux pourboires, aux largesses à des quêteux et aux souscriptions que, dans les bateaux et dans les hôtels, on leur demande à propos de tout et de rien. D'ailleurs, il n'y a pas que les millionnaires à traverser l'Océan. Combien d'institutrices, par exemple, qui, pendant plus de dix ans, économisent péniblement l'argent nécessaire à un voyage instructif en Europe? Nous avions plusieurs de celles-ci sur le *Königin Luise.*

Revenons à *Linea.* Dans l'église, que nous visitons,

point de bancs; aux côtés des autels on remarque de longues tresses de cheveux, offrandes, parait-il, de jeunes personnes qui ont renoncé au monde. Ce détail, tout minime qu'il soit, nous rappellle que l'Espagne, en dépit des Ferrer et autres artisans de révolutions, reste foncièrement attachée à la foi catholique. Tant qu'elle gardera ce bien inestimable, elle aura de quoi se consoler de ses pertes matérielles. En tous les cas le règne des anticléricaux ne lui fournirait pas la moindre compensation. En lui ravissant sa religion, ceux-ci ne feraient que lui enlever une auréole, qui la distingue encore avantageusement des autres nations, sans lui rendre le moindre fleuron de son ancienne gloire politique et militaire. N'est-ce pas exactement ce que les sectaires de la coalition judéo-maçonnique ont fait de la France, pour ne rien dire du Portugal, où l'abominable régime fondé par les Carbonari ne peut évidemment que servir de repoussoir à l'Espagne ?

En revenant à notre bateau nous rencontrons des cavales blanches, sans doute d'Andalousie, montées, non par des *hidalgos,* mais par des cavaliers ayant tout de même grand air sous leurs habits plus ou moins rapés. La patrie de Rodrigue et de Chimène n'a pas produit une race vulgaire; c'est à juste titre qu'on l'appelle *terre d'épopée.* Après tout, la chrétienté doit lui être reconnaissante d'avoir, pendant huit siècles, opposé un boulevard vivant à l'invasion musulmane, et nous ne saurions oublier qu'elle envoya Christophe Colomb à la recherche de notre continent, qui sans lui aurait été sans doute découvert, mais pourrait bien n'être qu'au début de son évolution civilisatrice et disputer encore ses richesses à l'incurie des Peaux Rouges.

A 10 heures du soir, sous la lumière protectrice du phare de la pointe d'Europe, nous traversons le détroit; nous passons entre ce que les anciens appelaient les *Colonnes d'Hercule.* Chaque fois que j'ai quitté un port la nuit, j'ai été sin-

gulièrement impressionné par les longs sillons de lumière, que la tourelle de feu, au rivage décrit sur votre route, tant que vous n'êtes pas en haute mer, loin des écueils de la côte.

Je ne sais si ma comparaison a quelque bon sens; mais il me semble voir là-bas une mère, qui, ne pouvant quitter la plage, tend ses deux grands bras vers son fils en partance pour la longue navigation qu'est la vie, l'assure de sa sympathie, l'éclaire de ses conseils, aussi longtemps qu'il n'est pas à l'abri des récifs, dans le large chemin du bien et du vrai.

(À SUIVRE).

M. TAMISIER, S. J.

Les Hadjis

HADJI est un mot arabe qui signifie pèlerin. Mais, en Turquie, les pèlerins musulmans de La Mecque et les pèlerins chrétiens de Jérusalem méritent seuls le nom de *hadjis*. Ce sont les pèlerins par excellence, les vrais *hadjis*, et cette dénomination est un *titre d'honneur* qui s'ajoute au nom de l'heureux pèlerin. " Celui qui a fait le voyage de La Mecque, disait au XVIIe siècle, dans son naïf langage, le Père Surius, est en grande estime chez les Turcs et tellement honoré que si, auparavant de l'avoir fait, il se nommait *Mustapha*, après l'avoir achevé, il est appelé, par titre d'honneur, *hadji Mustapha*, le *pèlerin Mustapha*. " Il en est de même, parmi les chrétiens orientaux, pour les pèlerins de Jérusalem. Ceux qui ont fait le voyage des Saints Lieux ne sont plus désignés désormais, de retour dans leur pays, que sous le nom pompeux de *hadjis*. Rien n'explique mieux cet attrait et ce respect de l'Oriental pour les pèlerinages que son caractère naturellement religieux. Sa piété s'extériorise dans des manifestations éclatantes, des prostrations, des formules, des chants. De plus, l'Orient, pays de tradition, vénère, parfois jusqu'à la superstition, les lieux qui conservent les souvenirs pieux des âges passés.

Il sera, nous semble-t-il, intéressant de recueillir certains traits caractéristiques de ces pèlerinages orientaux et d'en offrir le curieux et pittoresque tableau aux lecteurs de la *Revue Canadienne*, dont plusieurs sans doute sont allés chercher déjà, où iront chercher quelque jour, peut-être cette année à l'occasion du Congrès Eucharistique de Lourdes, le titre glorieux de *hadji d'Amérique*. Pourquoi ne le leur donnerait-

on pas ce titre, puisque le mot *hadji,* quoique d'origine arabe, est pour ainsi dire naturalisé français par la plupart des dictionnaires ?...

Les Hadjis musulmans

La patrie de Mahomet, La Mecque, devait nécessairement devenir un lieu de vénération pour les fils du prophète. Visiter La Mecque, la ville sainte par excellence, est la plus méritoire dévotion de tout bon musulman. Mais La Mecque est au fond de l'Arabie, en plein désert, sous un ciel de feu, et la ferveur ne suffit pas pour atteindre la blanche capitale de l'Islam. Pour encourager les croyants, la *Sunnah* (tradition), attache à ce pèlerinage la promesse de grâces nombreuses et considérables. En voici quelques-unes expressément énumérées dans le *Tarich Maccah* (chemin de la Mecque) : " Celui qui fait le pèlerinage de la Mecque en revient pur comme un ange et tel qu'il est sorti du sein de sa mère... Celui qui tourne avec foi son regard vers la *Caaba* (sanctuaire de La Mecque), ses péchés s'envolent comme les feuilles d'un arbre."

Au sujet de ces importants avantages promis aux pèlerins par leurs livres sacrés, les Mahométans professent même une croyance, quelque peu analogue au dogme catholique de la communion des saints. Elle se manifeste dans une double pratique. La première consiste, pour ceux qui ne peuvent être *hadjis* eux-mêmes, à désigner des pèlerins qui le seront en leur nom et à leurs frais. " Il y a une sorte de leurs religieux, ajoute malicieusement un vieil auteur occidental, qui, tous les ans, font ce pèlerinage *pour d'autres.* " La seconde pratique est l'application aux défunts des mérites qu'on croît ainsi acquérir. " Celui qui entreprend le pèlerinage pour un défunt obtient une récompense pour celui-ci et sept pour lui-même." On s'explique, par de telles promesses, le fanatisme qui a tou-

jours excité le pèlerinage aux villes saintes du Hedjas. Si nous en croyons le Père Surius, et si l'enthousiasme n'a pas baissé depuis son temps : " Beaucoup de ceux qui ont fait le voyage de La Mecque s'abstiennent de vin toute leur vie ; d'autres se font crever les yeux ou eux-mêmes s'aveuglent avec un fer embrasé, estimant que nulle chose du monde n'est digne d'être vue, après avoir vu le sépulcre du Prophète, en quoi (comme ils croient) consiste leur salut ; un Indien se fit donner six taillades de rasoir, afin de se souvenir d'avoir vu le sépulcre. " " Un bourgeois de Ptolémaïde, dit encore le même auteur, ayant fait le pèlerinage deux fois, à la première se fit couper la main gauche, et à la seconde la main droite." Ce serait là mise en acte de l'hyperbole de nos Livres Saints :

> Si je t'oublie Jérusalem,
> Que ma droite m'oublie ! (Ps., CXXXVII, V, 5.

Un fanatisme moins brutal, mais non moins ardent, est celui d'un fondateur d'ordre musulman, Ibrahim-ben-Edhem, " le pèlerin légendaire qui met douze ans pour se rendre de Damas à La Mecque, et fait, tous les mille pas, mille prostrations ".

On s'explique ainsi pourquoi la route du *hadji* fut, à l'époque des Croisades, le théâtre de tant de luttes acharnées. Les Sarrasins s'efforçaient de garantir les innombrables et précieuses caravanes, encombrées de femmes, de vieillards, d'enfants, et aussi de richesses de toutes sortes, qui suivaient constamment ce chemin. Les princes francs, de leur côté, cherchaient à arrêter ce mouvement continu des infidèles vers le tombeau de leur prophète.

Les Turcs, vainqueurs, sont restés libres possesseurs de la grande voie des caravanes. Et celles-ci ont continué de se rendre aux villes saintes du Hedjas, en se livrant, tout le long du voyage, aux manifestations naïves et bruyantes de l'enthousiasme oriental.

En 1644, un pèlerin latin assista, à Damas, au retour d'une de ces caravanes, et il nous en a laissé une description à laquelle il convient de conserver toute sa simplicité. " Il y avait tant de différentes personnes, hommes, femmes, garçons filles, enfants, chacun vêtu à la guise de son pays, l'un blanc, l'autre basané, l'autre noir, l'un beau, l'autre laid, que c'était fort étrange à voir. Au milieu de cette compagnie marchait le chameau qui rapportait le pavillon du sépulcre de Mahomet. Le monde, qui était par milliers sur les rues pour voir cette entrée, aussitôt qu'il vit ce pavillon, commença à gémir, crier et sauter de joie. Les hommes jetaient leurs turbans, les femmes leurs mouchoirs, pour toucher le pavillon, ou, du moins, le chameau; et les ayant repris, en frottaient leurs yeux, oreilles, bouches, etc., etc., avec une grande joie et dévotion. Aucuns tiennent pour un bonheur de pouvoir baiser ou toucher le chameau, qui, avec la gravité d'un paon, marche vers le sérail, où il est déchargé de ce pavillon, et, pour sa récompense, est bien traité et nourri toute sa vie, et ne fait autre travail que porter le pavillon à La Mecque et le rapporter à Damas. "

Le chameau, en effet, malgré sa difformité et son air stupide, joue lui aussi un rôle de parade dans ces immenses processions à travers le désert, sous le ciel enflammé de ces régions brûlantes, sur ces chemins poudreux sans verdure et sans eau. Un de ces animaux, richement orné de housses précieuses, porte une magnifique tente pyramidale qui sert de point de ralliement à toute la caravane. Les souverains des tribus traversées ajoutent encore à l'ornementation de cette tente précieuse; et ce doit être un spectacle des plus pittoresques que de voir ce rutilant quadrupède s'avancer, dans sa lente et majestueuse solennité, au milieu du défilé de ce peuple en délire.

Aujourd'hui le pèlerinage de La Mecque est bien déchu

de son ancienne splendeur. Jadis, c'était le rendez-vous des savants, des poètes et de tous les personnages importants de l'Islamisme. Maintenant, on abandonne volontiers le voyage aux pauvres et aux gens du peuple, plus simples et plus crédules. Les *hadjis* de La Mecque sont cependant encore très aimés et très honorés. Ils portent le turban vert, marque extérieure à laquelle on les reconnaît; et, partout où ils passent, cet insigne et ce titre leur attirent la vénération et la déférence de leurs coreligionnaires. Ces *hadjis* sont, en général, d'une fierté facile à concevoir, et qui apparaît dans leur démarche, leurs paroles, leurs gestes, leurs actions. Cependant l'un d'eux disait un jour, avec un certain désenchantement, à un missionnaire: " Je suis allé à La Mecque pour y chercher la sainteté, et je ne l'y ai pas trouvée ".

Le temps du *Baïram*, qui est comme la *Pâque* des Turcs, reste toujours l'époque des pèlerinages. C'est à ce moment que les Musulmans de Jérusalem se rendent solennellement à *Nébi-Mouça*, mosquée solitaire élevée, en l'honneur de Moïse, sur un des derniers mamelons des montagnes de Juda, à peu de distance de la Mer Morte. Ce pèlerinage est une reproduction, en petit, de la caravane de La Mecque. C'est aussi le moment où les Mahométans de Syrie, qui ne peuvent pas faire le voyage du Hedjas, le remplacent par celui de Jérusalem. Ils y séjournent le temps déterminé par les prescriptions rituelles, et y célèbrent la *fête des sacrifices*. La veille de cette fête, les rues et les places de la ville sont encombrées de troupeaux de moutons aux toisons tachetées et aux larges queues grasses et pesantes. Le lendemain, leur sang arrose les pavés et pénètre la poussière des chemins, car, pendant les trois jours que dure la fête, chaque famille doit se nourrir avec la chair de ces animaux. " Il y a des années, dit un auteur arabe du XIe siècle, où, dans les premiers jours du mois de *Zil Hidjeh* (mars-avril), plus de 20,000 hommes se trou-

vent réunis dans la ville. On y amène les enfants pour les faire circoncire. "

Je ne sais si le concours de pèlerins est aussi considérable de nos jours. Il n'y aurait là rien d'étonnant. Car Jérusalem est aussi une ville sainte pour les fils du prophète. Mahomet après sa fuite de La Mecque, pendant les premiers temps de son séjour à Médine, se tournait vers Jérusalem pour faire sa prière. Et nous lisons, dans la relation de voyage de *Nassiri Khoscou,* un ancien auteur musulman, ces lignes intéressantes: " Il est admis par les docteurs de la loi qu'une prière faite à Jérusalem a la valeur de 25,000; celle qui est adressée à Dieu à Médine en vaut 50,000, et celle qui est faite à La Mecque, 100,000. Que le Dieu tout-puissant daigne accorder à tous ses serviteurs la grâce de jouir de cette faveur! "

Les Hadjis chrétiens

Le zèle des Musulmans pour leurs pèlerinages inspirait au Père Surius la réflexion suivante: " Vraiment, tout ceci bien considéré, les chrétiens devraient rougir de honte d'avoir si peu d'amour et de zèle à Jésus-Christ, notre Sauveur, et à son saint sépulcre. " C'est peut-être un peu sévère, car *El-Kouds* (la Sainte) a toujours bien porté son nom dans la pensée et l'affection des peuples chrétiens. Jérusalem a toujours été la cité sainte, que les disciples du Dieu crucifié et ressuscité ont eu à coeur de visiter, de tout temps, en dépit de la longueur et de la difficulté du voyage. Après les pélerins isolés des premiers siècles, l'enthousiasme des Croisades jeta sur les rivages de Palestine des milliers d'Européens, de *Francs,* comme on les appelle encore là-bas, qui se levaient en masse à la voix d'un Pierre l'Ermite ou d'un saint Bernard, et partaient, la croix sur la poitrine, la foi et l'amour dans l'âme, pour la défense du Saint-Sépulcre de " notre

benoist Seigneur Jésus-Christ ". Ils étaient bien des pélerins, ces guerriers de la Croisade, qui faisaient leur entrée dans les villes conquises, au milieu d'une pieuse allégresse, pieds nus, récitant à haute voix des prières, pleurant de joie, et chantant des actions de grâces.

Du reste, en Occident comme en Orient, on a toujours eu en grande estime le pèlerinage de Jérusalem et témoigné des honneurs particuliers à ceux qui l'avaient fait. Plusieurs récits anciens nous offrent l'intéressant cérémonial de la réception des pèlerins au couvent de Saint-Sauveur. Le soir, après Complies, tous les religieux se réunissaient dans le cloître devant la porte de l'église. Le Père Custode, en aube, lavait les pieds des pèlerins dans un bassin où l'on avait mis des roses et des herbes aromatiques. Chaque religieux venait, après le célébrant, s'agenouiller devant les pèlerins et leur baiser les pieds, au chant du psaume *laetatus sum*. Des prières spéciales étaient récitées sur les pieux voyageurs, et la joyeuse cérémonie se terminait par le *Te Deum* et une procession solennelle dans les cloîtres.

Alors comme aujourd'hui, les pélerins arrivaient surtout aux environs de Pâques, et passaient le Semaine Sainte à Jérusalem. Le dimanche des Rameaux, on leur distribuait des palmes bénites sur le Saint-Sépulcre. Et, de retour dans leur pays, ils portaient publiquement ces palmes dans les processions : c'était un privilège des *hadjis* du temps, un signe d'honneur, aussi bien, disent les anciens chroniqueurs, qu'un symbole de victoire sur les fatigues endurées et les dangers courus.

Les chrétiens orientaux ont gardé un peu de cette simplicité naïve des pèlerins d'antan. Beaucoup de coutumes, disparues parmi les latins, se sont conservées chez les *hadjis* orthodoxes, qui continuent à affluer tous les ans dans la Ville Sainte. Rentrés chez eux, après le voyage aux Lieux

Saints, ils sont reçus en triomphe. On va les attendre à la gare ou au port, on leur offre même un banquet; et ils sont désormais les *hadjis* de la ville ou du village. Un usage curieux qui rappelle assez le respect du Turc pour le turban vert du *hadji* de La Mecque, c'est la bénédiction, faite à l'église, des *kouffieh,* voiles blancs ou de couleur bien connus même des *hadjis* d'Amérique. Ces *kouffieh* rapportés de Jérusalem sont des souvenirs précieux: les *hadjis* continuent à les porter, après leur retour, pendant huit jours consécutifs; puis on les enferme soigneusement comme une de ces reliques presque sacrées auxquelles on tient tant dans les familles. " Les chemins de Sion sont dans le deuil, car on ne va plus aux fêtes", s'écriait le chantre inspiré des Lamentations. Si un Jérémie nouveau venait habiter la Jérusalem moderne, elle pourrait lui inspirer d'autres plaintes, mais il n'aurait pas à pleurer sur la solitude de la cité sainte. On se fait difficilement une idée de ce qu'est *El-Kouds* au temps de Pâques, de ce pittoresque et voyant mélange d'hommes et de choses, de foules, de races, de costumes, de couleurs et d'idiômes. Grecs, Arméniens, Coptes, Syriens et Russes se coudoient partout! Et c'est un spectacle assez curieux que de voir les habits noirs, sombres et crasseux, de ces derniers, se heurter aux tons vifs, aux couleurs étincelantes, criantes même, des vêtements orientaux.

Arméniens et Grecs

Les Arméniens arrivent nombreux, vers le commencement du printemps, de toutes les villes, de tous les villages de l'Asie-Mineure, où ils sont disséminés. Ils reçoivent l'hospitalité dans leurs vastes établissements du mont Sion, au couvent de Saint-Jacques. " Ils ont cette espérance, dit un vieux chroniqueur, que lorsqu'ils ont visité par dévotion le Saint

Sépulcre et le Mont Calvaire, ils ne peuvent être damnés. " Cette croyance un peu superstitieuse expliquerait bien une telle affluence. Au reste leur logement n'est pas des plus difficiles ni des plus dispendieux. Il ne faudrait pas s'imaginer des caravanes organisées *à la Cook* ou comme les pèlerinages français. Les *hadjis* arméniens arrivent successivement, par familles, par petits groupes; et ils sont de même hospitalisés à Saint-Jacques. On donne à chacun de ces groupes composé de cinq à dix personnes une seule salle, qui sert à la fois de cuisine, de réfectoire et de dortoir. L'hôtellerie dispose, paraît-il,de 400 chambres. C'est le chez soi modeste,pauvre et peu luxueux, continué dans une maison hospitalière. D'ailleurs, le carême arménien facilite la tâche des hôteliers. La sévérité du jeûne et l'austérité des observances traditionnelles, pendant la Semaine Sainte, augmentent encore la frugalité d'une table que les Orientaux de basse condition sont habitués à voir assez maigrement servie. Des olives huileuses, des légumes verts et quelques fruits, pour boisson de l'eau de citerne: tel doit être le menu à peu près quotidien de la majorité de ces pèlerins. Le couchage n'est pas plus difficile; et, commedit le Père Surius, " ils couchent *à la turquesque* sur des nattes et des tapis ".

En dehors des longs offices du Saint-Sépulcre, communs à tous les rites orthodoxes pendant la Semaine Sainte, les Arméniens ont leurs offices particuliers dans leur église de Saint-Jacques. Et l'on est heureux d'y remarquer un peu de piété, de respect et de recueillement: trois choses complètement absentes des cérémonies mixtes du Saint-Sépulcre.

La bénédiction des enfants pélerins, auprès du tombeau de saint Jacques, est gracieuse. Des pères et des mères, recueillis, présentent un grand nombre de ces innocents, parmi lesquels de tout petits bébés, qui tiennent entre leurs mains des cierges allumés. Un prêtre lit le passage de l'Evangile où

Jésus dit : " Laissez venir à moi les petits enfants. ". On récite sur eux des prières et le patriarche les bénit. C'est une de ces cérémonies touchantes qu'on est peu habitué à voir chez les schismatiques.

La piété est trop souvent absente de ces offices pourtant si solennels et si grandioses. Les prêtres, tous en chapes aux couleurs voyantes, avec leur grand et raide capuchon de tulle noir sur la tête, psalmodient de leur voix criarde les longues prières de leur liturgie, dont ils ne savent pas faire ressortir l'intime beauté ; les diacres, revêtus de leurs riches dalmatiques, sur lesquelles se détachent élégamment les larges et précieuses étoles orientales, balancent leurs encensoirs à sonnettes avec un bruit de carillon fêlé ; de gracieuses théories d'enfants au frais visage, en petites aubes de couleurs éclatantes, tiennent des cierges à la main et mêlent leurs aigres et perçantes voix à celles des vieux prêtres rangés autour du patriarche.

Les *hadjis* ne font que goûter à Jérusalem les premières joies de la Résurrection. Dès le lundi de Pâques, ils s'en vont les porter aux frères qui les attendent, là-bas, dans la pauvre maison de l'Asie-Mineure. Avant de se séparer, les pélerins arméniens assistent à une messe solennelle, pendant laquelle on récite pour eux des prières spéciales. Le patriarche bénit ensuite des souvenirs de Jérusalem, qui sont distribués à chacun.

Beaucoup veulent emporter un souvenir moins susceptible d'être perdu ou détruit. Ils se font tatouer, c'est-à-dire graver sur le bras des croix ou d'autres dessins, qui, grâce à des substances colorantes, demeurent ineffaçables. Nos soldats et nos marins gardent parfois des souvenirs analogues de leur temps de service.

Les *hadjis* grecs sont plus nombreux encore que les Arméniens. Il y a des Grecs d'Athènes, des îles et de toute l'Asie

Mineure, même des moines du Mont Athos, attirés surtout par la cérémonie du feu sacré que nous avons racontée dans le No d'avril 1911, de la *Revue Canadienne.*

Russes, Abyssins

Comment ne pas remarquer ces géants du nord, grossièrement taillés, qui ont tant de points de contact avec les peuples naïfs de l'Orient, dont ils sont pourtant si différents par ailleurs. Ce sont les mêmes qu'on croît toujours revoir, tant le type est uniforme. Tête large et forte, encadrée de cheveux longs, épais, hérissés, retombant sur le cou et presque sur les yeux — ces yeux habitués à se baisser vers l'éclatante blancheur des neiges sibériennes et que le soleil aveuglant et la poussière blanche semblent blesser! — buste puissant qu'enveloppe la longue redingote crasseuse, verdie par les années, serrée à la taille, et touchant presque aux grandes bottes de cuir. On les entend, ces bottes ferrées, tomber lourdement sur les pavés des rues de Jérusalem, ou sur les dalles du Saint-Sépulcre. Ils arrivent un à un, sans ordre, les hommes, du moins, qui semblent plus recueillis ou... plus sauvages dans leur perpétuel mutisme. Seulement, par intervalles, des groupes de femmes descendent en babillant bruyamment. On les voit même parfois se livrer, en pleine rue, aux expansions naïves de leur joie, et se baiser affectueusement au front avec un sourire charmant, comme on le fait sans doute dans ces froides provinces de Russie, où les raffinements de la civilisation n'ont pas encore fait perdre cette simplicité des peuples enfants.

Aux alentours de Jérusalem, on rencontre souvent de ces *hadjis* slaves. Leur main droite tient un long roseau du Jourdain qui les suit partout. Ils portent de la main gauche une petite marmite en fer-blanc et un cierge ou un paquet de

cierges, de ces petits cierges de cire peinte dont sont remplis les magasins grecs. Ils se signent devant chaque croix, s'arrêtent à chaque endroit où quelque légende localise un pieux souvenir. Leur semaine-sainte arrive après la nôtre. En effet, les Grecs et les Russes suivent encore le calendrier julien, celui qu'établit Jules César l'an 46 avant Jésus-Christ. Ils n'ont jamais admis la réforme de Grégoire XIII. Il en résulte que leurs dates retardent de treize jours sur les nôtres. Pendant les jours donc qui précèdent leur fête de Pâques, c'est à la basilique du Saint-Sépulcre qu'ils se rendent. L'église de la Résurrection devient, surtout depuis le vendredi-saint jusqu'au dimanche, un caravansérail immense,où grouille, la nuit comme le jour, une multitude polychrome des plus pittoresques, dans les attitudes les plus variées du sans-gêne oriental.

C'est là et sur le parvis qu'il faut se tenir pour se rendre compte de ce qu'est ce fouillis humain. Voici de robustes pèlerins arméniens, reconnaissables à leurs grands yeux noirs encaissés et à leur nez très aquilin, signe de leur race, bien marqué sur l'ovale de leur visage. C'est ce qui les distingue des *hadjis* grecs, qui portent le même costume, et qui sont là, mêlés à eux comme ils le sont dans toutes les villes, dans tous les villages de l'Asie Mineure. A côté, ce sont les Syriens, venus de la Mésopotamie, au regard austère et presque sauvage. Ici, des Abyssins majestueusement drapés dans leur ample manteau blanc, dont les plis négligés retombent avec grâce sur le noir de la robe, laissant à découvert l'avant-bras nu, noirci par le soleil. Un turban blanc encadre leur tête, petite, aux traits fins et doux, presque européens. Leur teint, généralement bruni et basané, semble avoir gardé la couleur des sables brûlants que leurs pieds nus ont foulés pendant de longues journées, au cours de leur austère et fatigant pèlerinage. Ils entrent dans ce *capharnaum* tumul-

tueux qu'est en ce moment la basilique, se retirent dans un angle du mur, entre deux colonnes, derrière la foule criarde et tapageuse, et on peut suivre sur les mouvements de leurs lèvres priantes l'épanchement mystérieux de leurs intimes oraisons. On dirait qu'ils conservent, au milieu de cette houle grondante, l'empreinte sacrée, ineffaçablement gravée dans leur âme,des grandes solitudes africaines,et qu'ils poursuivent sans cesse la fuyante rêverie commencée dans l'immensité des déserts. Leur mélancolique regard ajoute à leur physionomie je ne sais quoi de doux qui les rend sympathiques. Et ce sont, dans ce peuple mêlé, à peu près les seules figures qui inspirent un pareil sentiment. Il y a bien là, à genoux, quelques Russes qui prient aussi du fond de leur âme, une âme simple et bonne, que la ferveur de leur prière met tout entière sur leurs traits ridés; mais le reste du spectacle porte plutôt à la tristesse.

Une fourmilière humaine grouille et piaille de tous côtés, autour de l'édicule, dans le choeur des Grecs, au Calvaire. Des estrades sont partout dressées entre les colonnes, et des hommes, des femmes, des enfants, sont accroupis là, mangeant, criant, jouant, comme dans les rues. Et tout ce monde va ainsi passer la nuit là; puis, de grand matin, sur ce caravansérail transformé, commencera la longue série des cérémonies religieuses, qui se déroulera jusqu'au soir du samedi saint. Alors seulement la basilique déversera ces milliers de Russes, ces *hadjis* des deux sexes, de tous rites et de tous pays, et plusieurs s'en iront presque aussitôt porter aux leurs le feu sacré du Saint-Sépulcre.

Il en reste cependant beaucoup encore pour Pâques; et le dimanche de la Résurrection, ils se saluent dans les rues par ces mots: " Le Christ est ressuscité " — " Oui, il est vraiment ressuscité. " Et les femmes russes qui mettent ce jour-là leurs plus beaux habits de fête, leurs voiles blancs et

leurs caracos fleuris, se livrent plus que jamais entre elles aux tendres manifestations de leur innocente et chrétienne joie. Et l'on entend les douces mélodies des hymnes qu'elles chantent, en passant dans la rue, au Divin Ressuscité.

Puis, tous ces étrangers disparaissent et le silence se fait avec la solitude relative ainsi procurée. Jérusalem a repris son austère recueillement pour recevoir, ordinairement après Pâques, les pacifiques *hadjis* de l'Occident, les pèlerins français de la Pénitence, qui, pour être moins naïfs et moins turbulents dans l'expression de leur foi,de leur piété et de leur enthousiasme, n'en imposent que plus de respect à ces Orientaux légers et supersficiels. On sait bien d'ailleurs, à Jérusalem, que les *hadjis françaouis* (pèlerins français), parmi lesquels il y a toujours des Canadiens français ou des Franco-Américains, sont les fils des Croisés, de ces *hadjis* guerriers, qui, au cri de *Dieu le veut!* s'en allaient en ces pays accomplir les gestes de Dieu et défendre le saint tombeau du Christ qui aime les Francs.

Hadji CORDIER.

Echos des Sciences

SOMMAIRE. — Charles Richet, lauréat du Prix Nobel de médecine en 1913. — *L'anaphylaxie* : ses caractères et son mécanisme. Le choc anaphylactique vient d'une altération du système nerveux. — Le *vaccin polyvalent* contre la fièvre typhoïde. — Injections sous-cutanées de purgatifs; injections d'oxygène. — La santé par le soleil de l'antiquité à nos jours. — Les succès de l'*héliothérapie* moderne. — La lumière et... les poules.

ON sait que le 10 décembre 1913, en présence de la famille royale de Suède, à Stockholm, le professeur Charles Richet (1), a été proclamé lauréat du Prix Nobel pour la médecine. Dans sa belle oeuvre scientifique, ce sont surtout les travaux du célèbre physiologiste sur l'*anaphylaxie* (2) qui lui ont valu cet honneur. C'est en 1902, en étudiant avec Portier le poison des actinies, qu'il découvrit que l'injection d'un toxique dans un organisme peut avoir pour effet de créer un état latent d'extrême sensibilité du sujet à l'égard de ce toxique: un chien ayant subi une injection d'une dose non mortelle du poison que renferment les tentacules d'actinie résiste; son état ne paraît pas différent

---

(1) Charles Richet naquit à Paris en 1850. Agrégé de la Faculté de Paris en 1878, il fut nommé titulaire de la chaire de physiologie et de médecine en 1887. Ses travaux sont très nombreux; signalons les Poisons de l'Intelligence (1877); Recherches expérimentales et cliniques sur la sensibilité (1877); Structure des circonvolutions cérébrales (1878); Physiologie des muscles et des nerfs (1882); l'Homme et l'Intelligence (1884); Essai de Psychologie générale (1887), etc... Il entreprit à partir de 1898 la publication du Dictionnaire de Physiologie. En 1898, il devint membre de l'Académie de médecine; il avait contribué pour une large part aux succès de la sérothérapie en montrant que le sérum des animaux réfrac-

de celui d'un autre chien ; il suffit pourtant, au bout d'un certain temps, de faire une nouvelle injection du poison actinien à très faible dose pour qu'il présente des symptômes graves et meure.

Nous avons autrefois ([3]) exposé d'une manière abrégée les méthodes de médiation microbienne qui produisent l'immunité passive (sérothérapie) et l'immunité active (vaccination). L'occasion nous est offerte aujourd'hui de compléter ces notions en décrivant, d'une façon nécessairement sommaire, les nouveaux phénomènes qui suscitent actuellement tant d'intérêt.

L'expérience a vite démontré que la sérothérapie n'est pas toujours bienfaisante ni même inoffensive. Comme beaucoup d'autres méthodes thérapeutiques elle peut donner lieu à des accidents qui proviennent ordinairement d'*idiosyncrasies* du sujet : chez des individus doués d'une manière particulière de réagir, elle engendre cette condition spéciale de l'organisme que Behring désignait sous le nom d'*hypersensibilité,* et que Richet et Portier ont appelée l'*anaphylaxie.*

---

taires aux maladies microbiennes injecté à un aminal qui y est sensible l'immunisait plus ou moins.

Charles Richet est également homme de lettres ; il a publié des poésies (1875), des romans, des oeuvres sociologiques où se manifestent ses tendances pacifistes : les Guerres et la Paix (1899) ; l'Idée de l'arbitrage international est-elle une chimère ? (1896) ; la Paix et l'enseignement pacifiste (1904), etc... On a joué, de lui, un drame en deux actes " Circé ", à Monte Carlo, en 1903.

Pendant longtemps Charles Richet a dirigé la *Revue Scientifique* dont il s'est occupé depuis 1880. L'Académie des Sciences de Paris l'a élu comme l'un de ses membres le 19 janvier dernier.

([2]) De " ana ", contre, et " phulassis ", protection. L'anaphylaxie est, en apparence, le contraire de l'immunité. C'est la sensibilisation d'un être vivant à un toxique par suite d'une première administration de ce toxique.

([3]) *Revue Canadienne*, Octobre 1911. Echos des Sciences.

Dans ce cas, loin d'y avoir accoutumance et immunisation de l'individu il se produit une exaltation de son aptitude à subir l'action néfaste des toxines.

Cet état ne suit pas immédiatement l'injection du sérum; il se manifeste souvent de douze à quinze jours après, comme c'est le cas pour le sérum antidiphtérique, et, dans la période intermédiaire d'incubation, le sujet se trouve immunisé: si l'on fait à un cobaye deux injections consécutives de sérum à moins de douze jours d'intervalle, non seulement il n'en souffre pas, mais il est désormais inapte à présenter l'état anaphylactique, tandis que si l'on n'intervient qu'après cette période de douze jours,le cobaye tombe malade et souvent meurt. Tout individu qui a déjà reçu une injection de sérum peut, s'il en subit une seconde plusieurs semaines ou plusieurs mois après, présenter des accidents qui d'ailleurs ne sont pas toujours graves, qui sont même ordinairement bénins: " toutefois l'anaphylaxie peut exister chez l'homme avec toutes ses conséquences; c'est excessivement rare "... ([4]).

Les substances qui peuvent produire l'état anaphylactique sont toujours, semble-t-il, des albuminoïdes ou des colloïdes étrangers à l'organisme sur lequel elles agissent; il ne paraît pas que les cristalloïdes puissent avoir cet effet. Parmi ces substances *préparantes*, on peut signaler les sérums, les toxines, l'extrait des tumeurs cancéreuses, etc... et, dans l'anaphylaxie alimentaire, les oeufs, les moules, le lait, divers poissons et crustacés. Pour qu'elles agissent, elles doivent pénétrer dans le milieu intérieur d'un organisme, le plus souvent par voie intra-veineuse ou intratissulaire quoiqu'il puisse arriver qu'elles s'y introduisent par la voie digestive, probablement en utilisant alors des lésions intestinales qui leur

---

([4]) Gilbert et Carnot. *Médicaments microbiens*, p. 205.

ouvrent un passage pour les lancer dans la circulation générale.

On appelle substances *déchaînantes* celles qui déclenchent les accidents anaphylactiques : ce sont ordinairement les mêmes que les substances préparantes quoique leur spécificité ne soit pas absolue ([5]). Il suffit parfois de quantités extrêmement petites de ces substances pour provoquer l'état anaphylactique ou pour déterminer le choc anaphylactique (jusqu'à un demi-millième de milligramme, d'après Wells).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le mécanisme de l'anaphylaxie. De ce côté les recherches se sont multipliées et l'on peut signaler en particulier, dans l'école française, les noms d'Arthus, de Besredka, de Roux, parmi ceux des savants qui se sont particulièrement occupés de ces questions. Nous nous bornerons toutefois à résumer la théorie de Charles Richet.

L'anaphylaxie résulte d'une modification du chimisme

([5]) On peut signaler ici les expériences récentes de J. E. Abelous, professeur de physiologie à l'Université de Toulouse, sur le rôle important que les savons peuvent jouer comme agents anaphylactigènes. Dans un article "Sur le mécanisme de l'anaphylaxie" publié dans la *Revue générale des Sciences* du 30 octobre 1913, il s'exprime ainsi :

" J'injecte à des lapins (dans la veine de l'oreille) une solution de savon (savon de soude) à la dose de 5 centigrammes par kilogramme. Les animaux ne présentent aucun trouble apparent.

" Vingt-quatre heures après, j'injecte à ces animaux une dose d'urohypotensine inoffensive pour des lapins normaux. Or, tous mes lapins ont présenté des troubles extrêmement graves et prolongés. Un certain nombre même sont morts d'une façon quasi foudroyante avec tous les signes du choc anaphylactique. A ceux qui avaient résisté, j'injecte à nouveau 5 centigrammes de savon par kilogramme. Ils meurent tous presque instantanément.

" Voilà donc des animaux qui devraient résister sans peine à la dose d'urohypotensine injectée et qui meurent parce qu'ils ont reçu, la veille, une dose inoffensive de savon, et cette dose, inoffensive, pour des lapins normaux, entraîne la mort foudroyante de ceux qui avaient reçu, un peu avant, une quantité non mortelle d'urohypotensine. "

des centres nerveux. Quand un animal a subi une première injection, une substance, inoffensive par elle-même, la *toxogénine* (sensibilisine de Besredka) s'élabore sous l'influence de l'*antigène* (*) introduit dans cet organisme; son apparition n'est pas instantanée; elle suit la disparition totale de la substance préparante: de là, la période d'incubation.

A ce stade, la modification qu'a subi le système nerveux n'est pas apparente quoiqu'elle soit profonde. Si une nouvelle injection fait de nouveau pénétrer l'antigène dans le milieu intérieur, il réagit sur la toxogénine en produisant un poison violent, l'*apotoxine* qui est la cause des accidents anaphylectiques.

TOXOGÉNINE, (développée après l'injection)	+	ANTIGÈNE (introduit par l'injection)	=	APOTOXINE. (agent du choc anaphylatique).

Tandis que la toxogènine peut persister très longtemps dans l'organisme, il semble que l'apotoxine se détruise rapidement.

Si on injecte un chien normal avec du sérum d'un chien anaphylactisé, il acquiert immédiatement l'état anaphylactique, ce qui se comprend aisément dans l'hypothèse de Richet, puisque la toxogénine se trouvait déjà formée dans le sérum qu'on lui a transporté !

C'est probablement par l'anaphylaxie qu'il faut expliquer la curieuse intolérance de certains sujets pour des aliments comme le lait, les oeufs, certains poissons, etc.; l'ingestion de ces sustances provoque parfois de véritables empoisonnements dûs uniquement à une disposition particuliè-

---

(*) Rappelons qu'on appelle *antigènes* les corps étrangers qu'on introduit dans l'organisme pour faire apparaître les *anticorps* qui neutralisent les virus des maladies microbiennes. Pour plus de détails, voir *Revue Canadienne*, Octobre 1911, p. 345 et suiv.

re des individus chez qui ils se manifestent : ces accidents sont d'ailleurs rarement fatals.

Besredka a créé le terme d'*antianaphylaxie* pour désigner l'immunité anaphylactique, très différente de l'immunité antitoxique. Il a montré qu'on peut prévenir les accidents anaphylactiques à la suite de l'emploi des sérums thérapeutiques, en continuant, pendant la période d'incubation, des injections de sérum à doses faibles.

* * *

Il faut compter, au nombre des développements les plus heureux des doctrines pastoriennes, la vaccination contre la fièvre typhoïde par le vaccin polyvalent du Docteur Vincent, qui a fait ses preuves dans ces dernières années. On emploie soit l'extrait de bacilles vivants stérilisé par l'éther soit les bacilles mêmes que l'éther tue en quelques heures. Son nom de *vaccin polyvalent* vient de ce qu'il est obtenu au moyen de nombreuses races de bacilles typhiques empruntées de préférence aux pays où se font les vaccinations. Il détermine la formation rapide et abondante d'anti-corps bactéricides dans le sang des vaccinés qu'il met à l'abri de la contagion. Il peut même protéger et sauver des personnes déjà infectées,pourvu qu'il ne soit pas administré trop tard : comme dans le traitement antirabique, il s'établit une lutte de vitesse entre l'infection et l'immunisation. Ce vaccin " a fourni la preuve, en quelque sorte expérimentale, de son efficacité chez six adultes réceptifs, n'ayant jamais eu la fièvre typhoïde, et ayant avalé des cultures vivantes du bacille typhique. Tous ont été protégés par les injections de vaccin.

" L'un d'eux, vacciné quatre mois auparavant, absorba impunément le bacille pathogène. Les cinq autres, infectés dans des manipulations de laboratoire, ne reçurent leurs pre-

mières injections que vingt-quatre à quarante-huit heures après. Plusieurs avaient avalé une quantité colossale de bacilles — jusqu'à deux ou trois milliards de bacilles ([7]). "

Dans une épidémie de typhoïde, à Avignon, sur les 2,053 hommes de la garnison, 1,366 furent vaccinés: aucun d'eux ne fut atteint; sur les 687 autres, il y eut 155 cas de typhoïde dont 22 mortels. Ces résultats ont été confirmés dans des circonstances analogues à Montpellier, Tanger, Philippeville, Paimpol, etc....

L'immunisation s'obtient au moyen de quatre injections de vaccin polyvalent, à huit jours d'intervalle; peut-être pourra-t-on en réduire le nombre à trois, car on n'a pas observé de cas où une personne ayant déjà subi trois injections aient été atteinte par la maladie avant la quatrième.

" On a pu dire avec raison, de la fièvre typhoïde, qu'elle est une maladie évitable ". Elle l'est assurément bien davantage aujourd'hui, depuis que nous possédons un moyen de nous protéger contre elle aussi fortement que fait la vaccination jennérienne contre la variole. (Dr H. Vincent.)

* * *

A signaler encore parmi les nouvelles méthodes expérimentées en thérapeutique les injections sous-cutanées de purgatifs et les injections sous-cutanées d'oxygène. Il ne semble pas que les premières aient donné les résultats qu'on en attendait: sans doute elles produisent parfois des effets satisfaisants dans le traitement de la constipation habituelle où leur action douce et prolongée trouve sa principale indication (Carnot et Braillon), mais leur influence est irréguliè-

---

([7]) Dr H. Vincent. *La vaccination de l'homme contre la fièvre typhoïde*, 1913.

re " Sur 17 observations, MM. Robin et Sourdel n'ont obtenu que 11 résultats positifs. " Ces injections peuvent d'ailleurs être suivies de réaction fébrile ou d'irritation locale.

" De toute façon, ces injections n'ont pas une action assez puissante pour permettre de lutter contre la paralysie aigüe de l'intestin, telle qu'elle s'observe après les opérations abdominales, dans les infections péritonéales ou encore dans certaines occlusions intestinales par action mécanique ([8])."

Tout au contraire les injections hypodermiques d'oxygène sont l'objet de rapports favorables. On assure que c'est une erreur de technique qui a été le point de départ accidentel de cette médication : un appareil au moyen duquel on voulait faire une injection de sérum à un typhique ayant mal fonctionné, c'est de l'air, au lieu du sérum, qui pénétra sous la peau. Au grand étonnement du médecin, le malade en éprouva le plus grand bien : diminution de la fièvre, ralentissement du pouls, plus grande aisance des échanges respiratoires, augmentation du bien-être du patient, etc... On fut ainsi conduit à essayer des injections d'oxygène pur et l'expérience paraît avoir démontré la valeur de cette méthode thérapeutique, digne " notamment de figurer parmi les moyens qu'emploie la médecine d'urgence " (Dr. Gouget).

* * *

" Rien ne remplace la lumière solaire. Elle sera toujours la seule indispensable et inimitable source d'énergie pour la cellule vivante. " Cette citation de Finsen sert d'épigraphe à une récente étude du Docteur A. Aimes sur l'héliothérapie. La cure solaire, dont les avantages ont été universellement reconnus pour le traitement des tuberculoses chi-

---

([8]) Dr A. Gouget. *Revue générale des Sciences*, 30 janvier 1913.

rurgicales a fait l'objet d'une communication très intéressante et très instructive du Docteur Lennox Wainwright à la section de thérapeutique du dernier Congrès international de médecine à Londres. Il faut voir dans ce mouvement une nouvelle manifestation de la tendance actuelle de la médecine d'utiliser autant que possible les agents naturels, de préférence à l'intervention chirurgicale ou à la chimiothérapie pharmaceutique, pour porter remède à un grand nombre d'états pathologiques.

Il est à peine utile de rappeler ici combien l'antiquité était pénétrée de l'importance du soleil pour les habitants de notre planète. En Egypte, il était personnifié par le dieu Ra dont le temple, à Héliopolis, était l'objet d'une grande révérence.

" Mardouk, dieu du soleil de Babylone, est le dieu des sources de la vie, insondables et inépuisables du monde inférieur; Goula, femme de Minib, dieu solaire d'Assyrie, est la dame de la vie et de la mort et ressuscite les cadavres, elle fut la patronne des médecins; à Memphis, Gibil, fils de Bel, dieu solaire du Midi, protège les hommes contre la peste et la contagion; enfin Apollon, dieu solaire par excellence, est aussi un guérisseur de premier ordre et qui a perpétué ses bienfaits en donnant au monde, par son union clandestine avec la fille du Lapithe Fleygas, Esculape, le médecin incomparable, chanté par Homère, dieu de la médecine, dont on vient de reconstituer le temple fameux d'Epidaure (Armand) ".

Le colosse de Rhodes ([9]), l'une des sept merveilles du monde, était la statue d'Hélios, le dieu-soleil. Peut-être trou-

---

([9]) Véritablement colossale, cette statue, d'après l'Encyclopédie Britannique, mesurait 105 pieds de hauteur. Elle fut élevée l'an 280 avant Jésus-Christ. Un tremblement de terre la détruisit cinquante-six ans plus tard, mais ses fragments ne disparurent qu'en 656 de notre ère, après la conquête arabe. Le marchand qui les acheta put en charger 900 chameaux.

verait-on, dans le culte qu'on y rendait au soleil, l'origine du nom de " mont Saint-Elie " qu'on trouve si fréquemment en Grèce et dans l'archipel hellénique ([10]). Souvent le soleil est désigné dans les textes grecs par les mots " Basileus Hélios — Soleil-Roi. ".

Le soleil eut aussi sa place dans le Panthéon romain. Son temple s'élevait sur l'Aventin. L'empereur Auguste lui consacra deux obélisques qu'il fit apporter d'Egypte en l'an 10 avant notre ère.

Est-il établi que les anciens aient utilisé les rayons solaires comme agent thérapeutique? C'est l'avis du Docteur Aimes qui cite parmi les plus anciens textes qui s'y rapportent un passage d'Hérodote (Péri hélioséôs), transmis par Oribase: " L'exposition au soleil est éminemment nécessaire aux gens qui ont besoin de se restaurer et de prendre de la chair... Autant que possible on s'arrangera pour que, en hiver, au printemps et en automne, le soleil vienne frapper directement les malades; mais en été, il faut rejeter cette méthode pour les gens faibles, à cause de l'excès de chaleur. C'est surtout le dos qu'il faut exposer au soleil et au feu, car les nerfs qui obéissent à la volonté se trouvent principalement dans cette région et, si ces nerfs sont tenus dans un état de douce chaleur, cela rend le corps tout entier sain; toutefois, il faut garantir la tête à l'aide de quelque couverture."

Dans le livre III de l'ouvrage de Celse, *De Medicina,* il se trouve ce qui suit: "Mais quand il s'agit du mal appelé leu-

---

([10]) On trouve un mont Saint-Elie dans chacune des îles Paros, Nios, Milo, Chio, Rhodes, Lesbos, Mytilène, Imbros, Lea, dans le sud de l'Eubée et, en Morée, c'est le nom du sommet du Taygète, sur les bords du golfe de Messénie. — L'explication que nous hasardons ici pour rendre compte de la fréquence de cette appellation géographique en Grèce est purement hypothétique. Elle nous paraît vraisemblable mais nous n'avons pu découvrir aucun document qui la corrobore.

cophlegmatia, il faut exposer au soleil les parties tuméfiées, mais pas trop longtemps de peur que la fièvre ne survienne."

Suivant Pline, les Romains avaient prévu le bain de soleil dans leurs thermes : " Il y a, au milieu des chambres froides, une salle dans laquelle le soleil est rapidement très salutaire ". D'ailleurs, la femme de l'empereur Galien, Cornélie Salonine, aurait fait, à Nice, une cure d'héliothérapie sur le conseil des médecins (Armand. *Thèse de Lyon*, 1910).

Quoi qu'il en soit, la cure solaire semble ensuite avoir été presque complètement oubliée jusqu'au début du XIXe siècle. Elle fut alors préconisée, en 1815, par Cauvin, puis par Girard, Lachaise, Rikli, Hauterive, etc... Kellog l'utilisa pendant 20 ans dans le Michigan. Snéguireff, de Moscou, l'appliqua dès 1882. Mais ce n'est guère que depuis les travaux de Finsen (1893) et de son école, que cette méthode thérapeutique s'est précisée et qu'elle s'est établie sur des bases scientifiques. Rollier, de Leysin (Suisse, canton de Vaud) et Poncet, de Lyon, ont le plus contribué à la diffusion de la cure solaire.

* * *

Nous avons déjà signalé l'action de la lumière sur les végétaux et son pouvoir bactéricide. Nous avons vu que, dans le spectre solaire, ce sont surtout les rayons ultra-violets qui agissent sur la matière vivante; mais la gamme de ces rayons actiniques est très étendue et tous ne sont pas défavorables à la vie. Bien au contraire : l'atmosphère joue le rôle d'un écran qui arrête les rayons abiotiques tout en laissant passer ceux dont l'action est salutaire. Ces rayons bienfaisants nous arrivent même par temps gris et l'on peut pratiquer l'héliothérapie... sans soleil! Tout au moins pourra-t-on ne pas interrompre la cure par temps couvert.

Le soleil exerce sur l'homme des effets locaux et des effets généraux. Parmi les premiers, on signalera le coup de soleil ou érythème solaire qui peut être aussi bien causé par la lumière réfléchie sur les nappes d'eau, sur la neige ou sur les glaciers que par la lumière directe. La peau se colore en rose puis en rouge; on ressent des démangeaisons violentes et parfois une douleur vive accompagnée de tuméfaction, puis bientôt, la peau reprend sa condition primitive après une légère désquamation, en gardant parfois une pigmentation qui s'accentue si l'action de la lumière se prolonge. Quant au rôle que joue la pigmentation, il n'est pas bien connu: pour divers auteurs, c'est une défense contre l'exagération de l'action des rayons chimiques; pour d'autres, c'est un processus de transformation de l'énergie de ces rayons. Les effets généraux principaux du bain de soleil sont une accélération du pouls et de la respiration, un accroissement du nombre des globules rouges du sang, une diminution de la tension sanguine, une excitation de l'appétit, une sudation favorable, une sensation de bien-être (euphorie) qui dispose le sujet à la bonne humeur et à la gaieté.

* * *

Nous ne pouvons songer à résumer en quelques pages le livre très substantiel du Dr Aimes. Ses conclusions ne résultent pas seulement des observations personnelles qu'il a faites dans le service du professeur Estor, à Montpellier, mais de celles de Revillet à Cannes, de Bernhardt à Samaden, dans l'Engadine, de Rollier et de Bardenheuer à Leysin, d'Emmet à Philadelphie, et de cent autres praticiens. D'après leur expérience, ce n'est pas aux seules tuberculoses chirurgicales que l'héliothérapie s'applique :

" On peut l'utiliser dans un certain nombre d'affections

générales telles que : les anémies, les maladies par ralentissement de la nutrition, le rachitisme, etc., et dans un grand nombre d'affections locales non tuberculeuses : plaies atones, ulcères, etc. Elle possède une remarquable efficacité dans les brûlures, les fractures à consolidation retardée, les ostéomyélites opérées ([11]).

Les chapitres qui se rapportent à ces applications de la cure solaire ne sont pas les moins intéressants.

" Cependant, continue l'auteur, c'est encore dans les tuberculoses chirurgicales que l'héliothérapie est surtout utilisée... Les résultats obtenus dans les diverses localisations font de l'héliothérapie le traitement de choix des tuberculoses externes. Le nombre des guérisons est non seulement très élevé mais encore ces guérisons sont obtenues avec les meilleurs résultats fonctionnels. "

* * *

La durée du jour a-t-elle, par elle-même, une influence décisive sur... la fécondité des poules? La lumière, en d'autres termes, constitue-t-elle un facteur favorable à la ponte des gallinacées? C'est ce que les expériences poursuivies à Orpington (comté de Kent, Angleterre), par M. William H. Cook, semblent indiquer. Il a partagé ses poules en deux groupes dont l'un est enfermé à 6 heures du soir, dans un hangar sans lumière tandis que l'autre demeure, jusqu'à 10 heures du soir, exposé à la lumière électrique. Chaque poule du second lot fournirait par semaine deux ou trois oeufs de plus que celles du premier.

Sous toutes réserves.

J. FLAHAULT.

([11]) Dr Aimes. *L'héliothérapie*, p. 255.

A travers les Faits et les Oeuvres

La scène politique anglaise. — La question du *Home Rule* et ses fluctuations. — Les embarras du ministère. — Changements à vue. — Le débat du 29 avril. — Un étonnant discours de M. Winston Churchill. — Le rameau d'olivier et Sir Edward Carson. — Un ultimatum de M. Redmond. — La détermination du gouvernement. — La sécularisation de l'Eglise galloise. — Le budget de M. Lloyd George. — Le remaniement de l'impôt sur le revenu. — Le déficit. — Elections partielles défavorables au ministère. — Les élections françaises. — Le premier tour de scrutin est mauvais. — Le second est pire. — M. Caillaux réélu ! — Les socialistes triomphent.—Quel sera le prochain ministère ? — La crise mexico-américaine. — Une médiation. — Au Canada. — Le bill du Canadien-Nord. — Son Eminence le cardinal Bégin.

RIEN de plus déconcertant, rien de plus embarrassant que la tâche de donner une idée d'ensemble de la politique anglaise à l'heure actuelle, spécialement en ce qui concerne la question si terriblement épineuse du *Home Rule*. La scène change d'aspect à chaque instant: les incidents se succèdent et s'enchevêtrent; les nouvelles se contredisent; les pronostics vont et viennent, comme le flux et le reflux de la mer; les rumeurs sont tantôt à l'optimisme, tantôt au pessimisme; hier on parlait d'apaisement et de compromis, aujourd'hui c'est la lutte à outrance et la guerre civile en perspective. Et ainsi de suite. Essayons cependant de nous frayer une route à travers ce dédale.

Vers la fin d'avril, une grande sensation a été causée par un coup de main heureux des volontaires de l'Ulster, qui ont réussi, malgré la proclamation interdisant l'importation d'armes et de munitions, et malgré la surveillance des consta-

bles, à opérer le débarquement de plusieurs milliers de fusils. L'indignation des nationalistes et du ministère s'est exprimée en termes véhéments. M. Asquith a déclaré qu'un tel acte allait être puni d'une façon exemplaire. Puis on n'a plus guère entendu parler de cette promesse. Ultérieurement les nationalistes irlandais ont réussi de leur côté à importer des armes. Et tout cela ressemblait bien à un prélude de guerre civile.

Quelques jours après est venu l'extraordinaire discours dans lequel M. Winston Churchill, après une sortie furibonde contre Sir Edward Carson, lui a soudain tendu la branche d'olivier, lui a adressé un pressant appel, et a laissé entendre que le gouvernement pourrait consentir à l'exclusion indéfinie de l'Ulster, en attendant l'inauguration d'un système de fédération générale pour le Royaume-Uni. Cette attitude singulièrement pacifique a semblé provoquer les meilleures dispositions du côté unioniste. Sir Edward Carson a répondu à M. Churchill en affirmant que tout ce qu'il demande c'est de sauvegarder la dignité des citoyens de l'Ulster ainsi que leur liberté civile et religieuse. Il a ajouté que son voeu le plus ardent est que le gouvernement autonome du sud et de l'ouest de l'Irlande soit dirigé avec tant de succès que l'intérêt manifeste de l'Ulster soit de se joindre à lui pour former une Irlande unie. Le premier ministre est entré dans l'esprit de conciliation qui semblait prévaloir. Après avoir dit que M. Winston Churchill avait parlé en son nom seul, il s'est déclaré favorable à l'idée émise par son collègue. M. Bonar Law, lui aussi, a voulu faire sa partie dans ce concert. " Si le premier ministre veut la paix, a-t-il dit, de notre côté de la Chambre nous ferons tout en notre pouvoir pour rendre possible une solution pacifique. " Enfin l'ancien chef de l'opposition, M. Balfour, a prononcé un discours où, tout en refusant de commenter la proposition de M. Churchill, et en combattant le

principe même du *Home Rule,* il a cependant laissé comprendre qu'il désespérait de l'entraver davantage. A la fin d'une péroraison émouvante, qui a remué la Chambre entière, il s'est écrié : " Si, pour éviter les horreurs incalculables de la guerre civile, nous devons établir un Parlement séparé à Dublin, je devrai me dire que l'effort de toute ma vie a été vain."

Ce grand débat a eu lieu le 29 avril, et les agences télégraphiques ont immédiatement annoncé que l'on n'avait jamais été aussi près d'un compromis sur la question du *Home Rule.* Mais on s'est aperçu bientôt que c'était une étrange illusion. Dans les deux partis un vif mécontentement s'est manifesté. Les Ulstérites extrêmes se sont irrités des dispositions trop conciliantes de leur roi sans couronne, *king Carson,;* les plus irréconciliables des unionistes ont déploré l'aveu de M. Balfour. Et dans l'autre camp, les nationalistes ont dénoncé avec véhémence la démarche de M. Winston Churchill, et l'ont condamnée comme une capitulation devant les orangistes révoltés. M. Redmond, le chef du parti irlandais, a signifié au premier ministre que le gouvernement devait marcher de l'avant ou se retirer, et que l'extrême limite des concessions acceptables était l'exclusion facultative de l'Ulster pour six ans, tel que M. Asquith l'a exposé au commencement de la session. Comme résultat de tout cela, la situation est devenue plus tendue que jamais. On a même annoncé que soixante-cinq membres du parti nationaliste avaient préparé un ultimatum pour le premier ministre. Voici quels en seraient les termes : 1o Pas d'exclusion accordée à l'Ulster au-delà des six années déjà consenties; 2o si les adversaires n'acceptent pas cela, le bill devra être passé tel qu'il est avant la fin de mai, au plus tard; 3o si le gouvernement retarde le passage du bill, les députés irlandais devront s'abstenir de prendre part à aucun vote; 4o si les assurances personnelles de M. Asquith sur ces points ne sont pas satisfaisantes, les nationalistes refuse-

ront d'accorder plus longtemps leur appui au gouvernement libéral, et ne voteront même pas pour le budget.

La position de M. Asquith est extrêmement difficile. Rarement un premier ministre anglais s'est trouvé embarrassé dans de telles complications. Il lui faut manoeuvrer à travers les plus dangereux écueils : l'irritation soupçonneuse des nationalistes, l'impatience des radicaux, les exigences des *laborites*, l'inquiétante attitude de l'armée, le fanatisme des orangistes, l'aveugle passion des intransigeants unionistes. Chaque jour le met en présence d'un nouveau problème. Au milieu de cette crise, il fait preuve d'une rare patience, d'un sang-froid remarquable, et d'une fermeté calme, qui lui attirent le respect de ses adversaires eux-mêmes. Après le débat du 29 avril, il a eu quelques conférences avec les chefs de l'opposition, mais apparemment sans résultat. Les plus clairvoyants parmi les unionistes commencent à admettre que le *Home Rule* est inévitable. Mais ils veulent en combattre le principe jusqu'à la fin, puis, lorsqu'il sera voté, essayer d'obtenir pour l'Ulster les meilleures conditions possibles. Le *Times*, qui a toujours combattu le *Home Rule*, dit maintenant que cette attitude d'hostilité à outrance ne relève plus de la politique pratique. Et cette déclaration a provoqué d'incurables rancoeurs dans les rangs des unionistes extrêmes. Ceux-ci ne veulent pas entendre parler de compromis. Le dernier discours prononcé en public par Sir Edward Carson s'inspirait de ces sentiments, et ne respirait que la guerre.

En somme voici la détermination présente du gouvernement : faire passer le bill du *Home Rule* à la Chambre des communes, et l'envoyer à la Chambre des lords, où en même temps le cabinet présentera un bill contenant les amendements expliqués il y a quelques semaines par M. Asquith. C'est ce que le premier ministre a annoncé, en proposant la troisième lecture du bill, à la séance du 22 mai. Comme on

lui demandait de préciser quant à la nature de ces amendements, il a déclaré qu'il n'en ferait rien avant l'adoption de la troisième lecture. Alors une tempête parlementaire s'est déchaînée. M. Bonar Law et quelques-uns de ses lieutenants ont prononcé de violents discours. Et bientôt, les esprits s'échauffant, le désordre devint irrépressible. Le groupe des unionistes outranciers s'est mis à crier : "ajournement ! ajournement ! " Et les vociférations, les clameurs, ont rendu tout débat impossible. L'Orateur a dû suspendre la séance, après avoir demandé en vain au chef de l'opposition s'il approuvait cette scène. La délibération sera reprise aujourd'hui. Le ministère va se servir des moyens que lui donne le règlement pour faire voter le bill, qui sera envoyé à la Chambre des lords avant la Pentecôte, à moins d'une crise imprévue. Et après? Qu'adviendra-t-il des amendements ? Quelle sera l'attitude définitive de l'Ulster? Verra-t-on éclater une guerre civile? Il serait bien téméraire de risquer des pronostics.

Au milieu des fluctuations subies par la question du *Home Rule,* le chancelier de l'échiquier a présenté son budget. Les dépenses prévues pour l'année 1914 sont les plus élevées qui aient été soumises jusqu'ici à un parlement britannique. Elles atteindront 206,000,000 de louis sterling, ou un milliard trente millions de piastres. M. Lloyd George estime que le revenu sera de $1,003,275,000, ce qui, comparé au chiffre de la dépense, $1,029,925,000, laisse un déficit probable de $26, 650,000. Outre ce déficit, le chancelier de l'échiquier considère nécessaire, pour sauver certaines municipalités de la banqueroute, d'opérer une répartition nouvelle entre la taxation pour les fins impériales et la taxation pour les fins locales, ce qui ajouterait $21,090,000 au chiffre de la dépense, et élèverait le découvert à un chiffre de $47,740,000. Ajoutez à cela une marge nécessaire d'environ $1,000,000, et vous arrivez à un total d'à peu près $49,000,000, que M. Lloyd George

devra se procurer par un accroissement d'impôts. Il a proposé en conséquence un remaniement de la taxe sur les revenus. La taxe actuelle sur les revenus produits par le travail personnel (*earned income*) jusqu'à $5,000, reste telle qu'elle est maintenant; sur les revenus entre $5,000 et $7,500 elle sera de 21 centins par $5,; de 24 centins sur les revenus de $7,500 à $10,000; de 28 centins sur les revenus de $10,000 à $12,500; de 32 centins sur les revenus de $12,500 à $15,000; la taxe sur les revenus non gagnés (*unearned income*) sera de 32 centins uniformément; il y aura une surtaxe sur les revenus de $15,000 et au-dessus, tandis que la limite où cette surtaxe s'applique actuellement est de $25,000. Le chancelier de l'échiquier a annoncé qu'il allait prendre les moyens d'atteindre ceux qui font des placements à l'étranger pour échapper à la taxe sur le revenu, et faire subir aux droits de succession une augmentation graduée, de manière à leur faire atteindre un maximum de 20 pour cent, au lieu de celui de 15 pour cent perçu présentement.

D'après M. Lloyd George, l'augmentation de recettes que vont lui rapporter ces changements sera de $26.254,000 pour la taxe ordinaire sur le revenu; de $1,250,000, pour les placements à l'étranger; de $12,500,000, pour la surtaxe; de $3, 250,000, pour les droits de succession; et de $750,000, pour le règlement des droits sur les héritages. Cela fera un total de $44,000,000. Le chancelier se propose de prendre sur le fonds d'amortissement les cinq autres millions requis.

Ce nouveau budget de M. Lloyd George est accueilli avec des sentiments divergents. Il est populaire dans certains milieux. Par contre on fait observer que le ministre met à une forte épreuve, en temps de paix, cet instrument de l'impôt sur le revenu, que ses prédécesseurs, conservaient comme une ressource précieuse en cas de guerre.

Le 19 mai, le bill relatif à la sécularisation de l'Eglise

établie dans la principauté de Galles a subi sa troisième lecture par un vote de 328 contre 251, ce qui donnait au gouvernement une majorité de 77 voix. Désormais, que la Chambre des lords l'accepte ou non, en vertu du *Parliament Act* cette mesure deviendra loi automatiquement et recevra la sanction royale. Si les lords la rejettent, comme c'est assez probable, ce sera le premier bill qui aura été inscrit dans les statuts du Parlement britannique, et aura reçu force de loi par la volonté d'une seule des deux Chambres. C'est une grave évolution constitutionnelle qui s'accomplit en ce moment pour l'Angleterre. En vertu de la législation qui vient d'être adoptée, l'Eglise anglicane cesse d'être établie (*established*), en d'autres termes cesse d'être église d'Etat dans le pays de Galles. Les cathédrales et les corporations ecclésiastiques sont dissoutes; les évêques des quatre diocèses gallois ne font plus partie de la Chambre des lords; la présente loi ecclésiastique n'a plus d'autorité légale; aucune cour ecclésiastique ne conserve de juridiction coercitive; les évêques et le clergé ne sont plus membres des Chambres de convocation de la province de Canterbury, et ne peuvent plus y être représentés.

Les élections partielles continuent à être défavorables au ministère. Deux circonscriptions viennent d'être appelées à remplacer leur député. Dans la division nord-est du Derbyshire, M. Bowden, unioniste, a eu 6,499 voix, M. Houston, libéral, 6,155 voix, et M. Martin, *laborite,* 3,669 voix. En 1910, le candidat *laborite* avait eu 1750 voix de majorité. A Ipswick, la défaite du gouvernement est encore plus grave, vu que c'est un ministre, M. Masterman, qui est vaincu; et vaincu pour la deuxième fois depuis trois mois, car il avait subi un premier échec à Bethnal Green au mois de février. Le vote à Ipswick, a donné ce résultat: Ganzoni, unioniste, 6,406 voix, Masterman, libéral, 5,784, Scun, socialiste, 395 voix. Ces

accidents électoraux réitérés ennuient beaucoup les ministres et leurs partisans.

* * *

Les élections françaises ont eu lieu le 26 mai dernier. Dans leur ensemble leur résultat nous paraît conforme à nos pronostics peu optimistes. Il y avait 602 députés à élire. Au premier tour de scrutin, 342 candidats ont obtenu la majorité qui leur assure leur mandat. On était sans nouvelles de cinq circonscriptions coloniales. Et dans 255 arrondissements il y avait ballottage. Un mot d'explication sera peut-être ici opportun. D'après la loi française nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a obtenu : 1o la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2o un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre des votants.

La journée du 26 avril était déjà peu satisfaisante. Au lendemain de ce scrutin, un journal parisien publiait la classification suivante : conservateurs, 31 ;Action libérale, 28 ; progressistes, 54 ; républicains de gauche et radicaux indépendants, 90 ; radicaux unifiés, 87 ; socialistes indépendants, 11 ; socialistes unifiés, 41. Ce résultat était mauvais. Les groupes radicaux et socialistes avaient manifestement le dessus. Et certaines élections particulières avaient une signification spécialement pénible. Ainsi le trop célèbre M. Caillaux — désigné par un brillant journaliste, sous le nom sinistre de Caillaux-de-sang — était réélu à Mamers, dans la Sarthe, par une majorité de 1200 voix. Cette élection a fait scandale. Les lignes qu'on va lire, extraites du *Gaulois,* donnent la note de la manière dont elle a été accueillie par l'opinion respectable : " Pourquoi la honte ne nous est-elle pas épargnée de voir reparaître M. Caillaux? Habitués que nous

sommes, ainsi qu'au temps du boulangisme, à prêter à l'élection d'un individu une importance superstitieuse, nous avions tous les yeux fixés sur Mamers. Il nous a envoyé la nouvelle que nous redoutions pour l'honneur du pays : M. Caillaux est élu. M. Caillaux élu, rentrant triomphalement au Parlement, installé de nouveau à la présidence du groupe radical-socialiste, pendant que Mme Caillaux, entraînée par lui au crime, passera aux assises pour rendre compte de l'assassinat de notre ami Gaston Calmette, quel contraste, et quel scandale !"

Heureusement que le sieur Thalamas, l'insulteur de Jeanne d'Arc, le panégyriste de l'assassinat Calmette, a été battu à Versailles. Mais cette consolation partielle ne peut compenser le honteux succès de M. Caillaux et de tant d'autres malfaiteurs parlementaires. On attribue au pseudo-mari de madame Claretie—"la dame sanglante" — ce triple pari : " D'abord je serai réélu ; ensuite ma femme sera acquittée ; et enfin, avant six mois, le *Figaro* m'aura réhabilité. " M. Caillaux a déjà gagné la première manche.

Si l'on étudie dans le détail ce premier scrutin, on constate encore que MM. Briand, Barthou et Millerand, chefs de la fédération des gauches, ont été réélus, de même que MM. Jaurès, Vaillant, Guesde, Sembat, socialistes, et Ferdinand David, Ceccaldi, Puech, Lafferre, Bouffandeau, Rabier, radicaux. Paris a bien voté : Barrès, Bienaimé, Galli, Lasies, Cochin, Lerolle, Sprunck, Benoist, Beauregard, Binder, Pugliesi-Conti, Millevoye, Berry, Escudier, Joseph Denais, y ont été élus. Parmi les vaincus on signale : M. Ferdinand Buisson, radical et laïciseur à outrance, M. Thalamas, plus haut nommé, M. Jean Richepin, l'académicien, qui se présentait comme briandiste.

Il ne faut pas oublier, parmi les élections scandaleuses, celle de M. l'abbé Lemire, réélu par 2000 voix à Hazebrouck. Triste succès pour ce malheureux prêtre en révolte contre son

évêque et contre le pape! Il a donc consommé son schisme avec l'Eglise,qui lui a donné l'ineffaçable onction sacerdotale. Et il pourra se proclamer encore l'homme-lige du suffrage universel, qu'il reconnaît pour son seul maître, à l'exclusion de Dieu même, quand il agit et parle comme représentant du peuple.

Quelques-uns des commentaires faits par la presse parisienne au sujet de ces élections sont bien suggestifs. Voici ceux que nous lisons dans l'*Action française* :

" Le vieux parti républicain a encore gagné cette bataille électorale, — les seules qu'il gagne, d'ailleurs, mais toujours si brillamment! Pour en finir avec les caractéristiques du scrutin d'hier, nous ajouterons que l'abbé Lemire est réélu avec 2,000 voix de majorité, que M. Richepin, académicien poincariste,mord la poussière,et que M. Dubief, ancien ministre et combiste bien connu, d'ailleurs compromis dans l'affaire Rochette, et dont la défaite avait été saluée voilà quatre ans comme un triomphe par tous les charlatans de la bonne urne, retrouve son siège cette année-ci. C'est la victoire de M. Doumergue. C'est moins brillant pour la Fédération des gauches, dont quelques succès partiels sont si largement dépassés par des échecs qu'il sera imprudent, de la part de la presse dévouée à M. Barthou et à M. Briand, de vouloir représenter la journée d'hier comme le triomphe du " poincarisme." Au fond, plus on lit les résultats de ce scrutin, et plus il apparaît que nous nous trouvons en face d'un immense gâchis. C'est l'impression d'ensemble qui s'impose aujourd'hui. "

Comme on le voit, le premier tour de scrutin était suffisamment mauvais. Mais le second tour a été pire. Les radicaux et les socialistes,dont la discipline devrait servir d'exemple aux partis de droite, ont exécuté avec un ensemble et une efficacité merveilleuses leur tactique habituelle. Leurs candi-

dats respectifs, arrivés bons seconds au premier tour, se sont effacés en faveur de l'allié qui avait eu le plus de voix, et ils ont, à peu près dans chaque cas, assuré sa victoire. Il importe ici de remarquer que cette manoeuvre a favorisé extrêmement les socialistes. Ainsi le premier tour avait donné 41 socialistes unifiés et 87 radicaux unifiés. Après le ballottage, les socialistes ont 102 représentants et les radicaux 136. Voici d'ailleurs, d'après les dépêches, quel est le résultat des élections, en dernière analyse. La Chambre sera composée comme suit : cent-deux socialistes unifiés ; trente socialistes indépendants et républicains ; cent trente-six radicaux unifiés ; cent-deux radicaux indépendants et républicains de gauche ; cent membres de l'alliance démocratique ; cinquante-quatre membres de la fédération des gauches ; trente-quatre membres de l'action libérale ; vingt-six royalistes et conservateurs ; seize indépendants.

Maintenant comment faut-il grouper ces députés, au point de vue de la manoeuvre parlementaire et des alliances ministérielles et oppositionnistes? Le *Temps* fait la classification suivante : " briandistes (socialistes indépendants, radicaux indépendants et républicains de gauche), 177 ; ministériels (radicaux unifiés et socialistes modérés y compris), 180 ; radicaux-socialistes, 102 ; républicains unis, 69 ; la droite, composée de conservateurs, royalistes, bonapartistes, catholiques, comprend 73 députés.

D'après ces chiffres, le parti de MM. Briand, Barthou et Millerand n'aurait pas remporté le succès auquel il s'attendait. On attribue cela à un défaut d'organisation et de combativité ! De leur côté les radicaux ont perdu du terrain. Les véritables vainqueurs des élections de 1914, ce sont les socialistes. Unifiés et indépendants, ils ont 134 députés dans la nouvelle Chambre. Jamais encore ils n'avaient obtenu un pareil chiffre. Aux élections d'il y a quatre ans, les socialis-

tes unifiés avaient obtenu 73 sièges, et les indépendants 18, soit un total de 91. Ils en emportent 43 de plus cette année. En 1910 on soulignait déjà leur victoire. L'*Echo de Paris*, entre autres, publiait, ce commentaire : " S'ils sont encore numériquement les maîtres, les radicaux reviennent à la Chambre amoindris, entamés, déconsidérés. C'est à leurs dépens et contre eux-mêmes qu'ils ont servi les unifiés. Demain leurs alliés d'hier se montreront d'autant plus impérieux et plus exigeants qu'ils se sont montrés, eux, plus complaisants et plus serviles. " Si cela était vrai en 1910, que ne devrait-on pas dire aujourd'hui? Dès le premier tour, les socialistes ont commencé à triompher. Ecoutez le chant d'allégresse de l'*Humanité*, l'organe de M. Jaurès : " Ce que nous pouvons affirmer dès maintenant, c'est que, pour notre parti, c'est une grande victoire. C'est aussi pour les tenants de la réaction capitaliste et militariste, masqués de républicanisme, un échec incontestable. Sans doute, les chefs de la Fédération des gauches sont réélus, MM. Barthou, Millerand et Briand. Mais les uns comme les autres, et les deux derniers principalement, avec une majorité considérablement diminuée. Le vent de la défaite les a presque effleurés.

" Nos élus sortants, au contraire, reviennent au Palais-Bourbon avec un contingent de voix notablement accru. Jaurès, à Carmaux, gagne 1,800 voix; Vaillant en gagne un millier à Paris. Triomphales sont aussi, dans la Seine, les réélections de Lauche, de Voilin, de Walter, de Véber, de Dejeante, de Sembat et l'élection de Brunet, au XVIIe ; les réélections de Guesde, de Rognon, de Cabrol, en province.

" Notre optimisme, on le voit, était justifié. Le million et demi de suffrages socialistes, que nous annoncions, sera atteint, et, sans doute, largement dépassé...

" Le rythme de ce mouvement si bien commencé ne peut que s'accentuer pour le scrutin de ballottage. Le socialisme,

qui disposait déjà d'une force si redoutable à l'ancienne chambre, va devenir peut-être à la prochaine l'arbitre de la situation. "

Comme nous l'avons vu plus haut les ballottages ont justifié ces prévisions; les socialistes vont disposer d'une force accrue et dangereuse.

En somme ces élections ont été détestables. Au lendemain des scrutins d'il y a quatre ans, M. François Veuillot écrivait dans l'*Univers* : " De la France, il y a trois quarts de siècle, on disait déjà : C'est un peuple qui s'ennuie !—On pourrait ajouter maintenant : C'est un peuple qui s'endort.—Malheureusement, il s'endort à la façon du voyageur ignorant ou distrait qui prend son repos sous le mancenillier, cet arbre indien dont l'ombre empoisonne. Quelle main secourable ou quel coup de tonnerre aura le pouvoir de réveiller la France ? Et Dieu permettra-t-il que le réveil se produise avant que l'engourdissement suprême ait figé la dernière goutte de sang dans nos veines?... L'expérience électorale est faite. On a épuisé toutes les diplomaties, toutes les attitudes et toutes les alliances. On n'a rien obtenu qu'une lente et impitoyable aggravation du mal. Nous sommes aujourd'hui dans la même torpeur et sous les mêmes dangers qu'hier. Il n'y a aucun motif sérieux d'espérer que les élections de 1914 puissent accomplir une guérison illogique et inattendue. Soyons bien convaincus que les élections ne donneront un résultat que le jour où elles seront elles-mêmes le résultat d'un travail infiniment plus profond dans son objet et plus lointain dans ses aspirations. " Nous citons ces lignes écrites il y a quatre ans, parce qu'elles dénotaient une remarquable clairvoyance. Aujourd'hui, M. Veuillot publie encore un commentaire électoral. Et ses appréciations après le scrutin du 26 avril 1914 font écho à celles qu'il faisait en 1910. " Du point de vue catholique, écrit-il, nous n'éprouvons aucune déception, mais c'est uniquement parce que nous ne concevions aucun espoir.

La défense laïque retrouve sa majorité compacte et fidèle. La campagne engagée par la dernière chambre reprendra sous la nouvelle législature; elle sera poursuivie avec la même ténacité, le même esprit sectaire... Nous demeurons écrasés sous la masse d'une majorité hostile et impitoyable. "

Il convient d'ajouter ici que sur trois questions importantes, la loi militaire, la représentation proportionnelle, et l'impôt sur le revenu, le résultat de la consultation électorale semblerait assez satisfaisant. Il y aurait dans la nouvelle chambre une majorité favorable à la loi de trois ans, au scrutin de liste avec proportionnalité et à une fiscalité affranchie de tout caractère inquisitorial et vexatoire. Maintenant les manoeuvres parlementaires ne réussiront-elles pas à fausser ce triple verdict, à émietter et à escamoter cette majorité? Si cela n'est pas sûr, c'est tout à fait possible.

Les dépêches annoncent que M. Doumergue pourrait bien donner sa démission avant la rentrée des chambres, suivant en cela le précédent de M. Waldeck-Rousseau. Une nouvelle chambre rencontrerait un ministère nouveau. Nous croyons que, si la rumeur est fondée, M. Doumergue obéira à un motif de prudence plutôt qu'à un motif de convenance politique. Le Bloc a triomphé aux élections; mais dans la majorité issue du scrutin, l'extrême-gauche a pris une prééminente importance. Les radicaux ont perdu beaucoup de terrain, les socialistes en ont énormément gagné. Or les socialistes sont foncièrement hostiles à la loi de trois ans. S'ils exigent son abrogation, que fera M. Doumergue, tenu de la maintenir par ses déclarations antérieures, et par la responsabilité de sa situation devant la France et devant l'Europe? Plutôt que de rompre avec des alliés puissants, devenus presque des maîtres, il passerait la main à un autre homme politique. Quel serait cet autre? On mentionnait ces jours-ci une réconciliation de M. Poincaré avec M. Clemenceau. Cela signifierait-il que M. Clémenceau, leader radical, mais partisan de la loi de

trois ans, pourrait arriver premier ministre du président dont il a combattu l'élection à outrance? Pourquoi pas? Le vieux tombeur Clémenceau ne s'est-il pas proclamé lui-même l'homme de l'incohérence? Et M. Poincaré, salué comme un sauveur avec un trop fervent enthousiasme par une foule d'excellents Français, n'a-t-il pas déjà, dans plusieurs circonstances, recouru à des tactiques plutôt décevantes? Rien ne nous sursurprendrait moins à l'heure qu'il est qu'un ministère Clémenceau. Ce serait alors la meilleure justification du mot de l'*Action française,* que nous avons cité plus haut : " Immense gâchis ! "

* * *

La crise mexico-américaine a pris une tournure moins alarmante, depuis notre dernière chronique, grâce à l'intervention imprévue de trois Etats sud-américains. Le sang avait coulé à Vera-Cruz, la flotte des Etats-Unis avait bombardé la ville, dont ses soldats et ses marins s'étaient emparé après des combats sanglants, la guerre entre les deux républiques était virtuellement commencée, lorsque les représentants de trois des Etats de l'Amérique du Sud, le Brésil, l'Argentine et le Chili, intervinrent au nom de leurs gouvernements et offrirent leur médiation. Le président Wilson et le président provisoire Huerta l'acceptèrent et toutes les hostilités furent suspendues. Cependant les constitutionnels mexicains sont restés en dehors de ces pourparlers, et ne prennent pas part aux conférences de médiation. Ils continuent au contraire leur marche en avant sur Mexico, et leurs progrès sont rapides. Depuis leur victoire à Torréon, Monterey, Saltillo et Tampico sont tombées entre leurs mains. Le parti constitutionnel, dont Carranza est le chef et Villa le général le plus en vue, semble bien prêt de triompher. La domination de Huerta à Mexico est chancelante. Les médiateurs ont choisi Niagara pour tenir les conférences. M. Da Gama représente le Brésil, M. Naon représente l'Argentine, et M. Rodri-

guez représente le Chili. Les Etats-Unis ont délégué le solliciteur-général Lehman et le juge Lamar. Les chargés de pouvoir du gouvernement de Mexico sont les sieurs Rabasa et Eiguero.

* * *

Au Canada, la session fédérale est entrée dans sa dernière phase. Le gouvernement Borden a annoncé sa politique relativement à la compagnie du Canadien-Nord. Notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans les détails. Voici les grandes lignes de la loi présentée par le premier ministre. Le Canada accorde sa garantie pour $45,000,000 afin que la compagnie puisse compléter son entreprise. La capitalisation du Canadien-Nord et des compagnies subsidiaires est réduite de $145,000,000 à $100,000,000. Sur ce capital le gouvernement se fait transférer $40,000,000 comme compensation de sa garantie. Il reçoit aussi des hypothèques sur les principales lignes du Canadien-Nord, comprenant environ 5,000 milles de voie. L'opposition a combattu ces propositions. Elle a soutenu que le gouvernement n'a pas obtenu de garantie suffisante en échange de l'aide accordée. La question a été discutée à fond par les orateurs ministériels et oppositionnistes, et le vote a donné au cabinet Borden 47 voix de majorité. On commence maintenant à parler de la prorogation pour le 8 juin.

Le Canada catholique a les yeux tournés vers Rome, au moment même où nous écrivons ces lignes. Le Saint-Père a élevé à la dignité cardinalice Sa Grandeur Mgr Bégin, l'éminent et vénéré archevêque de Québec. Et c'est aujourd'hui que se tient dans la Ville Eternelle le consistoire où le nouveau cardinal canadien va être préconisé. Cette glorieuse nouvelle a comblé de joie les fidèles canadiens. Nous adressons du fond du coeur à Son Eminence le cardinal Bégin la parole traditionnelle: *Ad multos annos!*

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mai 1914.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LES ESCLAVES CHRETIENS DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE L'EGLISE JUSQU'A LA FIN DE LA DOMINATION ROMAINE EN OCCIDENT, par Paul Allard. *Ouvrage couronné par l'Académie française.* Cinquième édition, entièrement refondue. 1 vol. in-12 de XIII-484 pages. Prix: 3 fr. 50. — Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, 90, rue Bonaparte.

La première édition de ce livre, reproduite avec peu de changements par les éditions suivantes, a paru en 1876. A cette époque, l'opinion rationaliste contestait à l'influence chrétienne et revendiquait pour la philosophie le mérite d'avoir efficacement travaillé à l'émancipation des esclaves. Aujourd'hui, la question se pose sous une forme nouvelle. Le matérialisme historique nie tout ensemble la part du christianisme et celle de la philosophie dans ce bienfait social, et attribue à la seule évolution économique la suppression progressive de l'esclavage.

Dans cette cinquième édition de son livre, qui a été entièrement refondue, M. Paul Allard a voulu remettre les choses au point. Les documents, consultés avec le soin le plus minutieux et avec toutes les ressources de l'érudition moderne, lui permettent de montrer que, à la fin de la période romaine, à la veille des invasions barbares, toutes les améliorations dans la condition des esclaves et tous les pas déjà faits vers leur émancipation future eurent pour cause non la philosophie, dont la part dans ce mouvement fut minime, non l'évolution économique, dont l'influence fut presque nulle, mais la doctrine et la morale chrétiennes. La thèse ancienne est ici démontrée par des arguments nouveaux, auxquels, croyons-nous, il sera difficilement répondu.

* * *

UN AMI DE MACHIAVEL. *François Vettori, sa vie et ses oeuvres* (1474-1539), par Louis Passy, membre de l'Institut. 2 vols in-8 avec quatre portraits. Prix: 15 francs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Voici un ouvrage qui nous fait entrer dans le drame qui se joua en Italie, c'est-à-dire à Florence et à Rome, pendant les quarante premières

années du seizième siècle. M. Louis Passy vient de mettre en lumière un des personnages les plus importants, une des plus curieuses figures de ces temps troublés où les hommes appelés au maniement des affaires publiques semblent consacrer, par leurs actions, le principe machiavélique de la souveraineté du but. A la faveur de cette étude, M. Louis Passy fait passer sous nos yeux le spectacle des divisions intestines, les intrigues, les rivalités, les complots qui remplissent Rome et Florence. Nulle personnalité ne représente, mieux que François Vettori, l'état d'esprit des hommes politiques de ces temps.

Vettori tient tête à Machiavel et à Guichardin dans les lettres, dans la diplomatie et dans les affaires de son temps. Pas une page des annales de Florence où son nom ne s'inscrive. Dans les variations de sa carrière publique, on le trouve toujours attaché passionnément à la fortune de Florence, qu'il jugea inséparable de la fortune des Médicis, et fidèle à ses amis dans l'adversité. Il se consola malaisément de la disparition prématurée de Laurent de Mâdicis et mourut peut-être de l'amère certitude qu'il acquit d'avoir simplement travaillé à consolider la domination de Charles-Quint, en croyant servir Florence dans les Médicis. Tout ce récit, et c'est son mérite, est appuyé sur des preuves originales, et la vie de Vettori a le beau mouvement d'une fresque magistralement brossée.

* * *

SAINT-CYPRIEN, par M. Paul Monceaux, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 1 vol. in-12, de la collection *Les Saints*. Prix : 2 fr. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

Il y a quelques années, M. Monceaux avait publié, sur l'Eglise d'Afrique, des travaux où saint Cyprien tenait une place justement remarquée. Les deux premiers volumes étant épuisés, on a cru pouvoir très utilement en reproduire séparément la partie consacrée à l'illustre apôtre martyr. Le soin le plus scrupuleux a été apporté à la revision de ces belles pages, consacrées à une époque où allait achever de se répandre, de s'éclairer, de se préciser la grande tradition catholique.

Les quarante premières pages de ce travail nous racontent la vie de Cyprien. Le reste de l'ouvrage étudie les ouvrages apologétiques du grand docteur, ses traités de discipline et de prédication, sa correspondance et enfin son oeuvre comme écrivain.

MELANGES, par Mgr d'Hulst. Tome III (*Philosophie et Religion. Questions contemporaines. Autobiographie*). In-8, 418 pages. Prix : 4 francs. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Voici un nouveau volume — actuel, substantiel, utile, — à ajouter à la collection déjà si riche des Oeuvres de Mgr d'Hulst. Il sera consulté et lu avec autant d'admiration et de profit que ceux qui l'ont précédé. Ce volume s'ouvre par une remarquable étude sur l'Encyclique *Immortale Dei* : le droit chrétien et le droit moderne. Un magistral commentaire de l'apologétique contemporaine suit; la lutte entre les deux cités dont saint Augustin s'est fait l'immortel historien, le catholicisme et la négation de la religion sous toutes les formes qu'elle a prises, fait l'objet d'un chapitre qui sera très goûté. Des Avis donnés au catéchisme, marqués au coin du plus judicieux jugement et de la plus forte piété, sollicitent ensuite le lecteur. Le livre se termine par une autobiographie Cette biographie de Maurice Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, par lui-même, vraie, simple, impartiale, vivante, excitera la curiosité,; elle jette une vive lumière sur cet esprit élevé qui sut rester si chrétiennement humble.

* * *

SAINT-ATHANASE (296-373), par l'abbé Gustave Bardy, professeur à l'Institution Saint-Jean de Besançon. 1 vol. in-12 de XVI-209 pages, de la collection *Les Saints*. Prix: 2 francs. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris.

Aucun de nos illustre Pères de l'Eglise du IVe siècle n'eut une existence aussi remplie de luttes et d'épreuves que saint Athanase. Les persécutions qu'il eut à subir de la part des Ariens sont célèbres. On en trouvera dans le livre de M. l'abbé Bardy le plus clair et le plus intéressant des récits. On en dégagera aussi bien les leçons, car l'auteur a su remettre en belle lumière soit l'action décisive exercée par la Papauté à l'encontre des intrigues et des contradictions de la cour byzantine, soit la fécondité merveilleuse de l'influence exercée par le saint, du fond même d'une retraite où l'on pensait avoir annulé son apostolat. Rien ne donne une plus haute idée de la constance et de la vaillance chrétienne que ce livre depuis longtemps attendu, car M. l'abbé Bardy s'était déjà fait connaître par des travaux de patrologie très remarqués.

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JANVIER. — I. La révision de la Vulgate (*Henri Jeannotte*), p. 5. — II. Pierre Boucher (suite et fin) (*Laure Conan*), p. 17. — III. XIIe Congrès géologique (suite et fin) (*Mgr Choquette*) p. 35. — IV. Science et surnaturel (suite et fin) (*Jean Flahault*), p. 47. — V. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 60. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 77. — VII. Notes bibliographiques, (***), p. 93.

FÉVRIER. — I. Les premiers voyageurs vers le Nord-Ouest (*L.-A. Prud'homme*), p. 97. — II. Notes et impressions d'un Canadien en France (*Dr Adrien Plouffe*), p. 108. — III. Echos des sciences (*Jean Flahault*), p. 118. — IV. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 137. — V. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 155. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 189.

MARS. — I. Notre fille (poésie) (*Ernest Marceau*), p. 193. — II. La révision de la Vulgate (2e article) (*Henri Jeannotte*), p. 195. — III. Lettres à Mme Viger—1812-1813 (*Jacques Viger*), p. 208.—IV. Les beautés de la statistique (*Corinne Rocheleau*), p. 219. — V. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 231. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 246. — VII. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 262.—VIII. Notes bibliographiques (***), p. 284.

AVRIL. — I. Joyeux habitant (poésie) (*Armand Chossegros*), p. 289. — II. La révision de la Vulgate (3e article) (*Henri Jeannotte*), p. 292.— III. Lettres à Mme Viger—1812 (suite) (*Jacques Viger*), p. 306. — IV. La colonie du rapatriement (*Edmond Chartier*), p. 319. — V. Les chandelles d'autrefois (*J.-C. Chapais*), p. 329. — VI. Mouvement des idées (*Emile Chartier*), p. 336. — VII. Echos des sciences (*Jean Flahault*), p. 352. — VIII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 368. — IX. Notes bibliographiques (***), p. 384.

MAI. — I. Les litanies des mains (poésie) (*L.-L. Régnier*), p. 385. — II. Sir Joseph Dubuc (*Le juge Prud'homme*), p. 386. — III. La vie économique. (*Max Turmann*), p. 397. — IV. La colonie du rapatriement (II), (*Edmond Chartier*), p. 407.—V. Lettres à Mme Viger—1812-1813 (*Jac-*

ques Viger), p. 416.—VI. A travers la nature (*Luc Dupuis*), p. 429.— VII. De Montréal à Marseilles (I) (*M. Tamisier*), p. 432. — VIII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 442. — IX. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 458. — X. Notes bibliographiques (***), p. 476.

JUIN. — I. Poèmes symboliques (*Oxoniensis*), p. 481. — II. La révision de la Vulgate (IV) (*Henri Jeannotte*), p. 485. — III. Sir Joseph Dubuc (II) (*Le juge Prud'homme*), p. 500.—IV. De Montréal à Marseilles (II) (*M. Tamisier*), p. 514. — V. Les Hadjis (*Hadji Cordier*), p. 524. — VI. Echos des sciences. (*J. Flahault*), p. 538. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 551. — VIII. Notes bibliographiques (***), p. 567. — IX. Tables (**), p. 570.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER. — La question du *Home Rule*. — Un discours de M. Asquith. — La branche d'olivier. — Défense d'importer des armes en Irlande. — Sir Edward Grey. — Le prochain bill du *Home Rule*. — La question des armements.—Une délégation libérale auprès du premier ministre. — La situation financière. — En France. — Crise ministérielle. — Le cabinet Barthou et l'emprunt. — Divergences de vues. — L'immunité fiscale de la rente. — La quotité de l'emprunt. — Un discours du comte de Mun. — Les budgets français. — Enorme accroissement des dépenses. — Le débat sur l'emprunt. — Le cabinet est défait sur la question de l'immunité. — Victoire radicale. — Démission du cabinet Barthou. — Le cabinet Doumergue. — Les ennuis de M. Poincaré. — Une belle occasion manquée. — Le nouveau ministère et M. Briand.— Au Canada .....p. 77

FÉVRIER. — Un conflit dans le cabinet britannique. — Les déclarations de M. Lloyd George. — Il faudrait une halte dans les armements. — Deux courants d'opinions. — M. Winston Churchill et M. Lloyd George. — Les motifs de ce dernier. — Question de finance. — Diminution du revenu, augmentation de la dépense. — Discours ministériels. — La question du *Home Rule*. — Les négociations semblent infructueuses. — Les préparatifs de l'Ulster. — Une armée de 100,000 volontaires. — Y aura-t-il guerre civile? — Une session qui promet. — En France. — Rentrée des Chambres. — M. Deschanel. — Le cas de l'abbé Lemire. — Le cabinet Doumergue et sa politique. — Au Canada. — La session fédérale. — Discours du trône. — Débat sur l'adresse. — M. Borden et Sir Wilfrid Laurier. — A Québec.....p. 137

MARS. — La session anglaise. — Que sera-t-elle? — Le discours du Trône. —Le débat sur l'adresse. — Un amendement relatif au *Home Rule*.— Discours importants. — MM. Asquith, Bonar Law et Redmond. — Un amendement du parti ouvrier. — Un amendement relatif à la réforme fiscale. — La question navale. — Recrudescence d'armements en Allemagne. — Von Tirpitz et Winston Churchill. — En France. — La situation du ministère Doumergue. — Le gâchis budgétaire. — Le nouveau parti de M. Briand. — La mort de Paul Déroulède. — Sa vie et son oeuvre. — Funérailles nationales. — Réception de M. Boutroux à l'Académie française.—Elections académiques.—Au Canada,. p. 246

AVRIL. — La crise du *Home Rule*. — La proposition de M. Asquith. — Exclusion temporaire de l'Ulster. — Les unionistes repoussent ce compromis. — L'armée et les opérations éventuelles contre l'Ulster. — Protestations et démission d'officiers. — Situation difficile. — Intervention royale. — Le gouvernement semble reculer. — Attaques des unionistes. — Mécontentement dans les rangs ministériels. — Position périlleuse de M. Asquith. — Le budget naval. — Un record. — Le discours de M. Winston Churchill. — Paroles mal inspirées. — En France. — Le drame Calmette-Caillaux. — La carrière d'un politicien. — Le ministère Doumergue menacé. — Les élections espagnoles. — Crise ministérielle en Italie. — Un nouveau cabinet.—Aux Etats-Unis. —Courageuse attitude du président Wilson.—Au Canada.... p. 368

MAI. — La crise de l'Ulster. — L'attitude des officiers de l'armée. — Une erreur du ministre de la guerre. — Nouveau règlement disciplinaire.— Démission du colonel Seely. — Elle est acceptée. — Un coup de théâtre. — M. Asquith prend le portefeuille de la guerre.—Le débat sur le *Home Rule*. — Le bill est adopté en deuxième lecture. — Sir Edward Carson dénonce un complot contre l'Ulster. — Une enquête est refusée. — En France. — L'affaire Calmette-Caillaux. — L'affaire Rochette. — Un débat dramatique. — Une enquête parlementaire. — MM. Caillaux et Monis blâmés. — La Chambre repousse une demande de poursuites. — Les élections générales. — Perspectives peu encourageantes. — Le conflit mexico-américain. — Prise de Vera-Cruz. — Le rappel de la loi concernant l'exemption de péage pour les caboteurs américains. — A Ottawa. — L'exposé budgétaire. .....p. 442

JUIN. — La scène politique anglaise. — La question du *Home Rule* et ses fluctuations. — Les embarras du ministère. — Changements à vue.— Le débat du 29 avril. — Un étonnant discours de M. Winston Churchill. — Le rameau d'olivier et Sir Edward Carson. — Un ultimatum de M. Redmond. — La détermination du gouvernement. — La sécularisation de l'Eglise galloise. — Le budget de M. Lloyd George. — Le remaniement de l'impôt sur le revenu. — Le déficit. — Elections par-

tielles défavorables au ministère. — Les élections françaises. — Le premier tour de scrutin est mauvais. — Le second est pire. — M. Caillaux réélu !—Les socialistes triomphent. — Quel sera le prochain ministère?—La crise mexico-américaine. — Une médiation.—Au Canada. — Le bill du Canadien-Nord.—Son Eminence le cardinal Bégin. p. 551

B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

FÉVRIER. — L'origine de l'homme (Article de M. Th. Moreux—*La Croix* de Paris—17 octobre 1913). — L'idée de patrie (Article de M. Jean Bourdeau—*Le Gaulois* de Paris—14 juin 1913). — Soirs d'été romains (Article de M. Camille Bellaigue).—L'*Echo* de Paris—août 1913). — Les dix merveilles modernes (A propos d'une enquête du *Scientific american*—21 décembre 1913). — Le bilan de l'aviation en 1913 (Article de *La Semaine littéraire*—4 janvier 1914). — Statistiques mondiales des téléphones (Article de *La lumière électrique*—7 décembre 1913). — L'éloge de Louis Veuillot (Exorde du beau discours de Mgr Touchet, à Montmartre, 25 novembre 1913). — Nos collèges et l'éducation du patriotisme (Lettre de M. l'abbé Emile Chartier—*Le Devoir*,—8 et -10 novembre 1913). — L'enseignement de l'histoire dans nos collèges (Lettre de M l'abbé Emile Dubois—*Le Devoir*—5 décembre -1913). .....*p.* 155

MARS. — Le Pape et l'équilibre du monde (Article de *La Croix* de Paris—3 janvier 1914). — La grande cause d'espérance (Chronique de M. Ernest Daudet—*La Semaine littéraire*—11 janvier 1914). — Critiques négatives et tâches nécessaires (Article des *Etudes*—5 janvier 1914). —L'Empire de l'âme sur le corps (Extrait d'un livre récent *Le Père*, par M. Georges Valois—*Les Conférences* de Paris—15 janvier 1914).—L'Alsace d'outre-mer (Article de M. Gustave Gautherot—*L'Univers* de Paris—décembre 1913). — Le catholicisme aux Etats-Unis (A propos de l'*Histoire de la race française aux Etats-Unis*, par M. l'abbé Magnan.—Article de *La Croix* de Paris—15 janvier 1914). — Camp d'arpentage de l'Ecole Polytechnique de Montréal. (Article du *Bulletin* de l'Ecole—décembre 1913). — A propos d'un récent article sur nos Collèges (Lettre de M. le Dr Jos.-Edmond Dubé—21 janvier 1914).—Remerciements (A la *Gazette* de Montréal—29 janvier 1914).....p. 262

MAI. — Le Prisonnier de Fontainebleau (Article de M. Georges Montorgueil—*La Semaine littéraire*—25 janvier 1914). — La France et le catholicisme (Paroles de M. Thiers, citées du *Figaro* (de Paris), par l'*Action Sociale*—13 février 1914). — Les études classiques et la formation de nos hommes de profession (Article de M. Edouard Cartier —*Le Rosaire* (de Saint-Hyacinthe)—février 1914). — Evolution du livre canadien (Article de M. A.-D. Decelles—*La Presse* (de Montréal)

—23 avril 1914). — La plume et l'épée (Un discours de M. Raymond Poincaré—*L'Univers* (de Paris), — 5 février 1914). — La France au-delà des mers (Article de M. René Bazin—*La Vie Agricole* (No spécial—avril), cité par *Le Canada* (de Montréal)—16 avril 1914)..p. 458

C. — MOUVEMENT DES IDEES (*Emile Chartier*).

JANVIER. — (*Bulletin d'enseignement secondaire*). — Les fenêtres s'ouvrent. — Caractère de nos collèges (*Mgr Bernard*). — Leur programme: esprit classique, esprit *utilitaire*. — Aspect général (1912-13) ; personnel, élèves, rétribution scolaire. — Causes de stabilité: abnégation, salaires, fondations, subventions officielles (1905-12), attaque saugrenue.—Résultats intellectuels: histoire de nos maisons, tableaux du baccalauréat (1906-13), retour sur le caractère de l'instruction. — Réformes: formation professionnelle, diplômés d'Europe, mathématiques et langue anglaise, enseignement des choses canadiennes. — Conclusion : silence et labeur.....p. 60

MARS ET AVRIL. — (*Bulletin d'économie et d'action sociales*). — La tendance sociale chez nous. — Action sur les classes: la femme (*Fédération nationale*, législation), l'enfant (colonies, *Gouttes de lait*, cour juvénile, caisses scolaires), la jeunesse (carrières nouvelles: écoles techniques, *Ecole des hautes études commerciales*), l'ouvrier (habitations, *Syndicats professionnels*), le cultivateur (coopératives, *Comptoir coopératif*, *Ecole d'agriculture*), les petites gens (caisses populaires), immigrants, (enquête, *Association*), les malades (hospices pour tuberculeux, *Association des médecins*, campagne antialcoolique, publications de tempérance). — Enseignement économico-social : *Revue économique canadienne*, cours, ouvrage de M. de Bray, musée industriel; journaux (*L'Action Sociale*, *Le Devoir*), *Ecole sociale populaire*, sociétés d'économie politique et sociale, *Association de la Jeunesse;* conférences Plantier-Montpetit, bibliothèques catholiques et publiques, *postal library*, testament Comte. — Conclusion: Sociaux parce que catholiques !.....pp. 231 et 326

D. — ECHOS DES SCIENCES (*Jean Flahault*).

FÉVRIER. — Moteurs à combustion interne. La machine à lycopode de Niepce. Le moteur à gaz: Lenoir, Beau de Rochas, Otto. Cycle à deux temps: Dugald Clerk. — Le gaz pauvre; gazogènes soufflés : Dowson, Lercauchez; gazogènes soufflés: Bénier. — Les moteurs à gaz de grande puissance: effets multiples et tandem. — Le moteur à pétrole: carburateur et carburant. — Mort récente de Rudolf Diesel. — Ignition spontanée du combustible dans le moteur Diesel. Application de ce moteur à la navigation et aux chemins de fer.....p. 118

Avril. — L'aurore boréale : descriptions par Sénèque, Grégoire de Tours et l'auteur du *Miroir du Roi*. — Bref historique des recherches que l'aurore a suscitées. — Formes de l'aurore. — Courbes d'égale fréquence et pôle des aurores. — Théories des aurores ; relations de ces phénomènes avec le temps, les nuages, le magnétisme et l'électricité. Influence des aurores polaires sur la végétation.....p. 352

Juin. — Charles Richet, lauréat du Prix Nobel de médecine en 1913. — *L'anaphylaxie* : ses caractères et son mécanisme. Le choc anaphylactique vient d'une altération du système nerveux. — Le *vaccin polyvalent* contre la fièvre typhoïde. — Injections sous-cutanées de purgatifs ; injections d'oxygène. — La santé par le soleil de l'antiquité à nos jours. — Les succès de l'*héliothérapie* moderne. — La lumière et... les poules .....p. 538

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

Pages

Ami (Un) de Machiavel, par Louis Passy..... 567
Bacon (François), par P. Lemaire..... 96
Bonaventure (Saint), par F. Palhoriés..... 192
Carlyle, par L. Cazamion..... 191
Choix de pensées de Louis Veuillot, par G. Cerceau..... 480
Concile (Le) de Constance, par G. Perouse..... 96
Communion (La) des enfants, par Marie Loyola..... 288
Confins (Aux) de l'Europe et de l'Asie, par M. Rondet-Saint..... 93
Confirmation (La), par le chanoine Millot..... 189
Déviations et maladies du sentiment religieux, par E. Castan..... 95
Discours, par M. Sangnier..... 190
Echos du cloître..... 476
Ecrin d'amour filial, par C.-P. Beaubien 477
Eglise (L') et la guerre..... 190
Esclaves (Les) chrétiens, par Paul Allard..... 567
Est-il raisonnable d'avoir une religion? par L. Pascault..... 94
Fantoches (Les) de la peur, par C. Foley..... 192
Gerbes de souvenirs, par A.-C. Dugas..... 478
Histoire de la démocratie catholique en France, par A. Rastoul..... 191
Histoire de l'Eglise, par L. Saltet..... 287
Honnête (L') femme contre la débauche, par Mme Leroy-Allais.... 96
Idée (L') révolutionnaire et les utopies modernes, par le P. Tamisier. 480
I Fioretti, par A. Goffin 95
Latin (Le) des Françaises, par Dom Hébrard..... 384
Légendes (Les) de la vieille France, par M. Teissier..... 189
Maître (Mon) chéri, par E. Edwards..... 93
Mélanges, par Mgr d'Hulst..... 569
Pensées et conseils de Mgr d'Hulst, par A.-J. Corbière..... 288

Pages

Saint-Athanase (296-373), par l'abbé Gustave Bardy..... 569
Saint-Cyprien, par M. Paul Monceaux..... 568
Science et philosophie, par A. de Lapparent..... 189
Theologia moralis, Tomus II, auctore C.-N. Gariépy..... 284

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

A travers la nature, par *Luc Dupuis*..... 429
A travers les faits et les oeuvres, par *Thomas Chapais*.....77, 137,
.....246, 368, 442, 551
Beautés (Les) de la statistique, par *Corinne Rocheleau*..... 219
Bibliographiques (Notes), par ***.....93, 189, 284, 384, 476, 567
Boucher (Pierre), par *Laure Conan*..... 17
Chandelles (Les) d'autrefois, par *J.-C. Chapais*..... 329
Chronique des Revues, par *Elie-J. Auclair*.....155, 262, 458
Colonie de rapatriement (La), par *Edmond Chartier*.....319, 407
Congrès géologique (Le XIIe), par *Mgr Choquette*..... 35
De Montréal à Marseilles, par *M. Tamisier*.....432, 514
Echos des sciences, par *Jean Flahault*.....118, 352, 538
Géologique (Le XIIe Congrès), par *Mgr Choquette*..... 35
Hadji (Les), par *Hadji Cordier*..... 524
Joyeux habitant (poésie), par *Armand Chossegros*..... 289
Lettres à Mme Viger (1812-1813), par *Jacques Viger*.....208, 306, 416
Litanies des mains (poésie), par *L.-L. Régnier*..... 385
Mouvement des idées, par *Emile Chartier*.....60, 231, 326
Notes bibliographiques, par ***.....93, 189, 284, 384, 476, 567
Notes et impressions d'un Canadien en France, par *Dr Adrien Plouffe* 108
Notre fillette (poésie), par *Ernest Marceau*..... 193
Pierre Boucher, par *Laure Conan*..... 17
Poèmes symboliques, par *Oxoniensis*..... 481
Rapatriement (La colonie du), par *Edmond Chartier*.....319, 407
Révision de la Vulgate (La), par *Henri Jeannotte*.....5, 195, 292, 485
Revues (Chronique des), par *Elie-J. Auclair*.....155, 262, 458
Science et surnaturel, par *Jean Flahault*..... 47
Sciences (Echos des), par *Jean Flahault*.....118, 352, 538
Statistique (Les beautés de la), par *Corinne Rocheleau*..... 219
Tables 570
Vie (La) économique, par *Max Turmann*..... 397
Viger (Lettres à Mme) (1812-1813), par *Jacques Viger*...208, 306, 416
Voyageurs (Les premiers) de l'Ouest, par *L.-A. Prud'homme*..... 97

AP
21
R34
v.66

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY